This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

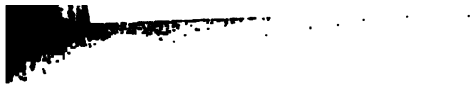

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

CINQUANTE-SIXIÈME FASCICULE

MÉTRIQUE NATURELLE DU LANGAGE, PAR PAUL PIERSON.

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1884

STANFORD LIBRARY

MÉTRIQUE NATURELLE DU LANGAGE

MÉTRIQUE NATURELLE

DU

LANGAGE

PAR

PAUL PIERSON

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES.

AVEC UNE NOTICE PRÉLIMINAIRE

PAR

M. GASTON PARIS

MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE.

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1884

PRÉFACE

L'auteur de la *Métrique naturelle du langage* est mort à vingt-neuf ans. Depuis plusieurs années sa santé était gravement atteinte. Paul Pierson était né à Metz le 16 avril 1851 : après avoir fait pendant la guerre un service auquel son âge ne l'obligeait pas encore et avoir ensuite opté pour la nationalité française, il se fit, au mois de novembre 1872, inscrire à la conférence des langues romanes de l'École pratique des Hautes Études. Il apportait à la philologie romane, à défaut d'une préparation méthodique, une grande ardeur et la connaissance pratique et littéraire de la langue espagnole ; c'est en apprenant cette langue que, frappé de sa ressemblance avec le latin et le français, il se posa la question générale des rapports des langues romanes entre elles et avec la langue mère et résolut de l'étudier. Il avait aussi pris grand intérêt, comme Lorrain, au patois de son pays, et il s'était amusé à traduire du messin en vers français le poème célèbre de *Chan Heurlin*. Il resta à l'Ecole trois ans, pendant lesquels il exécuta pour la conférence divers travaux, montrant toujours beaucoup de zèle et d'aptitude, mais sans qu'une prédilection bien déterminée pour telle ou telle question se fit remarquer en lui ; il avait en même temps préparé son examen de licence ès lettres, qu'il passa avec succès au mois de novembre 1873. Une partie de son temps était prise d'ailleurs, soit par les fonctions modestes qu'il remplissait au collège

Rollin, soit par les leçons particulières qu'il était obligé de donner pour ne pas être à charge à sa famille.

En 1875, l'École des Hautes Études lui attribua une des bourses de voyage que le Conseil municipal de Paris met à notre disposition. Sur mon conseil, Pierson passa un an à Vienne. Il y entendit des cours très variés qui ouvrirent à son intelligence des horizons tout nouveaux, et, pour la philologie romane, il y suivit les savantes leçons d'Ad. Mussafia. En outre, il exécutait la copie du manuscrit de *Bovon d'Hanstone* conservé à la Bibliothèque Impériale de Vienne et celle du roman en prose de *Berinus,* qu'il se proposait de publier, et qu'il a plus tard collationné avec les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris. Ce fut à Vienne aussi qu'il conçut la première idée de l'ouvrage qui devait occuper le reste de sa courte existence, qui devait certainement l'abréger, en lui faisant consacrer à un ardent travail des heures qu'il aurait dû souvent donner au repos, mais qui devait aussi la remplir et la passionner, et qui conservera sa mémoire. Doué d'une oreille très délicate, et d'un vif sentiment de la musique, qu'il avait apprise et qu'il pratiquait surtout avec un de ses frères, Pierson avait de bonne heure été frappé du rythme naturel et inconscient du langage. La comparaison de sa langue maternelle avec d'autres avait éveillé son attention sur une foule de petits phénomènes qui passent inaperçus pour tout le monde, et qui révèlent des merveilles de complexité et d'harmonie à celui qui sait les reconnaître et les comprendre. A Vienne, il eut l'occasion, non seulement de perfectionner sa connaissance, déjà solide, de l'allemand, mais d'observer ce que devenait le français prononcé par des étrangers et de constater, d'autre part, l'impression produite sur des oreilles étrangères par la prononciation française; ce fut cet ordre de faits qui l'intéressa le plus vivement et le mit sur la voie de ce qu'il considéra de plus en plus sûrement comme une série de découvertes dans l'histoire naturelle du langage. Il se laissait aller tout entier à la douceur de ces premières sollicitations d'une idée qui va éclore, quand il fut rappelé à Paris par de cruels événements : son père, honorable commerçant dont l'activité suffisait à peine

à soutenir une nombreuse famille, et l'aîné de ses frères mouraient à un mois de distance. Il devenait chef de famille, et une grave responsabilité semblait peser sur lui : il se demanda avec angoisse s'il ne devait pas, dans l'intérêt des siens, sacrifier à une position immédiatement lucrative ces travaux dont il venait de pressentir à la fois tout l'intérêt et toute l'étendue. Mais il se sentait peu fait pour les luttes de la vie active, et l'enchantement qu'il avait éprouvé en pénétrant pour la première fois, et par la seule initiative de sa pensée, dans le monde de la science pure, avait été trop puissant pour qu'il fût en son pouvoir de s'y soustraire. Au même moment d'ailleurs, sous le coup de ces émotions et de ces luttes intérieures, il sentait les premières atteintes du mal qui devait l'emporter quatre ans plus tard. Un secret instinct l'avertissait que sa vie ne serait pas longue, et il ne voulait pas qu'elle se terminât sans qu'il eût fait au moins une partie du grand travail qu'il avait conçu. Il ne pouvait guère expliquer et faire comprendre à ses proches les causes diverses et profondes de sa détermination : il s'isola presque absolument, se retira même pendant quelque temps à la campagne, et là, essayant de se rendre complètement maître du grand sujet qu'il voulait traiter, de bien choisir et classer ses idées générales, d'en essayer l'application au point particulier (le rythme de la langue française) qu'il avait dessein d'aborder le premier, il vécut de longs mois, ne voyant qu'à de rares intervalles ses amis, qu'épouvantaient chaque fois le changement de ses traits, l'amaigrissement de sa personne et l'éclat de plus en plus fiévreux de ses yeux, et conférant seulement avec son frère Henri, dont les connaissances musicales pratiques lui rendaient de grands services pour la définition précise et le contrôle de ses théories, et qui, après en avoir entendu l'enthousiaste exposé, s'y était pleinement associé et s'intéressait presque autant que lui à ce qu'elles pussent être formulées et communiquées au public.

Rien ne fait mieux comprendre l'état d'exaltation, de surexcitation et de joie dans lequel Pierson passa les deux années qui suivirent son retour de Vienne, que quelques fragments de lettres adressées par lui à son ami M. A. Jarnik,

qui avait été son camarade à l'Ecole des Hautes Etudes, qu'il avait été heureux de retrouver à Vienne, et qui est aujourd'hui professeur de philologie romane à l'Université tchèque de Prague, où un autre élève de l'Ecole, M. Cornu, enseigne aussi la philologie romane à l'Université allemande. Dès le 9 juin 1877, il lui écrivait qu'il croyait avoir découvert des vérités nouvelles et intéressantes, capables de lui faire « un nom qui sorte du commun, » et qui pourraient « ouvrir une ère nouvelle » dans les études linguistiques. « Je ne puis, ajoute-t-il, vous en donner aucune idée dans une lettre ; du reste, je n'en ai encore parlé à personne, et je suis résolu à n'en rien communiquer jusqu'au jour où la rédaction de mon ouvrage sera complètement terminée. Ma première découverte remonte à deux mois ; elle a été immédiatement suivie d'une série d'autres, et je ne suis probablement pas au bout de mes surprises. Les résultats auxquels j'arrive sont à la fois si étonnants et si lumineux dans leur simplicité que tout le monde sera stupéfait qn'ils n'aient pas été obtenus plus tôt. » Et deux ans après, le 12 mai 1879, après avoir entretenu son ami de sa cruelle situation de personne et de famille, il ajoutait : « Au milieu de tous mes malheurs, j'ai été, vous ai-je dit, bien heureux. J'ai eu le bonheur le plus grand, le plus invraisemblable, le plus fabuleux qu'on puisse avoir. Après des recherches acharnées sur un sujet dont je vous ai déjà parlé, après des luttes insensées, des essais prodigieux, des désespoirs affreux, des systèmes construits et détruits, enfin après un travail cyclopéen, j'ai fini par trouver une idée, une vraie idée, une grande idée ! J'ai découvert la loi du rythme dans le langage, et du même coup celle de la mélodie et de l'harmonie ; j'ai réuni dans une seule étude synthétique toutes les qualités expressives du langage, et j'ai formulé une grande loi physiologique qui se vérifie jusque dans ses moindres conséquences. Vous comprendrez qu'en présence d'un si grand événement et à la suite d'un si grand bonheur on oublie bien des misères, et que les petits incidents de la vie matérielle nous paraissent peu dignes d'attention. »

Il fallait bien cependant leur donner quelque attention, à ces misères qu'il méprisait si profondément. Les quelques

ressources qu'il possédait au début de cette retraite studieuse s'épuisaient : il fallait rentrer dans le monde des vivants. En 1878, au moment où il venait d'arrêter le plan définitif de son œuvre, on lui proposa, sur ma recommandation, et dans des conditions très acceptables, de se charger de l'enseignement à la fois pratique et scientifique du français à l'université de Groningue. On lui demandait seulement le titre de docteur : il voulut le rechercher à l'université de Vienne, d'abord pour témoigner de sa reconnaissance de l'enseignement qu'il y avait reçu, et aussi pour échapper à la perte considérable de temps qu'exigent à notre Faculté des lettres la confection et l'impression de deux thèses; il rédigea le mémoire même qui est publié ci-après, chapitre détaché du livre qu'il projetait, et put l'envoyer à Vienne en 1879 : la commission universitaire qui l'examina, et qui comprenait MM. Mussafia et Hærtel, le trouva digne du diplôme en vue duquel il avait été écrit. Bientôt après il en demandait, comme ancien élève de l'Ecole, l'impression dans notre Bibliothèque ; je le présentai en appuyant sa demande, et une commission, composée de MM. L. Havet et St. Guyard, déposa bientôt après des conclusions favorables. Mais l'effort continu qu'avaient exigé la rédaction et la mise au net de ce travail l'avait complètement épuisé. A l'extrême excitation nerveuse qui l'avait soutenu depuis des années succéda, en 1879, quand il eut terminé son travail, une prostration non moins extrême : il tomba dans un état de faiblesse qui inquiéta vivement les siens. Quand il fut de nouveau question du départ pour Groningue, le médecin consulté déclara qu'il n'y fallait pas songer et que le climat humide de la Hollande lui serait funeste. Nous songeâmes alors à lui trouver, dans un pays méridional, une situation tranquille où il pût se reposer, reprendre peut-être ses forces ou au moins les perdre plus doucement. Il se présenta à l'examen nouvellement institué pour les Bibliothèques universitaires, et ayant été facilement admis. il fut chargé, au mois de janvier 1880, par M. Albert Dumont, d'organiser la bibliothèque de l'Ecole supérieure des lettres et des sciences récemment fondée à Alger. Il partit aussitôt, et le soleil d'Afrique lui rendit quelque vigueur et quelques

illusions. Au mois de juillet, il vint passer ses vacances au milieu des siens, se louant de son séjour à Alger et se félicitant de n'avoir plus à affronter les hivers du Nord. Il voulait employer à l'impression de sa thèse tous les loisirs que lui laisseraient ses fonctions. Ses parents et ses amis, en le voyant, en l'entendant, ne pouvaient partager ses espérances, et prévoyaient qu'il ne repasserait pas la Méditerranée. Sa faiblesse augmentant toujours, il prit le lit, et s'éteignit, au milieu de sa famille, le 12 octobre 1880.

L'ouvrage qu'il a laissé, et qui a été imprimé par les soins du frère qu'il avait si intimement associé à ses travaux, a reçu l'approbation d'hommes qui peuvent mieux que moi en apprécier les mérites, et qui n'ont pas non plus dissimulé les défauts qu'ils y avaient relevés, défauts qui, signalés à l'auteur, auraient pu, au moins en partie, être corrigés ou atténués s'il avait revu son œuvre comme il en avait l'intention. Pour bien comprendre la pensée de Pierson, pour apprécier ce qu'elle contenait de neuf, de juste et de fécond, il faut nécessairement être à la fois linguiste et musicien. L'alliance de la linguistique et de la musique est évidemment nécessaire pour résoudre les problèmes si délicats et si profonds qui touchent à la rythmique ou à la métrique naturelle du langage; or cette alliance est rare, et avant d'accueillir les résultats que le jeune auteur du présent livre croyait avoir obtenus, il est prudent d'attendre le jugement de la critique et surtout l'épreuve du temps. C'est le temps seul qui permet de démêler, dans des théories de ce genre, ce qui est vraiment solide et durable de ce qui a séduit l'auteur par la nouveauté des vues ou la richesse pressentie des conséquences, mais sans avoir une base suffisamment solide ou une forme suffisamment précise ; le temps seul en effet dissipe la première et confuse impression produite sur les esprits par l'apparition de toute idée nouvelle, et amène autour d'un système des réflexions suffisamment mûries, attentives et variées; il faut que ce système soit considéré successivement sous tous ses points de vue divers et sous toutes ses faces, pour qu'on puisse dire en toute sûreté qu'il est bien conforme à la nature intime des choses qu'il a prétendu atteindre et révéler. Il ne m'ap-

partient pas de prévoir ce que cette épreuve lente et décisive fera du livre de Pierson ; mais je me tiens pour assuré qu'on reconnaîtra tout au moins dans son œuvre une initiative très intéressante et l'ouverture, pour la science et la méditation, de voies à peine explorées et de perspectives à peine entrevues. J'ajouterai que ce livre arrive à son heure, et qu'il profitera même peut-être du retard involontairement apporté à la publication qui en est faite. Les sujets traités par Pierson préoccupent en effet, en France et à l'étranger, des esprits divers, et plusieurs ouvrages publiés dans ces dernières années auront pu préparer les lecteurs à l'étude de ces questions complexes. Je souhaite vivement que les idées à l'exposition desquelles Pierson avait consacré tant de labeur et de passion soient reconnues comme importantes, judicieuses et nouvelles, et assurent à son nom le souvenir des savants et des penseurs. Son confident et son collaborateur, M. Henri Pierson, a résumé en quelques pages la marche générale des idées de son frère, leur origine, leur développement dans son esprit et leurs traits les plus caractéristiques. Je ne puis mieux faire que de mettre ces pages sous les yeux des lecteurs ; elles sont la meilleure introduction à la lecture du livre.

« L'auteur de cet ouvrage avait débuté par une observation purement philologique. Depuis longtemps, en écoutant les conversations où la parole quitte l'allure calme, s'anime et vibre avec la pensée dont elle traduit, communique et rend sensibles tous les mouvements, il avait remarqué que l'accent relève souvent avec vigueur les syllabes faibles, laissant tomber les syllabes fortes voisines, et semble se jouer de la phrase comme si elle n'était, avec sa forme logique et grammaticale en apparence inflexible, qu'une matière à pétrir selon les besoins de l'expression.

« En admirant cette souplesse et l'infinie variété des nuances où elle se marque, il en vint à se persuader qu'on fait tort à la langue française en ne voulant y voir qu'un seul accent, un accent fixe toujours placé sur la dernière syllabe ; que cette langue ne mérite pas le reproche de monotonie souvent formulé contre elle par les étrangers, qui invoquent pour le

justifier précisément cette prétendue règle sans se demander si l'empire en est aussi absolu dans le français naturel que dans le français parlé d'après les grammairiens. Il y avait là, lui sembla-t-il, une étude sérieuse à entreprendre, et peut-être quelques vérités à mettre en lumière.

« Les premiers pas engagèrent l'auteur dans une voie nouvelle. Les philologues jusqu'alors avaient toujours cherché à déterminer l'accent des mots considérés isolément : il partit au contraire de l'idée que l'accent véritable n'est pas fixe pour chaque mot, mais mobile, et varie suivant l'importance du mot et le rôle qu'il joue dans la phrase. Ce qu'il avait donc à découvrir, ce n'était plus l'accent des mots, c'était l'ordre suivant lequel les accents se succèdent et se subordonnent dans une phrase parlée, c'est-à-dire la structure de cette phrase au point de vue de l'accentuation, en d'autres termes le rythme de la parole naturelle, le rythme de la prose parlée.

« Or, ce rythme offre des combinaisons variées à l'infini, de même nature évidemment que les combinaisons rythmiques de l'ordre musical. Des deux parts le rythme est l'agent qui met en rapport suivant des lois fixes les durées temporelles et nous en rend la perception possible.

« Ces lois supérieures qui régissent nos perceptions acoustiques de la durée, et qui sont inhérentes à notre constitution, dominent et conditionnent les lois plus concrètes de l'accentuation. Accentuer, c'est en effet créer par la parole et par ses éléments un système de divisions du temps qui représente aussi exactement que possible le mouvement de la pensée, de sorte que, le travail de la perception ne distrayant pas l'esprit, puisqu'il vient à se confondre avec celui de l'intellection même, celle-ci acquiert toute la clarté, tout le relief dont elle est susceptible. Si donc l'accentuation est déterminée dans sa matière variable par les convenances de la pensée, c'est-à-dire par ses lois esthétiques et logiques, elle est conditionnée dans sa forme constante par les lois abstraites de la perception : la méthode exigeait que l'auteur débutât par la recherche de ces lois. Il espéra les découvrir par l'étude de la musique, et crut

que les principes de la mélodie artistique lui révéleraient ceux de la mélodie naturelle, c'est-à-dire de la phrase parlée.

« Mais les théories de la musique ne lui apportèrent pas les secours qu'il en attendait : dans aucune, hormis les règles élémentaires du solfège sur le classement et la division intérieure des mesures, il ne trouva une véritable étude de la phrase musicale. Il dut donc essayer lui-même ce qui n'avait pas été fait par les autres, et il se mit au travail avec d'autant plus d'ardeur qu'il sentait que le nœud de la question était là, que, les lois du rythme une fois connues, il en déduirait aisément les diverses façons dont l'accent propre du mot peut être affecté par l'accent de la phrase ; il entrevoyait même la possibilité de rattacher aux lois ainsi découvertes, et d'expliquer par les déplacements d'accents, certaines règles de transformation phonétique qui n'avaient pu être jusqu'alors qu'empiriquement constatées. On voit quelles réflexions amenèrent l'auteur à commencer par une théorie de la mélodie un travail purement linguistique.

« Néanmoins, avant de s'engager sur le terrain des études musicales, il voulut trouver une idée maîtresse, provisoirement admise à titre d'hypothèse, qui le guidât dans ses recherches et l'empêchât de s'égarer à la poursuite de l'inutile.

« Embrassant du regard l'ensemble rythmique et mélodique de la phrase musicale, il sentit la façon étroite dont ces deux éléments sont liés l'un à l'autre, et s'assura bientôt qu'il était impossible de les étudier isolément avant de connaître la raison de leur affinité ; il en vint à concevoir la phrase musicale tout entière comme émanant d'un principe unique, source commune des combinaisons mélodiques d'une part et des combinaisons rythmiques de l'autre.

« Enfin des raisons et des déductions psychologiques tirées de l'étude des sensations le conduisirent à admettre l'existence d'une unité naturelle servant de commune mesure aux vibrations des sons et aux durées temporelles, c'est-à-dire à l'ordre mélodique et à l'ordre rythmique.

« Le même sentiment profond de l'unité de la vie, le même

besoin de trouver dans un ordre de phénomènes plus intime et plus simple la raison de l'ordre plus complexe et plus extérieur, entraînèrent donc l'auteur de cet ouvrage à sortir des recherches musicales pour essayer une théorie philosophique des sensations, comme ils l'avaient poussé d'abord de la philologie vers la musique.

« A ce point de ses réflexions, il voyait donc se développer devant lui trois champs d'études, disons mieux, trois étages distincts, psychologique, musical, philologique. C'étaient trois sciences dont il devait, avant d'entreprendre une construction personnelle, approfondir les principes et s'approprier suffisamment la matière pour acquérir le sens critique correspondant.

« Mais à mesure qu'il devint plus maître de ces sciences, ses idées personnelles sur chacune prirent une telle étendue qu'il se vit en présence non plus d'un seul ouvrage à écrire, mais de trois, dont l'un surtout, qui devait comprendre une théorie de l'harmonie et une théorie de la mélodie et du rythme développées dans un esprit nouveau, occupa une place considérable dans sa pensée. Ce qu'il avait à accomplir, ce n'était plus l'œuvre de quelques années, c'était l'œuvre d'une vie.

« La sienne ne devait pas y suffire. Dès le début de ses recherches, il souffrait de la maladie qui devait l'emporter: mais entraîné par l'enthousiasme de la découverte, il ne prévoyait pas encore que le temps lui manquerait pour donner à ses idées leur plein développement. Les avertissements ne se firent guère attendre, et il comprit la terrible vérité. Sa résolution fut bientôt prise. Il décida que, sans plus attendre, il sauverait ce qu'il pourrait de sa pensée, que pour cela il jetterait dans la première partie d'un seul ouvrage les lois qu'il pressentait en musique et en philosophie, afin d'en faire la base sur laquelle il appuierait la seconde partie, exclusivement philologique.

« Cet ouvrage, il le rédigea en six mois, à une époque où déjà la fièvre ne le quittait plus. L'effort qu'il eut à faire acheva de le briser; il tomba dans une prostration qui ne lui laissa plus même la force de relire ce qu'il avait écrit. La

maladie resta dès lors tout à fait maîtresse : il mourait qu
torze mois après.

« C'est cet ouvrage que nous mettons sous les yeux
lecteur, confiants dans sa bienveillance. Il songera que l'a
teur en l'écrivant n'a eu qu'un but : enfermer ses idées
peu de pages et autant que possible les donner toutes. S
avait eu le loisir de mener lentement son œuvre à bonne fi
il n'est pas douteux qu'elle eût été plus parfaite. Sans parl
de la forme, dont il a dû trop souvent faire le sacrifice,
est en droit de supposer qu'il aurait lui-même soumis à u
critique plus attentive, atténué peut-être dans une certai
mesure, tout au moins élaboré de plus près quelques-unes
ses conclusions, s'il était resté maître de sa santé.

« Le lecteur jugera si ce livre, tel qu'il est, n'est pas
livre pensé et qui fait penser, le livre d'un esprit vigoureu
personnel et doué pour la découverte. »

Gaston Paris.

INTRODUCTION

Il n'est pas facile de trouver le titre convenable pour un livre qui présente au public une étude, nous n'osons dire une science, tout à fait neuve. Si l'on se décide à créer un mot, on risque fort d'être obscur d'avance et de rebuter le lecteur. On ne l'indispose guère moins si l'on recourt à un terme en usage : car ce terme, on doit le détourner de son sens courant, et quelque soin qu'on ait d'en avertir, l'habitude prise est encore désagréablement froissée. C'est cependant le parti auquel l'auteur s'est arrêté en adoptant le titre de *Métrique naturelle*. Dans sa pensée, l'épithète de *naturelle* distingue suffisamment sa *Métrique* de tous les ouvrages publiés jusqu'ici sous ce nom. Il a espéré d'ailleurs que cette introduction écarterait toute équivoque, et qu'en entrant dans ses raisons, on approuverait le choix qu'il a fait.

Quelques personnes s'étonneront sans doute qu'on n'ait pas préféré au terme de *Métrique* celui de *Rythmique*, pour désigner une étude sur les divisions du temps perçues par l'oreille : le rythme, en effet, d'après la définition qu'en ont donnée les Grecs, n'est autre chose qu'un certain ordre dans le temps, se manifestant par une sensation (αἴσθησις). Cet ordre se traduit en action par des mouvements, et ces mouvements engendrent, selon leur nature, trois arts distincts, la *musique*, la *métrique* et la *danse*. La matière susceptible

ainsi d'être rythmée (ἡ ὕλη, τὸ ῥυθμιζόμενον), le *rythmizomène,* n'existait artistiquement pour les Grecs qu'autant qu'elle était, en effet, soumise à la loi du rythme. Elle pouvait être *rythmique* ou *arrythmique,* mais lorsqu'elle était *arrythmique,* ils déclaraient qu'elle échappait à la sensation (αἴσθησις), ce qui nous donne le sens premier du mot *esthétique.* Le *rythmizomène* qui constituait la matière de la *métrique,* la parole, lorsqu'elle était dépourvue de rythme, donnait naissance à la prose (ψιλὴ λέξις). La prose est par conséquent dépourvue de rythme, au sens que les Grecs prêtaient à ce mot ; or, c'est précisément le rythme de la prose que nous voulons étudier dans cet ouvrage. Au point de vue historique, qui est celui où l'on se placerait pour nous recommander le titre de *Rythmique,* ce titre serait donc un véritable contre-sens.

Mais qu'est-ce que cette sensation du temps qu'au témoignage des Grecs la prose n'engendre pas, et en quoi diffère-t-elle de celle que nous éprouvons en écoutant un discours en prose ?

Parmi tous les modes de la sensation du temps, les Grecs tendirent d'abord à n'admettre dans l'art désigné par eux sous le nom de *métrique* que les plus évidents, les plus faciles à percevoir, par cela même à reproduire artificiellement, en un mot les plus simples. Toute sensation qui, par suite d'une certaine complication, se dérobait à l'analyse et n'était pas susceptible d'être reproduite artificiellement, était considérée comme nulle par les rythmiciens, et le rythmizomène qui y avait donné lieu était déclaré arrythmique, c'est-à-dire, pour eux, incapable de causer une sensation, et, pour nous, inaccessible aux moyens de reproduction artistique dont ils pouvaient disposer. De la sorte, le mot grec αἴσθησις prend un sens tout nouveau ; il signifie non plus seulement sensation, mais sensation artistique, sensation susceptible d'être reproduite artificiellement, et nous pourrions distinguer le rythme des vers de celui de la prose, en disant que l'un est susceptible d'αἴσθησις, c'est-à-dire esthétique, tandis que l'autre est

purement et simplement sensible, mais ne peut être reproduit par l'art, c'est-à-dire qu'il n'est pas esthétique.

Cette distinction serait excellente si tel rythme aujourd'hui non-esthétique ne pouvait pas devenir esthétique en conséquence des progrès accomplis par l'art dans la reproduction des sensations. Les progrès de l'art, en effet, ne sont autre chose qu'une conquête lente et continue de l'esthétique sur le non-esthétique ; il n'y a pas de frontière absolue entre ces deux domaines ; rien n'est définitif en matière artistique, et distinguer ce qui est esthétique de ce qui ne l'est pas, c'est constater les limites de l'art à une certaine époque, ce n'est pas en proclamer les règles immuables et éternelles. Au contraire, c'est une différence de nature qui sépare le vers de la prose. Pour la caractériser, nous dirons que le rythme des vers est *artificiel,* c'est-à-dire produit par l'art, tandis que le rythme de la prose est *naturel,* puisqu'il naît spontanément du mouvement de la parole vivante.

La prose étant susceptible d'un rythme naturel, la connaissance de ce rythme doit engendrer non plus un art, mais une science que nous désignerons sous le nom de *Métrique naturelle.* Μέτρον veut dire mesure, et la Métrique est la science de la mesure, de la *mesure du temps en général,* et non pas seulement, comme le comprenaient les Grecs, de la mesure poétique, et en particulier de la mesure du temps nécessaire pour exécuter les mouvements dont se compose la parole. C'est par une analyse imparfaite de l'idée contenue dans le mot μέτρον, que les Grecs en sont venus à appliquer exclusivement ce mot à la mesure poétique. Les paroles qui composent le vers n'ont par elles-mêmes aucune mesure déterminée ; elles n'en ont une qu'à partir du moment où elles sont prononcées dans un temps mesuré : ce qui est mesuré, ce n'est donc pas le vers, mais le temps, et la science de la mesure, la *Métrique,* telle que nous l'entendons dans son sens vraiment général et scientifique, peut s'appliquer à toute mesure du temps, quel qu'en soit l'agent rythmique, danse,

chant ou parole. Mais comme jamais aucune mesure ne peut devenir sensible sans un mouvement rythmique d'une nature ou d'une autre, l'étude du mètre est inséparable de celle du rythme.

Cependant les Grecs ont distingué théoriquement le rythme du mètre ; ils en ont fait l'objet de deux études séparées, développées, la première par les rythmiciens et les musiciens, la seconde par des grammairiens qui prenaient le nom de métriciens. La rythmique et la métrique n'auraient pas été séparées de la sorte si les deux termes avaient été compris dans leur sens vrai ; il n'y a pas, en effet, de rythmique qui ne soit en même temps une métrique, puisque aucun rythme n'existe s'il ne détermine une mesure dans le temps, c'est-à-dire un mètre : les rythmiciens grecs étaient en même temps des métriciens, au sens général que nous donnons à ce mot. Quant aux grammairiens auxquels on donne le nom de métriciens, l'objet de leurs études n'avait en réalité rien de commun avec la mesure du temps, et ce n'est que par un étrange abus de langage qu'on a pu appeler *mètres,* c'est-à-dire mesures, certains groupements de syllabes qui n'ont à proprement parler rien de mesuré par eux-mêmes et peuvent s'accommoder de toute espèce d'ordre dans le temps.

Nous voyons dans cette erreur une suite inévitable du divorce qui finit par éclater entre la poésie et la musique ; il arriva un moment où la théorie musicale fut assez développée pour présenter quelque difficulté, et n'être plus accessible qu'à certains hommes spéciaux que l'on nomma musiciens ou rythmiciens. Ceux-ci, ayant assez à faire de s'occuper de leur art, se désintéressèrent des paroles et laissèrent aux grammairiens le soin de formuler la théorie poétique. Ces derniers, en prenant le nom de métriciens, ont fait considérablement dévier le terme de mètre de son sens étymologique. Ils continuent en effet à nommer mètres, c'est-à-dire mesures, les formes de mots, les combinaisons de syllabes qu'on leur a indiquées comme s'adaptant à des mesures musicales, mais

ils ne savent pas ce que c'est qu'une mesure musicale. Ce qu'ils appellent mesure n'est pour eux qu'un assemblage de syllabes tantôt brèves, tantôt longues ; ils lui donnent ce nom, parce que c'est le terme consacré. Quant aux longues et aux brèves, ils en parlent sans connaître la valeur exacte de ces mots ; on leur dit que la longue vaut généralement deux brèves, et ils le croient, ils le posent en principe, sans songer jamais à une vérification pratique, sans essayer d'exécuter réellement le rythme engendré par ces longues et ces brèves. Quand on vient leur dire que parfois la longue vaut plus ou moins de deux brèves, ils se perdent en conjectures pour expliquer cette anomalie [1]. Mais qu'elle vaille deux brèves,

[1] L'erreur des métriciens, la cause irrémédiable de leur aveuglement en matière de métrique, c'est qu'ils veulent absolument voir dans la syllabe une mesure ; l'idée que la syllabe pourrait ne pas être une mesure confond leur imagination par la perspective de les laisser sans aucun principe. C'est par suite de cette illusion que ces grammairiens, simples arrangeurs de syllabes, se crurent autorisés à prendre le titre de *métriciens*. Mais leur erreur ne fut pas partagée par tous les auteurs grecs ; les rythmiciens surtout protestèrent ; habitués à la mesure musicale, parlant avec compétence de l'art qu'ils pratiquaient, ils ne pouvaient admettre la confusion grossière commise par les prétendus métriciens. Aristoxène, le plus ancien et le plus illustre d'entre eux, déclare hautement que la syllabe n'est pas une mesure, Psellus nous rapporte ainsi son opinion : « ὁ δέ γε Ἀριστόξενος οὔκ ἐστι, φησί, μέτρον ἡ συλλαβή. » Un auteur latin, Marius Victorinus, reproduit également, sans citer sa source, l'opinion d'Aristoxène à cet égard : « Quidam autem non pedem metrum esse volunt, sed syllabam, quod » hâc ipsum quoque pedem metiamur et quod finita esse mensura » debeat, pedes autem in versu varientur. Alii rursus nec pedem nec » syllabam metrum putant esse dicendum, sed *tempus*. » (Voir Westphal, *Fragmente und Lehrsätze der griechischen Rhythmiker*, p. 27 et p. 91). Il résulte clairement de cette citation que certains auteurs entendaient par mesure (Μέτρον) le pied tel qu'il est dans le vers, oubliant ou ignorant que la durée du pied est variable; d'autres, non moins inhabiles à découvrir la véritable mesure, des rythmiciens surannés, παλαιοὶ ῥυθμικοί, comme les appelle Psellus, érigeaient en mesure non le pied mais la syllabe. Croirait-on qu'une opinion surannée pour Psellus est aujourd'hui tellement en vogue qu'il faille pour la combattre tout un déploiement de raisons démonstratives ? Comment pourtant ne pas

moins de deux brèves ou plus de deux brèves, la longue pour eux est toujours la longue; c'est la syllabe au-dessous de laquelle ils marquent un trait (-); ils la reconnaissent à première vue, je dis à première vue, et non sans raison, car ce n'est pas le son de cette syllabe qui les avertit de sa quantité, c'est sa forme écrite, et le souvenir que cette forme a laissé dans leur esprit. Le rythme qui, pour les musiciens, est une perception auditive, est pour les grammairiens une perception visuelle; aussi les ouvrages laissés par les métriciens ne sont-ils en somme qu'un ensemble de prescriptions pour composer des paroles destinées à être rythmées. Le titre de *Métrique* sous lequel sont désignés ces ouvrages, si l'on se reporte au vrai sens, au sens musical du mot, est absolument impropre. Le mètre des grammairiens n'est plus une mesure, c'est un arrangement, c'est un groupement de syllabes. Par conséquent, lorsqu'il sera question de mètres et de métrique, il sera toujours très important de savoir si celui qui parle est un musicien ou un grammairien [1].

Cette scission entre les deux études, d'une part celle du rythme purement musical, et de l'autre celle de la mesure

reconnaître avec tous les rythmiciens grecs ce fait attesté d'ailleurs par l'observation du langage naturel, qu'il y a pour une syllabe plusieurs manières d'être une brève ou une longue, et que rien ne peut indiquer a priori la durée exacte qu'elle aura dans un cas donné, tant qu'on ignore le mètre où on l'encadrera?

[1] Nous aurions pu employer le terme de métrique dans son sens purement musical, le seul qui soit à la fois étymologique et exact, sans nous préoccuper des divers sens attribués par les métriciens grecs à ce mot. Mais nous avons voulu prévenir les objections. Il était important aussi de montrer tout ce qu'il y avait de peu précis et de peu exact dans les conceptions grecques du mètre, et nous nous sommes senti tenu à ne pas perpétuer pour notre part une confusion qui pour être ancienne n'en est pas plus respectable. Nous avons étudié simultanément le mètre et le rythme, puisqu'il n'existe pas de mètre sans rythme ni de rythme sans mètre; mais nous avons donné à notre ouvrage le titre de *Métrique*, parce que, le rythme n'ayant d'autre fonction que celle de déterminer le mètre, en nous servant du terme de *rythmique*, nous aurions mis le moyen à la place de la fin.

poétique, la confusion de termes qui en résulte entre ces deux mondes voisins qui sont devenus si étrangers l'un à l'autre, ne peut être que très préjudiciable à la science ; mais ceux qui se passent le mieux de leurs voisins, ceux qui se suffisent le mieux à eux-mêmes sont les musiciens. La musique étant basée sur des sensations, ils éprouvent ces sensations ; ils les reproduisent à volonté, et quand ils en parlent, ils savent de quoi ils parlent, ils n'ont pas besoin d'aller chercher en dehors de leur art un surcroît de lumière, puisqu'à chacun des termes qu'ils emploient correspond une sensation nette et précise qu'ils connaissent bien et qu'ils peuvent reproduire à leur gré. Les grammairiens, au contraire, tout en étudiant un sujet qui est du ressort des sensations, la mesure poétique, en ignorent absolument la nature. Ils ont comme tout le monde éprouvé la sensation du rythme en entendant chanter et parler ; mais ils ne savent pas la soumettre à l'analyse ; ils ne savent pas identifier chaque sensation avec elle-même, donner à chacune son vrai nom, distinguer un rythme d'un autre à l'audition d'un morceau exécuté musicalement, et discerner avec assez de rigueur les impressions qui les affectent, pour être en état de les noter et de les faire éprouver à d'autres. Ils remplacent par le témoignage des auteurs l'expérience personnelle qui leur fait défaut ; ils consultent la tradition au lieu de consulter la nature, et l'érudition leur tient lieu de sensation.

Pour étudier le rythme artificiel de la poésie, il nous suffira de rechercher les différentes formes musicales auxquelles peut s'adapter chacun des arrangements de syllabes reconnus et classés par les grammairiens, mais cette étude ne tiendra qu'une place accessoire dans notre ouvrage, et le principal sera précisément pour nous celle du rythme naturel de la prose, si dédaignée jusqu'ici. Notre attention s'est surtout portée sur la langue parlée et nous nous sommes proposé de découvrir l'ordre apporté dans le temps par les syllabes telles qu'elles sont improvisées sous l'action de la pensée. Au pre-

mier abord, nous l'avouons, les difficultés à vaincre nous ont paru insurmontables : les mouvements de la parole sont si rapides, les phrases, si multiples et si variées, se présentent dans un tel enchevêtrement que nous avons dû renoncer à chercher dans l'observation seule et purement empirique le moyen d'y trouver un ordre. En effet, les combinaisons *métriques,* au sens que nous avons donné à ce mot, sont en nombre indéfini, et cela surtout dans la nature, où elles correspondent aux formes multiples de la pensée. Il est aussi difficile de rencontrer deux combinaisons métriques identiques qu'il est rare d'entendre exprimer deux fois la même pensée sous une forme exactement semblable. Aussi, les premières observations donnent-elles à l'auditeur l'impression du chaos, et si la raison ne lui disait que ce chaos n'est qu'apparent, il renoncerait bien vite à poursuivre son étude. Nous avons alors songé que l'ordre qui préside évidemment à la formation et à l'enchaînement des phrases devait trouver sa source dans la perception elle-même, que les formes adoptées devaient être les formes perceptibles et que la loi des combinaisons naturelles de durées que la métrique étudie n'était autre que la loi même suivant laquelle se forment les rapports de nombres susceptibles d'être perçus par les sens. Ainsi, nous étions amené à établir *a priori* une théorie des *mètres* basée sur l'étude de la perception.

Cependant, nous n'avions fait que déplacer la question ; au lieu d'observer des manifestations des produits extérieurs de l'être humain, esprit et corps, il nous fallait observer la façon dont ils sont perçus. Or la première de ces études n'est-elle pas la condition de l'autre ? Comment pénétrer la nature, les lois de la perception, si l'on n'a prise sur ses objets, si l'on ne les a classés, définis de telle sorte qu'on puisse les reproduire en les variant, et, par eux, leurs effets intérieurs, selon les besoins de la recherche analytique et de la vérification ? Par quel autre moyen donner aux lois et aux raisons découvertes une valeur certaine et une portée vraiment uni-

verselle ? Cette condition se trouve remplie dans l'ordre tonal : chaque note peut être reproduite à volonté au moyen d'un corps déterminé capable de vibrations ; elle représente un nombre connu de mouvements à la seconde, et la connaissance intérieure, non définie, que nous en avons par la sensation, est accompagnée de la connaissance objective et définie des phénomènes physiques concomitants. Nous pouvons affirmer que tel accord de notes correspond à telle combinaison de vibrations et, partant, à tel rapport de nombres ; nous pouvons, à l'aide des accords reconnus perceptibles à la suite d'une expérience séculaire, déterminer les rapports de nombres qui, dans cet ordre, sont seuls admis par les sens.

L'ordre tonal nous offrait donc le terrain solide qui nous manquait dans l'ordre métrique. Là, nous pouvions conduire sûrement notre recherche des lois intérieures qui gouvernent la perception, c'est-à-dire des conditions objectives qui la rendent possible. Dès lors n'était-il pas naturel de demander à l'analogie les lumières que l'observation, réduite à elle-même, semblait nous refuser ?

Quand on considère les faits bien définis de l'ordre tonal dont nous venons de parler, ce qui frappe d'abord, c'est que les accords les plus simples sont ceux qui correspondent aux rapports de nombres les moins complexes. Si nous prenons le premier de tous, l'*accord parfait,* nous constatons que chacune de ses notes représente un nombre de vibrations qui est à celui de sa fondamentale, c'est-à-dire d'une certaine octave inférieure de sa tonique, comme un nombre entier est à l'unité. Nous constatons en outre que ces entiers sont les premiers dans l'échelle des nombres et qu'ils représentent non pas des multiples de l'unité, mais des diviseurs. En supposant l'accord parfait frappé dans la position *do mi sol,* ses notes représentent les diviseurs par 4, 5 et 6 de l'unité ; par le renversement *mi sol do,* nous déterminons les diviseurs par 5, 6 et 8 ; et dans la position *do sol do mi,* nous trouvons les diviseurs par 2, 3, 4 et 5 ; enfin, quelle que soit la position

ou le renversement adopté pour l'accord parfait, les nombres de divisions de l'unité mis en rapport ne sont jamais supérieurs à 8 et flottent entre les nombres 2, 3, 4, 5, 6 et 8.

Si nous prenons l'accord le plus simple après l'accord parfait et ses renversements, c'est-à-dire l'*accord de dominante sol si re fa la,* nous constatons que, dans cette position, le nombre le plus élevé que ses notes puissent représenter est le nombre 9. Au delà de ce nombre 9, nous ne trouvons que les nombres 10, 12 et 14, en donnant aux accords de *neuvième* ou de *septième de dominante* les positions suivantes :

sol si re la fa (4, 5, 6, 9, 14)
sol si fa la re (4, 5, 7, 9, 12)
sol re fa sol si (4, 6, 7, 8, 10).

La fraction de l'unité 1/14 est la plus complexe que les sens puissent percevoir, aucun des faits de l'harmonie connus jusqu'ici ne nous permet de reculer la limite qu'elle constitue.

Le lecteur remarquera en outre que les nombres fournis par les notes *sol si re fa* et *la* de l'accord de dominante sont obtenus en mettant ces notes en rapport avec la fondamentale *sol* de l'accord lui-même, et non plus avec la fondamentale *do* dont nous parlions jusqu'ici ; mais, en même temps, il pourra constater que ces fondamentales (*sol* et *do*) sont entre elles dans le rapport le plus simple.

Il en est de même de toutes les autres notes dans l'étendue d'une même tonalité, c'est-à-dire que toutes se trouvent dans un rapport très simple avec la plus grave d'entre elles, qui leur sert en définitive d'unité, et que nous pouvons pour cette raison appeler la *fondamentale générale*. Cette fondamentale générale est ce que les musiciens appellent la *tonique*.

Si nous voulons mettre cette loi sous une forme qui nous permette de la transporter éventuellement en dehors de l'ordre des faits qui nous l'a fournie, nous dirons que les seules successions ou agglomérations de nombres qui soient perceptibles sont celles qui permettent des groupements

dans lesquels chacun des nombres est entier par rapport à un autre pris comme unité, et tels que cette unité, fondamentale pour chacun d'eux, soit elle-même un nombre entier par rapport à une autre unité plus générale, et fondamentale pour l'agglomération ou la succession tout entière.

Ce principe, combiné avec l'hypothèse que les nombres perceptibles sont les 14 premiers, à l'exclusion des nombres 11 et 13, pourra dès lors être appliqué à l'étude de la métrique et devenir la base de notre théorie.

Nous avons vu que, dans le domaine des sons, la durée de la vibration que représente chaque note est un *diviseur* de la durée d'une autre vibration prise comme fondamentale. En est-il de même dans le domaine des mètres ? Nous croyons pouvoir affirmer la négative. Dans l'ordre des mètres, le mode de la perception des rapports est renversé, la durée unité est *inférieure* à la durée mesurée.

On peut remarquer, en effet, que les durées métriques courtes, celles que détermine le tic-tac d'une montre par exemple, sont suffisamment nettes par elles-mêmes et se passent volontiers d'une division intérieure, tandis que si l'on s'en éloigne pour s'approcher des durées étendues, la sensation devient vague, et l'on éprouve le besoin d'une subdivision déterminée par une succession de coups à intervalles moindres. Si la division n'est pas effectivement exprimée, on la fait volontiers mentalement et on sent que sa présence donnerait de la solidité à la sensation.

Cette tendance vers le morcellement de l'unité à mesurer indique une préférence des sens pour le mode d'évaluation par division, et nous sommes en droit de l'invoquer pour fonder notre opinion que, dans l'ordre des mètres, la durée unité est la plus petite de toutes les durées à mettre en rapport.

Le fait que nous venons d'alléguer est-il vrai dans toute l'étendue de la sensation métrique ? Oui, en ce sens que celle-ci s'anéantit ou s'altère au point même où il cesse de se vérifier.

Si nous entendons une succession de coups très rapide comme le bruit d'une sonnerie électrique ou le ronflement d'une machine à vapeur, la sensation qui en résulte n'est plus une sensation métrique : bien que ces coups divisent le temps objectif, ces divisions ne présentent à notre oreille rien de déterminé ; elles peuvent se multiplier ou devenir plus rares sans que nous les remarquions nettement ; elles forment une masse indistincte devant laquelle l'esprit s'arrête troublé et sans prise. Il sent, mais ne perçoit pas, parce qu'il ne mesure plus et ne peut plus mesurer. Mais pourquoi ? C'est que, comme nous l'avons dit, il est de la nature des sensations métriques, ou plutôt des durées qui leur correspondent, d'être mesurées par des unités plus petites qu'elles ; mais ces unités, les plus petites auxquelles on rapporte toutes les divisions et les unités plus grandes, ne peuvent pas affecter indifféremment une grandeur quelconque ; elles doivent être en rapport avec la structure mécanique et la motilité de nos organes et de notre esprit, c'est-à-dire être pour nous, de toutes, les plus naturelles, les seules directement perçues ; peut-être parce que, constamment produites par le jeu de notre vie sensible, elles en sont pour ainsi dire les cadres mathématiques. Si les durées déterminées dans les deux cas qui nous occupent ne donnent pas lieu à une sensation métrique, c'est qu'elles sont plus petites que ces unités qui devraient les mesurer, et que notre tendance naturelle ou acquise à chercher, dans l'ordre métrique du moins, des unités plus petites pour mesurer, des grandeurs quelles qu'elles soient, essaie en vain de se donner carrière et ne trouve plus où se prendre. De cet échec subi par la tendance résulte en partie le sentiment pénible qui accompagne cette perception manquée, et qui présente un caractère organique trop prononcé pour trouver son explication dans le fait tout intellectuel d'une connaissance imparfaite et insuffisante.

Il y a encore une autre cause intimement liée à celle-là. A mesure que les durées frappées diminuent et s'éloignent de

la région des unités perçues directement, elles se rapprochent du domaine des durées plus petites engendrées par les vibrations les plus graves qui soient perçues sous forme de sons. L'échec de la tendance à la mesure métrique et l'incertitude qui en résulte sur la nature de ces petites durées ont donc pour effet d'éveiller la tendance contraire ou tendance à la mesure tonale : autrement dit, influencés par le voisinage des sons, nous inclinons à voir dans les durées infra-métriques des durées sonores, et à les mesurer comme telles, c'est-à-dire avec des unités plus grandes qu'elles-mêmes. L'échec primitif de l'autre tendance a donc pour suite une lutte pénible dans laquelle peu de chose suffira à donner l'avantage à la tendance tonale. Nous n'aurons qu'à renforcer le sentiment d'une des unités métriques, en l'exécutant réellement au lieu de la laisser chercher en vain par l'imagination dans les deux sens contraires, par exemple en frappant plus fort de deux en deux ou de trois en trois les coups de la sonnerie. Dès lors, la tendance tonale trouve une prise au seuil même de l'ordre opposé, et crée une pseudo-sensation métrique en rapportant à une unité plus grande directement perçue les durées intermédiaires qui, désormais, présentent l'apparence d'un tout organisé et solide. L'indécision pénible a cessé ; nos sens n'hésitent plus entre les deux domaines, celui des sons et celui des mètres ; c'est bien un mètre qu'ils perçoivent, mais péniblement et par un procédé contre nature, naturel, il est vrai, dans l'ordre tonal, dont il n'est ici même qu'un écho prolongé.

Ainsi la seule exception qu'admette la loi métrique de la perception par des unités plus petites nous apparaît, ainsi que cette loi même et la loi inverse de l'ordre tonal, comme un cas particulier d'une loi plus générale embrassant les deux ordres, et nous conduit à la formuler en ces termes : toutes les durées perçues par nos sens, soit dans l'ordre métrique, soit dans l'ordre tonal, sont mesurées par rapport à un petit nombre d'unités communes qui se mesurent elles-

mêmes ou entre elles et que nos sens comprennent directement, tandis que les durées plus grandes ou plus petites leur apparaissent comme multiples ou comme diviseurs de l'une d'entre elles.

Les durées plus grandes sont de l'ordre des mètres, et les plus petites sont de l'ordre des sons. Nous appellerons fondamentales ces unités perceptibles par elles-mêmes, et nous dirons que la théorie des faits de l'harmonie n'est autre chose que la théorie des agglomérations ou successions des diviseurs simples de l'unité fondamentale, tandis que la théorie des mètres est celle des agglomérations ou successions des multiples simples de cette même unité.

Si nous ajoutons cette hypothèse que, dans un ensemble à la fois métrique et mélodique, tel que toute phrase parlée ou toute période musicale, l'unité fondamentale est la même pour l'ordre métrique et pour l'ordre mélodique et constitue le lien qui unit les deux domaines, nous aurons terminé l'exposé des différents principes sur lesquels repose la première partie de notre ouvrage. Dans cette première partie, nous nous sommes proposé d'établir une théorie de la métrique naturelle, abstraction faite de la matière à laquelle elle peut s'appliquer, nous réservant de rechercher dans la seconde partie jusqu'à quel point les syllabes de la langue parlée sont susceptibles de se modifier pour s'adapter aux diverses périodes de la métrique naturelle.

Nous avons dit incidemment, à propos de l'ordre métrique, quelle sorte d'hypothèse nous semblerait pouvoir expliquer la position privilégiée dont les unités fondamentales jouissent auprès de nos sens. Un instant nous avons été tenté de prendre à la rigueur cette hypothèse avec toutes ses suites, et de nous demander si, parmi les unités sympathiques à nos sens, l'une, la plus petite sans doute, servant de mesure aux autres, n'était pas seule la source du privilège commun. Ce serait elle, et non toutes ensemble, qui serait engendrée et déterminée par notre constitution organique ou spirituelle,

variant par suite d'un individu à un autre, mais toujours fixe dans le même individu. Ainsi, tandis que dans notre première conception, à laquelle nous nous tiendrons parce qu'elle n'a pas un caractère hypothétique et qu'elle suffit à l'établissement de notre thèse, la multiplicité des unités qui, toutes, suivant les cas, peuvent être également prises pour mesures, laisse flottant l'ensemble du système, au contraire, avec l'hypothèse d'une seule unité à fondement organique, nous serions conduits à regarder ce mouvement d'une mesure à une autre comme tout relatif et apparent ; au fond, la même unité subsisterait toujours et mesurerait ses manifestations changeantes. Nous avouons que cette hypothèse reste à nos yeux extrêmement vraisemblable et qu'elle nous paraît une conséquence et comme une extension logiquement nécessaire de la loi générale des mesures perceptives. Mais comme on ne peut établir que par l'expérience une hypothèse de fait, et comme cette tentative nous aurait entraîné dans de minutieuses recherches, tant physiques que physiologiques et philosophiques, que le cadre de cet ouvrage ne comporte pas, nous avons pris le parti de négliger cette hypothèse, qui ne nous était pas actuellement nécessaire, et de nous en tenir à la conception de l'unité variable, conception vraie, au moins relativement, et qui exprime en tout état de cause le dehors du phénomène.

L'analogie qui existe entre la métrique et l'harmonie a de tout temps frappé l'oreille humaine : elle en a si bien le sentiment que le langage en porte l'empreinte. Volontiers il emprunte un terme consacré de l'harmonie pour l'appliquer à un fait de la métrique. Rien de plus ordinaire, par exemple, et de mieux accepté qu'une expression de ce genre : *un rythme harmonieux*. Les Grecs, ces fins observateurs des sensations musicales, avaient pressenti la possibilité de réunir les deux études en une seule ; ils avaient su découvrir que les sensations des combinaisons métriques étaient des sensations de rapports numériques aussi bien que celles des combinaisons

de sons, et la trace de cette vue naturelle se retrouve dans les analogies de leur langue. A leur avis le son est aussi *nombreux* que le rythme, et le rythme aussi *harmonieux* que le son, et d'après les κανωνικοὶ[1], le rythme et l'harmonie n'ont qu'un seul et même principe. L'*acuité* d'un son leur apparaît comme une *rapidité*, sa *gravité* comme une *lenteur* ; l'harmonie n'est pour eux qu'une symétrie de mouvements, et les intervalles mélodiques sont rangés suivant des rapports numériques. Les μουσικοὶ[2] habituellement opposés aux κανωνικοὶ, s'accordent en cela avec eux et reconnaissent que les consonances sont données par les mêmes rapports numériques que les rapports rythmiques[3]. Mais, dans leur ignorance de ce qu'il faut entendre par un *rapport rythmique*, ils sont amenés à faire entre l'harmonie et la métrique de fausses assimilations. Aussi le principe reconnu par eux de l'identité de ces deux ordres de faits est-il resté entre leurs mains à l'état d'idée ingénieuse non encore établie sur une base scientifique.

De nos jours, un théoricien allemand a repris pour son compte l'idée entrevue, mais mal appliquée, par les rythmiciens grecs ; il a consacré à l'exposition de ce principe et de ses conséquences un ouvrage qui méritait d'attirer l'attention du public et qui pourtant, à cause de la terminologie hégélienne dont l'auteur a cru devoir envelopper sa pensée, ne fut accessible qu'à un nombre restreint de lecteurs. Cet ouvrage étudie parallèlement l'harmonie et la métrique[4]. Malheureusement Hauptmann fut à son tour victime de fausses analogies, il ne sut pas voir que la métrique reposait sur la loi des harmoniques inférieures, c'est-à-dire des multiples de l'unité ; et cette

[1] On appelait ainsi les rythmiciens de l'école de Pythagore qui prétendaient expliquer par le nombre toutes les sensations musicales.

[2] On appelait ainsi les musiciens opposés à toute espèce d'explication physique de la musique.

[3] Voir Westphal, *Die Fragmente und Lehrsätze der griechischen Rhythmiker*, 1861, pp. 108, 109 et suiv.

[4] *Die Natur der Harmonik und Metrik* von Moritz Hauptmann. Leipz., 1853 ; du même auteur, *Lehre von der Harmonik*.

loi, qui lui aurait donné la clef des phénomènes métriques dont il cherchait l'explication, il l'eut à sa disposition et ne sut pas s'en servir. Il s'égara à en chercher l'application dans le mode mineur, et lorsqu'il s'agit de trouver les lois de la métrique et de les assimiler à celles de l'harmonie, il n'eut plus aucun grand principe dont il pût faire usage, se trompa sur la nature des rapports numériques perçus dans la sensation du rythme, et établit entre les mesures musicales et les accords harmoniques les assimilations les plus étranges, sans autre appareil de preuve qu'une dialectique très obscure que l'on comprend, il est vrai, à force d'étude, mais dans laquelle on ne saurait voir qu'un austère jeu d'esprit, sans rien qui ressemble à une démonstration scientifique.

Hauptmann ne fut pas le seul qui cherchât à trouver dans les harmoniques inférieures l'explication du mode mineur de la tonalité moderne. M. Oettingen[1] exposa après lui un double système harmonique reposant sur les mêmes bases. Au reste, déjà au siècle dernier, Giuseppe Tartini[2] avait posé et développé le principe de l'application des harmoniques inférieures à l'explication du mode mineur d'une façon beaucoup plus complète que ne l'a fait depuis Hauptmann lui-même.

M. Hugo Riemann[3] a poussé ce principe jusque dans ses dernières conséquences, dans sa *Syntaxe musicale*. Malgré tout ce que cette théorie peut avoir de séduisant, à cause du parallélisme qu'elle introduit dans l'étude de l'harmonie, on est bien obligé de convenir qu'elle n'est pas confirmée par les sensations. Si cette théorie était vraie, en effet, l'accord parfait mineur *do mi* ♭ *sol* déterminerait pour tonique non la note basse *do*, mais la note aiguë *sol*; or, toutes les marches mélodiques que l'on peut faire avec les notes de l'accord parfait mineur ont invariablement le caractère suspensif

[1] *Harmonie-Systeme in dualer Entwickelung*, 1866.
[2] *Trattato di Musica*, 1754.
[3] *Musikalische Syntaxis*. Leipz., 1877.

lorsqu'on termine sur le *sol*, et le caractère conclusif lorsqu'on termine sur le *do*. M. Riemann ne cherche pas à se dissimuler la force de cette objection tirée de la sensation, mais il croit voir dans ce fait, bien alarmant pour la vérité de sa théorie, une influence du mode majeur, une habitude contractée par l'oreille, une conséquence de la basse continue sur laquelle a reposé jusqu'à nos jours tout le système d'harmonie. M. Riemann croit qu'en faisant l'éducation de l'oreille, on arriverait à lui faire percevoir le mode mineur tel qu'il le comprend, dans toute sa pureté. L'auteur se croit autorisé à faire ainsi la leçon aux sensations, en s'appuyant sur un principe physique dont la vérité résulte indubitablement d'une expérience faite par lui. Cette expérience est la suivante : *des cordes libres qui correspondent à des harmoniques inférieurs d'un son déterminé donnent, lorsqu'on fait entendre ce son, non seulement des vibrations partielles, mais des vibrations totales par lesquelles les harmoniques inférieurs du son deviennent sensibles*. Cette expérience peut être parfaitement exacte sans qu'on puisse en trouver l'application dans la théorie de l'harmonie. L'harmonie, en effet, n'est pas la science des sons considérés d'une façon abstraite, objective, mais seulement la science des sons perçus, et un grand nombre de phénomènes peuvent être constatés dans la nature, sans qu'on doive nécessairement y chercher l'explication des phénomènes qui se passent dans les sens et dans l'esprit. Si les harmoniques inférieures ne sont pas perçues par notre organisme, on aura beau constater leur existence réelle en dehors de nous, on n'aura rien fait pour expliquer nos sensations. Cet exemple nous montre le danger que l'on court aussi bien en harmonie qu'en métrique, lorsqu'on veut étudier par une méthode purement physique des phénomènes de l'ordre subjectif comme les sensations musicales. On confond ainsi la connaissance scientifique des objets avec celle des sensations qu'ils nous donnent et qui sont relatives à notre organisme corporel et spirituel.

Autre chose, en effet, sont les phénomènes et leurs rapports mathématiques saisis par une expérience objective, autre chose les effets sensibles qu'ils éveillent en nous et dont les lois ne peuvent être connues que par une nouvelle expérience toute subjective. Il est chimérique de vouloir déduire celles-ci des premiers. Aussi, Helmholtz[1], dont le ferme et lucide esprit a si bien et si constamment su distinguer ces deux domaines voisins de la physique et de la psychologie physiologique, s'est-il constamment refusé à admettre le principe prôné par MM. Oettingen et Riemann.

Le lecteur sait quel parti nous avons tiré des harmoniques inférieures. Elles ne sont pas applicables à l'harmonie, parce que les vibrations du son ne peuvent être perçues isolément, et ne sont comprises que dans des ensembles à l'aide d'une unité plus large, imaginée sans effort, qui les réunit en nombre déterminé. Ainsi, ce qui est évalué, ce n'est pas la durée de la vibration elle-même, mais le nombre de fois que cette vibration est comprise dans une unité perçue comme telle. Ce que l'on perçoit, c'est une multiplication de la vibration, et non pas la vibration même, et celle-ci n'étant pas appréciée, comment pourrait-on en percevoir la division? C'est-à-dire comment supposer qu'elle soit mise en rapport avec une vibration plus rapide, que le son qu'elle donne soit

[1] Helmholtz a également, dans son grand ouvrage (*die Lehre von den Tonempfindungen ;* traduction par M. Guéroult sous le titre : *Théorie physiologique de la musique fondée sur l'étude des sensations auditives,* G. Masson, éditeur. Paris, 1874), donné une théorie complète de la musique dont il nous montre le développement historique depuis ses origines, et en nous faisant assister à la constitution lente et progressive de l'harmonie moderne. Helmhotz semble avoir renoncé à ramener tous les faits de l'harmonie à un seul principe physique; il insiste beaucoup sur la différence qui existe entre l'expérience objective des phénomènes et l'expérience subjective des sensations, et convaincu qu'on n'arrivera jamais à expliquer les secondes par les premières, il aime mieux s'en rapporter à la tradition que d'entreprendre des recherches et des expériences sans issue ni conclusion possible.

évalué par rapport à un son plus aigu; en un mot, que ce son apparaisse comme un harmonique inférieur d'un autre son ? Sans aucun doute, le principe des harmoniques inférieures n'est pas applicable à l'harmonie : pour que les harmoniques inférieures de l'unité, ou plutôt pour que les multiples de l'unité soient perçus, il faut que l'unité elle-même soit comprise isolément comme telle et par conséquent qu'elle ne soit plus une vibration de l'ordre des sons. L'unité dont nous percevons les multiples est déjà une durée métrique, et *a fortiori* en est-il de même pour ses multiples.

Le principe des harmoniques inférieures de l'unité trouve donc son application dans notre théorie du mètre, et nous verrons qu'il est la base sur laquelle repose la première partie de ce travail.

Cette première partie semblerait plutôt avoir sa place marquée dans une théorie de la musique que dans un ouvrage de philologie ; mais le lecteur comprendra plus loin qu'elle était indispensable pour rendre possible une étude sérieuse de la métrique de la langue parlée.

Dans notre seconde partie, nous examinons comment le *rythmizomène* naturel, c'est-à-dire la matière du langage se soumet à la loi métrique. Nous abordons successivement, au point de vue rythmique, l'étude des voyelles et des consonnes, des syllabes, de l'ictus, de l'acuité, de la quantité. Puis il nous a semblé nécessaire de définir la mesure poétique, et de montrer ses rapports avec la mesure musicale. Enfin nous indiquons, dans un aperçu général, la méthode à suivre pour faire l'histoire des transformations phonétiques produites dans le langage par l'influence de la loi métrique. Trop longtemps on a appliqué à la métrique du langage une méthode qui ne peut convenir qu'à une langue morte. De celle-ci, en effet, il ne nous reste que des monuments écrits, et nous ne pourrions rien en savoir, si nous ne faisions appel à ces témoins du passé. La métrique, au contraire, est une langue toujours vivante, une langue que nos métriciens

archéologues eux-mêmes parlent tous les jours sans le savoir. Nous ne nions pas l'intérêt qu'il peut y avoir à connaître la métrique des anciens, mais nous trouvons qu'il est raisonnable de commencer par étudier la nôtre, et de procéder à cette étude comme on le fait dans les sciences naturelles, sans nous préocuper des théories mises en avant par les rythmiciens et métriciens antérieurs. Si les résultats concordent avec ces théories, tant mieux : nous ne mépriserons pas ce surcroît de preuves ; mais nous saurons, s'il le faut, nous en passer. Nous sommes sur ce point entièrement de l'avis de M. Brücke qui, dans la préface de sa brochure sur les bases physiologiques de la versification de l'allemand moderne[1], s'exprime ainsi : « Comme l'étude que j'entreprends du vers » est toute *naturelle,* les objections que l'on pourrait me » faire en s'appuyant sur les règles de la métrique tradition- » nelle ne sont pour moi d'aucun poids. Il fut un temps où » l'on réfutait à l'aide de citations tirées de Galien les résultats » obtenus par les anatomistes dans des dissections faites de » leurs propres mains ; mais l'anatomie a continué sa » marche, guidée par l'expérience, sans se préoccuper de » Galien ni de sa doctrine. »

[1] *Die Physiologischen Grundlagen der neuhochdeutschen Verskunst.*

PREMIÈRE PARTIE

MÉTRIQUE NATURELLE

I. — DÉFINITION DE LA MÉTRIQUE

CHAPITRE PREMIER

PERCEPTION DE L'UNITÉ DE TEMPS

1. *La métrique est la science des phénomènes acoustiques qui engendrent la sensation analytique du temps. — La métrique du langage est l'étude des sensations analytiques du temps engendrées par la voix articulée de l'homme exprimant sa pensée.* Quant au *temps* lui-même, nous ne saurions le définir en ce moment sans employer des mots qui auraient, eux aussi, besoin de définition. Dire que le *temps* est le lieu des phénomènes successifs, c'est se mettre dans la nécessité de définir la succession; or l'idée de succession implique déjà celle du *temps*. Nous emploierons donc jusqu'à nouvel ordre le terme de *temps* en le supposant défini et compris par tout le monde, nous réservant de préciser, au terme de notre étude, par une définition véritable, le vrai sens de ce mot.

Il n'est pas d'idée plus claire que celle du *temps* lorsqu'elle sert à en expliquer d'autres; il n'en est pas de plus obscure sitôt qu'on cherche à l'expliquer elle-même; très facilement conçue comme premier principe, elle se dérobe à l'analyse sitôt que, la supposant réductible à une autre idée, on en fait l'objet de ses méditations. De même en chimie, les corps

simples sont les plus connus et les plus facilement reconnaissables, ceux en un mot dont nous avons l'idée la plus claire ; mais sitôt que, cessant de les prendre pour premiers principes, nous supposons qu'ils peuvent être à leur tour décomposés, nous nous trouvons en présence d'un problème, non pas insoluble sans doute, mais pour lequel on n'a trouvé jusqu'à ce jour que des solutions hypothétiques. Prenant à tâche de décomposer ce corps simple de la pensée que l'on nomme l'*idée de temps,* nous emploierons ce mot, bien certain d'être compris de tout le monde, dans l'examen auquel nous allons soumettre l'idée qu'il représente.

2. Aucune idée n'est plus abstraite que celle du *temps,* il n'en est pas cependant qui nous donne davantage l'illusion d'une réalité concrète ; il semble à notre imagination que le temps existe véritablement en dehors des événements qui rendent sa marche sensible, il semble qu'il soit à ces événements comme un contenant à son contenu, et cependant rien ne nous autorise, en bonne logique, à le séparer des phénomènes qui nous en ont donné la sensation. A supposer qu'il puisse avoir en dehors d'eux une existence réelle, cette séparation ne peut être qu'une simple opération de notre esprit, dont le résultat est l'idée abstraite du *temps.* Prendre cette abstraction pour une entité, c'est être dupe de son imagination.

3. Nous sommes donc amené à étudier l'idée de *temps,* non en elle-même, mais dans les sensations qui sont comme la matière première d'où notre esprit l'extrait par un travail d'abstraction. Afin de savoir de quelle nature peuvent être ces sensations, nous allons supposer un instant l'existence réelle du *temps* vide de tout événement : nous verrons pourquoi une pareille entité, quand même elle serait véritable, ne pourrait pas être perçue par nous ; et connaissant ce qui lui manque pour engendrer une perception, nous en déduirons les conditions requises pour que la sensation temporelle ait lieu.

4. Le *temps abstrait,* considéré comme réel, ne serait autre chose que la somme d'un nombre indéfini de moments : pour qu'il pût être perçu, il faudrait, non seulement, que le nombre de ces moments fût défini, mais encore que la durée

de chacun d'eux fût nettement déterminée. Qui dit définition, dit limitation : les limites du *temps* se nomment *commencement* et *fin;* comment marquer le *commencement* et la *fin* du *temps abstrait* vide de tout événement ? Comment marquer le *commencement* et la *fin* de chacun des moments dont il est la somme? Aucun point de la durée ne peut légitimement être considéré à l'exclusion des autres comme un *commencement* ou une *fin;* aucun ne se distingue par un signe sensible du précédent et du suivant. On est donc forcé d'admettre, ou bien que le temps abstrait n'a ni *commencement* ni *fin,* ou bien que tout y est *commencement* et *fin,* que le *commencement* y coïncide partout avec la *fin.* Le temps sans *commencement* ni *fin* est incompréhensible ; la coïncidence constante du *commencement* avec la *fin,* en nous faisant considérer le temps comme une somme de moments sans durée, ne nous permet de voir en lui que le néant. Même en admettant l'hypothèse incompréhensible que le temps serait composé par une succession de moments sans durée, l'identité sans fin de tous ces moments ne peut produire que le néant de la perception. Comment, en effet, aurai-je conscience d'une durée quelconque, si aucun moment ne se distingue des autres, et ne devient, pour moi, un point de repère pour évaluer la durée écoulée?

5. Qui nous fournira ce point de repère? Quel sera cet élément *dissimilateur* de la constante *identité* temporelle? Ce ne peut être qu'un facteur étranger au temps lui-même, dont nous avons constaté l'impuissance à créer une sensation : ce facteur, c'est la *force.* La manifestation sensible de la *force* est le *mouvement.* C'est donc le *mouvement* qui, accentuant les différents moments de la durée, nous permet de les comprendre dans une sensation d'ensemble. Par lui, ils prennent un corps, une forme sensible ; ils deviennent une unité organique, c'est-à-dire un ensemble de phénomènes complexes produisant sur nos sens une impression unique. Chacun des moments qui concourent à la durée totale de ce mouvement cesse d'être une unité isolée pour devenir partie intégrante d'un tout organique et sensible. Chacun d'eux, en effet, se trouve différemment marqué, ou, pour me servir d'une expression que j'emploie à dessein, différemment *accentué* par ce mouvement ; chacune des péripéties du mouvement devient, pour le moment dans lequel elle se produit, un agent dissi-

milateur; et de même qu'on ne comprendrait aucune de ces péripéties en dehors du mouvement total dont elle fait partie, de même les moments successifs, perdant leur identité respective, cessent de s'opposer l'un à l'autre comme des unités de même ordre, mais, étant devenus différents les uns des autres, fournissent des points de repère à nos sens et produisent, par leur combinaison entre eux, une impression totale de nature toute complexe et organique.

6. Il est facile de se faire une idée nette de ce qui précède en considérant le mouvement du pendule : ce mouvement, dont les oscillations se succèdent toujours semblables entre elles, contient cependant, pendant la durée d'une seule et même oscillation, un certain nombre de moments absolument différents les uns des autres, puisque chacun d'eux est distingué par une position du pendule tout autre que la précédente. Ce n'est qu'après avoir accompli son mouvement de gauche à droite et de droite à gauche, que le pendule revient à une position déjà occupée et recommence la série déjà parcourue. C'est pourquoi le moment précis où celle-ci recommence marque la *fin* d'une première unité et le *commencement* d'une seconde. L'unité temporelle constituée par une oscillation du pendule peut donc être perçue, puisqu'elle embrasse un ensemble de phénomènes complexes produisant sur nos sens une impression unique; mais cette unité est purement formelle, car elle est idéalement divisible à l'infini. Néanmoins, pour la commodité du discours, nous la désignerons sous le nom d'atome temporel toutes les fois que nous la prendrons pour unité fondamentale, c'est-à-dire pour la mesure de toute une série d'autres unités. Nous conviendrons, dans le cours de notre ouvrage, de donner à cette unité fondamentale une durée égale à celle de la brève, telle qu'elle se présente dans le langage.

7. Ces principes généraux sur la façon dont le temps devient un phénomène sensible serviront de base à toute notre théorie. L'unité fondamentale une fois choisie, il nous reste à voir comment elle se comporte dans la formation des phrases.

De quelle nature sont les mouvements qui rendent possible la perception du temps par le moyen du langage? Ce ne sont autre chose que des coups, des ébranlements, des vibrations

en un mot, qui, communiquées à l'air par la bouche de celui qui parle, se propagent dans tous les sens et produisent sur l'oreille une sensation particulière que l'on désigne sous le nom d'audition. Ces mouvements, dont la durée totale produit une impression unique, sont marqués, pendant tous les moments dont ils se composent, par des différences d'intensité dans la force de la sensation qui en résulte. Le moment où le coup retentit marque le point culminant de son intensité qui décroît graduellement jusqu'à ce qu'elle s'éteigne, et soit remplacée par un autre coup qui lui succède. Un coup isolé ne peut pas déterminer d'unité temporelle précise ; il partage en deux parties, également indéterminées, la durée indéterminée du temps abstrait. Un second coup d'égale intensité marque, en même temps que la *fin* d'une première unité, le *commencement* d'une seconde. Deux coups successifs partagent donc la durée en trois parties inégales : la première qui n'a pas de commencement déterminé et qui a pour fin le premier des deux coups ; la seconde, qui a pour commencement le premier coup et pour fin le second ; la troisième enfin, qui a pour commencement le second coup et qui est sans fin déterminée. De ces trois unités, une seule, celle du milieu, est complètement déterminée. Cependant, par analogie avec celle-ci, l'oreille attribue une durée égale à l'unité qui précède le premier coup et à celle qui suit le second. Trois coups se succédant à intervalles égaux, et avec une intensité égale, déterminent deux unités temporelles bien définies, égales entre elles, et s'opposant l'une à l'autre comme unités de même ordre ; ils marquent de plus le commencement d'une troisième unité non encore définie, mais qui, par analogie, est déterminée par l'oreille et produit inductivement sur elle une impression semblable à celle des deux premières. Il en est de même pour l'unité indéterminée qui précède le premier coup ; ce coup qui marque sa fin étant de même intensité que les autres, l'unité qu'il termine est imaginée de même durée. Nous pouvons dès maintenant définir l'unité, et dire qu'elle est constituée par deux coups identiques se succédant à un intervalle appréciable pour l'oreille.

Chaque coup perçu dans le temps marque un *commencement* et une *fin ;* mais ce n'est pas le commencement et la fin d'une seule et même unité comme dans le temps abstrait où nous n'avons affaire qu'à des points mathématiques de durée, c'est-à-dire au néant de perception ; chaque coup est la

fin d'une première unité et le *commencement* d'une seconde ; il suppose pour la première un *commencement,* et pour la seconde une *fin,* marqués par un coup *identique.* Il en résulte que toute unité métrique perçue par notre oreille suppose une succession d'identités se poursuivant indéfiniment à travers le temps, et parvenant, dans une portion déterminée de sa durée, à faire naître une sensation. C'est une chaîne sans fin dont quelques anneaux seulement sont à la portée des sens. Par suite, la dissimilation, au moyen de laquelle a pu être constituée l'unité métrique, n'a servi qu'à mettre au nombre des phénomènes perceptibles l'identité éternelle des moments successifs dont la somme forme le temps. Bannie de l'infiniment petit par la dissimilation qui engendre l'unité temporelle, l'identité reparaît dans la succession des unités identiques, des moments identiquement dissimilés. Il n'y a par conséquent aucune perception métrique isolée ; toute unité métrique devenue sensible suppose une série d'unités égales. Exprimée ou non, cette série fait partie de la perception, et, envisagée d'une façon abstraite, en dehors de toute perception particulière, elle engendre l'idée du temps indéfini.

8. Si, au lieu de considérer ce qui se passe dans les unités successives, j'examine l'intérieur d'une seule et même unité, au lieu de l'identité, je trouve la dissemblance la plus complète. Chacun des moments dont se compose cette unité diffère de tous les autres ; aucun d'eux ne peut par conséquent être perçu comme une *unité,* c'est-à-dire *comme une quelconque des durées dont se compose une série de moments identiques.* Il est et ne peut être qu'une portion, un membre d'unité, un phénomène qu'il est impossible de percevoir isolément, un élément accessible à la seule analyse idéale, inséparable dans la sensation du tout dont il fait partie. Par suite, on comprend facilement que, de la combinaison de toutes ces parties hétérogènes, sorte une unité formelle représentant autre chose qu'une somme d'identités, et affectant une forme sensible et reconnaissable, en un mot, une unité organique. C'est un fait vulgaire en chimie que les corps de nature identique ne produisent jamais par leur réunion qu'une somme d'identités ; seuls les corps dissemblables peuvent donner naissance à des combinaisons, c'est-à-dire à des corps d'une nature nouvelle, différant par leurs propriétés de chacun des

éléments composants. Comment pourrait-on, par exemple, discerner dans l'eau l'oxygène de l'hydrogène sans avoir recours à l'analyse chimique ? Or, l'analyse est précisément la désagrégation, la destruction du corps que l'on veut étudier. De même, dans l'unité temporelle, chacune des parties composantes ne pourrait devenir individuellement sensible que par une désagrégation de l'unité elle-même.

9. On peut voir dès maintenant que l'élément générateur de toute unité métrique est la dissimilation des moments identiques dont se compose le temps indéterminé. L'élément dissimilateur est de nature dynamique, c'est ce que nous appellerons le *rythme*. On reconnaîtra en même temps ce qui distingue le *rythme* du *mètre :* le *mètre* représente l'égalité temporelle des moments successifs ; le *rythme,* au contraire, représente la dissimilation dynamique de cette égalité. Aucune unité métrique ne peut être perçue sans l'intervention d'une dissimilation dynamique, d'où il résulte que le *rythme* est l'élément générateur du *mètre*. Le mouvement rythmique, introduisant la variété dans la série d'unités indéterminées et identiques dont se compose le temps abstrait, engendre à son tour une série d'unités également identiques, il est vrai, mais déterminées et réellement perçues par notre oreille. L'identité primitive non encore dissimilée par le rythme n'était qu'une idée ; la série d'unités identiques engendrées par lui devient un phénomène, une sensation.

CHAPITRE II

DE LA DISSIMILATION

10. Etant donné une suite d'unités métriques toutes égales entre elles, nous aurons autant de fois la répétition de la même unité qu'il viendra s'ajouter d'accents nouveaux à la série déjà réalisée; en aucun point de cette série, on ne pourra s'arrêter et dire: la réunion de toutes les unités réalisées jusqu'à ce moment forme un ensemble, un tout saisissable, une grande unité métrique. Pour que ce fait puisse avoir lieu, il faut que l'accent sur lequel on s'arrête se différencie des autres et crée, par là, un point de repère. Afin de rendre plus sensible cette idée que je ne saurais trop exprimer sous toutes les formes, parce que c'est sur elle que repose toute la théorie de la métrique, je vais emprunter à la vie pratique une comparaison qui la rendra saisissante. Tout le monde a remarqué, en chemin de fer, la course rapide que semblent exécuter de chaque côté de la voie les poteaux télégraphiques; cette illusion d'optique fait assister le voyageur au développement d'une véritable série métrique où l'*atome* est représenté par la distance qui existe entre deux poteaux successifs. Comme ces poteaux sont tous à égale distance les uns des autres, et qu'ils sont du reste aussi de même couleur et de même grandeur, il serait absolument impossible à nos yeux de saisir une unité plus étendue que l'unité atomique, si les accidents de terrain ne venaient de temps en temps créer des points de repère. Supposons donc une voie construite sur un terrain complètement plat, sans aucun accident ni à droite ni à gauche, je dis que les yeux n'arriveront jamais à saisir que l'éternelle répétition de 1, 1, 1, etc. Pour arriver à saisir ces unités par groupes, à les réunir dans une vue d'ensemble, il faudra que notre attention entre en éveil, qu'elle emprunte à sa propre force la dissimilation absente de la réalité, que nos yeux, sinon notre bouche, se donnent la peine de compter par exemple 1, 2, 3, 1, 2, 3, etc. Mais si je veux saisir une série d'unités sans être obligé de

compter, c'est-à-dire d'accomplir un acte volontaire, il faudra nécessairement que l'élément dissimilateur se trouve dans la réalité elle-même. Si, par conséquent, les poteaux télégraphiques avaient périodiquement un signe distinctif quelconque ; si, par exemple, ils étaient de trois en trois marqués d'une tache noire, l'œil saisirait facilement sans efforts et sans attention les séries successives de trois, la perception de ces séries entrerait dans l'ordre des sensations instinctives, le mètre *trois* serait constitué.

11. Pour compléter l'intelligence des phénomènes qui engendrent la sensation de *temps,* et arriver à une définition véritablement scientifique de l'idée qui en résulte, il est nécessaire de mettre en lumière la connexité intime qui existe entre cette sensation et une autre tout aussi générale, celle de l'*espace*. La digression que nous ferons à ce sujet ne sera qu'apparente, on en reconnaîtra bientôt l'utilité.

Pour faire saisir cette connexité, je reprends l'exemple des poteaux télégraphiques, et je suppose que d'un point fixe j'embrasse par un coup d'œil toute la ligne qu'ils forment. La perception sera instantanée, unique : d'un seul coup je saisirai dans son ensemble la série tout entière ; je percevrai donc une unité formelle, une unité organique parfaitement déterminée : cette unité sera une perception de l'espace. Ce fait incontestable une fois bien constaté, je me demande comment je puis avoir une perception unique de phénomènes aussi multiples ? Nous avons en effet supposé plus haut que chacun des poteaux télégraphiques est identique à tous les autres, et que tous sont identiquement espacés ; nous ne devrions par conséquent percevoir qu'une série d'identités. Or, ce n'est pas ce qui arrive, et si nous percevons une série, nous le faisons tout d'un bloc sans rien distinguer par le détail. Comment l'unité a-t-elle pu s'introduire dans cette multiplicité? C'est qu'il s'est ajouté à notre perception un élément dissimilateur en vertu duquel tous les poteaux objectivement égaux sont devenus subjectivement inégaux ; en un mot, les phénomènes multiples qui ont fait sur nos yeux une impression unique ne nous ont pas montré les objets dans leur grandeur réelle, mais nous les avons vus en vertu des lois de la perspective. La perspective est la dissimilation qui engendre la perception visuelle de l'espace. Au moyen de la perspective, nous faisons la synthèse des phénomènes visibles ; c'est par une

généralisation de cette synthèse, perçue dans les phénomènes particuliers, que nous nous formons une idée abstraite de l'espace : *l'idée abstraite de l'espace est la synthèse indéfinie des phénomènes possibles.*

L'unité organique engendrée par la perception dissimilatrice, et par conséquent synthétique, d'un ensemble de phénomènes objectivement identiques, en un mot la perception de l'espace visible est susceptible d'analyse. Pour opérer cette analyse, il suffit de restituer aux phénomènes objectivement identiques leur identité subjective. Comment rendre à chacun des poteaux l'individualité qu'il avait perdue dans la perception synthétique de l'espace? Cette opération ne pourra se faire que par un mouvement uniforme au moyen duquel je me transporterai successivement en face et à égale distance de chacun d'eux. Alors, chacun à son tour m'apparaîtra dans la même perspective que les précédents, et à des intervalles qui sont tous égaux entre eux : j'engendrerai ainsi pour mes yeux une série de phénomènes identiques, et la synthèse qui résultait pour moi de la perception de l'espace sera remplacée par une analyse qui se poursuivra suivant une succession indéfinie. La perception qui résulte de cette analyse, l'impression produite sur mes yeux par cette succession d'identités, est ce que j'appelle la perception du *temps*. C'est par une généralisation de cette analyse des phénomènes particuliers que nous nous formons une idée abstraite du *temps*. *L'idée abstraite du temps est l'analyse indéfinie des phénomènes possibles.*

12. A son tour, la décomposition organique, c'est-à-dire la perception analytique engendrée par un mouvement uniforme, est susceptible de synthèse : pour opérer cette synthèse, il suffit d'introduire dans les phénomènes identiques une dissimilation objective qui différencie les perceptions successives. Dans l'exemple que nous avons pris, nous avons opéré cette dissimilation quant à la couleur, nous aurions tout aussi bien pu le faire quant à la grosseur, la grandeur, etc. Par cette dissimilation périodique, nous avons engendré des séries de phénomènes dont chacune formait une unité organique et faisait sur nos yeux une impression unique. L'identité ne reparaissait que dans la succession des séries identiquement dissimilées.

Par là, est engendrée la sensation métrique d'une unité p

grande, devenue possible en vertu d'un phénomène d'une nature toute particulière et que nous avons nommé le *rythme :* par le rythme, sont réunis dans une unité formelle les éléments atomiques de l'analyse temporelle. Le rythme est un conquérant qui travaille sans cesse à agrandir le domaine de la synthèse aux dépens de l'analyse ; par lui, je parviens à donner un corps à la poussière indéfinie des moments qui composent la durée ; par lui, en un mot, je mets véritablement le temps dans l'espace, de même que par le mouvement uniforme qui nous avait servi à analyser la vue synthétique de toute la ligne télégraphique, nous avions résolu l'espace dans le temps.

Mais la synthèse qui résulte du rythme n'est pas de même nature que celle dont il a été question dans la sensation d'espace. Là, en effet, la dissimilation qui opérait cette synthèse était de nature toute subjective, elle se faisait d'elle-même, sans mouvement de l'observateur ni de l'objet, par suite sans provoquer l'idée d'une série indéfinie. Au contraire, dans la sensation synthétique qui résulte du rythme, la dissimilation est objective et active, elle résulte d'un mouvement, et partant, après cette sensation synthétique qui réunit dans une seule unité un certain nombre de divisions temporelles, réapparaît la sensation analytique du temps qui nous donne l'idée d'une serie indéfinie d'unités identiques. Le rythme est donc bien un phénomène *sui generis,* et la sensation métrique qui en résulte ne doit pas être confondue avec celle de l'espace bien qu'elle procède comme elle d'une synthèse, car chez elle cette synthèse est active, tandis que dans la sensation d'espace elle est passive. Dans la première elle alterne sans cesse avec l'analyse, tandis que dans la seconde elle est pure et immuable.

13. Si, au lieu de poteaux télégraphiques, nous avons affaire à une série de coups sonores, la perception est acoustique au lieu d'être optique, mais rien n'est changé à la nature de la sensation métrique qui en résulte. Le rythme, en réunissant dans une sensation totale une série d'unités du même ordre, crée un moment déterminé où toute cette série est perçue d'un seul coup. Pour que l'unité métrique existe, en effet, il est absolument indispensable que, dans un certain point indivisible de la durée, on ait d'un seul coup la sensation de toutes les parties dont se compose cette unité. Le moment où cette synthèse a lieu est tout naturellement celui où l'unité métrique se termine, où toutes ses parties

ont été énoncées. Dans ce moment, toutes les portions de l'unité totale apparaissent à notre oreille non plus comme successives, mais comme simultanées, elles cessent d'avoir de la durée pour prendre du corps, du volume. Ce moment fait immédiatement place à la sensation analytique de la succession engendrée par la série indéfinie des unités de même ordre, c'est-à-dire des unités égales entre elles. Toute unité métrique, en effet, de quelque ordre qu'elle puisse être, qu'elle soit purement atomique, ou qu'elle embrasse un grand nombre d'unités subordonnées hiérarchiquement les unes aux autres, du moment qu'elle est synthétiquement perçue, est immédiatement conçue comme faisant partie d'une série d'unités identiques, c'est-à-dire d'unités de même ordre qu'elle, si bien que, dans la perception métrique, la sensation de corps, de volume ou, si l'on veut, d'étendue, se trouve intimement liée avec celle de succession. Pendant tout le temps que dure la succession des coups qui composent la série, l'oreille est en suspens, attendant la synthèse que doit produire le coup final. Au moment précis où cette synthèse a lieu, les impressions laissées successivement par les différents moments de la série se réunissent en une seule ; toutes ces impressions, objectivement successives, deviennent, par l'effet de la dissimilation rythmique, subjectivement simultanées. En ce moment précis, qui lui-même est nécessairement sans durée, je passe de nouveau de l'idée de succession à celle de simultanéité, de la sensation de temps à celle de l'espace. Tels sont les éléments complexes qui constituent la sensation métrique. La succession des moments qui composent une série engendre la sensation de temps, la synthèse qui marque la fin de la série engendre la sensation d'espace, puis la série, en se répétant elle-même, fait de nouveau passer notre oreille par la sensation de temps, jusqu'à ce que les séries successives, se dissimilant les unes par rapport aux autres, fournissent les éléments d'une synthèse plus générale, plus large, plus étendue, qui réunisse en une sensation de simultanéité un plus grand nombre de sensations particulières, en un mot, une unité formelle qui marque un degré de complication immédiatement supérieur dans l'ordre des organismes métriques.

14. La sensation métrique étant bien définie, il nous reste à déterminer de quelle manière s'opère la dissimilation des unités identiques, lorsqu'il s'agit de former une unité d'un

ordre plus élevé. Nous avons vu que cette dissimilation était à proprement parler ce que l'on désigne sous le nom de rythme, mais nous n'avons pas encore précisé la manière dont elle devait s'opérer. Les coups au moyen desquels est formée une série d'unités métriques du même ordre possèdent tous une certaine *intensité,* un certain *diapason,* et un certain *timbre.* Nous ne parlerons pas ici du *timbre* qui engendre les voyelles et nous fait sortir de la métrique pure pour nous faire entrer dans le domaine de la phonétique. Il nous reste l'*intensité* et le *diapason* qui, par leurs variations, peuvent nous fournir des moyens pour dissimiler la série d'identités métriques. Nous dissimilerons, *quant à l'intensité,* l'accent qui marque le commencement d'une certaine unité métrique, en augmentant son intensité et en le rendant par là supérieur aux autres accents de la même série qui concourent avec lui à former une unité d'un ordre plus élevé. Quant au *diapason,* nous ne pouvons indiquer dès à présent de quelle façon la nature procède pour le faire servir à la dissimilation.

Bien que toute dissimilation engendre un *rythme,* c'est-à-dire un mouvement qui rend sensible le temps écoulé, nous réserverons cette dénomination uniquement à la dissimilation par *intensité* que nous appellerons *dissimilation rythmique,* pour la distinguer de la dissimilation par *tonalité* qui s'emploie, ainsi que nous le verrons plus tard, concurremment avec la première. Nous désignerons cette dernière dissimilation sous le nom de *dissimilation mélodique.* Nous aurions exclu la dissimilation mélodique de cette étude, si la dissimilation rythmique à elle seule avait été suffisante pour expliquer tous les phénomènes de la métrique ; mais nous verrons bientôt qu'elle ne sert à expliquer que les plus simples d'entre eux, et qu'il n'est pas d'organisme métrique d'un ordre quelque peu élevé qui puisse se passer de la dissimilation mélodique. La mélodie n'a même d'autre raison d'être que de préciser la nature métrique de la phrase, c'est là sa seule destination, et cela doit être sa seule explication. On ne sera donc pas étonné de voir figurer une théorie de la mélodie au milieu d'un traité de métrique, et de la voir présentée comme une des grandes divisions de cet ouvrage.

Nous aborderons d'abord l'étude de la dissimilation rythmique, nous réservant plus tard de poser les principes fondamentaux de la dissimilation mélodique, sans traiter à fond cette question si considérable et si difficile.

tiple 3, et dans le second un diviseur 1/3 de l'unité fondamentale (*l'atome*).

Dans ces deux exemples la sensation est du même degré, mais n'est pas du même ordre ; la perception des multiples affectera les unités de temps *plus grandes que l'atome*, et la perception des diviseurs, les unités de temps *plus petites que l'atome*. La première sera *métrique* proprement dite, la seconde sera *tonale*[1]. Le renversement de rapport qui a lieu lorsqu'on passe de l'ordre métrique à l'ordre tonal et *vice versa* (3/1, 1/3), suffit pour nous rendre compte de la différence subjective qui existe entre les sensations métriques et les sensations tonales ; ce sont des sensations de nature différente mais absolument parallèles, et se classant les unes par rapport aux autres dans un ordre tout à fait symétrique.

18. L'oreille ne peut-elle apprécier que des diviseurs ou des multiples exacts de l'unité fondamentale? S'il en était ainsi, nos sens seraient singulièrement bornés ; en réalité nous percevons *dans leur rapport* des durées temporelles qui ne sont ni multiples ni diviseurs exacts l'une de l'autre. Pour que la perception ait lieu, il suffit que les nombres comparés soient partiellement identiques à l'unité de mesure. C'est ainsi qu'on perçoit le rapport 3/2 en identifiant chacune des trois divisions du nombre 3 avec chacune des deux divisions du nombre 2. De même le rapport 1/3 : 1/2 se perçoit en identifiant le multiple 3 de l'unité 1/3 avec le multiple 2 de l'unité 1/2, autrement dit, $3 \times 1/3 = 1 = 2 \times 1/2 = 1$. Le renversement (3/2 et 1/3 : 1/2 ou 2/3) qui s'opère dans l'expression du rapport lorsque nous passons de l'ordre métrique à l'ordre tonal, sert également à faire comprendre la différence qui existe entre les deux sensations. Mais dans l'une comme dans l'autre, l'esprit a recours, pour discerner le rapport qui existe entre les deux unités, à un troisième nombre qui est identique tantôt à un multiple

[1] Nous avons suffisamment développé dans l'introduction la distinction entre l'*ordre métrique* et l'*ordre tonal*. Dans l'ordre métrique nous percevons les durées plus grandes que l'unité fondamentale appelée par nous l'*atome*, c'est-à-dire les *mètres*, tandis que dans l'ordre tonal nous percevons des durées inférieures à cette unité, c'est-à-dire des *sons*. C'est sur cette distinction que repose toute notre théorie, c'est grâce à elle que nous pouvons établir un parallèle entre la métrique et l'harmonie.

commun, tantôt à un diviseur commun aux deux premiers. Le multiple, pour faciliter la perception, devra être d'une dimension aussi rapprochée que possible de celle des deux nombres mis en rapport, ce sera leur *plus petit multiple commun*. Le diviseur devra également être d'une dimension qui s'éloigne le moins possible de celle des deux nombres mis en rapport, ce sera leur *plus grand diviseur commun*. Dans le cas présent, le plus petit multiple commun de 1/3 et de 1/2 est 1, et le plus grand diviseur commun de 3 et 2 est également 1.

CHAPITRE IV.

ANALYSE DE LA PERCEPTION MÉTRIQUE.

19. Dans la *perception métrique* il importe de distinguer nettement la *sensation,* phénomène essentiellement passif, du *jugement sensoriel,* réaction de l'esprit pour s'emparer de la sensation et en apprécier les données. Le jugement sensoriel est un phénomène d'activité instinctive par lequel nous prenons connaissance des causes auxquelles nous devons nos sensations ; c'est grâce à lui que la sensation se distingue de la simple impression matérielle ; sans lui, les nerfs de l'oreille, vibrant à l'unisson des cordes sonores qui ébranlent l'air, ne se distingueraient pas essentiellement des cordes de la lyre obéissant à l'impulsion des doigts qui les frappent. Dans l'un et l'autre cas, la matière mise en mouvement cède à l'impulsion qu'elle reçoit, sans donner par une action en sens inverse aucune preuve d'une activité propre ; seule la force d'inertie oppose quelque résistance à l'action de la cause étrangère, mais c'est pour en amoindrir et non pour en transformer l'effet. Le jugement sensoriel, au contraire, est un phénomène propre aux êtres vivants et conscients ; grâce à lui, l'action exercée sur nos sens par les causes extérieures cesse d'être une impression matérielle sur un corps inerte pour devenir une sensation, c'est-à-dire une impression matérielle sur un être vivant doué de conscience. L'acte par lequel nos sens cèdent à l'action des causes extérieures est déjà accompagné lui-même d'une certaine connaissance passive qui résulte de la façon dont nos organes cèdent à l'impression reçue, puis vient, à la suite de cette connaissance passive et obscure, la connaissance active et claire du jugement sensoriel, par lequel nous apprécions véritablement la sensation éprouvée et la transformons en perception.

La sensation est donc une connaissance passive de l'impression reçue, la perception est un acte de l'esprit s'emparant de cette connaissance afin de la rendre claire et de se

l'assimiler, c'est-à-dire de la comparer aux autres qui lui sont déjà acquises.

20. Bien que les sens et le jugement contribuent tous deux à engendrer la perception, leur façon de procéder est tout à fait différente. Le jugement, en effet, procède par rapports mathématiques, il apprécie tous les nombres en vertu de leur identité partielle avec l'unité. Les sens, eux, ne procèdent ni d'une façon aussi claire, ni d'une façon aussi simple : en fait d'identité partielle, ils ne perçoivent nettement et sans efforts que le multiple par 2 de l'unité fondamentale et toutes ses puissances, les autres nombres entiers n'étant saisis directement par eux, dans leur rapport avec l'unité, que d'une façon laborieuse et pénible. Cette difficulté dans la sensation va en augmentant à mesure qu'on avance dans la suite des nombres, l'obscurité qui en résulte dans la connaissance sensorielle s'épaissit graduellement, et il arrive un moment où elle est complète et où la sensation cesse totalement d'être cognitive. Ce fait engendre pour nos sens, et en même temps pour notre esprit, un état très pénible et parfois même très douloureux ; c'est ce que l'on appelle en musique la *cacophonie*. La cacophonie est causée, non par un rapport faux, tout rapport pouvant être évalué mathématiquement (à l'exception toutefois des rapports dans lesquels figure une quantité incommensurable), mais par un rapport impossible à saisir pour nos sens : l'effort infructueux qu'ils font pour l'apprécier est la cause de l'effet désagréable produit par la cacophonie.

De tous les rapports d'identité partielle, celui du nombre 2 et de toutes ses puissances avec l'unité est le seul, avons-nous dit, que nos sens saisissent sans aucun effort, si bien que les nombres 2, 4, 8, 16, 32, etc., leur apparaissent comme étant l'unité. Cette identité est beaucoup plus forte pour nos sens qu'elle ne l'est pour notre esprit. Pour nos sens, elle vaut presque l'identité totale, tandis qu'il faut un acte exprès et voulu de notre jugement pour ne plus voir en elle l'identité totale, et la percevoir comme réellement partielle. Ces nombres identiques, pour nos sens, à l'unité, sont ce qu'on appelle en musique les octaves de la tonique. Il n'est pas nécessaire d'avoir étudié l'harmonie pour savoir que l'octave produit sur l'oreille presque le même effet que l'unisson.

Ce phénomène est d'un grand secours pour nos sens, lorsqu'il

s'agit d'apprécier des nombres entiers autres que les octaves : là, l'identité partielle avec l'unité est plus difficilement saisie, à cause de la complexité plus grande du rapport et de la disproportion qui existe entre les dimensions du nombre et celles de l'unité qui lui sert de mesure. Sans doute, pour les premiers nombres, et surtout pour le nombre 3, cette difficulté n'est pas grande ; elle existe néanmoins déjà, et, pour la diminuer, la voix a volontiers recours à un procédé qui amoindrit la disproportion entre le nombre et sa mesure : au lieu de l'unité, elle fait entendre celle de ses octaves dont les dimensions se rapprochent le plus de celles du nombre, et, comme il y a presque identité entre l'unité et ses octaves, cette substitution n'offre pas d'inconvénients et ne change pas la nature de la sensation, elle la rend seulement plus aisée. Pour mesurer le nombre 3, par exemple, nous aurons recours à l'unité 2, ce qui engendrera le rapport 3/2, et de la sorte il se trouvera qu'un rapport 3/1, très simple pour notre esprit, sera plus difficile à saisir pour nos sens que le rapport 3/2, dans lequel tout le monde reconnaîtra une plus grande complexité mathématique. C'est pour cette raison qu'en mélodie on procède plus volontiers par petits intervalles. Les grands intervalles sont obscurs et peu esthétiques, et on préférera toujours la marche *sol*$_1$ *do*$_1$ (3/2) à la marche *sol*$_1$ *do* (3/1).

21. L'atome joue en métrique le même rôle que la tonique dans les sons musicaux, son multiple par 2 et toutes ses puissances sont analogues aux octaves de cette tonique. En métrique comme en harmonie, l'octave est presque l'identité : la duplication engendre les durées métriques qui se rapprochent le plus de l'unité, celles dont le rapport avec l'unité est le plus immédiat, le plus simple, le plus clair pour nos sens, celles, en un mot, qui diffèrent de l'unité aussi peu que possible, de telle sorte qu'elles peuvent être considérées comme une identité relative de cette dernière, et intervenir, en son lieu et place, toutes les fois que cela est nécessaire pour permettre d'évaluer la durée d'une autre quantité métrique qui n'a pas comme elles, avec l'unité, une relation immédiatement perceptible. Pour cette raison, nous désignerons sous le nom de tonique le mètre 2 et toutes ses puissances, c'est-à-dire toutes ses octaves. L'atome est la tonique fondamentale, et comme, en mettant cette unité élémentaire directe-

ment en rapport avec toutes les autres quantités métriques, il en résulte une disproportion qui nuit à la clarté de la perception, le plus souvent, quand on a à exprimer le rapport qui existe entre un mètre quelconque et sa tonique fondamentale, on exprime en même temps, ou bien immédiatement avant ou après, celle des octaves de la tonique qui représente comme durée la longueur la plus voisine du mètre que l'on veut percevoir. Ainsi, par exemple, il est plus facile de percevoir le rapport du nombre 5 avec sa tonique par l'intermédiaire de celle des octaves de la tonique qui est la plus voisine du nombre 5, c'est-à-dire par l'intermédiaire du nombre 4, que par son rapport direct avec l'unité, lequel engendre une relation disproportionnée et peu organique.

22. Il est nécessaire, pour bien se convaincre de cette vérité, de considérer que nous avons affaire ici, non à des rapports purement mathématiques, mais à des rapports numériques physiologiquement perçus. Ce qui est clair pour l'esprit jugeant d'une façon générale et abstraite, ne l'est pas au même degré pour nos sens dont la portée est très courte, qui sont réduits à juger de tout par rapprochements et par tâtonnements, et qui, enfin, embrassent, non des abstractions pour lesquelles il suffit d'être conçues, mais des réalités concrètes de natures diverses entre lesquelles il s'agit de saisir un rapport plus ou moins approximatif. Si, par exemple, je veux évaluer une certaine longueur par rapport à une autre, je pourrai, en procédant mathématiquement, mesurer séparément chacune de ces longueurs et obtenir ainsi le rapport cherché ; ce faisant, j'aurai éclairé mon esprit, mais je n'aurai rien fait pour mes sens, attendu qu'il se pourra très bien que le rapport trouvé ne réponde à aucune sensation déterminée. Pour nos sens, il n'y a pas de différence entre la distance de la lune à la terre, et celle du soleil ou d'une étoile quelconque ; cela est si vrai que les anciens s'étaient représenté tous les astres comme situés sur la surface d'une même sphère : mathématiquement, au contraire, l'esprit conçoit très bien la disproportion immense qui existe entre ces différentes distances. Pour trouver des longueurs clairement appréciables pour les sens, il faut nous réduire à des proportions beaucoup plus modestes, et appliquer notre observation à des quantités qu'ils puissent facilement embrasser et utilement comparer à une commune mesure.

On saisira facilement le rapport de deux longueurs, si l'une est le double, le quadruple, etc., de la première; c'est un fait dont chacun peut se rendre compte en cherchant, par exemple, à diviser en parties égales, sans règle ni compas, une ligne d'une longueur déterminée. Dans cette opération, je m'en remets uniquement à l'appréciation de mes sens, et le résultat sera la mesure exacte de ce qu'ils peuvent apprécier; c'est-à-dire que mes divisions ne seront pas mathématiquement égales, mais sensiblement égales. Or, je vois immédiatement que je divise la ligne donnée avec une grande facilité en 2, 4, 8, 16, 32, ... parties égales, et cela avec une précision qui se rapproche beaucoup de l'exactitude mathématique. Mais si je veux la diviser en 3, 9, 27, ... parties égales, l'opération deviendra plus difficile, et l'exactitude sera moins grande, seulement je pourrai la simplifier en faisant mes divisions par 3 le long d'une ligne qui marquerait les divisions par 2; j'aurai de la sorte un point de repère, et je désignerai avec une facilité et une précision assez grandes les points qui établissent la division par 3, par comparaison avec ceux de la division par 2. Si je veux diviser par 5, la difficulté sera beaucoup plus grande encore, et le besoin d'une ligne graduée avec des divisions simples (c'est-à-dire des divisions par 2 ou puissances de 2) se fera de plus en plus sentir. En règle générale, pour établir celle des divisions que je veux obtenir, je prendrai pour point de comparaison la division simple qui se rapproche le plus d'elle comme longueur. Si je veux marquer la division 1/5, je le ferai tout naturellement par comparaison avec la division 1/4, et non avec la division 1/2 qui établirait un rapport trop disproportionné. Je me contenterai d'observer que 1/5 est sensiblement plus petit que 1/4 et j'en déduirai ainsi approximativement la longueur de ma division. En continuant dans la série des nombres, j'arriverai à des quantités de moins en moins appréciables par elles-mêmes, et pour lesquelles il sera de plus en plus nécessaire d'avoir recours à l'intermédiaire d'une division simple, jusqu'à ce que cet intermédiaire lui-même devienne insuffisant, car l'approximation, elle aussi, a ses limites, et à partir du moment où la quantité approchée flotte entre un trop grand nombre de quantités déterminées, nous entrons dans l'incertitude quant à la détermination, qui est bien voisine de l'indétermination elle-même. Si, par exemple, on nous donne à diviser une ligne en 31 parties

égales, nous aurons recours, pour comparaison, au résultat de la division simple par 32, mais la longueur obtenue sera de telle sorte qu'il pourra bien se faire qu'au lieu de 31 parties égales, nous en déterminions 30, 29 ou même 28 : notre approximation sera passablement flottante, et plus le nombre de divisions grandira, plus l'indétermination s'accentuera, jusqu'à ce que nous arrivions à l'impossibilité complète d'une évaluation sensorielle quelconque. Cette limite constitue, à proprement parler, l'horizon de notre perception, le point où toutes les quantités deviennent indifférentes pour nos sens, c'est-à-dire un phénomène analogue à l'illusion d'optique qui nous fait voir sur une même surface sphérique tous les corps célestes.

23. Lorsque nos sens ont été frappés par une quantité approchée, notre esprit conçoit immédiatement la quantité exacte dont elle est voisine, et, suivant la différence plus ou moins grande qui existe entre cette quantité exacte et celle qu'il s'agit d'apprécier, on éprouve une sensation plus ou moins prononcée de justesse ou de fausseté. Si le nombre à percevoir n'est suffisamment voisin d'aucune unité clairement perceptible, l'impression qui en résulte n'est plus la *fausseté,* mais la *cacophonie*. La cacophonie ne laisse entrevoir à notre esprit, même de la façon la plus éloignée, aucun rapport numérique appréciable ; c'est le *chaos sensoriel.* La fausseté, au contraire, quelque forte qu'elle soit, permet à l'esprit de juger à peu près quels seraient les rapports numériques s'ils étaient justes. On jugera de la différence en comparant l'effet produit par une série de notes faites au hasard, au chant d'un organe faux et grossier : quelles que soient les altérations subies par ce chant, il est toujours possible de reconnaître, dans une ébauche plus ou moins grossière, la mélodie qu'il a la prétention de faire entendre.

24. Lorsque la sensation saisit un rapport par approximation avec un autre plus simple qu'elle apprécie facilement, ce rapport approché peut très bien être juste et produire une perception claire pour l'esprit, ou plutôt le *jugement sensoriel,* sans être appréciable pour l'oreille ; dans ce cas, nos sens évoquent naturellement comme terme de comparaison le nombre simple le plus voisin de celui qu'il s'agit de percevoir, mais l'esprit ne se contente pas de cette évaluation

grossière et il apprécie le rapport exact contenu dans la sensation. La portée du *jugement sensoriel* est en effet supérieure à celle des *sens* eux-mêmes, et il apprécie exactement des rapports dans lesquels ceux-ci ne voient plus qu'une approximation d'autres rapports plus simples. Le nombre 25, par exemple, si facile à concevoir pour notre esprit, n'est pas du tout saisissable pour nos sens, mais il est voisin du nombre $24 = 8 \times 3$, qui est une octave de 3 (la *quinte*); ce nombre est, après la tonique elle-même, celui que nos sens perçoivent le mieux; par conséquent, lorsque ceux-ci reçoivent l'impression du nombre 25, ils évoquent immédiatement par approximation le nombre 24, et éprouvent la sensation d'un nombre un peu plus grand que 24; notre esprit, au contraire, reconnait dans ce nombre un peu plus grand que 24 la première puissance de 5, il l'évalue facilement, et à l'approximation sensorielle succède la justesse de la perception. Pour les sens c'est un nombre faux, c'est-à-dire approché, mais l'esprit intervient aussitôt et le reconnaît pour un nombre juste.

25. Quand nous disons l'*esprit*, il ne faut pas croire que nous parlions de cette faculté qui, dirigée par la volonté, nous permet d'aborder les études les plus compliquées; il s'agit uniquement de la faculté de connaître, travaillant involontairement et inconsciemment sur les données des sens, de ce que nous avons appelé plus haut (§ 19) le *jugement sensoriel* par opposition à la *sensation*. L'esprit dirigé par la volonté considère naturellement le nombre 25 comme un des plus simples; non seulement il le conçoit, mais il lui donne un nom, et la pratique du système décimal en fait l'une des conceptions arithmétiques les plus élémentaires; l'esprit inconscient, au contraire, s'il conçoit encore facilement le nombre 25, ne lui donne pas de nom, il le reconnaît à la nature de la sensation éprouvée; sa forme, sa figure, si j'ose ainsi parler, lui sont familières et ne lui permettent pas de le confondre avec un autre nombre, mais il ne le reconnait pas pour un nombre et ne voit en lui qu'une sensation.

CHAPITRE V.

DES HARMONIQUES PERCEPTIBLES.

26. S'il est des nombres que nos sens ne peuvent plus apprécier dans leur rapport avec l'unité, il y a nécessairement, comme nous l'avons déjà dit plus haut, § 22, une limite au delà de laquelle toutes les sensations sont obscures; c'est ce que nous avons appelé l'horizon de notre perception. Le moment est venu de se demander quelle est cette limite.

L'expérience séculaire des nombres connus et classés, tant en harmonie qu'en métrique, aussi bien que les observations personnelles que nous avons pu faire sur la métrique du langage, nous permettent de supposer qu'aucun nombre n'est perceptible dans son rapport avec l'unité au delà du nombre 9, excepté les nombres 10, 12 et 14, multiples par 2 ou octaves des nombres 5, 6 et 7. Notre esprit, s'appliquant aux données des sens, peut dépasser cette limite, nos sens eux-mêmes ne la dépassent jamais. Nos sens saisissent il est vrai facilement ces derniers nombres multipliés par 2, 4 et 8, mais alors ce qu'ils perçoivent, c'est le rapport perceptible de ces multiples avec les nombres 2, 4 ou 8 pris comme unité, et il ne leur reste plus ensuite qu'à saisir le rapport de 2, 4 ou 8 avec l'unité fondamentale, rapport que nous savons être le plus simple de tous. Si nous multiplions les premiers nombres cités par 3, la sensation sera moins facile, mais elle aura encore lieu, le rapport de 3 avec 1 (la douzième) étant, après l'octave, le plus facilement perceptible. Multipliés par tout autre facteur (excepté 6 et 12 qui sont une octave de 3), ces nombres ne sont plus saisis qu'approximativement par nos sens dans leur rapport avec l'unité; ils peuvent être encore justes pour notre *jugement sensoriel,* mais ils sont déjà faux, c'est-à-dire *altérés* pour notre *oreille*.

27. Parmi les neuf premiers nombres, 4 et 8 ne sont que des octaves de 2 qui est lui-même la duplication de la to-

nique, c'est-à-dire de l'unité; 6 et 12 sont des octaves de 3, autrement dit de la quinte. Quant aux nombres 10, 12 et 14, ce sont, ainsi que nous l'avons déjà dit, les octaves des nombres 5, 6 et 7. En dehors de l'unité qui est la mesure fondamentale de toute perception numérique, il nous reste donc cinq nombres qui engendrent chacun une sensation particulière, à savoir 2, 3, 5, 7, 9; c'est ce que nous appellerons les *cinq harmoniques perceptibles de l'unité*. Sans doute le nombre 6 est aussi une harmonique perceptible, mais il n'y a pas lieu de le distinguer du nombre 3 dont il n'est que l'octave; il en est de même pour les nombres 4, 8, 10, 12 et 14 qui sont des octaves premières ou secondes de 2, 3 et 7.

Chacune des cinq harmoniques perceptibles reçoit en musique un nom particulier; elle est désignée par une *note* spéciale, tandis que les changements d'octave n'impliquent aucun changement de note. Nous suivrons cet exemple en métrique.

Dans l'ordre tonal, les harmoniques étant les diviseurs de l'unité, en appelant *do* cette unité, on a la série :

1/2,	1/3,	1/5,	1/7,	1/9
do_1	sol_1	mi_2	$si\flat_2$	re_3

C'est ce que nous appellerons les harmoniques supérieures de l'unité, parce qu'elles procèdent du grave à l'aigu. Dans l'ordre métrique, les harmoniques étant les multiples de l'unité, nous aurons la même série, mais en sens inverse, c'est-à-dire que nous procéderons de l'aigu au grave.

En appelant *do* l'unité, nous aurons par conséquent la suite descendante suivante :

2,	3,	5,	7,	9
do_{-1}	fa_{-1}	$la\flat_{-2}$	re_{-2}	$si\flat_{-3}$

C'est ce que nous appellerons les harmoniques inférieures de l'unité.

28. Les cinq harmoniques ascendantes sont consacrées par l'expérience et forment la base même de la théorie de l'harmonie moderne. Quant aux harmoniques descendantes, c'est-à-dire celles qui engendrent la sensation métrique, si leur existence est moins connue, elles n'en sont pas moins consacrées par la pratique musicale. Les Grecs les connaissaient

toutes, chez eux le nombre 2, et ses deux octaves 4 et 8, représentaient les mètres les plus simples et étaient désignés sous les noms de πους δίσημος, τετράσημος et οκτάσημος ; ensuite venaient, dans l'ordre de la complication croissante, les mètres désignés sous les noms de πους τρίσημος (trois), ἐννεάσημος (neuf), πεντάσημος (cinq) et ἑπίτριτος (sept). Le nombre 7, le plus compliqué de tous, et partant le moins facile à percevoir, était aussi le moins fréquemment employé. Aristoxène, le plus ancien des rythmiciens, le proclame contraire au rythme. (Aristox. Rhyth., 289, 293; Harm., 34.) Aristide, au contraire (Aristid. Rhyth., 289), admet la mesure à sept temps, de même que Mart. Capella et Psellus, mais il a soin de nous avertir qu'à l'aide du γένος ἑπίτριτον on ne pouvait composer ni un chant, ni une période rythmique entière (συνεχὴς ῥυθμοποιία). Il suffit que ce mètre ait été constaté par quelques métriciens grecs pour que son existence dans l'antiquité soit prouvée ; sa rareté n'a rien qui doive nous étonner, elle est causée par sa complication même, et sert à nous expliquer comment il a pu être méconnu par quelques-uns.

Dans les temps modernes, les durées de deux et de quatre unités sont aussi les plus simples de toutes, puis vient la durée de trois unités, à laquelle tout le monde reconnaîtra un caractère de simplicité moindre ; le mètre neuf (9/8) est encore assez fréquent tandis que le mètre cinq est beaucoup plus rare ; quant au mètre sept, il n'a pas d'existence théorique, mais une analyse attentive de la musique des grands maîtres nous permet d'affirmer que, s'il n'existe pas dans la notation très imparfaite de la musique moderne, il est d'un usage constant dans la réalité. Tout le monde a remarqué qu'en musique, lorsqu'on n'a pas affaire à des mélodies tout à fait simples, comme les airs de danse par exemple, la mesure notée n'est pas exactement suivie par l'exécutant; ces infractions au mouvement régulier ont lieu surtout dans les mélodies d'un ordre plus élevé, où elles sont indiquées soit par des *points d'orgue,* soit par les mots *ralentando, accelerando,* etc., soit par des groupements de notes ou des combinaisons de *triolets, sixtolets, quintolets,* etc., soit surtout par des déplacements de temps forts. Il est clair que dans ces passages la mesure théorique n'est plus la mesure réelle ; c'est sur eux que nous avons porté notre attention, et c'est là que nous sommes arrivé à constater l'existence métrique du nombre 7.

B. Mètres simples.

CHAPITRE VI.

MÈTRES PUREMENT RYTHMIQUES.

29. Toutes les fois que, pour apprécier un nombre perceptible, nous prenons pour mesure l'unité ou l'une de ses octaves, la sensation qui en résulte est *simple ;* au contraire, lorsque nous prenons pour mesure un nombre autre que l'unité et ses octaves, avant de percevoir le nombre que nous avons en vue, il nous faut d'abord apprécier celui qui lui sert de mesure, et avoir recours pour cela à une autre mesure plus simple ; dans ce cas la sensation est *complexe,* et le mètre cesse d'être *simple*. Dans les mètres directement perçus par leur rapport avec l'unité, la dissimilation rythmique suffit à elle seule pour déterminer complètement les unités métriques; comme alors on est en présence de la combinaison la plus simple qu'il soit possible d'imaginer, il n'y a pas à craindre d'équivoque, et le surcroît de précision qu'apporterait la dissimilation mélodique serait superflu. Il n'en est pas de même pour les mètres complexes où la dissimilation rythmique serait impuissante à créer les diverses unités métriques si la dissimilation mélodique ne venait à son aide. Cette distinction ne deviendra tout à fait claire pour le lecteur que lorsque nous aurons traité la question de la dissimilation mélodique ; là on verra quel est le rôle très important des mètres simples dans la phrase métrique, en raison même de leur dissimilation purement rythmique. Pour désigner les différents mètres, nous emprunterons à la terminologie grecque les termes de *monosème, disème, trisème, tétrasème, pentasème, hexasème, heptasème, octasème et ennéasème*. Les Grecs entendaient par ces différents mots le nombre d'unités, ou, pour mieux dire, de signes servant à désigner l'unité, contenus dans chacun de ces mètres. Ils avaient désigné l'unité sous le nom de

σημεῖον (signe), et ils marquaient par les adjectifs δίσημος, τρίσημος, etc., le nombre de σημεῖα qui constituaient chaque pied. Le mètre *monosème* étant l'unité même, nous le connaissons déjà, et par conséquent nous n'y reviendrons pas. Parmi les autres mètres, seules les cinq harmoniques perceptibles ont un caractère propre et original, ce sont les mètres *disème, trisème, pentasème, heptasème* et *ennéasème*. Quant aux mètres *tétrasème, hexasème, octasème,* etc., ils ne sont que des octaves de mètres déjà obtenus, et leur étude se confond avec celle de ces derniers. Cependant ils donnent lieu à des phénomènes particuliers, et nous les étudierons à ce titre dans un chapitre à part intitulé : *Des Renversements*.

CHAPITRE VII.

MÈTRE DISÈME.

30. Si nous *dissimilons* de deux en deux, par une intensité plus grande, les accents composant une série monosème, nous créons une unité d'un ordre supérieur à celle du mètre monosème. Cette nouvelle unité empruntera son nom au nombre 2 et s'appellera *mètre disème,* elle aura avec l'unité monosème fondamentale un rapport d'*identité partielle* que nous exprimerons sous la forme 2/1. Nous avons déjà défini ce rapport, et nous avons vu qu'il n'était autre chose que l'octave. Il n'annule pas le rapport d'identité totale 1/1 qui résulte de la série monosème, mais il le rend implicite, il recule les limites au delà desquelles on rentre dans cette identité indéfinie si semblable au néant. Nous allons figurer par une ligne indéfinie, portant une série de longueurs égales, le mètre monosème dissimilé de deux en deux par une intensité plus grande.

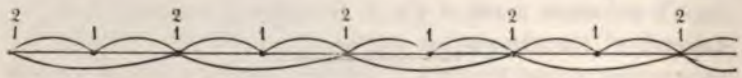

Chacun des points marqués sur la ligne indéfinie que nous avons tracée figure un des coups sonores, un des accents dont la succession uniforme engendre le mètre monosème ; chacun de ces accents annonce donc une durée atomique, chacun d'eux peut être marqué du chiffre 1 ; mais nous avons dit que de deux en deux ces accents résonnaient avec une intensité plus grande, de telle sorte qu'ils embrassent une série de deux atomes et prennent par suite une double valeur. En effet, étant déjà accents du premier degré, ils passent à la dignité d'accents du second degré en conservant néanmoins leur première fonction sans laquelle ils seraient impropres à la seconde. Ils sont à la fois monosèmes et disèmes, et ne pourraient être disèmes s'ils n'étaient originairement mono-

sèmes. Seulement cette nouvelle qualité seule frappe l'esprit, elle l'emporte sur la première, en l'impliquant toutefois. En un mot, dans le mètre disème, l'accent monosème devient implicite de deux en deux et demeure explicite également de deux en deux. A ne considérer que les sensations explicites, on a successivement la perception de l'unité double et de l'unité simple ; cette perception, par laquelle on saisit le rapport d'une unité à celle qui est d'un ordre immédiatement supérieur, est ce que nous appellerons une *cadence métrique;* le signe sensible auquel on la reconnaît est une marche de deux accents hiérarchiquement subordonnés l'un à l'autre ; la marche d'accent 2-1 est la cadence particulière au mètre disème. La cadence est le facteur rythmique du mètre : deux accents d'égale valeur ne peuvent pas constituer de cadence, puisqu'ils ne forment pas de hiérarchie ; aussi le mètre monosème est-il le moins rythmique de tous les mètres, ses accents successifs n'établissent jamais qu'un rapport d'*identité totale*. Le rapport d'identité partielle 2/1 nous fournit l'exemple de la plus simple des cadences ; mais si je considère le rapport de deux unités disèmes successives entre elles, j'aurai la marche d'accents 2-2, c'est-à-dire le rapport d'identité totale 2/2, absence de hiérarchie, de cadence, et par conséquent de rythme. Nous retombons dans la série indéfinie des identités.

31. Pour créer la sensation de la cadence disème, il est nécessaire et suffisant d'exprimer au moins une fois chacun des deux accents qui servent à la rendre sensible. Quelle est la durée qui nous donnera chacun de ces deux accents exprimé au moins une fois? C'est celle de deux atomes, c'est-à-dire celle du plus grand des deux mètres que nous mettons en rapport. Si par conséquent nous découpons quelque part, dans la ligne tracée plus haut, une longueur qui embrasse deux divisions, nous y trouverons une des formes métriques qui sont propres à engendrer la cadence disème. Le mètre monosème, étant répété au moins une fois, est parfaitement déterminé ; quant à l'accent disème, il n'est pas nécessaire de le répéter parce que la façon la plus simple de concevoir un accent qui n'est pas monosème est précisément celle qui constitue le mètre disème, le plus simple de tous après le mètre fondamental. L'audition du retour périodique de l'accent disème n'est pas indispensable pour que l'oreille

induise toute la série. En découpant, comme nous venons de l'indiquer, des durées disèmes dans la série métrique que nous avons figurée par une ligne, nous verrons que la cadence disème ne peut se présenter que sous deux formes :

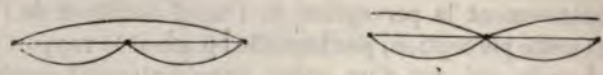

ce qui nous donne les marches d'accents 2-1, 1-2. En notation poétique, le *pyrrhique* avec accent fort sur la première brève dans le premier cas, et sur la seconde dans le deuxième : ⏑⏑, ⏑⏑. Pour battre la mesure de ce mètre, il suffit d'abaisser et d'élever régulièrement la main en marquant l'accent fort disème par la position basse, ce que les Grecs appelaient la *thésis,* et l'accent sous-fort monosème par la position élevée de la main désignée par les Grecs sous le nom d'*arsis.* Les termes de *thésis* et d'*arsis* ont été, il est vrai, employés par quelques métriciens dans un sens inverse, mais presque tous les grammairiens anciens s'accordent à leur reconnaître le sens que nous venons d'adopter. (On trouvera dans la *théorie générale de l'accentuation latine* de MM. Henri Weil et Louis Benloew, p. 98, 99, 100 et 101, une note relative aux mots *arsis* et *thésis,* qui est de nature à éclairer complètement le lecteur sur la confusion à laquelle ces mots ont donné lieu, et sur les causes auxquelles il faut l'attribuer[1].) La thésis et l'arsis étaient marquées, chez les Grecs, soit avec le pied, soit avec la main, mais surtout avec le pied. De là, le nom donné par eux aux unités métriques de formation élémentaire ; ils appelaient *pied* ce que les Allemands nomment un *takt* et ce que nous nommons un *temps.* Seulement, les anciens marquaient l'accent fort et l'accent sous-fort de chaque pied, tandis que dans la musique moderne, on réunit ces pieds dans une seule mesure de 2, de 3, de 4, etc., temps, et on se contente, pour chacun d'eux, de marquer son accent fort. Chez les modernes, la mesure n'est plus un pied, une unité élémentaire, c'est déjà une période, c'est-à-dire une *dipodie*, une *tripodie,* etc.

[1] La même question est traitée avec une grande clarté par M. Rudolf Westphal dans ses *Fragmente und Lehrsätze der griechischen Rhythmiker.* Leipz., 1861, p. 103 et 104.

32. Il peut se faire, dans le cours d'une période, que l'accent monosème ne soit pas exprimé sans que toutefois le mètre cesse d'être disème ; le souvenir de l'atome suffit alors pour aider l'auditeur à mesurer la durée temporelle représentée par le nombre 2. Dans ce cas, nous dirons que l'accent monosème a été *syncopé*.

33. Le mètre tétrasème peut être perçu de deux manières : soit directement dans son rapport avec l'unité, soit indirectement dans son rapport avec le mètre disème. Dans le second cas, le rapport est exactement le même que celui du mètre disème à l'unité.

Nous allons tracer les lignes qui nous donneront toutes les formes pour l'un et l'autre cas.

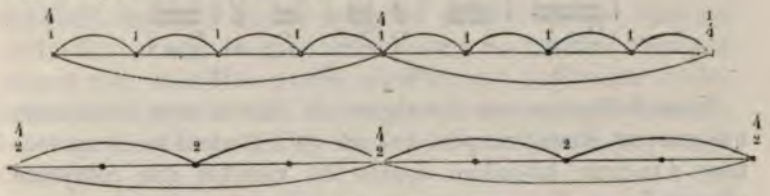

La 1re figure nous met en présence de quatre formes, c'est-à-

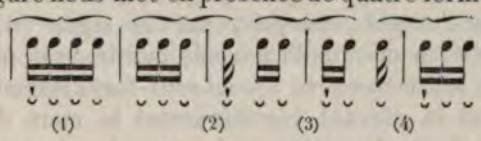

dire de quatre positions différentes du temps fort dans le fragment de série qui suffit pour engendrer la sensation du mètre tétrasème. Mais, à chacune de ces formes, correspond un certain nombre de variétés, suivant que l'on syncope ou non les accents monosèmes.

Pour la première forme, nous avons huit variétés, à savoir :

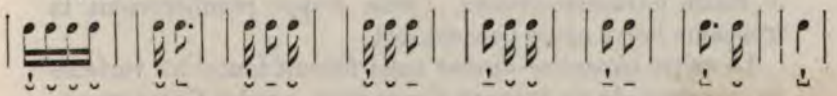

Pour la seconde nous avons quatre variétés.

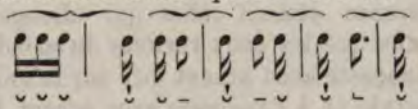

Pour la troisième, quatre variétés.

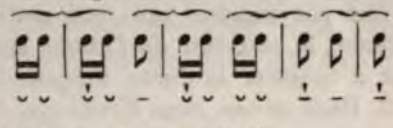

Pour la quatrième, quatre variétés.

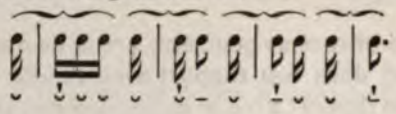

La deuxième figure nous donne également quatre formes qui sont les suivantes :

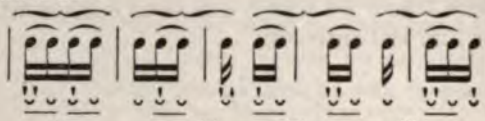

Nous indiquons par des signes de liaison tous les accents qui peuvent être syncopés, de sorte qu'il devient facile au lecteur d'induire lui-même toutes les variétés que comporte chaque forme. Nous marquons, en outre, l'accent tétrasème, c'est-à-dire l'*accent fort,* par le signe (ıı) et l'accent disème, c'est-à-dire l'*accent sous-fort,* par le signe (ı). L'accent sous-fort disème marque la seconde moitié de la mesure.

Le mètre tétrasème avec accent sous-fort disème se marque en abaissant et élevant régulièrement la main de façon à partager la durée du mètre en deux parties égales. De là le terme de γένος ἴσον, employé par les Grecs pour désigner ce genre de mesure. Dans le mètre tétrasème avec accent sous-fort monosème, au contraire, l'accent sous-fort n'a pas de place fixe, puisque tous les accents monosèmes peuvent être syncopés à volonté. Il s'ensuit que la mesure peut y être divisée en deux parties inégales par l'*arsis*, tandis que, dans le mètre tétrasème-disème, l'*arsis* frappe régulièrement la troisième brève après l'accent fort.

Le mètre *tétrasème-disème* nous fournit toutes les variétés de spondées, de dactyles et d'anapestes que les Grecs reconnaissaient au mètre tétrasème. Les formes employées par eux de préférence étaient celles qui allongent la syllabe accentuée, telles que les deux variétés du spondée ıı ı, ı ıı, le dactyle et l'anapeste avec accent fort sur la longue ıı ⏑⏑, ⏑⏑ ıı. Quant au dactyle et à l'anapeste avec accent fort sur l'une

des brèves, les Grecs en ont fait un usage moins fréquent, et ne les ont employés que dans des cas assez rares, considérés par les métriciens comme des exceptions. Néanmoins, on en trouve des exemples nombreux dans les chœurs tragiques et comiques ; l'anapeste avec accent fort sur la première brève y est notamment fréquent, il est désigné par les rythmiciens sous le nom de *base anapestique*. Ces formes sont, du reste, aussi répandues que les autres dans la musique moderne et dans le langage, auxquels elles donnent un caractère particulier de vivacité.

Quant au mètre *tétrasème-monosème*, outre les spondées, dactyles et anapestes, il nous fournit des iambes et des trochées dont la longue a la valeur de trois brèves. Tantôt c'est la brève, tantôt c'est la longue qui est accentuée. Les Grecs ne semblent pas avoir connu ce genre de formes qui était en contradiction avec leur théorie du γένος ἴσον, mais il n'est pas prouvé que, sans être notées, elles n'aient pas existé réellement. Quoi qu'il en soit, la musique moderne, aussi bien que le langage, du reste, fait de toutes ces formes un usage constant.

34. En suivant la méthode que nous avons indiquée, il est facile de déterminer également les formes qui résultent du rapport du mètre octasème avec la brève. Nous croyons inutile de les donner ici.

CHAPITRE VIII.

MÈTRE TRISÈME.

35. Le *mètre trisème* simple est engendré par le rapport du nombre 3 avec l'unité ou l'une de ses octaves. Nous avons vu que l'oreille perçoit plus aisément le rapport d'un nombre avec une des octaves de la tonique, qu'avec la tonique elle-même; ce qui, dans le cas présent, nous met en présence non plus d'un rapport d'identité partielle comme 3/1, mais d'un rapport fractionnaire comme 3/2, rapport qui, avons-nous dit[1], ne peut être conçu par l'esprit sans le secours d'un troisième nombre lequel est, soit *le plus grand commun diviseur,* soit *le plus petit commun multiple* des deux premiers. Chacun des deux nombres comparés ayant avec ce troisième un rapport d'identité partielle, la relation que les sens avaient d'abord saisie par rapprochement se trouve ainsi mathématiquement comprise par l'esprit. Le plus grand commun diviseur et le plus petit commun multiple sont donc, en réalité, les deux unités fondamentales grâce auxquelles nous arrivons à percevoir un rapport fractionnaire. Nous savons que le premier trouve son emploi dans l'ordre des perceptions métriques, et le second, dans l'ordre des perceptions tonales[2].

Comme le plus grand commun diviseur est obtenu par une division des deux unités mises en rapport, nous le désignerons sous le nom de *fondamentale analytique. Dans les rapports métriques, c'est toujours la fondamentale analytique qui est la base de la perception.* Comme le plus petit commun multiple, au contraire, est obtenu par une multiplication des deux nombres mis en rapport, nous l'appellerons *fondamentale synthétique. Dans les rapports de l'ordre tonal, c'est toujours la fondamentale synthétique qui est la base de la*

[1] § 18.
[2] §§ 17 et 18.

perception. De là vient que, dans un son accompagné de ses harmoniques, la fondamentale est plus grave que toutes ces harmoniques, c'est-à-dire que sa vibration a une plus longue durée, tandis que, dans un mètre également accompagné de ses harmoniques, le mètre fondamental est le plus aigu, c'est-à-dire que la durée métrique qui le constitue est la plus petite.

36. Afin de rendre sensibles aux yeux les formes métriques affectées par le rapport *trisème-disème*, nous allons figurer graphiquement les fondamentales synthétiques et analytiques communes aux nombres 2 et 3.

Comptons à partir d'un même point temporel une série indéfinie d'unités trisèmes et disèmes, et voyons ce qui se passe.

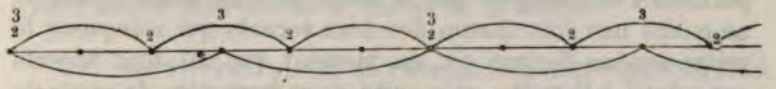

Nous nous apercevons immédiatement que, pour établir une série simultanée, nous sommes obligés d'avoir recours à une unité commune et d'attribuer deux de ces unités au mètre disème, tandis que nous en attribuons 3 au mètre trisème. Cette unité sans laquelle il nous serait impossible de figurer la combinaison en question n'est autre que la fondamentale analytique. Dans le cas présent, cette fondamentale est l'atome. A notre point de départ, nous trouvons réunis les deux accents trisème et disème, mais l'accent trisème se répercute trois divisions plus loin, tandis que l'accent disème se reproduit au commencement de la troisième division. Chacun de ces deux accents a une intensité propre par laquelle il marque d'une façon reconnaissable la durée temporelle dont il annonce le commencement. Lorsque nous arrivons au second accent 2, nous avons la sensation d'un mètre disème qui vient de se terminer, et d'un autre qui commence; à la fin de la première série trisème, nous nous souvenons que le mètre disème commencé une division auparavant n'est pas encore arrivé à sa conclusion, et nous continuons jusqu'à son parachèvement; mais ce faisant, nous avons entamé un deuxième mètre trisème dont l'accent initial partage exactement en deux parties égales la durée du deuxième mètre disème, et quand ce dernier finit, le deuxième mètre trisème n'est qu'au tiers de sa durée. Si nous poursuivons encore jusqu'à la fin de celle-ci,

nous entamons de nouveau un mètre disème dont l'accent se répercute deux divisions plus loin, c'est-à-dire au même point que le troisième accent trisème, avec lequel, finalement, il coïncide. De la sorte, les conditions redeviennent identiques à celles du point de départ, et en poussant plus loin la série d'accents trisèmes et disèmes, nous trouvons indéfiniment la reproduction exacte des mêmes phénomènes. Le temps écoulé entre deux coïncidences d'accents n'est autre que le plus petit multiple commun des deux unités trisème et disème.

37. Le mètre trisème représentant la plus grande des deux unités combinées, la durée nécessaire pour que le rapport trisème-disème puisse s'établir est strictement de trois atomes. En effet, un coup d'œil jeté sur la figure précédente permettra de constater que la durée de trois atomes contient au moins une fois chacun des deux accents qui marquent le mètre trisème-disème. Or, du moment que ces deux accents ont retenti à l'oreille, cela suffit pour permettre de saisir le rapport qu'ils expriment.

Le mètre trisème-disème peut par suite donner lieu à six formes rythmiques différentes, suivant que l'on prend pour point de départ des trois atomes qui suffisent à l'établir, l'une ou l'autre des six divisions marquées sur la figure. Ce sont les suivantes :

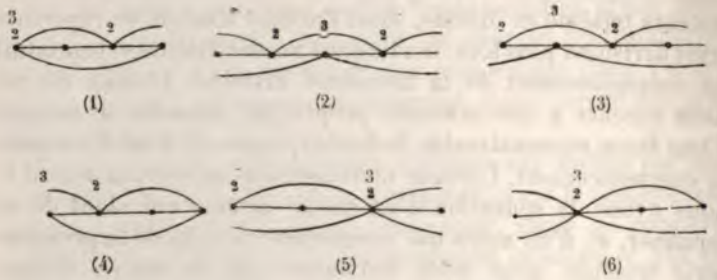

Pour les rendre plus sensibles, nous les traduisons dans un double système de notation poétique et musicale. Sous le rapport poétique, ces formes rentrent dans le système du mètre nommé, par les Grecs, *trochaïque,* et sous le rapport musical, elles nous fournissent toutes les formes de la mesure à trois temps rapide.

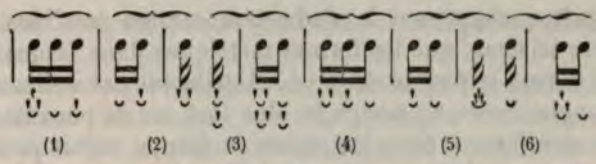

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

38. Remarquons dès maintenant que la place de l'accent fort dans chacune de ces formes permet de les classer en trois catégories : la 1re et la 4e commencent au 1er temps de la mesure, c'est-à-dire au temps fort ; la 2e et la 5e commencent au deuxième temps de la mesure ; la 3e et la 6e au troisième temps. Si d'autre part, nous les considérons relativement à la place occupée par l'accent sous-fort, nous avons trois nouvelles catégories : la 1re, la 5e et la 6e ont l'accent sous-fort coïncidant avec l'accent fort ; la 3e, la 4e et la 5e ont l'accent sous-fort au 2e temps de la mesure, et la 1re, la 2e et la 3e ont l'accent sous-fort au 3e temps de la mesure.

39. Des diverses places de l'accent sous-fort résultent deux façons de battre la mesure du mètre trisème-disème. Dans les formes où l'accent sous-fort est au troisième temps de la mesure, l'*arsis* ne peut durer qu'un temps et la *thésis* deux temps ; au contraire, dans celles où l'accent sous-fort est au deuxième temps de la mesure, l'*arsis* embrasse une durée de deux temps, et la *thésis* ne s'étend pas au delà d'un temps.

La forme (3) fait double emploi, c'est-à-dire que l'on peut opter, à propos de cette forme, pour telle ou telle catégorie et par conséquent pour telle ou telle façon de battre la mesure, suivant que l'on néglige l'un ou l'autre des accents sous-forts. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, il suffit, en effet, pour que le rapport métrique soit perçu, que les accents fort et sous-fort soient exprimés une seule fois dans la forme métrique.

Les deux manières de battre la mesure dont nous venons de parler établissent entre la *thésis* et l'*arsis* un semblant de rapport 2/1. Les Grecs, dans leur théorie, ont été victimes de cette apparence et ont nommé pour cette raison le mètre trisème γένος διπλάσιον (genre double) par opposition avec le γένος ἴσον (genre égal), dans lequel le frappé est égal au levé. D'après notre théorie, le genre double des Grecs établit, non pas le rapport 2/1, mais bien le rapport 3/2, et leur genre égal établit, non un rapport d'égalité, mais le véritable genre double, c'est-à-dire 2/1. Ce système des rythmiciens grecs en

a conduit quelques-uns à n'admettre comme possibles, dans le mètre trisème, que les formes métriques dans lesquelles le frappé durait le double du levé. Attribuant naturellement la plus longue durée au temps le plus fort, ils ne pouvaient admettre des formes dans lesquelles le frappé aurait présidé à une durée moindre que le levé.

Telle n'était pas cependant l'opinion d'Aristoxène; bien au contraire, il pose dans les termes les plus catégoriques le principe diamétralement opposé : à savoir que, dans le pied trisème, tantôt la *thésis* est de deux temps et l'*arsis* d'un temps, et tantôt la *thésis* d'un temps et l'*arsis* de deux temps; ce qui détruit le principe de la longue accentuée à l'exclusion de la brève, et sape par la base cet autre principe en vertu duquel tout rapport rythmique serait constitué par les durées relatives de la *thésis* et de l'*arsis*. Enfin, cette citation d'Aristoxène met hors de conteste la complète indépendance de la quantité et de l'ictus. Ce passage est trop important pour que nous ne le citions pas textuellement : Τῶν δὲ ποδῶν οἱ μὲν ἐκ δύο Χρόνων σύγκεινται τού τε ἄνω καὶ τοῦ κάτω, οἱ δὲ ἐκ τριῶν, δύο μὲν τῶν ἄνω, ἑνὸς δὲ τοῦ κάτω ἢ ἐξ ἑνὸς μὲν τοῦ ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω. (Voir Westphal. *Fragment und Lehrsätze der griechischen Rhythmiker,* p. 33 et p. 129 et 130.)

Toutes les personnes qui ont attentivement suivi l'exposition de nos idées comprendront facilement que la portée d'un accent s'étend bien au delà des limites de la syllabe sur laquelle il repose, et que la quantité d'une syllabe ne dépend absolument que de la position de l'accent sous-fort ou atomique exprimé après elle. En un mot, la longueur d'une syllabe n'est pas nécessairement proportionnelle à sa force.

Du reste, comme la nature fait toujours valoir ses droits en dépit de tous les systèmes, la musique grecque nous offre des exemples de mètres trisèmes avec accent sous-fort au deuxième temps de la mesure. On ne peut pas expliquer autrement la *base iambique* si fréquente dans les chœurs tragiques, où le temps fort étant placé sur la brève, le temps sous-fort est attaqué nécessairement avec la longue, au deuxième temps de la mesure, ce qui donne, en notation poétique, ⏑ –, c'est-à-dire la forme (4) indiquée plus haut (§ 37), avec syncope de la syllabe atone. Du reste, est-il bien nécessaire d'avoir recours au témoignage des poètes grecs pour établir l'existence d'une forme qui est des plus fréquentes dans

la musique moderne où elle produit des effets particulièrement gracieux?

Toutes ces formes engendrent également l'organisme trisème-disème. Néanmoins, chacune d'elles a son aspect particulier et reconnaissable pour l'oreille, et il résulte de cette variété dans l'expression du même rapport une grande ressource contre la monotonie. En même temps, cela met à la disposition de la parole un arsenal de formes très commode lorsqu'il s'agit d'adapter aux différents mètres les formes diverses affectées par les mots du langage.

40. En indiquant les syncopes possibles dans chacune des formes, notre notation poétique et musicale se trouvera transformée comme il suit:

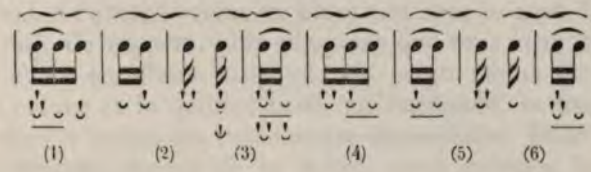

Ainsi sont représentées toutes les variétés de formes possibles dans le mètre *trisème-disème*. A savoir : si l'on ne fait pas la syncope des atones, 7 *tribraques* présentant toutes les dispositions d'accents ; deux *trochées,* dont l'un ⏑ (1) a l'accent fort sur la longue et l'accent sous-fort sur la brève, et l'autre ⏑ (5) a l'accent fort sur la brève et l'accent sous-fort sur la longue ; trois *iambes,* dont l'un ⏑ (3) a l'accent sous-fort sur la brève et l'accent fort sur la longue, le 2e ⏑ (4), a l'accent sous-fort sur la longue et l'accent fort sur la brève, et le 3e ⏑ (6), a les accents fort et sous-fort tous deux réunis sur la longue. De toutes ces formes, les seules qui fussent régulièrement admises par les métriciens grecs sont le *trochée* de la forme (1) ⏑, et l'*iambe* de la forme (3) ⏑ auquel on peut ajouter celui de la forme (6) ⏑.

41. Après le mètre trisème, vient, par ordre de complexité, le mètre hexasème qui en est l'octave. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les formes auxquelles ce nouveau mètre peut donner naissance ; nous nous contenterons de signaler deux d'entre elles qui ont été fréquemment employées par les Grecs et désignées par eux sous les noms de *dactyle* et

d'anapeste cycliques. Le dactyle cyclique comprend une longue suivie de deux brèves, et inversement l'anapeste cyclique comprend deux brèves suivies d'une longue. Seulement ici la longue n'est plus égale à deux brèves, mais elle est la somme de trois unités, tandis que les deux brèves s'identifient l'une à l'unité elle-même, et l'autre à deux fois l'unité. Cela donne bien un total de six unités.

CHAPITRE IX.

MÈTRE PENTASÈME.

42. L'octave de la tonique la plus propre à faciliter la mesure du mètre pentasème simple, est naturellement le mètre tétrasème. Il en résulte un rapport fractionnaire 5/4 qui correspond à l'accord connu en harmonie sous le nom de *tierce* (*do, mi*). Ce rapport, plus complexe que tous ceux auxquels nous avons eu affaire jusqu'ici, est perçu moins facilement que l'octave et la quinte; aussi, en harmonie, la tierce est-elle classée parmi les *consonances imparfaites*. Pour obtenir les différentes formes de ce mètre, nous suivrons la même marche que plus haut.

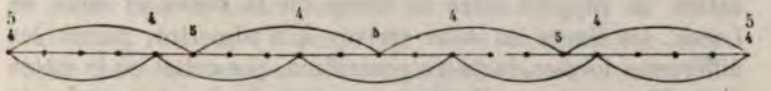

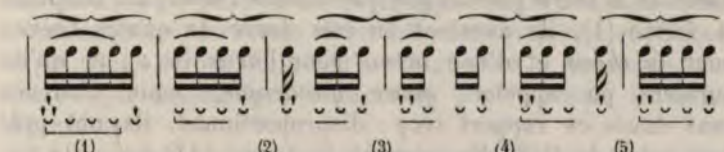

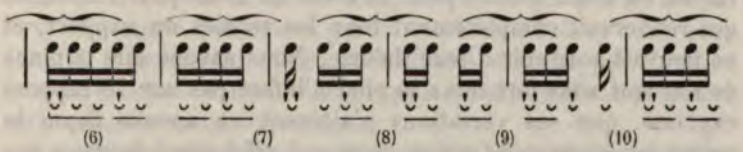

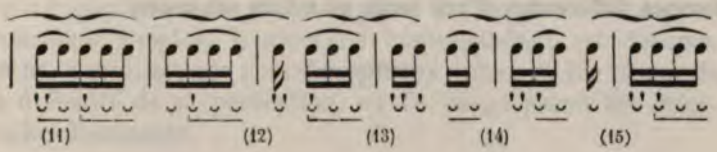

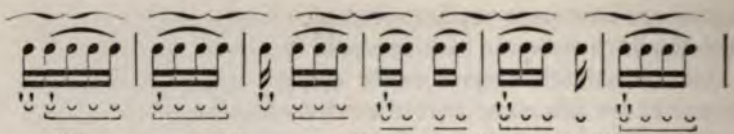

(16) (17) (18) (19) (20)

Il est facile de trouver les diverses façons de battre cette mesure connue des Grecs, mais employée assez rarement dans la musique moderne. Elles résultent des différentes formes que nous venons d'indiquer.

Le mètre pentasème est ce que les Grecs avaient désigné sous le nom de γένος ἡμιόλιον. Le principal pied engendré par ce mètre était pour eux le *simple crétique* ou *péon* _ ⏑ _. Nous savons que son temps fort se trouvait tantôt sur la première longue, tantôt sur la seconde, et son temps sous-fort tantôt sur la seconde, tantôt sur la première :

⏑ ⏑ _, _ ⏑ ⏑.

A savoir : les formes (6) et (13) ci-dessus.

Le nom donné par eux à ce mètre, ἡμιόλιον, vient de ce que dans ces formes, la *thésis* vaut une fois et demie l'*arsis*. Guidés par la fausse théorie qui consiste à vouloir reconnaître un rapport entre la durée de la *thésis* et celle de l'*arsis*, les Grecs en sont arrivés à n'admettre, parmi les différentes formes du mètre pentasème, que celles où le mètre était départagé par l'accent sous-fort de façon à rendre la durée de la *thésis* plus longue que celle de l'*arsis*. En adoptant la forme (1), ils auraient eu une durée de quatre brèves pour la *thésis* et d'une brève pour l'*arsis* (⏑ _ ⏑), ce qu'ils auraient pu appeler *genre quadruple*, mais trouvant sans doute ce rapport trop disproportionné, ils ont préféré celui de 3/2. En prenant la forme (11) ⏑ ⏑ _, ils auraient eu deux brèves pour la *thésis* et trois pour l'*arsis*, ce qui renversait complètement tous les termes du rapport, et ne pouvait convenir à leur théorie. Nous savons que la place de l'accent sous-fort dans le pied n'influe pas sur le rapport exprimé, que ses variations n'altèrent en aucune façon la valeur intrinsèque du mètre, leur seul effet étant de créer des formes différentes d'une seule et même sensation.

CHAPITRE X.

MÈTRE HEPTASÈME.

43. L'octave de la tonique la plus propre à nous faire percevoir aisément le mètre heptasème est le mètre tétrasème. Le mètre octasème serait, il est vrai, plus voisin, mais il rendrait la perception moins claire, car il ferait passer le mètre heptasème, auquel il sert de mesure, à l'état de mètre subordonné, et prenant pour lui l'accent fort, il ne lui laisserait que l'accent sous-fort.

De la sorte, le mètre cesserait d'être simple, et ne pourrait plus se passer de dissimilation mélodique. En effet, si le mètre octasème y est rendu clairement sensible par le nombre d'unités dont se compose la forme métrique, il n'en est pas de même pour le mètre heptasème ; un seul coup en révèle l'existence, et, en l'absence de toute dissimilation mélodique, nous serons naturellement portés à percevoir en ce coup, non le commencement du mètre heptasème qui est trop complexe, mais celui du mètre le plus simple possible, c'est-à-dire du mètre tétrasème. Pour détruire complètement l'équivoque, nous serons obligés d'avoir recours à des notes musicales qui déterminent clairement pour l'oreille le mètre heptasème.

Au contraire, en prenant pour comparaison le mètre tétrasème, nous aurons un mètre heptasème marqué par un accent fort, et désigné clairement par le nombre de brèves contenues dans la forme, et un mètre subordonné marqué par l'accent sous-fort, lequel, conçu comme le plus simple qu'il soit possible, sera naturellement tétrasème.

Le rapport ainsi créé est celui de 7/4, et la sensation qu'il engendre est la plus complexe de toutes les sensations métriques simples. L'intervalle correspondant est désigné, en harmonie, sous le nom de *septième mineure*. En raison de la difficulté de sa perception, on l'a rangé parmi les intervalles dissonants.

Pour obtenir les différentes formes de ce mètre, nous suivrons toujours la même marche.

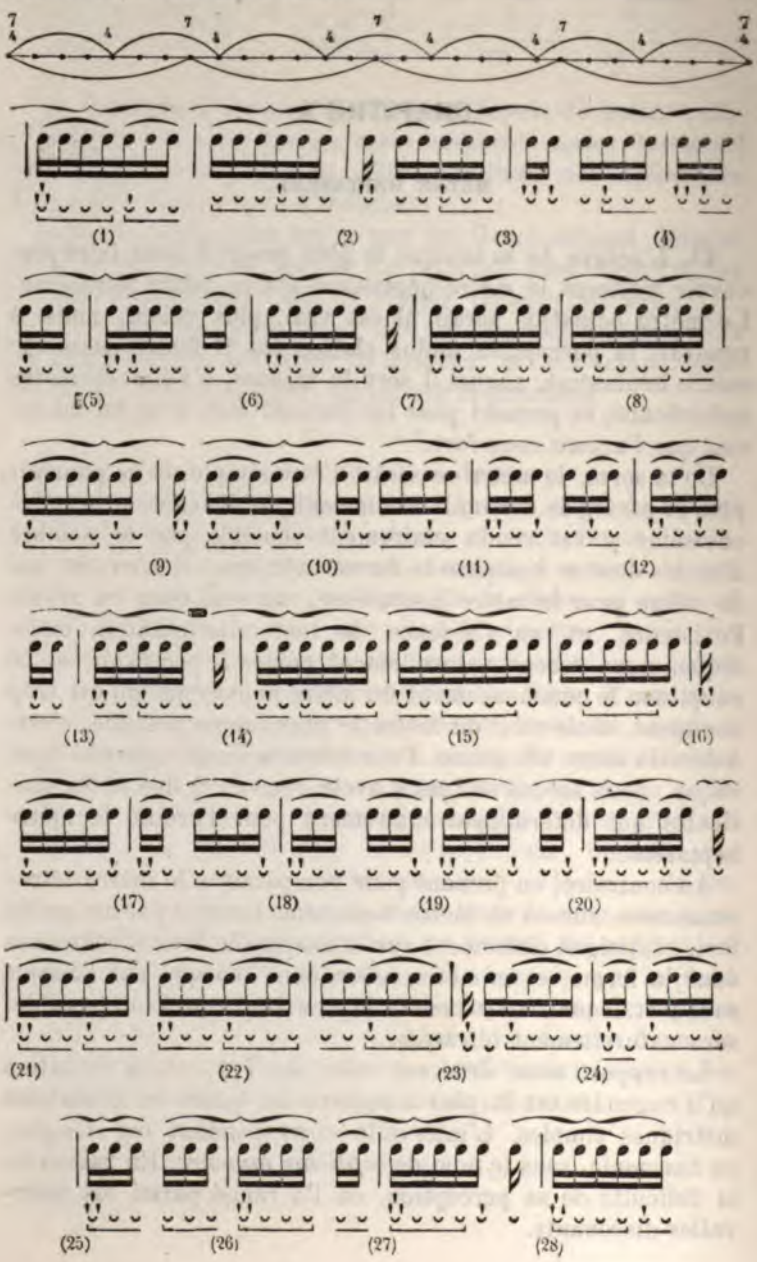

Les différentes façons de battre la mesure à sept temps ressortent des formes précédentes.

Ce mètre désigné par les Grecs sous le nom de γένος επίτριτον, parce que celle de ses formes qu'ils employaient le plus souvent établissait entre le *frappé* et le *levé* un semblant de rapport 4/3, n'était du reste usité par eux que passagèrement.

CHAPITRE XI.

MÈTRE ENNÉASÈME.

44. Pour aider la perception du mètre ennéasème, on a recours soit au mètre tétrasème, soit au mètre octasème. Il en résulte les rapports 9/4, 9/8, qui correspondent, le premier à l'intervalle connu en musique sous le nom de *neuvième* et que l'on pourrait appeler aussi la *double quinte,* puisqu'il est la quinte de la quinte, et le second à l'intervalle connu sous le nom de *seconde majeure*. Ces intervalles sont rangés par les musiciens parmi les intervalles dissonants. La cause en est, soit dans la grande disproportion qui existe entre la durée du mètre à mesurer et celle du mètre auquel on le compare, soit dans la grande disproportion qui existe entre le mètre qui sert de terme de comparaison et l'unité.

Comme les variétés de ce mètre sont assez nombreuses et que, du reste, les Grecs ne l'ont employé que sous forme de tripodie trisème, nous nous abstiendrons de les donner. Du reste, le lecteur désireux de les connaître pourra facilement les obtenir en suivant la méthode que nous avons pratiquée jusqu'ici.

Le nombre 9 a ceci de particulier que, seul parmi les cinq harmoniques perceptibles, il n'est pas un nombre premier, mais le carré d'un nombre premier; aussi peut-on le considérer à un double point de vue, comme simple et comme *amplifié*[1]. Simple comme faisant partie des 5 harmoniques perceptibles, *amplifié* comme résultant du produit d'une harmonique perceptible par elle-même. La sensation qu'il cause peut tour à tour être envisagée à ce double point de vue.

[1] Le lecteur verra, dans notre chapitre de l'*amplification*, quel est le sens que nous attachons à ce mot : *amplifié*.

CHAPITRE XII.

DU RENVERSEMENT.

45. Parmi les mètres simples, nous avons étudié jusqu'à présent ceux qui avaient pour terme de comparaison l'octave de la tonique immédiatement inférieure en durée métrique; nous avons réservé, pour les étudier à part, les cas où le mètre à percevoir est mis en rapport avec une octave de la tonique supérieure à lui-même en durée métrique. Nous avons, par exemple, étudié le mètre trisème comparé au mètre disème, mais nous n'avons pas encore vu ce qui résultait pour la sensation du rapport des nombres 3 et 4.

Nous avons déjà donné, à propos du mètre heptasème, la raison pour laquelle nous ne rangions pas ces combinaisons parmi les mètres absolument simples, bien qu'elles se conforment à la définition que nous avons faite des mètres simples, à savoir: *que tout mètre est simple par rapport à la tonique ou l'une de ses octaves*. Nous savons que ces mètres, malgré leur simplicité réelle, nécessitent une dissimilation mélodique, sans laquelle ils seraient pris pour d'autres plus simples. Dans le mètre trisème avec mesure tétrasème, l'oreille perçoit clairement le nombre 4 qui est marqué par un accent fort; mais l'accent sous-fort, qui devrait servir à déterminer le nombre 3, ne déterminera en réalité, pour notre oreille, que le nombre 2 ou le nombre 1, si nous n'avons recours à une dissimilation mélodique qui rende impossible toute perception autre que celle du nombre 3.

Cette intervention nécessaire de la dissimilation mélodique nous fait considérer la combinaison tétrasème-trisème comme étant moins simple que la combinaison trisème-disème. Dans l'un et l'autre cas, nous percevons le nombre 3; dans l'un et l'autre cas, nous avons recours pour le percevoir à une octave de la tonique; mais dans l'un, le nombre qui nous sert de

terme de comparaison est plus petit que le nombre à percevoir, et dans l'autre il est plus grand.

Dans un cas, le nombre 3 a pour lui toute l'importance, il est marqué par un accent fort, il domine, il frappe l'attention; dans l'autre, c'est sa mesure qui prend le rôle principal, ne lui laissant qu'une importance tout à fait subordonnée, et le réduisant à n'être plus marqué que par un accent sous-fort. Le mètre qu'il s'agit de percevoir, celui qui devrait frapper l'attention, est relégué au second plan; l'esprit le considère comme devant servir à la mesure de l'autre mètre dont la portée est supérieure, et comme cet autre mètre est lui-même une octave de la tonique, il voit naturellement dans le premier un mètre plus simple encore, c'est-à-dire une octave de dimension moindre, une octave plus voisine de la tonique. En effet, bien que les octaves aient avec la tonique une identité presque complète, il suffit qu'il y ait une restriction, quelque petite qu'elle soit, à la perfection de cette identité, pour qu'elle aille en décroissant à mesure qu'on s'éloigne de la tonique; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le nombre 8 soit moins propre à représenter l'unité que le nombre 4, et *a fortiori* que le nombre 2; d'où il suit que par l'intermédiaire du nombre 2 nous percevons le nombre 3 plus directement que par celui du nombre 4.

46. Tout rapport d'un nombre perceptible avec l'octave de la tonique immédiatement supérieure, est ce que l'on nomme en harmonie, un *renversement d'intervalle*. Chacun des intervalles engendrés par le rapport d'un nombre perceptible avec l'octave de la tonique immédiatement inférieure a son renversement. Il faut en excepter toutefois l'intervalle 9/4 (*neuvième*), dont le renversement 9/16 nous ferait sortir des limites de la perception. C'est pourquoi, en harmonie, le renversement de la neuvième est strictement défendu, c'est-à-dire que la neuvième doit toujours être à la mélodie[1]. Cette

[1] Il est également interdit de frapper l'harmonique 10, quoiqu'elle soit perceptible, en même temps que l'harmonique 9 (re_3 mi_3). Cela tient à ce que l'intervalle d'un ton majeur ainsi engendré est assez petit et donne naissance à des battements intolérables pour l'oreille (voir, pour la théorie des battements, l'ouvrage de Helmholtz intitulé : *Théorie physiologique de la musique fondée sur l'étude des sensations auditives*. Traduction Guéroult, G. Masson, éditeur. Paris, 1874). De même les notes do_3 et $ré_3$ ne peuvent être frappées simultanément.

explication découle naturellement de notre théorie des *harmoniques perceptibles*.

Tous les autres intervalles ont chacun un renversement, l'intervalle de quinte 3/2 a pour renversement la quarte 3/4, la tierce majeure 5/4 a pour renversement la sixte mineure 5/8, la septième mineure 7/4 a pour renversement la seconde majeure 7/8. L'intervalle de septième mineure 7/4 étant le plus dissonant de tous les rapports perceptibles, son renversement ne peut aussi manquer d'être très dissonant (la septième mineure est plus souvent sur *dominante* que sur *tonique*; nous verrons plus tard quelle en est la raison).

47. Bien que les renversements créent en apparence des intervalles nouveaux, ils n'engendrent dans la réalité aucune sensation nouvelle, et ne sont qu'une manière moins simple de mesurer un même nombre. Que je prenne le nombre 2 ou le nombre 4 pour les comparer au nombre 3, c'est toujours le nombre 3 que j'ai en vue, c'est toujours l'unité qui me sert de mesure. La quarte ne diffère donc pas essentiellement de la quinte; comme elle, elle sert à rendre sensible le nombre 3; comme elle, elle le rend sensible par son rapport avec la tonique représentée par une de ses octaves; seulement, l'opération par laquelle elle devient sensible est renversée, puisque le nombre 3 perçu par rapport de *quinte* entre en combinaison avec l'octave qui lui est immédiatement inférieure, tandis que par rapport de *quarte*, il entre en combinaison avec l'octave qui lui est immédiatement supérieure.

La quinte et la quarte prises par rapport à la tonique donnent par conséquent un seul et même nombre 3 (*sol* tonal et *fa* métrique).

C'est établir une étrange confusion que de chercher la quarte dans la série ascendante des notes comme l'ont fait la plupart des théoriciens de l'harmonie; la vraie quarte de *do* par exemple n'est pas *fa*, mais *sol*, et elle est identique à la quinte de *do*. L'intervalle *do, fa*, fait partie non du ton de *do*, mais du ton de *fa*, il est le renversement de la quinte *fa, do*. Ce qui a pu contribuer à établir cette confusion, c'est que l'on a d'autre part un intervalle de quarte à peu près identique à celui qui nous occupe en ce moment, et qui est formé par le rapport de la septième de dominante avec la tonique. Cette nouvelle quarte est engendrée par le nombre 7 *amplifié*, c'est-

à-dire multiplié par 3[1] et nous transporte du domaine de l'unité 1 dans le domaine de l'unité 3 ; l'intervalle *do fa* ainsi considéré correspond au rapport numérique 21/16, et non au rapport 4/3 de la quarte obtenue par le renversement de la quinte. Réduits au même dénominateur, ces deux rapports nous donnent 63/48 et 64/48 ; il en résulte entre les deux quartes le rapport 64/63, qui correspond à un intervalle plus grand que le *comma*.

Ce que nous venons de dire anticipe sur nos chapitres de l'*amplification* et de la *tonalité ;* au point où en est notre théorie, nous ne nous sommes peut-être pas exprimé d'une façon suffisamment claire pour tous, mais nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de toucher dès maintenant à cette question, afin de prévenir les objections qui auraient pu nous venir de la part des musiciens. Ce qui est vrai du renversement de la quinte est aussi vrai de tous les autres renversements.

48. Nous nous abstiendrons de donner toutes les formes engendrées par les renversements, parce que nous voulons nous borner à donner les formes des mètres les plus simples. Celles-ci, en effet, offrent un certain intérêt à cause des formes de pied usitées par les Grecs ; les renversements au contraire, ne pouvant pas se passer de la dissimilation mélodique, sont impropres à engendrer des pieds et, comme nous le verrons bientôt, ne peuvent former que des périodes. Du reste, le lecteur désireux de connaître ces formes pourra toujours les obtenir par notre méthode.

---

[1] En effet, la note *fa* est la quinte de *si* ♭, tandis que *si* ♭ est la septième de *do*.

C. — Mètres complexes.

CHAPITRE XIII.

49. Les *mètres simples* sont engendrés par le rapport direct de tout nombre perceptible avec la tonique ou l'une de ses octaves; les *mètres complexes* sont engendrés par le rapport de tout nombre perceptible avec toute autre unité que la tonique. Si pour percevoir 5, au lieu de prendre pour terme de comparaison le nombre 4, nous prenons le nombre 3, nous créons un mètre complexe, parce que le nombre 3 lui-même ne peut être perçu directement, mais seulement dans son rapport avec la tonique.

Tous les mètres complexes sont naturellement donnés par les cinq harmoniques perceptibles et leurs renversements. Nous pouvons avoir dans un même mètre un rapport de 3, 4 et même 5 nombres, se servant graduellement de moyen de mesure par ordre de complication décroissante: le nombre 7, par exemple, pourra être comparé au nombre 5, lequel pourra devenir perceptible par l'intermédiaire de 3, et celui-ci enfin aura pour mesure la tonique. Tous les nombres perceptibles pourront ainsi être mis en rapport entre eux deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, cinq à cinq ; de même tous ceux de leurs redoublements qui ne sortent pas des limites des harmoniques perceptibles. Il sera toujours facile, à première vue, de reconnaître si un redoublement est possible ou non, puisqu'il suffira de s'assurer si le nombre obtenu par lui est inférieur ou supérieur à 14.

D. — Amplification.

CHAPITRE XIV.

de l'amplification en général.

50. Dans toutes les combinaisons étudiées jusqu'à présent, nous avons toujours eu pour fondamentale analytique l'*unité simple,* c'est-à-dire l'*atome;* ce n'est pas à dire que cette fondamentale ne puisse pas avoir d'autres valeurs. Quelle que soit son étendue, rien ne sera changé au rapport exprimé par les combinaisons. Il suffit, somme toute, que cette étendue soit telle qu'en la prenant pour unité, les rapports auxquelles elle sert de mesure ne sortent pas des limites perceptibles. Cette condition étant observée, notre unité métrique cesse d'être un atome, pour devenir une unité plus grande susceptible elle-même de divisions, et les combinaisons qu'elle rend possibles prennent des proportions suffisantes pour être désignées sous le nom de *périodes.*

Nous pouvons donner à la fondamentale analytique autant de durées différentes qu'il y a de nombres élémentaires perceptibles, c'est-à-dire que nous pouvons, dans les combinaisons étudiées jusqu'à présent, donner à cette fondamentale les valeurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 14. C'est ce fait de l'extension de l'unité première par sa transformation en l'une quelconque des durées précédentes que nous désignons sous le nom d'*amplification.*

Nous avons 5 amplifications différentes, à savoir les amplifications par octaves, par quintes, par tierces, par septièmes et par neuvième. Chacune d'elles a son caractère particulier, et nous pouvons, dès à présent, les ranger par ordre de simplicité, c'est-à-dire par degré de parenté plus ou moins grande avec la tonique. En premier lieu, nous aurons l'amplification par octaves, c'est-à-dire par 2, 4 ou 8.

L'amplification par quintes, c'est-à-dire par 3, 6 ou 12,

vient en second lieu. Elle engendre une fondamentale analytique dont le rapport avec la fondamentale primitive est, après l'octave, le plus simple de tous. C'est avec elle que commence véritablement l'amplification proprement dite, c'est-à-dire l'amplification qui apporte un nouvel élément aux combinaisons déjà obtenues.

L'amplification par quintes forme avec l'amplification par octaves un système d'unités métriques qui ont une grande affinité les unes pour les autres. On passera avec la plus grande facilité de l'une à l'autre ; mais, toujours, l'amplification par octaves nous apparaîtra comme étant la plus aisément perceptible, et l'amplification par quintes comme apportant un élément de complication qui rend nécessaire le retour à la simplicité, c'est-à-dire à l'octave. Ces alternatives de simplicité et de complication donnent aux mètres une force d'attraction qui fait le mouvement et la vie des périodes.

Le système engendré par la combinaison de l'amplification par octaves et de l'amplification par quintes constitue ce que nous appellerons la *tonalité métrique*. Quant aux autres amplifications, elles sont de plus en plus difficilement perceptibles et engendrent, dans leur alternance avec l'amplification par octaves, des rapports beaucoup moins simples.

CHAPITRE XV.

DU PIED.

51. Nous avons dit plus haut que l'amplification, en constituant une fondamentale analytique divisible, transformait l'atome primitif en une unité complexe. Suivant le genre d'amplification auquel nous avons recours, cette unité peut être de 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, etc. atomes, c'est-à-dire disème, trisème, tétrasème, etc. Chacune de ces unités concourt à la formation du mètre total, au même titre que, dans les mètres primitifs, l'atome concourait à la formation de l'accord métrique. Cette unité d'un nouveau genre a donc une double nature : d'une part, elle est fondamentale et simple par rapport à la période totale, et d'autre part, elle est totale et complexe par rapport à l'atome fondamental. Chacune d'elles peut donc, suivant qu'elle se compose de 2, 3, 4, 5, etc. atomes, donner lieu aux mêmes rapports métriques que ceux étudiés par nous à propos des mètres disème, trisème, etc.

Ces unités fondamentales quant à la période, et complexes quant à l'atome, sont ce que nous appellerons le *pied*. Le *pied* pourra être *disème, trisème, etc.*

Le pied n'admet que les mètres simples ; il ne peut contenir qu'un accent fort et un accent sous-fort, sans compter cependant l'accent monosème, autrement dit l'*accent tonique*. Cette simplicité du pied est nécessaire, parce que c'est sur lui que repose toute la période. Il doit être aisément perçu dès l'abord, afin que l'attention puisse se porter sur les combinaisons dont il est la source.

Pour donner une idée claire de ce qui précède, nous allons choisir pour exemple l'amplification de l'une des formes du mètre trisème-disème.

Soit la forme (2):

Au moyen de l'amplification par trois, nous triplons chacun des atomes du mètre primitif, nous le transformons en un pied trisème :

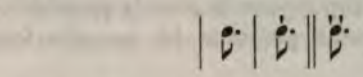

Si, au lieu de garder chaque pied sous la forme indivisible que nous lui voyons ci-contre, nous voulons lui faire exprimer à son tour un rapport, nous avons à choisir pour chacun entre les différentes formes du mètre trisème-disème.

Prenons par exemple la première forme. En remplaçant dans chaque pied la notation par celle de cette forme

nous obtenons ce qui suit :

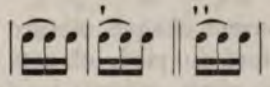

Par suite de cette transformation, le pied qui était auparavant trisème, avec syncope de tout accent subordonné, est devenu trisème-disème. L'accent fort du pied occupe son premier temps et l'accent sous-fort son troisième temps. Quant à l'accent fort du mètre amplifié, il est placé sur le premier temps du troisième pied de la période, de même que, dans le mètre primitif, il était placé sur le troisième atome de la forme métrique.

Nous avons donc un organisme reposant sur un double système de composition: la composition élémentaire, c'est-à-dire celle qui crée les éléments dont la réunion constitue la période totale, en un mot la composition du pied, et la composition générale, c'est-à-dire celle qui groupe les différents pieds en les soumettant à une hiérarchie métrique qui constitue la période. Il en découle un double système de cadences : les cadences intérieures de chaque pied que nous pouvons appeler les *cadences élémentaires,* et les cadences de la période, qui seront les *cadences générales*. Nous remarquons de plus que les accents généraux concordent toujours avec le temps fort du pied, de telle sorte que la syllabe sur laquelle porte ce temps fort joue un double rôle, élémentaire dans le pied, et

général dans la période. Il est bon d'observer également que la forme métrique adoptée pour le pied n'est pas nécessairement la même que celle de la période. En effet, dans l'exemple précité, nous avons adopté pour le pied la première forme, tandis que la période nous présente la seconde forme du mètre trisème-disème.

Comme le temps fort du pied ne concorde pas toujours avec le premier atome de la forme, le mètre amplifié ne se présentera pas constamment sous l'aspect que nous lui voyons dans l'exemple précédent ; il arrivera souvent que chaque pied sera à cheval sur la mesure. Si, par exemple, en conservant pour le mètre amplifié la forme (2) déjà employée plus haut, nous adoptons pour le pied la forme (3), notre mètre se présentera sous l'aspect suivant :

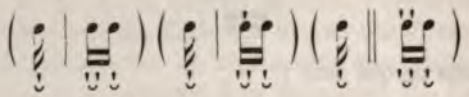

Les barres qui séparent chaque mesure servent à indiquer la place du temps fort du pied, et non pas à marquer les séparations entre les pieds, puisque les formes des différents mètres ne commencent pas nécessairement toutes au temps fort. Pour plus de clarté, nous isolons par une parenthèse la forme de chaque pied.

Dans l'exemple précédent, chaque pied contient théoriquement deux temps sous-forts ; or nous avons vu que la cadence métrique est suffisamment marquée par un accent représentant chacun des mètres combinés ; nous pourrons donc, sans inconvénient pour la clarté de la cadence, syncoper un des deux accents sous-forts, et comme nous ne pouvons syncoper le premier, puisque c'est celui qui commence la forme et qu'il doit nécessairement être exprimé, nous syncoperons le deuxième, ce qui donnera à la période un aspect nouveau et nous la présentera sous la forme d'une tripodie iambique.

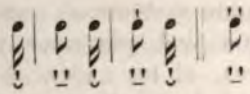

Il n'est pas nécessaire d'adopter la même forme pour chacun des pieds d'une période amplifiée, mais ce qui est indispensable, c'est que, si l'on change de forme, on en prenne

une qui commence au même temps de la mesure, sans quoi la succession métrique serait rompue. Nous pourrons par exemple, dans la période précédente, faire alterner la forme (3) avec la forme (6), adopter tantôt l'une, tantôt l'autre, et lui faire subir les diverses transformations qui suivent :

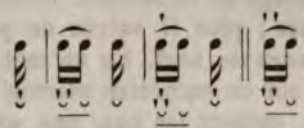

ou bien

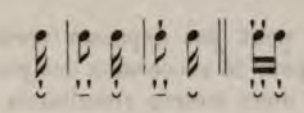

ou bien

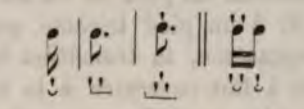

La faculté que l'on a de faire ou de ne pas faire la syncope permet une très grande varieté de pieds.

52. L'emploi de telle ou telle forme de pied n'est pas indifférent au point de vue de l'expression: en général, les formes qui ont l'accent sous-fort au deuxième temps de la mesure, et qui par conséquent nous forcent à mettre le temps fort sur une brève, demandent un plus grand effort de la voix, elles paraissent plus vives que les formes dans lesquelles le temps sous-fort est au troisième temps de la mesure. Par conséquent, toutes les fois qu'en parlant, on ne veut pas produire l'impression d'une marche particulièrement alerte, on sera naturellement porté à choisir ces dernières formes, c'est-à-dire, à mettre une longue sous le temps fort. Il est tout naturel qu'il en soit ainsi, car c'est nécessairement après le temps fort que la voix éprouve le besoin de faire une pause ; aussi les formes normales, et en même temps les moins expressives, sont-elles celles qu'affectionnaient les Grecs, celles dans lesquelles le trochée et l'iambe ont tous deux le temps fort sur la longue.

Il en est de même pour les autres sortes de pieds, tétra-

sème, pentasème, etc., où la vivacité exprimée par la brève accentuée sera d'autant plus grande que le pied sera plus long. Les différentes places que pourra occuper l'accent sous-fort dans ces pieds marqueront les différents degrés de vivacité exprimés par la forme. Plus l'accent sous-fort reculera vers les derniers temps de la mesure, moins la vigueur d'expression sera grande ; plus il suivra de près l'accent fort, plus l'expression aura de nerf. En un mot, les formes avec brèves accentuées ont un caractère martelé, pressant, tandis que les autres ont, suivant les cas, une expression plus ou moins calme ou solennelle : ce sont les formes normales.

53. Le pied ne peut pas dépasser certaines dimensions assez restreintes : pour la succession des pieds, de même que pour le rapport de deux mètres simultanés, la sensation est soumise à certaines lois d'approximation qui ne permettent pas à la longueur absolue du pied de varier d'une façon trop disproportionnée. Si à un pied trisème, par exemple, succédait un pied heptasème, la transition brusque qui s'ensuivrait serait tout à fait contraire à la loi des sensations métriques. Pour rendre une telle succession possible, il faut que les dimensions du premier se rapprochent de celles du second, et c'est ce que l'on obtient en doublant sa durée, c'est-à-dire en le remplaçant par son octave 6. De la sorte, on passe, dans la succession, de la dimension 6 à la dimension 7 sans heurt ni saut trop grand. Ce que nous venons de dire pour ces deux pieds peut également s'appliquer à tous les autres.

Jusqu'à ce jour, la théorie musicale n'a pas tenu compte de l'existence des pieds 5, 7 et 9, qui existent cependant en réalité. Dans l'écriture, ils ont été confondus avec les pieds tétrasèmes, héxasèmes et octasèmes dont ils ne diffèrent, en durée totale, que d'un atome ou *double croche* dans notre système de notation. On sait que nous appelons *pied* ce qui pour les musiciens modernes s'appelle un *temps frappé,* la mesure tout entière, telle qu'ils l'entendent, étant non un pied, mais une période. Seule la mesure de valse fait exception.

Malgré cette confusion purement orthographique, les pieds pentasèmes, heptasèmes et ennéasèmes (5, 7 et 9) n'en font pas moins valoir leurs droits dans l'exécution. Guidé par la justesse de son oreille, le chanteur ou l'instrumentiste les

fait entendre lorsque la mélodie les réclame. Le compositeur lui-même sent toute l'insuffisance de la notation théorique, et cherche à y suppléer en surchargeant généralement son texte d'indications de nuances, ou d'artifices d'écriture.

CHAPITRE XVI.

DE L'AMPLIFICATION HOMOGÈNE

54. Toute forme métrique élémentaire est susceptible de toutes les amplifications, ce qui nous permet de déduire de chaque mètre primitif onze sortes de périodes générales, c'est-à-dire onze périodes dans chacune desquelles le pied pourrait avoir les durées suivantes : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14. Chaque sorte de période elle-même comporte autant de variétés qu'il y a de formes différentes dans le mètre primitif, et chaque variété embrasse autant de cas particuliers que le pied sur lequel la période est basée prend de formes diverses. Si nous amplifions par 3, par exemple, le mètre tétrasème-trisème, comme ce mètre comporte douze formes différentes, cela nous donnera douze variétés de périodes, et comme le pied trisème-disème qui résulte de l'amplification par 3 comporte lui-même six formes différentes, il en résulte pour chaque variété six cas particuliers, soit au total soixante-douze formes d'amplification. Si maintenant, nous considérons que dans chacune de ces formes nous pouvons *ad libitum* employer ou négliger la syncope, on voit quelle infinie variété nous obtiendrons. Mais cela n'est pas tout, car nous avons vu plus haut qu'on peut, pour chaque pied d'une même période, choisir une forme différente, pourvu que tous les pieds de la période représentent une forme commençant au même temps de la mesure. Nous trouvons donc, pour une des amplifications les plus simples, un nombre de formes particulières pour ainsi dire incalculable.

55. L'amplification des mètres disèmes donnera des *dipodies,* celle des mètres trisèmes des *tripodies*, celle des mètres tétrasèmes des *tétrapodies*, etc. Ces dipodies, tripodies, etc. seront *disèmes, trisèmes,* etc., suivant que nous aurons employé l'amplification par 2, 3, etc.

Nous désignons sous le nom d'amplification *homogène,*

celle qui multiplie également chacune des unités du mètre primitif, et engendre une période dans laquelle tous les pieds composants sont empruntés au même mètre, c'est-à-dire où tous les pieds sont uniformément disèmes, trisèmes, etc.

L'amplification homogène est très fréquente lorsqu'elle crée des périodes disèmes, trisèmes et tétrasèmes, ou plutôt lorsqu'elle se fait par octaves et par quintes. Ces sortes d'amplification correspondent en effet aux expressions les plus calmes, les plus exemptes de passion, et l'on peut facilement séjourner dans l'une d'elles sans éprouver le besoin de changer de mètre. Mais l'amplification quintuple, qui donne naissance à des pieds pentasèmes, et l'amplification par 7, qui engendre les pieds heptasèmes, marquent un degré de passion de plus en plus grand, l'effort qu'elles exigent pour être comprises les rend généralement impropres à la formation de phrases homogènes. Le besoin d'un rapport plus simple se fait promptement sentir et rend nécessaire le passage à une forme de pied soit tétrasème, soit trisème, soit même disème, dans laquelle l'oreille, aussi bien que la voix, trouve un repos relatif.

56. Le mètre trisème, lui-même, ne s'accommode pas aussi parfaitement de l'amplification homogène que les mètres disèmes, tétrasèmes et octasèmes. Ces derniers, constituant l'amplification la plus simple, s'emploient sans inconvénient d'une façon continue, sans que l'on éprouve de tendance pour passer à d'autres mètres. Mais cette absence de toute tendance vers une simplicité plus grande, engendrant une grande régularité, est la source d'une grande monotonie. Elle fournit les combinaisons métriques les plus dépourvues d'expression, les plus banales, et la symétrie mathématique qui les caractérise enlève à ces sortes de périodes toute espèce d'originalité.

Cette banalité est surtout sensible lorsqu'on n'a affaire qu'à des dipodies, tétrapodies ou octapodies. Là, comme notes métriques, on ne trouve que l'octave : octave dans la constitution de la période, octave dans le pied. Il n'en est pas moins vrai que l'octapodie, la tétrapodie et la dipodie seront les mètres amplifiés qui viendront toujours le mieux sous forme de conclusion, parce que les pentapodies, hexapodies, etc., fussent-elles composées de pieds tétrasèmes, engendrent une tendance vers une période plus simple, qui, en dernière analyse, ne peut être que la tonique.

57. L'amplification par quintes, tout en comportant très bien des périodes d'une forme homogène, n'est pas aussi exempte de tendances que l'amplification par octaves : une période composée de pieds trisèmes n'a pas un caractère complètement conclusif, elle nous laisse le désir d'une plus grande simplicité de rapports, et lorsqu'elle est terminée, nous sentons je ne sais quoi d'inachevé qui nous montre que nous n'avons pas affaire à une conclusion normale. Lorsqu'on veut suivre cette tendance engendrée par une période trisème, on se trouve naturellement porté à la faire suivre d'une période tétrasème quelconque qui, à son tour, créera une tendance vers la tonique métrique, laquelle constitue la conclusion normale du discours. Le fait correspondant de l'harmonie s'appelle en musique une résolution.

Dans les valses par exemple, où la mesure à *trois temps* c'est-à-dire le pied trisème, est employée d'une façon non interrompue, où, par conséquent, se succèdent des périodes trisèmes constamment homogènes, l'emploi de l'amplification par quinte se soutient très bien tant que l'on n'arrive pas à la conclusion du morceau. Néanmoins, il y a dans le mouvement de la valse quelque chose de haletant qui atteste un rapport métrique d'une certaine complication, qui fait désirer un rapport plus simple. Lorsque le morceau se termine, on ne peut passer brusquement de ce mouvement haletant à un repos complet, la tendance vers un mètre plus simple demande impérieusement à être satisfaite, le mouvement s'accélère ou se ralentit au point de se transformer, et de passer effectivement de la mesure à 3 temps à la mesure à 2 temps, qui correspond à notre mètre octasème, tétrasème ou disème. Tous les finales de valse se trouvent dans le même cas ; il ne faut pas se laisser tromper par la notation musicale qui continue en mesure à trois temps, les exécutants prennent naturellement le mouvement de la mesure à deux temps. La mélodie est du reste telle, que ce changement peut s'effectuer très facilement. La notation n'est plus qu'une convention, elle n'est à trois temps que pour les yeux, et afin d'épargner un changement de mesure dans l'écriture.

58. Nous trouvons donc deux sortes d'amplification homogène se présentant chacune avec un caractère bien distinct. L'une, l'amplification par octaves, se suffit à elle-même, elle n'a pas besoin de chercher en dehors d'elle sa conclusion

normale; mais, par cela, elle est dépourvue de tendance, le mouvement dont elle est animée a quelque chose de parfait dans sa régularité qui le rend trop semblable à l'immobilité. C'est de toutes les formations métriques la moins complexe, la plus immédiatement saisissable, celle qui coûte à notre oreille le moins d'efforts, celle qui se rapproche le plus de l'idéal de régularité mathématique, mais en même temps, et par ce fait même, la moins animée, la moins mouvementée, la moins vivante en un mot. La simplicité qui la caractérise est telle que l'oreille se sent immédiatement introduite dans un monde de convention.

Les produits naturels ne se présentent jamais à nous avec cette simplicité tout idéale, aussi nos sens ne s'y trompent-ils pas, et chaque fois qu'ils perçoivent des phénomènes aussi simples et aussi faciles à analyser, reconnaissent-ils immédiatement l'œuvre artificielle de l'homme. Ce n'est pas à dire que des formations métriques plus complexes, telles qu'elles se présentent dans la langue parlée, ne soient elles aussi l'œuvre de l'homme ; mais elles sont une œuvre naturelle, inconsciente, incompréhensible pour son auteur lui-même, dont l'analyse lui paraît comme impossible à faire. Elles ne sont perçues par lui que dans une synthèse générale qui produit sur son oreille un effet saisissant, laisse une impression de vie et de mouvement, et s'associant à toutes les les émotions secrètes de l'âme humaine, communique au milieu qui l'entoure les vibrations intimes dont elle semble agitée. Là nous nous sentons en présence de cette nature que nous percevons sans la comprendre, qui produit sur nos sens une impression indéfinissable, claire par la vivacité des images qu'elle évoque, obscure par la complexité des moyens mis en œuvre pour obtenir des effets si merveilleusement nets. Par conséquent, s'il est vrai de dire que la métrique naturelle du langage est l'œuvre de l'homme, cette œuvre est essentiellement inconsciente et involontaire, elle est un produit naturel de son être, incompréhensible pour lui comme son être lui-même, elle est l'œuvre de l'homme comme les plantes et la verdure sont l'œuvre de la terre, et ne ressemble en rien à ces autres produits humains issus de la volonté de celui qui les crée, et dont la grande simplicité atteste la faiblesse du génie de l'homme. A cette faiblesse se joint un besoin de clarté qui le porte à réaliser le simple dans ses créations, comme à le rechercher, où il n'est pas,

dans celles de la nature. La simplicité est une invention de l'esprit humain, un idéal dû à l'effort qu'il fait pour embrasser la complexité des phénomènes ; il la cherche et la sent dans la multiplicité des produits de la nature ; parfois elle lui échappe, mais sa jouissance n'en est que plus grande quand il la retrouve. N'est-il pas naturel que, lorsqu'il crée lui-même, il aille droit à cette simplicité dont il est si épris? Mais se montrant sans voile, ne coûtant aucun effort à l'oreille qui la saisit, elle nous paraît trop idéale, la vie lui fait défaut. Nous y sentons l'artifice humain qui nous laisse à nous-même et ne jette pas l'âme dans les ravissements où elle entre lorsque, réunissant en impression totale les mouvements désordonnés en apparence que la passion, c'est-à-dire la nature, communique à la voix de l'homme, elle entrevoit enfin, après un effort, la simplicité qu'elle cherchait.

59. Si donc l'amplification homogène par octaves peut être employée artificiellement d'une manière continue ; comme produit naturel, elle ne se présentera qu'à titre de conclusion normale, à la suite de périodes plus compliquées. Parmi les périodes de l'amplification par octaves elle-même, il en est qui ont un caractère plus ou moins net de simplicité; ce caractère dépend uniquement du mètre primitif qu'elles amplifient ; mais, somme toute, le mètre tétrasème donne naissance aux périodes les plus simples. Ensuite viennent, par ordre de simplicité décroissante, les mètres trisème, pentasème, ennéasème, heptasème.

Ce qui frappe le plus dans une période, c'est sa durée totale. C'est par conséquent la durée du plus grand des mètres qui s'y trouvent combinés. Dans le mètre trisème-disème, celui des deux mètres combinés qui domine est le mètre trisème. De même dans tous les autres mètres. L'impression produite par la durée totale d'une période est analogue à celle que fait éprouver dans une succession d'accords musicaux la note mélodique. Les autres mètres qui concourent avec celui-là à la formation de la combinaison font sur l'oreille le même effet que les notes d'accord en musique. La période métrique a donc une analogie complète avec l'accord musical, ici comme là nous trouvons une mélodie et un accompagnement. Chacun des mètres qui concourent à la formation de la période est une des notes de l'accord. Cette note est rendue sensible par l'accent qui marque son

commencement. Chacun de ces accents peut donc recevoir un nom, de même que chacune des notes musicales qui forment un accord.

Ceci dit, nous allons dénombrer et analyser les différents accords métriques, c'est-à-dire les différentes périodes auxquelles donne lieu l'amplification homogène par octaves.

Nous procéderons comme toujours du simple au composé.

CHAPITRE XVII.

AMPLIFICATION PAR DEUX.

A. — Dipodie disème.

60. La *dipodie disème* est issue de l'amplification par deux du mètre disème, la période tétrasème qui en résulte se compose de deux pieds disèmes, et nous y trouvons une subordination de trois accents, tous à différentes octaves de la tonique, à savoir: l'accent disème amplifié par 2, c'est-à-dire l'accent 4, l'accent fort du pied disème, c'est-à-dire l'accent 2, et l'accent monosème, c'est-à-dire l'unité. La dipodie disème correspond à la mesure musicale à *deux temps*, lorsque celle-ci est employée dans sa simplicité théorique, sans contre-temps ni syncope du temps sous-fort.

Prenons une des formes primitives du mètre disème :

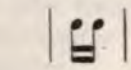

Son amplification nous donnera :

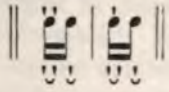

Période qui se compose de deux *pyrrhiques* dont le second se subordonne au premier.

B. — Tétrapodie disème.

61. La *tétrapodie disème* est issue de l'amplification par deux du mètre tétrasème. Le mètre tétrasème primitif pouvait avoir comme accent subordonné soit un mètre disème, soit un mètre trisème. Nous allons donner un exemple de mètre tétrasème avec accent subordonné trisème.

Soit une des formes primitives du mètre tétrasème-trisème,

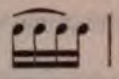

son amplification par 2 nous donnera :

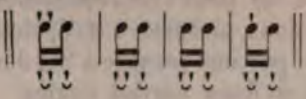

c'est-à-dire la mesure à *quatre-huit* de la musique moderne. Le double trait marque le commencement et la fin de cette mesure, et les traits simples servent à isoler chacun des pieds qui la composent. La période se compose de quatre *pyrrhiques*, avec un grand accent sur le premier, et un accent subordonné sur le quatrième. Nous savons déjà que le mètre tétrasème constitue par sa combinaison avec le mètre trisème un accord de *quarte*. Si nous ajoutons aux deux notes métriques de cet accord celle du pied disème, nous avons l'accord métrique :

1	2	6	8
do	$do_{.1}$	$fa_{.2}$	$do_{.3}$

qui correspond à l'accord tonal

1	1/2	1/6	1/8
do	do_1	sol_2	do_3

En harmonie, une telle combinaison est essentiellement conclusive, seul l'accord d'octave peut présenter un caractère de conclusion plus normale.

Il ne faut pas croire que les notes métriques *do*, $do_{.1}$, $fa_{.2}$, $do_{.3}$ puissent constituer un accord musical au même titre qu'elles constituent un accord métrique, car du moment qu'il s'agit d'accord musical il faut renverser l'ordre des notes. Le renversement nous donne $do_{.3}$, $fa_{.2}$, $do_{.1}$ *do*. Tout harmoniste, à la première inspection de cet accord, reconnaîtra qu'il détermine non le ton de *do*, mais le ton de *fa*. C'est qu'en effet, dans l'ordre tonal, nous percevons d'après des rapports qui sont le renversement des rapports métriques, et tandis que dans toute quarte métrique, la tonique est toujours la note la plus grave, c'est-à-dire celle dont la vibration a la plus longue durée, dans toute quarte tonale, la tonique est la note la plus aiguë, c'est-à-dire celle dont la vibration a la plus courte durée.

C. — Octapodie disème.

62. — Le mètre octasème primitif comporte un grand nombre de mètres subordonnés. La période provenant de son amplification par 2 ne peut être représentée en musique que par la réunion de deux mesures à 4/8, dont l'une se subordonne à l'autre, ou par une mesure à 2/4 dans laquelle chaque temps est partagé en deux parties égales.

Nous donnons d'un seul coup l'accord formé par tous les mètres subordonnés qu'il comporte :

1	2	4	6	8	10	12	14	16
do	do_{-1}	do_{-2}	fa_{-2}	do_{-3}	$la\flat_{-3}$	fa_{-3}	$ré_{-3}$	do_{-4}

qui correspond à l'accord tonal

1	1/2	1/4	1/6	1/8	1/10	1/12	1/14	1/16
do	do_1	do_2	sol_2	do_3	mi_3	sol_3	$si\flat_3$	do_4

63. Cet accord semble sortir des limites de la perception, mais on remarquera que toutes les notes qui le composent sont également divisibles par 2, à l'exception du nombre 1, c'est-à-dire la tonique elle-même. En effet, tandis que le pied qui forme la fondamentale analytique de la période varie de durée, et se transforme dans tous les mètres possibles, l'atome qui est la fondamentale analytique du pied constitue la tonique générale et demeure immuable. Aussi, on peut toujours, dans une période métrique, exprimer l'atome, quelle que soit l'amplification à laquelle on ait affaire, de même que, dans une série d'accords musicaux, on peut toujours faire entendre la tonique générale du morceau, quel que soit l'accord.

La fondamentale générale est toujours marquée par l'accent sous-fort du pied, qui ne peut être que la tonique ou la première de ses octaves. Elle ne fait pas partie de l'accord formé par la période, elle ne sert qu'à rendre plus présente à l'esprit l'unité fondamentale de tout le discours. Aussi, peut-elle être à volonté exprimée ou syncopée. Si l'on fait abstraction de cette fondamentale générale et qu'on prenne pour unité le pied, on rentre tout naturellement dans les limites de la perception, car, au lieu des nombres 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, on a les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

D. — Tripodie trisème.

64. Cette période est engendrée par le mètre trisème amplifié par 2. Ce mètre peut avoir comme accent sous-fort un accent disème qui, amplifié par 2, devient tétrasème. Soit la forme (2), du mètre trisème-disème :

Elle devient par l'amplification :

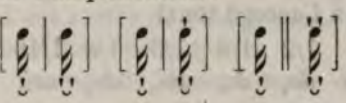

Nous avons choisi cette fois pour pied disème une forme qui commence au temps faible, afin de familiariser le lecteur avec le mécanisme de l'amplification et de donner une idée de toute la variété qu'elle comporte. A l'avenir, nous ne nous occuperons plus des formes du pied ; nous le désignerons par un seul signe qui indiquera seulement sa durée totale sans marquer sa division intérieure. Ainsi le pied disème sera uniformément représenté par la *croche* , le pied trisème par la *croche pointée* , le pied tétrasème par la *noire* , le pied pentasème par la *noire* plus une *double croche* , le pied heptasème par la *noire* plus une *croche pointée* , le pied ennéasème par la *blanche* plus une *double croche* , et ainsi de suite pour tous les autres pieds.

La tripodie disème nous donne la mesure musicale à 3/8 avec le temps sous-fort au troisième temps. Si nous avions pris pour base de l'amplification la forme (4) du mètre trisème-disème, notre mesure à 3/8 aurait le temps sous-fort au second temps. Cette mesure doit se battre lentement, en marquant distinctement chaque temps, car elle n'est pas une mesure élémentaire comme la mesure de valse où chaque temps est un atome, mais une véritable période où chaque temps est un pied.

E. — Hexapodie disème.

65. L'*hexapodie,* qui n'est qu'une octave de la tripodie, comporte un plus grand nombre de mètres amplifiés, puisqu'elle peut se mettre en rapport avec les nombres 3, 4, 5. Sa combinaison avec le nombre 5 engendre l'intervalle de *tierce mineure* 5/6, renversement de la *sixte majeure* 5/3.

L'accord donné par la combinaison des mètres 6, 5, 4, 3, 2 amplifiés par 2 est le suivant :

1	2	4	6	8	10	12
do	do_{-1}	do_{-2}	fa_{-2}	do_{-3}	$la\flat_{-3}$	fa_{-3}

qui correspond à l'accord tonal

1	1/2	1/4	1/6	1/8	1/10	1/12
do	do_1	do_2	sol_2	do_3	mi_3	sol_3

La mesure est à 6 temps, elle peut être représentée par deux mesures à 3/8 dont l'une se subordonne à l'autre.

L'octave de l'hexapodie disème, c'est-à-dire la *dodécapodie disème* peut également se rencontrer; ce n'est autre que l'amplification par 2 du mètre dodécasème.

F. — Pentapodie disème.

66. Le mètre pentasème primitif peut avoir pour mètres subordonnés les nombres 4, 3 et 2. L'accord métrique auquel donne lieu la *pentapodie disème,* avec combinaison des mètres tétrasème, trisème et disème, est par suite le suivant :

1	2	4	6	8	10
do	do_{-1}	do_{-2}	fa_{-2}	do_{-3}	$la\flat_{-3}$

qui correspond à l'accord tonal

1	1/2	1/4	1/6	1/8	1/10
do	do_1	do_2	sol_2	do_3	mi_3

Le rapport 10/6 engendre un intervalle de *sixte majeure* dont le renversement 10/12 est la *tierce mineure*. Ces deux intervalles seront appelés *indirects,* parce qu'ils ne sont pas pris par rapport à la tonique.

Soit une forme quelconque du mètre pentasème-tétrasème-trisème :

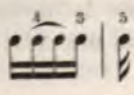

son amplification par 2 nous donnera :

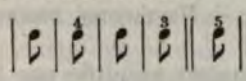

Cette période n'est autre qu'une mesure musicale à 5 temps dans laquelle chaque temps a la valeur d'une croche. Assez rarement employée dans la musique moderne, elle était très connue des Grecs. Sa rareté peut s'expliquer par ce fait que, de nos jours, on ne laisse aucune phrase musicale sans conclusion : or, la pentapodie disème ne peut trouver sa conclusion que dans une tétrapodie, ce qui fait un passage de la mesure à 5 temps à la mesure à 4 temps. La musique moderne répugne à ces sortes de changements contraires aux traditions et aux habitudes de notation.

L'octave de la pentapodie disème nous donne la *décapodie disème* qui n'est autre que l'amplication par 2 du mètre décasème.

G. — Ennéapodie disème.

67. Le mètre ennéasème amplifié par 2 peut se combiner avec tous les autres nombres perceptibles, ce qui permet l'accord métrique au complet :

1	2	4	6	8	10	12	14	16	18
do	do_{-1}	do_{-2}	fa_{-2}	do_{-3}	$la\flat_{-3}$	fa_{-3}	$ré_{-3}$	do_{-4}	$si\flat_{-4}$

qui correspond à l'accord tonal

1	1/2	1/4	1/6	1/8	1/10	1/12	1/14	1/16	1/18
do	do_1	do_2	sol_2	do_3	mi_3	sol_3	$si\flat_3$	do_4	$ré_4$

Prenons une forme quelconque du mètre ennéasème.

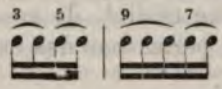

En l'amplifiant par 2, nous obtenons la période suivante :

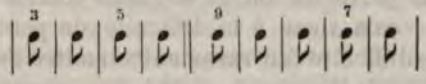

qui n'est autre qu'une mesure à 9 temps connue sous le nom de mesure à 9/8 dans l'intérieur de laquelle les accents ont été déplacés.

H. — Heptapodie disème.

68. Le mètre heptasème amplifié par 2 peut s'ajouter aux mètres 2, 4, 5 et 6 et engendrer avec eux l'accord métrique suivant:

1	2	4	8	10	12	14
do	do_{-1}	do_{-2}	do_{-3}	$la_{\flat-3}$	fa_{-3}	$ré_{-3}$

qui correspond à l'accord tonal

1	1/2	1/4	1/8	1/10	1/12	1/14
do	do_2	do_4	do_8	mi_5	sol_3	$si\flat_7$

Nous remarquons dans cet accord les intervalles 14/10 et 14/12 qui nous donnent la *quinte mineure* ou *diminuée* et une nouvelle *tierce mineure*.

Prenons une forme quelconque du mètre heptasème :

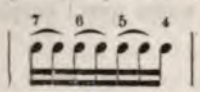

En l'amplifiant par 2, nous obtenons la mesure suivante :

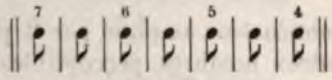

qui n'est autre qu'une mesure à 7 temps. Cette mesure, bien qu'elle ne soit pas reconnue théoriquement par les musiciens, est cependant pratiquée au moyen de déplacements de temps fort dans la mesure écrite. Lorsque ces déplacements ont lieu, les musiciens, pour les rendre sensibles, ont le plus souvent recours à des signes nommés *soufflets* placés sur le temps qu'ils veulent rendre fort.

De la sorte, la mesure écrite n'est plus qu'une convention qui ne répond à aucune réalité, de même que les vers dans lesquels les poètes se permettent des enjambements.

69. L'intervalle *do* $si\flat$ n'est pas habituellement considéré comme faisant partie du ton de *do*, mais comme déterminant le ton de *fa*; cela tient à la difficulté de perception de ce rapport; cette difficulté fait rarement admettre l'accord *do* $si\flat$, parmi les accords de repos, c'est-à-dire parmi les accords ayant pour base la tonique. Aussi, en musique, la septième mineure sur tonique est-elle désignée par une note altérée $si\flat$, et non par une note naturelle comme le sont *do, mi, sol*, etc.

Cependant, il ne faudrait pas être dupe de cette particularité qui n'est après tout qu'un fait de notation ; il n'est pas rare de voir le *si* ♭ employé comme faisant partie du ton de *do*, et cela notamment dans la gamme descendante du ton mineur.

Dans d'autres cas encore l'on voit le *si* ♭ attribué au ton de *do :* dans la cadence harmonique connue sous le nom de *cadence évitée,* il se peut que l'accord *sol, si, ré, fa* se résolve sur l'accord *do, mi, sol, si* ♭, qui à son tour peut se simplifier en *do, mi, sol, do*. Dans une telle succession, malgré le *si* ♭, le ton de *do* a évidemment été maintenu.

Un exemple bien connu de l'emploi de la septième mineure sur tonique nous est donné par la mélodie du *dies iræ* qui est en mineur, et dans laquelle la septième mineure de la tonique est employée partout au lieu de la septième majeure. Cette mélodie est composée dans un mode qui n'a plus son équivalent aujourd'hui ; la gamme qui constitue ce mode *la, si, do, ré, mi, fa, sol, la* était désignée par les Grecs sous le nom de *gamme du mode hypodorien.* Il ne diffère du mode mineur moderne que par l'emploi que fait ce dernier de la septième majeure et de la sixte majeure dans la gamme ascendante. Mais quant à la gamme mineure descendante, elle est absolument identique à celle du mode hypodorien [1].

[1] Il est vrai que, dans ce cas, les harmonistes considèrent le *si* ♭ comme étant une altération du *si*, mais il est facile de leur prouver qu'ils sont dans l'erreur : un seul fait nous suffira. Ils savent comme nous que l'*échappée* ne doit jamais être altérée, excepté dans certains cas du mode mineur où l'on emploie *sol* ♮ au lieu de *sol* ♯, ou bien en transposant en do, *si* ♭, au lieu de *si* ; ce qui nous montre clairement que le *si* ♭ se rattache dans la pratique aux notes réelles et se distingue absolument des notes altérées. Du reste, ils seront tout à fait convaincus de ce que nous avançons, lorsque nous leur rappellerons que toute note d'ornement supérieure altérée provoque une modulation, excepté précisément dans le cas où cette note sert à orner le *la,* alors on peut employer le *si* ♭ à la place du *si*, sans que le sentiment de la tonalité soit en rien modifié. Cette exception absolument unique en faveur du *si* ♭ lui crée parmi les notes altérées du ton de *do* une place tout-à-fait à part et nous conduit à nous demander si cette altération n'est pas purement orthographique ; car si le *si* ♭ était bien une note altérée et non une note réelle, son emploi comme note d'ornement supérieure déterminerait une modulation comme celui de toutes les autres notes altérées. Il nous était difficile de trouver, pour prouver notre thèse, un argument plus décisif et en bonne harmonie et en bonne logique.

Quoi qu'il en soit, la septième mineure est généralement employée sur *dominante,* ce qui revient à dire, en métrique, que le mètre heptasème est plus habituellement amplifié par 3 que par 2, car *sol, si, ré, fa* n'est autre que l'amplification par 3 d'un primitif *do, mi, sol, si* ♭. Sol_1, fa_1 peut être considéré comme l'amplification par 3 de *do, si* ♭, puisque les

Le mode *hypodorien* n'est pas le seul qui ait une grande analogie avec le mode mineur moderne, le mode *dorien* en est également très rapproché ; il constitue la gamme *re, mi, fa, sol, la, si* ♭, *do, re* qui transposée en *do* nous donne *do, re, mi* ♭, *fa, sol, la, si* ♭, *do.* Cette gamme ne diffère de la gamme mineure descendante qu'en ce qu'elle contient le *la* ♮ au lieu du *la* ♭, c'est-à-dire qu'elle a en moins une note altérée ; elle est donc encore plus naturelle que la gamme du mode *hypodorien* et se rapproche encore plus de la gamme type *do, re, mi, fa, sol, la, si* ♭, *si, do* (nous verrons plus tard comment toutes les gammes altérées proviennent de cette gamme type). Il n'est pas étonnant par suite que des maîtres de l'art moderne, cherchant des accents nouveaux, ou plutôt des accents oubliés, aient composé dans les modes *dorien* et *hypodorien*, car, ce faisant, ils étaient guidés par leur sentiment musical, et, tout en croyant restaurer certains modes antiques, ils ne faisaient que restaurer une note réelle de la tonalité, *si* ♭, et lui restituer la place qui lui appartient.

Nous devons à M. Ch. Lévêque (*Journal des savants,* avril 1879, p. 210), l'énumération d'un certain nombre d'auteurs qui ont utilisé ces gammes, la liste qu'il donne lui a été fournie par M. Bourgault-Ducoudray. On trouve l'emploi du mode hypodorien dans l'*Enfance du Christ* de Berlioz, ouverture de la seconde partie ; au début de la cantate des *Noces de Prométhée* de M. Saint-Saëns ; à la fin de l'*Invocation à la nature,* quatrième partie de la *Damnation de Faust,* de Berlioz ; au début de la romance du *Roi de Thulé* dans le Faust de M. Gounod ; dans la *Chanson des fossoyeurs* de l'opéra d'Hamlet de M. Ambroise Thomas. L'air d'*Hérode,* première partie de l'*Enfance du Christ* de Berlioz, est dans le mode dorien ; presque tout l'*adagio* du *quinzième quatuor* de Beethoven est dans le mode hypolydien. On voit donc que sur sept exemples, six nous donnent les modes hypodorien ou dorien, tandis que parmi les autres modes, un seul est représenté et une seule fois. Si ces modes ont été choisis de préférence par les auteurs que nous venons de citer, c'est qu'ils sont plus naturels et qu'ils leur ont permis, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'introduire la septième mineure de tonique dans la tonalité.

M. Bourgault-Ducoudray, auquel nous devons ces intéressantes observations, a du reste publié sur la musique orientale un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons les suivants : *Mélodies populaires de Grèce et d'Orient,* Paris, Henry Lemoine, éditeur. — *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce,* Paris, Hachette, 1878. — *Etudes sur la musique ecclésiastique grecque, mission musicale en Grèce et en Orient,* janvier-mai 1875, Paris, Hachette, 1877.

deux notes sol_1, fa_1 sont respectivement à la *douzième* des notes *do*, *si* ♭, et, que la douzième résulte du rapport 3/1.

70. Nous avons vu plus haut, § 68, que les combinaisons dont le mètre heptasème est susceptible engendrent deux intervalles nouveaux, à savoir les deux intervalles qui proviennent des combinaisons heptasème-pentasème et heptasème-hexasème : ils correspondent aux intervalles musicaux *mi si* ♭ et *sol si* ♭, en notation métrique *la* ♭, *re* et *fa, re*. *Mi si* ♭, porte en harmonie le nom de *quinte diminuée* ou *quinte mineure*, c'est un intervalle d'un caractère essentiellement dissonant, c'est-à-dire que c'est le plus difficilement perceptible des rapports organiques. C'est principalement à cause de la dissonance engendrée par ce rapport que l'on sent le besoin d'une résolution énergique qui le transforme en un rapport consonant. C'est pourquoi, en musique, cet intervalle a une tendance à nous faire passer du ton de *do* au ton de *fa*, et à transformer la quinte mineure en tierce, le *mi* devenant *fa* et le *si* ♭ devenant *la*. C'est pourquoi aussi l'on pourrait nommer le *mi* et le *si* ♭ les deux *sensibles* du ton de *fa*, et le *fa* et le *si* les deux *sensibles* du ton de *do*, bien que juqu'ici on n'ait donné le nom de *sensible* qu'à la septième majeure de la tonique. Nous reviendrons sur ce sujet lorsqu'il sera question de l'amplification par 3[1].

---

[1] Voir §§ 89, 90, 92, 93.

CHAPITRE XVIII.

AMPLIFICATION PAR QUATRE.

71. L'amplification par quatre nous présentera les mêmes phénomènes que l'amplification par deux, et n'en différera que par l'étendue des périodes qui seront le double des périodes correspondantes de cette dernière, et par la dimension des pieds qui seront tétrasèmes au lieu d'être disèmes.

A. — Dipodie tétrasème.

72. Nous donnerons sans commentaires les accords métriques et les exemples concernant toutes les périodes engendrées par l'amplification par quatre.

Accord métrique.

1	2	4	8
do	$do_{.1}$	$do_{.2}$	$do_{.3}$

Accord tonal.

1	1/2	1/4	1/8
do	do_1	do_2	do_3

Exemple.

Forme du mètre disème. Amplification par quatre.

Ceci nous donne une mesure à *deux-quatre*.

B. — Tétrapodie tétrasème.

73. *Accord métrique.*

1	2	4	12	16
do	do_{-1}	do_{-2}	fa_{-3}	do_{-4}

Accord tonal.

1	1/2	1/4	1/12	1/16
do	do_1	do_2	sol_3	do_4

Exemple.

Forme du mètre tétrasème-trisème :
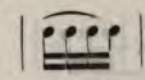
Amplification par quatre :

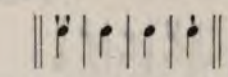

Ce n'est autre que la mesure à *quatre temps* des musiciens.

C. — Octapodie tétrasème.

74. *Accord métrique.*

1	2	4	16	20	24	28	32
do	do_{-1}	do_{-2}	do_{-4}	$la_{\flat-4}$	fa_{-4}	$ré_{-4}$	do_5

Accord tonal.

1	1/2	1/4	1/16	1/20	1/24	1/28	1/32
do	do_1	do_2	do_4	mi_4	sol_4	$si_{\flat4}$	do_5

Exemple.

Forme du mètre octasème :

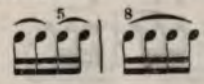

Amplification par quatre :

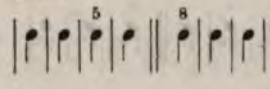

D. — Tripodie tétrasème.

75. *Accord métrique.*

1	2	4	8	12
do	do_{-1}	do_{-2}	do_{-3}	fa_{-3}

Accord tonal.

1	1/2	1/4	1/8	1/12
do	do_1	do_2	do_3	sol_3

Exemple.

Forme du mètre trisème-disème :

Amplification par 4 :

E. — Hexapodie tétrasème.

76. *Accord métrique.*

1	2	4	16	20	24
do	do_{-1}	do_{-2}	do_{-4}	$la\flat_{-4}$	fa_{-4}

Accord tonal.

1	1/2	1/4	1/16	1/20	1/24
do	do_1	do_2	do_4	mi_4	sol_4

Exemple.

Forme du mètre hexasème-pentasème-trisème :
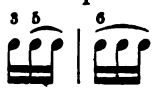
Amplification par 4 :

F. — Pentapodie tétrasème.

77 *Accord métrique.*

1	2	4	12	16	20
do	do_{-1}	do_{-2}	fa_{-3}	do_{-4}	$la\flat_{-4}$

Accord tonal.

1	1/2	1/4	1/12	1/16	1/20
do	do_1	do_2	sol_3	do_4	mi_4

Exemple.

Forme du mètre pentasème-tétrasème :

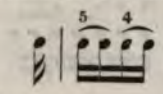

Amplification par 4 :

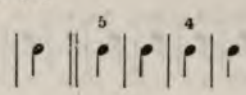

G. — Ennéapodie tétrasème.

78. *Accord métrique.*

1	2	4	16	20	24	28	36
do	do_{-1}	do_{-2}	do_{-4}	$la\flat_{-4}$	fa_{-4}	re_{-4}	$si\flat_{-5}$

Accord tonal.

1	1/2	1/4	1/16	1/20	1/24	1/28	1/36
do	do_1	do_2	do_4	mi_4	sol_4	$si\flat_4$	re_5

Exemple.

Forme du mètre ennéasème-heptasème-pentasème :

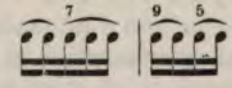

Amplification par 4 :

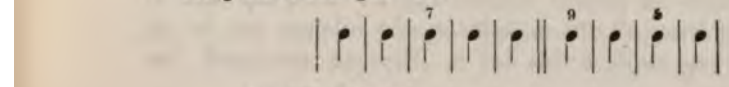

II. — Heptapodie tétrasème.

79. *Accord métrique.*

1	2	4	16	20	24	28
do	do_1	do_2	do_4	$la\flat_4$	fa_4	re_4

Accord tonal.

1	1/2	1/4	1/16	1/20	1/24	1/28
do	do_1	do_2	do_4	mi_4	sol_4	$si\flat_4$

Exemple.

Forme du mètre heptasème-pentasème-tétrasème-trisème :

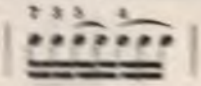

Amplification par 4 :

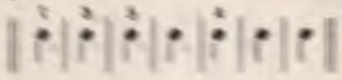

CHAPITRE XIX.

AMPLIFICATION PAR TROIS.

80. Nous avons déjà dit en quoi consiste l'amplification par trois : c'est celle dans laquelle la fondamentale analytique du mètre est égale au triple de l'atome, ou plutôt forme avec lui un intervalle de *douzième*. De là une complication qui n'existait pas dans l'amplification par octaves. Dans cette dernière, en effet, les deux fondamentales, celle du mètre amplifié, le pied, et celle du pied, l'atome, ont entre elles un rapport d'*octave* et sont par suite deux notes métriques presque identiques, tandis que, dans l'amplification par trois, ces deux fondamentales sont dans un rapport de *douzième,* lequel suppose deux notes métriques sensiblement différentes. La fondamentale du pied dans l'amplification par octaves étant *do,* la fondamentale de la période est un *do* à une octave différente, mais toujours un *do*. Au contraire, dans l'amplification par trois, la fondamentale du pied étant *do,* celle de la période est $fa_{,1}$, c'est-à-dire la *douzième* métrique de *do*. Cette fondamentale est une tonique par rapport aux accents généraux du mètre amplifié, en sorte que nous nous trouvons en présence de deux toniques, celle du pied et celle du mètre, l'une fondamentale, l'autre amplifiée. J'appelle *fondamentale* la tonique du pied, parce que l'atome reste toujours en dernière analyse l'unité réelle du mètre, qu'il soit primitif ou amplifié.

Ce double rôle du *fa* lui crée une place à part dans l'échelle des notes métriques : à la fois tonique du mètre amplifié et *douzième* de la tonique, il a une importance prépondérante qui nous autorise à le désigner sous le nom de *note dominante*. Dans la gamme des sons, la dominante est le *sol,* c'est la note qui porte l'avant-dernier accord de cadence *sol si re fa,* et qui appelle une résolution sur l'accord parfait *do mi sol*. Dans ces accords, le *sol* est tonique par rapport aux

notes *si, re* et *fa* qui ne sont autres que les notes *mi, sol* et *si*♭ transposées à la quinte ou douzième, et il est la quinte de la tonique générale *do*. Le *sol* occupe la première place dans la famille des notes issues de l'amplification par trois, et la seconde parmi celles qui résultent de l'amplification par octaves. C'est grâce à lui que ces deux systèmes d'amplification ont une grande affinité l'un pour l'autre, c'est lui qui sert de lien entre les deux familles, il est l'agent d'une formation supérieure à celle qui est engendrée par chacune des deux amplifications isolées, c'est lui qui nous permet de les fondre ensemble en un nouveau tout que l'on comme *tonalité*. Les notes des deux familles de *do* et de *sol* réunies constituent ce que l'on appelle le *ton de do*. De même en métrique, les accents de la famille de tonique et ceux de la famille de quinte constituent ce que nous nommerons la *tonalité métrique*. Partout nous verrons ces deux familles montrer une grande affinité l'une pour l'autre, partout nous verrons l'emploi de la famille de quinte, c'est-à-dire de la *dominante métrique*, engendrer une forte tendance vers un retour à la tonique. C'est cette tendance qui produit l'attraction et le mouvement tout particulier que l'on remarque dans les phrases du langage parlé. Nous en verrons surtout se manifester les effets lorsque nous traiterons de l'amplification hétérogène, où les changements de pied, c'est-à-dire de mesure, ont lieu non seulement d'une période à l'autre, mais encore dans l'intérieur d'une seule et même période.

Dans les différentes combinaisons engendrées par l'amplification par trois nous ne trouverons aucun intervalle nouveau ; la valeur relative des accents généraux restera la même que dans l'amplification par octaves, de sorte que nous retrouverons reproduits tous les accords déjà étudiés précédemment, mais transposés à la quinte. Nous nous contenterons, dans chaque période, de donner l'accord obtenu sans entrer dans de plus amples détails. Nous donnerons en outre un ou deux exemples d'amplification.

A. — Dipodie trisème.

81. *Accord métrique.*

1 2 3 6
do $do_{.1}$ $fa_{.1}$ $fa_{.2}$

Accord tonal.

1	1/2	1/3	1/6
do	do_1	sol_1	sol_2

B. — Tétrapodie trisème.

82. *Accord métrique.*

1	2	3	6	9	12
do	do_{-1}	fa_{-1}	fa_{-2}	$si\flat_{-3}$	fa_{-3}

Accord tonal.

1	1/2	1/3	1/6	1/9	1/12
do	do_1	sol_1	sol_2	$ré_3$	sol_3

Exemple.

Forme (3) du mètre tétrasème-monosème :

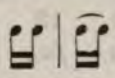

Amplification par trois :

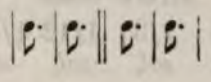

C. — Octapodie trisème.

83. *Accord métrique.*

1	2	3	12	15	18	21	24
do	do_{-1}	fa_{-1}	fa_{-3}	$re\flat_{-3}$	$si\flat_{-4}$	sol_{-4}	fa_{-4}

Accord tonal.

1	1/2	1/3	1/12	1/15	1/18	1/21	1/24
do	do_1	sol_1	sol_3	si_3	$ré_4$	fa_4	sol_4

D. — Tripodie trisème.

84. *Accord métrique.*

1	2	3	6	9
do	do_{-1}	fa_{-1}	fa_{-2}	$si\flat_{-3}$

Accord tonal.

1	1/2	1/3	1/6	1/9
do	do_1	sol_1	sol_2	re_3

Exemple.

Forme (1) du mètre trisème-disème :

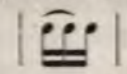

Amplification par trois :

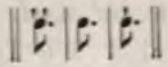

E. — Hexapodie trisème.

85. *Accord métrique.*

1	2	3	12	15	18
do	do_{-1}	fa_{-1}	fa_{-2}	*ré* ♭$_{-3}$	*si* ♭$_{-4}$

Accord tonal.

1	1/2	1/3	1/12	1/15	1/18
do	do_1	sol_1	sol_2	si_3	re_4

F. — Pentapodie trisème.

86. *Accord métrique.*

1	2	3	6	9	12	15
do	do_{-1}	fa_{-1}	fa_{-2}	*si* ♭$_{-3}$	fa_{-3}	*re* ♭$_{-3}$

Accord tonal.

1	1/2	1/3	1/6	1/9	1/12	1/15
do	do_1	sol_1	sol_2	$ré_3$	sol_3	si_3

G. — Ennéapodie trisème.

87. *Accord métrique.*

1	2	3	12	15	18	21	27
do	do_{-1}	fa_{-1}	fa_{-2}	*ré* ♭$_{-3}$	*si* ♭$_{-4}$	sol_{-4}	*mi* ♭$_{-4}$

Accord tonal.

1	1/2	1/3	1/12	1/15	1/18	1/21	1/27
do	do_1	sol_1	sol_3	si_3	re_4	fa_4	la_4

H. — Heptapodie trisème.

88. *Accord métrique.*

1	2	3	6	9	12	15	18	21
do	do_{-1}	fa_{-1}	fa_{-2}	$si\,\flat_{-3}$	fa_{-3}	$re\,\flat_{-3}$	$si\,\flat_{-4}$	sol_{-4}

Accord tonal.

1	1/2	1/3	1/6	1/9	1/12	1/15	1/18	1/21
do	do_1	sol_1	sol_2	re_3	sol_3	si_3	$ré_4$	fa_4

Nous avons dans cet exemple une mesure à sept temps, que nous pourrons appeler mesure à 21/16.

CHAPITRE XX.

DE LA TONALITÉ.

89. Nous venons de voir que la septième mineure de la dominante porte un nom de note non altérée *fa,* cela tient à ce que tous les harmonistes s'accordent à considérer cette septième comme appartenant au ton de *do;* car, ainsi que nous l'avons vu plus haut, § 69, toutes les notes de la famille de *sol* dominante font partie de la tonalité de *do*. Or, la septième de la tonique elle-même, *si*♭, figure (nous le savons déjà) comme note altérée, parce qu'elle a été considérée à tort comme ne se rattachant pas au ton de *do*. Nous avons déjà donné notre opinion à ce sujet.

Cependant il est incontestable que la septième de la dominante s'emploie plus volontiers que la septième de la tonique. Cela tient à ce que cette septième engendre avec la tierce un accord de *quinte mineure* ou *diminuée* très dissonant, lequel demande impérieusement à se résoudre dans la consonance la plus voisine. Or cette consonance, lorsqu'elle succède à la septième sur tonique (ou plutôt à l'accord de quinte mineure *mi si*♭), ne peut être que *mi do,* et nous constatons alors, comme marche mélodique des deux voix, d'une part l'immobilité *mi,* et d'autre part la marche d'un ton *si*♭ *do,* laquelle est peu attractive. Au contraire, l'accord de quinte mineure *si fa* se résout aisément sur *do mi,* en effectuant aux deux voix une marche d'un demi-ton, très douce et très attractive.

A cause de leur instabilité, les deux notes qui constituent l'intervalle de quinte mineure sont nommées par nous les deux *sensibles* (voir plus haut § 70). Elles engendrent un rapport saisi momentanément, mais qui, maintenu, demanderait à l'oreille une trop forte tension. Aussi celle-ci est-elle d'autant plus agréablement affectée, lorsque ce rapport dissonant se résout dans une consonance complète. C'est cette attraction du *fa* et du *si* vers le *mi* et le *do* qui donne

de la cohésion à la tonalité, qui cause la grande affinité de la famille de *sol* pour la famille de *do*.

Ce caractère complexe de la quinte mineure a frappé tous les grands théoriciens de l'harmonie, et Fétis, voulant définir en deux mots cet accord perceptible, il est vrai, mais instable et appelant après lui une consonance immédiate, l'a appelé très justement *consonance appellative*.

90. Tout ce que nous venons de dire au sujet de l'accord tonal de septième est également vrai pour ce qui concerne le même accord en métrique. Pour nous mieux faire comprendre, il nous semble utile de reproduire notre raisonnement sous une autre forme, et au point de vue purement métrique, en remplaçant les noms des notes par des rapports numériques.

Le mètre heptasème-pentasème amplifié par deux nous donne le rapport 14/10 (accord de quinte mineure) dont la résolution la plus voisine est 10/16 (accord de sixte mineure métrique, renversement de la tierce majeure 10/8). Amplifié par 3, au contraire, ce rapport nous donne 21/15, dont la résolution la plus voisine est 20/16 (accord de tierce majeure métrique). On voit que, d'une part, une des deux notes reste 10, et que l'autre passe de 14 à 16, tandis que, d'autre part, les deux notes se déplacent chacune en sens contraire et marchent, l'une de 15 sur 16, et l'autre de 21 sur 20. Cette dernière marche simultanée est plus élégante que la première où l'une des deux notes demeure lourdement à la même place, tandis que l'autre exécute une marche pénible de deux unités. Pour rendre plus palpable cette démonstration, nous donnons l'exemple d'un mètre heptasème amplifié par 3, se résolvant sur un mètre pentasème amplifié par 4.

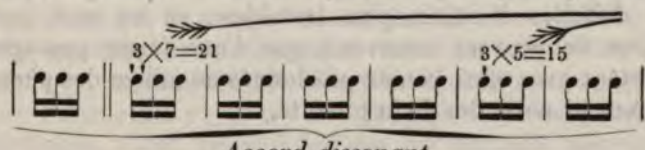

Accord dissonant.

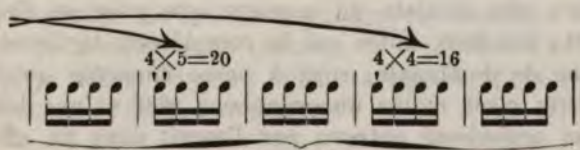

Résolution.

La période de résolution doit offrir le même ordre dans la suite des accents que la période dissonante, c'est-à-dire que chaque note métrique de résolution doit occuper la même place dans la période que la note dissonante à laquelle elle succède. Il est bien entendu que cette place n'est pas absolue, et elle ne peut l'être, puisqu'à une heptapodie succède une pentapodie, mais, en tout état de cause, il importe beaucoup, pour la clarté, que les accents se succèdent dans le même ordre, ce qui permet encore à l'oreille de s'y reconnaître. La disposition des accents, comme la disposition des voix en harmonie, nous aide à suivre l'enchaînement des périodes, en nous montrant comment elles s'opposent membre à membre et se complètent mutuellement.

91. L'amplification par octaves et l'amplification par quintes sont les seules qui comportent toujours des périodes homogènes, parce qu'une période se maintenant tout entière dans le système des autres amplifications, imposerait souvent à l'oreille des rapports constamment trop complexes. Ces deux amplifications acquièrent par suite une grande prédominance sur toutes les autres. Elles sont les seules qui se suffisent à elles-mêmes, et produisent, par leur succession, le tout harmonieux que nous avons appelé la *tonalité*.

La tonalité n'est autre chose que le système des rapports métriques les plus simples, les plus organiques et qui président naturellement à la constitution des phrases dans leur état normal. Les autres amplifications ne peuvent pas engendrer de tonalité parce qu'il est impossible de les employer d'une façon continue, attendu qu'elles créent avec la tonique des rapports plus voisins des limites de la perception, plus difficiles à saisir, plus instables ; en un mot, parce qu'elles ne peuvent intervenir que d'une façon passagère, apportant avec elles la note passionnée au milieu des phrases logiques et normales de la tonalité.

92. La tonalité est une formation de nature passagère et instable ; elle n'existe un moment que pour se dissoudre aussitôt ; les deux notes qui la complètent, la tierce et la septième de dominante, sont à peine énoncées qu'elles se résolvent ; c'est moins un organisme réel qu'une tendance vers un organisme entrevu par l'esprit dans un effort de synthèse, et retournant aussitôt à ses éléments.

La raison de cet état de choses doit être cherchée dans l'*analyse de la perception métrique* telle que nous l'avons exposée dans le chapitre IV. La tierce de la *dominante,* 15, engendre directement avec la tonique un rapport difficilement perceptible, aussi nos sens ne la saisissent pas d'abord comme donnant un rapport juste et sont obligés de la considérer comme une approximation d'un nombre plus simple ; dans le cas présent, ce nombre est 16, c'est-à-dire une octave de la tonique.

93. La tierce de dominante apparaît donc à la sensation comme formant un nombre sensiblement moins grand que 16. L'amplification par 3 du nombre 5 est difficilement sentie, elle a besoin d'être aidée par la sensation d'un nombre approché beaucoup plus simple qu'elle ; ce nombre approché est, dans le cas présent, l'amplification par 4 du nombre 4. Le jugement, travaillant ensuite sur les données de la sensation, rend clair ce qui était vague, obscur et approché, il nous donne la perception réelle de la tierce de dominante. Mais ce qui est facile au jugement, ne l'est pas au même degré pour les sens auxquels ce rapport compliqué demande une trop forte tension, ils réclament une satisfaction, un retour à un ordre de choses plus simple, et le rapport pour lequel ils manifestent naturellement leur préférence, est celui qui leur a servi pour faire l'approximation du nombre compliqué. De là une tendance vers le nombre 16. Puisqu'il a été jugé suffisamment simple pour servir de point de comparaison dans la sensation du nombre 15, il doit l'être également pour satisfaire le besoin de repos manifesté par les sens.

Ce que nous avons dit au sujet de la tierce de dominante se résolvant sur la tonique (*si* sur *do,* 15-16), est aussi vrai de la septième de dominante se résolvant sur la tierce de tonique (*fa* sur *mi,* 21-20). C'est ce double mouvement qui cause l'attraction et la vie des phrases tant métriques que mélodiques. C'est grâce à lui que les périodes peuvent se comparer à des êtres organisés qui naissent, se développent et puis meurent. La formation du rapport complexe marque l'apogée de la vie dans les phrases, la résolution n'est autre chose qu'un retour au repos relatif servant de transition pour arriver au repos final, l'immobilité [1].

[1] De ce qui précède, il ressort que tout accord de septième est

94. L'attraction du *fa* vers le *mi*, et du *si* vers le *do*, avait été vivement sentie par Fétis qui reconnaît dans ce phénomène la cause efficiente de la tonalité. Le premier parmi les théoriciens de l'harmonie, il donna une définition de la tonalité basée sur un fait d'expérience. Seulement, au lieu d'expliquer ce fait scientifiquement, il y voit une affinité mystérieuse, d'un ordre tout métaphysique, et il s'appuie précisément sur ce mouvement, sur ces tendances, sur cette vie que l'on remarque dans les phrases musicales, pour démontrer que jamais les théories physiques ne pourront servir à expliquer les lois de l'harmonie. Les théories physiques, en effet, ne peuvent que constater des rapports numériques, qui, si l'on se place au point de vue purement mathématique, sont tous indifférents. On n'a aucune raison pour préférer *a priori* tel rapport à tel autre, et s'il s'agissait uniquement du calcul abstrait des intervalles musicaux, on aurait bien raison de croire avec Fétis que jamais les physiciens ne rendront compte du mouvement et de la vie que l'on sent dans les phrases musicales. Fort heureusement, il s'agit non d'un simple calcul, non d'un rapport de nombres abstraits, mais d'un rapport de sensations. Chaque nombre, en effet, ainsi que nous l'avons vu, est senti et perçu non comme abstraction mais comme organisme. Ce que le physicien tout seul ne peut faire, le psychologue aidé du physicien pourra donc le tenter avec succès.

95. Comme on le fait pour les notes musicales, nous pouvons donner ici une échelle des notes métriques de la tonalité, c'est-à-dire une gamme métrique. L'amplification par octaves nous a donné les notes *do*, *la*♭, *fa*, *ré*, *si*♭, correspondant aux notes musicales *do*, *mi*, *sol*, *si*♭, *ré*, mais l'emploi de ces termes offre certains inconvénients ; d'abord

immédiatement conçu comme placé sur dominante et qu'il provoque une résolution sur une tonique placée à la quinte inférieure de sa basse: *sol*, *si*, *fa*, provoque une résolution sur l'accord de tonique *do*, *mi* ; et *mi*, *si*♭, une résolution sur l'accord de tonique *fa*, *la*. Lorsque cette résolution n'a pas lieu et que l'accord *mi*, *si*♭ se transforme en l'accord *mi*, *do*, nous sommes ramenés avec force vers la tonique *do*, et nous nous éloignons de la tonique *fa* d'abord desirée par l'oreille. Ceci n'a pas lieu sans une certaine violence faite aux sens ; de là le sentiment austère et religieux exprimé par la septième mineure de la tonique dans les modes *dorien* et *hypodorien*.

parce que l'on pourrait confondre les mètres avec les sons musicaux du même nom, puis parce qu'on ne voit pas bien clairement, en nommant chacune de ces notes, à quel système d'amplification elle appartient et de quel mètre primitif elle est issue. Il serait préférable de trouver une nomenclature qui permît en même temps de voir quel est le mètre primitif et le système d'amplification auquel appartient chaque note. Nous conviendrons de désigner par II tout mètre primitif qui sera une octave de la tonique. Un coefficient précédant ce signe indiquera le système d'amplification auquel on a recours et un indice placé à droite et en bas du signe nous fera connaître l'octave à laquelle appartient la note métrique.

Quant à la fondamentale, nous la désignerons par I sans indice, lorsqu'elle ne sera pas amplifiée, mais avec coefficient et indice toutes les fois qu'elle le sera.

La première octave s'étend du nombre 2 au nombre 4; la deuxième, du nombre 4 au nombre 8; la troisième, du nombre 8 au nombre 16; la quatrième, du nombre 16 au nombre 32, etc. Tous les mètres qui seront compris dans l'intervalle qui sépare une octave de la suivante, porteront comme indice celui de la plus aiguë des deux octaves, c'est-à-dire de celle qui est représentée par le nombre le plus petit. Ainsi la note $3\,II_3$, qui représente le nombre 12, étant comprise entre 8 et 16, porte le même indice que 8 ou 2^3, à savoir l'indice 3. De plus, le 3 qui est placé devant le chiffre romain indique que nous avons affaire à l'amplification par trois, c'est-à-dire à la quinte, et comme cette quinte est en même temps la tonique du système amplifié, elle devient la dominante du ton de II.

Nous désignerons en outre le mètre trisème par III, le mètre pentasème par V, le mètre heptasème par VII, et le mètre ennéasème par IX. L'amplification adoptée pour chacun de ces mètres sera également indiquée par un coefficient, et l'octave correspondante sera donnée par un indice placé à la droite et au bas du chiffre romain.

L'échelle des mètres nous donnera par suite la gamme suivante :

II	3 III	V	3 VII	3 II	3 IX	VII	3 V
	IX			III			
do	*si*♭	*la*♭	*sol*	*fa*	*mi*♭	*ré*	*ré*♭

correspondant aux sons musicaux :

do ré mi fa sol la si♭ *si*

Nous avons donné cette gamme métrique d'une façon générale et sans indication d'octave déterminée, de même qu'en musique on désigne souvent les notes d'une façon générale par *do, ré, mi, fa,* etc., sans indiquer d'une façon déterminée quelle en est l'octave. Si nous voulons préciser et embrasser dans une même échelle toutes les notes métriques, nous serons obligés de prendre pour point de départ le nombre 16, parce que l'octave qui s'étend de 16 à 32 est la seule qui renferme toutes les notes fournies par l'amplification par quinte.
Nous aurons alors la gamme suivante :

$$4\,II_4 \quad 3\,III_4 \quad 4\,V_4 \quad 3\,VII_4 \quad \begin{matrix} 3\,II_4 \\ 4\,III_4 \end{matrix} \quad 3\,IX_4 \quad 4\,VII_4 \quad 6\,V_4 \quad 2\,IX_4$$

On remarquera dans cette gamme la présence d'une note qui ne figure pas habituellement dans la gamme des sons ; je veux parler de la septième mineure de la tonique (4 VII). On connaît les raisons de cette admission.

On pourra se servir des signes indiqués plus haut pour remplacer la notation musicale lorsqu'il s'agira d'écrire des périodes métriques.

Soit, par exemple, l'heptapodie tétrasème suivante :

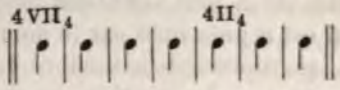

Cette période porte deux accents généraux, à savoir l'accent 7 et l'accent 4, de plus elle est amplifiée par 4 d'une façon homogène ; par suite, il ne sera pas nécessaire de placer le coefficient devant chaque accent, mais on le mettra en face d'une parenthèse les embrassant tous. Chaque pied dépourvu d'accent général est une amplification de l'atome primitif, il sera désigné par I. La période pourra donc s'écrire de la façon suivante :

$$4[VII_4 \quad I_2 \quad I_2 \quad I_2 \quad II_4 \quad I_2 \quad I_2]$$

Par cette notation, nous voyons clairement de combien de pieds se compose la période, et quel rôle joue chaque pied dans la marche des accents généraux. En un mot, la forme du mètre amplifié se trouve nettement indiquée.

Il nous reste à désigner d'une façon aussi nette la forme métrique du pied lui-même. Dans ce but, nous tracerons une barre en dessous de chaque chiffre romain représentant l'accent du pied, et sous cette barre, nous écrirons le numéro de la forme métrique que nous aurons adoptée pour ce pied. Si la

forme est la même pour tous les pieds de la période, nous l'indiquerons d'une façon générale de la manière suivante :

$$4\,\frac{\mathrm{VII}_4\ \ \mathrm{I}_2\ \ \mathrm{I}_2\ \ \mathrm{I}_2\ \ \mathrm{II}_4\ \ \mathrm{I}_2\ \ \mathrm{I}_2}{1}$$

Avec des formes plus variées, nous pourrons avoir la période suivante :

$$7\left[\frac{\mathrm{VII}_5\ \ \mathrm{I}_2\ \ \mathrm{I}_2}{3}\quad\frac{\mathrm{I}_2}{17}\quad\frac{\mathrm{II}_4\ \ \mathrm{I}_1}{10}\quad\frac{\mathrm{I}_2}{24}\right]$$

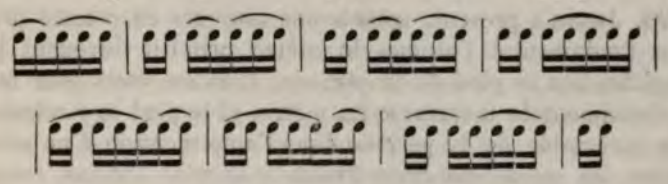

CHAPITRE XXI.

AMPLIFICATION HÉTÉROGÈNE.

96. Jusqu'à présent, nous avons toujours eu comme principe fondamental l'atome du mètre primitif devenant par amplification le pied de la période. L'atome était pour nous la fondamentale invariable du mètre, et le pied la fondamentale invariable de la période dans l'amplification d'un même mètre. De même que nous avions considéré l'atome comme fixe dans la composition du mètre primitif, nous avons considéré le pied comme immuable dans la composition d'une même période. Cette façon de considérer le pied a engendré toutes les combinaisons de l'amplification homogène, c'est-à-dire les périodes se développant par un mouvement uniforme.

Cette uniformité dans le mouvement est-elle une règle absolue? Non, dès que la personne qui parle exprime une émotion quelconque, on peut constater sa disparition, et alors nous voyons, dans une même période, se succéder des pieds de longueurs diverses, les uns embrassant par exemple trois atomes, les autres quatre, les autres cinq, etc. Cela résulte de ce que tel accent du mètre primitif ayant été amplifié par 3, tel autre a été amplifié par 4, tel autre par 5, etc. C'est ce que nous appelons l'*amplification hétérogène*.

97. Quelles que soient les variations éprouvées par le pied, il est toujours dans un rapport simple avec l'atome : il détermine le *jugement sensoriel* à induire cet atome comme la commune mesure de ses valeurs successives. De cette induction, il résulte immédiatement pour le *jugement sensoriel* la division idéale des pieds en parties égales entre elles, en atomes, division que ne peut contredire la division réelle et concrète créée par le rythme dans l'intérieur de chaque pied. Grâce à l'atome, nous avons l'unité dans la multiplicité, c'est la tonique générale, la *pédale* qui relie entre eux tous

les accords successifs ; quelles qu'en soient la variété et la complication, elle les ramène tous à un principe unique, celui de l'unité, et nous empêche de perdre de vue que tout rapport métrique est fondé sur l'identité.

Les cinq amplifications, engendrant cinq espèces de mètres différents, nous donnent les cinq rapports distincts qui peuvent exister entre la durée du pied et celle de l'atome.

98. Si les nombres issus de l'amplification par trois engendrent des perceptions plus laborieuses que ceux de l'amplification par deux, quatre ou huit ; si avec deux d'entre eux, 15 et 21, l'oreille a déjà recours à une approximation qui en facilite la sensation, cette sensation n'en est pas moins possible par elle-même, l'approximation qui vient à son aide ne la crée pas. Il n'en est pas de même pour les nombres qui sont issus des autres amplifications : ceux-ci ne sont plus reconnus pour eux-mêmes, mais seulement pour des nombres voisins issus d'amplifications par octaves ou par quintes, ils ne sont accueillis par l'oreille que s'il est possible de les identifier avec une note de l'*accord de tonique* ou de *dominante*. Ils sont une approximation ou, comme disent les musiciens, une *altération* de cette note, de telle sorte que, pour nos sens, la véritable note n'est pas celle qui les frappe, mais celle dont celle-ci approche, celle qui provient d'une amplification par octave ou par quinte. Néanmoins, le sentiment de cette note est moins clair que si elle avait été entendue réellement, il est accompagné d'une impression de fausseté, et si le jugement n'intervenait pour démêler dans les données confuses de la sensation la nature de la note réelle, l'oreille resterait sur cette impression qui lui serait très désagréable. Le jugement corrige l'erreur des sens, et reconnaît dans le nombre en question, non une approximation, mais une note juste ; il l'identifie avec lui-même et voit clairement à quelle amplification il appartient [1].

99. Nous appellerons *amplifications complexes* toutes celles qui n'ont pas lieu par octaves ou par quintes, et nous désignerons ces dernières sous le nom *d'amplifications simples*.

Il résulte, de ce que nous venons d'exposer, que les am-

[1] Voir § 24.

plifications complexes ne peuvent pas toujours donner naissance à des périodes homogènes ; en effet, toute période homogène en amplification complexe ne pourra être saisie par nos sens que dans le cas où chacune de ses notes s'assimilera à une note d'une seule et même amplification simple. S'il arrivait que dans une période à amplification complexe, un certain nombre de notes s'assimilassent à des nombres de l'amplification par octaves, tandis que d'autres s'assimileraient à des notes de l'amplification par quintes, cela aurait pour effet de réunir ces deux amplifications dans une même sensation, ce qui nous ferait sortir des limites de la perception, puisque tous les nombres qui composeraient l'accord ne pourraient pas avoir le même diviseur, les uns étant divisibles par 4, les autres par 3. De là un état de chose inorganique.

Supposons par exemple les nombres 4, 5, 6, 7, amplifiés par 5, cela nous donne 20, 25, 30, 35. Notre oreille assimile ces quatre nombres à d'autres moins difficiles à percevoir qui lui sont fournis par les amplifications simples : le nombre 20 lui apparaît comme issu de l'amplification par quatre du primitif 5, le nombre 25 s'assimile à 24, amplification par quatre de 6, 30 s'assimile à l'amplification par six de 5, et 35 s'assimile à 36, amplification par six de 6. Nous avons donc d'une part la sensation des nombres 4 (5, 6), et d'autre part celle des nombres 6 (5, 6). La sensation d'un tel accord, si elle pouvait avoir lieu sans faire violence à l'oreille, reculerait les limites de la perception jusqu'au nombre 18, car le plus grand diviseur commun aux deux groupes de notes 4 (5, 6) et 6 (5, 6) est 2 qui se met dans le rapport de 1 à 18 avec le nombre $6 \times 6 = 36$. Or, nous savons que le dernier des nombres perceptibles est le nombre 14. Ceci ne veut pas dire que l'accord représenté par les nombres 5 (4, 5, 6, 7) ne puisse être employé, mais alors il provoque une *modulation,* c'est-à-dire que le *jugement sensoriel* évoque une nouvelle unité fondamentale qui soit, avec le nombre 5, dans le rapport simple d'octave ou de quinte. Cette nouvelle unité est une nouvelle *tonique* et devient la base de tout un nouveau système de tonalité. Si nous nous bornons au contraire à combiner entre eux les nombres 20 et 25 issus d'une amplification par 5, ils s'assimileront aux nombres 20 et 24 de l'amplification par 4, et la période homogène qu'ils engendreront sera perceptible.

100. Comme conclusion : Toute période, pour être accessible à nos sens, doit être ou homogène ou assimilable à une période homogène. A moins de provoquer une modulation, les périodes complexes n'engendrent pas de sensation par elles-mêmes, et ne sont perçues qu'autant qu'elles peuvent s'assimiler à une période homogène simple. Il n'y a donc, pour nos sens, dans l'intérieur d'une même tonalité, que des périodes homogènes simples ; seul, le jugement sait discerner, dans les approximations au moyen desquelles a lieu l'assimilation, les éléments hétérogènes de la période. La période hétérogène lui apparaît réellement comme telle, et la sensation que nous en avons est celle d'une période homogène *altérée*.

Parmi les périodes hétérogènes, il convient par suite de distinguer entre celles qui sont assimilables à une période homogène et celles qui ne le sont pas ; nous appellerons les unes *périodes assimilables,* les autres *périodes hétérogènes proprement dites*. Les premières sont perceptibles, les secondes ne le sont pas, à moins que l'on ait recours à un procédé qui leur rende leur homogénéité. Ce procédé est désigné en harmonie sous le nom de *préparation* ou de *retard*.

101. Toute cette théorie sur les périodes homogènes et hétérogènes peut s'appliquer non seulement à la métrique, mais encore à l'harmonie, elle donne l'explication des *accords altérés* et des *accords préparés,* les premiers étant considérés comme *assimilables* à un accord homogène, les autres comme non assimilables et ayant absolument besoin pour devenir perceptibles d'un accord préparatoire. Nous verrons prochainement en quoi consiste cette préparation.

Nous traiterons d'abord des périodes assimilables, et ensuite des périodes hétérogènes proprement dites.

A. — Périodes assimilables.

102. Pourront former une période assimilable : *toutes les amplifications simples ou complexes qu'il sera possible d'assimiler par approximation à une période provenant d'une amplification simple homogène*.

Nous n'allons pas énumérer ici toutes les périodes hétérogènes assimilables. Il nous suffit d'avoir posé le principe

et de montrer à nos lecteurs par un exemple de période hétérogène assimilable le mécanisme de ces sortes d'organismes en même temps que la méthode à suivre pour en créer d'analogues.

103. Comme les périodes assimilables ne sont pas simples, mais seulement voisines de périodes simples, il en résulte pour notre oreille une certaine tension, une fatigue inséparable du travail d'assimilation, en un mot une dissonance qui demande à être résolue. Cette résolution a lieu d'une façon très simple, en faisant suivre la période dissonante par une période homogène simple dans laquelle chaque note de la période hétérogène se résout soit sur la note non altérée à laquelle on l'assimile, soit sur la note la plus voisine possible parmi celles qui peuvent faire partie d'une amplification homogène. En harmonie, cette résolution de l'altération se fait toujours par demi-ton.

Nous prenons pour exemple une combinaison pentasème-tétrasème-trisème dans laquelle l'élément pentasème primitif a été amplifié par 7, l'élément tétrasème par 3 et l'élément trisème par 5.
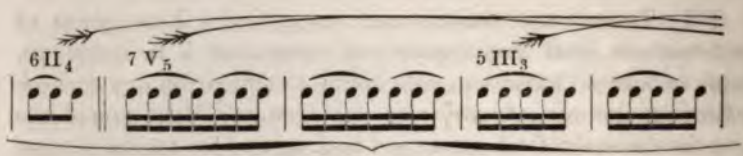
Période assimilable.

$$\frac{6\ II_4\ 7\ (V_5\ I_2)\ 5\ (III_3\ I_2)}{1}$$

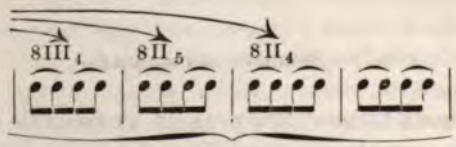

Résolution.

$$\frac{8\ (III_4\ II_5\ II_4\ I_3)}{1}$$

B. — Périodes hétérogènes proprement dites.

104. Toute période hétérogène formée soit par des amplifications simples, soit par des amplifications complexes, lorsqu'elle ne peut pas s'assimiler par approximation à une période homogène simple, est inorganique, c'est-à-dire que les nombres qui la composent, formant avec l'unité des rapports qui sortent des limites de la perception, produisent sur l'oreille l'effet du chaos, et sur le jugement sensoriel l'effet de l'inintelligible. Pour rendre possible la perception d'une pareille période, il faut introduire de nouveau l'homogénéité disparue et ramener les rapports numériques en deçà des limites de la perception. Dans ce but, il faut séparer les deux éléments qui composent la période afin que chacun d'eux, envisagé en lui-même, abstraction faite de l'autre, puisse être considéré comme un tout homogène, et que les nombres qui le constituent ayant tous un même diviseur, à savoir le coefficient de l'amplification, puissent rentrer dans les limites de la perception. De la sorte, la période, tout en étant réellement composée d'éléments hétérogènes, tout en formant objectivement un tout formel parfaitement défini, se scinde dans la perception en deux parties distinctes qui produisent un effet simultané. C'est comme si l'on avait deux périodes, avec cette différence que toutes deux sont prononcées dans un seul et même temps. Il résulte, de cette dualité simultanée, une synthèse qui permet à l'oreille d'embrasser pour un moment les deux systèmes en un seul, et d'entrevoir un instant des limites beaucoup plus reculées que celles de la perception ordinaire. Ces limites sont celles qui réuniraient, dans un seul système de perception homogène, les nombres issus des amplifications par octaves et par quintes, c'est-à-dire toutes les notes de la tonalité : ceci confirme ce que nous avons déjà dit une fois [1], à savoir que la tonalité est un organisme éphémère vers lequel tend sans cesse la phrase, et qui se dissout aussitôt que formé.

105. Quel sera l'agent séparateur des deux éléments hétérogènes de la période? Comment arriverons-nous à diviser

[1] § 92.

dans la sensation ce qui est simultané dans le phénomène? Ceci ne pourra se faire que par un procédé très connu en chimie. Lorsqu'il s'agit d'analyser un composé de deux éléments, nous plaçons en sa présence une substance capable d'absorber l'un d'eux, et de la sorte nous mettons l'autre en liberté. Dans le cas présent, l'absorption se fera par assimilation, au moyen d'une période qui précèdera le mélange hétérogène. Cette période jouera le même rôle que les accords de *préparation* en harmonie. Elle contiendra en elle un élément identique à celui des deux éléments que je veux séparer dans la période hétérogène: de la sorte, les notes de la période hétérogène qui auront été ainsi préparées ne paraîtront plus faire partie de celle-ci, mais sembleront n'être qu'une continuation de la période précédente, tandis que l'autre élément, mis en liberté, sera perçu séparément, et partant clairement. La simultanéité des deux éléments ne nuira plus à leur clarté, car le premier aura été déjà perçu dans la période précédente, et, dans la période actuelle, la sensation sera un fait acquis qui se prolongera sans demander un nouvel effort de perception. Pendant ce temps, le second élément pourra faire son apparition et engendrer des perceptions claires concurremment avec la note ou les notes retardées, sans que pour cela la simultanéité puisse passer pour un mélange.

Ce que nous venons de dire au sujet des périodes hétérogènes peut s'appliquer également en harmonie à tous les accords par *retard*. Nous nous rencontrons ici avec Fétis qui voit dans tous les accords auxquels la préparation est nécessaire, de simples accords obtenus par retard.

106. Nous avons dit que la simultanéité des éléments hétérogènes favorisait la formation non plus d'un mélange, mais d'une combinaison, en un mot d'une synthèse qui avait pour effet de reculer momentanément les limites de la perception aussi loin que le comportaient les amplifications par octaves et par quintes réunies. Cette synthèse, disions-nous, engendre un organisme très instable, très éphémère, appelé *tonalité*. Il en résulte que toute période hétérogène doit être suivie d'une dissolution des éléments composants et d'un retour à l'homogénéité : c'est ce que l'on appelle en harmonie, et ce que nous appelons aussi en métrique, une *résolution*. Dans cette résolution, l'élément isolé se maintient

et arrive à évincer complètement l'élément retardé ; chacune des notes métriques de l'élément retardé se résout sur la note la plus rapprochée dans le système de l'élément isolé. Il se trouve que dans la grande majorité des cas cette résolution a lieu en descendant d'un degré, de là cette règle d'école en harmonie : *que tout retard doit se résoudre en descendant d'un degré.* Il y a cependant des exceptions : la plus importante est celle qui concerne la septième majeure de la tonique ou tierce de la dominante (*si*), laquelle doit se résoudre sur la tonique (*do*). Cet exemple suffit pour nous montrer que la règle de la résolution en descendant d'un degré n'est pas absolue et qu'elle provient uniquement d'un hasard par suite duquel le fait a lieu ainsi dans la grande majorité des cas. Du reste, la résolution en montant est employée par les auteurs et prend le nom de *suspension inférieure* par opposition à la résolution en descendant que l'on appelle *suspension supérieure.*

107. Nous allons donner un exemple de période hétérogène avec préparation et résolution. Soit un mètre primitif heptasème-hexasème-tétrasème.

Nous l'amplifions en partie par 4 et en partie par 3.
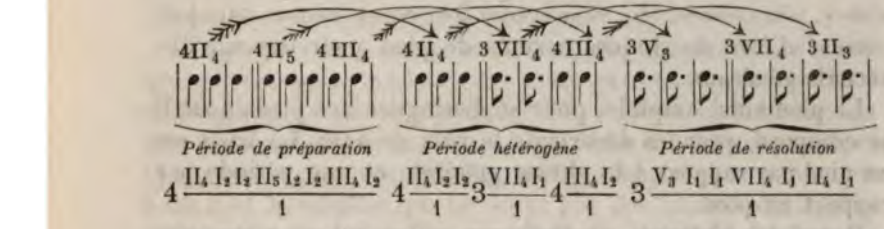
$$4\,\frac{II_4\,I_2\,I_2\,II_5\,I_2\,I_2\,III_4\,I_2}{1}\quad 4\,\frac{II_4\,I_2\,I_2}{1}\,3\,\frac{VII_4\,I_1}{1}\,4\,\frac{III_4\,I_2}{1}\quad 3\,\frac{V_3\;I_1\;I_1\;VII_4\;I_1\;II_4\;I_1}{1}$$

Guidé par la théorie que nous avons donnée plus haut, le lecteur pourra analyser l'exemple qui précède et suivre, à travers les trois périodes dont il se compose, la marche de chaque note métrique.

CHAPITRE XXII.

AMPLIFICATION DU SECOND DEGRÉ.

108. Nous avons supposé jusqu'ici que dans une période amplifiée la fondamentale de chaque pied avait pour durée celle de l'atome, et nous avons vu toutes les combinaisons que l'on obtenait en partant de cette supposition. Mais nous n'avons pas épuisé, tant s'en faut, toutes les complications auxquelles l'amplification peut donner naissance, car la fondamentale de chaque pied peut avoir pour durée non seulement celle de l'atome, mais encore celle de tous les nombres perceptibles. Alors le pied prend les dimensions d'une période, et embrasse à son tour plusieurs pieds disèmes, trisèmes, tétrasèmes, etc. Son accent fort et son accent sous-fort cessent d'être de simples accents de pied pour devenir des accents généraux.

Le pied ainsi amplifié, pour se distinguer des pieds dont il se compose, prendra désormais le nom de *base*. La base est un pied par rapport à la phrase générale et une période par rapport au pied.

Parmi les phrases, on distingue celles qui se composent d'un seul membre et que l'on appelle en grammaire *propositions simples,* celles qui se composent de plusieurs membres et qui prennent le nom de *propositions composées*. L'amplification, telle que nous l'avons étudiée jusqu'à présent, n'a donné naissance qu'à des propositions simples, mais lorsque la fondamentale de chaque pied, au lieu d'avoir pour durée l'atome, a celle de tout autre nombre perceptible, la combinaison métrique qui en résulte donne naissance à des propositions composées. Dans le premier cas, nous avions l'*amplification du premier degré,* et dans le deuxième nous avons l'*amplification du second degré*. Toute période déjà amplifiée au premier degré, et remplissant toutes les conditions requises

pour que cette amplification soit renfermée dans les limites de la perception, peut à son tour être amplifiée au second degré, en suivant certaines lois que nous allons faire connaître.

109. La période amplifiée au second degré, ou *proposition composée,* embrasse un certain nombre de propositions subordonnées qui forment autant de périodes particulières. Chacune de ces périodes doit être envisagée à un double point de vue : d'une part, en tant que période particulière, elle doit satisfaire à toutes les exigences de la perception déterminées par nous dans notre étude de l'amplification ; prise en elle-même, elle est traitée comme une proposition simple et doit en suivre toutes les lois ; d'autre part, en tant que période subordonnée au grand tout qui forme la phrase, elle doit former, avec toutes les autres périodes subordonnées, un ensemble clairement perceptible, c'est-à-dire que les grands accents de chaque période devront pouvoir se placer tous dans un seul et même accord métrique homogène, ou assimilable à un accord homogène. Dans le cas où l'assimilation serait impossible, les éléments hétérogènes de l'accord métrique devraient être séparés comme nous l'avons vu plus haut. Là encore, la loi des nombres perceptibles suffit à rendre compte de tous les faits qui peuvent se présenter.

Les propositions composées, tout en engendrant des nombres plus complexes encore que ceux auxquels nous avons eu affaire dans l'étude des périodes hétérogènes assimilables ou non assimilables, se perçoivent en vertu du même principe, et ne sont organiques qu'à la condition de pouvoir se ramener à un tout homogène qui ne sorte pas des limites de la perception. Ce n'est donc pas une nouvelle théorie à faire, mais une nouvelle application d'une théorie déjà connue.

110. Dans la notation des propositions composées, nous mettrons entre parenthèses l'accent déjà amplifié une première fois, et nous indiquerons, par un coefficient placé à sa gauche, le second degré de l'amplification. Chacun de ces accents à parenthèse sera l'accent culminant d'une période subordonnée, c'est-à-dire d'un membre de la phrase totale. A côté de ce grand accent, chaque période particulière ne peut avoir en fait d'accent sous-fort que la tonique amplifiée : celui-ci est naturellement subordonné à l'autre, il est l'accent sous-fort de la base, de même qu'en première amplification il était l'accent

sous-fort du pied. C'est pour cette raison que nous l'appellerons *accent basique,* afin de le distinguer des grands accents de chaque période subordonnée que nous appellerons *accents généraux*. Celui des accents généraux qui domine toute la phrase se nommera *accent principal.* Chaque période subordonnée peut embrasser une ou plusieurs bases, c'est-à-dire que les accents fort et sous-fort d'une base, de même que ceux d'un pied, peuvent être à volonté syncopés ou exprimés. Une base ne peut former une période subordonnée qu'autant que son accent fort est exprimé et donne un des accents généraux de la phrase.

A. — Altération.

111. L'amplification du second degré permet à nos sens de saisir une infinité de rapports très complexes par assimilation à des rapports simples. Par elle se complète la liste des notes altérées dont nous avons déjà parlé § 98. Cette liste est beaucoup plus considérable qu'on pourrait le croire d'après la terminologie musicale. Cette terminologie, en effet, ayant pour base les gammes tempérées, limite à douze le nombre des intervalles qui peuvent se trouver dans l'étendue d'une même octave. Quand bien même on n'assimilerait pas, comme on le fait du reste en pratique, sinon en théorie, une note diésée avec le bémol de la note immédiatement supérieure, cette distinction, que l'on ne fait que pour la forme, nous donnerait une liste de notes altérées encore de beaucoup inférieure à la réalité. En harmonie, on comprend sous un seul nom un certain nombre de notes voisines les unes des autres, et grâce à la convention sur laquelle repose le système tempéré de la gamme, cette note peut être considérée, suivant les besoins de l'accord, comme issue de telle ou telle amplification. En effet, si nous voulons, par exemple, représenter par une note tonale la note métrique 7 (7 V), nous remarquerons que l'amplification par 7 ou plutôt la septième mineure de la note V sera représentée dans l'ordre tonal par un *ré,* septième mineure de *mi.* Or, ce *ré* n'est pas du tout le même que le *ré* de la gamme des sons, issu de l'amplification par 6 de la dominante VI, autrement dit de la quinte du *sol,* car nous avons, d'une part, le nombre $5 \times 7 = 35$, et, d'autre part, le nombre $6 \times 6 = 36$. Si

nous poussons plus loin, nous voyons que le nombre 7 (7 V) = 245 sera représenté par la note *do,* septième mineure de *ré,* tandis que le *do* de la gamme moderne est représenté par le nombre 256 = 2 × 2 × 2 × 2 × 2 × 2 × 2 × 2. La superposition de septièmes mineures nous a amenés à représenter par la note tonale *do* la note métrique 7 (7 V). Cependant, c'est plutôt au *si* qu'il faudrait l'assimiler, parce que le nombre 245 est plus voisin du nombre 240, qui représente l'une des octaves du *si* de la tonalité (tierce de dominante), que du nombre 256.

On voit par là combien la terminologie musicale laisse échapper de notes naturelles, combien les mailles du filet dans lesquelles elle essaie de retenir le système tonal sont peu serrées, et combien les rapports numériques qu'il s'agirait de saisir et de noter comportent de distinctions délicates.

Nous croyons en avoir assez dit pour montrer au lecteur qu'il y a, entre les notes diésées et bémolisées, une quantité d'altérations dont la terminologie musicale ne rend pas compte. Cette observation n'est pas sans importance pour expliquer l'emploi que certains peuples de l'antiquité ont fait du tiers de ton et du quart de ton. Ce fait allégué par bon nombre de théoriciens pour prouver que la musique n'est pas justiciable des sciences physiques et que le sens musical des peuples dépend entièrement de leurs mœurs et de leur éducation, nous prouve seulement que ces peuples anciens avaient senti plus délicatement que nous certains nombres naturels et que notre perception est plus grossière que la leur. Cette observation réduit à sa vraie mesure l'influence des mœurs et de l'éducation sur la musique d'un peuple ; cette influence se fait sentir par une production, et par conséquent par une perception plus ou moins juste des nombres perceptibles, mais elle ne peut pas aller jusqu'à rendre perceptibles pour un peuple des rapports numériques qui ne le seraient pas pour d'autres.

C'est aussi à ce point de vue qu'il faut se placer lorsqu'on veut juger les tonalités employées au moyen âge et dans l'antiquité ; chacune d'elles se distinguait par l'emploi fait dans la mélodie d'une ou de plusieurs notes de la gamme naturelle avec altération, sans que pour cela la tonique fût changée.

Prenons par exemple la gamme de *fa* (mode hypolydien des Grecs, ou lydien, selon la terminologie de Glareanus) :

fa, sol, la, si, do, ré, mi, fa.

Transposée en *do,* cette gamme nous donnera :

do, ré, mi, fa ♯, *sol, la, si, do.*

D'après la théorie moderne, le *fa* ♯ devrait déterminer le ton de *sol.* Il n'en était pas ainsi au moyen âge, où *do* était dans ce cas considéré comme la tonique. Alors, le *fa* ♯, au lieu d'être une note naturelle du ton de *do,* devient une de ses notes altérées obtenue par double amplification 3 (3 V) = 45, ou bien par amplification du premier degré 5 IX = 45. Cette note s'assimile au *fa* 6 VII = 42 dont elle devient l'altération.

B. — Explication du mode mineur.

113. De tous les modes avec notes altérées, le seul qui soit resté en usage, sauf quelques modifications, dans les temps modernes, est le mode mineur. On doit attribuer la disparition des autres modes aux difficultés rencontrées par les harmonistes lorsqu'il s'est agi pour eux d'y adapter l'accord de septième de dominante. Si la gamme du mode mineur a échappé au sort de toutes les autres gammes altérées, cela doit tenir à ce que seule elle contenait toutes les notes de l'accord de septième de dominante sans altération, à l'exception toutefois de la sensible qu'on introduisit alors dans l'accord afin de préciser la tonalité.

La gamme du mode mineur contient deux notes altérées, la tierce mineure et la sixte mineure ; en prenant pour tonique *do,* ces deux notes sont *mi* ♭ et *la* ♭. Le *mi* ♭ est une note de l'amplification du second degré 5 (3 V) = 75, ce nombre s'assimile à 80 = 4 (4 V), c'est-à-dire *mi.* Le *la* ♭ provient d'une amplification du premier degré 5 V = 25, il s'assimile à 24 = 3 II_1, c'est-à-dire *sol,* de préférence à 27 = 3 IX ou *la* dont il est plus éloigné ; c'est donc une anomalie de la notation musicale que de désigner cette note du nom de *la* ♭ au lieu de celui de *sol* ♯ qui lui conviendrait mieux. Il faut sans doute attribuer ce fait à la répugnance que l'on aurait à voir figurer dans le même accord *sol* et *sol* ♯ (*sol, si, ré, fa, sol* ♯). S'il fallait vraiment dire *la* ♭ au lieu de *sol* ♯ la note altérée devrait avoir les mêmes propriétés que la note juste *la,* or celle-ci doit toujours être placée de préfé-

rence à la mélodie, tandis que le prétendu *la* ♭ s'accommode de toutes les dispositions.

Cette raison et celle qui est tirée de l'approximation numérique nous paraissent concluantes [1].

Le *si* ♭, qui est employé dans la gamme descendante du mode mineur, ne doit pas être considéré comme une altération du *si*, c'est une note juste du ton de *do* (voir § 69). La modification éprouvée par la gamme de *la* du moyen âge dans sa transformation en la gamme de *la* mineur moderne, consiste dans l'emploi de la sensible (*sol* ♯), dans le but de préciser la tonalité ; une fois celle-ci bien établie, le *sol* ou septième mineure de la tonique fait son apparition sans ébranler le sentiment de cette tonique *la*.

[1] Ce qui achèvera, du reste, de convaincre le lecteur, c'est que la fondamentale *sol* s'emploie rarement dans l'accord *sol, si, ré, fa, la* ♭, or, si le *la* ♭ était une altération du *la*, il n'y aurait aucune raison pour exclure cette note *sol*, tandis que si on le considère comme une altération du *sol*, on comprend aisément que l'on doive employer ce dernier le plus rarement possible, pour n'avoir pas dans le même accord à la fois une note et son altération.

CHAPITRE XXIII.

DES PÉRIODES SIMPLES.

114. De même que nous avons désigné sous le nom de mètres simples tous les mètres qui n'ont pour accent sous-fort que la tonique ou l'une de ses octaves, nous désignerons sous le nom de périodes simples toutes les périodes qui auront pour mètre primitif un mètre simple, quel que soit d'ailleurs le système d'amplification adopté pour chaque accent. La période simple n'aura donc jamais que deux accents généraux en première amplification, à savoir l'accent culminant et son accent subordonné ; elle pourra très bien être hétérogène, sans cesser d'être simple au sens que nous avons donné à ce mot, c'est-à-dire sans avoir besoin d'être déterminée par la dissimilation mélodique.

L'accent subordonné, en effet, étant toujours la tonique amplifiée, il est facile, par la nature du pied, de reconnaître la nature de l'amplification sans qu'on ait besoin de chercher dans la modulation un supplément de détermination ; aussi voyons-nous que les Grecs, qui ne connaissaient que les périodes simples, ont fait un emploi fréquent des périodes hétérogènes sans pour cela changer de ton mélodique dans l'intérieur d'une seule et même période. Leurs périodes n'avaient jamais que deux accents généraux, et, homogènes ou non, elles conservaient toujours la même tonalité. Encore aujourd'hui toute la musique facile se comporte de la même façon : les périodes se contentent de deux accents, l'un principal, l'autre subordonné ; elles ne sont pas modulantes et peuvent être néanmoins hétérogènes.

C'est seulement lorsque les accents subordonnés sont autres que la tonique amplifiée que l'on sent la nécessité d'une modulation, c'est-à-dire d'un changement de ton dans l'intérieur d'une seule et même période. On sort alors des périodes

simples pour entrer dans le domaine des périodes complexes et la mélodie devient d'un ordre plus élevé.

Dans l'amplification du second degré, toutes les périodes issues de mètres simples sont également simples, et pour la même raison que dans l'amplification du premier degré, la phrase, avec toutes ses propositions subordonnées, est tout entière dans le même ton.

III. — DISSIMILATION MÉLODIQUE.

CHAPITRE XXIV.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES ACCENTS MÉTRIQUES.

115. Les différents mètres étudiés par nous, à part les mètres simples, seraient indéterminés si nous n'avions recours à un déterminant autre que la dissimilation rythmique. Avec la dissimilation rythmique, en effet, le seul moyen que nous ayons de distinguer dans une période les différents accents les uns des autres, suivant les mètres qu'ils représentent, est de les prononcer avec une intensité proportionnée à la valeur de chaque accent, c'est-à-dire du mètre correspondant. De la sorte, dans une période qui contiendrait quatre ou cinq accents, la voix devrait trouver quatre ou cinq nuances d'intensités différentes se subordonnant les unes aux autres, et représentant exactement la valeur de leur mètre respectif. Une pareille finesse dans l'appréciation et dans l'exécution des intensités serait tout à fait invraisemblable si nous n'avions, pour venir en aide à l'infirmité de nos organes, un autre puissant moyen de dissimilation grâce auquel toute équivoque devient impossible.

Dans l'intérieur d'une période, tous les accents généraux pouvant avoir les uns par rapport aux autres toutes les dispositions possibles, ce qui cause la variété infinie de formes dont chaque mètre est susceptible, la place relative des accents dans la phrase ne peut rien nous apprendre sur le mètre qu'ils représentent. Seul le grand accent se trouve déterminé par la longueur de la période totale, mais tous les autres seraient complètement indéterminés, si nous n'avions recours, pour marquer chacun d'eux, à un système de dissimilation grâce auquel nous pouvons reconnaître d'une façon infaillible quel mètre il représente. Ce système de dissimilation est de l'ordre mélodique.

Nous avons donc à examiner comment les notes mélodiques peuvent venir en aide aux notes métriques et contribuer à les déterminer.

Quelle est la note mélodique qui sera la plus propre à suggérer au jugement sensoriel la perception d'une certaine note métrique, que l'accent correspondant ne suffit pas à déterminer clairement par son intensité? Evidemment celle qui est avec elle dans le rapport numérique le plus simple, c'est-à-dire dont la vibration est une octave de cette note. Mais où trouverons-nous cette note mélodique destinée à nous suggérer l'estimation vraie de l'accent? Pour résoudre cette question, rappelons d'abord que les seuls accents pour lesquels la dissimilation rythmique soit insuffisante sont les accents généraux. Il suit de là que toutes les notes mélodiques du segment[1] réel que l'accent commande peuvent concourir à la détermination de la note mélodique qui, elle-même, déterminera l'étendue de la note métrique correspondant à ce segment. La note ainsi déterminée ne sera pas autre chose que la tonique mélodique du segment. Cette tonique devient évidemment, au point de vue de la mélodie, la vraie caractéristique du segment, puisqu'elle préside à la perception de chacune de ses parties, et que, tant qu'il dure, l'oreille la perçoit. Il est par suite naturel d'admettre que c'est cette note qui détermine la note métrique, c'est-à-dire la valeur de l'accent.

C'est donc à la tonalité qu'il faut s'adresser pour trouver la solution du problème que nous nous sommes posé au début de ce chapitre. Chaque accent général est déterminé non par une simple *note,* mais par un *ton mélodique*. Ce ton embrasse non seulement la durée de cet accent, mais toute la durée du segment auquel il commande. Dans l'intérieur de celui-ci, on fera entendre la marche de notes la plus propre à déterminer le ton mélodique de l'accent général.

Il résulte de là que l'accent lui-même ne devra pas porter nécessairement, comme l'hypothèse en serait venue tout d'abord à l'esprit, une note mélodique qui soit à l'octave de la note métrique : pourvu que la marche de toutes les notes

[1] Nous verrons dans notre étude du catalectisme que le domaine de chaque accent général est séparé du précédent et du suivant par des *pauses* ou *césures ;* la fraction de période ainsi formée était désignée par les Grecs sous le nom de χῶλον, et nous lui donnons celui de *segment.*

du segment détermine le ton marqué par la note métrique, la dissimilation mélodique est suffisante.

Toutes les fois qu'en passant d'un segment à l'autre, nous changerons de note métrique, nous aurons un changement de ton mélodique, c'est-à-dire une *modulation*. Chaque ton mélodique déterminant une note métrique, la théorie de la métrique n'est autre chose que la théorie de la modulation.

Les harmonistes fournissent bien les moyens de passer d'un ton à un autre, et ils donnent les règles que l'on doit suivre pour exécuter chaque modulation, mais ils n'expliquent pas en vertu de quelles lois ces tons se succèdent entre eux, pourquoi, dans des cas déterminés, on sent une tendance marquée à exécuter telle modulation plutôt que telle autre, et lorsqu'ils sont en présence d'une mélodie qui module désagréablement, quoique selon les règles, ils savent bien dire qu'elle est mauvaise, mais ils ne savent pas expliquer en quoi elle l'est; le compositeur a pu suivre scrupuleusement toutes les règles qui régissent le passage d'un ton à un autre, sans que pour cela sa mélodie en soit meilleure. Dans ce cas, ce qui pèche, ce n'est pas la façon de moduler, c'est la modulation elle-même. Si donc la détermination d'un ton mélodique est de l'ordre tonal, une succession de tons, c'est-à-dire une modulation, est de l'ordre métrique; en sorte que, si la tonalité mélodique, elle-même, obéit à la loi des harmoniques ascendantes, la modulation, qui détermine la tonalité métrique, obéit à la loi des harmoniques descendantes.

116. Nous avons vu plus haut que le ton mélodique de chaque segment était à l'octave de l'accent métrique; nous avons dit l'octave, parce que c'est en effet ce qui arrive presque toujours. Néanmoins, il peut se faire que la note métrique soit déterminée par un ton à la quinte, à la tierce, à la septième ou à la neuvième de l'accent métrique; en un mot, par une de ses harmoniques perceptibles. Il y a, en effet, identité partielle entre toute fondamentale et ses harmoniques perceptibles, mais celle qui présente cette identité sous la forme la plus parfaite est l'octave, aussi est-ce à elle que l'on a le plus naturellement recours.

117. — Si l'on se reporte au § 7, on y verra que toute unité métrique est constituée par deux coups identiques se

succédant à un intervalle déterminé ; ces deux coups suffisent pour que nos sens perçoivent toute une série, car le premier coup, en même temps qu'il annonce le commencement d'une unité, marque la fin d'une précédente, et le second coup, en même temps qu'il marque la fin de la même unité, annonce le commencement d'une suivante ; or, les deux coups étant identiques, les unités qui précèdent et qui suivent sont naturellement imaginées sous forme également identique. Connaissant la fin de l'une et le commencement de l'autre, on conçoit le commencement de la première et la fin de la seconde, lesquels à leur tour sont en même temps commencement et fin, ce qui nous a fait dire que la perception d'une seule unité métrique impliquait celle de toute une série d'identités.

Il résulte, de ce qui précède, qu'une unité métrique ne pourrait être considérée comme déterminée, qu'à la condition d'avoir répété au moins une fois l'accent qui la rend sensible. Cette répétition est en effet d'une nécessité absolue toutes les fois que l'on n'a pas recours à la dissimilation mélodique. L'accent fort du pied, qui se contente de la dissimilation rythmique, se détermine par son retour périodique ; quant à l'accent sous-fort, qui n'a pas de retour périodique, il est naturellement conçu comme déterminant la plus simple des unités possibles, puisqu'il ne peut représenter autre chose que la tonique métrique.

Au contraire, le grand accent de la période et les accents généraux qui lui sont subordonnés ne sont pas répétés périodiquement et c'est à l'aide de la dissimilation mélodique qu'ils sont clairement perçus. Dans le domaine des sons, en effet, le retour périodique du coup, c'est-à-dire de la vibration, a lieu un grand nombre de fois dans un espace de temps très court ; si donc un accent métrique est accompagné d'une note mélodique, nous serons amenés à induire le retour périodique de cet accent métrique, sans que ce retour soit nécessairement exprimé. De la sorte, chaque unité métrique sera déterminée, non plus, comme nous l'avions dit d'abord, par deux coups identiques se succédant à un intervalle régulier, mais par un seul coup qui, complété par un ton mélodique, engendrera la sensation de toute la série des coups identiques, sans que cette série ait eu besoin d'être réellement entendue. Mais si ce phénomène peut avoir lieu, c'est uniquement parce que nous entendons, en même temps que ce coup, une série semblable à celle qui serait constituée

par la répétition des accents métriques identiques. Bien que cette série soit formée de la succession d'unités plus petites que les unités métriques à déterminer, il y a entre elles et les unités métriques un rapport simple clairement perçu.

La répétition de la vibration tonale suffit donc à la perception, et tient lieu de la répétition de l'accent métrique. Cependant, lorsque cette répétition peut avoir lieu effectivement, la sensation n'en est que plus claire, et l'oreille éprouve une satisfaction réelle. C'est pourquoi, en musique, on répète volontiers une période lorsqu'on veut la fixer dans la mémoire des auditeurs : ce retour, qui répond à un désir de nos sens, a donné naissance à la *strophe* et à *l'antistrophe*. Néanmoins, c'est là un procédé tout esthétique qui ne se présente pas avec un caractère de nécessité absolue. On chercherait longtemps dans le langage naturel avant d'y trouver des strophes et des antistrophes; nous ne nions pas qu'on puisse en découvrir, nous croyons seulement qu'elles y sont très rares, et que le plus souvent les accents métriques n'y sont pas répétés.

De tous les accents qui composent une période, le seul qui puisse embrasser *réellement* la longueur métrique qu'il représente, est l'accent principal. Les autres accents généraux n'étendent pas effectivement leur domaine au delà du segment qu'ils commandent; or ce segment n'a aucun rapport avec la valeur métrique réelle de l'accent, car ses dimensions dépendent uniquement du hasard qui préside à la position relative des accents dans l'intérieur d'une forme métrique. L'accent qui précède et l'accent qui suit sont les limites extrêmes du segment que peut embrasser un accent général, et ces limites ne sont pas fixes, puisque la disposition des accents dans l'intérieur de la période peut être quelconque.

Il résulte, de ce que nous venons de dire, qu'un accent est déterminé quel que soit le temps consacré à cette détermination : il faut et il suffit que la tonalité soit bien précisée pour que la détermination soit complète. Puisqu'il en est ainsi pour chaque accent général d'une période, il ne faudra pas s'étonner que le même fait ait souvent lieu en musique, pour l'accent principal lui-même, et que la période n'ait pas réellement les dimensions que semblerait annoncer cet accent; il ne faudra pas s'étonner de voir commencer une nouvelle période avant le temps marqué pour la conclusion normale de la première. Du moment, en effet, que le ton mélodique de

l'accent principal est déterminé, la sensation de la période est complète, sa conclusion est immédiatement conçue par induction, et l'on peut passer à une période suivante. Cependant, on ne saurait nier qu'un tel procédé enlève à la phrase une grande partie de sa clarté : c'est en effet sur l'accent principal que porte toute l'intention de la voix, c'est en lui que se résume toute la période, et il est tout naturel que l'on ait recours, pour cet accent, à tous les moyens de détermination dont on peut disposer. Or la détermination mélodique n'est qu'inductive, elle exige une opération de l'esprit, et partant elle est plus difficile à comprendre que la détermination résultant de la conclusion normale de la période; aussi le langage, dans lequel il s'agit moins de flatter les sens que d'éclairer l'esprit, et où, par conséquent, il faut viser à la clarté la plus grande qu'il soit possible d'atteindre, les périodes métriques, à moins d'interruption brusque, ont toujours leur conclusion normale.

Il en est de même pour la musique populaire qui emploie toujours les périodes les plus simples, et qui ne supporterait pas une phrase musicale dans laquelle la conclusion normale de la période ne serait pas exprimée.

118. — Si ce rapport existe entre un accent général et la tonique du segment qu'il commande, il semble que nous pouvons sans témérité généraliser l'application du principe, et nous sommes naturellement conduits à l'hypothèse d'un rapport simple rattachant la tonique générale mélodique et la tonique générale métrique d'un morceau de musique quelconque, naturelle ou artistique. Autrement dit : si cette hypothèse est vraie, le ton d'un morceau déterminera la longueur de l'atome qui est la mesure commune des divers pieds dont se composent les périodes de ce morceau, c'est-à-dire la tonique métrique générale. Cette tonique sera une des *harmoniques simples* du ton mélodique, vraisemblablement la plus simple, l'octave, et, par ordre de complication, la quinte, la neuvième, la tierce, la septième. Lors donc qu'un exécutant cherchera le mouvement qui convient le mieux à une mélodie pour lui donner tout son caractère, la justesse de son oreille le conduira naturellement à le choisir parmi ces harmoniques. Probablement, il choisira l'octave; s'il la quitte, il prendra la quinte, la neuvième, la tierce ou la septième. Des expériences minutieuses, dont le détail serait long à donner ici,

nous ont permis de vérifier cette hypothèse dans un grand nombre de cas. Nous avons trouvé pour 50 cas, 33 fois l'octave, 7 fois la quinte, 4 fois la neuvième, 4 fois la tierce, 2 fois la septième. Il semble peu naturel d'admettre que le hasard seul ait amené ces résultats. Mais ces expériences sont si délicates à instituer, les causes d'erreurs, les influences perturbatrices y sont si nombreuses et si difficiles à saisir, que nous attendrons de nouvelles recherches avant de donner notre induction, si vraisemblable soit-elle dès à présent, pour une loi établie.

119. — Cette induction concernant un rapport défini et simple entre les deux toniques générales, mélodique et métrique, d'un même morceau, s'applique, avons-nous dit, universellement à tout organisme *métro-mélodique,* qu'il soit naturel ou artificiel. Les deux cas n'en sont pas moins fort différents et la différence qui les sépare nous conduit pour le premier, c'est-à-dire pour le langage, à une nouvelle et importante conclusion.

Cette différence consiste en ce qu'on peut écrire et exécuter de la musique dans n'importe quelle tonalité générale, tandis que la parole, dans un seul et même individu, subit une tonalité générale fixe. Le fait ne saurait être contesté. Chacun de nous a son ton de voix propre, et chacune des phrases que nous prononçons doit, pour produire sur l'oreille l'effet d'un ton normalement conclu, s'achever sur une certaine tonique, toujours la même.

D'où il suit qu'étant donné le rapport défini qui doit exister entre les deux tonalités générales d'un morceau, la musique comporte un grand nombre de tonalités métriques distinctes, harmoniques simples des différentes tonalités mélodiques possibles ; la parole, au contraire, dans un même individu, n'en admet que quelques-unes, harmoniques simples de sa tonalité naturelle. En d'autres termes, tandis que la modulation métrique est, en musique, riche et fréquente, elle est très rare et très pauvre dans le langage. Nos expériences relatées plus haut font voir combien il est plus naturel et plus ordinaire de choisir comme tonalité métrique, c'est-à-dire comme mouvement, l'octave du ton mélodique, que toute autre de ses harmoniques simples. Pour quitter l'octave, il faut le vouloir, violenter la nature, et cette violence fatigue vite ; il est probable que le langage, étant un produit non de

l'art et de la volonté, mais de la nature, ne comporte guère un tel effort. Cette induction se présente comme une suite nécessaire de l'hypothèse que nous avons exposée et soutenue dans le paragraphe précédent.

120. — Si le langage est à peu près dépourvu de modulation métrique, par le fait que chaque individu possède une tonique naturelle fixe, il va sans dire que cette fixité n'empêche nullement l'existence de modulations mélodiques variées et nombreuses. Nous avons vu au contraire qu'à chaque accent général correspond une modulation qui le dissimile et le fait reconnaître. Il suffit que le ton naturel reparaisse à la fin de la période qui doit être conclusive.

Néanmoins, la tonique générale joue toujours un rôle considérable dans la trame même du discours. C'est par rapport à elle que sont perçues toutes les autres notes ; c'est elle qui leur sert non seulement de conclusion, mais de fondamentale, c'est-à-dire de mesure ; aussi, lorsque nous entendons parler un homme, quel que soit le diapason de sa voix, quelle que soit la manière dont il ait commencé son discours, percevons-nous immédiatement sa tonique naturelle. Nous n'avons pas besoin d'introduction pour connaître cette tonique, elle est implicitement contenue dans tous les mouvements de sa voix, et nous saisissons immédiatement quel est le rapport du ton mélodique pris actuellement par cet homme avec son ton normal.

En musique, au contraire, l'unité n'existant pas, on est obligé de créer artificiellement un ton initial par rapport auquel se font toutes les modulations du morceau, et qui sert ensuite à ce dernier de conclusion normale. Ce qui existe à l'état naturel dans la parole vivante, une tonique normale, manque dans les instruments de musique qui sont naturellement indifférents à tous les tons. La voix elle-même, du moment qu'elle cesse d'être parlante pour devenir chantante, cesse d'être soumise à l'influence de la tonique normale pour devenir un véritable instrument de musique indifférent à tous les tons. C'est pourquoi, pour produire un effet semblable à celui que l'on obtient, dans le langage, au moyen d'une simple phrase dite d'une certaine façon, on est obligé en musique de faire un long morceau, et d'exprimer, outre la phrase du langage, une introduction et une conclusion. L'introduction a pour but de préciser la fondamentale par

rapport à laquelle la phrase doit être perçue et de rétablir artificiellement le ton naturel du discours ; tandis que la conclusion a pour but de laisser l'auditeur sur l'impression produite par la phrase, en marquant bien, pour terminer, le rapport de cette phrase avec la tonique générale.

Grâce à cette mise en scène, on peut arriver à constituer à un morceau musical une individualité artificielle et à imiter artistiquement les effets naturels du langage. Mais, quoi qu'il arrive, l'effet produit par la musique, s'il est plus esthétique et plus agréable que la phrase du langage, est beaucoup moins expressif, beaucoup moins saisissant qu'elle. La phrase musicale est plus sonore, plus soignée dans l'exécution, plus ornée et surtout plus simple, mais on sent qu'elle est faite moins pour exprimer un sentiment, que pour plaire à l'oreille; la voix prend pour la prononcer une sonorité inaccoutumée par laquelle nous sommes avertis que nous entrons dans le domaine de la convention. La façon artificielle de constituer la tonalité ne remplace qu'imparfaitement la tonalité naturelle de la parole vivante, la même voix qui vient de chanter une mélodie en *si* ♭ en chantera tout à l'heure une autre en *ré;* on sent que la personne qui chante répète de mémoire les mélodies qu'elle fait entendre, qu'elles ne sont pas le produit naturel des émotions de son âme, que tout a été réglé d'avance, qu'à l'organisme naturel a été substituée l'éducation artistique.

Dans le langage, toutes les émotions exprimées sont des émotions ressenties et vécues ; toutes les agitations de l'âme, avec la complexité infinie qu'elles comportent, se réflètent dans le langage comme dans un miroir fidèle. C'est ce qui fait de la parole le moyen d'expression le plus puissant, ce qui constitue son caractère de complexité inévitable, ce qui lui donne enfin un cachet si net de réalité brutale que ses mélodies ne nous paraissent pas esthétiques, lorsque nous les comparons aux mélodies de l'art.

Ce qui manque à la phrase du langage notée musicalement, c'est précisément tout ce qui sert à la rendre plus sensible, plus frappante. D'abord, c'est son rapport avec la tonique naturelle qui est détruit lorsqu'elle sort du domaine de la parole pour entrer dans celui du chant ; à partir de ce moment, pour lui redonner toute sa valeur, il faudrait lui rendre une tonalité, ce qui ne pourrait se faire, comme nous l'avons vu tout à l'heure, qu'en lui donnant une introduction

et une conclusion : ensuite c'est le timbre parlant de la voix qui lui fait défaut et qui se trouve remplacé par le timbre plus sonore, plus agréable, mais aussi moins expressif de la voix chantante. Enfin, ce sont les gestes, le regard, les mouvements de physionomie, tout l'entrain de la passion réelle qui ont cessé d'exister. Dépourvue de toute cette mise en scène qui était à la phrase parlée comme la chair de ses os, la mélodie du langage notée musicalement n'est plus qu'un squelette. Elle présente un degré de complication trop grand au point de vue mélodique, pour pouvoir se passer du commentaire expressif de l'*action,* c'est-à-dire de la voix, du visage et des gestes. Aussi nous prions le lecteur de considérer les mélodies du langage dont nous donnerons quelques exemples par la suite, non comme des mélodies esthétiques, mais comme une image aussi fidèle que possible de la réalité. Nous regrettons seulement de ne pouvoir lui donner qu'une partie de cette réalité en notant ces mélodies, et de les exposer ainsi à un mépris qu'elles ne méritent pas, dans l'impuissance où nous sommes de noter tout ce qui est de nature à les faire valoir.

CHAPITRE XXV.

ACUITÉ.

121. Il nous reste à résoudre une dernière question. Nous avons vu que la valeur des accents généraux n'est déterminée ni par l'intensité ni par l'acuité d'une note quelconque, mais par le ton du segment réel qui leur correspond. Cependant, tout accent est une note ; la note qui porte l'accent général n'aura-t-elle rien, à part l'intensité, qui la distingue des autres notes portant des accents inférieurs? Elle aura l'acuité : à l'accent le plus important du segment, c'est-à-dire le plus grave, correspondra la note la plus importante, c'est-à-dire la plus aiguë et il en sera de même pour les autres accents et pour les autres notes. Nous avons vu que dans le domaine des accents métriques, ceux qui ont la plus grande importance répondent à la plus grande longueur métrique ; dans une période, par exemple, l'accent qui prime tous les autres est celui qui embrasse toute la durée de la période, et l'importance des autres accents diminue graduellement et en proportion des longueurs métriques respectives qu'ils représentent. Il en résulte qu'un accent a une importance métrique d'autant plus grande que sa longueur est plus éloignée de la fondamentale, et plus la longueur d'un mètre se rapprochera de celle-ci, plus l'importance de l'accent qui le représente sera petite.

Dans le domaine des notes mélodiques, au contraire, la note qui constitue la fondamentale mélodique est celle dont la vibration a la plus longue durée, c'est-à-dire la note la plus grave. Plus nous nous éloignerons de la durée de cette fondamentale, plus la vibration des notes que nous obtiendrons diminuera de longueur, et plus l'importance de l'accent mélodique ira en augmentant. Il en résulte que dans le domaine de la mélodie, la note la plus aiguë sera toujours la plus importante ; par conséquent, la note la plus aiguë

sera toujours la plus propre à dissimiler l'accent métrique qui embrasse la plus grande durée, c'est-à-dire la plus grave. Ceci résulte clairement du double principe qui préside à la sensation des sons d'une part, et des mètres de l'autre, et en vertu duquel nous percevons dans les sons les diviseurs de l'unité, tandis que dans les mètres nous percevons ses multiples. Comme difficulté de perception numérique, 1/35 est absolument identique à 35 unités; dans les deux cas nous avons pour point de repère l'unité, et plus nous nous éloignons de cette unité dans l'un ou l'autre sens, plus le rapport avec elle devient grand ; et toujours, au même éloignement de la fondamentale correspond le même effort de perception, et par conséquent la même importance numérique. Il y a tel éloignement de la fondamentale où la perception devient complètement impossible, il est donc tout naturel de supposer qu'un peu avant d'arriver à cette limite, elle devait être déjà difficile, et que cette difficulté devait diminuer au fur et à mesure qu'on s'en éloignait pour se rapprocher de la fondamentale.

Ce genre de difficulté dans la perception est absolument distinct de celui qui résulte d'un rapport numérique complexe. Deux notes très facilement perceptibles l'une et l'autre peuvent engendrer un rapport numérique impossible à percevoir; ces deux notes seront très perceptibles si elles figurent dans la région moyenne de la voix, seul le rapport qu'elles auront entre elles ne pourra être perçu. Pour d'autres notes également perceptibles, chacune prise isolément, le rapport sera non impossible, mais difficile à saisir. Ce genre de difficulté dans la perception a été étudié dans les chapitres précédents. Au contraire, dans le cas présent, la plus ou moins grande difficulté de perception s'applique à la note elle-même, par suite de sa plus ou moins grande élévation dans l'échelle des sons. Le rapport d'octave est le plus facile à saisir, le plus simple des rapports numériques, et, cependant, il est telles ou telles notes à l'octave du *do* fondamental qui sont en elles-mêmes absolument imperceptibles, tandis que beaucoup d'autres, soutenant avec lui des rapports plus complexes, sont par elles-mêmes très perceptibles, mais non compréhensibles.

122. Nous croyons en avoir assez dit pour expliquer le rôle de l'acuité dans la dissimilation mélodique ; un accent

sera d'autant plus aigu, qu'il sera plus important dans la phrase, de telle sorte que par l'élévation relative des notes, l'oreille pourra juger dès l'abord de toute la structure de la période. Il est cependant un phénomène fréquent dans le langage, et qui paraît contredire ce que nous venons d'exposer sur le rôle de l'acuité : il arrive souvent que la note aiguë, au lieu d'être placée sur l'accent général qu'elle sert à dissimiler, va se porter sur un des temps forts ou sous-forts des pieds qui précèdent ou qui suivent, tandis que la note mélodique destinée à ce temps fort ou sous-fort va se porter sur l'accent général. Ce phénomène d'*interversion* ne peut engendrer aucune équivoque, car il ne peut y avoir d'hésitation entre un accent général et le temps fort ou sous-fort d'un pied, il est clair pour l'oreille que la note aiguë appartient à l'accent général ; du reste, nous avons vu que les notes mélodiques placées sur les accents du pied n'avaient de valeur que relativement à l'accent général qu'elles préparent. L'impression tonale qui résulte de ces notes se concentre entièrement sur l'accent général et en détermine le ton. Qu'il y ait ou non interversion, la détermination du ton est la même. L'interversion est donc un élément de variété qui ne nuit en rien à la perception de la période. Grâce à elle, l'acuité ne repose pas nécessairement sur l'accent général dont elle sert à marquer l'importance, mais elle peut se porter sur l'un ou sur l'autre des temps forts ou sous-forts des pieds qui composent le segment de cet accent général. Tous les accents de ce segment concourant à déterminer l'accent général et lui prêtant le secours de leur note mélodique, il n'est pas étonnant que l'acuité, lorsqu'elle se porte sur l'un de ces accents, serve non pas à marquer l'importance toute subordonnée de l'accent sur lequel elle porte, mais à mettre en relief l'importance du segment lui-même, c'est-à-dire de l'accent général qui le commande.

L'interversion peut être *postérieure* ou *antérieure,* suivant que l'acuité se porte en arrière ou en avant de l'accent général. L'emploi des différents genres d'interversion n'est pas livré au hasard, chacun a son caractère particulier.

L'interversion antérieure marque la marche vers le repos, puisqu'elle nous fait aller de l'aigu au grave ; elle convient par conséquent aux cadences conclusives ou aux repos provisoires de la voix dans l'intérieur d'une phrase. L'interversion postérieure, au contraire, marque la marche vers le

mouvement, puisque la voix procède du grave à l'aigu ; elle convient par suite aux cadences exclamatives, c'est-à-dire à toutes les cadences où l'esprit est encore en éveil après la chute de la période. L'accent aigu non interverti peut être tour à tour conclusif ou exclamatif ; il est conclusif lorsque la note aiguë est suivie d'une ou de plusieurs notes graves, il est exclamatif, ou simplement suspensif, lorsque la note aiguë est la dernière du segment.

CHAPITRE XXVI.

123. Pour terminer notre théorie de la dissimilation mélodique, il nous paraît utile de montrer notre système à l'œuvre en dissimilant conformément aux principes exposés plus haut quelques-unes des périodes métriques dont nous avons donné des exemples dans le chapitre de l'amplification tant homogène qu'hétérogène.

Nous choisirons de préférence les exemples de périodes dissonantes que nous ferons suivre de leur résolution, afin que le lecteur saisisse bien la marche des notes métriques d'une période à l'autre et l'enchaînement étroit qui en résulte. Tout le monde sentira l'attraction de la période dissonante vers sa résolution, et pourra se convaincre de la vérité objective de tout ce que nous avons dit plus haut concernant la constitution des périodes et leur succession.

Nous citons en première ligne la transcription en heptapodie octasème de l'exemple donné dans le § 79 consacré aux heptapodies tétrasèmes.

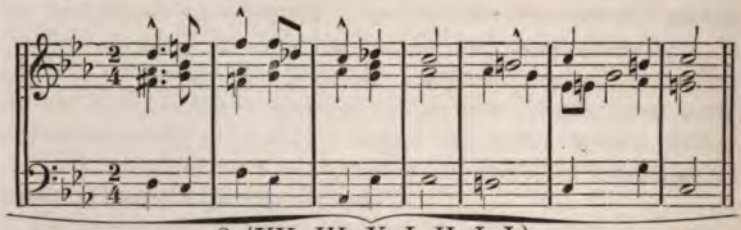

8 (VII_5 III_4 V_5 I_3 II_5 I_3 I_3)

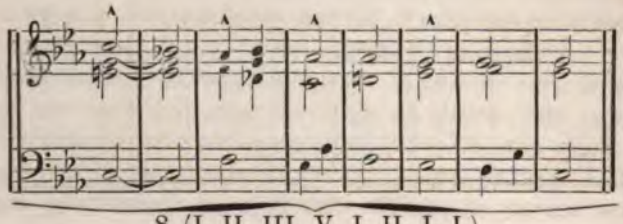

8 (I_3 II_6 III_4 V_5 I_3 II_5 I_3 I_3)

Les notations que nous plaçons au-dessous de chaque exemple nous tiennent lieu d'un long discours, puisqu'elles indiquent à quels accents métriques nous avons affaire, et quelle est l'amplification adoptée pour chacun d'eux.

124. Nous continuons notre série d'exemples en donnant la transcription en heptapodie hexasème de la période citée dans le § 90, et en faisant suivre cette période dissonante de sa résolution.
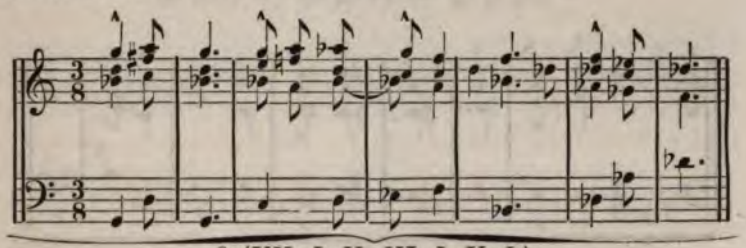
6 (VII_5 I_2 II_4 III_4 I_2 V_4 I_2)
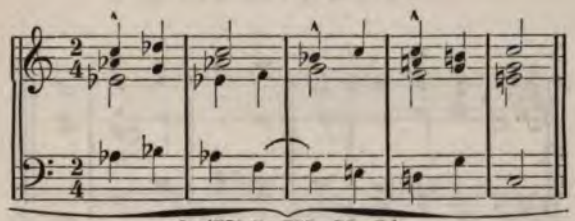
8 (V_5 I_3 III_4 II_5 I_3)

La résolution nous donne un mètre pentasème amplifié par 8.

125. Nous poursuivons en donnant un exemple emprunté au § 107 relatif à l'amplification hétérogène proprement dite.

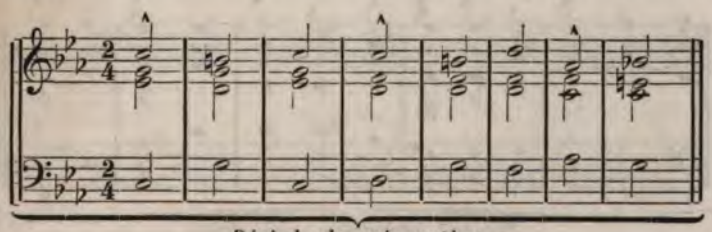

Période de préparation.

8 (II_5 I_3 I_3 II_6 I_3 I_4 III_5 I_3)

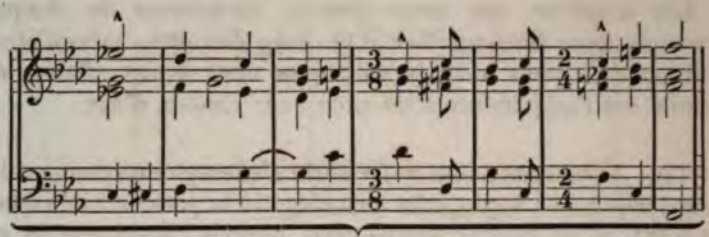

Période hétérogène.

8 (II_5 I_3 I_3) 6 (VII_5 I_2) 8 (III_5 I_3)

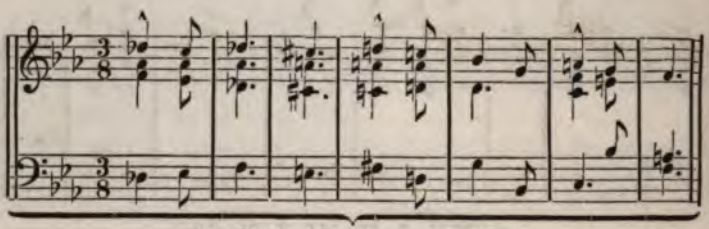

Résolution des notes retardées.

6 (V_4 I_2 $I\frac{4}{2}$ VII_5 I_2 II_5 I_2)

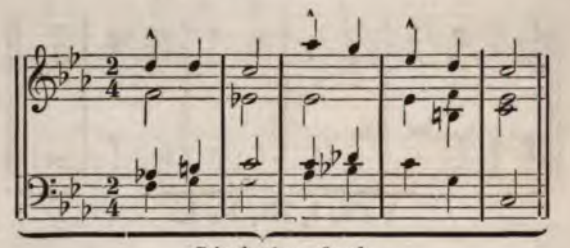

Résolution finale.

8 ($II\frac{4}{3}$ I_3 V_5 $II\frac{6}{5}$ I_3)

126. En dernier lieu, nous donnons un exemple emprunté à l'amplification hétérogène assimilable (§ 103).

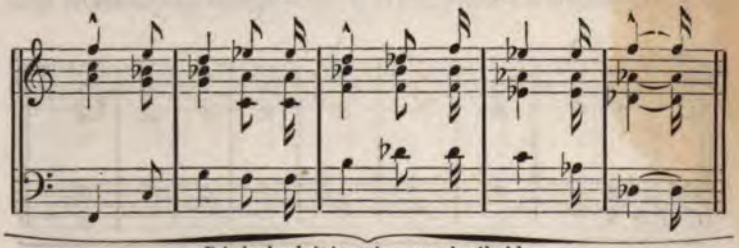

Période hétérogène assimilable.

6 II_4 7 (I_2 V_5) 5 (I_2 III_3)
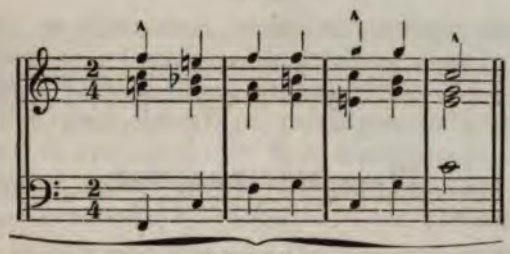
Résolution.

8 (III_4 I_3 II_5 II_4)

IV. — DU CATALECTISME.

CHAPITRE XXVII.

127. Jusqu'à présent, nous nous sommes contenté de désigner par un numéro la forme adoptée pour chaque pied, sans dire d'une façon plus précise si nous avions syncopé, c'est-à-dire réuni en une seule syllabe, toutes les brèves qui se suivaient sans être marquées d'un accent fort ou sous-fort. Cette question, qui a été jusqu'à présent la plus grave préoccupation de tous les métriciens, à savoir si l'on avait affaire à des spondées, des anapestes, des dactyles, des iambes, des trochées, etc., nous est apparue comme d'une importance secondaire. Ce qu'il faut avant tout savoir, c'est à quelle période on a affaire, quels sont les accents généraux de cette période, et quelle est la mesure des pieds dans chacune de ses parties. Une fois ces conditions remplies, le reste n'est plus que détail, et l'on pourrait, dans une période donnée, avec des accents généraux bien déterminés, prendre tour à tour pour chaque pied toutes les formes syncopées ou non syncopées, sans modifier essentiellement l'impression reçue par l'oreille. En ce qui concerne la forme du pied, nous avons déjà dit[1] en quoi consiste le caractère plus ou moins vif ou relâché de chaque forme. Toutes les fois qu'il s'écoule un temps assez long entre l'accent fort et l'accent sous-fort du pied pour que la voix puisse y trouver un repos, nous avons une prononciation tranquille, normale. Toutes les fois, au contraire, que le temps sous-fort suit de près le temps fort, la prononciation est plus alerte, plus élégante et moins habituelle. Suivant la nuance de sentiment à exprimer, la voix se trouve naturellement portée à adopter l'un ou l'autre des systèmes possibles.

Il en est de même pour les atones que l'on peut ou non

[1] § 52.

syncoper ; ce phénomène, connu en métrique sous le nom de *catalectisme*, et qui consiste à laisser dans le silence un ou plusieurs accents (nous prenons ici le mot accent dans son sens le plus général, en y comprenant même l'accent *monosème* ou *atomique*, que dans d'autres cas nous avons appelé *atone*), a pour effet de diminuer la somme de travail mécanique nécessaire à l'exécution d'une période. Par conséquent, plus on aura recours au catalectisme, plus la période semblera paresseuse, plus elle conviendra à l'expression des sentiments languissants. Au contraire, plus la période contiendra d'accents monosèmes exprimés, plus elle paraîtra vive et alerte. Ici encore, le sentiment exprimé par la phrase peut seul guider la voix, et lui apprendre dans quelle mesure elle doit avoir recours au catalectisme.

128. Le catalectisme exerce surtout son action sur les fins de périodes, où il laisse souvent dans le silence, non seulement un ou plusieurs accents atomiques, mais même un ou plusieurs pieds. Ces pieds dans le silence appartiennent le plus souvent au commencement de la période suivante. Ils laissent à la voix le temps de reprendre haleine avant de passer à un autre ordre d'idées. Il résulte de là que, non seulement l'accent atomique, mais encore les temps sous-forts et même les temps forts de pieds peuvent être atteints par le catalectisme.

Tout accent autre que les accents généraux peut être syncopé, de telle sorte que l'on pourrait avoir une période tout entière réduite à ses accents généraux. Les accents généraux forment les noyaux de la phrase, et autour d'eux viennent se grouper, de la façon la mieux appropriée à les faire ressortir, les autres accents en plus ou moins grand nombre, suivant que l'on a plus ou moins recours au catalectisme. Il en résulte que, non seulement la fin de chaque période, mais encore chaque accent général a une tendance à se faire suivre soit d'une certaine durée syncopée, soit d'un certain silence. Les syllabes qui précèdent cette durée syncopée ou ce silence sont appelées *césures*, elles constituent en effet de véritables coupures dans la phrase. Le catalectisme sépare nettement chaque accent général du précédent et du suivant; il crée à chacun d'eux une région distincte et leur fait le partage de la phrase qu'il divise en *segments*.

La césure peut être *dure* ou *molle*, ou bien peut affecter

la forme désignée par les Italiens sous le nom de *sdrucciola*. La *césure dure* est celle dans laquelle le silence suit immédiatement l'accent général. La *césure molle* est celle dans laquelle l'accent général est suivi d'un accent moins fort après lequel vient la coupure ; la *césure sdrucciola* n'est autre qu'une césure molle dans laquelle on a exprimé un accent de force moindre entre l'accent général et celui sur lequel porte la césure molle.

129. Le catalectisme, employé d'une façon habile, a pour effet de donner à la phrase beaucoup de netteté, il en précise les contours et la rend particulière et reconnaissable. Une phrase dans laquelle tous les accents sont exprimés est incolore et fatigante, le style en est essouflé et filandreux ; en l'absence de toute forme arrêtée, la phrase n'a aucun caractère, et par suite ne peut être facilement reconnue ni retenue par l'oreille.

Pour bien faire comprendre au lecteur la classification des césures, nous allons donner en exemple la période métrique suivante, et en analyser les différentes parties :

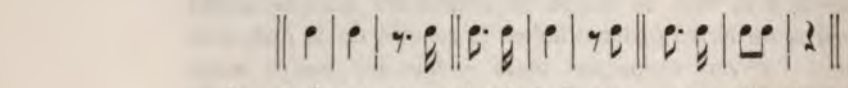

Avant chaque accent général, nous avons tracé un double trait.

130. La première césure qui s'offre à nous, dans cet exemple, est placée au commencement du second pied, elle est molle, puisqu'elle suit l'accent général et que l'accent sur lequel elle porte est faible par rapport à ce dernier. La seconde césure est placée au commencement du cinquième pied; elle est sdrucciola, puisqu'elle porte sur un accent qui est faible par rapport à l'accent général qui précède, et puisque, entre cet accent général et la césure, se trouve exprimé un accent sous-fort du pied faible lui-même par rapport à la césure. Le dernier pied nous offre un cas particulier sur lequel nous appelons tout particulièrement l'attention du lecteur : nous y trouvons deux césures se subordonnant l'une à l'autre. Supposons, en effet, le dernier pied syncopé en une seule note, nous aurons la même césure que précédemment, c'est-à-dire une césure sdrucciola. L'accent du dernier pied est faible par rapport à l'accent général qui est placé au

commencement du pied précédent, et nous avons entre lui et la césure un accent sous-fort du pied qui est lui-même faible par rapport à la césure. Mais, à la suite de ma syllabe sdrucciola, au lieu du silence, je vois exprimé un accent sous-fort du pied ; il en résulte une césure molle par rapport à l'accent fort du dernier pied, qui lui-même offre une césure sdrucciola par rapport à l'accent général, tandis que si, au lieu d'exprimer le temps sous-fort du dernier pied, nous le laissions dans le silence ou l'englobions dans la syncope, nous aurions une césure dure quant au dernier pied, et sdrucciola par rapport à l'accent général. En nous plaçant à ce point de vue, nous pouvons nous reporter à la première césure qui est placée au second pied de la période, et dire qu'elle est molle par rapport à l'accent général qui précède, et dure par rapport au pied sur lequel elle porte. Nous conviendrons d'appeler *semi-dure* toute césure qui portera sur le temps fort d'un pied venant à la suite de l'accent général, et *semi-molle* toute césure portant sur le temps sous-fort de ce même pied. Nous reviendrons sur cette question dans la seconde partie de cet ouvrage.

131. Les césures servent à faire sentir clairement la chute d'un accent sur celui qui lui est immédiatement subordonné, de telle sorte que nous descendons d'accent en accent, et degré par degré, depuis le plus fort jusqu'au plus faible ; c'est ce que l'on nomme la cadence d'une phrase. Sans les césures, la cadence ne serait pas suffisamment marquée, la force de la voix, s'étant épuisée à exprimer une foule d'accents de peu d'importance, ne trouverait plus, pour distinguer les accents forts et sous-forts, une énergie suffisante ; il en résulterait une tendance à prononcer tous les accents avec une intensité égale, et par suite un retour vers la série atomique non dissimilée.

La césure n'est pas le seul résultat du catalectisme ; non seulement celui-ci sert à créer des divisions dans la phrase, mais encore, dans l'intérieur de ces divisions elle-mêmes, il crée des syllabes de diverses durées, c'est-à-dire de durées monosèmes, disèmes, trisèmes, tétrasèmes, etc., suivant que l'on a réuni en une seule syllabe un, deux, trois, quatre, etc., atomes.

132. En même temps que les différentes césures, le cata-

lectisme engendre donc les différentes quantités des syllabes. Par cette double action, il complète la physionomie des phrases, il les particularise, il en fait des êtres concrets, des organismes bien vivants. Alors la phrase n'a plus rien de ce qui ressemble à un schème général, elle se distingue par une foule de traits particuliers de toute formule théorique et abstraite ; elle nous intéresse par son originalité, et lorsque nous l'entendons de nouveau, nous la reconnaissons.

133. Le catalectisme produit dans le rythme le même effet que le timbre dans les sons. On sait en quoi consiste ce phénomène particulier aux sons que l'on désigne sous le nom de *timbre*. Helmholtz, dans son livre intitulé *Die lehre von den Ton-empfindungen*[1], a démontré que le timbre des sons était produit par l'obscurcissement de certaines harmoniques du son fondamental et par le renforcement de certaines autres. Au moyen de résonnateurs, il est parvenu à renforcer à volonté telles ou telles harmoniques au détriment des autres, et il a obtenu de la sorte artificiellement toutes les voyelles. D'où il résulte que la bouche joue, vis-à-vis des sons qui constituent la parole, le rôle de résonnateur, et, par les différentes conformations qu'on lui donne, favorise ou étouffe tour à tour telles ou telles harmoniques du son fondamental, ce qui engendre les différentes voyelles, c'est-à-dire les différentes variétés de timbre dont est susceptible un son émis par la voix. Le timbre est ce qu'il y a de plus reconnaissable dans un son ; on l'appelle *la couleur du son* ; sans le timbre, tous les sons se ressembleraient et paraîtraient sans couleur et sans vie ; grâce à lui, tous les êtres de la nature ont pour nous une voix reconnaissable, on discerne le son, quels qu'en soient l'intensité et le diapason. De même dans le rythme, suivant que nous exprimons tel ou tel accent, c'est-à-dire telle ou telle harmonique de la fondamentale métrique, ou que nous avons recours à la syncope, nous donnons de la couleur à notre phrase, elle prend une physionomie reconnaissable et se distingue nettement de toute autre phrase qui, toutes choses égales d'ailleurs, n'a pas fait du catalectisme un usage semblable. *Le catalectisme particularise le timbre du rythme.*

[1] M. Guéroult a fait de cet ouvrage une traduction intitulée : *Théorie physiologique de la musique fondée sur l'étude des sensations auditives.* G. Masson. Paris, 1874.

SECONDE PARTIE

MÉTRIQUE NATURELLE

APPLIQUÉE AU LANGAGE FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER.

APTITUDES MÉTRIQUES DU LANGAGE.

134. Jusqu'à présent, dans notre étude de la métrique, nous ne nous sommes occupés que du mètre lui-même, c'est-à-dire de la durée rendue perceptible par une succession d'accents. Ces accents doués d'intensité et de tonalité réunissent en une impression totale les moments successifs dont se compose la durée d'une phrase. Cette synthèse de la phrase n'est autre chose que la perception du rapport numérique sur lequel elle repose. Le propre du mètre, avons-nous vu, est de transformer la sensation analytique de la durée en sensation synthétique de l'étendue. Par elle la durée prend un corps, elle s'organise, elle devient un être vivant, saisissable à notre oreille. Cette succession monotone de moments toujours semblables à eux-mêmes dont se compose le temps indéfini devient pour le rythme une matière première dont cet ouvrier incomparable se sert pour créer une infinité de chefs-d'œuvre aux formes aussi précises que variées.

Nous avons donc étudié la métrique en elle-même, mais nous ne nous sommes pas encore occupés de la matière soumise au mètre, du *rythmizomène* qui constitue le langage, des syllabes dont se composent les mots, des mots qui représentent les idées et dont l'assemblage fait la phrase. Nous

avons dit quel était le cadre dans lequel entraient ces mots pour former une phrase, mais nous n'avons pas encore montré de quelle manière ils entraient dans ce cadre. Nous connaissons la loi du rythme, mais nous ne savons pas encore de quelle façon cette loi s'applique aux êtres organiques qui lui sont soumis, à ce que les Grecs appelaient ἡ ὕλη ou τὸ ῥυθμιζόμενον.

Dans le langage, en effet, nous n'avons pas affaire, comme en musique, à de simples sons qui prennent naturellement toutes les durées réclamées par le mètre auquel ils sont soumis. Les sons dont nous nous servons pour parler ont un timbre déterminé et sont accompagnés, lors de leur émission, de certains bruits qui en compliquent encore la nature. Indépendamment de l'intensité et de la tonalité, qui constituent le mètre, la matière dont se compose une phrase du langage a donc encore d'autres qualités qui, considérées d'une façon abstraite, sont notées dans l'écriture au moyen de voyelles et de consonnes représentant les timbres et les bruits des différents sons qui constituent la phrase.

La phrase ainsi notée au moyen de voyelles et de consonnes qui produisent par leur groupement des syllabes, puis des mots, est tout à fait abstraite, elle n'a pas d'existence organique, elle ne devient une réalité que dans le moment où elle est prononcée. Or, lorsqu'elle est prononcée, elle se présente avec tous ses attributs, c'est-à-dire qu'elle ne se compose pas seulement de voyelles et de consonnes produisant par leurs combinaisons entre elles des syllabes et des mots, mais ces syllabes sont soumises en même temps à certaines règles d'intensité, de tonalité et de durée, c'est-à-dire que la parole n'a pas d'existence réelle et concrète en dehors du rythme. On peut la concevoir et même la noter sans rythme, les mots n'en représenteront pas moins les idées qu'ils sont appelés à évoquer, mais du moment que de la phrase *abstraite* ou *figurée* on passe à la phrase *parlée* et *vivante*, ce fait ne peut avoir lieu que conformément aux règles de la métrique.

Du moment, en effet, que la phrase, pour être prononcée, demande un certain temps, les syllabes dont elle se compose marqueront les divisions de ce temps, et pour que cette phrase puisse être comprise dans son tout et dans ses parties, il est nécessaire que ces parties se subordonnent au tout, proportionnellement à leur importance respective ; il est nécessaire

que la valeur métrique de chaque syllabe dans la phrase soit équivalente à sa valeur significative par rapport à l'idée principale.

Il faut que la synthèse métrique soit complètement parallèle à la synthèse idéale. Or, comment peut s'opérer cette synthèse, si ce n'est en vertu des rapports numériques perceptibles dont nous avons étudié dans notre première partie toutes les combinaisons.

135. Abstraction faite du mètre, le langage, tel qu'il est figuré dans l'écriture, ne nous présente pas cette synthèse qui est une image vivante de l'idée elle-même, il nous laisse le soin de la faire ; notre esprit est obligé de suppléer par un effort personnel à l'inertie de la parole écrite. La phrase phonétiquement notée est un corps auquel le lecteur est obligé de donner une âme ; cette âme est l'image de la pensée créatrice : c'est la forme métrique. La métrique peut exister sans les paroles, mais non les paroles sans la métrique. La métrique pure (c'est-à-dire la musique) reproduit les mouvements de la pensée sans en préciser les objets, c'est une âme sans corps, mais une âme bien réelle et vivante. La parole écrite, au contraire, n'a pas d'existence en elle-même, elle ne commence à représenter réellement la pensée qu'à partir du moment où elle est interprétée par un esprit qui supplée à ce qui lui manque, qui donne la vie à ce corps inerte, en le soumettant aux lois du rythme.

136. Au point de vue métrique, la parole n'a donc d'existence réelle qu'à partir du moment où elle se présente comme faisant partie d'une période, c'est-à-dire d'un tout organique. Le mot, cette abstraction, cette fiction grammaticale, ne possède en lui-même aucune nature, aucune existence métrique absolument déterminée. Les divisions factices établies dans l'écriture entre les différents mots qui composent une phrase ne répondent à aucune division réelle de la période métrique. Celle-ci ne connaît, en fait de divisions, que les césures naturelles réclamées par ses rythmes, et répondant aux divisions naturelles de la pensée. Or, entre une césure et la suivante, on peut trouver agglutinés un certain nombre de mots qui se présentent ainsi à notre étude d'une façon tout-à-fait complexe. Prendre un vocable tel qu'il est dans le dictionnaire et prétendre donner de la réalité à

cette abstraction, vouloir découvrir le rythme du langage en lisant à haute voix les mots rangés par ordre alphabétique dans un lexique, c'est être dupe d'une étrange illusion. On obtiendra bien à la vérité un certain rythme, puisque la voix humaine est ainsi faite qu'elle ne peut rien prononcer sans obéir à la loi métrique, mais ce sera le rythme le moins naturel, le moins expressif, le rythme que l'on emploie lorsqu'on ne pense pas à ce que l'on dit, le rythme de l'insignifiance, en un mot la simple énonciation.

Comment admettre qu'un certain nombre de mots prononcés chacun comme nous venons de le dire puissent dans leur ensemble concourir à former une unité métrique, c'est-à-dire une phrase naturelle, une phrase vivante, une phrase qui signifie quelque chose? C'est comme si, voulant faire un tableau représentant une action à plusieurs personnages, on se contentait de prendre une collection de portraits, et de les grouper dans l'attitude banale et insignifiante que l'on prend généralement pour poser devant l'objectif du photographe. La vie et l'action qui régneraient dans un pareil tableau sont l'image de ce que serait une phrase composée de mots isolés mis bout à bout, chacun avec le rythme de son énonciation.

137. Il est donc bien entendu que nous n'étudierons pas le rythme dans les mots isolés de la langue, attendu que la séparation établie dans l'écriture entre les différents mots qui composent une phrase ne répond pas nécessairement à des divisions réelles de la phrase métrique. Quant aux divisions de la phrase métrique elle-même, elles sont constituées par des césures; les syllabes qui se trouvent réparties entre deux césures successives forment un segment naturel de la phrase. Chaque segment de la période a pour point central un accent général. Suivant la longueur du segment, cet accent est précédé ou suivi d'un certain nombre d'accents particuliers ou accents forts et sous-forts de pied. L'étude du rythme appliquée aux phrases du langage consistera par conséquent à déterminer toutes les positions que peut avoir dans un segment métrique l'accent général qui en fait l'unité, ainsi que les accents particuliers qui le précèdent et qui le suivent. Ces accents, par leur position même, déterminent, comme nous l'avons plus haut dans notre partie théorique, la durée des syllabes qui néanmoins, grâce au catalectisme, n'est invariable

que dans sa somme, d'où il résulte que, plus le nombre des syllabes exprimées est grand, moins la durée prosodique de chacune d'elles est considérable. Dans tous les cas, nous verrons ce qu'il arrive de la matière phonétique du langage, au moment où elle entre dans le cadre métrique et constitue un segment de période. Nous verrons jusqu'à quel point cette matière se plie aux exigences du mètre, comment les mêmes syllabes peuvent tour à tour former des pieds trisèmes, tétrasèmes, pentasèmes, hexasèmes, heptasèmes. Enfin nous emprunterons nos exemples à la langue française, la seule pour laquelle, dans des questions aussi délicates, nous puissions avancer avec quelque certitude les faits d'observation que nous avons à relater.

138. Ce n'est pas trop, en effet, d'une expérience quotidienne poursuivie pendant plusieurs années sur la langue que l'on parle tous les jours, pour oser proposer une théorie sur la métrique du langage.

Les langues mortes ou les langues étrangères sont absolument impropres à une pareille étude ; ce qui nous manque avec elles, c'est précisément la matière de nos observations, c'est-à-dire la parole vivante, le seul véritable sujet d'expériences dans une pareille question. Si, pour déterminer la métrique d'une langue, on se contentait de s'en rapporter soit à l'orthographe, soit aux règles artificielles de la versification, soit aux témoignages des grammairiens, les résultats auxquels on arriverait seraient bien minimes.

L'orthographe, en effet, est menteuse, il faut de longues discussions entre savants pour arriver à déterminer d'une façon problématique la prononciation de telle lettre à telle époque. Les règles de la versification répondent le plus souvent à un état de la langue qui est de beaucoup antérieur à l'époque que l'on étudie, la plupart du temps elles sont traditionnelles et partant conventionnelles. De plus, elles ne nous éclairent en aucune façon sur le rythme véritable auquel elles répondent ; en un mot, ce sont des règles qui nous enseignent certains arrangements de mots et de syllabes, mais qui n'apportent pas avec elles leur notation musicale. Si l'on veut la découvrir, il faut encore avoir recours à des discussions critiques, à des hypothèses sans fin et sans preuves.

Quant aux règles des grammairiens sur la place des accents

dans les mots, elles sont à la fois insuffisantes et fausses. On peut en juger en écoutant parler les étrangers qui s'efforcent consciencieusement de se conformer, pour la prononciation de la langue française, aux prescriptions de nos grammairiens. Ceux-ci, en effet, enseignant que l'accent tonique en français est toujours sur la dernière syllabe masculine des mots, parlent de l'accent tonique sans le définir, sans dire s'il s'agit de l'accent d'intensité ou d'acuité. Or, il arrive toujours que l'on confond ces deux accents. Ce qui complique encore l'erreur dans laquelle les grammairiens font tomber les étrangers, c'est que leur règle de la dernière syllabe masculine accentuée n'est absolument vraie ni pour l'accent d'intensité ni pour l'accent d'acuité. La langue française traverse en effet, en ce moment, une période très intéressante, et occupe une place à peu près unique parmi les langues de l'Europe, car tandis que la plupart d'entre elles ont dans le mot un accent rigoureusement fixé, en français, l'accent d'intensité et l'accent de tonalité peuvent quitter leur position normale et se déplacer suivant les exigences de l'expression. Il en résulte une grande variété et une merveilleuse flexibilité qui expliquent assez la faveur générale dont jouit notre langue. On voit, par suite, dans quelle erreur tombent les étrangers qui s'en rapportent aux règles des grammairiens pour la prononciation du français. Ils en viennent à des appréciations tout à fait étranges sur un idiome qu'on leur a appris à si mal parler. Nous avons entendu un jour un étranger affirmer que le français est la plus monotone et la plus désagréable des langues, alléguant que l'élévation régulière de la voix à la fin de chaque mot produit un effet semblable à l'aboiement des chiens. Pour faire cette belle découverte, cet étranger n'avait eu qu'à s'écouter parler lui-même. Son expression était bien exacte, c'était en effet un aboiement, mais n'était-il pas excusable, et la faute n'en était-elle pas moins à lui qu'à nos grammairiens ?

Telles sont les raisons qui nous ont poussés à chercher des témoignages plutôt dans la nature que dans les livres, et à prendre pour sujet d'expériences notre langue naturelle.

139. La matière phonétique du langage est-elle souple et malléable, se soumet-elle indifféremment à toutes les modifications réclamées par le rythme ? Entre-t-elle dans le cadre de la période métrique, comme un métal en fusion dans un moule dont il conserve ensuite l'empreinte ? ou bien a-t-elle

une nature fixe et arrêtée, de telle sorte que, pour prononcer métriquement une phrase, on soit forcé de choisir la matière phonétique qui concorde avec le cadre métrique que l'on adopte ?

Le premier système, celui qui consiste à considérer la matière phonétique comme une cire molle à laquelle on peut donner toutes les empreintes, est pratiqué par nos librettistes dans la confection des opéras. Que l'on essaye, pour se rendre compte de la vérité de ce système, au point de vue de la métrique du langage, de prononcer avec les paroles et en le parlant, au lieu de le chanter, un air de musique quelconque, que l'on s'applique à reproduire exactement dans sa déclamation le rythme de l'air musical, et l'on verra le résultat ridicule auquel on arrivera. On se rendra compte de l'affreuse convention que nos librettistes sont parvenus à faire accepter dans la déclamation lyrique, et l'on s'étonnera que le public ait pu écouter sans rire les morceaux les plus pathétiques, bizarrement affublés de paroles dont le rythme naturel proteste contre la violence qu'on lui fait. La période métrique n'est donc pas un lit de Procuste sur lequel on puisse à volonté étendre toutes sortes de phrases sans se préoccuper de la nature des syllabes qui les composent.

140. Nous sommes amenés par suite à examiner la deuxième hypothèse. Cette autre façon de traiter la matière phonétique du langage dans son association avec le mètre musical, appartient en propre aux métriciens grecs. Ceux-ci, en effet, considéraient les syllabes qui composent les mots comme ayant certaines aptitudes métriques et principalement certaines durées déterminées, et, dans leur poésie lyrique, à l'inverse de nos librettistes, ils cherchaient patiemment la combinaison de syllabes qui, par sa nature, convenait le mieux au cadre métrique à remplir. Cette façon de comprendre le rythme de la parole est beaucoup plus voisine de la vérité que celle des librettistes modernes; cependant on peut se demander si les aptitudes métriques des syllabes sont aussi inflexibles que l'on pourrait le supposer en lisant les règles de la prosodie grecque. Et d'abord, les règles de la quantité, la division des syllabes en longues et en brèves, sont-elles aussi absolues qu'on le croit généralement ? N'y a-t-il dans le langage que des longues et des brèves, c'est-à-dire des syllabes dont la durée est d'un temps ou de deux temps ?

Cette théorie étroite n'a été appliquée dans toute sa rigueur par les Grecs eux-mêmes que dans l'enfance de leur poésie. Plus tard, ils s'aperçurent que la nature contenait une bien plus grande variété de durées syllabiques qu'ils ne l'avaient cru d'abord, ils virent combien la division stricte en longues et en brèves était arbitraire et conventionnelle, et ils admirent dans leur théorie toutes les autres durées métriques, sous le nom de χρόνοι παρεκτατεμένοι ou *temps allongés* et de χρόνοι ἄλογοι ou durées illogiques. Dans leur poésie traditionnelle, dans les vers héroïques, élégiaques, iambiques, trochaïques ou autres, ils continuèrent à observer les règles étroites de la quantité établie, mais dans les nouveaux genres où le génie des poètes et musiciens novateurs se donnait carrière, ils cherchèrent à s'affranchir de la vieille convention et à se rapprocher de la nature.

Jamais le rythme naturel du langage n'a été compris et senti par aucun peuple moderne comme il l'a été par les Grecs. Ils avaient si bien le sens de la vérité en matière rythmique, qu'ils comprirent l'exagération qu'il y avait à assigner à chaque syllabe une durée invariable, et que, dans les mètres iambiques et trochaïques par exemple, ils firent à la souplesse de la langue la part qui lui revient légitimement, en permettant, de deux pieds en deux pieds, de substituer à la brève théorique une syllabe réputée longue, c'est-à-dire de prononcer cette longue comme si elle était brève.

141. Il est donc vrai de dire que les syllabes ont certaines aptitudes métriques, c'est-à-dire certaines tendances à être prononcées avec telle ou telle intensité et telle ou telle longueur, mais il faudrait bien se garder de prendre ces aptitudes pour une nature invariable. A défaut du témoignage des métriciens grecs, les expériences que nous avons faites sur le langage français suffiraient pour le démontrer. On ne peut pas, en effet, admettre que l'homme, en parlant, soit obligé de faire comme un écolier construisant péniblement des vers latins. Il n'est pas admissible que l'on soit contraint, dans la pratique, de rechercher la combinaison de mots qui concorde exactement avec le cadre métrique à remplir. Certainement, telle syllabe a une aptitude plus grande à remplir tel rôle métrique plutôt que tout autre, mais si, dans le courant de la parole, elle se présente à moi lorsqu'il s'agit de lui faire jouer un autre rôle, je ne me fais pas faute de l'employer.

Néanmoins, le choix des mots dont se compose une phrase est d'autant plus heureux que chaque syllabe y remplit le rôle le plus conforme à ses aptitudes ; s'il en est autrement, la phrase n'existe pas moins au point de vue réel, mais elle est esthétiquement moins bonne, parce que certaines syllabes ont été détournées de leur emploi normal. C'est ce qui explique le charme mystérieux que fait naître le style de certains auteurs. Souvent, en effet, on est saisi d'admiration à l'audition d'une phrase, non tant en raison de l'idée qu'elle exprime, qu'à cause de l'harmonie qui s'en dégage, et cette harmonie est uniquement due au choix des mots qui entrent, de plain-pied et sans efforts, dans le cadre métrique qui convient à la phrase.

CHAPITRE II.

SYLLABES.

142. Toute phrase analysée à l'audition paraît composée de portions qui sont séparées les unes des autres par des césures, c'est-à-dire par des pauses de la voix, des signes de ponctuation. La portion ainsi obtenue, et détachée du tout dont elle faisait partie, est loin d'être donnée par une analyse au sens scientifique du mot; le résultat n'en est pas simple et abstrait, mais essentiellement concret; c'est une analyse grossière telle que les sens peuvent la faire. Les personnes qui ont suivi avec attention le cours de nos déductions, dans la partie qui traite de la formation des mètres et de leurs amplifications, doivent voir de quels éléments composites est formé un segment de période. Ces éléments ne peuvent être mis en lumière qu'en ayant recours à la véritable analyse scientifique, celle qui procède du concret à l'abstrait, du phénomène complexe à l'idée simple.

Le segment de période, étant lui-même un phénomène complexe, ne peut être le résultat d'une analyse scientifique, mais seulement d'une analyse sensorielle. De même la syllabe qui nous apparaît, à l'audition d'une phrase, comme la division naturelle de chaque portion de phrase, est un phénomène absolument complexe. Lorsque nous la détachons de la portion de phrase dont elle fait partie pour la considérer à part, nous faisons une analyse sensorielle, mais non une analyse scientifique. Il y a en effet des syllabes de toutes longueurs et de toutes valeurs métriques, et les éléments dont se compose la syllabe au point de vue métrique sont très complexes et très divers. La syllabe est donc une division naturelle de la phrase, mais ce n'est pas une idée simple, ce n'est pas une unité, ce n'est pas un principe ; c'est un résultat. Baser un traité de métrique sur la définition de la syllabe, c'est prendre l'effet pour la cause.

Nous nous sommes gardé de tomber dans ce défaut, et,

dans notre théorie, nous avons pris pour point de départ la perception de l'unité de temps. Il est donc essentiel, pour pouvoir suivre avec profit ce que nous allons dire concernant le langage envisagé au point de vue concret, de bien se pénétrer des principes exposés dans la première partie de cet ouvrage.

143. Comme la syllabe se présente à nous, dans le langage, avec une individualité réelle, comme elle est un phénomène *sui generis* si bien caractérisé que chaque syllabe d'un mot paraît avoir une nature à part ; comme, en un mot, les syllabes du langage ne sont pas une matière molle que l'on puisse pétrir indifféremment au gré de toutes les combinaisons métriques, il importe d'en faire une étude spéciale, afin de voir dans quelle mesure elles peuvent se prêter aux exigences diverses du rythme.

Métriquement, la syllabe n'est autre chose que la durée écoulée entre un accent exprimé et le suivant. Plus le nombre des accents syncopés à la suite d'un accent exprimé sera grand, plus la syllabe sera longue, mais il faut bien se garder de croire, comme on l'a toujours fait jusqu'à présent, que la durée embrassée par un accent se borne à la durée de la syllabe sur laquelle il porte. Cette erreur a jeté les métriciens dans d'étranges contradictions. Prenons par exemple le mètre trisème (voir § 37), et voyons les conclusions auxquelles on arrive en partant du principe que je viens de mentionner. La forme (1) de ce mètre nous donne la formule suivante : ⏑⏑. Suivant que nous syncoperons ou non l'accent monosème qui vient en second lieu dans cette forme, la syllabe sur laquelle portera l'accent fort durera une ou deux brèves. Si, par conséquent, l'on admet que la durée embrassée par cet accent fort ne dépasse pas la durée de cette syllabe, il s'ensuivra que nous aurons dans un cas un accent fort embrassant une brève, et dans l'autre cas un accent fort embrassant deux brèves. Or, que nous syncopions ou non l'accent monosème qui suit, la syllabe qui marque le commencement de la mesure est attaquée avec la même force, puisque, dans les deux cas, elle occupe le temps fort d'une mesure à trois temps, ce qui est en contradiction formelle avec le principe que nous réfutons ici. Si l'on s'en rapportait à ce principe, il faudrait croire que dans le tribraque on a trois accents d'égale valeur, puisqu'ils portent sur trois syllabes d'égale durée.

Si, maintenant, nous prenions la forme (4) du même mètre, ⏑–⏑–, et que nous syncopions l'accent monosème qui vient en troisième lieu dans cette forme, nous aurions le temps fort placé sur une brève, et le temps sous-fort sur une longue, d'où il résulterait, en adoptant le principe que nous repoussons, que l'accent sous-fort serait plus fort que l'accent fort, puisqu'il embrasserait une plus grande durée que lui. Or cette forme est d'un emploi fréquent en musique :

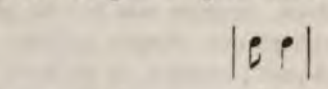

et les Grecs eux-mêmes, qui dans l'origine plaçaient toujours le temps fort sur des longues, en sont venus à l'adopter et à en faire un emploi fréquent, sous le nom de *base iambique*, dans leurs chœurs tragiques, ce qui détruisait complètement la vieille règle exclusive en vertu de laquelle le temps fort devait toujours accompagner une longue.

144. Les lecteurs qui ont bien suivi notre raisonnement dans la première partie de cet ouvrage, savent que l'accent fort dans un mètre trisème embrasse toute la durée du mètre, et que l'accent sous-fort étant disème n'embrasse que deux divisions de cette durée, quelle que soit du reste la longueur des syllabes sur lesquelles portent et l'accent fort et l'accent sous-fort. En un mot, la force métrique d'une syllabe est absolument indépendante de sa quantité. Néanmoins on peut chercher si, en dehors de toute corrélation nécessaire entre la force métrique des syllabes et leur quantité, il n'y aurait pas certaines tendances résultant de cette force, et qui pourraient nous porter à modifier la quantité des syllabes sur lesquelles elle porte. Nous avons déjà vu, dans notre chapitre du pied, que ces tendances existent. En effet, la voix, après avoir déployé une certaine force, éprouve le besoin d'un certain repos, ce qui est tout naturel, et il lui faut une énergie toute particulière pour attaquer immédiatement une seconde syllabe. Mais lorsqu'il en est besoin, elle a cette énergie, et le rythme en devient plus ferme et plus nerveux. Quelles que soient du reste la forme qu'on adopte et la durée qui en résulte pour chaque syllabe, la valeur rythmique de chaque accent reste constante.

145. Il suit, de tout ce que nous venons de dire, que la

syllabe est une conséquence des combinaisons métriques, mais n'est pas elle-même une durée métrique; elle n'est qu'une distance entre deux accents exprimés successivement; la véritable durée métrique est celle qui est embrassée par un accent, abstraction faite du nombre et de la durée des syllabes qu'elle peut renfermer.

146. Avant de pénétrer plus avant dans l'étude des syllabes, il importe de voir quelle est leur constitution matérielle, afin de se rendre bien compte du rôle métrique joué par chacune des parties dont elles se composent. Dans cette étude, nous adopterons en partie les conclusions auxquelles est arrivé M. Stanislas Guyard dans les considérations qui précèdent sa remarquable théorie de la métrique arabe[1], et nous aurons soin d'avertir le lecteur, toutes les fois que notre opinion différera de la sienne.

147. La syllabe est matériellement composée d'un son timbré d'une manière particulière, et que l'on nomme *voyelle*, et d'un bruit qui accompagne l'émission de la voyelle, et qui diffère suivant le point de la bouche d'où il est parti. Ce bruit a reçu le nom de *consonne*. La théorie physique des voyelles a été faite par le célèbre physicien Helmholtz. Celui-ci a démontré que le timbre de chaque voyelle est particularisé par le renforcement de l'une des harmoniques du son fondamental qui l'accompagne. Pour chacune, l'harmonique renforcée est celle qui est la plus voisine d'une note toujours la même et déterminée par la résonance de la masse d'air comprise dans la cavité de la bouche. Cette note variant avec les diverses positions de la bouche, il en résulte des variétés correspondantes pour les voyelles. Helmholtz a prouvé la vérité de sa théorie, en faisant artificiellement des voyelles au moyen de résonateurs qui lui permettaient de développer certaines harmoniques et d'en étouffer d'autres. Le timbre de la voyelle est dans une certaine mesure indépendant des sons musicaux qui l'accompagnent. Si nous restons dans les notes moyennes de la voix, nous pourrons prononcer indifféremment toutes les voyelles sur toutes les

[1] Journal asiatique, septième série, tome VII, n° 3, mai-juin 1876. *Théorie nouvelle de la métrique arabe, précédée de considérations générales sur le rythme naturel du langage.*

notes. Mais si nous nous portons vers les notes extrêmes, soit supérieures, soit inférieures, nous aurons à restreindre le nombre des voyelles que nous pourrons prononcer, et le timbre en sera sensiblement modifié. Dans les notes extrêmement graves, par exemple, on prononce plus aisément les voyelles sourdes, telles que *ou, u, o, eu*. Si l'on essaye de prononcer d'autres voyelles, elles prennent un timbre sourd qui se rapproche de celui des voyelles que nous venons d'énumérer. Au contraire, dans les sons élevés, on ne prononce volontiers que les voyelles les plus ténues, telles que *e* et *i;* toutes les autres prennent un timbre grêle qui les rapproche de celles-ci. Ces phénomènes ne sont pas sans importance au point de vue phonétique et doivent permettre d'expliquer bien des transformations de sons dues à l'extrême gravité, ou à l'extrême acuité.

Non seulement le son dont se compose une syllabe est doué d'un certain timbre qui constitue sa voyelle, mais il est accompagné, lors de son émission, d'un certain bruit que l'on nomme consonne. Ce bruit porte avec lui la marque de son origine, il diffère suivant la partie de la bouche sur laquelle nous avons frappé en émettant le son. Les parties de la bouche qui concourent à la formation des consonnes sont le voile du palais, la voûte palatale, l'arcade dentaire, les dents, la langue et les lèvres. « Il y a, dit M. Guyard, deux manières » générales de former les consonnes : 1° en interceptant » complètement le passage de l'air pour le laisser ensuite » s'échapper brusquement; 2° en retenant l'air de telle sorte » qu'une partie puisse s'échapper pendant qu'une autre partie » reste emprisonnée dans la bouche. La première catégorie » comprend les *explosives;* la seconde les *continues*. Ce qui » caractérise les explosives, c'est qu'elles ne durent qu'un » moment indivisible. En effet, la consonne explosive étant » produite par une explosion soudaine de l'air, tant que la » bouche retient l'air, cette consonne n'est que préparée, on » ne l'entend pas encore, et dès qu'on l'a prononcée, l'air » s'étant échappé et la bouche détendue, la consonne n'existe » plus, puisque sa cause a cessé d'être. Les continues, au » contraire, peuvent durer aussi longtemps qu'on veut, puis- » qu'elles résultent d'un échappement continu de l'air. Ce- » pendant, l'observation démontre qu'instinctivement nous » n'accordons pas aux continues plus de durée qu'aux ex- » plosives. »

« Ces deux catégories offrent un caractère commun, celui » d'être invariablement suivies d'une voyelle, ou d'une réso- » nance quelconque. En effet, dès qu'on cesse de prononcer » une consonne, la bouche est ouverte, et l'air, vibrant en » liberté, donne naissance à une voyelle ou à une réso- » nance. La consonne isolée est donc une abstraction. »

148. De même que toute consonne est suivie, dans la prononciation, d'une voyelle ou d'une résonance quelconque, de même toute voyelle est précédée d'une consonne, et ce n'est que par abstraction que l'on peut imaginer une voyelle isolée. Quelle que soit la voyelle prononcée, elle est toujours précédée et accompagnée d'un certain bruit causé par le frottement de l'air contre les parois de la bouche. Ce bruit constitue des consonnes imperceptibles que les Grecs représentaient par l'esprit doux, et qui sont désignées dans les idiomes sémitiques par des signes particuliers. En français, on n'a pas éprouvé le besoin de chercher une notation de ces consonnes imperceptibles, et l'on se borne à noter celles qui rentrent dans la catégorie des explosives et des continues. Il résulte de toute cette théorie fort bien exposée par M. Guyard, que toute émission de voix est nécessairement complexe, et que, soumise à une analyse délicate, elle apparaît comme composée d'une consonne et d'une voyelle, la consonne fût-elle un simple esprit doux, une aspiration à peine perceptible, et la voyelle une résonance buccale très légère passant inaperçue dans la prononciation *pour une oreille peu exercée*.

149. Toutes les fois par conséquent que nous trouvons dans une syllabe deux consonnes successives, il faut nécessairement admettre que la première consonne est séparée de la seconde par une résonance buccale, de telle sorte que dans un mot comme *reste,* par exemple, nous avons trois articulations *re-s^{e}-te*. Lorsque le mot se termine par une consonne, ce que l'on désigne en disant que la dernière syllabe du mot est *fermée,* cette consonne marque le commencement d'une articulation dont la résonance n'est pas notée dans l'orthographe. Le mot *cheval,* par exemple, se compose de trois articulations, *che-va-l^{e}*. Mais doit-on assimiler l'articulation à la syllabe? Doit-on dire que le mot *reste* se compose de trois syllabes? Doit-on considérer la résonance buccale

comme un acte individuel de la voix, au même titre que la voyelle sonore et clairement timbrée? M. Guyard nous dit que cette résonance est imperceptible pour une oreille peu exercée, et nous sommes de son avis; il n'est donc pas possible qu'elle donne naissance à une syllabe, c'est-à-dire à une sensation distincte pour tout le monde; car le langage ne s'adresse pas exclusivement aux oreilles exercées, mais précisément à ces oreilles peu exercées pour lesquelles la résonance buccale, n'étant pas perçue, n'a pas d'existence métrique. Aussi, révoquons-nous en doute les durées respectives attribuées par M. Guyard aux différents éléments du mot *reste*. Afin que tout le monde puisse contrôler ici ce que nous allons dire, il est nécessaire de toucher un mot sur la façon de battre la mesure. Ce livre, en effet, ne s'adresse pas seulement aux musiciens, mais encore et surtout aux linguistes; c'est pourquoi nous prenons à tâche de ne rien dire qui ne soit tout-à-fait clair même pour les personnes absolument étrangères aux choses musicales. La mesure à deux temps adoptée par M. Guyard pour le mot *reste* se bat au moyen d'une *thésis* et d'une *arsis*, c'est-à-dire en abaissant et élevant alternativement la main; mais elle n'est pas la seule mesure qui se batte de cette manière, la mesure à 3/8, en effet (mesure de valse), se bat également au moyen d'une thésis et d'une arsis, mais ces deux mesures diffèrent essentiellement en ce que, dans la mesure à deux temps, la thésis est égale à l'arsis, tandis que dans la mesure à 3/8 la thésis est le double de l'arsis. Si l'on ne prenait pas garde à cette différence, on serait exposé à battre une mesure à 3/8 croyant battre une mesure à 2/4. Il arrive en effet fréquemment aux personnes peu expérimentées en matière musicale, lorsqu'elles veulent par exemple chanter en battant la mesure, de conformer leur mesure au chant, au lieu de régler leur chant d'après la mesure, de sorte que, tout en se donnant l'illusion de battre la mesure, elles suivent avec leur main l'irrégularité de leur chant, au lieu de soumettre leur chant à la régularité de la mesure. Ceci étant posé, que l'on prenne le mot *reste*, et qu'on le prononce en mesure à deux temps, de façon à donner à la syllabe *re* la durée du premier temps, à attaquer le second temps en même temps que l'articulation *s*° et la seconde moitié du second temps en même temps que l'articulation *te;* que pour plus de régularité, et afin de rendre la thésis bien réellement égale à l'arsis, on compte 1, 2

pendant la thésis, et 3, 4 pendant l'arsis; que l'on attaque la syllabe *re* en même temps que le nombre 1, l'articulation *s*^{e} en même temps que le nombre 3, et la syllabe *te* en même temps que le nombre 4, et l'on pourra juger si cette façon de battre la mesure du mot *reste* est bien conforme à la nature. Pour nous, le mot *reste* ainsi rythmé nous donne une sensation absolument différente de celle qu'il cause lorsqu'il est prononcé dans le langage.

150. Tout le monde pourra constater que le mot *reste* ne se compose pas de trois syllabes, l'articulation *s*^{e}, dont l'existence réelle peut se prouver par une analyse délicate, fait partie de la syllabe *re,* elle concourt à former une seule syllabe complexe composée de deux articulations, la syllabe *res ;* les éléments qui la composent ne peuvent être séparés que par abstraction, l'articulation *s*^{e} n'a pas d'individualité, elle n'a pas de valeur rythmique, elle fait partie de la constitution matérielle de la syllabe, elle contribue à la faire durer plus longtemps ; mais vouloir la considérer et la traiter comme une syllabe distincte, c'est prendre une abstraction pour une réalité. Je vais plus loin, et dis que dans le langage familier l'*e* de l'articulation *te* elle-même n'est plus qu'une résonance buccale, de sorte que cette articulation a perdu dans la langue usuelle sa qualité de syllabe, pour venir s'ajouter aux éléments déjà complexes de la syllabe *res;* il en résulte que ce mot, au lieu d'avoir trois syllabes, n'est plus pour nous qu'un monosyllabe [1]. Il est bien entendu qu'en

[1] Du reste nous ne croyons pas que M. Guyard ait eu réellement l'intention de donner la résonance buccale pour une véritable syllabe, car, dans la suite de son article, nous voyons qu'il considère partout la syllabe fermée comme complexe, il est vrai, mais comme unique. Le pied arabe *Faoùoùlon,* par exemple, est noté par lui de la manière suivante :

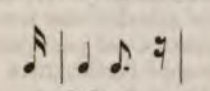

Fa-^{e}ouou-lon

et non

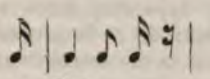

Fa-^{e}ouou-lo-n^{e}

Toute équivoque eût été évitée en joignant par le signe de la syncope (‿) l'articulation *s*^{e} à la syllabe *re;* de la sorte, M. Guyard eût montré

considérant l'*e* muet comme une simple résonance buccale, nous nous plaçons au point de vue du langage vraiment naturel, de celui qui est usité par la majorité des Français dans la vie de chaque jour, du seul en un mot qui mérite d'être pris en considération dans une étude psycho-physique. La prononciation académique a conservé, du moins en théorie, les syllabes muettes comme réellement existantes, et on en tient compte dans la versification où elles ont la même valeur prosodique que les autres syllabes, excepté toutefois quand

les éléments dont se compose la syllabe sans courir le risque de faire croire à l'existence de deux syllabes.

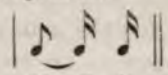

re - s^e - te

A notre avis, il n'est pas possible d'assigner à la résonance buccale une durée aussi considérable. La brève, fût-elle atone, c'est-à-dire marquée d'un accent du dernier degré, a une valeur rythmique appréciable même pour une oreille peu exercée. Il n'en est pas de même pour la résonance ; celle-ci peut tout au plus avoir la durée d'une triple croche. Si nous avions à exprimer en mesure à deux temps la durée affectée par chacun des éléments du mot *reste*, nous le ferions comme il suit :

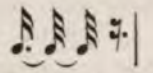

re-s^e-te

ou, en adoptant la notation dont nous sommes convenus pour le pied octasème :

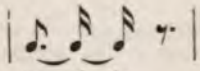

re - s^e - te

Les articulations *re-s^e* occupent tout le premier temps, et le second temps est effleuré par l'articulation *te* qui en indique légèrement le commencement, sans avoir toutefois une intensité rythmique, c'est-à-dire clairement appréciable. C'est pourquoi nous avons également joint par le signe de la syncope l'articulation *te* à la syllabe *res*. Cette façon de décomposer les éléments du mot *reste* est tout-à-fait contraire à la théorie rythmique proposée par M. Guyard. D'après lui, en effet, le rythme consiste dans l'équilibre entre la syllabe forte et la somme des syllabes faibles ; de là la nécessité de n'admettre comme réellement rythmique que la mesure à deux temps et la mesure à quatre temps qui se laissent diviser en deux parties égales. Partant de ce principe, il est facile d'expliquer toutes les combinaisons de syllabes qui paraissent contredire l'équilibre rythmique et établir dans la mesure une division inégale. Si M. Guyard a affaire à une syllabe fermée,

elles sont en césure. Cette prononciation académique répond certainement à un état naturel de la langue, mais non à l'état actuel ; c'est un archaïsme, une convention oratoire ; transportée dans la vie pratique, elle serait d'une affectation insupportable. Cela est surtout vrai pour les voyelles muettes qui ne sont pas précédées, comme dans l'exemple précité, d'une double consonne *st* qui, pour la facilité de la prononciation, nous contraint à faire entendre assez fortement la résonance. Mais lorsque la consonance qui précède l'*e* muet est simple,

qui ait pour durée plus de la moitié de la mesure, comme dans le mot *table* par exemple :

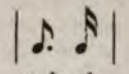

tabᵉ -le

il explique la répartition inégale des temps de la mesure entre les syllabes en disant que la syllabe accentuée *ta* dure la première moitié de la mesure, c'est-à-dire une longue, et il attribue le reste de la durée de la syllabe, c'est-à-dire une brève, à l'articulation *bᵉ*, de telle sorte que cette articulation attaque la seconde moitié de la mesure, et que l'équilibre est rétabli. Les syllabes *bᵉ* et *le*, formant la somme d'une longue, égalent en durée la syllabe *ta*.

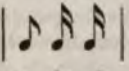

ta - bᵉ - le

S'il a affaire à une syllabe longue ouverte suivie d'une brève, M. Guyard suppose, pour rétablir l'équilibre rompu par cette longue et cette brève, que la voyelle de la syllable ouverte se sépare en deux articulations: la première forte, qui dure la première moitié de la mesure, et la seconde faible et brève, qui occupe avec la syllable atone la seconde moitié, et forme avec elle la somme d'une longue qui rétablit encore une fois l'équilibre rompu en apparence.

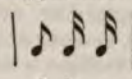

ra - a-re

De la sorte il arrive à trouver un dactyle là où tout le monde ne voit qu'un trochée. Si, comme dans le mot *patte*, la voyelle est trop manifestement brève pour qu'on puisse la supposer décomposable en une articulation forte et une articulation faible, M. Guyard attribue alors à la syllabe *pa* la durée d'une longue (ce qui ne va pas toutefois sans quelque difficulté), donne la durée d'une brève à la syllabe *te*, et remplit le reste de la mesure par un silence. La brève plus le silence forme la somme d'une longue, et, encore une fois, la théorie rythmique de

la résonance est presque nulle, et ne se distingue en aucune façon de celle qui aurait lieu si le mot, au lieu de se terminer par un *e*, se terminait tout simplement par une syllabe fermée. Il est absolument impossible, par exemple, de distinguer dans la prononciation usuelle le masculin *général* du féminin *générale* et l'*e*, prononcé dans ce cas, paraîtrait tellement inusité qu'il serait ridicule. Nous verrons plus loin quelles ont été pour le langage français moderne les conséquences de cette déchéance subie par l'*e* muet.

l'équilibre est confirmée. On sait ce que nous entendons par le rythme, nous n'en sommes pas à donner la définition de ce mot, le lecteur doit par conséquent comprendre déjà que la théorie de M. Guyard, malgré tout ce qu'elle a d'ingénieux et de séduisant, n'a pas notre suffrage. Sans répéter une fois de plus ce que nous entendons par temps fort ou sous-fort, nous demanderons à M. Guyard la permission de lui faire une objection qui sans doute lui paraîtra sérieuse. Est-il possible de n'admettre, comme il semble le faire, que les mesures à deux temps et à quatre temps, c'est-à-dire celles qui peuvent se décomposer en deux parties égales? Doit-on considérer les autres mesures usitées jusqu'à ce jour comme dépourvues de rythme ? Sans parler des mesures à cinq temps et à sept temps contre lesquelles on pourrait alléguer qu'elles sont peu usitées, bien qu'elles l'aient été par les Grecs (γένος ἡμιολιον, γένος ἐπίτριτον), la mesure à trois temps, qui est de nos jours d'un usage si fréquent, est-elle donc entachée d'arrythmie, et doit-elle être abandonnée, sous prétexte qu'elle ne se prête pas à une division en deux parties égales ? Mais cette mesure n'est pas une invention des modernes, les Grecs en ont fait un usage constant (γένος διπλάσιον), tout le monde connaît les mètres *iambiques* et *trochaïques;* dans ces mètres, le temps sous-fort, ou faible comme on voudra l'appeler, est attaqué à la troisième division de la mesure dans l'iambe et le trochée ordinaire, et à la deuxième dans la base iambique usitée par les tragiques dans leurs chœurs. Cette dernière place assignée au temps sous-fort dans le mètre trisème apporte encore un surcroît de contradiction à la théorie de l'équilibre, car elle le déplace au détriment de la syllabe forte et au profit de la syllable faible, la forte devenant une brève, et la faible une longue. De même les latins, dans le vers saturnien, mettaient indifféremment le temps fort sur une longue ou sur une brève, ce n'est que plus tard, et sous l'influence exclusive de la poésie héroïque et élégiaque des Grecs, qu'ils en sont venus à exclure la brève du temps fort. Mais, quand même on n'admettrait dans le trochée que la longue accentuée, on n'en aurait pas moins un partage inégal de la mesure. Du reste la mesure tétrasème elle-même, comme le lecteur a déjà pu le voir, ne présente pas constamment ce partage égal. Qu'on se reporte § 33, et l'on y verra la mesure départagée par l'arsis de toutes les manières possibles. Quoique nous ne soyons pas du même avis que M. Guyard, nous ne pouvons cependant nous empêcher de constater que, le premier en France, il cherche à reproduire par la notation mu-

151. L'analyse à laquelle nous avons soumis la syllabe pour découvrir les éléments phonétiques dont elle se compose nous a fait voir qu'elle peut être ou simple ou composée, suivant qu'elle est formée d'une ou de plusieurs articulations. Il nous reste à examiner comment se comportent ces éléments au point de vue métrique. Toute syllabe porte un accent métrique d'une certaine force ; nous employons ce mot accent au sens général, n'en exceptant pas même les syllabes les plus faibles qu'on est convenu de nommer atones ; pour toute syllabe, il conviendra donc de déterminer à quel degré de la hiérarchie des accents elle est placée. Toute syllabe est également prononcée à une hauteur déterminée dans l'échelle des sons, elle est plus ou moins grave ou plus ou moins aiguë ; pour toute syllabe, il conviendra donc de déterminer si elle est aiguë ou grave et de fixer dans quel ton elle doit être prononcée. Enfin, toute syllabe a une certaine durée; il con-

sicale le rythme naturel du langage, et qu'il fait ressortir avec toute la clarté de l'évidence la nécessité d'appliquer à la métrique la méthode physiologique. M. Guyard a donc le mérite d'ouvrir une voie tout-à-fait nouvelle en France dans ces sortes d'étude ; nous disons en France, car, en Allemagne, de nombreux auteurs ont déjà consacré quelques travaux à l'analyse et à la notation musicale du langage parlé ; nous citerons en premier lieu Louis Köhler : *Die Melodie der Sprache in ihrer ānwendung besonders auf das Lied und die Oper*. Leipz., 1853. Ce musicien qui était en même temps un écrivain d'esprit, publia un ouvrage plein de verve où il chercha à démontrer que l'étude des inflexions naturelles du langage peut rendre de grands services à la composition musicale, et enrichir considérablement l'expression de la mélodie. Dans ce but, il analyse un certain nombre de phrases, et s'attache à montrer le parti que l'on peut en tirer pour composer des mélodies. Quant au rythme, Köhler n'en dit pas un mot, et il se borne à la notation des sons mélodiques. En 1857, Merkel, dans son ouvrage sur la physiologie du langage : *Anatomie und Physiologie der menschlichen Stimm und Sprachorgane* 1857, reprit la tentative de Köhler, mais comme il le fit sans méthode, ce fut sans résultat. Ayant cru devoir noter approximativement le rythme du langage, il se condamnait lui-même à ne trouver aucune loi générale. Helmholtz, dans son ouvrage monumental sur les sensations auditives : *Die Lehre von den Tonempfindungen als physiologische Grundlage für die Theorie der Musik*, ouvrage dont une traduction française faite par M. Guéroult a paru en 1868 sous le titre : *Théorie physiologique de la musique fondée sur l'étude des sensations auditives*, venant à étudier (p. 390 dans l'ouvrage allemand) les origines de la musique homophone, parle à son tour de la mélodie du langage, mais il le fait très brièvement, et seulement pour montrer qu'il faut y voir l'origine du récitatif.

viendra donc pour chaque syllabe de déterminer cette durée, en d'autres termes, de fixer sa quantité. De là la division adoptée par nous dans l'étude des syllabes dont se compose une phrase parlée : 1° *intensité*, 2° *tonalité*, 3° *quantité*.

CHAPITRE III.

INTENSITÉ.

152. En se plaçant au point de vue de l'analyse purement sensorielle, la phrase, nous l'avons dit, se présente comme divisée en un certain nombre de *segments* limités chacun par des pauses ou silences. Ces pauses ont reçu de nous le nom de *césures*. Chaque césure marque une étape des synthèses particulières dans leur marche vers la synthèse générale de la phrase ; chaque segment part de l'étape marquée par la césure précédente, pour s'acheminer vers une nouvelle étape qui sera marquée par la césure qui le termine. Chaque segment forme un petit tout dans l'intérieur de la grande synthèse. C'est donc suivre une marche tout-à-fait naturelle, lorsque l'on veut étudier les éléments dont se compose une phrase, que de les observer d'abord dans l'intérieur du segment, la seule division de la phrase qui nous apparaisse avec le caractère d'une unité complète, d'un organisme individuellement perçu par notre oreille. Le segment lui-même nous apparaît comme matériellement composé d'une agglutination de syllabes d'intensités, de tonalités et de durées diverses ; la syllabe est donc aussi une subdivision naturelle de la phrase. Quant au mot, il ne se présente pas à l'état naturel d'une façon isolée, à moins que le segment lui-même ne se compose d'un seul mot, ce qui peut très bien arriver, mais même dans ce cas, il doit son individualité non à sa qualité de mot, mais à sa qualité de segment. Plusieurs mots agglutinés dans l'intérieur d'un même segment n'ont rien qui les sépare les uns des autres, rien qui les présente individuellement à notre oreille comme une entité rythmique. Le mot considéré en lui-même, abstraction faite de toute phrase de laquelle il fasse partie, peut être une entité idéale, mais sitôt qu'on veut le faire passer du domaine abstrait dans un organisme concret, il perd son individualité idéale et n'est plus qu'un assemblage de syllabes concourant avec les syllabes d'un ou

de plusieurs autres mots à former une entité rythmique désignée par nous sous le nom de *segment*. De là la formation, dans toutes les langues, de mots qui en arrivent même à perdre leur individualité idéale, et que l'on désigne sous les noms de *proclitiques* et *enclitiques;* mais, en réalité, la liste que l'on en donne est toujours trop restreinte, elle n'embrasse généralement que les mots reconnus complètement incapables de former à eux seuls un segment. Outre ces mots dépourvus de toute individualité même idéale, les phrases métriques nous en présentent un grand nombre d'autres. A vrai dire, il n'est pas un seul mot de la langue qui ne puisse, dans tel ou tel cas, être considéré comme enclitique ou proclitique ; j'en excepte, bien entendu, les mots qui se composent d'un grand nombre de syllabes qu'il serait impossible de prononcer sans faire entendre un ou plusieurs accents forts. De toute façon, par conséquent, le mot, pris en tant que mot, nous apparaît comme un être de raison, un produit de l'abstraction grammaticale, et non comme l'un des éléments naturels de la formation métrique. Nous serons partant autorisés, dans l'étude que nous allons faire du segment au point de vue de l'accent d'intensité, à n'envisager dans celui-ci que ses divisions naturelles, c'est-à-dire les syllabes.

153. Tout segment se compose de syllabes prononcées avec des intensités diverses; ces intensités constituent un système hiérarchique dont on peut se rendre compte en se reportant à un des exemples cités dans notre première partie. On sait déjà que tout segment a pour noyau un accent général de la période, celui-ci devient l'accent culminant du segment, il en représente la synthèse ; en dessous de cet accent culminant et unique, règnent un ou plusieurs accents faibles par rapport à lui, mais doués individuellement d'une force suffisante pour commander à un système d'accents plus faibles, je veux parler du temps fort de chaque pied. Chaque pied, en effet, forme une petite unité métrique dans la grande unité du segment, chaque pied a son accent culminant qui est le temps fort du pied, et un accent subordonné qui en est le temps sous-fort, Au-dessous du temps sous-fort, on trouve l'accent de la dernière catégorie, celui qui n'embrasse comme durée métrique que l'atome ou brève, celui enfin que, par opposition avec les autres, on est convenu d'appeler l'*atone*. Suivant que le catalectisme aura exercé sur le segment une action plus

ou moins profonde, on verra disparaître dans la syncope ou dans le silence un plus ou moins grand nombre d'accents atomiques, d'accents sous-forts, ou même d'accents forts de pied. Si bien que le segment peut se présenter avec un seul accent exprimé, c'est-à-dire l'accent culminant. Seul cet accent est indispensable à l'existence organique du segment. C'est ce qui arrive toutes les fois que l'on a dans le langage une proposition exprimée par un monosyllabe.

154. Les différentes espèces de segment peuvent se classer par rapport à la place occupée par l'accent culminant relativement à la césure. La césure peut porter sur l'accent culminant lui-même et, dans ce cas, nous avons un segment à césure *dure ;* si l'accent culminant est suivi d'un temps sous-fort de pied, la césure est dite *molle;* si l'accent culminant se trouve suivi d'un accent fort de pied qui porte la césure, nous conviendrons de désigner ce genre de césure sous le nom de *semi-dure,* et si ce temps fort de pied lui-même est suivi d'un temps sous-fort, nous nommerons la césure *semi-molle* (voir § 130). Quant à la césure *sdrucciola* dont il a été question dans le chapitre du catalectisme, elle n'est en réalité qu'une variété de césure molle, semi-dure ou semi-molle ; elle y ajoute un élément de rapidité et de vivacité, sans en modifier essentiellement la nature. Le catalectisme extérieur du segment reste le même, rien n'est changé à ses limites, seul le catalectisme intérieur se trouve représenté dans la césure sdrucciola à un état moins avancé; on a un plus grand nombre d'accents exprimés, mais le dessin de la phrase n'est pas modifié.

155. Nous avons donné cette classification des segments d'une façon toute générale, sans dire dans quel mètre ils étaient rythmés ; c'est, qu'en effet, il n'y a pas à se préoccuper, dans cette matière, de la mesure des pieds dont se compose le segment. La forme matérielle des mots n'a aucune influence sur le mètre des pieds ; lorsque notre voix adopte dans une phrase tel ou tel mètre, elle est uniquement déterminée par le sentiment qui l'anime, et le même mot, la même agglomération de syllabes peut prendre tour à tour les mètres les plus différents suivant la passion qui nous agite. Par conséquent, lorsque, dans notre classification des différentes césures, nous parlons de temps fort et sous-fort de

pied, ce pied peut être *trisème, tétrasème, pentasème,* etc. suivant le sentiment exprimé ; quant à la césure, elle reste dans tous les cas ce que nous l'avons vue : dure, molle, semi-dure, semi-molle, etc. Dans la détermination du mètre adopté pour le pied, nous obéissons uniquement à une influence *pathétique ;* dans la détermination de la forme adoptée pour la césure, nous obéissons à une influence *logique*. La césure, en effet, dépend entièrement du rôle joué dans la phrase par le segment qu'elle termine.

156. Il peut se présenter deux cas généraux : ou bien le segment fait partie d'une période à amplification du premier degré, ou bien il fait partie d'une période à amplification du second degré. Dans le premier cas, on peut avoir encore deux subdivisions : la période elle-même se compose d'un seul ou de plusieurs segments.

157. Lorsque la période se compose d'un seul segment, celui-ci peut avoir toutes les formes possibles de césure, soit qu'on ait affaire à une période affirmative, soit que la cadence soit exclamative.

La césure dure peut être employée dans les phrases exclamatives ou interrogatives dans lesquelles l'interrogation ou l'exclamation porte sur la dernière syllabe ; dans cette catégorie rentreront toutes les affirmations prononcées sur un ton exclamatif. Il ne faut pas prendre ces termes, exclamatif et interrogatif, au sens étroitement grammatical, il suffit que l'intention de celui qui parle soit telle, sans qu'il soit besoin pour cela que la phrase réalise les conditions grammaticales requises pour l'exclamation et l'interrogation. On trouve aussi des exclamations et interrogations molles ; dans ce cas, elles expriment en général une certaine nuance d'étonnement. Il en est de même pour les césures semi-dures et semi-molles, à condition toutefois d'employer l'interversion postérieure (voir § 122). Lorsqu'à la suite d'une exclamation se trouvent un certain nombre de pieds qui en précisent l'objet, le segment est bien coupé sur la syllabe qui porte l'exclamation, tout le reste forme un segment à part d'une nature toute particulière, parce qu'il est *monotone,* dépourvu d'accent général, et qu'il n'est plus qu'une simple succession de pieds ou d'atones non dissimilés. Les pieds peuvent se succéder en aussi grand nombre que l'on veut, sans rien changer à la période excla-

mative qui précède. Ce phénomène est on ne peut plus intéressant à observer, parce qu'il nous montre une succession d'unités temporelles non dissimilées et partant incapables de former une unité totale. Il est très curieux de constater ce fait, non plus dans une théorie abstraite comme nous l'avons fait dans la première partie de cet ouvrage, mais dans une formation concrète et organique telle qu'on en trouve dans le langage. On doit attribuer ce phénomène à ce que la voix, après avoir fait entendre l'objet principal de la pensée, n'attache plus qu'une importance toute secondaire aux menus détails qui servent à préciser cet objet.

Nous allons rendre ce qui précède plus clair par un exemple.

158. Soit une interrogation quelconque, *es-tu venu?* Si nous faisons suivre la syllabe *nu* sur laquelle porte l'interrogation

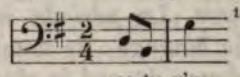

d'une ou de plusieurs syllabes servant à en préciser l'objet, celles-ci s'ajouteront purement et simplement à notre période interrogative sans la modifier, et sans former de nouvelle unité métrique. Elles n'auront d'autre accent que l'accent du pied, et seront dépourvues de dissimilation mélodique, c'est-à-dire *monotones*. La note qu'elles auront toutes sera naturellement la tonique.

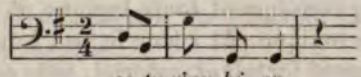

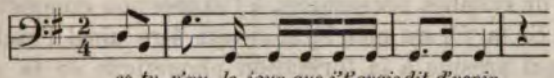

[1] Dans tous les exemples que nous citerons par la suite, nous mettrons toujours à la clef un fa ♯ qui indique le ton de *sol*, quoique, en réalité, ce ton ne doive pas être toujours celui des phrases que nous donnerons. Si nous agissons ainsi, c'est que la personne sur laquelle nous avons fait nos expériences avait pour tonique *sol*, et que toutes les fois qu'elle parlait dans un ton différent de ce dernier, cela tenait uniquement à ce qu'elle avait passé à un autre système d'amplification et non à ce qu'elle avait changé de tonique. Il est bien entendu que le lecteur qui voudra vérifier nos exemples ne devra pas les exécuter dans le ton que nous indiquons, avant d'avoir déterminé quel est le sien propre, afin de savoir s'il y a lieu de les transposer. La tonique est toujours donnée par la note finale du discours exempt de passion.

Nous pourrons prononcer à la suite de cette période un aussi grand nombre de mots que nous voudrons sans produire d'effet rétroactif sur l'interrogation, et celle-ci gardera absolument le même caractère que si elle était toute seule. Ce qui suit n'en fait pas partie et ne contribue pas non plus à former des périodes nouvelles. C'est la série d'unités non dissimilées, c'est l'analyse temporelle sans synthèse rythmique, c'est la sensation vague de l'identité indéfiniment répétée. Que les mots prononcés à la suite de cette interrogation occupent deux, trois, quatre, cinq, six, sept, etc., pieds, l'effet métrique reste toujours le même ; comme il n'y a pas cadence d'un pied sur l'autre, il n'y a pas de raison pour s'arrêter, pas plus qu'il n'y en a pour continuer. Bien qu'une telle succession n'ait rien qui constitue une période, nous conviendrons de lui donner ce nom en la distinguant des vraies périodes par l'épithète d'*indifférente*. La *période indifférente* est d'une grande utilité dans le langage : le nombre de pieds occupés par les mots d'une phrase dépend le plus souvent de circonstances toutes fortuites et matérielles, telles que le nombre de syllabes dont se composent les mots qui servent à rendre la pensée, et le nombre de mots nécessaires pour l'expression complète de cette pensée ; l'effet produit par une période métrique dépend surtout de l'étendue de cette période, et cette étendue elle-même est intimement liée au mouvement de la pensée ; la raison qui préside à la formation d'une période métrique est par conséquent toute logique, il ne faudrait pas que cette raison logique pût céder le pas à une autre raison d'un ordre purement fortuit et matériel, telle que le nombre de mots et de syllabes nécessaires à l'expression complète d'une pensée. Si la forme métrique devait être ainsi l'esclave du hasard qui préside à la formation phonétique de la phrase, les périodes perdraient toute signification individuelle, elles ne reproduiraient plus les mouvements de l'âme, elles ne seraient plus qu'une façon uniforme et monotone de seconder les mots que le hasard de l'improvisation met dans la bouche de celui qui parle. Il n'en est pas ainsi ; lorsque la pensée comporte une période courte, et que l'on a pour la préciser surabondance de mots, on ne se laisse pas arrêter par cette circonstance fortuite, on prononce sous forme de période courte les paroles qui expriment l'objet principal de la pensée, et tous les mots accessoires qui servent seulement à préciser cet objet viennent ensuite, par surcroît, dans une période

indifférente ; de la sorte, on s'affranchit de la tyrannie du hasard, et quel que soit le nombre de syllabes matériellement nécessaires à l'expression de la pensée, on ne s'est laissé guider dans la formation de la période que par une raison toute logique. Ce procédé est employé naturellement par la voix toutes les fois que les mots débordent le cadre métrique de la phrase. Il crée dans le discours des espèces de parenthèses pendant lesquelles le mouvement logique de la phrase est suspendu, en attendant qu'il reprenne comme si la parenthèse n'avait pas existé. Un emploi trop fréquent des périodes indifférentes donne au parler une allure traînante et une physionomie négligée, c'est un défaut très commun chez les personnes qui n'ont pas tout d'abord une vue synthétique de ce qu'elles veulent dire, et qui s'aperçoivent, après avoir dit le principal, qu'elles ont oublié les accessoires. L'abus de ce procédé est très fréquent dans le peuple ; on n'a qu'à écouter un récit fait par un homme sans instruction, pour voir combien l'habitude de mettre le principal avant l'accessoire et de multiplier les parenthèses cause de désordre et d'obscurité dans le discours.

159. L'interrogation ou l'exclamation exprimée par une césure molle communique, nous l'avons déjà dit, à la phrase une certaine nuance d'étonnement lorsque la dernière syllabe ne porte pas sur la tonique du ton déterminé par l'accent culminant. Nous allons donner en exemple la phrase *il est venu !* marquant la surprise.

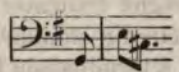

il est v'nu !

On voit, d'après cet exemple, que la dernière syllabe sonore d'un segment peut fort bien en français porter l'accent sous-fort du pied, tandis que la pénultième porte l'accent fort ; cela dépend uniquement des exigences logiques de la phrase, qui, pour marquer une certaine nuance d'étonnement, doit nécessairement avoir recours à la césure molle. Si les *e* muets étaient encore prononcés en français, ils pourraient remplir cet office, mais, comme ils ont disparu du langage courant, et comme les lois de la métrique sont imprescriptibles, il a bien fallu que, dans certains cas, la dernière syllabe sonore des mots devînt faible, et la pénultième forte. Pour conserver le

temps fort sur la dernière syllabe masculine du segment, il eût fallu la dédoubler, de telle sorte que l'accent sous-fort du pied serait tombé sur un prolongement de cette syllabe, tandis que l'accent fort en aurait frappé la première partie. Le résultat, en somme, eût été le même, car la dernière syllabe se dédoublant aurait donné deux syllabes dont la première aurait porté l'accent fort et la seconde l'accent sous-fort, et l'on aurait eu comme auparavant un segment à césure molle. Ce n'est qu'en apparence que le mot eût été accentué sur la dernière syllabe sonore, puisque cette syllabe, unique dans l'orthographe, eût contenu deux accents exprimés, c'est-à-dire en réalité deux syllabes à terminaison molle.

160. J'insiste sur ce fait, parce qu'il contredit la règle absolue, donnée par tous les grammairiens, en vertu de laquelle l'accent d'intensité en français est toujours sur la dernière syllabe sonore du mot (c'est-à-dire sur la dernière dans les mots à terminaison masculine, et l'avant-dernière lorsque la terminaison est féminine). Les lois de la métrique sont vraies indépendamment de toute langue particulière, la même combinaison métrique produit le même effet dans tous les idiomes de la terre; c'est pourquoi la musique est une langue universelle, puisqu'elle a sa signification, abstraction faite des mots qui l'accompagnent; or, il est des effets de métrique qui ne peuvent être rendus que par la césure molle, de là la nécessité, lorsque ce cas se présente, d'amollir (c'est-à-dire de rendre faible) la dernière syllabe sur laquelle porte la voix. Tant que la langue française a eu à sa disposition des atones finales, comme l'*e* nommé aujourd'hui (non sans raison) *e muet*, les mots à terminaison féminine étaient parfaitement faits pour rendre les effets métriques dont nous venons de parler; une fois l'*e* disparu, sinon de l'orthographe, au moins de la prononciation, il devenait nécessaire, dans les cas particuliers dont il est question, d'amollir une syllabe auparavant considérée comme forte. Ce phénomène, évidemment, n'a lieu que dans le cas particulier où nous avons affaire en métrique à une césure molle. Toutes les fois que la césure est dure, la dernière syllabe reprend toute sa force, et la règle donnée par les grammairiens peut être considérée comme vraie. Elle n'a qu'un défaut, c'est d'être présentée sous une forme trop absolue, et de ne pas tenir compte des nécessités engendrées par le mouvement logique de la période. Les

conséquences phonétiques de ce phénomène sont considérables ; ce que nous avons dit plus haut concernant la mobilité de l'accent fort en français se trouve justifié, il en résulte des tendances dont il sera question dans notre chapitre consacré à l'influence de la métrique naturelle sur les transformations phonétiques du langage.

161. L'affirmation simple se rend par la césure dure ; elle ne se distingue de l'exclamation que par une particularité mélodique dont il sera question dans le chapitre de la tonalité. Je prends comme exemple le mot *certainement* prononcé posément avec l'intention d'affirmer un fait sans y insister fortement.

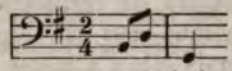

cer-tai-n'ment
8 II 3

Si l'affirmation se fait avec une plus grande force, et avec l'intention évidente de frapper l'esprit de l'auditeur, la césure métrique devient molle, et la dernière syllabe du segment devient faible.

Nous reprenons le mot *certainement* prononcé avec une plus grande énergie que précédemment.

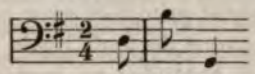

cer-tai-n'ment
8 II 3

Si l'on veut confirmer une affirmation précédemment émise, et qui a rencontré de la contradiction, ce mot *certainement* est prononcé avec une plus grande énergie encore, et alors on a recours à la césure semi-dure.

Nous donnons deux exemples de ce cas.

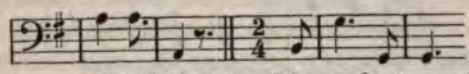

cer-tai-n'ment 7 [II$_3$ I$_2$] *Dieu seul est grand* 8 [II$_4$ I$_2$]

Lorsqu'on veut maintenir violemment une affirmation ou une négation précédemment énoncée, et couper court à toute espèce de contradiction, on a recours à la césure semi-molle.

Nous citons comme exemple les mots *certainement non*.

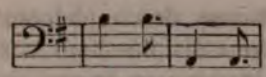

cer-tai-n'ment non
7 [II_3 I_2]

162. On voit que d'accentuations différentes comporte un même mot *certainement,* suivant le rôle qu'il doit remplir dans le discours. Il n'a l'accent fort sur la dernière syllabe que dans le cas de l'affirmation et de l'exclamation pure et simple, de l'énonciation calme et posée, mais dépourvue d'expression. Sitôt que ce mot est prononcé avec une énergie plus ou moins grande, l'accent culminant du segment se trouve reculé sur la pénultième, l'antépénultième, ou même au delà; c'est ce qui arrive dans l'exemple de *certainement non;* non seulement, la dernière syllabe *non* est dépourvue dans ce cas d'accent culminant, mais elle n'a même pas d'accent fort de pied, il ne lui reste plus qu'un accent sous-fort, c'est-à-dire un accent faible relativement aux deux autres, et fort relativement à l'atome exprimé ou sous-entendu.

163. Les césures qui ont lieu plus de deux pieds après l'accent général n'existent qu'en apparence. Toute accumulation de mots qui dépasse cette mesure ne fait pas partie de la période, et prend naturellement le rythme indifférent. Si à la suite du mot *certainement* prononcé avec césure semi-dure, ce qui nous donne une somme de deux pieds à partir de l'accent culminant *cer,* je fais entendre un certain nombre de mots servant à préciser le premier, comme *certainement je ne veux pas,* les mots *je ne veux pas* se placent dans une série de pieds non dissimilés et engendrent ce que nous avons appelé plus haut une période indifférente. On pourrait ajouter un plus grand nombre de mots sans rien changer à la nature rythmique de l'affirmation *certainement.*

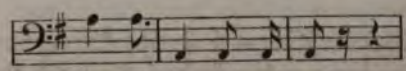

Cer-tai-n'ment je n'veux pas.

164. Lorsque la période se compose de plusieurs segments, chacun d'eux peut prendre tour à tour toutes les formes de césure que nous venons d'étudier dans le segment isolé. Ces différentes formes n'expriment pas nécessairement des affirmations ou des interrogations, car c'est là le rôle du

segment qui termine la période. Tant que la phrase n'est pas terminée, la césure n'est qu'un repos provisoire, une étape vers l'affirmation ou l'interrogation finale, en un mot une suspension. Mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est que les césures suspensives qui se présentent dans le corps d'une phrase sont susceptibles des mêmes variétés d'expression correspondant aux mêmes variétés de forme. Nous aurons donc des suspensions dures, molles, semi-dures et semi-molles suivant que le segment sera prononcé d'une façon calme et posée, ou bien avec une plus ou moins grande énergie. En général, dans tout segment, la césure dure servira à exprimer une situation normale et calme dans l'âme de la personne qui parle; la césure molle marquera une énergie plus grande, et par conséquent une situation moins habituelle; enfin les césures semi-dures et semi-molles exigeront un déploiement de force de plus en plus considérable. En un mot, la force nécessaire à la prononciation d'un segment métrique est d'autant plus petite que l'accent culminant du segment se rapproche davantage de la césure; l'accent qui coûte le moins d'effort à prononcer est celui qui est placé sur la dernière syllabe, c'est-à-dire celui dans lequel le repos suit le plus immédiatement l'effort. C'est pourquoi la langue française, dans laquelle la dernière syllabe sonore du mot est toujours susceptible de porter l'accent culminant toutes les fois que le sentiment exprimé n'exige pas une énergie particulière dans la prononciation, la langue française, dis-je, est celle qui a la plus grande douceur dans son accentuation; elle n'exige un déploiement de force considérable que pour exprimer une force réelle dans la pensée. Toutes les fois que la pensée suit son cours normal sans réclamer une énergie particulière, la voix déploie naturellement le minimum d'effort nécessaire à l'émission de la phrase, et reste dans le système des césures dures, c'est-à-dire des mots accentués sur la dernière syllabe sonore. Au contraire, dans les langues où l'accent est placé d'une façon invariable sur la pénultième ou l'antépénultième du mot, on est constamment obligé de déployer une force considérable pour soutenir le poids des syllabes atones qui viennent à la suite de l'accent; cette raison toute mécanique donne au langage un caractère de violence perpétuelle, elle force à prononcer avec énergie des mots qui expriment un sentiment très calme, et, lorsque la pensée réclame une énergie véritable, la voix, qui s'est fatiguée dans la

marche normale du discours, ne sait plus comment marquer ce *crescendo* de force. En français, au contraire, les césures molles, semi-dures et semi-molles ne sont que des exceptions, on ne les emploie que s'il s'agit de produire un effet particulier ; aussi ressortent-elles d'autant plus vivement et prennent-elles une valeur expressive beaucoup plus grande que si on en faisait un emploi banal, et motivé seulement par cette raison mécanique que les mots de la langue sont ainsi faits. La langue française est donc la plus riche en nuances fines et délicates, la plus souple, la plus mobile de toutes les langues civilisées ; elle enveloppe la pensée comme un vêtement qui en laisse paraître toutes les formes, elle n'est pas mal à propos éclatante et sonore, elle n'a pas de ces brutalités, de ces vigueurs maladroites que l'on peut reprocher à d'autres langues. Dans le commerce habituel de la vie, elle est douce et légère, si douce que des observateurs peu attentifs ont pu aller jusqu'à dire qu'elle n'avait pas d'accent ; ses mots se prêtent à tous les caprices de la pensée, ils ne lui opposent pas l'inertie d'une matière inflexible, ils en expriment toutes les délicatesses et toutes les nuances. Mais qu'il s'agisse de rendre de grands sentiments et de grandes pensées, alors la langue éclate en formes sonores et retentissantes, et l'effet produit est d'autant plus grand, que le ton habituel de la voix a été plus doux et plus contenu.

165. Lorsqu'il y a amplification à deux degrés, la phrase se présente avec un caractère de complication qui rend nécessaire la plus grande clarté possible dans la subordination des accents. Il faut que tous les membres dont se compose une grande période soient détachés avec soin, en un mot que la phrase soit régulièrement ponctuée ; c'est pourquoi la césure la plus habituelle dans ces sortes de périodes est la césure dure.

C'est, en effet, celle qui marque le plus nettement la fin de chaque segment, c'est à la vérité la moins expressive, mais la plus claire de toutes les césures ; c'est celle qui convient le mieux aux longues phrases, où il importe surtout de mettre de l'ordre et de la régularité. Les phrases passionnées, qui s'accommodent mieux des autres césures, sont ordinairement courtes ; la passion ne ménage pas son souffle, aussi est-elle vite hors d'haleine. Il en résulte que dans les périodes issues de l'amplification à deux degrés, les césures molles,

semi-dures et semi-molles sont des exceptions très rares. Nous allons emprunter un exemple au livre I, chapitre II de *Gil-Blas*. La phrase dont nous donnerons le mètre est la suivante : *Je n'avais pas encore mangé le premier morceau, que l'hôte entra, suivi de l'homme qui l'avait arrêté dans la rue.*

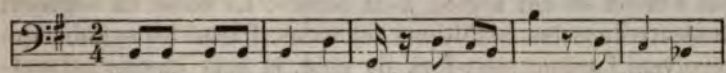

j'na-vais pas-en-core 'man-gé l'pre-mier mor-ceau, que l'hôte en-

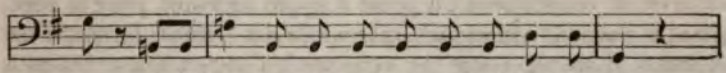

tra, sui-vi[d'l'homme qui l'a vait ar - rê - té dans la rue

8 (I_3 I_3 II_5 (2 II)$_6$ I_3 (2 III)$_5$ II_5 I_3)

Cette phrase se compose de cinq segments, les quatre premiers ont une césure dure, et le dernier a une césure semi-dure ; il a en plus ceci de particulier qu'il contient dans son sein toute une suite de syllabes non dissimilées pendant lesquelles la mesure reste suspendue. On pourrait retrancher les mots *qui l'avait arrêté*, et prononcer immédiatement *dans la rue* après le mot *homme* sans défigurer en rien le mètre de la phrase. On reconstituerait même ainsi son avant-dernier pied régulier :

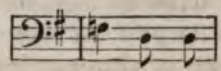

II_5

Pour la césure semi-dure qui termine la phrase, voir § 171.

La déclamation de cette phrase n'a rien d'esthétique, elle est juste à la hauteur de la pensée qui n'a rien d'extraordinaire, mais elle est empreinte d'un cachet de réalisme très marqué, et elle est claire, c'est-à-dire que la subordination des accents y est nettement marquée.

166. Il nous reste à parler des syllabes qui se trouvent placées dans le segment, avant l'accent culminant ; celles-ci ne peuvent recevoir que des accents forts ou sous-forts de pied, et lorsque l'on a avant le grand accent une agglomération de plusieurs mots, le rythme est le plus souvent de telle sorte que la dernière syllabe sonore d'un mot puisse être placée au temps fort d'un pied. Je prends le terme de mot dans son sens le plus large, et je désigne ainsi tout groupe naturel de

syllabes, tel que le substantif accompagné de son article, le participe accompagné de son auxiliaire, etc. Toute l'expression du segment étant en effet concentrée sur l'accent culminant, s'il se fait une dérogation à l'accentuation normale des mots sur la dernière syllabe, ce ne peut être que dans l'espace qui s'étend de cet accent à la césure. Le reste du segment demeure dans les conditions normales. Parmi les syllabes qui reçoivent l'accent sous-fort du pied, la voix choisit naturellement celles qui offrent le plus de corps, qui ont le plus de sonorité et constituent un point d'appui suffisant pour la voix; quant à l'accent atomique, autrement dit l'*atone,* lorsqu'il est exprimé, il se place sur les syllabes les plus ténues, les plus brèves et les moins sonores. De la sorte, chaque pied forme une espèce de petit segment dans l'intérieur du grand, il a comme lui son accent culminant qui est l'accent fort du pied, ses accents subordonnés l'accent sous-fort et l'atome, sa petite césure uniformément dure dans les pieds qui précèdent le grand accent du segment. Nous disons sa petite césure parce que le temps fort de chaque pied marque un léger repos dans la marche de la phrase, mais ce repos est tout mécanique et ne correspond pas à un temps d'arrêt dans la marche de la pensée. Seules les césures qui marquent les grandes divisions d'une phrase, c'est-à-dire qui séparent un accent général du suivant, marquent les divisions logiques de la pensée. Ce qui prouve clairement que le pied est une division toute mécanique et non logique de la phrase, c'est que dans les mots ou les groupes naturels de syllabes d'une certaine longueur, le temps fort du pied peut très bien porter sur une syllabe placée au commencement ou dans le corps du mot. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'exemple précédemment cité pour se convaincre de ce que nous venons de dire. Le premier segment *je n'avais pas encore mangé* porte ses temps forts de pieds sur la première et la dernière syllabe sonore du groupe *je n'avais pas encore* ; or la syllabe *j'na* ne peut à aucun titre et dans aucun cas être considérée comme une coupure naturelle du sens.

CHAPITRE IV.

TONALITÉ.

167. L'intensité suffit pour déterminer la valeur métrique des accents dans le pied ; cette valeur, en effet, ne prête pas à équivoque, puisque l'accent fort est déterminé par la longueur même du pied, et que l'on n'a pas pour l'accent sous-fort le choix entre plusieurs valeurs métriques. Ainsi, dans le mètre disème, l'accent sous-fort ne peut être que monosème; dans le mètre trisème, il est invariablement disème. Tous les autres pieds, pentasèmes, hexasèmes, heptasèmes, octasèmes, ennéasèmes, ne peuvent admettre comme accent subordonné que la tonique métrique, c'est-à-dire l'accent disème ou tétrasème.

Il résulte, de ce que nous venons de dire, que l'on peut avoir une série de pieds sans dissimilation mélodique, une suite d'unités métriques pourvues d'accents d'intensité et sans accents de tonalité, une succession de sons scandés et prononcés tous sur la même note. C'est ce que nous avons vu dans les périodes indifférentes. Dans ces périodes, chaque pied forme une unité, mais la succession de ces unités est incapable de concourir à la formation d'une unité totale, parce que l'on n'a pas eu recours à un moyen de dissimilation autre que l'intensité. Comme nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage, l'intensité est incapable de déterminer à elle seule la valeur métrique d'un accent général autre que la tonique; or, les accents généraux sont indispensables à la formation d'une phrase. Les accents de pied, voir § 166, n'ont qu'un rôle tout mécanique, tandis que les accents généraux ont un rôle logique.

Chaque accent général est dissimilé non seulement par une note, mais par un ton mélodique ; tous les accents subordonnés du segment auxquels il commande sont accompagnés de notes de ce ton, et lorsque je passe d'un segment au suivant, je change de ton si le nouvel accent général vers lequel

je marche nécessite une autre tonique que le précédent ; c'est ce qui engendre la modulation mélodique. Nous ne voulons pas insister davantage sur cette question qui a été traitée plus à fond dans notre chapitre de la dissimilation mélodique. Nous avons voulu seulement rappeler sommairement les résultats acquis de nos études théoriques sur cette matière. Ces principes étant posés, nous allons voir comment se comporte l'accent de tonalité dans le langage.

168. La voix ne se contente pas de déterminer le ton de chaque accent général au moyen des notes mélodiques qui le précèdent et qui le suivent, elle éprouve le besoin de marquer d'une façon claire et sensible la subordination des différents accents généraux d'une phrase entre eux, et la suprématie de chaque accent général dans l'intérieur de son segment. Dans ce but, elle a recours à l'acuité, marquant d'une note plus aiguë l'accent le plus important, et baissant le diapason proportionnellement à l'importance de chacun des accents qu'il s'agit de dissimiler. L'acuité remplit ainsi le même rôle que l'intensité dans la dissimilation rythmique, elle doit donc en principe porter sur les mêmes syllabes; c'est aussi ce qui arrive le plus souvent; « Instinctivement, dit M. Guyard, on » réunit sur la même syllabe tout ce qui peut la faire ressortir, » mais, très souvent, une syllabe a l'*accent tonique*, une » autre l'*ictus*. » L'*accent tonique* est ce que nous appelons l'*accent de tonalité*, autrement dit d'*acuité*, l'*ictus* est l'accent d'*intensité*. Nous avons abandonné l'expression d'*accent tonique*, parce qu'elle a été employée tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, les uns désignant de cette façon la *force*, les autres l'*acuité*, de telle sorte que nous craignions de laisser place à l'équivoque. Pour bien distinguer les deux grands moyens de dissimilation dont dispose le langage, nous avons nommé l'un *accent d'intensité*, l'autre *accent de tonalité*[1]. Ce qui a engendré l'équivoque contre laquelle nous réagissons

[1] M. Benlœw (*Précis d'une théorie des rythmes*), eut le mérite de faire le premier la distinction entre l'*accent d'acuité* et l'*ictus* ou *accent d'intensité*, mais il ne sut pas en tirer les conséquences. Il ne se rend clairement compte ni de la valeur de l'accent ni de celle de la quantité, il semble y voir deux principes opposés dont l'un exclut l'autre, et la conséquence logique de sa théorie serait que toute langue à *quantité* n'a pas d'*accent fort*, et toute langue à *accent fort* n'a pas de *quantité*.

en ce moment, c'est précisément la réunion fréquente des deux accents sur une même syllabe ; cependant il suffit d'écouter parler quelqu'un pour se convaincre que bien souvent une syllabe forte est grave, tandis qu'une syllable faible placée à côté d'elle est aiguë. Ce phénomène est celui de l'interversion dont il a été question dans notre chapitre de l'acuité. Lorsque la note aiguë, au lieu de porter sur l'accent général, porte sur un temps fort ou sous-fort de pied qui le précède ou qui le suit, cela ne peut engendrer aucune équivoque ; il ne peut pas y avoir d'hésitation entre l'accent général pourvu d'une intensité prépondérante et un des accents subordonnés du segment. Lorsque, par conséquent, l'acuité est placée avant ou après l'accent général, elle n'en sert pas moins à marquer l'importance de celui-ci, et l'accent particulier qui la porte ne fait que remplir en ce cas l'office de serviteur ou de lieutenant. Nous avons vu, en effet, que tous les accents d'un segment ne sont faits qu'en vue de l'accent général qu'il s'agit de déterminer. Le domaine de cet accent général ne se borne pas au moment précis où on le fait entendre, mais il embrasse toute la durée du segment. Si, pendant cette durée, on prononce une note plus aiguë que les autres, il est tout naturel d'attribuer cette acuité à l'accent général dont elle marque l'importance relativement aux autres grands accents de la phrase. Si donc l'acuité se porte parfois sur des accents particuliers, on aurait tort d'en conclure qu'elle se sépare de l'intensité : l'acuité et l'intensité ont toutes deux un seul et même but, toutes deux elles servent à dissimiler les moments identiques d'une phrase. Grâce à elles, la période, au lieu d'être une somme d'identités comme cela arrive dans la période indifférente, devient un tout complexe, et les impressions successives qu'elle fait sur nos sens se réunissent en une sensation unique. Là où l'intensité se montre insuffisante pour dissimiler clairement un accent, c'est-à-dire pour déterminer sa valeur, la tonalité et l'acuité viennent à son secours et font disparaître toute équivoque ; la tonalité, en déterminant le ton de cet accent et du même coup de tout le segment, l'acuité, en marquant d'un signe certain son importance dans la phrase. L'acuité et l'intensité sont si intimement liées l'une à l'autre, leur rôle respectif laisse place à si peu de doute, qu'on peut impunément les séparer dans la pratique du langage, sans que l'esprit cesse pour cela de les considérer comme associées. L'erreur vul-

gaire qui consiste à réunir, sous l'appellation commune d'accent tonique, l'intensité et l'acuité, est une nouvelle preuve de ce que nous venons de dire, personne ne s'est aperçu que, maintes fois, elles étaient matériellement séparées, et, par un effet instinctif de la sensation reçue, tout le monde était porté à les considérer comme réunies.

169. L'acuité est un moyen de dissimilation distinct de la tonalité, mais elle en est en même temps inséparable puisqu'on ne peut varier les tonalités sans varier en même temps le diapason des notes mélodiques, et puisque la note aiguë qui sert à marquer l'importance de l'accent général doit faire partie du ton déterminé par cet accent. Le rôle spécial de l'accent d'acuité consiste à concentrer sur un seul moment l'effet tonal de tout un membre de phrase; il marque les points culminants de la pensée, il en est l'agent le plus sensible. C'est un puissant instrument de synthèse qui fait du langage une image fidèle de ce qui se passe dans l'esprit, il va droit au mot principal du discours de même que la pensée va droit à l'idée principale, et par la hiérarchie qu'il établit entre les différents membres de phrase, il constitue une unité sensible, en tout semblable à l'unité idéale conçue par l'esprit. L'acuité, parmi tous les phénomènes qui constituent le langage, est donc peut-être le plus intéressant à étudier pour le philosophe curieux de suivre dans la marche oratoire la marche de la pensée dont elle est l'image. C'est un ordre d'idées que nous ne voulons qu'indiquer sans y entrer, parce qu'il nous entraînerait plus loin que nous ne nous le sommes proposé : notre rôle se borne à étudier le mécanisme des accents, et à en préciser les fonctions métriques.

170. Cette étude serait déjà toute faite si l'intensité et l'acuité, réunies dans l'intention de celui qui parle aussi bien que dans la sensation reçue par l'auditeur, n'étaient pas souvent matériellement séparées dans l'exécution. Le phénomène de l'interversion, que nous avons étudié dans la première partie de cet ouvrage, engendre une sensation tout à fait à part, dont les effets, dans le langage en général, et en particulier dans la langue française qui nous occupe, méritent d'être soumis à un examen spécial. Employée à propos, l'interversion est un moyen de plus dont dispose la voix pour mettre de la clarté et de la variété dans le discours;

sans l'interversion, en effet, comment distinguerait-on l'exclamation ou l'interrogation de l'affirmation, lorsque l'une et l'autre sont exprimées par une césure dure ? Si dans les deux cas la note aiguë devait porter sur l'accent culminent du segment, nous aurions la même cadence dans la phrase interrogative ou exclamative que dans la phrase affirmative ou conclusive. Dans l'une et dans l'autre, nous terminerions par un mot *oxiton ;* l'oreille n'aurait plus aucun moyen de les distinguer. Aussi la voix a-t-elle recours dans ce cas à l'interversion, grâce à laquelle elle peut dans les phrases conclusives marquer d'une note grave la syllabe forte qui termine le segment en reportant l'acuité sur la pénultième ou l'antépénultième. De la sorte, la phrase conclusive se termine par une inflexion descendante quant à l'acuité, et ascendante quant à l'intensité. Ce phénomène avait été remarqué dès le seizième siècle par Joachim Périon[1]. Ce grammairien,

[1] *Joachimi Perionii dialogorum et linguæ gallicæ origine ejusque cum greca cognatione libri quatuor.* Paris, 1554, fol. 112 b, 114 a. — Nous citerons encore parmi les grammairiens qui se sont occupés de l'accent : M. Hupfeld *Das Zwiefache Grundgesetz des Rhythmus und Accents oder das Verhältniss des Rhythmischen zum logischen Princip der menschlichen Sprach-Melodie* (Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft, t. VI, p. 153 et suivantes). Ce savant confond sans cesse l'intensité avec l'acuité, vice capital qui pourrait suffire à lui seul pour faire juger de sa théorie. Celle-ci n'est du reste qu'une construction idéale que l'auteur n'a jamais songé à contrôler par l'étude de la réalité. En 1855, MM. Weil et Benlœw firent paraître un ouvrage sur l'accentuation latine : *Théorie générale de l'accentuation latine.* Paris, 1855. Ce livre est précieux pour le tableau qu'il donne des transformations éprouvées par la quantité latine, sous l'influence de l'accent, exclusivement musical dans le principe, et devenu intense à la suite d'une révolution rythmique de la langue qui dura plusieurs siècles. MM. Weil et Benlœw ont montré dans ce travail une grande érudition et beaucoup de sens critique. Malheureusement, ces auteurs ont le tort de croire que l'ictus latin est exclusivement un ictus poétique, un ictus créé par les poètes pour les besoins de la mesure. On a peine à comprendre comment ils ont pu se figurer qu'il pût exister une langue sans ictus naturel. Si l'ictus est mobile, comme cela arrive dans la poésie latine, cela ne prouve nullement qu'il soit purement conventionnel, car rien ne nous dit que l'ictus doive être fixe dans toutes les langues comme il l'est dans quelques-unes. On doit plutôt en conclure qu'avant la révolution dont nous venons de parler, l'ictus naturel était mobile en latin, comme du reste il l'est dans le français moderne. Nous citerons encore sur l'accent latin une dissertation de Fr. Schöll : *De accentu in lingua latina* dans le VI[e] volume des *Acta societatis philologorum universitatis lipsiensis* publiés par Ritschl, Leipz., et un livre de

tombant dans l'erreur vulgaire qui consiste à confondre l'acuité avec l'intensité, affirme que tous les disyllabes ont l'accent sur la première, quelle que soit la quantité de la syllabe, et que les mots qui forment leur féminin par l'addition d'un *e* déplacent l'accent dans ce cas (*bourgeois* par exemple, et *bourgeoise*). Cette observation nous prouve qu'à cette époque, comme aujourd'hui, le mot prononcé sous une forme conclusive reportait son accent d'acuité en arrière. Si au féminin, l'accent d'acuité revenait sur la syllabe forte, c'est que l'*e* aujourd'hui muet était encore prononcé ; de la sorte la voix avait après l'accent fort une syllabe sur laquelle elle pouvait s'abaisser. Aujourd'hui, le même mot prononcé sur un ton conclusif a l'accent d'acuité sur la même syllabe au féminin qu'au masculin, c'est-à-dire la pénultième sonore (*bourgeois, bourgeoise*) ; la dernière syllabe n'en reste pas moins forte, c'est ce que Périon n'avait pas vu, mais elle devient grave. Cela résulte d'une nécessité que la voix éprouve, toutes les fois qu'elle veut conclure, de terminer par une inflexion descendante, cette inflexion étant spécialement réservée à l'affirmative, tandis que l'inflexion ascendante est le propre de l'exclamation ou de l'interrogation. Mais comme les mots isolés simplement énoncés ont seuls été étudiés jusqu'à ce jour en ce qui concerne l'accentuation, et que ces mots prononcés de cette manière prennent plus volontiers la forme conclusive que la forme exclamative, il est tout naturel

M. Corssen sur le vocalisme et l'accentuation en latin : *Aussprache Vokalismus und Betonung des lat. Sprache,* Leipz., 1870, p. 794-960. L'accent allemand a été traité par Koberstein dans son histoire de la littérature allemande, au chapitre intitulé *Metrick*. Cet ouvrage est le suivant : *Deutsche Litteratur-Geschichte* (5. Aufl. besorgt von Karl Bartsch.) Quant à l'accent français, Diez en parle dans sa grammaire des langues romanes, tome I^er^, p. 474-75 de la traduction française. M. Gaston Paris a fait sur ce sujet un ouvrage déjà cité, et M. H. Guyard l'a étudié dans un court article où il reproduit sommairement les principes déjà exposés dans sa *Métrique arabe*. Il ajoute comme élément nouveau quelques considérations sur certaines suppressions ou certains déplacements d'ictus observés dans la prononciation de quelques phrases. L'auteur voit dans cette *particularité* une conséquence de la loi rythmique telle qu'il l'a exposée dans les considérations générales qui précèdent sa *Métrique arabe*. L'article est intitulé : *Sur une particularité de l'accentuation française,* lu à la Société de linguistique, séance du 30 mars 1878 (v. le Bulletin, n° 19), et publié dans le tome IV, fasc. I des mémoires.

que Périon ait cru voir un accent tonique sur la pénultième, et ait érigé cette observation en principe; ceci montre une fois de plus les erreurs dans lesquelles on peut tomber en étudiant l'accentuation des mots isolés au lieu de l'étudier dans la phrase. L'abbé Batteux[1] est tombé dans la même erreur que Périon, avec cette différence que, pour lui, la règle de l'accent sur la pénultième s'applique non seulement aux disyllabes, mais à tous les mots de la langue, et qu'il va même dans certains cas jusqu'à porter cet accent sur l'antépénultième. De plus, il ne fait plus aucune différence, pour l'accentuation, entre le masculin et le féminin, ce qui prouve qu'à son époque l'*e* était déjà devenu muet.

La mobilité de l'accent d'acuité en français a de tout temps jeté le désarroi dans le camp des grammairiens. Ceux qui s'en sont le mieux rendu compte, comme l'abbé d'Olivet[2], ont fini par ne plus y voir qu'un véritable chaos, et par avouer qu'ils n'osaient s'aventurer à déterminer la place de l'accent français. D'autres ont cru devoir en conclure que le français n'a pas d'accent, ou qu'il a un accent très faible. D'autres enfin, préoccupés par l'accent étymologique du latin, et voulant absolument le retrouver dans la langue moderne à la même place que dans la langue mère, ont obstinément fermé l'oreille à toute théorie se basant sur l'observation de la langue vivante, et se sont renfermés dans l'étude historique de la transformation des mots sous l'influence de l'accent étymologique. Diez[3], dans sa *Grammaire,* est visiblement troublé par les divergences qui se manifestent dans le témoignage des grammairiens français. L'étude de la versification française lui a fait admettre comme règle que *l'accent tonique est toujours sur la dernière syllabe des mots à terminaison masculine et sur la pénultième des mots à terminaison féminine*. Cette règle donne en effet la place normale de l'accent d'intensité dans les mots isolés, mais elle ne tient pas compte de l'accent d'acuité. Malgré la certitude qui résultait pour lui de son étude de la versification, il se rendit bien compte qu'un système prosodique peut en somme reposer sur des règles traditionnelles qui ne seraient plus justifiées par l'état actuel de la langue, il se dit qu'il devait y avoir du vrai dans les obser-

[1] *Lettre à M. l'abbé d'Olivet, sur la prosodie.*

[2] *Traité de la prosodie française,* Paris, 1812, p. 21.

[3] *Grammaire,* trad. franç., tome I, p. 471-75.

vations des grammairiens, et il admit qu'il existait peut-être dans certains cas un accent de prononciation opposé à l'accent métrique. M. Gaston Paris[1] n'admet pas les concessions faites par Diez aux théories des grammairiens cités plus haut, il se place au point de vue purement étymologique, et à ce point de vue il a raison, car tous les phénomènes observés dans la transformation des mots latins qui ont donné naissance aux mots français confirment la persistance de l'accent latin pendant la période de ces transformations. Du reste, la prononciation normale du français actuel donne encore raison à la règle de Diez et de M. Gaston Paris, le phénomène d'interversion dont nous parlions plus haut, et qui a induit en erreur plusieurs grammairiens, s'applique uniquement à l'accent d'acuité. Nous avons vu dans le chapitre consacré à l'intensité quels sont les cas dans lesquels la langue moderne déroge à la règle de l'accent étymologique.

171. Ce que nous avons dit concernant l'interversion dans la césure dure pourra se vérifier en consultant les exemples que nous en avons donnés dans le chapitre précédent. Quant à la césure molle, elle est naturellement *baryton* dans les phrases affirmatives, et elle a son accent d'acuité sur la syllabe forte. L'affirmation, en effet, comme nous l'avons vu, demande une inflexion descendante. L'exclamation ou interrogation peut aussi avoir lieu avec l'inflexion descendante, mais dans ce cas elle ne se termine pas sur la tonique du segment, tandis que l'affirmation doit invariablement se terminer sur cette tonique.

Souvent, nous trouvons des exclamations molles avec inflexion ascendante, c'est-à-dire avec interversion. Dans ce cas, l'exclamation a plus de force. Comme nous n'en avons pas donné d'exemple dans le chapitre précédent, nous allons analyser la déclamation de la phrase *il est venu !* prononcée exclamativement et avec interversion.
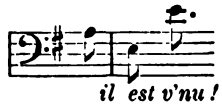
Les césures semi-dures et semi-molles comportent un

[1] *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française,* 1862.

grand nombre d'interversions. Lorsque l'interversion porte l'aiguë sur la dernière syllabe, la césure prend un caractère exclamatif. Lorsque, au contraire, l'aiguë est sur l'avant-dernière syllabe dans une césure semi-dure, elle prend un caractère de conclusion normale. Dans un segment isolé, cette dernière sorte de césure présente un grand relief, mais, à la fin d'une longue phrase où la voix s'est maintenue d'une façon continue, elle donne simplement à la chute de la période un caractère soutenu qui la rend moins brusque. Pour avoir un exemple de cette césure intervertie comme nous venons de le dire, on pourra se reporter à la phrase du *Gil-Blas* notée par nous dans le chapitre précédent.

Nous citerons une césure semi-dure avec intervension de l'aiguë transportée sur la dernière syllabe; on verra que la césure ainsi intervertie prend un caractère exclamatif.
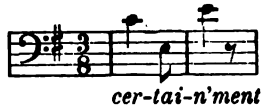
cer-tai-n'ment

6 (II_3 I_2)

Nous donnons aussi un exemple de césure semi-molle intervertie.
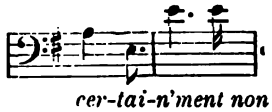
cer-tai-n'ment non

7 (II_3 I_2)

Encore ici, le caractère exclamatif est évident. Nous pourrions multiplier les exemples d'interversion dans les césures dures et semi-dures, mais il nous suffit d'avoir montré que l'interversion n'est ni indifférente ni facultative, que chacun de ses modes répond à un mode précis de la pensée, et qu'elle complète la dissimilation mélodique, en rendant possibles des distinctions qui sans elle ne l'eussent pas été.

172. Il nous reste à parler du rôle de l'interversion, non plus seulement dans le dernier segment d'une phrase, mais encore dans le corps même d'une période. S'il s'agit d'une période amplifiée au premier degré, l'interversion produit dans les césures suspensives le même effet que dans les césures finales. Les mêmes interversions donnent aux mêmes césures lorsqu'elles viennent en suspension, c'est-à-dire en repos provi-

soire, le même caractère que lorsqu'elles arrivent en cadence dernière, c'est-à-dire en repos définitif. Cela permet de nuancer de mille manières chacune des parties d'une phrase, de donner à chacune son expression particulière, pour ainsi dire son individualité, sans toutefois perdre de vue l'unité totale de la période.

173. Dans les amplifications à deux degrés, le rôle de l'accent d'acuité, interverti et non interverti, devient de plus en plus important. Là, en effet, comme on a affaire à deux degrés de subordination, il n'est permis de rien négliger de ce qui peut contribuer à la clarté, et l'interversion constitue un moyen de différenciation entre les deux degrés d'amplification que le langage ne pouvait pas manquer d'utiliser. Dans ces sortes de périodes, l'accent suspensif primitif, l'accent dont l'original remonte au mètre non amplifié, en un mot, chacun des grands accents généraux de la phrase est généralement dur et oxiton, c'est-à-dire dépourvu de toute interversion. L'accent basique, au contraire (voir § 110), subordonné à l'accent général, constitue une césure dure avec interversion sur la pénultième ou l'antépénultième. De la sorte, l'accent basique semble s'incliner par une inflexion descendante devant son supérieur l'accent général qui reste droit. Dans la conclusion de la phrase, les césures changent d'aspect; l'accent primitif, non seulement est précédé d'un accent subordonné, mais il en a encore un autre à sa suite pour conclure la phrase. L'accent subordonné qui précède suit la loi des autres accents basiques de la phrase, mais il peut ne pas exister. Quant à celui qui conclut, il affecte volontiers la forme de césure semi-dure avec interversion antérieure sur la pénultième ou l'antépénultième, car il va sans dire qu'il peut y avoir entre l'accent culminant d'une césure semi-dure et l'accent fort du pied qui suit, un certain nombre de syllabes suivant le nombre d'accents faibles intermédiaires supprimés ou syncopés. Ainsi, toute la hiérarchie des accents dans la phrase se trouve clairement marquée, elle devient sensible par une sorte de balancement et de fluctuation régulière. Le domaine de chaque accent général se détache nettement de la phrase totale, il se présente comme une petite période enclavée dans le grand tout, il forme un véritable membre de phrase. Partie complexe d'un tout organisé, il peut lui-même se diviser en portions organiques, il se partage en deux seg-

ments, et l'accent général cède le commandement du premier à un subordonné, l'accent basique, tandis qu'il garde pour lui le commandement particulier du second.

Pour la vérification de ce qui précède, nous renverrons encore une fois le lecteur à l'exemple tiré du *Gil Blas* que nous avons analysé dans le chapitre précédent, § 165.

174. Nous croyons en avoir assez dit sur l'accent de tonalité pour faire comprendre les principes généraux, et la méthode à suivre dans des recherches ultérieures. Cette question, qui forme la partie la plus séduisante peut-être de notre étude, est en même temps celle qui, traitée à fond, nous entraînerait le plus loin du but strictement philologique que nous nous sommes proposé. Ici donc, plus encore que dans les autres questions, nous nous sommes contentés de marquer à grands traits les résultats de nos expériences, la méthode à suivre pour les contrôler et les compléter. Dans une étude où tout est nouveau, nous ne pouvions avoir la prétention de rien épuiser, et nous laisserons nécessairement beaucoup à faire après nous. Nous comptons d'ailleurs revenir nous-mêmes dans des ouvrages particuliers sur chacune des questions esquissées dans celui-ci.

Un coup d'œil rétrospectif jeté sur notre chapitre de la dissimilation complété par celui que nous terminons en ce moment, fera comprendre au lecteur l'immensité du domaine qui reste à explorer. Dans chaque cas où nous avons eu à donner des exemples de langage noté, nous en avons choisi un entre mille. Il ne faudrait pas se figurer que chacun de nos exemples ne comporte que la déclamation donnée par nous; on a vu toute la variété que nous avons obtenue pour un seul mot *certainement*, et pourtant nous n'avions eu recours qu'aux variations fournies par les différentes sortes de césures et d'interversions, sans toutefois épuiser ces dernières. Dans tous les cas, nous avions affaire au même mètre différemment amplifié. Que serait-ce si nous avions changé le mètre de ce simple mot, et si, pour chacune des formes obtenues, nous avions cherché à étudier toutes les dissimilations mélodiques possibles? En effet, bien que la tonalité de chaque segment soit arrêtée d'une façon fixe par l'accent général dont elle sert à déterminer la valeur métrique, on n'ignore pas que cet accent peut porter non seulement sur la tonique, mais encore sur toutes les notes de la tonalité, et il en est de même pour

chacun des autres accents du segment. A chacun de ces cas correspond naturellement pour la phrase une expression toute particulière, car il n'est pas indifférent que l'on ait recours à telle ou telle note de la gamme ; les unes sont certainement plus expressives que les autres, et nous avons déjà vu que l'accent est passionné en raison inverse de la parenté plus ou moins grande existant entre l'harmonique et sa fondamentale dissimilée. Cela donne lieu pour chaque mètre à une variété mélodique incalculable, car si l'on a pour chaque accent général le choix entre 7 notes, on voit combien les cas se multiplient lorsque la phrase contient un certain nombre d'accents généraux ; et si l'on songe qu'à chacun de ces cas correspond une nuance particulière dans l'expression variée encore par les différentes formes de césure et d'interversion, on est saisi d'admiration devant la richesse du domaine qui s'ouvre devant soi. Néanmoins, nous avons choisi les exemples les plus simples, empruntés à la déclamation la plus commune, pour ne pas compliquer à plaisir le cours de notre exposition.

CHAPITRE V.

QUANTITÉ.

175. La plupart des métriciens ont toujours refusé d'admettre, chez les modernes, l'existence d'une quantité appréciable. Ainsi M. L. Benloew nous dit, dans son précis d'une théorie des rythmes[1], p. 14 : « L'abbé d'Olivet parla » gravement de longues et de brèves dans la langue fran» çaise. » De là le dédain classique de l'auteur pour les langues modernes et la langue française en particulier. Pour lui, la quantité est un véritable titre de noblesse, et c'est à regret qu'il en concède quelques semblants, quelques rudiments informes aux langues modernes ; c'est un fait, à ses yeux, que les langues anciennes possèdent je ne sais quelles mystérieuses qualités de cadence et d'harmonie qui manquent aux *idiomes grossiers* des peuples modernes.

Il nous a paru plus rationnel de supposer, qu'à ce point de vue, la différence entre les langues modernes et les langues classiques tient uniquement aux règles de la versification. La versification, comme tous les arts, repose sur certaines conventions, celles-ci ne sont plus les mêmes aujourd'hui que chez les anciens, mais cela ne prouve aucunement que les lois fondamentales de l'organisme humain aient été pour eux différentes de ce qu'elles sont pour nous. Il serait temps que l'on renonçât à cette superstition un peu puérile qu'inspirent les langues classiques, à cet enthousiasme naïf qui veut voir en elles quelque chose de surhumain et de presque divin. Quelques esprits sérieux trouveront peut-être qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point ; mais quand on voit des hommes de la valeur de M. Benloew tomber dans ce fanatisme linguistique, et attribuer aux langues grecques et latines

[1] *Précis d'une théorie des rythmes.* — Première partie : rythmes français, rythmes latins.

des qualités mystiques et surnaturelles, on ne peut s'empêcher de penser que c'est une superstition très répandue, et, dès lors, la nécessité de la combattre devient évidente.

176. Tout en attribuant à la langue française une quantité aussi appréciable que celle des langues anciennes, on peut se demander si elle se conforme aux règles formulées par les anciens métriciens. On n'aura pas besoin de nombreuses expériences pour constater que ces règles sont absolument insuffisantes lorsqu'on les applique non plus à la langue poétique d'un peuple enfant et primitif, mais au parler naturel d'un peuple moderne. La langue poétique des anciens, surtout dans ses débuts, n'employait que les mètres les plus simples et les formes les plus élémentaires. On peut s'en convaincre en exécutant une mélodie faite sur le rythme d'un *hexamètre dactylique* ou d'un *dimètre iambique,* la simplicité, la pauvreté de ce rythme est telle, que des oreilles habituées à la musique moderne ne peuvent s'empêcher de lui trouver une platitude et une monotonie insupportables. A quoi tient cette pauvreté ? Si ce n'est d'abord à la perpétuelle répétition de la même combinaison métrique, puis à l'alternance constante de deux quantités prosodiques toujours les mêmes, la *longue* et la *brève*.

Comme tous les arts, la musique est une imitation de la nature; dans leurs premiers essais en ce genre, les Grecs ayant observé des différences dans la durée prosodique des syllabes, voulurent les imiter au moins approximativement dans leur poésie, et, comme un art dans l'enfance imite la nature par les procédés les plus élémentaires, les premiers métriciens grecs convinrent de tenir compte de la différence naturelle qui existe entre la durée des syllabes, en les réduisant à deux : la *longue* et la *brève*. Quand je dis *on convint,* je ne prétends pas affirmer qu'il y eut en effet une convention explicite entre les premiers poètes de la Grèce, cette assertion serait ridicule; mais, ayant à imiter la nature et ne trouvant avant eux aucun modèle d'un art déjà avancé d'après lequel ils pussent se régler, les premiers poètes grecs s'y prirent tout naturellement de la façon la plus simple, et des hommes mis aujourd'hui dans des conditions identiques à celles dans lesquelles ils se trouvaient à cette époque s'y prendraient exactement de la même manière.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur un morceau quelconque

de musique moderne pour voir qu'il existe un grand nombre de durées prosodiques en dehors de la brève et de la longue ; ces durées sont tellement nombreuses que nous croyons inutile de les énumérer toutes ; qu'il nous suffise de dire qu'elles varient depuis la brève jusqu'à la durée métrique la plus longue que l'oreille puisse apprécier. La musique moderne, en cela, ne fait qu'observer les règles naturelles du langage dont elle est une imitation ; mais au lieu de l'imiter par des procédés simples et élémentaires comme ceux de la musique grecque, elle a recours à un système plus compliqué qui lui permet de reproduire avec une plus grande vérité, avec une variété plus naturelle et plus vivante, le mouvement de la parole humaine. Les Grecs eux-mêmes finirent par reconnaître l'insuffisance de leur système prosodique, lorsque, par suite des progrès faits par la musique, ils se trouvèrent en présence de durées métriques autres que la longue et la brève. Alors, pour ces durées, ils inventèrent les χρόνοι παρεκτεταμένοι, ou *durées allongées,* et les χρόνοι ἄλογοι ou *durées illogiques.* Ces nouvelles durées, employées dans les combinaisons plus savantes de la poésie lyrique, n'empêchèrent pas les vieilles formes prosodiques de continuer à vivre dans les poésies populaires, moins accessibles aux progrès de l'art musical. On continua donc à écrire et à composer d'après ces formes, tandis que la musique, se perfectionnant de plus en plus, s'éloignait tous les jours davantage de la simplicité métrique des premiers poètes. Tous les jours aussi, il devenait pour la musique plus difficile d'assigner à des syllabes déterminées une quantité fixe, puisque l'on n'avait plus comme autrefois à choisir entre les longues et les brèves, mais entre une variété très grande de durées prosodiques.

177. Dans les premiers temps, toute la valeur des poésies des Grecs n'avait résidé que dans les vers eux-mêmes, abstraction faite de la musique qui les accompagnait ; celle-ci n'était qu'une façon simple d'en noter la déclamation, un procédé mécanique pour la fixer dans la mémoire, procédé indispensable à une époque où l'on ne faisait pas usage de l'écriture. Le rythme des vers n'était donc qu'une espèce de psalmodie toujours la même que ces peuples naïfs se plaisaient à écouter et à répéter eux-mêmes pendant des heures entières ; l'air pour eux importait peu du reste, il ne leur servait qu'à faire entendre distinctement les paroles et à mieux les fixer dans leur esprit. Au contraire, lorsque la

musique eut fait des progrès, lorsqu'elle fut arrivée à imiter d'une façon plus vraie, plus saisissante, les mouvements de la parole vivante, la beauté de la mélodie fit bientôt oublier celle du vers, et plus le rythme se perfectionna, plus la poésie des paroles elles-mêmes s'éclipsa. C'est ce qui explique pourquoi de nos jours, au moment où la musique a atteint son plus haut degré de perfection, le livret entre pour si peu dans l'appréciation du public et de la critique.

178. Ce phénomène tient uniquement à ce que la poésie ne put pas suivre la musique dans les progrès inconscients qu'elle accomplit à travers les siècles. Tandis que la musique, en effet, agrandissait tous les jours son domaine, et s'enrichissait incessamment de formes nouvelles empruntées aux trésors inépuisables de la nature, la poésie gardait ses formes surannées; pour suivre sa compagne dans sa marche rapide vers la perfection idéale de la forme, il lui eût fallu accomplir consciemment les progrès que celle-ci avait faits d'une façon inconsciente. On peut, avec la musique pure, réaliser inconsciemment les combinaisons métriques les plus compliquées, mais du moment qu'il s'agit de faire cadrer avec ces combinaisons des paroles disposées de telle sorte qu'elles produisent ainsi le même effet que si elles étaient prononcées naturellement, c'est là un travail d'observation et d'analyse dont les métriciens anciens étaient complètement incapables; aussi les progrès toujours croissants de la musique eurent-ils pour conséquence naturelle la ruine de la quantité prosodique comme principe de versification.

179. Néanmoins, la quantité, disparue de la poésie, continua à exister comme devant dans le langage naturel, sous les formes variées et multiples dont nous avons parlé plus haut. Cette révolution artistique ne correspond à aucune révolution dans la nature du langage lui-même, elle provient uniquement des progrès de la musique qui poursuivirent leur cours d'une façon ininterrompue à travers tout le moyen âge, et qui ont abouti dans ces deux derniers siècles à cette superbe éclosion de chefs-d'œuvre qui ne sont pas une des moindres gloires de l'époque moderne. Par conséquent ce que M. Benlœw déplore comme une décadence de l'art, la chute de la quantité prosodique, est en réalité pour nous la preuve d'un progrès immense accompli par l'art. La musique se débar-

rasse de ses langes poétiques, elle rejette ces formes usées et surannées qui ne sont plus pour elle qu'une entrave au lieu d'être un secours, et elle voit s'ouvrir devant elle le champ illimité de la composition libre. Quant à la poésie, elle devient désormais un genre traditionnel qui n'a plus sa raison d'être naturelle, puisque les causes qui l'avaient fait naître n'existent plus, puisqu'aux époques savantes de la littérature grecque et latine, de même que de nos jours, elle n'est plus chantée comme dans le principe, puisque l'écriture est d'un usage journalier, et qu'on n'a plus besoin, pour se rappeler les paroles d'un discours, de les soumettre à un rythme déterminé d'avance.

Mais l'emploi séculaire de cette forme de langage (la poésie) lui a donné une consécration solennelle, sa cadence et ses tournures de phrase inusitées, ce je ne sais quoi d'apprêté et de soigné que l'on sent dans la suite des phrases, inspirent le respect et commandent l'attention. Cependant cette poésie, tout admirable qu'elle puisse être, n'a plus et ne peut plus avoir le caractère de spontanéité qu'elle possédait lors de sa naissance ; elle ne trouve plus le même écho parmi les masses, elle est étudiée, cherchée, savante, elle n'est plus populaire, et il est permis de dire que, si elle n'avait pas existé dans les temps primitifs de l'humanité, ou que si, ayant existé, l'écho n'en était pas arrivé jusqu'à nous, ce n'est pas notre siècle qui la créerait. La versification n'est plus aujourd'hui qu'un exercice de lettré, elle a sa raison dans le passé et non dans le présent, et la meilleure preuve qu'on puisse en donner est dans son impopularité.

180. Nous ne parlons ici que de la poésie littéraire, car notre époque, comme toutes celles qui l'ont précédée du reste, continue dans le domaine populaire le phénomène de production spontanée que nous avons observé dans l'enfance de la poésie. Il y a en effet, de nos jours, toute une classe de la population qui se trouve à peu près dans les mêmes conditions que les peuples enfants de l'âge héroïque, toute une classe qui ne sait ni lire ni écrire, ou qui le sachant, ne lit ni n'écrit. Cette classe éprouve naturellement les mêmes besoins intellectuels que les peuples primitifs, et les satisfait de la même façon. Aussi voit-on éclore constamment des poésies populaires qui peuvent faire sourire les lettrés, mais qui amusent et intéressent ceux qui les chantent; elles les amusent et inté-

ressent souvent d'autant plus qu'elles marquent plus de naïveté. Le philosophe ne doit pas se détourner avec dédain de ces balbutiements de la pensée humaine, qui reproduisent en pleine civilisation l'histoire de l'enfance de l'humanité; il doit plutôt y voir un phénomène intéressant, et une occasion précieuse pour observer le passé dans le présent.

181. La quantité abandonnée comme principe de versification n'implique, avons-nous dit, aucune révolution survenue dans la nature métrique d'une langue, mais témoigne seulement d'un immense progrès accompli par l'art musical qui s'est enfin affranchi des étroites entraves de l'antique prosodie. On s'est aperçu à un certain moment que la distinction entre la longue et la brève, dont l'une est exactement le double de l'autre, n'était qu'une imitation grossière de la nature et que, prise comme principe de composition musicale, elle n'engendrait que des rythmes d'une simplicité et d'une monotonie désespérantes.

Sans doute le sens et la valeur poétique des paroles pouvait contribuer à rehausser le prix de ces productions, mais la musique ne pouvait rester dans cet état enfantin, aussi en sortit-elle avec éclat en brisant les chaînes poétiques dont elle était chargée, et au lieu d'être la servante des paroles dont la quantité prosodique lui dictait jusque-là un rythme fixé d'avance et dont elle ne pouvait pas sortir, elle prétendit devenir maîtresse à son tour, et ne plus recevoir de lois que du génie créateur qui reproduit par les mouvements du rythme les agitations du cœur humain. Dès lors, les paroles durent se plier à tous les caprices de la musique, les syllabes durent prendre toutes les durées qu'il plut au compositeur de leur donner, et celui-ci, n'écoutant que les nécessités de sa mélodie, ne voulant pas sacrifier une seule note au bon effet de telle ou telle syllabe, s'habitua à composer pour le chant comme s'il s'agissait de musique instrumentale, sans paraître se douter que les productions de son génie doivent former avec celles du poète un tout harmonieux. De là ces violences inouies faites à la nature des syllabes dans les productions de la muse moderne. On ne sait s'il faut s'en prendre au compositeur ou au librettiste de cet état de chose déplorable, c'est peut-être à tous les deux. D'une part le compositeur a pour les paroles un dédain blâmable; dans l'orgueil légitime que lui inspire la noblesse de son art, il

est trop porté à méconnaitre tout le relief que peuvent donner à une belle mélodie de beaux vers bien adaptés au rythme de la musique. Aussi, que les paroles marchent droit ou trébuchent, peu lui importe; confiant dans son génie, il compte qu'on ne lui imputera pas les maladresses du librettiste. Le librettiste, de son côté, est trop disposé à croire que toute parole peut s'adapter à tout rythme musical; entretenu dans cette erreur par le musicien qui traite ses vers comme une matière malléable, il s'habitue à les écrire sans s'informer si la phrase mélodique que leur adaptera le musicien se rapprochera suffisamment du rythme qu'ils prendraient dans une bonne déclamation naturelle. C'est en effet là l'idéal d'un livret bien fait, mais pour y atteindre, il fallait entreprendre des études physiologiques, et fonder une théorie scientifique de la quantité réelle qui jusqu'à ce jour n'a été entreprise par personne.

182. On voit tout ce qu'il y avait de chimérique dans les tentatives faites à différentes époques par des érudits et des lettrés pour introduire dans les langues modernes la métrique d'Homère, d'Horace et de Virgile[1]. Pour que ces essais réus-

[1] Nous croyons intéressant de donner la liste de tous ceux qui ont tenté cette réforme. Cette liste est la suivante: Nicolas Denisot, 1515-1559; Jodelle, 1532-1573; Ronsard, 1524-1585; Jean-Antoine Baïf, 1532-1589, qui donna son nom à ces sortes de vers imités des Grecs et des Latins (vers baïfins); Blaise de Vigenère, 1529-1596; Passerat, 1534-1602; Nicolas Rapin, 1580-1608; Pasquier, 1529-1615; Desportes, 1546-1606; Scevole de Sainte-Marthe, 1536-1623; d'Urfé, 1568-1625; Th. Agrippa d'Aubigné, 1551-1630; Jean Godard, 1564-1630; Fabre d'Olivet; Raoul Callier, dernière moitié du XVI^e^ siècle; Suzanne Callier, sa fille; Turgot, 1727-1781; Marc-Claude Butet, 1769-1825; Louis Napoléon roi de Hollande, 1778-1846, il publia en 1825-1826 un ouvrage en deux volumes intitulé: *Essai sur la versification*. Parmi les étrangers, nous citerons les Italiens Claudio Tolommei qui publia en 1539 ses *Versi e regole della poesia nuova*, et Josué Carducci *odi barbare*. Les Anglais William Webbe, *Treatise on the new Poetry or the Reformed Verse*, Thomas Campion, *Observations on the art of English Poesie* et Stanghurst qui publia une traduction de Virgile. En Allemagne Bodmer, 1608-1783, et Klopstock, 1724-1803, essayèrent en vain de bannir la rime de la poésie; voir notamment de ce dernier une dissertation *sur l'imitation en allemand des mètres grecs* placée en tête du second volume de sa *Messiade* (éd. de 1755). C'est du reste en Allemagne que ces tentatives de restauration classique réussirent le mieux. L'hexamètre dactylique a conquis droit de cité dans la poésie allemande. Qu'il nous suffise de citer un chef-d'œuvre de Goethe: *Hermann et*

sissent, il eût fallu ramener la musique à son enfance, car cette forme n'avait de raison d'être que pour les vers destinés à être chantés. Pour les vers simplement récités, le besoin ne s'en faisait aucunement sentir; aussi tous les réformateurs qui ont agi dans ce sens se sont-ils heurtés contre l'indifférence et le dédain du public.

Ces tentatives, cependant, étaient raisonnables, il ne leur manquait que d'être bien comprises et bien dirigées. Certainement on doit déplorer le divorce qui existe aujourd'hui entre la poésie et la musique, mais pour y porter remède, il ne faut pas croire qu'il suffise de remettre les choses en l'état où elles étaient chez les anciens. La musique, alors, était enfantine, primitive et grossière, mais la poésie avait déjà atteint un degré de perfection qu'elle n'a guère dépassé depuis. La poésie avait emprunté ses formes extérieures, son enveloppe matérielle à la musique primitive qui l'accompagnait. Mais, depuis ce temps, la musique a fait des progrès merveilleux, et la poésie est restée stationnaire. Abandonnée par sa compagne, celle-ci fut dès lors récitée au lieu d'être chantée, et garda pendant des siècles la forme extérieure, l'empreinte matérielle qu'elle avait reçue de la musique primitive. Bientôt cette empreinte elle-même s'effaça, peu à peu ces lois de l'ancienne métrique n'ayant plus leur raison d'être, puisque les vers n'étaient plus chantés, tombèrent en désuétude, et la prosodie classique fut atteinte d'une décadence irrémédiable. Il est impossible de ramener l'humanité aux conditions artistiques dans lesquelles se trouvaient les anciens, et, le pût-on, que la chose ne serait pas à souhaiter, car au lieu d'être un progrès, le rétablissement de la quantité prosodique comme la comprenaient les Grecs serait pour l'art musical la plus profonde des déchéances. Mais ce que l'on peut tenter, c'est de faire accomplir scientifiquement à la forme poétique les progrès réalisés inconsciemment par la forme musicale, c'est d'observer la nature, et de conserver à chaque syllabe dans le chant artistique la valeur et la forme prosodique qu'elle aurait dans une déclamation bien faite. Une pareille entreprise suppose la connaissance

Dorothée composé en hexamètres ; mais cette réforme n'est pas et ne pourra jamais devenir populaire chez les peuples modernes. Enfin, nous citerons en dernier lieu un ouvrage de M. Ducondut écrit sur la matière : ***Essais sur la rythmique Française,*** **1857.**

préalable de la métrique naturelle du langage, afin que le nouveau code poétique ne contienne aucune loi qui ne soit empruntée à la nature. Je ne parle ici, bien entendu, que des vers destinés à être chantés, car pour les autres ils peuvent garder sans inconvénient leurs formes traditionnelles.

183. Nous avons déjà traité de la valeur rythmique et mélodique des syllabes, c'est-à-dire de leur intensité et de leur tonalité. Une grande partie des connaissances requises pour tenter la réforme dont nous parlions plus haut nous sont donc déjà acquises, et il ne nous reste plus, pour être complètement renseignés sur les qualités naturelles des syllabes, que de connaître leur durée. Cette étude extrêmement délicate ne pourra guère être qu'esquissée par nous dans cet ouvrage, car s'il nous fallait donner dans le détail les règles de la quantité française, et indiquer dans chaque mot la quantité naturelle de chaque syllabe, cela nous mènerait à intercaler dans notre ouvrage une *prosodie* en règle et un *thesaurus poeticus,* ce qui en détruirait toutes les proportions. Ici, comme dans toutes les autres régions de ce monde nouveau qui est celui de la métrique naturelle, nous sommes contraints de nous borner au rôle d'explorateurs, et de réserver pour une époque ultérieure une étude plus approfondie.

184. Lorsque nous rejetons au nom du rythme naturel la classification en longues et en brèves à laquelle les anciens ont soumis les syllabes de leurs langues, on peut nous objecter que la réalité de cette classification se trouve démontrée par la transformation des mots latins en mots romans en général, et en mots français en particulier. Dans cette transformation, en effet, les syllabes marquées comme longues par les anciens n'ont pas subi le même traitement que les syllabes marquées comme brèves. Ceci s'applique surtout à la syllabe accentuée, où les longues et les brèves ont été soumises à des transformations tout à fait distinctes.

Il est bien entendu que lorsque nous parlons de la quantité d'une syllabe, il ne s'agit que de la voyelle qu'elle contient, car les consonnes peuvent être considérées comme prononcées dans une portion de temps indivisible. Si, dans les syllabes en position, c'est-à-dire dans celles où la voyelle est suivie de deux consonnes, la durée de la syllabe est plus longue, c'est qu'il s'ajoute à la durée de la voyelle, non

point celle de la consonne, mais celle de la résonance buccale qui la suit. Quand on cherche la quantité d'une syllabe, c'est donc toujours celle de la voyelle qui est en question.

Or, les transformations des voyelles latines accentuées semblent confirmer, avons-nous dit, la classification en longues et en brèves faite par les anciens : *e* long, par exemple, se transforme en *ei* puis en *oi* français, et *e* bref en *ie*. Diez, dans sa grammaire des langues romanes, se base entièrement sur la quantité latine pour découvrir les lois phonétiques qui ont présidé à la formation des langues néo-latines. Ce principe est pour lui un guide sûr, et, surtout en ce qui concerne les voyelles accentuées, on ne peut lui opposer que de rares exceptions. Avons-nous donc tort de dire que la division des syllabes en longues et en brèves ne reproduit que d'une façon grossière et imparfaite la réalité du langage? Nous pourrions répondre qu'à l'époque où se sont opérées les transformations phonétiques dont nous venons de parler, il n'y avait plus entre les voyelles accentuées aucune différence de quantité, mais seulement une différence de timbre. Toutes les syllabes accentuées étaient devenues, par la force de l'accent, uniformément longues, et on avait affaire en réalité non à des voyelles de quantités différentes, mais à des voyelles différentes.

Ce fait, démontré d'abord par M. A. Darmesteter dans ses conférences à l'Ecole des hautes études, a rallié depuis les suffrages de tous les romanistes, et est aujourd'hui acquis à la science.

185. On peut encore nous objecter que, si les timbres des voyelles accentuées étaient devenus différents, cela tenait uniquement à la longueur ou à la brièveté primitive de ces voyelles. Ce fait est indéniable, mais ne prouve nullement qu'il n'y ait pas dans la nature plus de deux variétés de quantités prosodiques; il prouve seulement qu'il y a pour le timbre de certaines voyelles un minimum de durée en deçà duquel il est altéré et transformé. Augmenter ce minimum, prolonger la durée de la voyelle, ne change rien à son timbre et laisse sa nature phonétique intacte ; c'est pourquoi toutes les variétés de longues comportent pour une voyelle un seul et même timbre. Mais si l'on accorde à la voyelle une durée inférieure à celle de la plus courte des longues, son timbre s'altère soudain, il devient plus ténu, plus grêle, il perd un

grand nombre de ses harmoniques, et la voyelle devient une brève. Le timbre des brèves n'est émis et perçu que d'une façon imparfaite, il est étouffé presque aussitôt que formé, il n'arrive pas à son développement complet ; le timbre des longues, au contraire, ne laisse rien à désirer, et la durée prolongée de la syllabe n'ajoute rien à sa perfection. Lorsque plus tard, par la force de l'accent, toutes les brèves accentuées sont devenues longues, elles ont conservé, en qualité de longues, le timbre qu'elles avaient comme brèves, avec cette différence que celui-ci est devenu plus parfait et plus sonore. Il est bien évident qu'un timbre prononcé dans un court espace de temps pourra *a fortiori* être émis sans s'altérer dans un temps plus long, tandis que le timbre auquel une certaine durée est nécessaire ne pourra que s'altérer si on lui consacre une durée moindre.

186. Il résulte de ce qui précède, que les anciens, dans leur classification des syllabes en longues et en brèves, ont été influencés non par la durée réelle de ces syllabes, mais par le timbre de leurs voyelles. Ils ont fait une classification de voyelles, croyant faire une classification de quantités syllabiques. Ce fait est intéressant, quand ce ne serait que pour prouver que la quantité des anciens n'était pas arbitraire, qu'elle reposait sur une certaine observation de la nature. Seulement, ils se méprirent sur la portée de cette observation, et sur la durée relative qu'il fallait accorder à la longue vis-à-vis de la brève. Cette durée fixée au double était arbitraire, mais d'un arbitraire naturel, parce que c'est l'idée la plus simple qui devait se présenter à des intelligences primitives.

En outre, il ressort pour nous de cette explication une observation précieuse, c'est que les voyelles se classent à la première audition, et sans qu'il soit besoin d'avoir recours à une expérimentation scientifique, en deux grandes catégories bien tranchées : 1° les voyelles dont l'émission exige un minimum de durée, 2° celles qui ne connaissent d'autre minimum que le minimum de durée prosodique possible. Nous pourrons conserver pour désigner ces deux grandes catégories les noms de *longues* et de *brèves*, puisqu'ils sont consacrés, et puisque, grâce à nos explications dernières, il n'y a plus d'équivoque possible sur leur signification.

187. Il reste à déterminer quel est le minimum de durée métrique nécessaire à l'émission d'une longue. Des expériences faites par nous sur un certain nombre de phrases parlées, il semble résulter que ce minimum est la durée de 3 atomes. Cette durée, il est vrai, est variable suivant les individus, mais elle est fixe pour chacun. Prise d'une façon absolue, elle ne peut donc être qu'une moyenne. Toutes les durées inférieures devront être considérées comme brèves ; en réalité, il n'y en a que deux : l'atome et sa duplication. Les durées de 3, 4, 5, etc. atomes seront réputées comme longues.

188. La quantité est donc bien une qualité de la langue parlée. Comprise comme le faisaient les Grecs, et donnant naissance à la classification des syllabes en longues et en brèves, elle répondait à une sensation réelle en vertu de laquelle même une oreille peu exercée pouvait distinguer à première audition la longue de la brève. Il en est encore de même dans la langue française de nos jours ; le timbre des longues se distingue très nettement de celui des brèves. Si l'attention de personne ne s'est portée sur cet ordre de phénomènes, ainsi que cela avait lieu dans les langues anciennes, c'est que la distinction entre les longues et les brèves n'a plus aucun but artistique, la quantité ayant été abandonnée comme principe de versification ; mais il n'y a aucune raison pour supposer qu'il n'y ait pas une seule langue au monde où cette distinction soit aussi marquée qu'en grec ou en latin.

Sans doute, dans les langues anciennes, la quantité étant reçue de toute antiquité comme principe de versification, il y avait, pour chaque syllabe, dans chaque mot, une tradition établie qui coupait court à toute espèce d'hésitation, tandis que dans les langues où la quantité est demeurée dans le domaine purement naturel et n'a pas encore été mise en œuvre comme matière artistique, il y a, pour les différentes syllabes des mots, des divergences qui se manifestent de province à province, de ville à ville, et même, souvent dans la même ville, d'individu à individu. Les mêmes divergences devaient évidemment exister chez les anciens, mais la tradition classique les faisait rentrer dans l'ombre, et s'imposait comme une loi respectée, sinon observée par tous. Cette tradition classique n'existant pas chez nous, il en résulte que, si l'on voulait

fonder un système poétique basé sur la quantité, les tendances les plus diverses se feraient jour dans les premiers temps, et ce ne serait qu'après une période très longue de tâtonnements et d'essais, que, des sensations individuelles, se dégagerait un usage général, une tradition, une loi prosodique, en un mot la convention nécessaire à l'existence de tout art.

On voit par là de quelle façon il faut comprendre ce que nous avons dit plus haut au sujet de la quantité telle qu'elle était comprise par les Grecs. C'était une convention, avons-nous dit, mais cette convention reposait sur une tradition qui elle-même n'était pas autre chose qu'une somme de sensations particulières généralisées. La convention une fois établie, les divergences individuelles peuvent se donner libre carrière, elles peuvent s'accentuer toujours de plus en plus, on n'en tient plus compte une fois qu'il s'agit de créer une œuvre poétique. On s'habitue petit à petit à consulter non son oreille, mais la tradition ; la langue parlée, poursuivant la marche de ses transformations, en arrive nécessairement, au bout d'une certaine période, à avoir un système de quantité tout à fait différent, sinon diamétralement opposé à celui qui est employé en poésie.

C'est ainsi que la langue poétique, dont les éléments avaient été dans le principe empruntés à la nature, c'est-à-dire à la langue vivante, devient peu à peu une langue morte. De moins en moins comprise par la foule qui cependant lui avait donné naissance, elle devient l'apanage des lettrés. Ceux-ci eux-mêmes, obligés par les besoins de la vie quotidienne de parler le langage vulgaire, sont constamment influencés par les tendances néologiques qui en résultent pour eux. Aussi n'est-ce qu'à grand renfort de règles et d'exemples appris par cœur qu'ils parviennent à connaître la quantité traditionnelle ; la poésie n'est plus chantée par eux, elle n'est même plus récitée, ou elle l'est mal ; ce n'est pas à leur oreille que les lettrés s'en rapportent pour connaître la quantité d'une syllabe, mais uniquement à la mémoire des yeux. S'ils consultaient leur oreille, ils commettraient journellement les plus lourdes fautes ; aussi s'en rendent-ils bien compte et ne consultent-ils que la tradition écrite.

189. Un tel état de choses est tout à fait contre nature, et ne peut être de longue durée. Il est absolument anormal, en effet, qu'en matière d'harmonie on s'en rapporte plutôt à ses

yeux qu'à son oreille, et il est étrange de voir plusieurs générations d'hommes de talent se tromper à ce point sur la nature de leurs sensations, qu'ils prennent pour un phénomène auditif ce qui n'est qu'un phénomène visuel. Comment, en effet, se rendraient-ils compte de l'harmonie d'un vers, si, influencés à leur insu par le langage vulgaire, ils enfreignent dans leur prononciation toutes les règles de la quantité traditionnelle. Et cependant, tout en prononçant longues les brèves et brèves les longues, ils ne se trompent pas sur la valeur théorique de chacune d'elles, et croient sincèrement les avoir prononcées comme elles doivent l'être. Il en résulte pour eux la perte absolue du sens de la quantité, et pour la poésie, un détournement complet de son but primitif. D'abord chantée, elle devient plus tard lue ; faite à l'origine pour plaire à l'oreille, c'est aux exigences des yeux qu'elle doit bientôt satisfaire.

Tant qu'il y eut des écoles pour perpétuer la tradition classique, cet état de choses artificiel se maintint non sans peine ; chaque jour, en effet, l'influence de la langue vulgaire devenait plus sensible, et laissait dans les œuvres des poètes des traces indiscutables, flétries par les grammairiens du nom de *fautes de quantité*.

La *faute de quantité* n'est à vrai dire qu'une réaction de la nature contre la convention.

Bientôt la tradition devenant de plus en plus faible, et les écoles disparaissant sous le flot montant de la barbarie, les *fautes de quantité* se multiplièrent à tel point, que l'on put considérer l'antique convention poétique comme morte. C'est alors que la quantité étant retombée dans le chaos des divergences particulières, et qu'une nouvelle tradition ne parvenant pas à se former, par suite des progrès faits par la musique dans son évolution séparée, on eut recours à un nouveau principe de versification que l'on trouva dans l'alternance des temps forts et des temps faibles, abstraction faite de la quantité des syllabes.

190. La quantité ne peut être prise comme principe de formation métrique qu'à la condition d'être immuable, et on ne peut la rendre immuable sans exclure de l'art une masse énorme de combinaisons métriques existant dans le langage naturel. Fixer d'une façon immuable la valeur de la brève à un temps et celle de la longue à deux temps, comme le firent

les Grecs, et faire de cette quantité le principe et la base même de toutes les formations métriques, c'est restreindre l'art aux formes les plus simples, les plus élémentaires de la métrique naturelle. En réalité, la quantité n'est pas fixe, puisqu'il y a, comme nous l'avons vu, des longues et des brèves de différentes durées ; elle ne peut donc pas servir de principe dans une formation métrique. Bien loin d'être un principe, elle n'est qu'un résultat de causes diverses, un phénomène subalterne dépendant uniquement de la nature et de la forme du pied dont la syllabe fait partie, ainsi que du plus ou moins grand nombre d'accents exprimés ou syncopés dans ce pied.

On peut donc dire que la quantité des syllabes dépend complètement de circonstances fortuites ; toute syllabe d'un mot est, il est vrai, longue ou brève de nature, mais comme on a le choix pour les longues et les brèves entre différentes durées, on est uniquement déterminé dans ce choix par les nécessités du mètre, qui lui, à son tour, dépend de la nature du sentiment exprimé. Bien souvent même, la distinction naturelle entre les longues et les brèves s'efface devant les nécessités expressives du rythme ; le timbre des voyelles se trouve profondément altéré, et l'on voit des périodes où toutes les syllabes sont uniformément traitées comme longues ou comme brèves, sans tenir compte du timbre habituel de chacune d'elles.

191. A vrai dire, la quantité naturelle de chaque syllabe ne se manifeste guère que sous forme de tendances générales, c'est une moyenne qui se dégage de l'usage journalier, une manière d'être plus habituelle de la syllabe, un état normal qui contribue à donner au mot sa figure la plus généralement reconnue. Mais les *fautes de quantité* sont fréquentes dans le langage naturel, elles sont même en si grand nombre, qu'elles ne laissent jamais à la quantité naturelle le temps de devenir une règle, et qu'elles la laissent toujours à l'état de tendance précaire et changeante. Cette règle ne pourrait s'établir que s'il intervenait une tradition poétique. En dehors de celle-ci, on ne peut constater que des sensations particulières susceptibles d'être révoquées en doute par des personnes invoquant un autre usage, et de faire place elles-mêmes le lendemain à des sensations contraires.

Le langage est ainsi dans un état d'instabilité constant ; il

n'est pas de brève qui ne puisse dans tel ou tel cas être employée comme longue, de même il n'est pas de longue qui, par suite de tel ou tel hasard métrique, ne puisse être violemment abrégée au détriment de son timbre naturel. Bien loin d'être identique aujourd'hui à ce qu'il était hier et à ce qu'il sera demain, le langage n'est même pas identique à lui-même, à une même époque et dans une même bouche. Il obéit à une foule d'influences contradictoires, il reçoit la forme que lui imposent les nécessités du moment. Le même mot nous apparaît prononcé de mille manières diverses, sans qu'aucune d'elles puisse être considérée comme plus définitive que les autres ; il ne faut donc pas s'étonner si les mots d'une langue, ainsi tourmentés par l'usage journalier, en sont violemment atteints dans leur nature, et se transforment dans l'espace de quelques siècles.

192. Est-il utile néanmoins de rechercher quelle est la quantité naturelle des syllabes, c'est-à-dire quelle est leur quantité la plus habituelle, leur quantité normale? Sans aucun doute, non seulement cette quantité normale est très appréciable, et peut par conséquent se fixer facilement d'une façon individuelle en attendant qu'il s'établisse une tradition générale, mais toute infraction à cette quantité produit sur l'oreille un effet contraire à l'esthétique. L'oreille est désagréablement affectée d'entendre altérer le timbre des voyelles, conséquence nécessaire de toute faute de quantité ; si elle a conscience de cette altération, c'est qu'elle a le sentiment de la quantité naturelle. Au contraire, lorsque la nature de chaque syllabe concorde exactement avec le cadre métrique dans lequel elle entre, il en résulte pour la phrase une beauté toute particulière, un charme absolument indépendant de la nature de la pensée exprimée, et qui résulte uniquement de la pureté de la forme.

193. L'observation de la quantité naturelle peut donc devenir un puissant élément de beauté artistique, elle fait apparaître chaque mot dans sa forme la plus naturelle, la plus reconnaissable, la plus pleine, la plus conforme au bon usage, et grâce à elle on pourrait avoir, en regard de la composition musicale, *une véritable composition poétique* qui emprunterait ses formes à la métrique naturelle, sans lui sacrifier, comme on le fait aujourd'hui, la matière

parlée, c'est-à-dire les syllabes composées de voyelles et de consonnes.

194. Comment reconnaître la quantité naturelle d'une syllabe? Comment, à travers toutes les modifications qu'elle peut subir dans la pratique courante de la langue parlée, saisir tel ou tel des états successifs par lesquels elle passe, et dire que celui-là représente sa quantité normale? Il nous semble qu'il suffit pour cela d'isoler le mot de toute influence métrique particulière, de le prononcer abstraction faite de tout sentiment qui serait propre à lui faire subir quelque modification, de l'énoncer, en un mot, purement et simplement. De la sorte on fait entendre le mot pour lui-même, et non en vue d'un effet métrique à produire, et l'on a toutes les chances possibles pour que, prononcée de la sorte, chacune de ses syllabes, soigneusement articulée, prenne naturellement la quantité normale. Sans être obligé d'avoir recours à un instrument de précision, on jugera très facilement à la simple audition si l'on a affaire à une longue ou à une brève. Pour s'en rendre compte, il suffit de faire attention au timbre de la voyelle, qui est riche et sonore dans la longue, grêle et ténu dans la brève.

195. En dehors des syllabes qui sont longues parce qu'elles renferment une voyelle longue, il en est d'autres qui, tout en renfermant une voyelle brève, sont longues par position, c'est-à-dire parce qu'elles sont suivies d'une double consonne. Comme en effet, à la durée de la voyelle brève vient s'ajouter celle qui est nécessaire pour l'articulation de la première des deux consonnes suivantes, il s'ensuit que l'on a plus qu'une brève, c'est-à-dire une longue. Les Grecs et les Latins l'avaient ainsi compris, et traitaient comme longue toute voyelle suivie de deux consonnes, lors même qu'elle était brève en réalité ; cette quantité ne devait pas s'entendre de la voyelle, mais seulement de la syllabe composée de deux articulations. De même dans la langue française, on peut dire que toute syllabe dans laquelle se trouve une voyelle suivie de deux consonnes est régulièrement longue ; c'est seulement à cette condition que chacune des articulations dont elle se compose peut ressortir nettement. Cependant, que d'exceptions à cette règle ne rencontre-t-on pas dans la pratique? Il arrive souvent que l'on écourte la voyelle au point de réduire sa

durée à celle de l'atome, et alors, l'articulation de la consonne durant elle-même un atome, on a comme durée totale deux atomes, c'est-à-dire une brève. Il est vrai que cette prononciation serrée donne à la syllabe un son dur et désagréable, en ramassant dans un petit espace de temps la prononciation de plusieurs consonnes, et en restreignant à son minimum la durée consacrée au son timbré de la voyelle. Mais ce sont là des considérations d'esthétique auxquelles on ne s'arrête pas dans la pratique journalière du langage.

196. On doit bien se garder, pour décider si, oui ou non, une voyelle est longue par sa position, de s'en rapporter à l'orthographe. Ce *criterium,* qui pouvait suffire au latin dont l'orthographe était phonétique, serait tout à fait dérisoire appliqué à la langue française, qui est surchargée dans l'écriture de tant de lettres archaïques ou étymologiques absentes de la prononciation, Combien de consonnes redoublées sont prononcées comme simples ! Combien d'autres ne sont plus prononcées ou ne l'ont même jamais été ! Les voyelles nasales ne sont-elles pas désignées au moyen des consonnes *n* ou *m* qui ont disparu de la prononciation ! Je n'insiste pas sur ce fait qui ne sera contesté par aucun philologue, mais j'ai cru qu'il n'était pas inutile de le signaler, parce qu'un trop grand nombre de personnes sont disposées, lorsqu'il s'agit d'apprécier la prononciation des mots français, à s'en rapporter plutôt au témoignage des yeux qu'à celui de l'oreille. La règle des voyelles longues par position, si simple chez les Grecs et les Latins, puisqu'il suffisait de la formuler, se complique donc chez nous singulièrement par suite de l'absence du *criterium* orthographique ; il en résulte qu'il ne suffit pas de dire qu'une voyelle est longue lorsqu'elle est suivie de deux consonnes, mais qu'il faut encore déterminer quelles voyelles sont suivies de deux consonnes.

197. Les voyelles longues par position devront donc être déterminées par le menu, tout aussi bien que les voyelles brèves ou longues par nature. Vu l'état élastique de notre orthographe, et l'absence complète de tout précédent, ce travail demandera à celui qui voudra l'entreprendre une sagacité et une justesse d'oreille remarquables, un esprit dégagé de toute espèce de préjugés orthographiques ou étymologiques, enfin, une patience à toute épreuve. Nous espérons

que quelqu'un de ces travailleurs courageux pour lesquels la difficulté de la tâche est un attrait de plus, se laissera séduire par la gloire de traiter le premier un sujet si vaste. La langue française, en effet, n'a encore été dotée d'aucune véritable prosodie, ni d'aucun dictionnaire dans lequel la quantité naturelle de chaque syllabe se trouverait indiquée. Seul M. Sachs, dans un dictionnaire français-allemand, a fait un effort louable dans ce sens, mais aucun lexicographe ne s'est encore proposé cette tâche d'une façon spéciale. On a fait à un grand nombre de patois l'honneur d'une notation scientifique, il serait étrange que l'on montrât moins de zèle pour la langue française elle-même, dont la prosodie naturelle a été si peu étudiée jusqu'à ce jour, que beaucoup de lettrés et même d'érudits lui refusent encore l'honneur de posséder une quantité.

198. Nous allons montrer par un exemple comment la quantité d'une syllabe peut se modifier suivant le sentiment, par conséquent suivant le mètre avec lequel elle est prononcée. Prenons le fameux *sans dot* de l'*Avare* de Molière. Simplement énoncé, il nous donnera un trochée avec le temps fort sur la brève ⏑ :
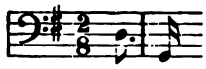
sans dot.

On remarquera que la longue n'est pas dans ce cas le double, mais le triple de la brève. Si, au lieu d'énoncer ce mot d'une façon rapide, on le prononce d'un ton calme et posé, on prendra le pied octasème au lieu du pied tétrasème, et dans ce cas, comme précédemment, le temps fort sera placé sur la brève, mais celle-ci durera exactement la moitié de la longue, la somme de quatre brèves se trouvant complétée par un silence. Ce silence venant s'ajouter à la brève de *dot* lui donne en réalité la valeur métrique d'une longue, de sorte que nous avons là une syllabe phonétiquement brève et métriquement longue. Toute la durée d'un silence appartient en effet métriquement à la syllabe qui le précède, et lorsque la syllabe ne remplit pas cette durée, l'effet métrique n'en est pas moins produit. C'est ce qui arrive pour tous les instruments de musique à percussion, et notamment pour le piano. Les

sons n'y sont point continus, ils ne retentissent qu'au moment où on les frappe ; chaque coup est par conséquent suivi d'un silence. Néanmoins, si ces instruments produisent une impression moins agréable que ceux dans lesquels le son est continu, l'effet métrique est le même.

199. En prononçant avec plus d'énergie, le temps fort sera placé sur la première syllabe et nous aurons une césure molle dans un pied octasème :

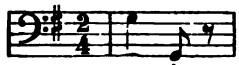

sans dot.

La quantité relative des syllabes sera la même que précédemment.

Mise en mesure hexasème, la même prononciation du même mot exprimera une énergie encore plus grande, et la brève n'y sera plus suivie de silence :

sans dot.

Avec une force encore croissante, le même mot nous donnera une césure semi-dure :
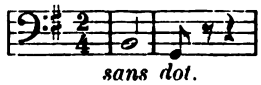
sans dot.

Dans ce cas, la longue a toute la durée d'un pied octasème, et la brève est suivie d'un silence de trois temps.

Si, au lieu d'employer le pied octasème, j'emploie le pied décasème, l'énergie sera encore renforcée :

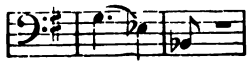

sans dot

Ici, pour rendre la mesure décasème sensible, en exprimant le temps sous-fort du pied, la syllabe *sans* s'est diphtonguée. Elle n'en demeure pas moins une seule et même syllabe dont la durée est de dix atomes.

Le même fait se présentera si nous prononçons les mêmes mots en amplification heptasème :

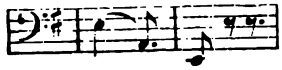

sans dot.

La longue diphtonguée a alors une durée de sept atomes.

En amplification ennéasème, nous aurons :

Dans ce cas, la longue a une durée de neuf atomes.

La brève elle-même, que nous voyons ici suivie d'un long silence, pourrait remplir toute la durée du second pied qui lui appartient métriquement :
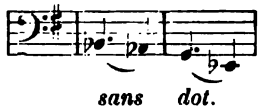
Dans ce cas, la brève également subit l'influence toute-puissante de l'expression traduite par le mètre, elle s'allonge et se diphtongue, et il en résulte pour la phrase un caractère tout particulier d'insistance obstinée. Ce fait est intéressant, ne serait-ce que pour prouver que les fautes de quantité elles-mêmes, lorsqu'elles sont faites en connaissance de cause dans un but déterminé, peuvent contribuer à augmenter l'expression d'une phrase. Le mot *dot,* prononcé habituellement bref, prend, par suite de son allongement, un relief tout particulier et ne peut manquer de frapper vivement l'attention.

Nous sommes loin d'avoir épuisé toutes les manières de dire ce mot célèbre du grand comique, nous n'avons même donné que les façons les plus simples de le prononcer, ne voulant pas, à propos de la quantité, présenter au lecteur des complications de mesure dont le commentaire nous aurait entraînés en dehors du sujet qui nous occupe spécialement dans ce chapitre. Il nous suffit d'avoir montré à ce propos toutes les variations que peut subir dans les mêmes mots la quantité des syllabes, sous l'action expressive de la métrique.

200. On se gardera donc de croire que nous avons donné, dans les exemples cités plus haut, les façons les plus vivantes et partant les plus compliquées de dire le mot *sans dot*. Dans les cas que nous avons exposés, la déclamation est simple, et la durée de la période se borne à la durée des syllabes exprimées, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'ellipse métrique. Avant l'attaque de la première syllabe, l'oreille n'éprouve la

sensation d'aucune durée antérieurement écoulée, et après qu'on a fait entendre la dernière, elle ne conçoit non plus aucune durée passée sous silence. Il n'en est pas ainsi dans la scène de l'*Avare* auquel ce mot est emprunté. Pendant que Valère parle, Harpagon ne l'écoute qu'avec impatience, il agite désespérément ses deux bras, avec lesquels il bat la mesure d'une phrase annoncée dans son esprit, puis, tout-à-coup, il éclate, et fait entendre l'accent culminant de cette phrase implicite, *sans dot!*

Nous allons faire comprendre ce que nous venons de dire par un exemple pris sur nature dans la déclamation de la scène elle-même.

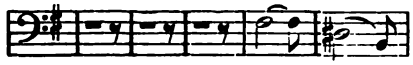

10 ($II_5 I_3 I_3 V_3 I_3$)

L'amplification étant décasème, cela met la phrase dans le ton de *mi* ♭. Cependant, la partie prononcée de la période est marquée par un accent pentasème amplifié par 10, il en résulte que le segment engendré par cet accent est déclamé dans le ton de *si*. Ce ton de *si* exprimé est perçu par l'oreille comme subordonné au ton de *mi* ♭ sous-entendu. Les trois pieds en silence sont marqués par un geste trois fois répété et pourraient être remplis par une mélodie dans le ton de *mi* ♭ qui préparerait et ferait mieux comprendre l'expression de *sans dot!* C'est comme si Harpagon disait: *Mais, mon cher ami! sans dot !*

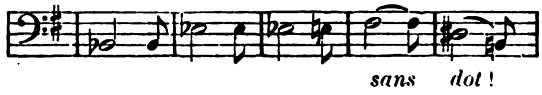

Pour bien se rendre compte de l'effet produit par cette période, il faut se mettre au point de vue d'une personne dont le ton naturel est *sol,* et supposer que le corps du morceau auquel appartient la phrase déclamée est en *sol.* Les personnes dont le ton naturel ne serait pas le même devront transposer cette phrase afin de pouvoir la déclamer naturellement.

201. Nous avons donné ces exemples afin de faire bien comprendre quelle est la puissance du mètre inspiré par le sentiment, et de rendre sensible pour tout le monde combien la quantité prosodique de chaque syllabe est d'une importance

subordonnée et secondaire, combien elle se plie en servante fidèle à toutes les exigences de la période métrique, c'est-à-dire du sentiment qui la dicte.

202. Nous croyons avoir démontré, non seulement par la série d'exemples qui précède, mais encore par toute l'exposition de notre théorie sur l'intensité et sur la quantité, que la forme matérielle des mots, c'est-à-dire le nombre des syllabes dont ils se composent, et la nature des voyelles et des consonnes qui forment chaque syllabe, n'ont aucune influence sur le mètre adopté pour le pied par la voix de l'homme qui parle. Le choix de ce mètre est entièrement subordonné au mouvement passionnel dont est animé cet homme. Quant aux mots que le hasard de l'improvisation suggère à son esprit pour préciser l'objet vers lequel tend ce mouvement, ils ne font pas le mètre ; bien au contraire, ils s'y soumettent. Le mètre est l'expression la plus spontanée et la plus directe de la passion, les mots ne font qu'en préciser l'objet, ils n'ont par eux-mêmes aucun mètre déterminé, et sont aptes à entrer plus ou moins facilement dans tous les mètres possibles. Chaque mot pris d'une façon abstraite a certaines aptitudes rythmiques que l'on ne peut pas contrarier sans altérer sa forme matérielle. C'est ce que l'on fait lorsqu'on change une brève en longue, et surtout une longue en brève. Mais ce rythme en puissance contenu dans le mot pris en lui-même, en dehors de toute phrase parlée, au moment où il deviendra un rythme réel, pourra aussi bien contribuer à former un pied trisème qu'un pied heptasème, tétrasème, pentasème ou ennéasème. Lorsque je dis que tel mot forme un *iambe,* je ne fais que désigner le rythme *potentiel* de ce mot, sans rien préjuger sur la nature du pied qu'il formera dans la réalité. C'est-à-dire que si le mot se compose d'une brève et d'une longue, cette brève et cette longue pourront, sans dénaturer la nature matérielle du mot, prendre l'une par rapport à l'autre un certain nombre de durées métriques différentes, sans dépasser toutefois les limites au delà desquelles la longue deviendrait brève, et la brève longue (voir § 185, 186 et 187).

203. Il y a donc en réalité deux espèces de rythmes : 1° Le rythme précis et déterminé qui s'adapte à un mètre donné ; 2° Le rythme potentiel, le rythme en *devenir* qui résulte de la forme matérielle d'un mot, qui n'entre dans aucun mètre

déterminé et qui peut convenir à tous. A partir du moment où le mot est prononcé dans une phrase du langage, son rythme cesse d'être potentiel pour devenir réel en s'adaptant à un mètre déterminé ; mais tant qu'il n'est qu'écrit, tant qu'il n'a pas passé par la bouche qui en fait une réalité vivante, nous ne savons rien sur son mètre, rien sur la notation musicale qui lui convient. C'est pourquoi nous avons dit § 176, 179, 181 et 188, que les règles de la versification ne nous renseignent pas sur la métrique du langage. La notation poétique est loin d'être une notation musicale, et la notation musicale elle-même, en bien des circonstances, est presque aussi insuffisante au point de vue scientifique que la notation poétique (voir § 28, 69, 136).

Nous allons voir ce que devient le rythme potentiel des mots, lorsqu'il s'adapte à tel ou tel mètre déterminé, et se transforme en rythme réel. Nous étudierons les rythmes de deux et trois syllabes, le rythme d'une syllabe n'ayant pas besoin d'être étudié par suite de sa simplicité même, puisqu'il embrasse en tout cas la totalité du pied métrique dans lequel il entre. Quant au rythme de quatre syllabes ou *procéleusmatique,* il est plus rare dans le langage, sinon dans la musique. Il en est de même pour le rythme de cinq syllabes. En général, tout rythme qui embrasse un plus grand nombre de syllabes contribue à former non un pied, mais plusieurs pieds. C'est ce qui arrive dans la plupart des cas pour les rythmes de quatre syllabes et de cinq syllabes eux-mêmes. Ces rhytmes ne peuvent former un seul pied, qu'à la condition d'être composés de quatre brèves ou de cinq brèves.

A. Rythmes dissyllabiques.

204. Les rythmes *dissyllabiques* se réduisent à quatre, à savoir : le *pyrrhique,* le *spondée,* le *trochée* et l'*iambe*. Les places différentes que peut occuper l'accent fort dans chacune de ces formes les met au nombre de huit :

pyrrhique		*spondée*		*trochée*		*iambe*	
⏑ ⏑	⏑ ⏑	¯ ⏑	⏑ ¯	¯ ⏑	⏑ ⏑	⏑ ⏑	⏑ ¯
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)

Si j'adopte le pied disème, ces formes subiront nécessairement une altération violente. Le pied disème est celui que l'on emploie dans le discours le plus négligé, celui qui contribue le plus à aplatir la forme des mots, il est absolument

dépourvu de toute prétention esthétique et fort en usage dans la lecture ou la récitation rapide et sans expression. En mètre disème, seul parmi ces huit formes de rythme potentiel, le *pyrrhique* est possible.

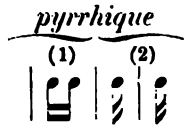

Toutes les autres formes seraient altérées et l'on ne pourrait les faire entrer dans le cadre métrique qu'à la condition de fausser la quantité. La longue se verrait transformer en brève.

205. Si nous adoptons le pied trisème, certaines formes seront encore violemment altérées, et ne pourront être employées sans faute de quantité. Ce mètre, bien que rapide, n'est pas négligé, mais il est surtout vif et animé. Il ne convient pas au discours dépourvu d'expression.

Le mètre trisème nous donnera pour le rythme dissyllabique, les formes suivantes :

Les deux premières peuvent s'assimiler à deux trochées et les dernières à deux iambes dans lesquels la longue est altérée et transformée en brève. En mètre hexasème, ces formes deviennent le trochée et l'iambe véritables, tels qu'ils étaient employés chez les Grecs.

206. En mètre tétrasème, le pyrrhique subsiste toujours ; quant aux autres formes, excepté le spondée, elles ne subissent aucune altération. Le pied tétrasème convient déjà au discours soutenu.

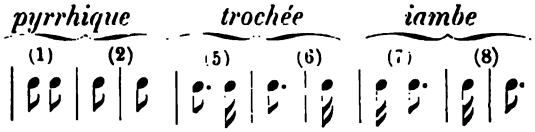

Pour trouver le spondée des Grecs, il faut avoir recours au pied octasème employé dans le discours calme et soigné.

207. En mètre pentasème, le *pyrrhique* cesse d'être possible.

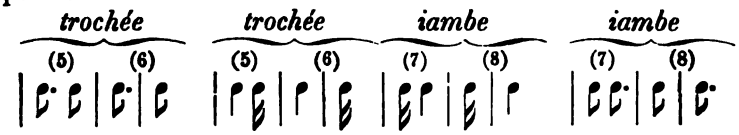

Le pied pentasème comporte un certain degré de passion ; il offre un caractère de gravité solennelle. Chez les Grecs, il servait surtout à l'expression des sentiments religieux.

208. Le pied heptasème peut nous donner les formes suivantes :

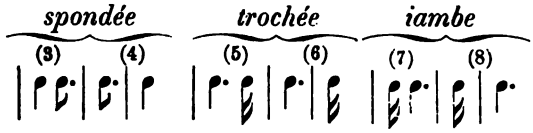

Ce pied sert à exprimer les passions les plus violentes, il fut assez fréquemment employé par les Grecs.

209. Le pied ennéasème exprime une passion moins ardente que le pied heptasème, et presque aussi grave que le pied pentasème. Il peut nous donner les rythmes dissyllabiques suivants :

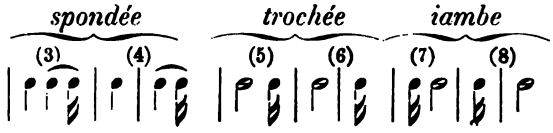

B. Rythmes trissyllabiques.

210. Les rythmes *trissyllabiques* sont au nombre de 8, ce sont: le *tribraque* (⏑⏑⏑), la *molesse* (– – –), le *dactyle* (– ⏑⏑), l'*anapeste* (⏑⏑ –), l'*amphibraque* (⏑ – ⏑), le *bacchius* (⏑ – –), le *crétique* (– ⏑ –) et le *palimbacchique* (– – ⏑).

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)
⏑⏑⏑, – – –, – ⏑⏑, ⏑ – ⏑, ⏑⏑ –, ⏑ – –, – ⏑ –, – – ⏑

Le lecteur pourra se rendre compte lui-même des différentes formes qui peuvent être engendrées par suite des différentes positions du temps fort ; il a pu en juger par le tableau que nous avons donné des rythmes *dissyllabiques*. Pour le cas pré-

sent, nous nous abstiendrons de les énumérer afin de ne pas allonger inutilement notre tableau, qui embrasserait 24 formes. Nous nous contenterons de donner les huit formes prosodiques générales, et nous supposerons dans notre notation que le temps fort est placé sur la première syllabe.

211. Des huit formes trissyllabiques, aucune ne peut entrer dans le mètre disème.

212. Le pied trisème ne comporte que le *tribraque*. Les autres formes ne pourraient y entrer qu'en s'altérant.

tribraque

(1)
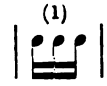
213. Le pied tétrasème ne comporte que le *tribraque* sous l'aspect d'un *dactyle*, d'un *amphibraque* ou d'un *anapeste* avec longue altérée.

tribraques

dactyle	*amphibraque*	*anapeste*
(1)	(1)	(1)

Pour avoir le véritable *dactyle*, *amphibraque* ou *anapeste* des anciens, il faut transposer les formes précédentes en pied octasème.

214. Le pied pentasème comporte le *dactyle*, l'*amphibraque*, l'*anapeste*, et le *tribraque* sous l'aspect du *bacchius*, du *crétique* ou du *palimbacchique*, avec longues altérées.

tribraques

dactyle	*amphibraque*	*anapeste*	*bacchius*	*crétique*	*palimbacchique*
(3)	(4)	(5)	(1)	(1)	(1)

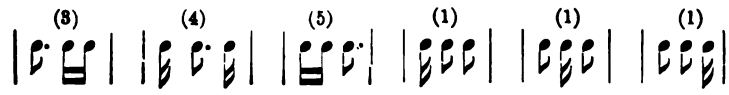

Les trois dernières formes transcrites en pied décasème donneraient le *bacchius*, le *crétique* et le *palimbacchique* des anciens.

215. Le pied heptasème comporte le *dactyle,* l'*amphibraque,* l'*anapeste,* le *bacchius,* le *crétique* et le *palimbacchique*.
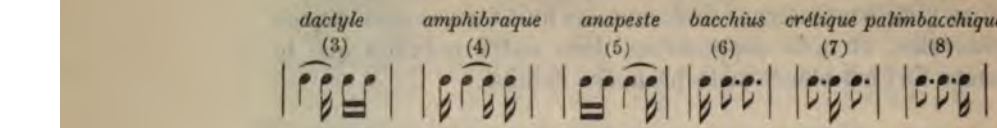
216. Le pied ennéasème comporte tous les rythmes trissyllabiques excepté le *tribraque*.

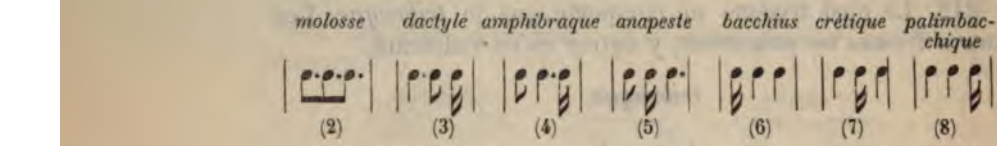

217. Telles sont les combinaisons les plus simples de syllabes qui peuvent donner naissance à un pied. Le plus souvent, tout rythme potentiel composé de quatre, cinq, etc. syllabes, c'est-à-dire en dehors de ceux que nous avons énumérés, est polypodique. Les Grecs continuaient à donner le nom de pied à ces rythmes d'une plus grande étendue qui pour nous constituent de véritables périodes ; ils avaient même donné des noms particuliers à certaines combinaisons qui réunissaient en un seul pied composé deux ou plusieurs formes différentes de pieds élémentaires ; c'est ainsi qu'ils appelaient *choriambe* une combinaison tétrasyllabique composée d'un *chorée* ou *trochée* et d'un *iambe*. S'il donnèrent des noms à ces combinaisons, il faut uniquement l'attribuer au nombre assez restreint de formes combinées employées par eux ; plus tard, lorsque la musique fit des progrès, il fut impossible de poursuivre dans cette voie, et de donner un nom à chaque combinaison nouvelle. Toutes en effet sont possibles, et le nombre en est illimité. Comment et dans quel but aurait-on pu tenter de surcharger sa mémoire d'un pareil fatras terminologique ? On donna donc des noms à chaque combinaison nouvelle tant que la musique fut dans l'enfance ; toute une génération vivait sur une combinaison métrique imaginée par un poète, à chaque nouvelle trouvaille des compositeurs on croyait la série terminée. Chaque nouveau rythme était un grave événement, le poète se suscitait des adversaires et des admirateurs, il avait contre lui ceux qui regardent toute nouveauté comme pernicieuse à l'art, et pour

lui les esprits plus hardis qui, se sentant à l'étroit dans les règles traditionnelles de la rythmique, se réjouissaient de toute nouvelle conquête de l'art sur la nature. Aussi de nombreux disciples s'emparaient-ils du nouveau rythme pour le mettre en œuvre dans des compositions innombrables. Mais, lorsque les combinaisons nouvelles vinrent à se multiplier de telle façon que leur apparition n'était même plus remarquée, lorsque les poètes au lieu de chercher des rythmes traditionnels, se laissèrent aller complètement à leur inspiration et créèrent hardiment des formes toujours nouvelles sans se préoccuper de savoir si elles avaient été ou non employées avant eux, et sans se demander de quel nom il fallait les appeler, alors on peut dire que la musique était sortie de ses langes, et qu'elle avait cessé d'être une psalmodie monotone pour devenir un art véritable.

218. Nous avons donné les rythmes qui forment le pied simple, lorsque le nombre en est limité, que chacun d'eux a son individualité facilement reconnaissable; mais nous nous garderons bien de donner une nomenclature des rythmes combinés, car le nombre n'en est pas resteint comme chez les Grecs, et l'énumération de toutes les combinaisons auxquelles le langage pourrait donner lieu est impossible à faire.

219. On a vu plus haut que, sauf de rares exceptions, tout rythme potentiel pouvait s'adapter à plusieurs formes de mètre ; dans les cas où dans le langage on se trouve en présence d'un rythme potentiel qui ne peut pas entrer dans un cadre métrique sans subir d'altération, la voix se trouve dans la nécessité ou de faire cette altération, c'est-à-dire de commettre une faute de quantité, ou de chercher une autre combinaison de syllabes. Très souvent aussi le mot qui se présente à l'esprit pour remplir le cadre métrique lui convient si peu, que la mesure de la période se rompt, la voix trébuche et s'arrête. Le discours familier est plein de ces périodes tronquées.

Parmi tous les rythmes potentiels, les Grecs n'avaient attribué à chaque genre de pied que ceux dans lesquels les rapports de durée des syllabes étaient les plus simples (formes *logiques*) et leurs théoriciens n'arrivèrent pas à cette conception qu'aucun rythme n'appartient en propre à un genre de pied déterminé. Pour eux, les rythmes qui appartenaient en propre au

mètre trisème ou hexasème par exemple, étaient le *tribraque,* puis l'*iambe* et le *trochée* qui, en partant de l'hypothèse de la longue valant deux brèves, donnent tous deux une somme de trois brèves (trois croches en pied hexasème). D'après la même conception, le *dactyle,* le *spondée,* l'*amphibraque* et l'*anapeste* leur paraissaient être par excellence les rythmes du pied octasème, ou tétrasème en prenant le double-atome pour unité :

etc.

Il en était de même pour le *bacchius,* le *crétique* et le *palimbacchique* qu'ils attribuaient en propre au mètre décasème, ou pentasème en prenant le double-atome pour unité :

etc.

Il ne faut pas se laisser induire en erreur par ces classifications exclusives ; les théoriciens grecs en reconnaissent eux-mêmes la vanité lorsqu'ils permettent la substitution du *spondée* à l'*iambe* et au *trochée,* dans les mètres *trochaïques* et *iambiques*, ce qui pourrait bien n'être aussi qu'une adaptation de ce rythme au mètre hexasème. En effet, le spondée est très posssible en mètre hexasème, et les rythmiciens eux-mêmes semblent autoriser notre hypothèse, en nous disant que la brève devenue longue dans ces sortes de substitutions ne devient pas égale à deux temps, mais à un temps et demi. Ils oublient de nous dire que la longue elle-même perd la valeur de deux temps pour prendre celle d'un temps et demi ; de la sorte on a la somme de trois temps égaux chacun à deux brèves et le *spondée* hexasème est constitué.
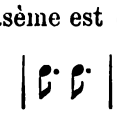
220. Tous les rythmes que nous avons énumérés sont représentés dans la langue française. Nous allons donner un exemple pour chacun d'eux.

Rythmes dissyllabiques.

Pyrrhique	Spondée	Trochée	Iambe
⏑ ⏑	– –	– ⏑	⏑ –
J'allais	*Maison*	*Chantait*	*Alors*

Rythmes trissyllabiques.

Tribraque	Molosse	Dactyle	Amphibraque
⏑ ⏑ ⏑	– – –	– ⏑ ⏑	⏑ – ⏑
Attaquait	*Concordance*	*Absolu*	*Aperçu*
Anapeste	**Bacchius**	**Crétique**	**Palimbacchique**
⏑⏑ –	⏑ – –	– ⏑ –	– – ⏑
Pénitence	*Assistance*	*Partenaire*	*Confondait*

221. Nous ne nous sommes pas préoccupé, dans ces différents rythmes, de la place du temps fort qui peut varier comme nous l'avons déjà vu; d'ailleurs, quelles qu'en soient les variations, la quantité de chaque syllabe reste la même. A ce propos, on voit combien nous sommes loin de la théorie généralement reçue d'après laquelle toutes les syllabes finales non féminines sont longues parce qu'elles sont accentuées, et parce qu'il est convenu, paraît-il, que toute voyelle accentuée est longue. Nous pouvons consoler les personnes attristées par la prétendue pauvreté rythmique de notre langue, et leur dire que nous possédons non seulement des iambes et des anapestes, mais encore, trésor inestimable à leur gré, des spondées et des dactyles ainsi que toutes les combinaisons rythmiques de la Grèce antique. Nous irons plus loin, et nous dirons que ces formes ne sont le monopole d'aucune langue ancienne ou moderne, et que pour tout homme ayant profondément réfléchi sur la nature du langage en général, et sur celle de la métrique en particulier, il est impossible qu'il existe une langue qui se refuse à une combinaison rythmique déterminée. Chaque langue manifeste à la vérité des préférences marquées pour tel et tel rythme, mais il n'en est pas une qui soit inapte à aucun des rythmes possibles; car la nature humaine est partout la même, les mouvements du cœur, qui peut-être déterminent ceux de la parole, correspondent dans tous les pays aux mêmes agitations de l'âme, et dans le langage le rythme est ce qu'il y a de plus naturel, de plus étranger à toute espèce de convention, de plus universellement senti et compris.

CHAPITRE VI.

MESURE MUSICALE ET MESURE POÉTIQUE.

222. Si la prose, si le parler quotidien de la langue vulgaire a un rythme déterminé, s'il suit des règles rigoureuses, si, en un mot, il est mesuré, en quoi distinguerez-vous, me dira-t-on, la prose des vers? Si les inflexions de la voix humaine dans le discours produisent véritablement un chant, une mélopée naturelle, en quoi distinguerez-vous ce chant de la mélodie artistique? Ces deux questions sont absolument connexes et ne peuvent se résoudre que l'une par l'autre. Pour y répondre, il faut remonter vers l'époque où la musique et la poésie ne formaient qu'un seul art[1].

[1] Parmi les auteurs modernes qui se sont occupés de la versification, nous citerons le célèbre Isaac Vossius, qui dès 1673 publiait une dissertation sur le rythme de la poésie intitulée : *De poematum cantu et viribus rhythmi.* — La célèbre correspondance qui eut lieu, dans la seconde moitié du dernier siècle, entre Richard Bentley et Godefroy Hermann : *Richardi Bentleii et doctorum virorum epistolæ partim mutuæ, novis addimentis et God. Hermani dissertatione de Bentleio ejusque editione Terentii auxit Friedmann.* Londres, 1807, réimprimé à Leipzig, 1825. — Le *Traité de prosodie Française,* par l'abbé d'Olivet. Paris, 1812. — Un ouvrage de l'Italien Bonesi, intitulé : *De la Mesure et de la division du temps.* 1806. — *Les vrais principes de la versification française,* 3 vol. in-8, 1812, par l'abbé Scoppa, qui s'attacha à prouver que la langue française est tout aussi musicale que la langue italienne, qu'elle a un accent tout aussi sensible, et que, s'il n'est pas aussi reconnu, cela tient à l'ignorance de nos grammairiens, poètes et librettistes, et à la grossièreté de leurs sens. Son ouvrage lui valut d'être couronné par l'Institut, sur un rapport présenté par Choron : *Rapport présenté au nom de la section de musique, adopté par la classe des beaux-arts de l'Institut impérial de France dans ses séances du* 18 *avril et des* 2 *et* 9 *mai* 1812, *sur un ouvrage,* etc. — Peu après l'abbé Scoppa, l'Italien Mabellini, aussi appelé Mablin ou Mablini, publia un ouvrage sur la même question intitulé : *Pourquoi ne peut-on faire des vers sans rime? Quelles sont les difficultés qui s'opposent à l'introduction du rythme des anciens dans la poésie française?* Paris, 1815. — Nous citerons aussi, de Maurice Hauptmann, un

223. Dans le principe, la musique était faite uniquement en vue des paroles. Comme il importait avant tout de léguer à la postérité le récit plus ou moins fabuleux des événements passés, il fallait, si l'on ne voulait pas que leur souvenir se perdît, trouver une notation, un moyen matériel de fixer ces récits dans la mémoire des hommes. Nous avons aujourd'hui l'écriture, qui nous dispense de tout autre procédé, mais elle n'était pas alors à la portée de tout le monde, et il fallait absolument trouver un autre système de notation. On remarqua de bonne heure que des airs faits sur un rythme simple se gravaient rapidement et d'une manière ineffaçable dans la mémoire des hommes ; aussi, au lieu de raconter ces récits, au lieu de les réciter simplement, en vint-on facilement à les chanter d'après un rythme qui les rendît accessibles même aux oreilles les plus grossières. Les paroles, soutenues par la

livre considérable à bien d'autres points de vue. Après avoir présenté une théorie physiologique de la métrique à laquelle on ne peut s'empêcher de rendre hommage, quand même on ne l'adopterait pas, il aborda le domaine de la métrique grecque et chercha à résoudre à la lumière de sa théorie tous les problèmes qu'on y rencontre. Cet ouvrage est le suivant : *Die Natur der Harmonik und Metrik.* Leipz., 1853. — En 1857, M. Ducondut, savant et poète français, publia un ouvrage intitulé : *Essais sur la rythmique Française,* qui fit beaucoup de bruit, et dans lequel il chercha à établir une théorie qui permit de reproduire dans la poésie française toutes les combinaisons rythmiques des Grecs. — En 1858, le célèbre librettiste Castil Blaze fit paraître une brochure sur l'art de faire les vers lyriques, intitulée : *L'art des vers lyriques,* dans laquelle il donne quelques conseils pratiques sur la composition des vers destinés à être mis en musique, mais qui est loin d'être un traité théorique. C'est une suite d'articles parus dans divers journaux et revues, dans lesquels se répète à chaque page la même démonstration faite sous une autre forme, à savoir qu'il n'y a jamais eu en France de vrais vers lyriques. Il n'a pas de peine à prouver cette vérité qui a toute l'évidence d'un axiome, mais, là où nous commençons à nous séparer de lui, c'est lorsqu'il date la naissance de la poésie lyrique française du premier livret signé Castil Blaze. Il accable de ses railleries ces bons Français qui crurent pendant de longs siècles faire de la poésie, et qui, à l'exemple de M. Jourdain, faisaient de la prose sans le savoir ; mais plus nous examinons, plus nous sommes persuadé que Castil Blaze fait partie des gens qu'il raille. — Nous citerons du même auteur, *Molière musicien,* 1852. — Nous citerons enfin les ouvrages de M. Westphal : *Theorie der Neuhochdeutschen Metrik.* Iena, 1870 ; Brüche : *Die Physiologischen Grundlagen der neuhochdeutschen Verskunst.* Wien, 1871 ; Francesco Zambaldi : *Il Ritmo dei versi Italiani ;* et Quicherat : *Traité de versification latine,* 1846 et *Traité de versification française,* 1849-50, deux vol. in-8.

cadence musicale, se gravaient dans l'esprit des hommes en même temps que celle-ci, et, de la sorte, paroles et musique se perpétuaient de génération en génération. Mais, me dira-t-on, si le discours parlé est réellement un chant, d'où vient que l'on ait éprouvé le besoin d'avoir recours à une mélodie artificielle, et que l'on ne s'en soit pas tenu à la mélopée de la simple prose? Cela tient à ce que la simple prose est métriquement beaucoup plus compliquée que la poésie, ses formes rythmiques varient à l'infini, ses phrases se succèdent sans se ressembler. Les périodes métriques obéissent uniquement au mouvement spontané de la parole; c'est une improvisation continuelle, rapidement perçue par l'oreille, changeante et indéfinissable, impossible à noter sinon par des procédés scientifiques, et par conséquent très impropre à servir elle-même de notation au récit des temps passés. Au contraire, ce qui rendait le chant artificiel propre à la notation du discours, c'était précisément sa grande simplicité qui permettait non seulement de le percevoir, mais encore de le retenir facilement; son retour régulier qui le gravait encore mieux dans les esprits, sa monotonie même qui faisait de chaque note de la mélodie un caractère ineffaçable.

224. Comme la musique était faite en vue des paroles et n'avait par elle-même aucune valeur, il était indispensable que celles-ci ne fussent pas trop défigurées par le rythme de la mélodie; aussi les notes musicales durent-elles s'astreindre à des durées prosodiques qui n'altérassent pas le son naturel des syllabes. On doit voir dans cette nécessité, et dans la subordination de la musique à la poésie, la cause efficiente de la quantité prosodique prise comme principe de versification. Mais si la versification antique laissait intactes les qualités plastiques du discours, c'était aux dépens de l'expression, si vive dans le parler naturel, et qui disparaissait complètement dans le rythme monotone du vers. Nous voyons ainsi, dès le principe, les caractères communs de la mesure musicale et de la mesure poétique : 1° *Respect de la forme,* 2° *Recherche de la simplicité rythmique et, par conséquent, perte des qualités expressives propres au parler naturel.*

Tout ce qui concerne la forme des mots a été étudié dans le chapitre précédent, nous n'avons donc pas à y revenir; quant à la simplicité si chère aux poètes antiques, nous allons en parler.

225. En quoi consistait cette simplicité rythmique qui caractérise la poétique des anciens ? Elle résidait tout entière dans l'emploi de périodes homogènes répétées indéfiniment : c'est du moins ce que l'on voit dans la poésie héroïque. Non seulement ces périodes sont homogènes, mais elles n'ont pour chaque pied que les formes *logiques* (voir § 219). Parmi les périodes homogènes elles-mêmes, on choisissait de préférence, dans le principe, celles qui se composaient de pieds octasèmes, les plus simples de tous les pieds, et celles qui comportaient soit des dipodies, soit des tripodies, les plus simples de toutes les périodes. L'hexamètre, qui fut le vers de l'épopée grecque, pouvait à volonté se diviser en trois dipodies et en deux tripodies, puisque les césures étaient placées tantôt au troisième pied, tantôt au deuxième et au quatrième.

Plus tard, on employa aussi le pied hexasème, mais l'apparition de cette mesure suppose déjà de grand progrès accomplis en musique. Les formes employées de préférence dans ce pied furent celles du *trochée* et de l'*iambe ;* elles s'adaptaient non plus à la poésie *héroïque,* mais à la poésie *lyrique* proprement dite. Ce fait prouve déjà chez le poète et chez ses auditeurs un certain plaisir éprouvé à l'audition de la musique elle-même, puisque l'on commençait à composer des poésies, non seulement pour raconter, comme dans la poésie épique, mais uniquement pour chanter, ce qui est le propre de la poésie lyrique. De là la nécessité d'admettre que la musique avait déjà par elle-même une certaine valeur. Cependant, même dans ce genre, on n'eut recours dans le principe qu'aux périodes homogènes les plus simples, c'est-à-dire aux dipodies et aux tripodies, mais surtout aux dipodies.

L'emploi du pied pentasème marque un nouveau progrès dans la constitution de l'art musical. Là encore on eut recours aux formes les plus simples, on n'employa pour chaque pied que les formes logiques ; mais, déjà avec ce mètre, on forma une période qui s'éloignait de la simplicité antique, et qui introduisait dans la gamme métrique une note assez compliquée ; je veux parler de la pentapodie pentasème (*période assimilable,* voir § 102 et 103).

226. Les trois formes de pied que nous venons d'énumérer étaient celles que les Grecs considéraient comme normales, celles qui revenaient constamment dans leur poétique et pou-

vaient donner naissance à des *compositions d'une grande étendue* (συνεχὴς ῥυθμοποΐα). Les rythmes de ces trois sortes de pied leur paraissaient *les plus naturels* (εὐφυέστατοι). De même en harmonie, on n'a connu pendant longtemps que l'accord parfait ou accord d'octave, quinte et tierce (II, III, V).

Bientôt, cependant, on vit apparaître, au milieu des périodes simples, des éléments hétérogènes dont les rythmiciens ne rendirent pas toujours un compte exact. Ils reconnurent cependant, parmi ces éléments, le pied heptasème, et ils admirent la possibilité à l'état hétérogène de ce pied nommé par eux γένος ἔπίτριτον alternant avec des pieds plus simples. En dehors du pied heptasème, les rythmiciens en citent encore un qu'ils désignent sous le nom de γένος τριπλάσιον (genre triple) ; cette désignation est basée sur le partage du pied en une arsis et une thésis, dont l'une est le triple de l'autre. A prendre cette désignation au pied de la lettre, on serait tenté de croire que le genre triple n'est qu'une forme particulière du pied tétrasème, ou octasème avec la *double-brève* prise pour unité; mais, s'il en était ansi, Aristoxène aurait-il fait une place à part à ce pied dans ses γένη ῥυθμικά? S'il n'était qu'une forme particulière de pied octasème, entrerait-il comme un élément hétérogène au milieu d'une période octasème? Nous inclinons à croire que non, et nous pensons qu'il faut voir dans le terme de γένος τριπλάσιον une légère inexactitude, et que ce pied renferme non huit brèves, mais neuf brèves; autrement dit, nous croyons retrouver dans le γένος τριπλάσιον le pied ennéasème à l'état élémentaire.

Avec ces différents pieds, la musique grecque était arrivée à employer toutes les notes de la tonalité métrique; les autres pieds *illogiques* dont il est vaguement question chez les rythmiciens ne font pas partie de la tonalité, et doivent être attribués aux modulations métriques ou changements de mouvement, désignés par les Grecs sous le nom de μεταβολή.[1]

[1] Pour la métrique grecque, les ouvrages les plus considérables ont été faits en Allemagne par MM. Rossbach et Westphal. Ils publièrent en 1855 une métrique (*Metrik der Griechischen Dramatiker und Lyriker nebst den begleitenden musischen Künsten*) divisée en trois parties : la première, conformément à l'exemple des théoriciens grecs, comprenant l'étude séparée de la rythmique, fut traitée par M. Rossbach, abstraction faite de la métrique. Cette première partie fut immédiatement suivie de la troisième, dans laquelle MM. Rossbach et Westphal réunis ont donné

227. Ainsi, la musique des Grecs était arrivée, à l'époque de son apogée, à un état bien éloigné de sa simplicité primitive, et cependant, si on la compare à notre musique modulante, on ne peut s'empêcher de la trouver encore bien simple. Chaque période, en effet, ne contient jamais que deux grands accents ; l'un est l'accent fort, l'autre l'accent sous-fort. L'accent fort est suffisamment déterminé métriquement par le nombre de pieds dont se compose la période ; quant à l'accent sous-fort, c'est uniformément la tonique amplifiée. Les périodes ainsi formées rentrent absolument dans la catégorie des *mètres simples* (chapitre VI), c'est-à-dire qu'elles pourraient se passer de dissimilation mélodique, et qu'elles seraient aussi clairement perçues, sur le tambour par exemple, qu'accompagnées d'un chant ; c'est pourquoi les Grecs n'éprouvèrent pas le besoin de moduler. Ou plutôt, ils n'ont employé ces sortes de périodes que parce qu'ils ne savaient pas moduler. Nous parlons, bien entendu, de la modulation dans l'intérieur d'une même période.

228. Cependant, la musique, continuant ses progrès et s'éloignant de plus en plus de sa simplicité primitive, gagnait en qualités expressives et perdait de jour en jour le respect de la forme qui l'avait caractérisée dans les premiers temps ; elle devenait à son tour un but, elle avait son importance en dehors de la poésie qu'elle servait à faire valoir. Aussi, finalement ne fut-elle plus comme dans le principe subordonnée aux paroles, et forma-t-elle un art à part. On ne trouva plus

une métrique complète de la poésie lyrique et dramatique des Grecs. — En 1861, M. Westphal publia, comme supplément à la rythmique grecque de A. Rossbach, les fragments et exercices du solfège des rythmiciens grecs (*Die Fragmente und die Lehrsätze der griechischen Rhythmiker. Supplement zur griechischen Rhythmik von A. Rossbach.* Leipz., 1861), avec un commentaire très étendu et très clair qui jette sur la question une lumière toute nouvelle, et non seulement complète la rythmique de Rossbach, mais la réforme dans bien des cas. — En 1862, les études allemandes eurent leur retentissement en France, et l'on vit paraître en deux parties un précis d'une théorie des rythmes par M. L. Benloew : *Précis d'une théorie des rythmes. Première partie : Rythmes français et rythmes latins*, 1862. *Deuxième partie : Des rythmes grecs, et particulièrement des modifications de la quantité prosodique amenées par le rythme musical*, 1863. Sa théorie des rythmes grecs reproduit en grande partie les résultats obtenus par M. Westphal, mais on est loin d'y retrouver l'exposition méthodique et claire de l'auteur allemand.

indispensable de la rendre esclave de la forme des mots, les vieilles formes rythmiques de l'antiquité elles-mêmes ne furent plus observées, on en vint à composer de la musique instrumentale sans aucune espèce de paroles, et en se laissant aller uniquement à l'inspiration du moment. Cet affranchissement des vieilles règles était le plus grand progrès que la musique pût faire, mais c'était en même temps la ruine de l'antique poésie lyrique.

Lorsque vint la conquête romaine, le divorce de la poésie et de la musique était déjà complet; on continuait à enseigner dans les écoles les règles de l'ancienne poétique, on continuait à composer des vers dans les formes traditionnelles, mais ces vers n'étaient plus destinés à être chantés, soit qu'on eût oublié les anciennes mélodies, soit que, les comparant à une musique plus récente, on les trouvât trop pauvres et dépourvues d'art. On comprend, en effet, que l'on ait pu à une certaine époque éprouver de la répugnance à chanter les chefs-d'œuvre de la poésie sur des airs monotones et sans expression, tandis que l'on pouvait, dans des concerts de musique instrumentale, entendre des mélodies plus artistiques et plus conformes aux goûts du jour. Il y avait une trop grande disproportion entre la valeur littéraire de la poésie et la nullité musicale des airs qui l'accompagnaient, il devait nécessairement arriver un jour où les classes éclairées auraient honte de voir ainsi accommodés les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, et aimeraient mieux les entendre déclamer que psalmodier. Une autre raison de ce divorce doit être cherchée dans les transformations de la langue qui, changeant la quantité établie des syllabes, faisaient perdre aux nouvelles générations le sens de la quantité réelle (voir § 188). Les Romains ne connurent de l'ancienne poésie lyrique des Grecs que les formes poétiques qu'ils cherchèrent à faire pénétrer dans leur langue ; mais chez eux cette poésie ne fut lyrique que de nom, et n'était destinée qu'à être déclamée dans les lectures publiques.

229. A partir de cette époque, la poésie ne consiste plus, quant à la forme, que dans certains arrangements de syllabes qui peuvent dans la déclamation contribuer à former toutes espèces de mesures musicales. Ces arrangements de syllabes, ou *rythmes potentiels* (voir § 202), ne pouvaient être considérés comme musicalement réguliers, qu'à la condition

d'être accompagnés de la musique simple et monotone qui servait anciennement à les seconder ; cette musique étant tombée dans l'oubli, les formes de vers subsistaient seules sans mesure musicale déterminée, et entièrement à la merci des exigences expressives de la déclamation. La régularité qui peut encore trouver place dans ces vers n'est donc plus en aucune sorte de l'ordre musical, elle réside tout uniquement dans un certain arrangement symétrique de syllabes, abstraction faite de tout rythme réel. Des vers déclamés avec sentiment n'offrent pas plus de régularité musicale que de la prose déclamée de même, et si l'on voit dans les vers quelque chose de plus soigné, de plus apprêté, de plus régulier, ce n'est pas dans l'ordre musical qu'il faut le chercher. Il n'y aurait qu'une seule manière de déclamer les vers avec un rythme réellement régulier, ce serait d'en revenir à l'antique psalmodie, et de les scander conformément aux règles ; or la lecture de vers scandés leur enlève toute expression et ne supporte pas l'audition. Cependant, on continua à écrire des vers comme s'ils devaient être scandés; cette psalmodie antique, qu'on avait repoussée dans la pratique, servait toujours de base à la composition poétique, et il devait en être ainsi tant que les écoles restaient ouvertes pour perpétuer les traditions. Mais, une fois les écoles fermées, cet état de choses, qui ne reposait plus sur aucune réalité, s'écroula de lui-même.

230. Cependant les vieilles mélodies dédaignées par les classes éclairées, et remplacées par une musique plus savante, furent recueillies par le peuple qui continua à les chanter et à en composer de semblables. La poésie populaire avait existé à Rome de tous temps, et ne cessa pas d'exister, même pendant les époques les plus brillantes de la littérature romaine. Cette poésie ignorée des hautes classes de la société ne sut pas atteindre à la pureté de formes de l'ancienne poésie des Grecs ; celle-ci, en effet, quoique populaire, et elle le fut pendant très longtemps, intéressait en même temps non seulement les basses classes, mais les classes élevées de la société; les unes par sa simplicité, les autres par le respect de la forme. Il importe de distinguer soigneusement entre la poésie populaire d'une époque où la poésie littéraire n'existait pas et celle d'une époque où elle existait. Du moment que la poésie littéraire existe, elle absorbe tout ce qu'il y a de plus beau, de plus

noble et de plus élevé dans le génie d'une nation et ne laisse à la poésie populaire que de misérables reliefs. Lorsque la poésie populaire seule existe, tout le génie d'une nation s'y emploie ou s'y attache ; le poète doit plaire non seulement au goût de la multitude, mais à celui des classes élevées; il doit joindre par conséquent la simplicité à la pureté de la forme.

231. Toutes les tentatives que l'on a faites pour expliquer d'après les règles de la quantité la formation du *vers saturnien,* le mètre national des Romains, ont invariablement échoué. Le vers saturnien n'est certainement pas fait d'après ces règles ; le nombre des syllabes ne peut pas davantage en rendre compte, la seule chose qui soit constante chez lui, c'est le nombre des temps forts, c'est-à-dire le nombre des pieds, abstraction faite de leur forme, et du nombre des syllabes qui y entrent. Les auteurs des vers saturniens comptaient uniquement leurs temps frappés sans se préoccuper de savoir si pour chaque pied, ils avaient un *spondée,* un *iambe,* un *trochée,* un *dactyle,* ou une simple syllabe longue ou brève suivie ou non d'un silence. Cette opinion est celle d'Ottfried Muller et de M. Ritschl. Plus tard, la poésie populaire continua à compter les temps forts sans s'occuper de la quantité des syllabes, mais, afin de conserver une apparence de régularité, elle renonça à l'antique liberté du vers saturnien, et au lieu d'admettre dans chaque pied un nombre de syllabes facultatif, elle adopta la règle que tout pied se compose de deux syllabes. Ces deux syllabes formaient-elles un *trochée,* un *iambe,* un *spondée,* un *pyrrhique?* Il n'en était pas question ; ce qu'il fallait avant tout pour former un pied, c'était deux syllabes dont l'une portait le temps fort et l'autre le temps sous-fort, *ictibus fit duobus* (Terent. *Maur.,* 1343). La forme de vers la plus usitée était la tétrapodie, avec mouvement soit iambique, soit trochaïque ; bien qu'il ne fût plus question de quantité, on continuait d'appeler *iambe* tout pied dans lequel le temps faible précédait le temps fort, et *trochée* le pied inverse[1].

Le christianisme mit en grande vogue cette poésie des pauvres et des ignorants. Des hommes lettrés d'un talent très distingué, comme saint Augustin par exemple, ne crai-

[1] Voir Du Meril. *Poésies populaires latines.*

gnirent pas de manier ces mètres grossiers, afin de parler plus directement au cœur du peuple qui les affectionnait. C'est de cette poésie populaire des latins qu'est sortie la poésie des peuples romans. Du moment, en effet, qu'on ne s'occupait plus de la quantité des syllabes, et qu'on se souciait uniquement de fixer le nombre de pieds dont devait se composer le vers, et le nombre de syllabes dont devait se composer le pied, ce nombre étant fixé régulièrement à deux pour chaque pied, on avait la versification des peuples modernes, basée simplement sur l'alternance régulière des temps fort et sous-fort, abstraction faite des qualités intrinsèques des syllabes. Chaque pied se composant de deux syllabes, on a pour chaque vers un nombre déterminé de syllabes. Ainsi, les vers suivants, attribués par Béda à Saint-Ambroise[1], donnent exactement les deux hémistiches d'un vers moderne :

' ' ' '
O Rex æterne domine,

' ' ' '
Rerum creator omnium!

Ces vers n'ont de l'*iambe* que l'apparence, Béda le dit très bien : « *ad instar iambici metri.* » Partout les syllabes accentuées y sont substituées aux longues ; dans l'intérieur du vers, le temps fort se place de deux en deux syllabes, sans considération de leur valeur intrinsèque, enfin le temps fort du dernier pied tombe sur une syllabe qui était véritablement faible, et qui depuis a disparu en français. Le seul pied qui ait un temps fort rèel est l'avant-dernier. Les finales telles que *domine, omnium,* se sont réduites dans les langues romanes à de simples terminaisons féminines, lorsqu'elles n'ont pas abouti, comme cela arrive le plus souvent en français, à des terminaisons masculines. D'où il suit que les deux tétrapodies citées plus haut se réduisirent plus tard à deux tripodies suivies chacune d'un pied placé complètement ou partiellement dans le silence, c'est-à-dire à deux tétrapodies *catalectiques* ou *brachycatalectiques.* On aboutit ainsi au nombre de douze syllabes dans les périodes brachycatalectiques, plus une syllabe féminine dans les périodes simplement catalectiques ; cette syllabe féminine se plaçait, dans l'ancienne poésie française, à l'hémistiche et à la fin du vers. Les deux tétrapodies s'écri-

[1] Beda venerabilis, *De metrica ratione,* p. 2380 ; Ritschl.

vaient en une seule ligne, au lieu de former deux lignes comme nous l'avons vu plus haut, et l'hémistiche, aussi bien que la fin du vers, était marqué par une césure suivie d'un silence. Seule la dernière syllabe forte de chaque hémistiche dut avoir une force réelle, on accentuait les autres de deux en deux par rapport à elle sans se préoccuper de savoir si la syllabe sur laquelle tombait l'ictus du vers était véritablement forte dans la prononciation naturelle de la langue.

D'après ce système, on scande comme il suit le vers de Racine :

Oui, je viens dans son temple adorer l'éternel.

En désignant par le signe de l'iambe réel la succession des pseudo-iambes, et par le signe ⏑ le pied iambique resté dans le silence, les deux hémistiches nous donneront la série suivante :

⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑

Dans ce système, le repos de l'hémistiche est égal à celui de la fin du vers.

232. La poésie romane du moyen âge, principalement la poésie française, employa de préférence une forme qui laissait à la fin du vers un repos plus long qu'à l'hémistiche. Ce surcroît de catalectisme, connu des Grecs sous le nom de *hypercatalectisme,* affectait non pas la fin du vers, mais le commencement du vers suivant, comme on le verra dans le schème qui suit :

⏑ – ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑
⏑ – ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑

Les deux vers de la chanson de Rolland que nous allons citer se conforment à cette règle :

⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑
⏑ *Li quens Rollanz* ⏑ *se jut desuz un pin :* ⏑

⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑
⏑ *Envers Espaigne* ⏑ *en ad turnet sun vis* ⏑

Il résulte de ce qui précède que l'*alexandrin* et le *decasyllabe,* plus souvent appelé *hendecasyllabe,* sont tous deux formés par deux tétrapodies pseudo-iambiques ; dans l'alexandrin les deux hémistiches sont simplement catalectiques, et dans l'hendecasyllabe le premier hémistiche est hypercatalectique. Lorsque la syllabe féminine de l'hémistiche et de la fin du vers est ex-

primée, le catalectisme en est diminué; on a alors les schèmes suivants :

⏑ – ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑ ⏑

⏑ – ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑ ⏑

⏑ – ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑

⏑ *Tantes batailles* ⏑ *en camp en ai vencues* ⏑

⏑ – ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ – ⏑ – ⏑

⏑ *E tantes teres* ⏑ *larges escumbatues,* ⏑

233. Il nous suffit d'avoir montré par deux exemples de quelle façon la poésie romane, et la poésie française en particulier, sont issues de la poésie populaire des latins. Ce qui frappe dans cette poésie, en même temps que l'extrême simplicité des périodes métriques, c'est le mépris de la forme et de la valeur réelle des syllabes. Cette valeur n'est observée que pour une seule, la dernière syllabe forte de chaque hémistiche. Ces vers étaient accompagnés sans doute d'une mélodie très simple qui scandait distinctement chaque pied, et marquait le pas des armées en marche. Plus tard, il arriva aux vers français ce qui était arrivé aux vers grecs, c'est-à-dire qu'on ne les chanta plus ; alors on s'éloigna dans leur prononciation de la forme grossière et monotone de l'antique psalmodie, on les lut sans s'astreindre à faire sentir dans chaque hémistiche de l'alexandrin les trois temps forts qu'on lui donnait autrefois. Cette accentuation de deux en deux serait insupportable à la lecture, surtout lorsqu'elle ferait tomber un ictus sur une syllabe naturellement faible ; aussi, dans la déclamation des vers, se contente-t-on aujourd'hui de faire sentir le dernier ictus de chaque hémistiche qui doit toujours concorder avec un ictus naturel de la voix, et, le plus souvent, on fait entendre dans l'intérieur de chaque hémistiche un autre ictus placé facultativement sur la syllabe le plus naturellement désignée par le sens. Le vers tout entier devient ainsi une simple *tetrapodie acatalectique*, au lieu de deux *tetrapodies catalectiques*. Quant à la forme de chaque pied, elle est devenue, comme dans le vers saturnien, facultative, puisque, suivant la façon dont chaque hémistiche est coupé par l'ictus mobile, chaque pied peut contenir une, deux, trois, quatre et même cinq syllabes. Une seule condition empêche cette liberté d'être complète, et fait différer l'alexandrin moderne de l'antique saturnien, c'est que la somme des syllabes de tout le vers ne doit être ni inférieure ni supérieure

au nombre de douze. Si nous scandons ainsi le vers de Racine cité plus haut, nous aurons :

Oui je viens dans son temple adorer l'éternel

Ce vers a par hasard une apparence de régularité, il est formé par une suite de pseudo-anapestes, mais si nous continuons la citation, on verra bientôt disparaître cette régularité fortuite.

Je viens selon l'usage antique et solennel,

Célébrer avec vous la fameuse journée,

Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée.

Cette façon de scander les vers alexandrins est la seule qui soit aujourd'hui en usage. L'ancien rythme dissyllabique ne pouvait se soutenir que grâce à la musique, mais, dans la simple récitation, il serait beaucoup trop lent et trop pesant.

234. Ces quatre vers scandés sans expression donnent dans le langage les mélodies suivantes :
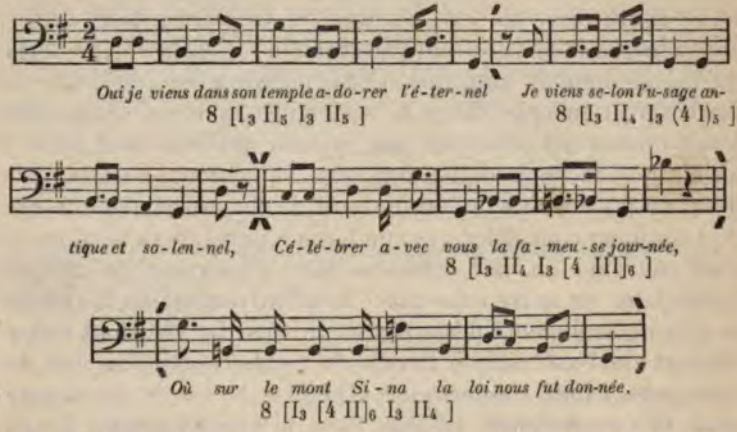
Les mêmes vers prononcés avec expression, c'est-à-dire lus comme on doit les lire, perdent toute espèce de régularité, et n'ont plus, pour les distinguer de la simple prose, que le nombre de syllabes fixé d'avance, condition qui n'a rien de rythmique, puisque la syllabe, étant de durée variable, ne peut pas servir de mesure. Il faut bien avoir le courage

de l'avouer, le vers français prononcé, non pas de la façon monotone en usage dans les écoles, mais avec toute l'expression que réclame le sens de la phrase, n'a plus aucun rythme déterminé et ne se distingue plus en rien, sinon peut-être par l'allure du style, de la simple déclamation prosaïque ; du reste, on doit plutôt s'en féliciter que s'en plaindre, tout le monde conviendra qu'il n'est pas de rythme plus pauvre que celui des vers scandés; plus on mettra d'expression dans la déclamation du vers, plus l'indigence du vieux rythme disparaîtra sous la riche improvisation du sentiment ; en un mot, plus les vers déclamés ressembleront à une belle prose, plus ils plairont.

Nous allons donner les mêmes vers déclamés avec expression :
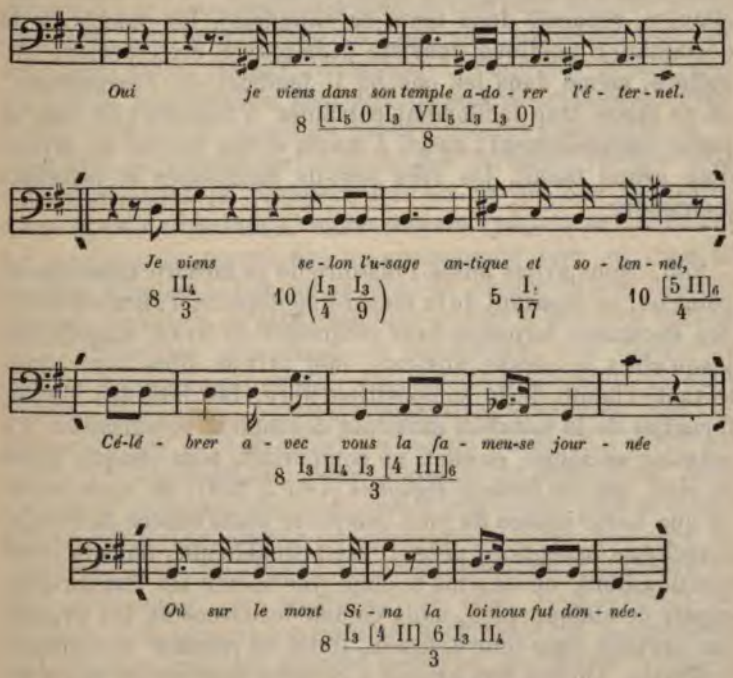
235. Il est clair que cette seconde déclamation est beaucoup plus expressive que la première, et malgré le caractère réaliste inhérent à toute phrase mélodique du langage, elle est en même temps plus musicale, et n'est pas exempte d'une certaine solennité et d'une gravité tout à fait en rapport

avec le sens des paroles. Mais ce résultat n'a pu être obtenu qu'en rompant le cadre de la tétrapodie, et en détruisant la régularité métrique de l'alexandrin. Le premier vers est devenu une heptapodie, le second une pentapodie, et les deux derniers seulement sont demeurés à l'état de tétrapodie; c'est-à-dire que les deux derniers vers, seuls, remplissent dans cette déclamation les conditions requises pour un alexandrin français. En fait, même dans la meilleure déclamation, la forme de l'alexandrin se rencontre fréquemment, et c'est par là que l'on reconnaît si l'on a affaire à des vers ou à de la prose. La forme du tétramètre régulier n'est en effet rompue que pour exprimer un sentiment déterminé; sitôt que les paroles rentrent dans le domaine des idées indifférentes au point de vue du sentiment, on reprend la période régulière, c'est-à-dire la tétrapodie, et la forme du vers, d'abord dissimulée, reparaît dans toute sa simplicité. Le danger de la déclamation poétique consiste à employer cette période régulière, même dans les cas où il faudrait de l'expression ; on se laisse trop facilement entraîner à scander, au lieu de parler naturellement; aussi, à moins d'être lus par un artiste d'un grand talent, les vers sont-ils monotones et fatigants à entendre.

236. Nous avons laissé l'histoire de la mesure musicale au point où, se séparant de la mesure poétique et s'affranchissant des anciennes formules dans lesquelles on avait emprisonné jusqu'alors la phrase musicale, elle prit un libre essor dans le vaste champ de la composition libre. Dès lors, les vieilles formules de la notation musicale devenaient insuffisantes. La notation ancienne, en effet, ne comportait, pour chaque genre de pied, que les formes *logiques* (voir § 219) ; or, nous avons vu que toute espèce de pied comporte toute espèce de forme, à quelques exceptions près. Il est probable que, dans la composition libre, on en vint à employer même les formes *illogiques* de chaque pied, mais comme les Grecs ne les avaient pas prévues dans leur notation, il dut en résulter une grande confusion. On dut être amené à prendre souvent un genre de pied pour un autre. Si l'on avait affaire à un *spondée,* par exemple, on était plus naturellement porté à le noter par un pied octasème que par un pied pentasème, puisque théoriquement le spondée n'existait pas dans le pied pentasème ; toutes les fois que l'on écrivait deux longues (- -), on se supposait

naturellement en pied octasème, ou plutôt tétrasème en prenant la croche pour unité, parce que l'on partait toujours de l'hypothèse de la longue (–) égale à deux brèves (⏑ ⏑); or, ces deux longues pouvaient déterminer tout autre chose. Quand même le musicien s'en apercevait, il n'avait d'autre ressource que de considérer comme *illogique* l'une des deux longues ou les deux longues à la fois, mais jamais il n'avait la mesure exacte de cet illogisme. De toute façon, la réalité échappait à la notation, et cela à cause du nombre restreint de formes admises pour chaque genre de pied.

237. Nous ne savons comment les musiciens grecs, affranchis des entraves de la poésie, se tirèrent des difficultés de la notation dont nous venons de parler; les mélodies grecques que nous possédons sont en très petit nombre, et les ouvrages des rythmiciens ne nous sont parvenus que par fragments (voir Rudolf Westphal)[1]. Peut-être même s'en tinrent-ils pour chaque pied aux formes restreintes de l'ancienne rythmique. Toujours est-il qu'après l'obscurité et la confusion qui résulta de l'invasion des barbares, lorsque nous retrouvons pour la première fois au moyen âge les traces d'une notation musicale, toute théorie rythmique a disparu. La musique du moyen âge ne connaissait plus ni pied ni mesure, elle se notait au moyen de signes divers appelés *neumes*, auxquels on attribuait des durées à peu près égales, mais différentes cependant, et constituant une espèce de rythme vague, sans que l'on sût précisément quelle en était la mesure. C'est une opinion arrêtée dans l'esprit de bien des personnes que le plain-chant n'a pas de mesure. La vérité est qu'il n'y a pas de théorie pour la mesure du plain-chant, mais seulement certaines traditions orales transmises plus ou moins fidèlement de génération en génération. Il est très rare de nos jours que l'on puisse trouver l'occasion d'entendre du vrai plain-chant; les traditions, en effet, sont altérées ou perdues, et la plupart des maîtres de chapelle ont accommodé tant bien que mal, en mesure moderne, les chants religieux qui nous ont été légués par le moyen âge. Il n'est pas admissible pour le plain-chant, pas plus qu'il ne l'est pour le langage lui-même, qu'il soit dépourvu de toute mesure mathématiquement appréciable, mais on est naturellement porté à

[1] *Die Fragmente und Lehrsätze der Griechischen Rhytmiker.*

nier la réalité des choses que l'on ignore, et il est tout naturel que, ne trouvant pas cette mesure, on ait dit qu'elle n'existait pas. Sans doute le plain-chant n'a pas de mesure, si l'on restreint le sens de ce mot à celui du mouvement isochrone de nos périodes homogènes, mais si l'on se reporte à ce que nous avons dit des périodes hétérogènes dans le langage, si l'on remarque avec quelle précision nous sommes arrivés à déterminer mathématiquement la durée de chacune des parties d'une période hétérogène, on se convaincra qu'il peut y avoir, et qu'il y a une mesure, en dehors de la répétition constante et monotone d'une même durée. Je ne prétends pas affirmer que la mesure du plain-chant soit du même genre que celle du langage, la presque égalité des notes à laquelle il doit son nom (*chant plain, chant égal*), en supprimant toute espèce de rythme, à l'exception toutefois des vocalises où l'on voit reparaître un peu de régularité rythmique, nous porte à croire que le plain-chant ne formait pas de périodes déterminées, qu'il n'avait pas de conclusion métrique, et que la fin de la phrase était uniquement déterminée par le retour à la tonique. Ce n'est que de cette façon que l'on peut expliquer cette quasi égalité de toutes les notes d'une mélodie. Si nous avions à proposer une hypothèse, pour résoudre cet important problème, nous dirions que les hommes du moyen âge, ayant retenu de mémoire toutes les mélodies à eux léguées par l'antiquité payenne et chrétienne d'une part, et apportées d'autre part par les envahisseurs germains, en avaient accommodé le rythme d'une façon grossière, comme il arrive encore journellement aux personnes qui sont profanes en matière musicale. Toute notation de la musique ayant disparu, toute science musicale avait dû nécessairement sombrer également; il n'y avait pas de distinction dans la masse du peuple au point de vue du savoir musical, c'était l'égalité dans l'ignorance. Cependant, ces mélodies chantées grossièrement sur un rythme *ad libitum* (car le rythme exact est ce qu'il y a de plus difficile à retenir dans une mélodie) existaient, puisqu'on les chantait, et du moment qu'elles existaient, elles avaient une mesure, quelle qu'elle soit.

Cette mesure, quelle était-elle? La réponse à cette question est d'une portée considérable : pour nous, la théorie du plain-chant ne serait autre chose que la théorie des transformations éprouvées par le rythme d'une mélodie donnée, lorsqu'elle est abandonnée à l'exécution d'un homme absolu-

ment dénué de toute éducation musicale. Les fautes de rythme que peut faire aujourd'hui un chanteur maladroit ne nous donnent qu'une faible idée de ce qui se passa alors ; celui-ci, en effet, est soutenu dans son chant par le souvenir de la mélodie exécutée correctement par d'autres chanteurs ; mais, à une époque où la correction n'existait nulle part, le chant de chaque individu était la somme de toutes les incorrections particulières entassées par plusieurs générations ; il serait intéressant de chercher la théorie de ces incorrections. Bien que, sur cette matière, nous ne soyons pas en état d'avancer un système en l'appuyant de preuves, nous sommes fortement inclinés à croire que la phrase avait perdu toute unité métrique, et que seule l'unité mélodique était demeurée. Chaque note mélodique se prononçait naturellement avec une durée qui en était l'octave métrique, et comme les notes mélodiques ne faisaient pas généralement de grands écarts [1], il s'ensuivait une presque égalité dans les notes métriques. C'est précisément l'inverse de ce qui se passe dans le langage. Dans celui-ci, en effet, la tonalité métrique est fixe et la tonalité mélodique variable, tandis qu'au moyen âge la tonalité métrique devint vraisemblablement variable et la tonalité mélodique demeura fixe.

238. Pendant longtemps la seule notation que l'on connût consista en certains signes appelés *neumes*, destinés à aider la

[1] Quand même les notes mélodiques feraient de grands écarts, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que l'écart serait le même pour les notes métriques. On peut en effet toujours faire abstraction de l'octave et ramener tout intervalle de plus d'une octave à un intervalle moindre. La marche mélodique *do re*$_1$, par exemple, peut très bien avoir pour durée métrique *do*-$_n$ *ré*-$_n$ (l'indice n exprimant le nombre quelconque d'octaves qui séparent la note mélodique de sa durée métrique), *ré*-$_n$ est aussi bien une des octaves métriques de *ré*$_1$, que *ré*-$_n$ + 1 ; pour que l'écart métrique fût absolument parallèle à l'écart mélodique, il faudrait en effet avoir pour marche *do*-$_n$, *ré*-$_n$ + 1 ; mais *ré*-$_n$ étant aussi propre à représenter métriquement *ré*$_1$, que *ré*-$_n$ + 1, l'intervalle de onzième se trouve réduit à un intervalle de seconde. Celui de douzième se réduira de même à une tierce, etc. De la sorte, on arrive à se convaincre que le maximum d'intervalle métrique qu'on puisse avoir nécessairement entre deux notes successives est celui de quinte, *do sol*, qui partage exactement en deux parties égales la différence de durée qui existe entre deux octaves successives : *do* étant 1, *do*$_1$ est 2 et *sol* $1 + \frac{1}{2}$, c'est-à-dire $1 + \frac{2-1}{2} = 1 + \frac{1}{2}$. Le rapport entre $1 + \frac{1}{2}$ et 1 est en effet égal à $\frac{3}{2}$, c'est-à-dire au rapport de quinte.

mémoire des chantres, mais incapables d'apprendre la mélodie à des personnes qui ne l'eussent pas encore connue. Ces signes marquaient les inflexions ascendantes et descendantes de la voix, sans préciser aucune note ; ils reproduisaient sous les yeux du chantre le mouvement général de la mélodie qu'il savait par cœur, et lui permettaient d'en retrouver le souvenir au moment où il lui fallait la chanter. Pendant de nombreux siècles, la musique du plain-chant se conserva avec cette notation insuffisante pour tout homme qui ne savait pas la mélodie par cœur. Ce n'est qu'au XI^e^ siècle que Guido d'Arezzo imagina de rendre sensible pour tous les yeux la position relative des signes neumatiques sur des cordes ou lignes, et, par ce moyen, de déterminer d'une façon exacte le diapason relatif que l'on devait attribuer à chaque note. De là, une grande révolution et un immense progrès. A partir de ce jour, il pouvait se former de véritables musiciens, acquérant en matière de chant une expérience et une habileté capables de les distinguer de la foule ignorante. Mais cette réforme, tout en précisant les notes mélodiques, n'avait rien fait pour les durées métriques, qui continuèrent à être indiquées aussi vaguement qu'auparavant.

239. Il est intéressant, au plus haut degré, de voir la science musicale sortir pour ainsi dire du néant, naître comme si elle n'avait jamais existé, deux mille ans après les chefs-d'œuvre du génie grec. Fort heureusement, l'époque de cette renaissance n'est pas assez éloignée de nous pour que nous ne puissions la suivre dans toutes ses périodes. Les monuments qui nous en restent sont innombrables, ils nous donnent tous les signes que l'on employait pour noter la valeur métrique des notes, et quoique l'on n'ait que des renseignements vagues sur la signification de ces divers signes, on peut espérer que par les progrès de la science métrique, on arrivera à faire la lumière complète sur ce sujet. La naissance de la musique en Grèce, au contraire, est trop éloignée de nous pour que nous puissions suivre le développement de cet art avec une certaine certitude. Là, ce sont les monuments qui nous manquent. Cependant, les œuvres les plus anciennes du génie musical des Grecs qui nous soient parvenues se présentent avec un système de notation, tant métrique que mélodique, très déterminé et très précis. Nous ne pouvons donc pas assister à sa naissance, mais nous pouvons faire des conjectures, et

dire que, chez les Grecs, la musique était bien réellement sortie du néant, tandis qu'au moyen âge elle était sortie des ruines. Ces deux origines différentes expliquent le caractère diamétralement opposé des deux musiques. Chez les Grecs, la musique, sortant du néant, se modela sur le langage, elle fut créée par le poète en même temps que les paroles qui l'accompagnaient ; elle servait à rendre ineffaçable dans l'oreille le son de ces paroles, et, dans ce but, le poète faisait en sorte que le rythme de la musique défigurât aussi peu que possible le rythme naturel de la phrase parlée. Aussi le point de départ de la musique grecque fut-il tout rythmique, la mélodie vint comme par surcroît, et pour fixer le ton de la voix, tout en variant les inflexions. Au moyen âge, au contraire, la musique n'avait pas cessé d'exister en réalité ; seuls, les moyens de la noter étaient venus à faire défaut, la tradition grecque s'était perdue, et toutes les règles si variées et si précises de la métrique grecque allaient se trouver aux prises avec l'ignorance complète de populations absolument barbares. Toutes les mélodies léguées par l'antiquité continuèrent à exister dans la mémoire des hommes. Il n'est rien qui s'oublie aussi difficilement qu'une mélodie, aussi ne doit-on pas s'étonner qu'elles aient pu traverser une période de plusieurs siècles sans que le souvenir s'en fût perdu. Mais, dans ces airs traditionnels, ce que l'on retenait principalement, c'était la mélodie ; le rythme se défigurait, devenait traînant, perdait le mouvement de la vie, et arrivait à cette quasi égalité des notes qui est le caractère distinctif du plain-chant.

La marche suivie par les progrès de la musique fut donc aux deux époques absolument inverse ; les Grecs, ne connaissant aucune musique antérieure, imitèrent la seule qui existât pour eux, la musique naturelle, c'est-à-dire la parole. A la parole, ils empruntèrent le rythme, et sur ce rythme ils composèrent une mélodie. Les hommes du moyen âge, au contraire, connaissant une musique antérieure, n'eurent pas l'idée d'imiter le langage, ne surent même pas conserver cette musique au degré de perfection où l'avaient amenée les Grecs ; ils en retinrent les notes et en oublièrent le rythme trop compliqué pour eux. Leur point de départ fut donc la mélodie qui leur était fournie par la tradition ; quant au rythme, ils l'improvisaient sur le moment, de la façon la plus conforme à la simplicité de leur sens musical. Comme cette simplicité était la même chez tous, il en résulta bientôt une tradition, et

cette tradition devint une règle ; car lorsqu'il se forma des cercles d'hommes vraiment musiciens, ils ne purent prendre pour base que ce qui existait de leur temps. Malheureusement, la notation métrique du plain-chant est intraduisible en notation moderne, parce que dans la première la mélodie seule est fixée et la mesure changeante, dans des proportions qui n'ont pas encore été déterminées, tandis que, dans la seconde, on a une mesure régulière, et chaque note a une durée mathématiquement déterminée.

240. A quelle époque s'opéra cette transformation de la métrique musicale ? A quelle époque passa-t-on du vague à la détermination? Sans fixer aucun millésime, car cette révolution se fit lentement et n'arriva que très tard à son plein effet, nous dirons que les premières tendances de détermination métrique remontent aux premières tentatives de chant polyphone. Lorsqu'il s'agit de faire chanter à plusieurs voix des mélodies différentes qui devaient être d'accord entre elles, les musiciens sentirent le besoin de trouver pour la mesure une durée fixe et immuable. Comment, en effet, obtenir autrement, ce qui est facile dans un chant à l'unisson, la production simultanée de toutes les notes différentes qui doivent résonner en même temps ?

L'harmonie ne commença à se constituer réellement qu'à la fin du IX^e^ siècle, mais nous ne prétendons pas dire que dès cette époque on eût des mesures régulières ; pendant cinq siècles, en effet, l'harmonie fut livrée à toutes sortes d'essais, à des tâtonnements en tous sens ; elle se constituait et il est permis de supposer qu'on ne sentit pas dès les premiers temps le besoin de régulariser la mesure. Mais lorsque la marche des voix fut devenue plus compliquée, ce besoin devint absolument impérieux, et nous pouvons affirmer qu'à la fin du quatorzième siècle, époque où l'harmonie fut enfin constituée, les mesures régulières existèrent dans la notation.

241. Quelles furent ces mesures régulières enfin sorties du chaos musical ? Les plus simples se présentèrent naturellement à l'esprit des musiciens, à savoir les dipodies, les tripodies, tétrapodies, hexapodies ou octapodies, disèmes, trisèmes, tétrasèmes, hexasèmes ou octasèmes. Mais dans cette notation, ils ne tinrent compte que de la forme de la période, c'est la forme de la période qui fut fixée, et la

forme du pied élémentaire, si importante dans la métrique grecque, demeura entièrement facultative. C'est à cette dernière circonstance que l'on doit un immense bienfait. La notation des Grecs, en effet, si utile dans le principe puisqu'elle avait permis de fixer d'une façon nette le rythme de la poésie et en même temps celui de la musique, était devenue par la suite une entrave, en ce sens que, pour mieux préciser la valeur des signes, elle avait restreint le nombre de formes possibles dans chaque pied, et en avait exclu celles qui ne cadraient pas avec la méthode de notation. Cette notation était donc devenue un obstacle insurmontable aux progrès de la musique, et l'on ne pouvait plus faire un pas en avant sans en détruire de fond en comble le système. C'est ce que fit le moyen âge. Malheureusement, ce ne fut pas une simple démolition suivie de reconstruction immédiate ; pendant de nombreux siècles, les ruines seules restèrent, et ce n'est que très tard qu'on recommença à élever l'édifice. Cette fois, on n'était plus gêné par aucune règle traditionnelle, toutes entraves avaient disparu et on se borna, en fait de règles, à établir celles dont on sentit le besoin sur le moment. Ce besoin consistait alors, non plus dans des paroles qu'il fallait accompagner, mais dans des mélodies qu'il s'agissait de mettre d'accord. Chacune de ces mélodies pouvait avoir pour chaque pied toutes les formes possibles, le seul point essentiel, c'était que les accents généraux de la période fussent prononcés, pour chaque mélodie, dans un seul et même temps. Ces accents généraux furent dans le principe au nombre de deux, comme chez les Grecs, un accent fort et un accent subordonné. On en fixa la place par des règles, et on établit les grandes mesures à deux temps, à trois temps, à quatre temps, c'est-à-dire les dipodies, les tripodies et les tétrapodies.

Les règles qui fixèrent la forme de ces mesures furent naturellement appropriées à la simplicité métrique qui régnait alors. Il arriva pour les formes de mesures périodiques ce qui était arrivé pour les formes de pied des Grecs, c'est-à-dire que le nombre de celles que l'on admit fut trop restreint, et que cette notation devint insuffisante lorsque l'on eut affaire à une musique plus compliquée. On en vint d'abord à déplacer le temps sous-fort, en sorte que l'accent réel ne concordait plus avec l'accent théorique ; puis on déplaça le temps fort de la période lui-même, ce qui était inévitable lorsqu'on eut

affaire à des pentapodies ou à des heptapodies, ou bien à une succession de périodes différentes les unes des autres. Dans ces cas, il aurait fallu se résoudre, pour agir logiquement, à changer la mesure théorique toutes les fois que la mesure réelle changeait, et à créer des mesures à cinq temps et à sept temps, ce que l'on a tenté en effet, du moins pour la mesure à cinq temps ; mais jamais les choses ne se passent dans l'histoire d'un art avec cette simplicité. Lorsque la diversité des mesures fit son apparition, on ne sut pas les identifier avec elles-mêmes, et on continua à les noter dans des mesures théoriquement régulières, en marquant quelquefois par des soufflets la place réelle des accents toutes les fois qu'ils s'écartèrent de leur place théorique. Les périodes ainsi créées donnèrent ce que l'on appela la *forme fuguée ou canonique*. Ce fut bien pis encore, lorsqu'on eut affaire à des périodes hétérogènes; alors non seulement la durée de la période, mais même celle de chaque *temps*, c'est-à-dire de chaque pied, déborda le cadre métrique trop simple imaginé dans le principe. Lorsque ce phénomène s'est présenté, on ne sut pas d'abord le constater et l'on continua à noter les temps ainsi transformés de la même façon qu'auparavant, car le plus souvent le sentiment musical suffisait pour avertir l'exécutant de la valeur naturelle du pied, sans qu'il eût conscience lui-même du ralentissement ou de l'accélération qu'il venait de lui faire éprouver. Mais bientôt on s'en aperçut, et on eut recours à des *points d'orgue* et à différents termes tels que *ralentando*, etc., pour marquer le ralentissement, et à des signes tels que *più presto, accelerando,* etc., pour marquer l'accélération. C'est cette notation métrique avec sa régularité théorique et ses irrégularités réelles qui est encore aujourd'hui en usage. Bien qu'on puisse lui reprocher de manquer de netteté scientifique, nous croyons véritablemant que tout ce qu'on voudrait faire pour lui substituer une notation plus logique n'aurait aucune portée au point de vue pratique ; or, c'est à ce point de vue qu'il faut toujours se placer lorsqu'on entre dans le domaine de l'art.

242. Pour nous résumer, nous dirons qu'en poésie, comme en musique, le même phénomène s'est produit; ici comme là, la réalité artistique a rompu les entraves du cadre trop étroit, trop simple et trop uniforme que lui avaient légué les peuples enfants des époques primitives. Il n'est rien de plus difficile,

surtout dans l'art, où l'on sent plutôt que l'on ne raisonne, que de perfectionner un système de notation au fur et à mesure des progrès accomplis. C'est là surtout qu'on se heurte contre la force d'inertie, si puissante toutes les fois qu'il s'agit de règles traditionnelles que l'on accepte comme elles sont transmises, et que l'on transmet à d'autres sans les soumettre à un examen rationnel. Les seules règles qui se transforment parallèlement aux progrès sont celles de la science, et alors elles prennent le nom de *lois*. Mais, jusqu'à l'époque moderne, la poésie et la musique n'ont pas été étudiées scientifiquement, aussi n'ont-elles pu donner que des règles suffisantes au moment où on les créait, parce qu'elles répondaient à un besoin réel, gênantes par la suite, lorsqu'elles en venaient à ne plus être assez générales.

CHAPITRE VII.

INFLUENCE DU RYTHME NATUREL SUR LES TRANSFORMATIONS PHONÉTIQUES DE LA LANGUE.

243. Les transformations subies par les langues sous l'influence du temps ont été étudiées de nos jours avec une grande précision, au moyen de la méthode comparative appliquée aux différentes langues qui composent un même groupe et qui ont entre elles des liens de parenté. Cette étude comparative a surtout donné des résultats merveilleux en ce qui concerne la phonétique, et l'on peut dire que dans tel groupe de langues, dans celui des langues romanes par exemple, les grandes lois de la transformation des sons ont été toutes fixées d'une façon définitive. Les nouvelles découvertes que l'on pourra faire ne pourront qu'enrichir et compléter, sans les transformer, les résultats acquis. Mais ces lois n'ont été jusqu'à présent que des généralisations de faits sans explication, sans raison suffisante; elles entrent dans la mémoire, mais n'éclairent pas l'esprit. Elles n'ont fait que recueillir et mettre en ordre les matériaux qui doivent plus tard servir à créer une science dans laquelle tous les faits s'expliqueront. Cette science, c'est la *physiologie du langage*.

244. Quel est l'agent de ces transformations que nous n'avons plus à constater et que nous trouvons rangées dans leur ordre? Quel peut-il être, sinon le rythme naturel, cette force déterminante de l'unité métrique, qui devient en même temps la force déterminante des transformations phoniques?

Nous abordons en ce moment un sujet considérable; préparés comme nous le sommes par nos recherches précédentes, nous pourrions peut-être en tenter l'étude, mais comme l'examen approfondi de la phonétique étudiée à ce point de vue constituerait à lui seul toute une science nouvelle, nous détruirions ainsi l'harmonie de ce livre où nous avons touché déjà à tant d'autres sujets. Nous nous contente-

rons d'esquisser à grands traits la méthode à suivre dans cette science, et les considérations générales qu'elle comporte.

Il existe sans doute déjà de nombreux ouvrages dans lesquels on a cherché l'explication physiologique des transformations de la langue, et l'on est véritablement en droit de s'étonner que tant de livres érudits et traités avec toute la compétence que l'on pouvait désirer soient restés lettre morte jusqu'à ce jour pour le monde philologique[1]. Faut-

[1] Nous allons citer les principaux ouvrages qui s'occupent de la physiologie du langage. Dès la fin du siècle dernier, Hellwag publiait une dissertation qui, malgré le ton trop spécialement médical qui y règne, mérite d'attirer l'attention du public. Cet ouvrage a pour titre : *Dissertatio inauguralis physiologico-medica de formatione loquelæ.* Tübingen, 1780. Il est surtout intéressant parce qu'il nous montre dans Hellwag l'inventeur du célèbre triangle vocalique, comme l'a fait remarquer pour la première fois M. Thansing, dans la préface de son ouvrage sur le système naturel des sons. — En 1841, parut à Stuttgart un essai de physiologie du langage par M. Rapp. : *Versuch einer Physiologie der Sprache.* Ce long ouvrage en trois volumes fait preuve d'une érudition réelle, mais il manque de méthode. — Nous mentionnerons également les ouvrages des Allemands Du Bois-Raymond et Lepsius : *Kadmus oder allgemeine Alphabetik von physikalischen, physiologischen und graphischen Standpunkt* von Du Bois-Raymond et *Das allgemeine linguistische Alphabet*, von Lepsius. Berlin, 1855. — Tout le monde connaît les célèbres travaux de MM. Brücke, Merkel et Thansing : *Grundzüge der Physiologie und Systematik der Sprachlante* Brücke. Wien, 1856 ; voir du même auteur un article contre Merkel, Zt-schrift für Oster. Gymn., et des remarques phonétiques éparses dans une série d'articles de la même Zt-schrift. On a de Merkel : *Anatomie und Physiologie der menschlichen Stimm-und sprachorgane,* 1857, *Antropophonik.* Leipz, 1863. Enfin, M. Thansing a écrit : *Das natürliche Lantsystem der Menschlichen Sprache,* 1853. — En 1871, M. Oscar Wolf fit paraître un ouvrage qui, bien que presque exclusivement médical et étudiant spécialement les maladies de l'oreille, présente un certain intérêt au point de vue de la physiologie du langage ; cet ouvrage est intitulé : *Sprache und Ohr.* Braunschweig, 1871. — Enfin, nous citerons encore une fois le livre de Helmholtz : *Die Lehre von den,* etc., si considérable à tous les points de vue, qui a poussé jusqu'à la plus grande perfection l'étude physique des voyelles.— Il est non moins intéressant de connaître les auteurs qui ont cherché à établir une théorie de la déclamation ; nous citerons du siècle dernier Sheridan : *Lectures on the ort of Reading.* London, 1787 ; Schoder : *Soll die Rede auf immer ein dunkler Gesang bleiben ?* Leipz., 1791 ; Löbel : *Ueber die Declamation oder den Mundlichen Vortrag nach dem Engl. des Sheridan mit Zusätzen herausgegeben.* Leipz., 1793. Nous ajouterons du commencement de ce siècle, Michaelis : *Die Kunst der Rednerischen und theatralischen Declamation.* Leipz., 1818, et Thürnagel : *Versuch einer systematischen*

il en accuser les philologues? Sans doute, et la chose se comprend sans s'excuser, les linguistes montrent en général une certaine répugnance contre tout ce qui tend à les faire sortir de leur spécialité telle qu'ils l'ont généralement comprise jusqu'à ce jour; mais on peut dire, à la décharge de ceux-ci, que si les physiologistes avaient su formuler les résultats de leurs recherches d'une façon claire, en les réunissant en une forte synthèse, au lieu de se perdre dans les infiniment petits d'une analyse sans but et sans méthode, les philologues auraient certainement surmonté cette répugnance et se seraient mis au courant des théories physiques sur la transformation des sons. Le reproche que nous faisons à ces théories, c'est précisément d'être trop physiques, c'est de laisser supposer que le langage peut s'étudier comme la chaleur, la lumière et l'électricité, et de faire croire qu'il est comparable aux corps analysés en chimie, et aux cadavres disséqués dans les amphithéâtres. Le langage est un organisme, un être vivant, remuant et changeant; ce sont les manifestations de sa vie qu'il s'agit de surprendre et d'étudier, ce sont ses mouvements qu'il s'agit d'analyser, et, comme il se traduit par des sensations, c'est dans les sensations qu'il faut l'observer. En le soumettant à un travail de froide dissection comme s'il s'agissait d'un corps mort, on s'expose à n'atteindre que des résultats incomplets et à dépenser beaucoup de science pour un profit douteux.

Sans doute, il est très utile de baser son étude psycho-physiologique sur les grands principes de la physique ; nous-mêmes, nous n'aurions pas fondé notre théorie si nous n'avions pu nous appuyer sur la loi des harmoniques. La définition physique du son et du timbre est indispensable à toute étude du langage vivant, mais il n'est pas nécessaire, pour connaître la loi des sensations causées par la parole,

Anleitung zu Declamation, Mannheim, 1825; du même auteur : *Theorie der Schauspiel-Kunst.* Mannheim, 1836. — De nos jours, a paru une courte brochure de M. Ernest Legouvé qui traite également de la façon de lire à haute voix : *Petit traité de lecture à haute voix à l'usage des écoles primaires.* Le nom de l'auteur dit assez que la lecture doit en être très agréable, mais la façon dont le sujet est traité est plus anecdotique que théorique, et au point de vue pratique ou simplement pédagogique, nous ne voyons pas que cet ouvrage renferme autre chose que quelques conseils généraux superflus pour ceux qui lisent bien, et insuffisants pour ceux qui lisent mal.

d'étudier les mouvements exécutés par la bouche dans la prononciation des différentes consonnes. Cette étude peut expliquer leur production, mais non la sensation qui en résulte ; elle nous montre les causes du phénomène sans en faire voir les effets ; or, ce que l'auditeur ressent, ce sont les effets et non les causes. L'étude des causes qui concourent à la formation du langage est objective, l'étude des effets produits par le langage est toute subjective, et la connaissance des causes qui l'ont produit n'est aucunement comprise dans la sensation reçue. Je n'ai pas sensation de telle ou telle conformation du larynx ou de telle ou telle position des organes vocaux, j'ai sensation de certaines paroles prononcées avec un certain rythme, quel que soit d'ailleurs le mécanisme organique qui les a produites. La connaissance des causes objectives qui engendrent le langage n'ajoute rien à la sensation que je ressens, elle ne la rend pas plus claire, elle ne fait pas entrer dans le domaine des faits sentis le lien mystérieux qui va de la cause à l'effet. Elle m'apprend que telle cause produit tel effet, mais il reste cette question, pourquoi le produit-elle? Pour y répondre, il faudrait connaître tout ce qui se passe entre le phénomène physique qui produit le langage et le phénomène psychique qui en résulte, la sensation. Or, les phénomènes intermédiaires qui relient entre eux ces deux phénomènes extrêmes sont de leur nature inaccessibles aux recherches ; quant aux phénomènes extrêmes eux-mêmes, ils sont tous deux d'un ordre de choses tellement différent que, tout en affirmant et constatant leur rapport de cause à effet, nous devons renoncer à le faire entrer dans le domaine de l'intelligible. La connaissance des causes peut avoir son intérêt objectif sans jamais prétendre expliquer les sensations, et la connaissance des sensations peut très bien dans sa plus grande partie se poursuivre, abstraction faite de la connaissance des causes. Ce sont deux sciences assez distinctes pour avoir chacune leur but et leur méthode.

245. Il ne faut pas croire que l'on ait assez fait pour la physiologie du langage, lorsque, ayant pris un mot d'une façon absolue, on a déterminé le timbre de chacune de ses voyelles, décrit le mécanisme qui concourt à la formation de chacune de ses consonnes, énuméré les muscles qui sont entrés en jeu pour produire sa prononciation, et compté le minimum de temps nécessaire pour la production de chacune des parties

de ce mot. Lorsque l'on connaît tous ces détails, on est plus renseigné qu'auparavant, mais non plus éclairé ; on a certaines données absolues, certains chiffres dont on ne sait que faire ; or, ce qu'il faut, ce sont des données relatives, des données que l'on puisse relier entre elles. Il convient d'analyser sans doute, mais il est nécessaire, pour le faire avec profit, que les résultats de l'analyse puissent se prêter à une synthèse. Nous avons déjà dit, au commencement de notre seconde partie, combien il est illusoire de prendre les mots d'une langue d'une façon absolue et de les soumettre à l'analyse. Le mot n'est pas une entité physiologique, ce n'est qu'un produit de l'analyse grammaticale. Pour la nature, il n'existe pas. Si l'on veut étudier les syllabes d'un mot, qu'on les prenne au milieu d'un organisme vivant, et l'on verra combien elles se prêtent peu à une étude absolue, combien leur nature est changeante et diverse suivant le mouvement rythmique auquel elles participent, et combien, par conséquent, il est chimérique de vouloir les étudier en elles-mêmes, abstraction faite de tout rythme, c'est-à-dire de tout mouvement et de toute vie. Les personnes qui ont lu attentivement notre chapitre *de la quantité* savent combien le même mot prend de formes diverses, suivant l'organisme dont il fait partie ; nous ne reviendrons donc pas sur ce point et nous aborderons immédiatement l'étude des modifications que cette diversité de formes fait éprouver à la matière phonétique du langage.

246. Pour commencer cette étude, nous ne nous adresserons pas d'abord aux langues mortes, car, bien qu'on ait étudié leurs transformations phonétiques, l'agent de ces transformations, le rythme, n'existe plus pour nous et nous n'avons aucun moyen de le ressusciter autrement que par induction. L'induction, de son côté, a besoin d'être basée sur une observation immédiate. Il nous faut prendre cet agent sur le fait dans une langue vivante, étudier ses allures, ses procédés, ses mœurs, suivre son action et en rechercher les conséquences, pour avoir le droit de faire ensuite des hypothèses sur des langues mortes et, par une induction dès lors légitime, de déterminer les causes par les effets. C'est pourquoi j'examinerai d'abord les phénomènes de transformations auxquels le rythme nous fait assister dans notre langue actuelle, puis j'essaierai quelques conjectures sur les causes des transformations antérieures.

247. La matière phonétique du langage vivant est soumise à trois agents principaux de transformation : 1° *le diapason* (*acuité ou gravité*), 2° *l'intensité*, 3° *la durée*. Il n'existe pas de syllabe qui, dans un cas particulier, n'ait un diapason, une intensité et une durée déterminés, mais la même syllabe peut avoir, dans un autre cas, un diapason, une intensité et une durée tout autres. Ces trois facteurs du langage vivant sont donc par eux-mêmes indépendants de la matière phonétique qu'ils façonnent. L'action qu'ils exercent sur elle peut porter soit sur ses voyelles (c'est-à-dire sur le timbre des sons qui les composent), soit sur ses consonnes (c'est-à-dire sur les bruits qui accompagnent ces sons).

248. Nous avons vu de quelle façon se comportait le diapason des syllabes dans le français actuel, nous avons constaté dans notre chapitre de l'acuité que, dans les phrases interrogatives ou exclamatives, le mot final est oxyton; il en est de même dans l'intérieur d'une phrase pour le mot qui forme une cadence suspensive à la fin de chaque membre. Au contraire, dans les phrases conclusives, le mot final est soit paroxyton, soit proparoxyton; il arrive même quelquefois que l'accent d'acuité est reporté encore plus en arrière. Nous avons vu (§ 173) que les accents basiques subissaient également une interversion antérieure. Nous ne parlons ici, bien entendu, que de l'accent aigu, et nous ne voulons rien préjuger sur l'*ictus* ou *accent d'intensité*. On sait, en effet, que ces deux accents ne portent pas nécessairement sur la même syllabe, et que c'est à tort qu'on les confond généralement. L'action exercée par l'acuité ou la gravité sur une syllabe, abstraction faite de son intensité ou de sa quantité, affecte exclusivement le timbre de la voyelle; ce timbre devient clair et ténu dans les syllabes aiguës, obscur et sourd dans les syllabes graves. Mais cette action n'est qu'intermittente, puisque la même syllabe tout à l'heure aiguë peut devenir grave et *vice versa;* elle ne peut engendrer une tendance marquée vers la transformation du timbre de la voyelle, qu'à partir du moment où une syllabe devient soit aiguë soit grave, dans la majorité des cas.

249. Il y a lieu de se demander si l'accent d'acuité, se reportant en arrière dans certains cas déterminés ne contracte pas par là une certaine habitude susceptible de le fixer sur

la pénultième ou l'antépénultième. Nous avons constaté qu'dans le langage familier de la bonne compagnie, l'accent d'acuité avait encore toute sa mobilité, mais que dans le parler populaire, et principalement dans la langue des faubourgs de Paris, il s'était déjà fixé en arrière dans la plupart des cas. C'est-à-dire, qu'il n'est pas rare d'entendre un homme du peuple prononcer non seulement une affirmation, mais même une exclamation avec un mot paroxyton ou proparoxyton.

A l'appui de ce que nous venons de dire, nous allons citer un exemple, et nous demandons au lecteur la permission de le lui donner aussi vulgaire que possible, afin qu'il soit plus caractéristique, qu'il présente, en évoquant un souvenir bien déterminé, une image plus vive à l'esprit de chacun.

Nous ne parlons pas pour le moment des modifications éprouvées par l'intensité et la quantité des syllabes dans cette prononciation mal sonnante ; ce qui la caractérise, c'est le laisser-aller poussé à l'extrême, c'est aussi ce qui porte la voix qui l'articule à adopter pour une interrogation l'inflexion de voix plus paresseuse qui marque d'ordinaire la conclusion. Néanmoins, le caractère interrogatif est toujours reconnaissable, par ce fait que l'on ne termine pas sur la tonique (voir § 171). Prononcée sur un ton convenable, la même phrase nous donnerait :

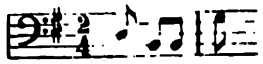

La tendance que nous avons constatée plus haut dans le parler vulgaire, semble déjà se faire jour même dans le parler familier des classes moyennes.
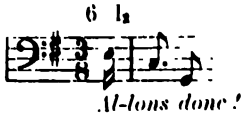
Ces exemples, dont chacun pourra constater l'exactitude en les transposant à son ton, semblent devoir nous faire admettre que l'accentuation oxytonique, bien qu'elle existe encore dans un grand nombre de cas, surtout dans le lan-

gage soigné, perd tous les jours du terrain, et que l'on peut même prévoir une époque, encore éloignée peut-être, où l'on n'aura plus que des paroxytons et des proparoxytons, puisque non seulement les formes conclusives sont et demeurent baryton, mais encore les formes exclamatives et interrogatives, qui semblaient être le domaine réservé de l'accent oxyton, sont envahies par les paroxytons et les proparoxytons. On voit en même temps que le jour où cette révolution se sera accomplie d'une façon définitive, où l'accent aigu aura pris une place fixe sur la pénultième ou l'antépénultième, les intonations de la voix dans la langue française auront perdu en variété. Cependant il n'est aucune expression parmi celles qui étaient rendues auparavant par l'accent oxyton qui ne puisse également se rendre par l'accent paroxyton ou proparoxyton. Ces deux sortes d'accents, en effet, sont capables d'exprimer l'interrogation ou l'exclamation tout aussi bien que les oxytons, pourvu que l'on ne finisse pas sur la tonique du segment par lequel on termine. Il en résulte qu'une langue peut se transformer, perdre l'habitude de certaines intonations et en adopter d'autres, sans toutefois rien perdre de ce qui est propre à exprimer les nuances de la pensée ; c'est pourquoi aussi, bien que le même homme puisse parler dans toutes les langues, exprimer dans toutes les mêmes sentiments, chacune d'elles a une musique reconnaissable, certaines intonations qui lui appartiennent en propre, qui frappent les oreilles qui n'y sont pas accoutumées, et qui la feraient distinguer des autres, abstraction faite des mots dont se compose la phrase. Ces différences d'intonation sont surtout rendues sensibles pour tout le monde par les accents provinciaux différents que l'on rencontre dans une seule et même langue. Tout accent différent de celui qui nous est habituel nous choque par son étrangeté, nous le considérons comme une faute, et il nous semble que les personnes qui en sont affectées chantent en parlant ; de là, ce ton chantant si reproché aux habitants de certaines provinces. Nous ne nous apercevons pas que nous chantons aussi bien qu'eux, mais sur un autre ton. Le nôtre nous est familier et nous n'y prenons pas garde, celui des autres nous paraît étrange et nous le repoussons. C'est ainsi que la musique particulière au parler parisien tend peu à peu à se substituer à toutes les musiques du parler provincial.

250. Dans le style soutenu, l'accent normal d'intensité, en français, est encore aujourd'hui sur la dernière syllabe sonore des mots. J'ai dit l'accent normal ; en effet, les personnes qui auront lu le chapitre de l'*intensité* sauront à combien d'exceptions cette règle est sujette. Il suffit que l'on sorte du discours calme ou simplement solennel, pour voir apparaître les césures *molles* et *semi-molles*. Sans doute, dans ces cas, la voix éprouve le besoin de réunir sur une même syllabe tout ce qui peut frapper l'attention ; de là, mouvement de l'accent d'intensité pour aller rejoindre sur la pénultième ou l'antépénultième l'accent d'acuité qui a déjà certaines tendances à s'y fixer. Peut-être aussi est-il juste de croire que la voix, lorsque sa marche devient impétueuse, commence par franchir l'obstacle et déploie tout d'abord sa plus grande force pour prononcer ensuite avec une énergie décroissante les dernières syllabes du mot.

De même que, pour le sens des mots, les expressions perdent petit à petit leur force primitive, et que l'on voit les termes originairement les plus énergiques aboutir à la plus grande faiblesse d'expression (ex. les mots *abîmer, gâter, ennuyer, gêner,* et cent autres que nous pourrions citer), de même les formes molles et semi-molles, primitivement employées en français dans les cas exceptionnels où l'on voulait déployer une énergie toute particulière, perdent par l'usage leur force expressive et tendent à entrer dans la prononciation ordinaire de la langue. Sans doute la force absolue de ces formes reste la même ; tant qu'elles n'ont pas été atteintes par la dégradation qui résulte du temps, elles ont absolument la même vigueur, mais, comme les effets du langage sont du domaine des sensations, et que l'impression produite est tout entière dans les contrastes, l'emploi fréquent de ces formes leur fait perdre toute force expressive. Dans le parler populaire, la révolution qui tend à faire disparaître les césures dures de la langue française est presque complètement accomplie. Elle est loin de l'être dans le langage soigné, néanmoins la tendance y est très marquée. Les preuves de ce fait abondent. Pour les phrases tirées du langage, nous pouvons renvoyer le lecteur à l'interrogation *as-tu fini* citée plus haut, § 249. Quant aux exemples de césures molle et semi-molle servant à exprimer une certaine énergie, nous en avons donné dans notre chapitre de l'*intensité* et çà et là dans d'autres chapitres. Nous voulons aborder en ce moment un

ordre d'exemples ou de preuves dont aucun philologue ne contestera l'autorité.

251. Ces preuves sont tirées des mots nouveaux, formés, dans la langue populaire, par la chute d'une ou de plusieurs syllabes, ou par des dérivations qui syncopent précisément la syllabe réputée forte, c'est-à-dire la finale. Les exemples qui se trouvent dans le premier cas sont innombrables, il nous suffira d'en citer un certain nombre pour que le lecteur puisse de lui-même continuer la série.

Les différentes sortes d'argot nous fourniront des mots tels que :

Agio	*pour*	Agiotage
Amphi	—	Amphithéâtre
Aristo	—	Aristocrate
Bac	—	Baccarat
Badingue	—	Badinguet
Benef	—	Bénéfice
Boni	—	Boniment
Boule	—	Boulevard
Boule-Miche	—	Boulevard Saint-Michel
Cabot	—	Cabotin
Caf	—	Café
Champe	—	Champagne
Compo	—	Composition
Cosmo	—	Cosmographie
Democ-soc	—	Démocrate-socialiste
Desse	—	Descriptive (géométrie)
Exame	—	Examen
Fiche	—	Ficher (ex.: *veux-tu me fiche le camp*)
Mac	—	Macadam
Mastroque	—	Mastroquet
Mattes	—	Mathématiques
Mélé-casse	—	Mêlé-cassis
Melo	—	Mélodrame
Philo	—	Philosophie
Preu	—	Premier
Rabiau	—	Rabiautage
Rata	—	Ratatouille
Réac	—	Réactionnaire
Redingue	—	Redingote
Rhéto	—	Rhétorique

Seu	—	Second
Toc	—	Toqué
Topo	—	Topographique (dessin ou discours) ex.: *piquer un topo,* c'est-à-dire faire un discours.
Tram	—	Tramway
Troubade	—	Troubadour, (synonyme de troupier)
Kilog	—	Kilogramme
Hectog	—	Hectogramme

Les mots dérivés qui syncopent la syllabe finale du mot primitif sont aussi en assez grand nombre, nous en citerons quelques-uns :

Bachot	*dérivé de*	Baccalauréat
Badingouin[1]	—	Badinguiste
Barbot	—	Barbier
Banquezingue	—	Banquier
Camareau	—	Camarade
Cafmard	—	Café
Moblot	—	Mobile
Sergo	—	Sergent

Cette tendance de la langue n'est pas nouvelle, comme le démontrent un grand nombre de noms propres abrégés ou dérivés conformément au même principe. *Margot* pour *Marguerite* — *Adèle* pour *Adelaïde* — *Elise* pour *Elisabeth,* etc., etc.

252. Nous n'avons qu'un petit nombre d'exemples d'aphérèse ; nous citerons *Bleau* pour *élève de Fontainebleau, Pitaine* pour *Capitaine, Cipal* pour *Municipal, Bus* pour *Omnibus.* Dans la plupart de ces cas la syllabe finale est longue de nature, c'est sans doute pour cette raison qu'elle a conservé l'accent. Nous pouvons en conclure que la tendance qui consiste à faire perdre aux syllabes finales des mots leur intensité n'est pas encore générale, et qu'il faut en excepter au moins les finales longues. Néanmoins ces mêmes syllabes pourront devenir faibles lorsque le sentiment de la phrase exigera des césures molles ou semi-molles.

[1] Peut-être ne faut-il voir dans quelques-uns de ces exemples que des substitutions de suffixes : *Badingu-et, Badingu-oin, Barb-ier Barb-ot.* Mais cette hypothèse est inadmissible pour des mots tels que *mob-ile* donnant *mob-l-ot ;* là, en effet, l'ancien suffixe reste représenté par *l,* tout en perdant sa voyelle ; il y a par conséquent juxtaposition et non substitution.

253. En général, la dernière syllabe sonore des mots français dans la langue familière est plutôt faible que forte, car il est tout à fait contraire aux principes d'une saine phonétique d'admettre qu'une syllabe marquée de l'ictus puisse disparaître. Ne restât-il qu'une seule syllabe de tout le mot, ce serait encore la syllabe forte, et c'est ce qui est arrivé constamment pour les mots latins transformés par la voie populaire en mots français. Nous pourrons donc hardiment affirmer que toutes les fois que dans la prononciation populaire une syllabe est tombée, c'est qu'elle était devenue faible ; par conséquent, comme la majorité des cas nous montre la chute de la dernière syllabe, nous sommes autorisés à dire que, dans le langage vulgaire, celle-ci est plutôt faible que forte. Mais, quelle que soit sa faiblesse, elle a encore souvent dans le parler de la bonne société la qualité de syllabe forte et porte l'ictus lorsque la ponctuation de la phrase l'exige. Cette mobilité de l'accent français est une précieuse qualité, c'est à elle que la langue doit la variété de formes, la souplesse, le caractère nuancé qui lui donne tant de charmes ; mais un tel état de l'accentuation ne peut être évidemment que transitoire, il viendra un jour où l'on verra se fixer l'accent d'intensité en même temps que l'accent d'acuité. Le peuple, qui prend toujours les devants dans toutes les révolutions du langage, est allé déjà très loin dans cette voie ; il faut espérer que l'instinct conservateur des classes éclairées retardera autant que possible cette transformation radicale de notre langue.

254. Les modifications que les changements de quantité font éprouver à la nature des syllabes sont les plus fortes de toutes, elles atteignent à la fois le timbre des voyelles et la prononciation des consonnes ; mais les changements de quantité dépendent eux-mêmes des changements d'intensité dans les voyelles. Bien que nous ayons séparé dans le principe avec le plus grand soin la quantité de l'ictus, bien que nous ayons posé comme un axiome que toute syllabe forte peut être longue ou brève, il est incontestable que toute syllabe forte a une tendance marquée à devenir longue. Le même déploiement de force dans un temps court étant plus pénible que dans un temps plus long, il est naturel que la voix, lorsqu'elle n'est soumise à aucune excitation particulière, adopte la prononciation la plus commode. De là vient

qu'en italien, par exemple, *syllabe longue* et *syllabe accentuée* sont devenus mots synonymes. Tout en constatant le fait qui a causé cette confusion de termes, nous nous garderons bien d'en être dupes. En français, par exemple, on tomberait dans les erreurs métarielles les plus graves en identifiant la longueur avec l'ictus. La dernière syllabe sonore des mots, réputée forte par la plupart des grammairiens, est brève dans un grand nombre de cas ; cela tient à ce que cette syllabe, au lieu de s'allonger, peut se faire suivre d'un silence. Quant aux autres syllabes, lorsqu'elles deviennent fortes, c'est par suite d'une intention particulière de celui qui parle, et l'excitation qui en résulte pour la voix rend possible la prononciation d'une forte pendant la durée d'une brève. Mais lorsque, comme cela est déjà arrivé dans la langue populaire, l'ictus s'est fixé à demeure sur la pénultième ou l'antépénultième du mot, la voix, n'obéissant plus à aucune excitation particulière, allonge la syllabe pour rendre plus commode la prononciation de l'accent et l'on voit en même temps s'assourdir et s'abréger les syllabes finales devenues définitivement faibles. Nous citerons comme exemples quelques mots que nous avons été à même de recueillir : *une corotte* (carotte), *un demi-s'tier* (demi-setier), *un verreu d'vin* (un verre de vin); ce dernier exemple est particulièrement intéressant, parce qu'il nous montre l'*e* ordinairement muet, relevé par l'accent et allongé dans la prononciation. Les syllabes devenues atones n'ont plus qu'une durée très courte, c'est pourquoi nous les avons marquées du signe (◠). Quant aux syllabes accentuées, non seulement elles sont devenues longues, mais elles font partie d'un mouvement plus lent que le mouvement habituel. Une autre particularité du langage auquel sont empruntés ces exemples, c'est qu'il se maintient presque constamment dans les notes très graves par suite du laisser-aller de ceux qui le parlent, et que les cadences conclusives s'y font non par quinte comme dans le langage ordinaire, mais par tierce. Cette particularité, jointe à l'*enrouement* dont sont atteints la plupart de ceux qui parlent de la sorte, contribue à assourdir le timbre des voyelles comme nous l'avons vu dans *corotte* au lieu de *carotte*.

Nous donnons le rythme et la mélodie de l'un de ces exemples :

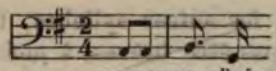

un ver-reu d'vin

255. Cependant, la fréquence de l'accent fort en français sur la pénultième ou l'antépénultième a déjà amené, même dans la langue générale, l'allongement de certaines syllabes étymologiquement brèves, comme par exemple tous les mots en *āison* qui viennent du suffixe latin *ăt̆io*, *āimer* de *ăm̆are*, *prīser*, de *prĕt̆iare*, *vīder* de *vĭd̆uare*, *pâtir* de *păt̆i*, etc. Le dernier exemple est d'autant meilleur pour prouver ce que nous voulons démontrer, que, dans l'orthographe, on a senti le besoin de surmonter l'*a* d'un accent circonflexe afin de marquer l'allongement de la voyelle, bien que ce signe soit habituellement réservé aux voyelles qui étaient primitivement suivies d'une consonne tombée plus tard dans la prononciation. Lorsque tous ces mots sont prononcés exclamativement, la syllabe finale reprend l'accent, et la syllabe allongée peut redevenir brève. Pour se rendre compte du fait que nous signalons, il importe par conséquent de les prononcer sous forme conclusive.

De cet allongement, il résulte pour le timbre des voyelles un son beaucoup plus riche, elles gagnent en ampleur et en sonorité. Quant aux voyelles devenues atones, elles s'abrègent, et leur timbre devient plus pauvre et plus sourd (*āim̆er* de *ăm̆are*, *prīs̆er* de *prĕt̆iare*, etc.). Les consonnes également subissent l'action de ces transformations : depuis longtemps déjà l'*r* de la terminaison dans *aimer* n'est plus prononcé ; de même, dans un grand nombre de patois, l'*r* des infinitifs en *ir* est tombé. En général, toutes les consonnes finales qui ont pour effet de prolonger la durée de la dernière syllabe ont une tendance à disparaître, même lorsque l'ictus ne s'est pas encore reporté sur les syllabes antérieures. Cela tient à ce que la dernière syllable, lorsqu'elle est en césure, est habituellement suivie d'une certaine durée suffisante pour le repos de la voix, et que le plus souvent, la voix aime mieux remplir cette durée par un silence que par la prolongation de la syllabe. C'est pourquoi les syllabes finales qui portent l'ictus peuvent être longues ou brèves, même à l'état

normal, tandis que les autres syllabes, lorsqu'elles portent l'ictus, ne peuvent pas être brèves, à moins d'une excitation particulière ; c'est-à-dire que les pénultièmes ou antépénultièmes fortes sont normalement longues. Néanmoins, il est incontestable que les syllabes finales, à partir du moment où elles se sont allégées en laissant tomber leurs consonnes, sont tout naturellement désignées pour perdre l'ictus; aussi c'est toujours par elles que commence le mouvement en arrière dont il est question.

256. Ce qui se passe en ce moment dans notre langue peut nous aider à découvrir ce qui s'est passé anciennement dans la transformation du latin en roman. Personne n'ignore que l'accent fort des mots romans est à la même place que l'accent d'acuité du latin classique. Le témoignage de tous les grammairiens, aussi bien que la versification latine de l'époque classique, s'accordent pour nous démontrer que les Latins, de même que les Grecs du reste, entendaient par accent non pas une certaine force, ou ce qu'ils appelaient un ictus, mais un certain chant[1], c'est-à-dire une note mélodique qui ressort comparativement aux autres ; c'est ce que nous avons appelé l'accent d'acuité. Quant à l'accent d'intensité ou ictus, il ne concordait qu'accidentellement avec l'accent d'acuité: ce dernier, en effet, était toujours soit sur la pénultième, soit sur l'antépénultième, tandis que l'ictus était, dans la majorité des cas, placé sur la dernière syllabe du mot : cependant cette place n'était pas absolue, et il jouissait, comme c'est encore le cas dans le français actuel, de la faculté de se reporter en arrière. Un vers de Virgile va nous montrer l'ictus placé tantôt sur la dernière syllabe, tantôt sur la pénultième ou l'antépénultième.

Infandum re-gi-na ju-bes reno-va-re do-lo-rem

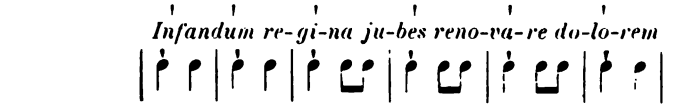

Comme dans le français actuel, les syllabes qui ont perdu l'ictus sont les brèves (*regina, renovare*) ; nous ne parlons pas de *dolorem* où la finale est également brève, parce que l'ictus

[1] Voir *Théorie générale de l'accentuation latine*. Paris, 1855. de MM. Weil et Benlœw.

n'en resterait pas moins sur la pénultième, quand même elle serait longue. Cela semble prouver que dès l'époque classique, toutes les cadences finales étaient déjà devenues molles, ce qui nous porterait à croire que le latin classique était à une période de tranformation plus avancée que le français actuel, c'est-à-dire que le mouvement qui transporte l'ictus de la dernière syllabe sur les syllabes antérieures y était déjà plus prononcé. Néanmoins des césures telles que *infandum* et *jubes* nous prouvent clairement que toutes les finales longues, ou allongeables par position, pouvaient de nouveau recevoir l'ictus lorsque la ponctuation de la phrase l'exigeait. L'ictus était donc encore mobile dans le latin classique, qui par suite était, au point de vue rythmique, une langue assez semblable au français actuel, et diamétralement opposée à l'italien, où l'ictus est fixé d'une façon immuable sur la pénultième ou l'antépénultième. Deux vers de Virgile nous montreront un même mot avec l'ictus sur la pénultième et sur la dernière syllabe.

O fortunatos nimium sua si bona norint

Agricolas!

Fortunatus et ille deos qui novit agrestes!

257. Il est plaisant de constater que les Français, dont la prononciation latine a de tout temps été tournée en dérision, soient en somme, parmi les peuples modernes, ceux qui peuvent le mieux reproduire le mouvement rythmique du latin classique, sans faire violence au génie de leur prononciation nationale. Il est plaisant surtout d'arriver à prouver que les Italiens, dont on nous citait toujours la prononciation en exemple, font subir à la prononciation de la langue latine l'altération la plus violente qui soit possible.

258. Dans les vers saturniens, l'ictus pouvait déjà se reporter en arrière, mais il pouvait rester sur la dernière syllabe lors même que celle-ci était brève, comme on le verra dans le vers suivant emprunté à une épitaphe du tombeau des Scipions :

Quoiei vita defecit—non honos honore

C'est exactement ce que nous avons dans le français moderne. Plus tard, dans le latin vulgaire, l'ictus abandonna complètement la finale et alla rejoindre l'accent aigu, avec lequel il se fixa sur la pénultième lorsqu'elle était longue, et sur l'antépénultième lorsque la pénultième était brève. Dans les dyssyllabes, l'accent se fixa sur la pénultième lors même qu'elle était brève, et, par son séjour, il réussit à l'allonger. C'est ainsi que *bonum* devint *bono* et en italien *buono*. Les antépénultièmes brèves furent également allongées par l'ictus; par exemple, *vetula* devint en latin vulgaire *vecla* et en italien *vecchia*.

En combien de temps s'opéra cette transformation? Nous ne saurions le dire; tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle était déjà un fait accompli lorsque les différentes branches de la langue romane se détachèrent du tronc. A partir de cette époque, le sens du mot accent fut complètement changé, on y vit un ictus, tandis que l'antiquité n'y avait jamais vu qu'une note mélodique. Parties toutes en même temps du même point, les langues romanes marchèrent d'un pas inégal; en italien, la marche fut très lente, et cette langue est au point de vue rythmique encore au même point, peu s'en faut, que le latin vulgaire dont elle est sortie. Seule la faculté qu'elle a de supprimer les syllabes finales dans un certain nombre de mots (*virtù* pour *virtute*, *può* pour *puote*, *buon* pour *buono*, etc.) et la chute de la pénultième dans les mots accentués sur l'antépénultième (*masculus* devenant *maschio*) nous montrent qu'elle a fait un pas en avant dans la voie de la chute des atones. D'autres langues romanes marquent des étapes plus avancées dans la même voie, mais celle qui a poussé cette transformation jusqu'au bout est la langue française. Elle avait d'abord fait tomber toutes les voyelles atones, à l'exception de l'*a* tranformé en *e*. A la suite de cette première évolution, le français se trouvait être une langue mixte, puisqu'il avait un ictus placé d'une façon normale sur la dernière syllabe, et par conséquent mobile dans la déclamation, pour les mots à terminaison masculine, et un ictus placé sur la pénultième et par conséquent fixe pour les mots à terminaison féminine. Mais depuis cette époque, a commencé pour le français une seconde période de tranformation à la suite de laquelle tous les *e* atones sont devenus muets. Par suite, tous les mots

de la langue ont l'ictus normal sur la dernière syllabe réellement prononcée, d'où la nécessité de séparer l'accent d'acuité de l'accent d'intensité dans les conclusions, puisque l'inflexion de voix doit y être descendante, et partant un retour à l'état de choses existant anciennement dans le latin classique. La langue française a parcouru le cercle complet des transformations rythmiques que peut subir une langue, et pour avoir marché le plus vite dans la voie des transformations, elle en est arrivée à se rapprocher le plus de son point de départ, ce qui prouve bien que les transformations rythmiques des langues tournent dans un cercle dont elles ne sortent pas.

FIN DE LA SECONDE PARTIE

CONCLUSION

259. Pour terminer, nous résumerons brièvement nos recherches. Nous appuyant sur un principe unique, sans jamais l'abandonner, nous plaçant à un point de vue non physique, mais psychologique, nous avons tenté de rendre compte des sensations musicales par des lois simples et claires. Nous espérons notamment avoir trouvé une explication simple de la tonalité dans une déduction rigoureuse de ce principe. Grâce à lui, peut-être pourra-t-on réunir en un seul faisceau de lois psycho-physiologiques toutes les règles de l'harmonie entassées par l'expérience séculaire des maîtres de l'art. Lorsque cette application sera faite, on possédera, au lieu du chaos de règles et d'exceptions qui constitue ce qu'on appelle aujourd'hui la science de l'harmonie, une science véritable, un système de lois logiquement enchaînées.

Par une déduction du même principe, la théorie de la métrique a trouvé un fondement ; elle a pris une précision et une clarté dont elle ne semblait pas susceptible, elle a pu paraître aussi nette et aussi exacte que celle des sons, de telle sorte que nous avons des gammes métriques comme les gammes tonales, et des accords de mètres correspondant aux accords de sons. En outre, par la dissimilation mélodique, la théorie de la métrique est devenue la théorie de la modulation elle-même, et partant de la mélodie. Enfin, l'étude des qualités musicales du langage nous a conduits à distinguer, par la différence du but poursuivi et des moyens employés, l'art et la nature, la musique esthétique et la musique du langage.

En ce qui concerne l'étude naturelle du langage, nous avons pris comme sujet d'expérience la langue française, à l'exclusion de toute autre, nous défiant de nos observations

sur toute langue qui n'aurait pas été notre idiome naturel. Là encore le principe unique que nous nous sommes proposé de ne pas perdre de vue a porté son utilité. L'idée confuse représentée par le terme d'accent tonique ayant fait place à deux idées bien distinctes, celle de l'ictus ou accent d'intensité et celle de l'accent d'acuité, le rôle de ces deux sortes d'accents a pu être determiné, ainsi que leurs variations et les places diverses qu'ils occupent dans la phrase.

La quantité s'est aussi présentée à nous indépendante et dégagée de toute espèce de confusion avec l'intensité ou l'acuité; les mots pris en eux-mêmes nous sont apparus comme n'ayant pas d'intensité, d'acuité et même de quantité absolues, mais comme aptes à être prononcés avec telle ou telle intensité, acuité ou quantité. Sans doute un mot n'a d'existence réelle que s'il réunit dans des proportions déterminées ces trois conditions nécessaires à l'existence de toute parole articulée; mais, quel que soit l'état présent d'un mot, on peut toujours le concevoir prononcé différemment, et nous nous sommes même attaché à montrer combien le même mot peut recevoir de formes métriques différentes, suivant l'organisme dont il fait partie. Nous avons vu cependant que l'indifférence des mots à l'égard des formes métriques n'est pas absolue, qu'ils contractent certaines habitudes, certaines tendances, grâce auxquelles ils se font une nature, mais celle-ci est toujours en voie de transformation, par suite des violences qu'elle subit sans cesse de la part du rythme.

Cette lutte de la nature des mots contre la loi métrique, à laquelle en dernière analyse elle est toujours obligée de céder, nous a paru être la cause des transformations subies par le langage dans la suite des siècles. Nous y avons entrevu le principe d'une physiologie du langage basée sur l'étude des sensations et rendant compte de toutes les transformations phonétiques constatées jusqu'à ce jour.

Enfin, de même que nous avions recherché en quoi la musique du langage diffère de la musique artistique, nous avons tenté de marquer la différence qui existe entre la prose et les vers, et d'établir nettement les rapports que l'on peut constater entre la mesure poétique et la mesure musicale.

Ayant à traiter tant de questions diverses, nous ne devions néanmoins pas perdre de vue l'idée générale qui fait l'unité de cette étude. C'est pourquoi, sur bien des points,

nous n'avons fait qu'esquisser rapidement nos idées, certain de trouver dans l'étendue du sujet une excuse suffisante, heureux si le lecteur veut bien y voir aussi une raison de nous pardonner les erreurs qui auront pu nous échapper, et qu'une critique éclairée et bienvenue d'avance ne manquera pas d'y découvrir.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

		Pages.
PRÉFACE		I
INTRODUCTION		XVII

PREMIÈRE PARTIE.

MÉTRIQUE NATURELLE.

I. — Définition de la métrique.

		Pages.	Paragraphes.
CHAPITRE	Ier. Perception de l'unité de temps....	1	1 à 9
—	II. De la dissimilation.....	8	10 à 14

II. — Dissimilation rythmique.

A. — *Du nombre physiologique.*

—	III. Des rapports métriques.....	14	15 à 18
—	IV. Analyse de la perception métrique.	18	19 à 25
—	V. Des harmoniques perceptibles.....	25	26 à 28

B. — *Mètres simples.*

—	VI. Mètres purement rythmiques.....	28	29
—	VII. Mètre disème	30	30 à 34
—	VIII. Mètre trisème.....	36	35 à 41
—	IX. Mètre pentasème.....	43	42
—	X. Mètre heptasème.....	45	43
—	XI. Mètre ennéasème.....	48	44
—	XII. Du renversement.....	49	45 à 48

C. — *Mètres complexes.*

—	XIII.	53	49

D. — *Amplification.*

—	XIV. De l'amplification en général.....	54	50
—	XV. Du pied	56	51 à 53
—	XVI. De l'amplification homogène.....	62	54 à 59

		Pages.	Paragraphes.
CHAPITRE XVII.	Amplification par deux.....	68	60 à 70
— XVIII.	Amplification par quatre.....	78	71 à 79
— XIX.	Amplification par trois.....	83	80 à 88
— XX.	De la tonalité.....	88	89 à 95
— XXI.	Amplification hétérogène.....	96	96 à 107
	A. — Périodes assimilables.....	99	102 à 103
	B. — Périodes hétérogènes proprement dites.....	101	104 à 107
— XXII.	Amplification du second degré.....	104	108 à 113
	A. — Altération.....	106	111 à 112
	B. — Explication du mode mineur.....	108	113
— XXIII.	Des périodes simples.....	110	114
	III. — Dissimilation mélodique.		
— XXIV.	Détermination de la valeur des accents métriques.....	112	115 à 120
— XXV.	Acuité.....	122	121 à 122
— XXVI.	.....	126	123 à 126
	IV. — Du catalectisme.		
— XXVII.	.....	130	127 à 133

SECONDE PARTIE.

MÉTRIQUE NATURELLE APPLIQUÉE AU LANGAGE FRANÇAIS.

CHAPITRE Ier.	Aptitudes métriques du langage....	135	134 à 141
— II.	Syllabes.....	144	142 à 151
— III.	Intensité.....	157	152 à 166
— IV.	Tonalité.....	171	167 à 174
— V.	Quantité.....	183	175 à 221
— VI.	Mesure musicale et mesure poétique	214	222 à 242
— VII.	Influence du rythme naturel sur les transformations phonétiques de la langue.....	238	243 à 258
CONCLUSION.....		256	259

Chartres. — Imprimerie Durand frères.

ERRATA

page	*ligne*	*au lieu de :*	*lisez :*
27	3	πoὺς	πoῦς
27	3	ὀκτάσημος	ὀκτασημος
27	5	πoὺς	πoῦς
27	35	*ralentando*	*rallentando*
40	19	Χρόνων	χρόνων
40	20	τοῦ κάτω ἢ	τοῦ κάτω, ἢ
40	21	*Fragment*	*Fragmente*
71	1	D. — Tripodie trisème	D — Tripodie disème
75	5	ton	mode
75	13	*dies*	*Dies*
76	25	ces gammes, la liste	ces gammes ; la liste
77	2	et, que la douzième	et que la douzième
84	12	comme	nomme
136	7	ῥυδμιζόμενον	ῥυθμιζόμενον
145	41	tr ibraque	tribraque
151	10	trois syllabes, l'articulation	trois syllabes ; l'articulation
175	4	culminent	culminant
176	27	*des lat. Sprache*	*der lat. Sprache*
176	33	M. H. Guyard	M. St. Guyard
206	27	rhytmes	rythmes
208	19	*molesse*	*molosse*
239	22	Du Bois-Raymond	Du Bois-Reymond
239	24	*Idem*	*Idem*
239	27	*Sprachlante*	*Sprachlaute*
239	31	*Autropophonik*	*Anthropophonik*
239	32	*Lantsystem*	*Lautsystem*
239	42	*ort*	*art*
239	45	*Mundlichen*	*mündlichen*
240	33	*zu Declamation*	*zur Declamation*
247	18	(ligne supprimée).	
247	33	Mélé-casse	Mêlé-casse
247	34	Melo	Mélo
248	8	Kilog	Kilo
248	9	Hectog	Hecto

VOCABULAIRE

VIEUX-BRETON

Chartres. Imp. Durand frères, rue Fulbert.

VOCABULAIRE
VIEUX-BRETON

AVEC COMMENTAIRE

CONTENANT TOUTES LES GLOSES EN VIEUX-BRETON

GALLOIS, CORNIQUE, ARMORICAIN, CONNUES

Précédé d'une introduction sur

LA PHONÉTIQUE DU VIEUX-BRETON

ET

SUR L'AGE ET LA PROVENANCE DES GLOSES

PAR

J. LOTH

Elève de l'Ecole des Hautes Etudes.

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1884

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

CINQUANTE-SEPTIÈME FASCICULE

VOCABULAIRE VIEUX-BRETON

AVEC COMMENTAIRE CONTENANT TOUTES LES GLOSES EN VIEUX-BRETON, GALLOIS, CORNIQUE, ARMORICAIN, CONNUES, PAR J. LOTH.

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-EDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1883

K

PRÉFACE

Notre but, dans ce travail, a été de rendre plus commode l'emploi des gloses, éparses dans diverses publications, dont quelques-unes tirées à un très petit nombre d'exemplaires, et de faciliter ainsi une étude, beaucoup trop dédaignée (de certains celtisants même), celle du vieux breton. Sans avoir l'importance des gloses irlandaises, dont elles atteignent presque l'âge, mais qui sont beaucoup plus nombreuses et constituent souvent de véritables phrases, les gloses bretonnes n'en sont pas moins d'un intérêt capital pour l'histoire des dialectes britanniques et pour la comparaison de ces dialectes avec le gaëlique. Elles prouvent l'identité presque absolue du breton insulaire et du breton continental jusqu'au XI^e^ siècle, et l'étroite parenté du gaëlique et du britannique à la même époque. Les deux langues sont encore tellement rapprochées qu'il nous paraît impossible de faire remonter la séparation du gaëlique et du britannique au delà des premiers siècles de notre ère, probablement à l'époque de la conquête romaine définitive des pays bretons.

L'étude de l'ancien irlandais, pris à part, peut faire quelques progrès par l'étude attentive des gloses bretonnes. Sans parler des emprunts probables de l'irlandais au breton, les gloses nous apprennent par exemple que dans les dialectes gaëliques et britanniques, l'accent, de bonne heure, a déterminé la quantité (V. *Boestol*, *cosoin*, etc.). Sur un certain nombre de points, la comparaison du celtique avec les autres langues ario-européennes, se trouve rectifiée ou complétée (V. *Guerg*, *Guohi*, *Cared*, etc.). Les romanisants enfin peuvent trouver un intérêt particulier à l'étude de ces gloses : bon nombre de mots bretons, insulaires et en même temps

continentaux, sont empruntés à la basse latinité (V. *sumpl. corruui, aior,* etc.).

Les obscurités dans les gloses sont nombreuses ; elles tiennent ou à une lecture douteuse, ou à la disparition du mot des dialectes existants, ou à l'obscurité du contexte. C'est ainsi que pour les gloses de Luxembourg, le contexte n'apporte presque aucune lumière : c'est du latin hybride, très souvent inintelligible. Les gloses à *Eutychius,* celles de l'*Oxoniensis posterior,* ne commentent que des mots isolés. Le *de mensuris et ponderibus* présente des difficultés actuellement insurmontables : les mots bretons sont d'une lecture douteuse et de plus paraissent un développement plutôt qu'une traduction du contexte. Nous croyons qu'on arrivera assez facilement à les comprendre, le jour où on aura publié le fragment du *de mensuris* en entier: Ajoutons que le glossateur ne traduit pas toujours exactement le mot latin, soit ignorance, soit que le mot breton ne fût pour lui qu'une sorte de *memento* pour son usage personnel : c'est ce que nous remarquons dans les gloses d'Orléans, dont les abréviations multipliées ne nous paraissent pas avoir d'autre cause. Les obscurités qui ne tiennent pas à une mauvaise lecture disparaîtront le jour où nous aurons un vocabulaire complet de l'ancien irlandais. Aussi avons-nous renoncé, assez souvent, à des conjectures qui nous paraissaient manquer de fondement : nous avons préféré mettre en lumière ce qui nous a semblé susceptible d'éclaircissement ou digne d'une attention particulière. Nous avons mis très largement à profit les commentaires de Zeuss et Ebel, les commentaires de MM. Stokes et Rhys, et souvent notre commentaire n'est qu'un résumé ou un développement du leur. Une étude particulière du manuscrit d'Orléans (V. *Sources*) nous a permis de contrôler la lecture des gloses les plus récentes publiées par M. Stokes. Nous n'avons trouvé que bien rarement matière à doute ou à critique [1].

[1] Nous avons supprimé le mot aguetur, qui n'est autre chose que le latin *augetur*. Le copiste, au lieu d'écrire : *quanto de terrenis diminuitur, tanto de spiritualibus augetur,* a écrit : *tanto de spiritalibus diminuitur*. Le second glossateur (la glose est de seconde main) a rectifié cette erreur et écrit au-dessus de *diminuitur, aguetur*. M. Stokes, s'étant servi du texte de Wasserschleben (Die irische Kanonensammlung. Giessen, 1874), et non de celui du manuscrit, a porté *aguetur* sur un autre *diminuitur* qui se trouve plus bas dans la même phrase. Voici

Nous exprimons ici toute notre reconnaissance à M. d'Arbois de Jubainville, dont les conseils nous ont constamment guidé et soutenu, et dont la vaste érudition nous a fourni bien des renseignements précieux et épargné plus d'une erreur.

J. LOTH.

---

le texte de Wasserschleben : quanto de terrenis diminuitur, tanto de spiritualibus augetur, et quantum terrena quaesiverit..... tantum de spirit(u)alibus *diminuitur*. (The Glosses at Orleans, p. 44, nº 244). Il est évident que M. Bradshaw n'avait pas communiqué à M. Stokes le contexte du manuscrit, mais simplement *aguetur* avec le mot glosé *diminuitur*.

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

Ox. 1 (ov)....	Gloses de l'oxon. prior, à l'*Ars amatoria*.
Ox. 1 (alph.).	Oxon. prior. Alphabetum Nemnivi.
Ox. 1 (mens).	Oxon. prior. Fragment de mensuris et ponderibus.
Ox. 2.....	Oxon. posterior. Vocabula in pensum discipuli.
Eutych.....	Gloses à Eutychius de l'Oxon. prior.
Lux.....	Gloses de Luxembourg.
M. C.....	Gloses à Martianus Capella.
Juv.....	Gloses à Juvencus.
Am.....	Gloses à Amalarius.
Bern.....	Gloses de Berne.
C. C. I.....	Collection de canons dont les gloses ont été publiées dans : Old-Breton Glosses, by Whitley Stokes. Calcutta, 1879.
C. C. II.....	
C. C. III	
C. C. IV	
C. C. V.....	Gloses du manuscrit d'Orléans : The breton glosses at Orleans. Calcutta, 1880.
Zeuss.....	Grammatica celtica (2e éd.), 1871.
Curtius Gr. E.	Grundzüge der Griech. Etym. (5e éd.).
Spurrell.....	Spurrells english-welsh and W. Engl. dictionary. Caerfyrddin, 1861.
Cath.....	Le catholicon de Jehan Legadeuc, dictionnaire armoricain de 1499 publié par Le Men (Lorient, Corfmat).
Troude.....	Vocabulaire breton-français de Le Gonidec, revu par M. Troude.
O'Reilly.....	O'Reilly Irish-Engl. Dictionary, new edition. Dublin, 1877.

Wind. Wört. Irische texte mit Wörterbuch von Ernst Windisch. Leipzig, 1880.

Beitræge .... Beitræge zur Kuhn' Zeitschrift.

Voc. corn.... Vocabulaire cornique du XII^e^ siècle, imprimé dans l'appendice de la 2^e^ éd. de Zeuss, p. 1065-1081.

W..... Die Irische Kanonensammlung herausgegeben von Dr. H. Wasserschleben. Giessen, 1874.

Nous indiquons par l'abréviation *p.* la page des différentes publications d'où chaque glose est extraite ; par l'abréviation *n°*, le numéro. Nous avons reproduit fidèlement les signes abréviatifs employés par Zeuss, par M. Stokes et M. Rhys pour indiquer soit le feuillet du manuscrit glosé, soit le passage des éditions auxquelles ils renvoient.

SOURCES

I. Oxoniensis prior. Manuscrit de la bibliothèque bodléienne portant autrefois la marque N E. D. 2. 19, et maintenant: Auct. F. 4-32; décrit par Wanley : Catal. ms. anglo-sax., 2. 63. Les parties contenant des gloses sont :

a. Une partie du De conjugatione d'Eutychius. Les gloses vont de la page 2^b à 9^a, dans les segments I, II, III du premier livre. (Ed. Lindemann, p. 154-166.)

b. Commencement de l'*Ars amatoria* d'Ovide, de la page 37^a à 45^b. Gloses sur les vers 31-370.

c. Alphabet de Nemnivus, avec les figures des lettres et leurs noms bretons (p. 20^a). Les lettres, pour l'aspect, sont semblables à celles qu'on appelle *Coelbren y beirdd,* lettres des bardes, et qui ont été imprimées déjà (Owen. ou dans la revue The Cambro-Briton, I, p. 241), mais elles en diffèrent par l'ordre et le sens. (Zeuss, préface, p. XXVII.)

d. Fragment de mensuris et ponderibus, p. 22^b, 23^a.

D'après Zeuss ce manuscrit serait du IX^e siècle. (Quelques corrections de Stokes : Beitr., IV, 421-423, préf., XXVII.)*

II. Oxoniensis posterior. Manuscrit de la biblioth. Bodl. ayant autrefois pour marque N E. B. 5. 9, maintenant ms. bodl., 572. Manuscrit sur parchemin, traitant de choses théologiques. Au milieu, de 41^b à 47^b se trouve une sorte de devoir latin; ce sont des mots latins glosés par des mots bretons écrits au-dessus ou après le mot latin avec le signe *.i.* ordinaire aux glossateurs. A la page 41^a on remarque trois lignes de lettres runiques ou bardiques, aussi différentes de celles de Nemnivus que des runes scandinaves. On y lit également cette phrase qui trahit bien la nationalité du copiste :

« Humilibus Deus dat gratiam et uictoriam. Clades magna facta est et de Saxonibus percussi sunt multi de Britonibus autem rari. »

D'après Zeuss, un peu postérieur à l'Oxon. prior. (Préface, XXVII.)

III. Le feuillet de Luxembourg. Gloses publiées par Mone (Die gallische sprache, Karlsruhe, 1851, p. 76-77), reproduites par Zeuss (appendice à la 2e éd., p. 106 3-106), enfin revues et commentées par M. Rhys dans le tome Ier de la Revue celtique (p. 346-375) ; d'après Zeuss, du IXe siècle. Nous avons adopté le texte revu par M. Rhys.

IV. Les gloses à Juvencus (bibliothèque de Cambridge) publiées par M. Stokes Beiträge, IV, 385-423. M. Stokes y a ajouté quelques vers assez obscurs déjà publiés par Lhuyd dans son Archæologia britannica.

Du VIIIe ou du IXe siècle (Stokes).

V. Gloses à Martianus Capella, publiées par M. Stokes, Beitr., tome VII. M. Stokes y a joint quelques corrections aux vers et aux gloses du tome IV.

Du VIIIe siècle (Stokes).

VI. Manuscrit de Berne n° 167, contenant des scholies à Virgile, avec cinquante-sept gloses bretonnes.

D'après M. Hagen, du IXe au Xe siècle.

VII. Gloses à Amalarius De divinis officiis. Le manuscrit est actuellement à la bibliothèque du Corpus Christi College à Cambridge, 192. Ecrit, d'après M. Bradshaw, vers 952, à Landevennec, et passé à Canterbury. (Old-Bret. gl., préf., IV.)

VIII. Collatio Canonum. Bibliothèque nationale de Paris, 12021. Ecrite par *Arbedoc* avec l'autorisation de l'abbé *Haelhucar*. Passé de Corbie à Paris. IXe-Xe au XIe siècle. (Old-Bret. gl., préf., IV.)

IX. Collatio Canonum. Passé de Glastonbury à Oxford. Bibl. bodl., ms. Hatton, 42. IXe-Xe au XIe siècle. (Old-Bret. gl., préf., IV.)

X. Collatio Canonum. Passé du continent à Canterbury, maintenant au British Museum, Cotton, ms. Otho E. XIII. IXe-Xe au XIe siècle.

XI. Collatio Canonum. Paris, Bibl. nat., 3182. C'est le

plus récent de tous, mais il ne dépasse pas la fin du XI^e^ siècle. (Old-Bret. gl., préf., v.)

XII. Collatio Canonum. Bibliothèque d'Orléans, n° 193. Du X^e^ au XI^e^ siècle.)

Les gloses de Berne ont été communiquées par M. Hagen à M. Stokes. Toutes les autres, c'est-à-dire les gloses à Amalarius et celles des quatre premières collections de canons, ont été découvertes par M. Bradshaw et publiées par M. Stokes dans un opuscule tiré à cinquante exemplaires : Old-Breton glosses, edited by Whitley Stokes. Calcutta, 1879.

Les gloses du manuscrit d'Orléans, découvertes également par M. Bradshaw, ont été l'objet d'une publication à part : The breton glosses at Orléans, edited by Whitley Stokes. Calcutta, 1880. M. Stokes y a ajouté, depuis la publication, deux pages de remarques. (Some notes on the Orleans glosses.)

Toutes ces collections de canons ont dû, suivant M. Bradshaw, sortir de Bretagne pendant les invasions normandes. (Old.-Bret. gl., préf., IV-V.)

Les gloses qui font l'objet de notre travail iraient de la fin du VIII^e^ au XI^e^ siècle.

D'après M. Bradshaw, et pour des raisons de paléographie, les gloses à *Ovide,* l'*Alphabet,* le *De Mensuris,* les gloses à *Juvencus* et à *Mart. Capella* seraient galloises ; les gloses de *Luxembourg,* les gloses à *Eutychius,* les gloses de *Berne,* les gloses à *Amalarius,* ainsi que celles des cinq collections de canons connues, armoricaines : les gloses de l'*Oxoniensis posterior* (Vocabula in pens. discipuli) seraient corniques. (Beiträge, t. VIII, p. 374 ; Old-Bret. gl., préf., III.) En étudiant la langue des gloses, nous sommes arrivés aux mêmes conclusions, et c'est ce que nous nous proposons d'établir dans cette étude, après avoir montré que toutes ces gloses, à part quelques gloses de seconde main, appartiennent au vieux-breton, et précisé ce qu'il faut entendre par vieux-breton.

CHAPITRE I.

LE VIEUX BRETON.

On est d'accord avec Zeuss pour admettre que ce qui caractérise le vieil irlandais, c'est l'absence d'affaiblissement pour les ténues et le maintien de certaines formes de flexion et de certaines terminaisons. (Zeuss, 2° éd,, préf., xxv.)

A partir du XI^e^ siècle, les ténues commençant à s'affaiblir, on entre dans la période du moyen irlandais.

Le même criterium semble avoir été adopté par Zeuss pour le vieux breton. Dans la préface (deuxième édition, p. XXVII), il fait remarquer que l'oxoniensis posterior, tout en n'atteignant pas l'âge de l'oxoniensis prior, présente cependant cet état ancien de la langue, qui, comme l'ancien irlandais, ignore l'affaiblissement des ténues, les ténues s'y montrant dans l'état primitif, ainsi que l'*m*. Ces quelques lignes de Zeuss sont à peu près tout ce qui a été écrit sur l'ancien breton en général.

Nous distinguons dans le vieux breton deux périodes nettement caractérisées :

1° La langue de la fin du V^e^ siècle à la fin du VII^e^ ou au commencement du VIII^e^ siècle ;

2° La langue de la fin du VIII^e^ siècle au commencement du XI^e^. Le XI^e^ siècle est une époque de transition.

Ces deux périodes présentent des traits communs ; par exemple, le maintien des ténues, quoiqu'il y ait quelques traces d'affaiblissement dès le X^e^ siècle ; le maintien de l'*m*, excepté dans quelques cas fort rares ; le maintien du *b*; non sans plusieurs exemples de disparition ou de changement dès la fin du X^e^ siècle. Pour le reste, les différences sont profondes.

§ 1. — *Première période du vieux breton.*

Nous n'avons d'autre document important pour cette première période que les noms fournis par les inscriptions chrétiennes de Grande-Bretagne. (Inscriptiones Britanniæ Christianæ, Hübner. Berolini, 1876.) Ces inscriptions sont divisées en trois groupes, d'après l'écriture et les caractères extérieurs des monuments : le premier va du milieu du Ve au commencement du VIe siècle ; le second comprend le VIe et une partie du VIIe siècle ; le troisième comprend le VIIe et le VIIIe siècle.

Le premier âge nous offre cinq inscriptions oghamiques : nos 25, 48, 102, 100, 114 ; le second, neuf : nos 17, 24, 34, 69, 88, 89, 109, 110, 159 ; le troisième, deux : nos 94, 108. On regarde, selon nous, à tort[1], ces inscriptions comme d'origine gaëlique. Néanmoins, comme la question est pendante, nous n'avons pas voulu les faire entrer en ligne de compte.

Nous donnons les noms contenus dans ces inscriptions dans l'ordre alphabétique, suivant les âges, en indiquant le lieu de provenance :

[1] Il est invraisemblable qu'au VIIe siècle des Gaëls soient venus, en plein pays cambrien, tracer des caractères inconnus aux Cambriens sur des tombes cambriennes. Les Gaëls qui ont occupé, vers le commencement du Ve siècle, certains points de la côte de Galles, en étaient sûrement disparus, au moins avant la fin du Ve siècle. (V. Skene, Four ancient books of Wales, vol. I, p. 45-48.) Ces inscriptions oghamiques nous offrent des noms que l'on rencontre non seulement en Galles, mais dans le cartulaire de Redon :

Ex. — *Cuno-cenni :* cart de Redon, *Conkin ;* L. Land., *Cincenn.*
Cunotami : cart. de Redon, *Cunatam* et *Conatam ;* L. Land., *Cunatam.*
Catacus : cart. de Redon, *Catoc ;* Gall., *Catauc.* Etc.

Quenatauci n'a rien de plus surprenant que *Cenmarcoc* et *cenbud* dans le cartulaire de Redon. L'*au* est même une orthographe essentiellement galloise et nullement gaëlique pour l'ā long. Le fait qu'on trouve dans ces inscriptions oghamiques des formes comme *maqvi* n'est pas très probant. Il faudrait d'abord prouver qu'en Grande-Bretagne la langue était partout la même, et que les Cambriens parlaient le même dialecte que les Parisii de πετουαρία. De plus cette lecture est oghamique, et la lecture de l'ogham offre, avec le texte latin de l'inscription, des différences qui, quelque insignifiantes qu'elles soient, doivent nous mettre en défiance contre l'infaillibilité des oghamistes. Trois inscriptions latines seulement nous offrent *maccu* et *macco* qui paraissent bien gaëliques. (Nos 26, 108, 3e âge ; 80, 154, 2e âge.)

1er âge. (Fin du ve au commencement du vie siècle.)

Bonemimori (Cornwall), 13, d'après Hübner, pour *Bonememorius*.

Cantiori (Caernarvon), 135.

Catiri (. . . . .), 54.

Caturug(i), église de Merthyr près Caermarthen, 231.

Cavosemargii (Merioneth), 133.

Corbalengi (Cardigan), 115.

Cunegni (. . . . .), 232.

Cuniovende (Pambroke), nom de femme.

Cunoceni.

Cuno-cenni (. . . . .), 48.

Cunotami (Pembroke), 106.

Curcagnus (Caermarthen), 85.

Dencui (?) (Pembroke), 99.

Dobunni (Devon), 25.

Emereto (Pembroke), 102.

Enabarri (Devon), 25.

Etern(i) (Caernarvon), 139.

Evali (Pembroke), 99.

Jeuenali (Caernarvon), 139.

Lovernaci (Caermarthen), 231.

Maglagni (Cardigan), 114.

Mag(l)i (Caernarvon), 135.

Meli (Caernarvon), 142.

Monedorigi (Merioneth), 128.

Ordous (Cardigan), 115.

Pugniacio (. . . . .), 49.

Sagrani (Pembroke), 106.

Senemagli (Denbigh), 157.

Senomagli (Caermarthen), 92.

Trenacatus (Cardigan), 114.

Ulcagnus (Cornwall), 14.

Ulcagni (Caemarthen), 72.

Vend... (Caernarvon), 140.

Vendoni, 49.

Venedotis cive(s) (Caernarvon), 135 (citoyen de la Venedotia, nord du pays de Galles).

Vinnemagli (Denbigh), 157 (paraît du vie siècle).

2e période. (VIe et VIIIe siècles.)

Adiune (Brecknock), 55.
Alhortu (Caernarvon), 146.
Anatemori (Caernarvon), 147.
Barcuni (Caermarthen), 91.
Barrivendi (Caermarthen), 88.
Berici (Glamorgan), 80.
Boduoci (Glamorgan), 71.
Brohomagli (Denbigh), 158.
Camelorigi (Pembroke), 95.
Cantusus (Glamorgan), 77.
Carantorius (Glamorgan), 69.
Catotigirni (Glamorgan), 71.
Caune (Denbigh), 158, nom de femme.
Clutorigi (Pembroke), 97.
Cnegumi (Cornwall), 5.
Conetoci (Cornwall), 12.
Cunomori (Cornwall), 20.
Cunovali (Cornwall), 2.
Daari (Pembroke), 101.
Dinui (Cornwall), 3.
Drustagni (Cornwall), 20.
Dunocati (Brecknock), 34.
Ercili (Cornwall), 10.
Ercilinci (Cornwall), 10.
Eternali (Pembroke), 110.
Etterni (Pembroke), 110.
Evolengi (Pembroke), 98.
Evolengi (Pembroke), 109.
Fanoni (Devon), 24.
Fannuci (Pembroke), 95.
Genaius (Cornwall), 5.
Isnioc (Cornwall), 9, ajouté postérieurement à l'inscription (Hübner).
Litogeni (Pembroke), 98.
Lovernii (Caernarvon), 147.
Macaritini (Glamorgan), 80.
Maccu-Decheti (Anglesey), 154.
Magari (Caermarthen), 83.
Maquirini (Devon), 24.

Marinilatio (Pembroke), 95.
Nonnita (Cornwall), 10.
Nu(v)inti (Caermarthen), 84.
Pascent (?) (Merioneth), 127.
Punpeius (Glamorgan), 69.
Quenatauci (Cornwall), 3.
Quenvendani (Caermarthen), 91.
Regin (Caermarthen), 84.
Rialobrani (Cornwall), 2.
Saumilini (Denbigh), 159.
Seimetiaco (Caernarvon), 146.
Sen(ni)lus (Cornwall), 1.
Solini (Pembroke), 111.
Talo(ri) (Caermarthen), 83.
Tigernomali (Cornwall), 12.
Torrici (Cornwall), 9.
Tovisaci (Denbigh), 159.
Tincetace (Pembroke), 101.
Vedomavi (Glamorgan), 71.
Vendoni (Pembroke), 110.
Vendubarri (Caermathen), 88.
Viricati (Cornwall), 10.

3e période. (VIIe et VIIIe siècles.)

Annicuri (Cornwall), 18.
Broho(magli) (Cardigan), 15.
Catacus (Brecknock), 35.
Catamanus (Cardigan), 149.
**Catgug* (Dorset), 32.
Catuoconi (Pembroke), 94.
Clotuali (Cornwall), 230.
Cocci (Cornwall), 233.
Conbevi (Devon), 27.
Conhinoc(i) (Devon), 29.
Dervaci (Brecknock), 50.
Dixtuidoci (?) (Devon), 29.
**Ewinni* (Merioneth), 131.
**Goreus* (Devon), 23.
**Gurgles* (Devon), 28.
Janert (Cardigan), 129.

Lunar(c)hi (Cornwall), 233.
Macco Decheti (Devon), 26.
Macutreni (Pembroke), 108.
Marti (Glamorgan), 58.
Mavoh (Cornwall), 233.
Morhatti (Cornwall), 230.
Nadotti (Cornwall), 15.
Nemni (Brecknock), 45.
Neprani (Devon), 27.
Sarini (Devon), 26.
Suani (Cornwall), 11.
Tegernacus (Brecknock), 35.
Tegernacus (Glamorgan), 58.
Trenegussi (Pembroke), 108.
Vailathi (Cornwall), 21.
Valci (Devon), 30.
Velvor (Cardigan), 112, nom de femme.
Vendumagli (Glamorgan), 64.
Urchani (Cornwall), 21.

Hübner croit pouvoir donner, avec quelque vraisemblance, d'après des indices historiques, la date des inscriptions renfermant les noms suivants.

Catamanus, 664 ou 679.
Ianerd ou *Idnert*, 720.
Concenn, 808, 8,110.
Ewinnus, 987 ou 1169.

Les noms que nous avons marqués d'un astérisque, pour des raisons de langue que l'on trouvera exposées plus loin, nous paraissent du IX^e^ ou du X^e^ siècle, peut-être même sont-ils plus récents encore.

La langue des noms des deux premières périodes ne présente pas de différence sensible.

Pour les voyelles, le fait frappant et qui sépare nettement cette langue de celle des gloses, c'est le maintien de la voyelle thématique finale du premier terme dans les composés. Les chartes les plus anciennes du cartulaire de Redon (deux sont de la fin du VIII^e^ siècle), le Codex Lichfeldensis, les plus anciennes éditions de Bède, ne nous offrent rien de tel. A quelle époque cette voyelle a-t-elle disparu? Très probablement vers la fin du VII^e^ ou le commencement du VIII^e^ siècle. *Catamanus* (664 ou 679) a conservé la voyelle thématique du premier thème. C'est le nom que nous trouvons

plus tard en gallois sous la forme *Cadvan*. *Ianert* ou plutôt *idnert* semble au contraire l'avoir perdu. De même pour *conbevi, conhinoc*. Nous trouvons dans la vie de saint Samson, écrite au commencement du VII^e^ siècle, une cinquantaine d'années après la mort du saint, le nom de l'évêque Tigerino-Malus (Tigerno-Maglus), sous les auspices duquel cette vie a été publiée. (Vita S. Sams., Mabillon, II, 15, A. SS. O. S. B. Saec. I). Dans la vie de saint Thuriau, *Tigerinomalus* est déjà changé en *Tyarmailus* (pour Tiernmailus) (C. 2 et 3. Boll. Juillet, t. III, p. 617).

L'infection vocalique par le voisinage de l'*e* et de l'*i*, quoique sensible déjà dans certains noms (*Catotigirni, Ieuenali, Senemagli, Vinnemagli*), est loin cependant d'avoir les mêmes effets qu'au IX^e^ siècle. L'*o* bref même, si sensible dans les gloses galloises les plus anciennes, se maintient bien dans le voisinage de l'i et de l'e : Cf. *Cunocenni* et *concenn* que l'on retrouve sous la forme *Cincenn* dans le Codex Lichfeld. Un fait remarquable, c'est que l'ā long se maintient bien dans les noms des inscriptions galloises et cela aux trois périodes : premier âge, Lovernāci ; deuxième âge, Seimetiāco, Tovisāci, Vedomāvi ; troisième âge, Catācus, Dervaci, Tegernācus. On ne peut guère citer d'altération d'ā long que dans *Conetoci* (Cornwall) deuxième âge, et *Conhinoc(i)* (Devon).

Cunomori (Cornwall) et *Anatemori* (Caernarvon) (deuxième âge), ont peut-être comme second terme *mor*, grand. L'Irlandais présente également *mōr* à côté de *mār*.

On remarque déjà une tendance à diphthonguer l'ā long : *Caune* (Denbigh) (Cf. *Caunus*, Lib. Land) ; *Quenatauci* (Cornwall) (deuxième âge).

Les noms qui paraissent dérivés en — ali — ne présentent aucune altération de l'ā.

Les Bretons continentaux paraissent avoir altéré plus tôt l'ā long surtout suivi de *c*[1]. Tous les mss. de Grégoire de Tours

[1] La persistance de l'ā long chez les insulaires prouve qu'il ne faut pas se hâter de considérer comme d'origine gallo-romaine les noms de lieu en — *ac* assez clairsemés dans la région bretonnante de la péninsule armoricaine. L'émigration ayant commencé dans le cours du V^e^ siècle, rien ne prouve que les émigrants n'aient apporté avec eux des noms de Grande-Bretagne en — *ac* qui leur rappelassent leur patrie. Il faut, en outre, mettre à part les noms *irlandais* en — *ac* comme *Briac*. Enfin un certain nombre de noms de lieux, dont on ne

nous offrent des noms bretons en — *oc* pour — *āc* : *Warochus,* livre IX, ch. XVIII ; *Winnochus,* livre V, ch. XXII (poète breton connu de Grégoire).

Les ténues restent intactes en toute situation :

Premier âge, *Catiri, Cunoceni, Dencui, Ulcagnus,* etc.

Deuxième âge, *Barcuni, Anatemori, Catotigirni, Ercili,* etc.

Troisième âge, *Catacus, Catuoconi. Cocci.*

Cependant, entre deux voyelles et après une liquide, on remarque déjà, à la troisième période, quelques cas d'aspiration : troisième âge, *Urchani, Lunar(c)hi, Brohomagli*[1] ; deuxième âge, *Brohomagli.*

Pour les moyennes, *d* seule subit une altération par l'assimilation. Ex. — *Vinnemagli,* probablement pour *Vendomagli ;* c'est encore rare. Ex. Troisième période, *Vendumagli.*

Le *b* ne subit aucune altération : troisième période, *Conbevi ;* deuxième période, *Vendubarri, Rialobrani ;* première période, *Enabarri, Dobunni.*

Le *g* reste intact :

Premier âge, *Caturugi, Cavosemargii, Curcagnus, Senomagli.*

Deuxième âge, *Brohomagli, Camelorigi, Catotigirni, Evolengi.*

Troisième âge, *Vendumagli, Brosagan, Tegernacus, Trenegussi.*

Le plus ancien manuscrit de Bède nous donne *uurtigerno* (Bibl. nat., 5226, feuillet 13, verso.)

Il semble donc que le *g,* en toute situation, ait dû se conserver jusqu'au milieu du VIII[e] siècle. A la fin de ce siècle, sans aucun doute, entre deux voyelles, il avait disparu : Cart. de Redon, année 797, *Jarnhitin Machtiern* (= *'maco-tigernos*) (p. 130). Le cartulaire de Redon, dans ses chartes les plus anciennes, ne nous offre pas d'exemple de *g* conservé entre deux voyelles. On rencontre dans le livre de Landaff des formes comme *Eutigirn,* mais, dans ce livre, les formes de toutes les époques se trouvent confondues.

trouve pas trace avant le XIV[e] ou le XV[e] siècle, existent dans la Bretagne bretonnante, et sont, sans aucun doute, bretons. Ex. — *Pont-Guéhénac, Carac, Radenac* et *Radenec,* etc. (Dictionnaire topogr. du Morbihan, de M. Rosenzweig, 1870.) Cf. *Marrăc* (Zeuss, p. 95). *Guarăc,* vocab. cornique.

[1] Lib. Land, *Brocmail* et *Brochuail.* Cf. *Brocomagus,* Zeuss, p. 90.

L'*m* se maintient intacte :

Troisième âge, *Vendumagli, Catamanus ;*

Deuxième âge, *Vedomavi, Tigernomali, Saumilini,* etc.;

Premier âge, *Vinnemagli, Senomagli*, etc.

L'*s* initiale, suivie d'une voyelle, est conservée :

Premier âge, *Senemagli, Senomagli, Cavo-semargii ;*

Deuxième âge, *Saumilini, Seimetiaco, Se(ni)lus.*

A la troisième période, il semble également s'être conservé: *Suani.*

Enfin le *v* en toute situation est intact :

Premier âge, *Cavosemargii, Cuniovende, Vendoni, Vinnemagli ;*

Deuxième âge, *Barrivendi, Cunovali, Vendoni, Vendubarri, Viricati ;*

Troisième âge, *Dervaci, Valci, Velvor, Vendumagli.*

Au VIII^e^ siècle, si nous en jugeons par Bède, le *v* devait déjà commencer à s'écrire *uu* (V. plus haut *uurtigernus*). Le cartulaire de Redon présente partout, dans ses chartes les plus anciennes, *uu, uo.* L'écriture *guo, guu, gu,* comme nous le verrons, ne devient habituelle que vers la fin du IX^e^ ou le commencement du X^e^ siècle. En Grande-Bretagne, si nous en jugeons par le Codex Lichfeldensis, la transformation a dû s'opérer plus tôt, probablement au commencement du IX^e^ siècle. Comme différences principales avec la deuxième période du vieux breton, nous relevons donc, pour la première période, c'est-à-dire pour la langue de la fin du V^e^ à la fin du VII^e^ ou au commencement du VIII^e^ siècle :

1° Le maintien de la voyelle thématique finale du premier terme ;

2° Moins de facilité à l'assimilation ;

3° Le maintien dans la plupart des cas de l'ā long ;

4° Le maintien absolu des ténues et leur résistance à l'aspiration ;

5° Le maintien absolu du *b* et de l'*m* ;

6° La conservation du *g* en toute situation ;

7° La conservation de l'*s* initiale, suivie d'une voyelle (au moins jusqu'au VII^e^ siècle) ;

8° L'absence de toute altération pour le *v*.

§ II. — *Deuxième période du vieux breton.*

(*Du* VIII^e *siècle jusqu'au* XI^e.)

Le cartulaire de Redon, avec ses chartes scrupuleusement datées, nous permet de suivre avec la plus grande sûreté le travail de la langue, de la fin du VIII^e au commencement du XII^e siècle.

§ 1^er. — Les ténues se maintiennent bien jusqu'au XI^e siècle; elles nous apparaissent flottantes dans le cours du XI^e siècle; au XII^e siècle, on peut dire que l'affaiblissement des ténues en moyennes, entre deux voyelles, est un fait accompli :

Ex. — *Hoconannus,* dès 1026.

Hogonannus (une fois encore en 1041, *Hoconnanus*).

Iarnuocon, jusqu'en 878; *Iarngucon,* en 897; *Iarnogon,* à partir de 1062.

Catuuotal, 872; *Cadodal,* 1060.

Matoc, 903; *Madocus,* 1081.

Katoc, 872; *Cadoc,* 1070.

Karodoci pour *Karatoci,* 1029-1037.

Uuoruueten, 833; *Gureden,* 1041.

Haeluocon, 847; *Halogon*, 1041.

Guorreden pour *Guoruueten.*

Goheden pour *Guoheten,* 1063-1076.

Guennedat pour *Guennetat,*

Gradelonus pour *Gratlonus,* 1072;

Tangi pour *Tanki,* 1052 et 1086.

Gurdiern pour *Gurtiern,* 1066.

Gurgavel pour *Gurcavel,* 1086-1091.

Iungueneus pour *Iunkeneus,* 1061.

Gondiern pour *Gunthiern,* 1095.

Le livre de Llandaff, sans autorité pour les siècles précédents, mais d'un grand intérêt pour le XI^e siècle et surtout pour le commencement du XII^e siècle, époque à laquelle il a été rédigé (Zeuss, préf., XXVIII-XXIX), nous montre les ténues également flottantes, en gallois, à la même époque : Chartes de la fin du XI^e siècle :

Minngui, Caradocus, Caradocum (p. 241-244); *Morgan, Morgannhuc* (p. 237); *Cadwgan, Cadoc, Caradoc* (p. 537-538).

Au XII^e siècle, elles sont affaiblies dans la plupart des cas. Nous prenons nos exemples dans un manuscrit de Geoffroy de Monmouth, dont une partie est du XIII^e siècle, mais qui, copié par une main étrangère, nous reporte au XII^e siècle. Feuillet 60 (Bibl. nat., ms. lat., 8504^A.) :

Cadualladrum, Caduallonis (= *Catuualart, Catuuallon,* cart. de Redon, IX^e siècle) ; 84, *Caradocus ;* 93, *Kaermerdin ;* 95, *Cadualadrus ;* 109, *Cadorem* ; 113, *Caduallo, Cador ;* 125, *Caduallonem.*

§ 2. — Le *b*[1] paraît transformé en *f* dès la fin du X^e siècle. Jusque vers 860, nous trouvons un assez grand nombre de noms commençant par *treb.* Dès 992, nous rencontrons *Tref.* Ex. — *Treffingar,* 990-992. *Trefuueredoc,* 1037. *Trefloc,* 1037 ; *Trefhidic,* 1086-1091.

§ 3. — L'*m,* après une liquide ou entre deux voyelles, se change en *v* dès le premier tiers, au moins, du XI^e siècle :

Charte de 909 : *Morman.*

Einhard. Annales (p. 818), *Mormanus* (ms. du X^e siècle) ; Einh. Annal. Fuld. (p. 556), *Mormanus* (ms. du IX^e au X^e siècle) ; Reginonis Chron. (p. 567), *Murmano, Murmanus* (ms. du X^e au XI^e siècle.) (Pertz, Mon. Germ. hist. script., t. I.)

Dès 1021 nous avons *Morvan,* sans un seul retour à *Morman* dans la suite.

Catnemet, 910 ; *Canevet,* 1086-1091 (cart. Red.).

Le livre de Llandaff nous offre pour le *b* et le *v* les mêmes caractères. Ex. — Vers la fin du XI^e siècle :

Marchfwy, Selyf (Salomon), *Hentref* (*Hen-treb*), (p. 539-541).

Dès 983 : *Grifud* (p. 241).

Vers 1046 : *Cantref maur* (p. 243).

Gurcinnif (p. 251).

Cinfall, Grifud (p. 252-253).

Griffido, 1059 (p. 254).

[1] Après une *liquide* ou une *n,* il peut sembler que le *b* se transforme en *v* dès le IX^e siècle ; on trouve *maenbili* et *maenvili, uuorbili* et *uoruuili.* Mais les gloses ne nous donnant aucun exemple de ce fait, et d'un autre côté *uu* ne pouvant guère traduire *f* ou *v* sorti de *b,* il y a lieu de se demander si dans ces mots le dernier terme est le même, ou s'il n'y a pas là une erreur du copiste.

§ 4. — Le *g*, comme nous l'avons vu, a disparu, entre deux voyelles, dès la fin du VIII[e] siècle : Ex. — *Jarnhitin, Machtiern* (*Maco-tigernus*). (Charte de 797, p. 130, cart. de Redon.)

On ne trouve pas, dans le cartulaire de Redon, un seul exemple de *g* conservé entre deux voyelles ; appuyé sur une consonne, il peut subsister : Ex. — *Tegran*. (V. Vocab. au mot *Tegran*.)

§ 5. — Le *v* initial ou interne se présente, en armorique, sous la forme *uu, uo* jusqu'à la fin du IX[e] siècle. A partir de cette époque, il devient *guo, gu* au commencement du mot ; le *v* interne suit la fortune du *v* initial jusque dans le courant du XI[e] siècle, pour commencer, dès lors, à se réduire à *uo* ou *o*, tandis que *guo, gu* initial persiste.

Nous avons compté plus de quatre cent dix fois *uu, uo* initial, dans le cartulaire de Redon, jusqu'en 878 ; une quarantaine de fois seulement *guo, gu*. A partir de cette époque, on ne trouve plus *uu, uo* initial, sauf *une* ou *deux* exceptions. Dans le corps du mot, le phénomène n'est pas moins frappant : Ex. — *Botuuan*, 850 ; *Bodguan*, 916.

Julgubri, Peselguoret, Rumgual, 897.

Botuuoret, 844 ; *Budguoret*, 909.

Brouueroc, 847 ; patriæ *Gueroci*, 909.

Catuueten, 876 ; *Catguallon*, 909.

Catuuoret, 876 ; *Catguoret*, 897.

Catuuotal, 872.

Iarnuuallon, 797 ; *Iarnguallon*, 909.

Matuueten, 909 ; *Matguethen*, 913.

Risuueten, 870 ; *Kenguethen*, 909 ; *Risguethen*, 913.

Rumuual, 849 ; *Rumgual*, 897.

Iarnuuocon, 878 ; *Iarngucon*, 897.

Une charte de Salomon, octroyée en 860, à l'abbaye de *Prumiac*, présente le même traitement du *v* initial et interne que les chartes du cartulaire de Redon au IX[e] siècle (Dom Morice, p. 314.) :

Winbrit (femme de Salomon), — *Morwithan*, — *Berwalt*, — *Pasquithan*, — *Sprewi*, — *Waranton*, — *Wiomarc*, — *Winnoc*, — *Burtuuant*, — *Ratwili*, — *Helwithan*.

Une charte des premières années du XI[e] siècle (Revue celtique, t. III, p. 449) est également en complet accord avec les chartes de Redon, de la même époque, pour le *v* initial et interne :

Guiniau, — Meguinnus, — Gurthiernus, — Tutgual, — Guodnou, — Guingualoue, — Gurguabr, — Rethgualt, — Gueganton.

Ceux de ces noms qui se retrouvent dans le cartulaire de Redon, au IXe siècle, ont partout *uo, uu* :

Uiniau, 833 ; *Meuini,* 851-857 ; *Rethuualt,* 852 ; *Uednoc,* 834.

Au contraire, ceux du XIe siècle ont *gu :*

Guegant, 1037 ; *Guingualoei,* 1089 [1] ; *Meguenni,* 1052.

Les noms bretons du IXe siècle que nous trouvons dans les écrivains carlovingiens, ont partout *v* ou *w :*

Wihomarcus, an 825. (Einh. ann., p. 205-213.)

Vurfandus, var. *Wurfando,* 862. (Reg. chron., p. 587.)

Pascuitan, Vurnchat, Wigon filio *Rivilin.* (Hincmari remens. ann., p. 874 ; Pertz Mon. Germ. hist. script., t. I.)

Dans le corps du mot, le *v* flotte entre *guo, gu, uo, o* dans le cours du XIe et surtout vers la fin de ce siècle :

Cadodal, 1060 (*Catuuotal,* 897).

Iarnogon, 1062 (*Iarngucon,* 897 ; *Iarnuuocon,* 878).

Gureden, 1063 (*Uuoruueten,* 833).

Tutgual, jusqu'en 1089.

Tetguithel, 1051-1060 ; *Butgual,* 1041 ; *Gleuguethenus,* 1041.

Les chartes des abbayes de Bretagne, publiées par MM. Geslin de Bourgogne et Anat. de Barthélemy (évêchés de Bretagne), sont d'accord également sur ce point, et pour cette époque, avec le cartulaire de Redon :

109, *Gernegon* (Saint-Jacut).

108, *Rivallonius.*

1165, *Rivallon* (Saint-Jacut).

1108, *Rivalonus* (Saint-Malo-de-Dinan).

En gallois, le *v* paraît être resté *uu* jusque vers la fin du VIIIe siècle, si nous en jugeons par l'exemple de Bède cité plus haut : *Uurtigerno.* (Ms. lat., Bibl. nat., 5226, ft 13 vo.)

Au IXe siècle, il est certainement de bonne heure, et sans doute dès le début, devenu *guo, gu.*

L'appendice au Liber Landavensis, qui serait du commen-

[1] L'index général du cartulaire de Redon n'est pas toujours d'accord avec les chartes mêmes. C'est ainsi que nous trouvons *Meueni,* lorsque la charte porte *Meguenni ; Catoc* à l'index, et *Catocus* dans la charte.

cement du IXe siècle, suivant Wanley (Zeuss, préf., XXVII, XXVIII), a partout *guo, gu* au commencement et dans le corps du mot. Ex. — *Amgucant, Imguotant, Trebguidauc, Saturnguid, Guurci, Cinguernn, Camdubr, Guoluic, Riguo.* (Lib. Land. Llandovery, 1840, append., edit. Rees, p. 272-273.)

La transformation du *v* interne en *w*, en gallois, a dû s'opérer également dans le cours du XIe siècle, car c'est un fait accompli au XIIe. Le livre noir de Caermarthen, qu'on regarde comme du XIIe siècle, nous le prouve. (Skene, Four ancient books of Wales, t. II, p. 3-61.) : Ex. — *Kyntaw geir a dywedan* (pour *doguedam*),

Y bore ban Kyvodaw,

Croes Christ in wisc (pour *in gwisc*) *ymdanaw.*

Le cornique semble n'avoir pas complètement transformé le *v* en *gw* à la fin du Xe ou au commencement du XIe siècle, à en juger par le *Bodmin Gospel.* (Xe ou commencement du XIe siècle. Revue celtique, t. 1, p. 333.) *Guaedret, Gueithen, Guenguiu, Guentanet, Guestel, Gurcant, Gurcencor, Gurheten, Gurient, Guruaret; Jarnwallon, Ourduithal, Ourdylyc, Wendeern, Wencen, Wuencenedel, Wengor, Wenwaerthlon, Wincuf, Wurcant, Wurci, Wurcon, Wurdylic, Wurfodu, Wurgent, Wurgustel, Wurlowen.*

On le voit, les noms commençant par *wu* sont les plus nombreux; de plus *v* est plus souvent *wu* dans le corps du mot. Le vocabulaire cornique publié par Zeuss (p. 1,065 et suiv.) et qu'il regarde comme du XIIe siècle, présente encore plusieurs exemples de *w* ou *v* pour *v* initial. Ex. : *Veidvur, Vibonowl, Vuludoc, Vurcheniat, Vibanor, Waltowad.*

§ 6. Le *d* reste intact pendant tout le XIe et presque tout le XIIe siècle. Le premier exemple que nous en connaissions est de 1119 : *Buzic* (*Budic*). (Abbaye de Saint-Jacut., Gesl. de Bourgogne et A. de Barthélemy.) En voici plusieurs exemples du XIIIe siècle : *Azenor,* 1255, mais encore *Adenor* en 1260 ; *Barze* (*Bard.*), 1284 ; *Diguezat,* 1253 ; *Geziquel* (Judichaël), 1245 ; *Guazec,* 1245 ; *Cadvezen,* 1245. (IXe siècle, *Catuueten ;* Xe *Catguethen ;* chartes de l'abbaye de Beauport.)

Nous remarquons aussi que vers la fin du XIe et surtout dans le cours du XIIe siècle, le *t* aspiré ne laisse guère d'autre trace qu'une *h* : *Guehenocus* (Saint Magloire de Lehon, Guethenocus), *Guihonocus* (Sainte Marie de Boquien).

Le *t* suivi de *uo* a même quelquefois disparu: *Tualus,* 1165, pour *tutualus* ou *tutguallus* (Saint Jacut).

Le gallois respecte le *d* pendant le XI^e^ et le XII^e^ siècle, le cornique également.

L'*s* initiale, suivie d'une voyelle, a disparu, excepté dans les mots empruntés : Ex. : *duo rig Habren; Habren* = *Sabrina* (severn), (Nennius, éd. Stevenson, p. 56).

Pour plus de détails, voir l'*s* dans les gloses.

En résumé, le vieux-breton conserve les ténues intactes jusqu'au XI^e^ siècle ; dans le cours du XI^e^, nous constatons chez elles une tendance manifeste à s'affaiblir ; cet affaiblissement, déjà très fréquent dès le milieu du XI^e^ siècle, devient une loi vers le commencement du XII^e^.

L'*m* finale ou interne se conserve bien jusque dans les premières années du XI^e^ siècle.

Le *b* final commence à se transformer en *f* ou *v* dès la fin du X^e^ siècle.

Le *g* entre deux voyelles a disparu dès la fin du VII^e^ siècle. Appuyé sur une consonne, il peut encore se conserver jusque dans le cours du X^e^ siècle.

Le *v* initial ou interne reste *uu*, *uo*, en Armorique, jusqu'à la fin du IX^e^ siècle ; au X^e^ et dans les premières années du XI^e^, il est partout *guo, gu;* initial, il reste *guo*, *gu*, *gou, gue,* jusqu'à nos jours. Interne, il tend à devenir *uo* ou à se contracter en *o* dans le courant du XI^e^ siècle, particulièrement dans la seconde moitié de ce siècle.

En Galles, il devient *guo, gu* dès le début du IX^e^ siècle ; comme en Armorique, il tend, dès le milieu du XI^e^ siècle, à devenir *w, uo,* dans le corps du mot.

En cornique, *v* n'est pas complètement transformé à la fin du X^e^ ou au commencement du XI^e^ siècle. Au XII^e^, initial, il est presque partout *gw*.

Le *d* n'est atteint que dans les dernières années du XII^e^ siècle, en Armorique, et encore plus tard en Grande-Bretagne.

CHAPITRE II.

AGE DES GLOSES.

Nous allons étudier successivement, dans les gloses, les ténues, le *b*, le *g*, l'*m*, et le *v* soit initial, soit interne et l'*s* initiale.

§ 1. Ténues. — Les ténues en général, en toute situation, ne s'affaiblissent pas. Voici les seuls cas d'affaiblissement que nous ayons relevés:

Bid, Juv., pour *bit*.
Blinder, Am., pour *blinter*.
Comnidder, C. C. V.
Casgoord, Ox. 2.
Dadlt, Ox. 1.
Dadl, Eut.
Dalou, C. C. V.
Cornigl, Bern.
Eidnguin, C. C. V.
Guinodroitou, Bern.
Fruidlonaid, Ox. 2.
Gu-bennid, Ox. 2.
Hen-dat, Ox. 2.
Luird, M. C.
Mabcauuelou, Bern.
Modreped, Ox. 2.
Pard, Ox. 1.
Rocredihat, Lux.
Rod. C. C. V.
Papedpinnac, M. C.
Jurgchell, M. C.

Les ténues ne subissent d'autre altération que l'aspiration. Elles s'aspirent souvent entre deux voyelles ou lorsqu'elles sont précédées d'une liquide, *r*, ou de *n*, quelquefois de *l* :

Ach-monou, Ox. 1.
Anbithaul, Juv.
Aperthou, Ox. 1.
Archenatou, M. C.
Centhiliat, Juv.
Cithremmet, M. C.
Hanther, Ox. 1.
Cïlchetou, Juv.
Criched, Ox. 1.
Latharauc, Juv.
Lichon, Ox. 2.
Ethin, Bern.
Truch, Bern., etc.

Finales, elles s'aspirent également:

Brith, Juv.
Buarth, M. C.
Buch, Ox. 1.
Guoguith, Ox. 1.
Daureth, Bern.
Papeth, Juv.
Such, (= *succ), Ox. 2.

Dans plusieurs cas, le *th* final est pour *ct.*

Il ne faudrait pas croire que l'aspiration fût une loi pour la ténue entre deux voyelles; il y a beaucoup d'exemples, et c'est peut-être le cas le plus général, de non-aspiration de la tenue entre deux voyelles, et même, notamment dans les gloses d'Orléans, pour la ténue précédée d'une liquide:

Antermetetie, Juv.
Anutonau, Juv.
Arpeteticion, Ox. 1.
Bracaut, Ox. 2.
Bricer, M. C.
Cepister, Ox. 2.
Cleteirou, M. C.
Clutam, Ox. 1.
Cutinniou, M. C.
Datolaham, Eut.
Deccolion, M. C.
Anguoconam, Eut.
Attanoc, Bern.
Bicoled, Lux.
Catol, Lux.

Cocitou, Bern.
Cospitiot, C. C. V.
Dilucet, C. C. V.
Docondomni, C. C. V.
Dodocetic, Lux.
Imguparton, C. C. V.
Arton, C. C. V.
Colcet, C. C. V., etc.
Feciaul, Juv.
Gupartolaid, C. C. V.
Litimaur, Juv.
Latic, C. C. III.
Notuid, Ox. 2.
Ocerou, C. C. V.
Peteu, Ox. 2, etc.

§ 2. — Le *b,* en toute situation, se maintient bien, en général :

Abalbrouannou, M. C.
Anbithaul, Juv.
Arber bit, Juv.
Arcibrenou, Ox. 1.
Dubeneticion, M. C.
Gebel, Ox. 2.
Gebin, M. C.
Gilb, Ox. 2.
Golbinoc, Lux.
Lobur, Juv.
Scribenn, M. C.
Stebill, Juv.
Darleber, C. C. V.
Helabar, Eut.
Dogurbonnev, C. C. V.
Trebou, Lux.
Melgabr, Bern.
Gablau, M. C.
Dreb, M. C.

Nous ne connaissons que quatre exemples de la disparition du *b*: *Duliu* pour *Dub liu,* Bern. ; *Duglas* pour *Dub glas,* Bern. ; *Tu* pour *tub,* C.C. V. ; *Luird,* pluriel de *Luorth,* pour *Lubgort.* M. C. Précédé d'un *d,* il est devenu *p* dans *aperth,* Ox. 1, pour *ad-ber-t.*

§ 3. — Le *g* entre deux voyelles a partout disparu, excepté dans deux exemples : *scamnehcgint*, Juv. ; *Regenaul*, Juv.

On le trouve conservé devant *l* dans deux exemples : *Rigl. Riglion*, Lux.

Appuyé sur d'autres consonnes, il se maintient : *Argant*, Ox. 1 ; *Arga...*, C. C. V. ; *Drogn*, Lux ; *Mogou* pour *Mongou*, Lux. ; *Guirgiriam*, Eut. *Torcigel* (pour *cengel*), Ox. 2.

Final, nous le trouvons conservé quelquefois : *Boutig*, Ox. 1. (Eut.) ; *Guerg*, Ox. 1 (Eut.) ; *Gueig* (Eut.).

Ex. de *g* disparu entre deux voyelles : *Roenhol*, Juv. ; *Teu*, Juv., irl. *Tiug* ; *Corruui*, Ox. 2, de *corrégia* ; *Mail*, M. C. (Maglus) ; *Acomloe*, C. C. V. ; *Air*, C. C. V. ; *Airou*, Lux ; *Brientinion*, C. C. V. ; *Hantertoetic*, Lux. ; *Siel*, C. C. V.

Ex. de *g* disparu devant une consonne : *Telu*, Juv. (*tigsluág*) ; *Trucarauc*, Juv., irl. *tróg*.

Ex. de *g* final disparu : *Tru*, C. C. V. ; *Mortru*, Ox. 1.

§ 4. — L'*m* est conservée, excepté dans de très rares cas, par exemple après un a long ou après une *n*. Voici les seuls cas d'affaiblissement que nous connaissions : *Anu*, Juv. (**anm* pour *anman*) ; *Dauu*, Ox. 1 (**dam*) ; *Lau*, C. C. V., irl. *Lám* ; *Laubahell*, Ox. 2, et probablement *déhlouetic*, C. C. V., et *doguolouit*, C. C. V.

Partout ailleurs, en toute situation, l'*m* reste. Nous ne citons que quelques exemples, la liste serait trop longue :

Achmonou, Ox. 1.
Anamou, Ox. 1.
Antermetetic, Juv.
Cimadas, M. C.
Comtantou, M. C.
Diguormechis, Ox. 1.
Heitham, Ox. 1.
Limnint, M. C.
Nom, Ox. 1.
Scamnhegint, Juv.
Glanstlinnim, Juv.
Jotum, Ox. 2.
Acomloe, C. C. V.
Airmaou, Lux.
Anfumetic, C. C. V.
Comadas (amal).
Comairde, C. C. V.
Hepcorim, Bern.
Douohinnom, Lux.
Gurlimun, C. C. V.
Meplaom, C. C. V.
Limncollim, Bern.
Silim, C. C. V.

§ 5. — Le *v* initial est partout *guo*, *gu*. Nous n'avons que trois exceptions : *uuidimm*, Ox. 2 ; *uileou* et *ueruencon*, Bern. ; ces deux derniers mots empruntés au latin.

Dans l'intérieur des mots, le *v* est également *guo, gu.* Citons comme exceptions: *Do-uo-hinnom* et *do-uo-louse,* Lux. Le manuscrit d'Orléans est celui qui va le plus loin dans la transformation du *v* interne en *guo*: Ex. *niguid* pour *novid ; gueltoguat* (voc. cornique: *waltowad*), etc.

§ 6. — L'*s* initiale, suivie d'une voyelle, a disparu, excepté dans les mots empruntés au latin, comme *suh* (Ox. 2), du latin *soccus*; *sich* de *siccus,* etc.

Suivie d'une consonne, souvent elle reste. Ex. *scal,* C. C. V.: *scamnhegint,* Juv. ; *Strutiu,* Juv.; etc.

St dans les dialectes insulaires se change en *s*: Ex.: *sumpl,* Ox. 2, de *stumbulum.*

Stl correspond à *sl* irlandais: *glan-stlinim,* Juv., irl. *slondim.*

S a disparu dans *ro-luncas,* Lux.; irl. *slocim* ou *sluccim.*

Devant *r* elle est devenue *f*. Voir *difrit.*

Dans quelques mots l'origine de l'*s* initiale est douteuse. V. *silim.*

Le *d* n'a subi aucune altération.

En résumé, d'après ce qui a été établi au chapitre précédent, le maintien presque absolu des ténues; la conservation du *b* soit final, soit entre deux voyelles, soit après une liquide, sauf de rares exceptions ; la conservation de l'*m*, ne nous permettent pas de supposer que les gloses soient postérieures à la fin du x^e^ ou aux premières années du xi^e^ siècle. D'un autre côté, la perte du *g* entre deux voyelles et souvent même du *g* final, sans parler de la disparition de la voyelle finale du premier terme dans les composés, nous interdisent de les reporter au delà de la fin du viii^e^ siècle. Le traitement du *v* initial suffirait à prouver que les gloses armoricaines ne sont pas antérieures au commencement du x^e^ ou à la fin du ix^e^ siècle[1]. Les gloses galloises, de ce chef, peuvent remonter aux premières années du ix^e^ siècle.

Mais, comme pour le reste elles se comportent comme les gloses armoricaines, il n'y a pas lieu de les supposer plus

[1] Le manuscrit d'Orléans, à cause de sa persistance à transformer le *v* en *guo,* nous paraît être des dernières années du x^e^ ou des premières années du xi^e^ siècle. Les gloses de Luxembourg pourraient bien être de la seconde moitié du ix^e^ siècle.

anciennes d'un siècle[1]; elles sont probablement du milieu du IXe au milieu du Xe siècle.

L'Oxoniensis posterior présentant un cas de *uu* initial, et quatre cas d'affaiblissement des ténues, et étant probablement cornique, comme nous allons le montrer, nous pouvons, sans trop de hardiesse, le supposer de la fin du Xe siècle.

Prises en masse, les gloses vont du commencement du IXe aux premières années du XIe siècle.

[1] Nous ne serions pas étonnés que dans les gloses à Juvencus, il y eût des gloses de diverses époques. Il est difficile d'admettre que *regenaul* et *roenholl*, tous deux dans Juvencus, soient de la même époque et de la même main, l'un ayant perdu le *g*, l'autre l'ayant conservé. Même contraste entre *scamnhegint* et *telu* (*tig-sluag*) des mêmes gloses. Des gloses comme *scamnhegint* et *regenaul* nous reporteraient ou à la fin du VIIIe ou au commencement immédiat du IXe siècle.

CHAPITRE III.

PROVENANCE DES GLOSES.

Zeuss avait donné comme galloises toutes les gloses qu'il a publiées dans son appendice, même celles d'Eutychius et celles de Luxembourg. M. Bradshaw est arrivé, surtout par des arguments de paléographie, à un résultat fort différent.

Par l'étude de la langue des gloses, nous avons été amenés aux mêmes conclusions :

Les gloses à *Ovide* (ars amat.), l'*alphabet*, le fragment du *de mens.*, le tout contenu dans l'Oxoniensis prior ; les gloses à *Juv.* et à *Mart. Capella* sont galloises ;

Les gloses de l'Oxon. posterior (*vocabula in pensum discipuli*), sont probablement corniques ;

Les gloses à *Eutychius*, les gloses de *Luxembourg*, les gloses de *Berne*, les gloses à *Amalarius*, et celles des *cinq collections de canons* sont armoricaines.

Dans sa préface aux Old-Breton glosses, M. Stokes indique les arguments de langue qui, pour M. Bradshaw, sont venus corroborer les raisons de paléographie et lui paraissent indiquer que les gloses à Eutych. et les gloses de Luxembourg sont armoricaines ; elles ne sont pas galloises, dit-il, parce qu'on y rencontre des formes comme *doguo, do-uo* — qui, en gallois, seraient *diguo*. Elles ne sont pas corniques, parce qu'elles ont en composition, dans *didanuud*, une préposition qui, en cornique, est *yn-dan, a-than*.

Ce dernier argument est sans valeur : il n'est pas prouvé d'abord que *didanuud* renferme la préposition *di-dan ;* de plus, *yn-dan* et *a-than* sont des formes du moyen cornique ; enfin *athan, ydan* et *yn-dan* sont des formes non seulement galloises, mais armoricaines : Cathol., *endan*, sous ; Haut-Vannetais moderne : *idan, azan*. (V. Zeuss, p. 680.)

Nous ne retenons que le premier argument qui, comme nous allons le voir, a son importance.

Comme caractère paléographique, M. Stokes (Old Bret. Gl., préface III) signale, d'après M. Bradshaw, l'absence du signe anglo-saxon pour le *th* et le *w*, signe ordinaire en cornique. Cependant lui-même (The Orl. Gl., p. 8, n° 31), corrige *ipn* en *ithn*, supposant là la présence du signe anglo-saxon. C'est de la même façon qu'on a corrigé, avec raison, le *gurpait* des gloses de Lux. en *gurthait*. V. *Gurthait*.

L'écriture armoricaine, d'ailleurs, conservait, comme le reste, la marque de l'origine insulaire. L'écriture du manuscrit des gloses d'Orléans se rapproche de très près du type anglo-saxon ; elle présente des abréviations, celles de *per* et d'*enim* notamment, qu'on ne trouve pas ailleurs[1] sur le continent. Il n'en n'est pas moins vrai que la persistance de l'emploi du signe anglo-saxon pour *th* ou *w* indiquerait un manuscrit cornique.

Les principales différences entre le breton insulaire et le breton continental du IX^e^ au XI^e^ siècle, sont :

1° Le traitement de l'ā long ;

2° Le traitement de l'ŏ et de l'ĕ bref dans la dérivation et l'infection par *i* et *e ;*

3° Le fait que les Gallois écrivent partout la préposition indiquant l'ablatif *o* et les Armor. *a ;* la préposition répondant à *ad* latin, *di,* les Armoricains *do ;*

4° L'habitude des Gallois de transformer le préfixe verbal *do* en *di,* tandis que les Armoricains, généralement, le respectent ;

5° Le traitement différent du *v* initial (au IX^e^ siècle).

§ 1. ā long. Le Cartulaire de Redon ne nous offre pas un exemple de ā long conservé dans les syllabes finales ; il s'y trouve de fort nombreux noms en *oc* (= āc), pas un seul en *auc*. Le codex Lichfeldensis nous présente des ā, dans la syllabe finale, devenus *au*. Ex. : *did braut ; Trebguidauc*. Nennius a presque partout *au, Guollauc,* p. 53 (éd. Stevenson) ; *Finaun:* p. 57 ; *Crucmaur,* p. 60 ; *Cereticiaun regione,* p. 60 ; *Cair Caratauc, Cair Ebrauc, Cair Daun,* etc.

[1] Nous parlons d'après l'autorité de M. Châtelain, répétiteur à l'Ecole des Hautes-Etudes, à qui nous avons soumis la photographie d'un feuillet du manuscrit d'Orléans.

Les gloses que nous considérons comme galloises ont toutes *au* pour ā long dans les syllabes finales ; les gloses armoricaines toutes *o*[1].

GALLOIS.	ARMORICAIN.
Amgnaubot, Ox. 1 (Ov.).	*Arbedoc,* C. C. I.
Ardomaul, M. C.	*Attanoc,* Bern.
Aul, M. C.	*Boestol,* C. C. V.
Aur, Ox. 1 (alph.).	*Cobrouol,* Lux.
Aurcimerdricheticion, M. C.	*Colioc,* C. C. V.
Aurle, M. C.	*Golbinoc,* Lux.
Bardaul, Ox. 1 (alph.).	*Haloc,* C. C. V.
Braut, Ox. (alph.).	*Tros,* C. C. V.
Caiauc, Ox. 1 (Ov.).	*Broolim,* Bern.
Canrotaul, Juv.	*Coarcholion,* Bern.
Catteiraul, M. C.	*Guascotou,* Bern.
Coiliauc, M. C.	*Iscartholion,* Bern.
Creaticaul, Ox. 1 (Ov.).	*Ousor,* Bern.
Estiaul, Ox. 1 (alph.).	*Saltrocion,* C. C. IV.
Feciaul, Juv.	*Scobarnocion,* Bern.
Fonnaul, M. C.	*Doromantorion,* Bern.
Gablau, M. C.	*Anscantocion,* C. C. V.
Guithlaun, Juv.	*Inmor,* C. C. V.
Marchauc, Ox. 1 (Ov.).	*Gudnaiol,* C. C. V.
Maur, M. C.	*Diuenoc,* C. C. V.
Menntaul, M. C.	*Guparol,* C. C. V.
Morliaus, M. C.	*Introc,* C. C. V.
Pispaur, Ox. 1 (Ov.).	*Montol,* Eut.
Poulloraur, M. C.	*Catol,* Lux.
Ringuedaulion, M. C.	*Ascorinol,* Lux.
Runcniau, M. C.	
Scipaur, Juv.	
Traus, alph.	
Trucarauc, Juv.	
Untaut, M. C.	

[1] Trois exceptions dans des monosyllabes : *Laur,* Eut.; *Lau,* C. C. V; *Caul,* C. C. I.

OXONIENSIS POSTERIOR.

Edol, Ox. 2.	*Hloimol*, Ox. 2.
Munutolau, Ox. 2.	*Didaul*, Ox. 2.
Plumauc, Ox. 2.	*Didaul*, Ox. 2.
Bracaut, Ox. 2.	

Sur sept terminaisons où entre l'ā long, nous en avons ici deux où il est devenu *o*. Le *Bodmin gospel* a partout *o : Cenmonoc, Milcenoc, Freoc, Sulleisoc, Maeiloc*[1]. Il n'est donc pas prouvé, de ce chef, que l'Oxoniensis prior soit cornique: il semble que ce manuscrit ait été écrit par un Breton d'une zone intermédiaire entre le pays de Galles et la Cornouailles, peut-être de Devon.

On est donc sûr qu'un manuscrit qui transcrit ā long dans une syllabe finale par *au* n'est pas armoricain. S'il flotte entre *au* et *o*, il peut être cornique.

Nous considérons désormais notre thèse comme prouvée, et pour éviter des redites et des citations inutiles de noms pris dans les chartes et les historiens, nous allons constater que les manuscrits qui diffèrent dans le traitement de l'*ā* long final ne diffèrent pas moins sur les autres points indiqués : la différence d'origine s'y montre avec tout autant d'évidence.

§ 2. L'*ŏ* ou l'*ŭ* bref, dans les gloses armoricaines, ne descend pas jusqu'à l'*i* sous l'influence de l'*i* ou de l'*ĕ* suivant :

GALLOIS (ET CORNIQUE?)	ARMORICAIN
Cilcet, Ox. 2.	*Cocitou*, Bern.
Cilchetou, Ox. 1.	*Coguenou*, C. C. V.
Cihutun, Ox. 1 (mens.).	*Coguelt*, C. C. V.
Cimadas, M. C. (pour *comadas*).	*Cohudic*, C. C. V.
Cimmaeticion, M. C.	*Colcet*, C. C. V.
Cimmaithures, M. C.	*Comairde*, C. C. V.
Cithremmet, M. C.	*Comnidder*, C. C. V.
Hircimerdridou, M. C.	*Camadas* (comadas), Am.
Gilbin, Juv.	*Corcid*, Bern.
Gilb, Ox. 2.	*I hep corim*, Bern.
Hinham, Ox. 2 (pour *henam*).	*Golbinoc*, Lux.
Lichou, Ox. 2 (pour *Lochou*).	*Imcomarguid*, C. C. V.
	Holeused, Lux.

[1] Le vocabulaire cornique du XII[e] siècle a — *ol*, — *oc*. On y trouve cependant *Maur* et *Bregaud* qui, en armoricain, seraient *Mor* et *Bregod*.

Ajoutons que nous n'avons pas trouvé trace, dans les gloses armoricaines, de l'écriture *ei* pour *a* infecté que l'on remarque en gallois. Ex: *ceinguodeimisauch,* Ox. 1.

§ 3. *A* armor. = *o* gallois.

Dans les gloses armoricaines nous trouvons dix fois *a* indiquant l'ablatif, jamais *o* ; environ trente-quatre fois *o* dans les gloses insulaires, jamais *a*: pas une seule exception. Les gloses de l'*Oxon. post.* ne nous offrent pas d'exemple de cette préposition.

La préposition *di* (ad) se trouve douze fois dans les gloses galloises (pas d'exemple pour Ox. 2). Les gloses armoricaines ne nous offrent qu'un exemple où *do* semble se trouver séparé et jouer le rôle de préposition. Dans le Cartulaire de Redon, dans la description de champs que nous citons au mot *cihutum,* on a constamment *do* (V. *cihutun*).

Le livre de Llandaff, qui contient des descriptions de champs analogues, a partout *di* (Zeuss, p. 662 et 663). Ces différences ont persisté depuis.

§ 4. Pour le préfixe verbal *do, du,* nous avons dans les gloses armoricaines presque constamment *do*:

Docondomni, C. C. V.
Dodiprit, Lux.
Dodimenu, Lux.
Dodocetic, Lux.
Doguohintiliat, Eut.
Doguomisur, Eut.
Dogurbonnev, C. C. V.
Doguolouit, C. C. V.

Dans les gloses cambriennes, nous trouvons déjà *di-guo ; di-guor: diguolouichetic ;* Ox. 1, *diguormechis,* Ox. 1 (mens.).

L'Ox. 2 ne nous offre qu'un exemple certain de ce préfixe: *do-womisurami.* Il semble donc, sur ce point, être d'accord avec l'armoricain.

Le cornique moyen présente également plusieurs exemples de *do* préfixe, là où le gallois a *dy*. (Zeuss, p. 904.)

§ 5. Nous n'avons qu'à rappeler ici ce que nous avons dit du *v* initial et interne, en traitant de la deuxième période du vieux breton.

En gallois *v* devenu *uu,* dans le courant du VIII^e^ siècle, se

transforme en *guo, gu,* dès le commencement du IXe. En Armorique, le *v* reste *uu, uo,* jusqu'à la fin du IXe siècle; devient *guo, gu,* au commencement et dans le corps du mot, dès le commencement du Xe siècle; reste *guo, gu* jusqu'à nos jours, au commencement du mot, mais dans l'intérieur du mot, tend, dans le cours du XIe siècle, à devenir *u* ou à se contracter en *o*. En cornique, à la fin du Xe siècle, il y a encore hésitation pour le *v* initial et interne: on a tantôt *gw*, tantôt *ou, wu*.

Cette différence dans le traitement du *v* suffit à faire distinguer un manuscrit gallois du IXe siècle d'un manuscrit armoricain de la même époque. Au siècle suivant, elle disparaît. Un manuscrit qui, au Xe siècle, présenterait tantôt *gu* tantôt *wo* initial, serait cornique. Les gloses de l'*Oxoniensis posterior* étant les seules qui présentent un exemple de *uu* initial, c'est une présomption de plus pour qu'elles soient corniques.

En résumé, nous croyons avoir suffisamment prouvé que les gloses à *Ovide,* les mots de l'*alph.*, du *de mensuris,* les gloses à *Juvencus* et à *Martianus Capella* sont galloises ; que les gloses à *Eutychius* (Ox. 1), les gloses de *Luxembourg,* les gloses de *Berne,* les gloses à *Amalarius,* enfin que celles de *toutes les collections de canons* sont armoricaines. Pour les gloses de l'*Oxoniensis posterior,* il y a lieu de croire qu'elles sont corniques.

A.

1. **A,** *ha,* particule exclamative (grec ὦ). — *A mein funiou,* Ox. 1 (Ov.), p. 1054, 37ª, gl. vittæ tenues; *a hir etem,* Ox. 1 (Ov.), p. 1054, 37ª, gl. instita longa; *ha arcibrenou,* Ox. 1 (Ov.), p. 1057, 39ª, gl. sepulti (o sepulti). — Gallois moyen *a : a un benn, ha un benn, ha iarlles* (o domine! comitissa), Mab., 1, 28 (Zeuss, p. 758); cornique *a : a el* (o angele), O., 736 (Zeuss, p. 759); armoricain *a : a ma mabquer* (ah, fili carissime!), Mj., 24ª (Zeuss, p. 759); irlandais *a, á, ha* (Zeuss, p. 750; Windisch., Wört., p. 337).

2. **A,** préposition marquant l'ablatif. — *A guirtitou,* Bern., p. 4, n° 7, gl. fusis; *a cronnmain,* Bern., p. 5, n° 17, gl. cylindro; *a ninou* uel *a cepriou,* Bern., p. 8, n° 42; *a muoed,* C. C. I, p. 14, n° 68, gl. fastu; *a iul,* C. C. II, p. 16, n° 74, gl. ultro; *a altin,* C. C. III, p. 19, n° 90, gl. ferula; *a glanet,* C. C. V, p. 46, n° 255, gl. a palliditate; *a olguo,* C. C. V, p. 23, n° 119, gl. indagatione; *a bleuou,* Lux., p. 2, l. 12 (p. 368). — Gallois *o,* en voir les nombreux exemples à la lettre *o*; le cornique emploie *a* comme l'armoricain (Zeuss, p. 930); le gallois présente la forme *oc* devant les pronoms commençant par une voyelle; les Vannetais et particulièrement les Bas-Vannetais emploient la forme *ag* devant l'article et les pronoms possessifs commençant par une voyelle. Tous les dialectes suffixent les pronoms personnels à une forme allongée de cette préposition : gallois *ohon,* cornique *ahan,* armoricain *ahan, ac'han.* Zeuss regarde donc avec raison le *c* de *oc* comme radical (*h* = *x* gaulois, Z., p. 125), Zeuss, p. 666-669. Cf. irl. *á as.*? Zeuss, p. 666.

3. **A,** préposition employée dans le sens d'*avec* « instrument ou société ». — *Ha crip,* Ox. 1 (Ov.), p. 1059, 42ª, gl. pectens (cum pectine). — Devant les voyelles, cette préposition a un *c* (Zeuss, p. 673). Zeuss (p. 673) remarque qu'on ne trouve aucun exemple cornique ou armoricain de cette préposition. Les poèmes bretons de M. de La Villemarqué, p. 110, str. 270, vers 4, semblent en offrir un exemple : *hac eff he*

mam, que M. de La Villemarqué traduit par : « et avec lui sa mère ». Le vers entier est : *hac eff he mam dinam lames*. Le sens de *lames* est incertain. Cf. irl. *oc.?* Zeuss, p. 673.

4. **A**, *ac, ha, hac,* conjonction *et, etiam*. — *A ceroenhou,* gl. et dolea, Juv., p. 309, P. 77 ; *ac etmet,* gl. retonde, Juv., p. 409, P. 77 ; *ha guorennieu,* Ox. 1 (mens.), p. 1060, 22^{b} (et des fractions?) ; *ham hol enep,* Ox. 2 (pens.), p. 1060, 41^{b}, gl. et totam meam faciem ; *m* est le pronom suffixe de la première personne du singulier ; *hac digluiuhit lissiu,* Ox. 2 (pens.), p. 1063, 44^{b}, gl. de sapuna elique lixam ; *o caitoir hac or achmonou,* Ox. 1 (Ov.), p. 1059, 41^{b}, gl. pube inguinibusque. — Zeuss, p. 720, remarque que les anciens manuscrits présentent toujours la forme *ha, hac*. On voit par les deux premiers exemples qu'il n'y avait là rien d'absolu. Pour l'emploi de *ac* et de *a,* voir Zeuss, p. 720-723.

5. **A**, pronom relatif et particule verbale. — *A arecer,* Lux., p. 2, l. 14 (P. 376), gl. cianti (qui ciet?). — Zeuss voit dans ce pronom la particule verbale *a*. Nous croyons plutôt que c'est le pronom qui est devenu particule verbale. Voir *Mémoires de la Société de linguistique de Paris,* t. IV, 4^{e} fascicule (Explication d'une forme de la conjugaison britannique). Ce pronom ne s'emploie que dans les cas droits, dans les propositions affirmatives, soit qu'un substantif, soit qu'un pronom quelconque précède. V. Zeuss, p. 391-393. Cf. irl. *a, an,* p. 341-344.

Aam, ?. — C. C. V, p. 57, n^{o} 318. — Gl. nuto (sens douteux). — Contexte : Si quis legitime legis uoluntate patrum *nuto* filiam (var. lect. nuptam filio) junxerit (lxxv). — *A* est la préposition marquant l'ablatif. *Am* paraît être la première syllabe d'un mot commencé (Stokes).

Aatoe. V. *inaatoe*.

Abal. V. *abalbrouannou*.

Abalbrouannou, *trachée artère*. — M. C., p. 404, fol. 42 a. a. — *Ordubeneticion abalbrouannou,* gl. gurgulionibus ex sectis, E, 167. — *Abalbrouannou* est composé de *abal,* pomme, et de *brouannou,* pluriel de *brouant*. Irl. anc. *don uball bragat,* gl. gurgulioni, Zeuss, p. 256 (Stokes) ; gallois moderne *afal breuant,* que Spurrell traduit par wind-pipe, et Richards par the top of the wind-pipe. — Le breton *brouannou* et l'irlandais ancien *brage,* génitif *bragat* (Wind., W., p. 401 ; Zeuss, p. 255), nous permettent de remonter à un thème *bragant*. Le *g* entre deux voyelles disparaît régulière-

rement dès la fin du VIII[e] siècle, souvent sans laisser de traces. L'*ou* de *brouannou* peut s'expliquer par un allongement de l'*a* produit par la chute du *g* ou la naissance d'un *v* entre les deux voyelles en présence, après sa disparition. Cf. le breton *pou* du latin *pagum : pou tre coët,* pagus trans silvam (Cart. Red., p. 754). Le cornique *briansen* = * *brianten,* cité par M. Stokes, s'explique par ce fait que le *g* laisse souvent comme trace un *i,* Zeuss, p. 140. Curtius gr. E. rapproche l'irlandais *brage* de la racine βορ (βι-βρώ-σκω), latin *vorax,* cf. latin *gurges,* anc. h. a. *krage* « cou ». Stokes, Beitr., VIII, p. 351, compare le grec βράγχος ; pour *aball,* cf. arm. mod. *aval,* irl. mod. *uball* (V. Ebel, Beiträge, II, p. 177).

Ablin, *orgueil.* — C. C. V, p. 35, n° 191. — Gl. faustu (leg. fastu) « par orgueil ». — Contexte imprimé : Cunctos fastu superbiae parvipendunt (xxxvii, 4, W.). — M. Stokes suppose que *ablin* est composé de *a,* préposition, et de *blin,* sommet. *Blin* serait identique à *blaen* qui, en gallois, signifie pointe, extrémité, sommet. Mais *ai, ae* ne donne pas en ancien breton *i;* il n'y en a pas un seul exemple. Les formes *blain, blaen,* Land. Mab., *blayn,* Leg., I, 7, 17, sont citées par Zeuss, p. 400. En armoricain, *ai, ae* se réduisent à *e,* mais en moyen breton (Zeuss, p. 101-102).

Aceruission, *aigus* ou *aux doigts aigus.* — CC. III, p. 19, n° 91. — Gl. hirsutis. — Contexte : alios hirsutis serra dentibus attriuit : alios armati ferro insulcans ungula sparsit : alios beluina rabies morsibus detruncando comminuit. — M. Stokes voit dans *a* la préposition indiquant l'ablatif, et dans *ceruission* un dérivé de *garw* = irl. *garb* « âpre ». Le *g* se serait transformé en *c* sous l'influence du *c* de la préposition *a* pour *ac.* Cette provection existe dans les dialectes bretons modernes et même en breton moyen, mais elle est invraisemblable en vieux-breton. Ex. : *a glanet,* « palliditate », C. C. V ; *o guirdglas* (gl. salo), M. C ; *o guard,* M. C ; *o guiannuin* (Ox. 1, Ov.) ; *o guiled,* Juv. ; *o das,* Juv. (o = oc. V. *ac*). — *Aceruission* doit être rapproché de *ocerou* qui, dans les gloses d'Orléans, p. 49, n° 274, glose le même mot dans le même passage. On aurait pu songer à faire d'*aceruission* un pluriel en *ion* d'un dérivé en ois = ēs (latin ensis, Zeuss, p. 835), mais l'existence d'*ocerou* nous porte à croire qu'*aceruission* est un composé. *Aceruission* semble formé d'*acer* (V. *ocerou*) et de *vission* pour *bission* « doigts. » Pour l'*a* d'ācer à côté d'*ocerou,* cf. *ocoluin,* Ox. 2, p. 1062, et *agalen,* Mab., 2, 229. Pour *b* de-

venant *v*, nous en avons des exemples probables après *r* et entre deux voyelles dans le Cartulaire de Redon : *guoruili* (année 837) = *uorbili* (année 834). *Bili* se trouve seul un grand nombre de fois, de même pour *maenbili* et *maenuili*.

Ach. — V. *Achmonou*.

Achmonou, *aîne* ou *parties génitales*. — Ox. 1 (Ov.), p. 1059, 41ᵇ. — *Hac or achmonou*, gl. inguinibusque ; *hac o'r achmonou* « et par l'*aîne* ou les parties génitales ». — Contexte : pube premit rabidos inguinibusque canes. — *Achmonou* est un pluriel de *achmon*, aujourd'hui en gallois *achfen*, dérivé de *ach* (Zeuss, p. 1059). Pour la formule de dérivation *mon*, v. Zeuss, p. 824. Cf. irl., *man* (Zeuss, p. 775). Pour la racine, cf. irl. anc., *aicme* « race ». Wind., Wört., p. 349, cité par O'Curry, Manners, 302, 249.

Ac iriminiou, ?. — Lux., p. 2, l. 13 (page 2, ligne 13), p. 369 (Revue celtique), gl. seratu. *Ac iriminiou*, avec les liens? — A première vue : *agriminiou : ac* « avec » ; *i* = *ir*, l'article défini ; *riminiou* serait un pluriel de *remin* ou *ramin* par assimilation comme dans *milinon* et *guiltiatou*. Gall. mod., *rhefawg* « corde » (Rhys). — Si la forme du masculin est *ramin*, *riminiou* ne saurait s'y rapporter, le vieux breton ne faisant pas franchir deux degrés à l'*a* par suite de l'infection de l'*i*, mais se bornant à le transformer en e. C'est un phénomène de l'armoricain moderne et qui n'est constant, contrairement à ce qu'a cru Zeuss (p. 84), que dans le dialecte de Léon : Léon, *Kiri* « tu aimeras » = vannetais, *Kari*. Pour *ac*, V. *a, ac*.

Aco. — C. C. V, p. 22, nº 116. — Gl. adeundis. — Contexte : de alienis provinciis adeundis ad judicandum (XX, 5, W). — Mot évidemment incomplet.

Acom, *discuter, nier*. — C. C. V, p. 25, nº 134. — Gl. disceptantes (XXI, 21, M. W.). — Stokes ne voit pas à ce mot d'explication. Il se pourrait que ce fût une forme infinitive en *om* (Zeuss, pp. 820-822, 536, 537), d'une racine *ac*, qui sert, en irlandais ancien, de négation : *ac*, i. est, *diultad* « action de refuser, de dire non, » Cormac's gl. ; *acc, aicc*. Wind., Wört., p. 343.

Acomloe, *impardonnable, indissoluble*. — C. C. V., p. 20, nº 106. — Gl. insolubile. — Contexte : De abstinentia insolubili a cibis statuunt Romani, ut Christi adventus sponsi nullas nostri jejunii leges inveniat (xii, 15, W.). — M. Stokes nous présente deux hypothèses : ou le glossateur a mis par erreur sur *insolubile* la glose destinée à *statuunt*, et

alors il faut lire *acomloent;* ou il a voulu réellement traduire *insolubile,* et *acomloe* serait pour *ancomloe,* composée du préfixe négatif *an,* et d'une racine identique à l'irlandais *legad* « dissolution », et au gallois *lewic* « animi deliquium ». Rien ne justifie la première supposition. Dans la seconde, *legad* n'offre pas un sens bien satisfaisant: *legaim* signifie je me dissous, je me corromps, Wind., Wört., p. 656; *corp leghas* « cadaver ». Ir., gl. 1071. Il faut rapprocher *acomloe* de l'irlandais *comloithe: ré comloithe,* « période d'indulgence », O'Donov., suppl. à O'Reilly, au mot *ré. Comloithe* =*comloigte* (O'Donov.). *Comloigte* est un dérivé d'une racine que nous retrouvons dans *logaim* « je remets, je pardonne ». Wind., Wört., 664. *Acomloe* serait pour *an-comloet. An* privatif conservant l'*n* final devant les ténues (Zeuss, p. 893, 894), peut-être faut-il expliquer l'absence de l'*n* par un phénomène analogue à ce qui s'est passé dans le gallois *aghyngor* = an-cynghor, Mab., 2, 54, 55 (Zeuss, p. 893), *an-c* formant un son que le glossateur n'aura pas su exprimer.

Acupet, *il prévient.* — Lux., p. 2, l. 6, 364. — Gl. occupat. Emprunté au latin *occupare,* aujourd'hui en gallois *achub* « sauver » (Rhys).

Ad, particule séparable, préposition et préfixe verbal. Irl. *ad,* gaulois *ad,* latin *ad.* — En gallois, préposition, elle prend la forme *at, att; ad* s'est confondu, comme préfixe, avec *at,* irl. *aith,* gaulois *ate* (sens du latin *re*), Zeuss, 674, 865, 897; V. *admosoi,* etc. Le *d* a une tendance à disparaître devant le *b*. Voir *aperth* = *ad-ber-t.*

Ad..... — C. C. V, p. 38, n° 241. — Gl. lacesi, leg. lacessiti (XXXIX, 3, W.); mot commencé.

Adas, . — V. *camadas, cimadas.*

Adguo, ?. — C. C. V, p. 27, n° 151. — Gl. secuit. — Contexte: Finees meretricem cum viro suo una secuit, ut cito mortem finirent (xxvii, 5, W.). — D'après M. Stokes, il faudrait voir dans *adguo* les deux premières syllabes d'un verbe composé des deux préfixes *ad,* et *guo* = irl. *fo,* Zeuss, 907. Peut-être serait-il préférable de rapprocher *adguo* de l'adjectif gallois moderne *athwn* « brisé » (Spurrell), en considérant l'*n* comme un *n* de dérivation. V. Zeuss, p. 824. *Adguo* ne donnerait que la racine. La forme *athwn* pour *addwn* n'a rien d'extraordinaire en gallois. Ex.: *addu* et *athu* (Spurrell), « aller ». Quant à la transformation de *guo* en *uo,* elle est de règle en breton moyen dans le corps du

mot. Cart. de Redon: *Cadoret,* année 1124-1125, *Catguoret* en 897, *Retuoret* 827, *Redoret* 1104, *Catuuotal* 872, *Cadodal* 1060.

Adi, ?. — C. C. V, p. 55, n° 306. — Gl. protullerit, var. lec. pertullerit. — Contexte: Si in messe quantum iurauerit dominus messis cum alio idoneo quidquid dampni protullerit sine dubio restauratur (XXVI, W. C., 14). — *Adi:* mot commencé ?

Adis, ?. — C. C. V, p. 21, n° 109. — Gl. aspertione. — Contexte: testamentum redemtionis iniquitatum populi aspersione sanguinis animalium (xvi, 12, W.). — *A* préposition et *dis?*

Admet, *sec, desséché.* — C. C., III, p. 18, n° 86. — Gl. passae. — Contexte : Cumque dauid transiet paululum uorticem montis apparuit ei siba... cum duobus asinis qui honorati (*sic*) erant CCtis panibus et C. alligaturis unae passae. — M. Stokes en rapproche l'irlandais moderne *abaidh* « mûr », qui serait pour *ad-vati = *ad-mati. — *Admet* correspond plutôt comme sens et comme forme à l'irl. *meataim ; meatad,* « action de dessécher » (O'Reilly) ; irl. anc. *meth.* (T. B. F., p. 144, 32 ; Wind., Wört., 668) ; cf. gallois *addfed,* « mûr », moy. bret. *azff* (revue celtique. i-399).

Admosoi, *aura souillé.* — C. C. V, page 7, n° 31 ; gl. inrogauerit maculam. — Contexte : Qui inrogauerit maculam cuilibet ciuium suorum, (Lev. xxiv, 19.) — M. Stokes hésite en *adinosoi* et *admosoi. Adinosoi* serait composé de *ad-in-guo.* Sur la racine il se tait. La lecture *admosoi* nous paraît certaine. *Admosoi* est un subjonctif troisième pers. du sing. d'un verbe composé de *ad* et d'une racine *mos,* irl. *mosac* (O'Reilly), « qui a mauvaise odeur » ; gallois *mws. « effluvia »* ; breton moderne *mousen* (bas-vannetais) se dit d'une *femme malpropre.* Pour *oi* = *ē,* M. Stokes cite d'après Evander Evans : *creddoe* « credat », *guledichwy* « dominetur ». On pourrait rapprocher ce mot du grec μύσος, « chose abominable, horreur ». Curtius, avec Benfey, semble rattacher ce mot à une racine μυδ qui, avec σ, aurait formé une seconde racine μυσ, ou se serait adjoint un suffixe σος. L'*s* de l'irlandais et du breton supposent une formation analogue. Pour *ds* ou *dt* = *s* en irlandais, V. Wind., ir. Gr., p. 12.

Agit, ?. — Ox. I (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — Iscihun argant *agit* eterin illud ?

Ail, *sourcils.* — M. C., p. 398, fol. 9 b. b. — Imberbis nuditas, i. *ithr ir diu ail,* gl. glabella medietas. — *Ithr ir diu ail,* « entre les deux sourcils ». — Contexte : Quarum una deosculata Philologiae frontem illic ubi pubem ciliorum discriminat glabella medietas. E. 38. — M. C., p. 390, fol. 4 b, a. — *Itdagatte ail,* gl. coniuere. — Contexte : Quae etiam illum (i. mercurium) quiescere cupientem coniuere non perferat. — Cf. gall. mod. *ael* « sourcils » (Spurrell).

Aimseudeticad, *s'attaquer l'un l'autre,* ou **Aimscudeticad,** *se dévoiler l'un l'autre.* — C. C. V, p. 5, n° 22. — Gl. reuelauerint. — Contexte : Eo quod turpitudinem suam mutuo reuelauerint. (Lev., xx, 17.) — M. Stokes suppose *amscudeticadoid,* composé de *aim,* particule de réciprocité, de *s* = es, d'un dérivé de *cudetic,* tiré d'un verbe identique au gallois *cuddio,* « cacher », bret. *kuza* (grec κεύθω), et enfin du verbe substantif *oed,* comme dans *anadoet,* « qui était né ». Cette dernière supposition ne nous paraît pas probable. Il n'y a pas d'autre exemple de la combinaison avec *oed* en vieux breton. En outre, cette combinaison n'est pas armoricaine. Enfin, la lecture *aimseudeticad* paraît certaine, quoique la lecture *aim-scudeticad* soit séduisante. Cette glose est de seconde main. Cf. gallois *seuthio,* « viser, tirer ». *Am-seudeticad,* « se viser, se frapper réciproquement » : *seuthio* = *saithio,* de *saith* = sagitta. Le *d* final suffisait à indiquer une glose postérieure au xi^e^ siècle. Si on adoptait la lecture *aimscudeticad,* on pourrait songer à la racine *cud* « annoncer », irl. *at-chous* « j'annoncerai ». (D'Arb. de Jub., *Etud. gramm. sur les langues celtiques,* p. 37.)

Aior, *ancre.* — C. C. V., p. 34, n° 187. — Gl. anchora, (xxxvii, 3, W.) — Breton mod. *hèor,* gall. mod. *heor* (Spurrell), irl. ancien *ingar.* (Wind., Wört., 640, Wb., 34^a^. Z., 1070.) — Le breton, et l'irlandais sans doute aussi, sort d'une forme *angora.* La présence de l'*i* est ainsi facile à expliquer, le *g* ne laissant souvent, en breton, pour toute trace qu'un *i;* cf. *mail* (m-c), = *maglos,* dans *seno-magli,* (Inscr. Brit. Christ. Hübner). Pour *c* devenant *g* après *n* ou une consonne, cf. *congordiam, spurgauerit.* (Schuchardt, *Voc. Vulg. lat.,* t. I, p. 126.)

Air, *carnage.* — C. C. V, p. 51, n° 283. — Gl. stragem (liv. II, W.). — Zeuss rapproche ce mot de *Ver-agri* et Rhys du grec ἄγρα. Pour l'idée, cf. *fian* « héros » et *fian* « chasseur », Wind., Wört, p. 547. Pour la racine, cf. *ág* « bataille »,

Wind., Wört, p. 348, SC. 29, 9 ; irl. anc. *ar*, Wind., p. 370, Zeuss, p. 17. Curtius, gr. E, p. 170, rapproche *ág* « bataille » de la racine *ag*, qui a donné en latin *ago*, *ag-men*. La racine *ag* se trouve incontestablement dans l'irlandais, *ato-m-aig* « adigit me », Zeuss, 430. — *Id.* C. C. V, p. 52, n° 288, gl. stragulentur. — Contexte imprimé : aves et animalia cetera; si in retibus strangulentur (liv. 14, W.). — Ce mot est une preuve évidente que le glossateur se préoccupait surtout de l'idée et négligeait une traduction exacte.

Airmaou, *champs de bataille.* — Lux., p. 1, l. 18, 360, — Gl. machide. — Composé de *air*, V. *air*, et de *maou*, pluriel de *ma* = irl. *mag*. Wind, 676 ; Zeuss, 271 ; *magen*, lieu, Wendisch, 676 ; nom. sg. *maigen*. Oss., 11, 8, substantif féminin, sg. 30ᵇ, Pr. Cr. 630, Zeuss, p. 776. Cf. *argentomagus*, Zeuss, 40, *carentomagus*, Zeuss, p. 162, etc. ; Cathol., *maes*, champ, *quemaes* = *com-maes* « conuenance », *queuaes* = *co-maes* « droit de quevaise » ; arm. mod., *meaz* en Léon, *mez* ailleurs ; gall. *maes* (Spurrell). Pour le suffixe *es*, V. Zeuss, p. 834.

Airolion, *qui a trait au combat, au carnage.* — Lux., p. 1, l. 17, 359. — Gl. uim. — Pluriel en *ion* d'un adjectif, *airol* dérivé en — *ol* = lat. — *ali* de *air* « carnage. » Pour *ion*, Zeuss, 288-290 ; pour *ol*, Zeuss, 818. *Ion*, en armoricain mod., est *ien*, haut-vannetais *ion*, bas-vannetais *ian*. *Ol* est peu usité en armoricain moderne et seulement dans les substantifs. Il est devenu *el*. Le gallois moderne fait grand usage de — *ol*. Il a conservé *ion*.

Airou, *carnage, massacres.* — Lux., p. 2, l. 10, 366. — Gl. strages. — Pluriel de *air*.

Alar, *ennui.* — Ox. 1 (alph.), p. 1059, 20ᵃ. — Tædium. — Gall. mod. *alar* ; irl. anc. *áil*, Wind., p. 351, Corm. gl., p. 4.

Aiul, *de bonne volonté.* — C. C. II, p. 15, n° 74, — Aiul, gl. ultro. — Composé de *a*, prép., et de *iul*. V. *iul*.

Alo, *commettre?* — C. C. V, p. 9, n° 41. — Gl. admisorum. — Contexte : admisorum scelerum remissio obtinetur. Isaï, xliii (sept.). — Cf. gallois mod. *alu* « produire, commettre. » M. Stokes suppose que *alo* est pour *aloisetic*, et en rapproche *allwys* « effundere? »

Alt. V. *costadalt.*

Altin, *rasoir.* — C. C. III, p. 19, n° 90. — *aaltin*, gl.

ferula. — Contexte : nec ferula curare meditetur quisque quod gladio percutiendum. — Cathol. *autenn* « rasoer » ; gallois *Ellyn ;* irl. anc. *altan.* Wind., 359, O'Dav., gl. p. 54. Le vieux cornique *elin* « novacula » semble différent d'*altin.* Il est cependant probable que c'est le même mot. *Elin* serait pour *ellin* = *altin.* Pour l'assimilation cf. gallois *ellyn.*

Am, préposition, conjonction et préfixe verbal. — Irl. *imm, imme ;* gaulois *ambi ;* se présente dans les gloses sous les formes *aim : amseudeticad ; em : emsiu ; im : imguparton. Am* est devenue marque de réciprocité. Zeuss, p. 674, 736, 897, 898, 906.

Am. — C. C. V, p. 23, n° 121. — Gl. e diverso, (xxi, 7, W.), glose commencée.

Amal, *comment, comme.* — Juv., p. 399, P. 32. — Ut subigant *amal itercludant* « comme ils soumettent ». — Contexte : Cernis *ut* immundi subigant haec pascua porci. — Irl. *amal,* Zeuss, p. 733, 657 ; *amal, amail,* Wind. Wört., p. 361, prépos. avec accusatif, et conjonction ; arm. *evel, vel ;* vannetais *hel ;* gall. mod. *fel* (Spurrell) ; *amal,* irl. et bret., doit sans doute être identifié avec l'irlandais ancien *samail* « similitudo », comme le fait remarquer *Curtius,* gr. E., p. 323. Cf. grec ἅμα, ὁμο-ῖο-ς « semblable » ; sanscrit *samás ;* latin *sim-ilis, sim-ul ;* goth. *sama,* id. ; slav. eccl. *samŭ ;* gall. *hafal ;* arm. mod. *henvel ;* vannet. *hanval* et *hawal.*

Amdamca ou **amdanica.** — C. C. V, p. 54, n° 300. — Gl. in munimentis. — Contexte imprimé : Dicit enim, in munimentis tantum saxorum sublimitatem habere immobilium (lxvii, 7, W.). — Contexte obscur ; mot d'une lecture incertaine.

Amcib, ?. — Ox. 1 (mens.), p. 1060, 23ª.

Amcibret. — Ox. 1 (mens.), p. 1060, 23ª. Cf. gallois *amgyffred* « action d'embrasser, de prendre entièrement ».

Amgnaubot, *conscience.* — Ox. 1 (Ov.), p. 1056, 38ᵇ. — *Hep amgnaubot,* gl. sine mente « sans conscience ». — Contexte : Pars sine mente sedet, pars laniat crines. — De *am,* particule de réciprocité, Zeuss, p. 898, 876, 867 ; gaulois *ambi ;* irl. *imme, imm ;* gall. *em, im,* mod. *ym ;* armor. *em, im ;* de *gnau* = Cathol., *gnou,* uide *in haznat, gneuiff,* apparoir, *gnou,* notoirement (*Poèmes bretons* de La Vill., p. 212, str. 40) ; et de *bot,* substantif, et infinitif du verbe substantif, Zeuss, p. 890 ; cf. grec φύ-ω ; sanscrit *bhū...* ; latin *fu-i ;* irl

biu « sum », Curtius, gr. E., p. 304. Pour des dérivés de *gna*, cf. irl. anc. *gnáth* « connu, habitué », Wind., Wört., 598; Zeuss, 18; Corm. Tr., p. 88; *gnás* « coutume, habitude », Wind.. Wört., 598; Zeuss, 25; gallois *gnwawt* « habitude », Zeuss, p. 94; *ymnabot* « être au fait de », Spurrell. Cf. grec ἐ-γνω-ν « j'ai connu »; sanscrit *gñā-s* « connu »; lat. *gno-s-co;* anc. haut-all. *knd-u;* slavon *zna-ti,* Curtius, gr. E., p. 178-179.

Amor, ?. — C. C. V, p. 19, n° 101. — Gl. fastu. — Contexte : Multi clericorum jejunant fastu superbiæ ex propriis suis nihil largientes egenis (xii, 7, W.). — *A*, préposition, et *mor* = irl. *már* « grand »? Ce serait la première syllabe d'un mot composé (Stokes). Peut-être est-ce simplement le latin *amor? Par amour de l'ostentation?*

Amlais, *traînante, tombante.* — Ox. 1 (Ov.), p. 1056, 39ª. — Gl. dimissa (leg. demissa). — Contexte : Pallia si terra nimium dimissa jacebunt. — De *am* = *ambi* et *lais* emprunté au latin *laxus*. L'aspiration du *c* devant une consonne comme celle de la gutturale *g* laisse *i*. Ex. : *sais,* saxo; *seiz* = *sect,* irl. *secht; laith* = *lact.*

Ampar, ?. — C. C. V, p. 8, n° 35. — *Arga ampar,* gl. habet? — Contexte : Omnis aestimatio siclo sanctuarii punderabitur siclus xx obelos habet (Lev., xxvii, 25). — *Arga* = *argant* « argent ». *Ampar,* suivant M. Stokes, gloserait habet et devrait être rapporté au provençal *amparaz* et au français *s'emparer*. Le sens seul du passage proteste contre une pareille interprétation. Ce mot est d'ailleurs inconnu en breton.

Amraud, *pensée, méditation.* — Juv., p. 409, p. 78. — Mens est *isamraud* « est pensée, intention ». — Contexte : Ultima jam domino natum dimittere mens est. — De *am* = *ambi,* et de *raud* = *rād.* Cf. irl. anc. *imm-rádud,* infinitif de *imm-rádim; imbrádud,* cogitatio, Zeuss, p. 876; Windisch, p. 627; *rádim* « je parle », Wind., Wört., p. 730. Cf. gall. mod. *ammrawdd* « circonlocution ».

Amsauath, *qui tient la place de.* — Am, p. 12, n° 59, gl. uicarius. — Contexte : Quasi ergo ante iudicem sic ante sacerdotem quia uicarius Xti. dni. (christi domini) est. — De *am,* préposition = ambi, et *sauath,* dérivé de *sam* pour *stam*. *Ath* = *at*. V. Zeuss., 839. (Stokes.) — La vocalisation de l'*m,* dans les gloses, ne se présente que dans un seul

exemple : *lau,* main = irl. *lám*. L'explication de M. Stokes est donc difficile à admettre. Cf. bas-vannetais *anzaw* « capable de ».

Amser, *temps*. — Ox. I (mens.), p. 1060, 22[b]. — *Ni choilám hinnoid amser*. — Gallois *amser ;* armor. *amser ;* haut-vannet. *amzir ;* irl. mod. *aimsir* (O'Reilly) ; irl. anc. *amser, aimser,* Wind., Wört., 363 ; Zeuss, 241. *Am. amm* « temps » Wind., Wört., p. 360. Cf. sanscrit *amasa* (cité par Pictet).

Amsobe. — C. C. V., p. 22, n° 117, gl. fingunt (XXI, 2, W.). — Mot obscur. Ce mot ferait songer à l'irl. moderne *soib* (main). Mais comme nous ne trouvons ce mot que dans O'Reilly, nous nous abstenons de tout commentaire.

An, particule inséparable et intensive, a aussi, en irlandais, le sens séparatif ; irl. *ind ;* gaulois *ande*. Elle prend souvent la forme *en ;* Zeuss, p. 896. V. *anbithaul*. M. Stokes, Beiträge, VIII, p. 325, fait remarquer que le breton *ent* seul répond bien à ἀντι, qu'on a comparé à *ande*. M. Stokes rapproche *an, en* intensif de ἀνά.

An, article défini. — Zeuss, p. 217 et suiv. V. *annaor,* gl. quandoquidem ; arm. *an ;* vannetais *en*.

An, particule inséparable, généralement privative ; irl. *an*. Zeuss, p. 860, 893. Devient *am* devant les labiales.

An, *si,* interrogatif? — Juv., p. 400. P. 35. — *án nibóth án bódláún,* « s'il doit accepter ou ne pas accepter? » Voir *bodlaun*. — Contexte : Repperit hic populum venalia multa locantem ; Pars uendebat oves, pars corpora magna juuencum, *Pars inhians nummis* (án nibóth ánbódláún) artem numerare pacabat. — Stokes : *Whether coinless or coinful*. — Zeuss semble croire (p. 756) que cette particule est composée de *a* interrogatif et de la première lettre de la négation. Il serait peut-être plus simple de la rapprocher de l'irlandais *in* = latin *an*. Zeuss, p. 747. Pour *in* irl. = *an* breton, cf. *annaor,* gl. quandoquidem, et l'irl. *innúair*.

An. ... — C. C. V., p. 17, n° 83. — Gl. sugestionem (VII. 3. W.) — *Id.*, C. C. V., p. 17, n° 86. — Gl. sugessionem (IX. 2. W.) — Ce mot est pour *anno*. — C. C. V., p. 17, n° 85. — Gl. sugerendum (IX. 2. W.). — *Id.*, C. C. V., p. 29, n° 162. — Gl. persuadentum (leg. persuadendum). M. Stokes compare le gall. mod. *annog* exhorter (Spurrell) ; l'irl. *andud, ad-annaim, ad-r-andad* Fél. apr. 5, B ; cf. irl. anc. *an,* O'Dav, p. 47, i. *luath,* « promptitude, rapidité ».

Wind., Wört., p. 364 ; arm. mod. *éan* « repos » = *eh-an ; eh* = irl. *es,* gaulois *ex* (Zeuss, p. 894).

Anamou, *taches.* — Ox. 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵃ, *ir anamou.* — Gl. mendae « les taches ». — Gall. mod. *anaf ;* armor. *anam.*, 104, 6 (*hep quet anam na blam*) ; *dinam,* 72, 16 ; *an aff.* 168. Poèmes bret. La Vill., Gl. ; irl. anc. *anim.* Sc. M. 16, Wind., Wört., 367 ; O'Donov. (suppl. à O'R.).

Anbiic guell, *portez-vous bien, salut.* — Ox. 2 (pens.), p. 1063, 46ᵇ. Gl. aue. — Mot à mot : *soyez mieux.* — Gall. mod. *henpich gwell.,* valeas melius, Zeuss, p. 574. — *Anbiic* est composé du verbe substantif, de la racine *bu* et de *han, hen ?* oriri, suivant Zeuss, p. 573. Le *ch* de *henpich* = *cc,* de la deuxième personne, viendrait peut-être d'une confusion avec la deuxième personne du pluriel. Cf. arm. *hanbout,* P. B., gl. 221, *doaré ho hanbout,* « leur manière d'être », p. 158. Il est probable que *hen, han* est simplement la particule intensive que nous avons rencontré plus haut. V. *an.*

Anbithaul, *très agité.* — Juv., p. 406, p. 61. — Fervida *anbithaul.* — Contexte : Transierat tandem sulcans freta fervida puppis. — Les rapprochements qu'on a faits de ce mot avec *enbeitrwyd* « périlleux », et *enbyd,* gall. mod. *enbeidrwydd* « dangereux », sont inacceptables au point de vue du sens et de la phonétique : *b* eût donné *f.* V. *arpeteticion.* Il faut rapprocher ce mot du gallois moderne *ynfyd* « furieux », et, pour le sens, de l'irlandais *beótal* « agité comme les flots », *beóta* « animation », O'Reilly. Il faudrait néanmoins, pour que le rapprochement avec l'irlandais fût possible, supposer une double racine, *bi* pour le breton, *biv* pour l'irlandais ; car *beótal* est tiré évidemment de la racine *gviv.* irl. anc. *beó* « vivant », *bethu, beothu, beotho* « vie ». Wind., Wört., p. 389 ; Zeuss, 255 ; *betho,* Ir., gl. 113 ; arm. mod. *beo ;* vann. *biu ;* gall. *byu.* V. Curtius, gr. E., p. 476, 477. Pour *bi,* cf. grec βῖα « force ». Une forme *bet,* qu'on trouve dans le sens de *vie, Poésies bret.* de La Vill., p. 68, str. 182, vient à l'appui de notre hypothèse : *pan finisso ho bet* « lorsque finira votre vie ». *Bet* vient probablement de la racine *bhu ;* il y aura eu confusion.

Ancera, ?. Lux., P. 2, l. 17, 372. — Gl. lustram (lustrant ?). Ecriture et sens incertains, pour le latin et le breton.

Ancou, *la mort.* — Lux., P. 1, l. 17, 358. — Gl. saino (*samo.* Zeuss) ?. — Ce mot paraît identique à l'irl. *éc.,* Wind.,

Wört., p. 516; Corm. Tr., p. 68 ; gall. mod. *angeu* (Spurrell); arm. *ancou ;* haut-vannet. *anceu ;* bas-vannet. *ancow*. Curt., gr. E., p. 162, rapproche ce mot du grec νέκ-υ-ς « cadavre » ; lat. *nex, nec-o ;* goth. *naus* « mort » ; slav. *navĭ*.

Anfumetic, *obscur, douteux*. — C. C. V., p. 39, n° 219. — *Na bu anfumetic,* gl. non suspectionis, « qui ne soit pas douteux » ?. — Contexte : abbas ita degeneravit ab opere Dei ut mereatur.. fornicationis crimine non suspectionis sed mali evidentis honerari (xxxix, 7, W.). — M. *Stokes* supposerait *ansunietic*. Cf. français, *ensongier ?*. La lecture *anfumetic* est certaine, *ansunietic* est de tous points inadmissible. *Anfumetic* paraît composé de *an* ande, et d'un dérivé en *etic,* d'une racine *fum* empruntée sans doute au latin *fumus*. Cf. irl. mod. *fuam* (O'Reilly) obscurité ?. L'ū long se serait conservé comme dans *fūniou*, de fūnis.

Angruit, *gain, profit*. — C. C. I, p. 14, n° 65. — *Douretit angruit,* gl. turpi lucrum « gain honteux ». — Contexte : Diaconos... non multo uino deditos non turpi lucrum sectantes. — M. Stokes, qui avait d'abord supposé que *angruit* glosait *turpi,* proposait, pour expliquer ce mot, une forme de basse latinité *ægrētum*. Dans les gloses d'Orléans, il semble avoir renoncé à cette hypothèse, qui ne repose sur rien, et rapporte *angruit* à *lucrum*. Il en rapproche, avec M. Bradshaw, le mot *emgruit* glosant *quæstionem* (quaestum ?). V. *Emgruit,* C. C. V. *Angruit* serait composé comme *pro-fectus* « profit ». *An* serait la particule intensive, et *gruit* une forme de la racine qui a donné le verbe *faire* dans les dialectes bretons. Cf. corn. *gruys* « fait », et *guris ;* breton *groaet, graet*. Cette formation n'a pas d'analogues en breton. De plus, *gruit* est une forme qui ne se rapporte bien qu'au moyen cornique. Enfin, si *emgruit* a le même sens, ce qui est douteux, on ne voit pas bien comment un composé de *em* = ambi et d'une racine ayant le sens de faire, pourrait arriver à signifier gain, profit. Nous proposerions de rapprocher *gruit* de l'irlandais *frĭti,* O'Donov., suppl., « épave », toute chose trouvée, égarée. *Friti* se rattache directement à *frith,* 3e sg. prét. pass. d'un verbe qui signifie trouver, Wind., Wört., p. 579; Curtius, gr. E., 742. (Cf. grec εὕρον ?)

Anguo, *inégalité*. — C. C. V, p. 32, n° 173. — Gl. inequalitatem (xxxiii, 3, W.). — M. Stokes suppose un mot commencé. *Anguo* est composé de *an* privatif et d'une racine *guo,* identique à l'irlandais *fo*. O'Cléry : *fo,* adjectif, « égal,

semblable, indifférent »; adverbe, « de même façon »; O'Reilly : *fo,* adjectif, « égal ».

Anguoconam, *je veille.* — Eut., p. 1054, 8ª. — Gl. vigilo (en marge). — Mot obscur, première personne du singulier prés. ind. act. V. *utgurthconetic,* gl. obnixus. M. Bugge en rapproche le gallois *cynu* « soulever ». La forme *conach* (Spurrell) « qui s'élance vivement » rend cette hypothèse plausible. Zeuss, p. 1054, comparait le gallois moderne *gog* « agilité ». *Guo* est bien évidemment le suffixe *vo* = irl. *fo.* S'il avait connu l'existence d'*utgurthconetic,* il n'eût pas songé à ce rapprochement de tous points inacceptable.

Anit, *est-ce que.* — Juv., p. 413, P. 92. — Num uescitur *ánit árbér bit* « est-ce qu'il use de nourriture? ». V. *an,* interrogatif; pour *it,* V. *honit.*

Annaor, *du moment que.* — Bern., p. 3, nº 5. — Gl. quandoquidem. — Corn. *anur;* irl. anc. *innúair. Ann* est l'article défini et *aor* est emprunté à hōra (Stokes). Cf. irl. anc. *ór, úar,* Wind., Wört., p. 723; armor. mod. *eur;* haut-vannet. *ér;* gall. mod. *awr.*

Anno. — C. C. V, p. 17, nº 85. — Gl. sugerendum. — Contexte : Accipiat et urceolum vacuum ad suggerendum vinum in eucharistiam (ix, 1, W). — C. C. V, p. 29, nº 162. — Gl. persuaden*tum.* — Contexte imprimé : Non ad reorum defensionem facta est ecclesia, sed judicibus persuaden*dum* (xxviii, 14, W.). V. *an.*

Anscantocion, *sans écailles.* — C. C. V, p. 51, nº 280. — Gl. insquamosos, mss. in scāmmossos. — Contexte: Una caro est, quæ luxuriam non gignit, hoc est piscium, sed lex docet aliquos pisces inlicitos, ut insquamosos et pilosos et reliqua (Liv., 8, W.). — De *an,* privatif, si l'on suppose que *in* n'est pas séparé de *scammossos,* et de *scantocion,* pluriel de *scantoc,* dérivé en *āc* d'un thème *scant.* Cf. Cath., *Skand an pesquet* « écailles des poissons »; gall. *cen* « écailles », *cenog* « qui a des écailles »? Spurrell; irl. mod. *scannan* « peau », O'Reilly. M. Stokes, nous ne voyons pas pourquoi, suppose à ce mot une parenté avec le français *échantillon.*

Ansceth, ?. — Ox. 1 (Ov.), p. 1056, 39ª. — *Ir ansceth,* gl. nullum, pulverem excute? — Contexte; in gremium pulvis si forte puellae deciderit, digitis excutiendus erit; et si nullus erit pulvis, tamen excute nullum. — Zeuss propose *in ansceth* « doucement, sans violence » de *in* proposition qui, en gallois, sert à former des adverbes, et *ansceth* de *an* pri-

vatif et *sceth* = gallois mod. *ysgeth* et *ysgwth* « repulsio » ; gall. mod. *anysgwth,* sans violence. Comme on ne voit pas bien sur quoi porte la glose, le sens d'*ansceth* reste douteux.

Antermetetic, *à demi-taillé.* — Juv., p. 408, p. 77. — Semiputata, *antermetetic.* — Pour le contexte, voir *guinlann.* — Composé de *anter* (moitié) = **san-ter,* sanscr. *sāmi* ; latin *sēmi* ; anc. haut. all. *sāmi* ; Curtius, gr. E., p. 325 ; cf. *hanther* (Ox. 1, de mens.) ; et du participe passé passif d'un verbe de même racine que le latin *meto;* grec ἀμά-ω ; anc. haut. all. *mâ-j-an.* Cf. irl. anc. *methleoir* « moissonneur » Wind., Wört., p. 688 ; *methleorai* « messores » Ml. 44, Zeuss, p. 237 ; armor. *medi ;* vannet., *médein* « moissonner. » Si le mot *antermetetic* traduit exactement *semiputata,* il s'ensuit que le sens de la racine *met* a dû être d'abord celui de *couper, faucher.*

Anu, *nom.* — M. C., p. 386, fol. 1 a-b. — *anu di Juno,* « nom pour Junon », gl. Suadæ. — Contexte : delenitum suadæ conjugis amplexibus, E. 2. — Irl. anc. *ainm,* génitif *anma,* Zeuss, p. 268 ; racine *anman.* Zeuss, p. 4, suppose un thème *anmin* ; grec ὄνο-μα(τ), ὀνομαίνω ; sanscr. *nâ-ma(n)* ; lat. *nō-men* ; goth. *na-mō* ; slav. *i-me ;* arm. *hano ;* vannet. *hanw ;* bas-vannet. *hān ;* gall. mod. *enw* (Spurrell). Cf. plur. *enuein* = **anmani.* V. *enuein.* — Id. — M. C., p. 400, fol. 11 a-b. — *Issemi anu,* « c'est là son nom », gl. *Genius.* — *Is* est, *em* celui-là, *ī* son, *anu* nom. — Contexte : specialis singulis mortalibus genius admonetur quem (i. genium) etiam praestitem (i. principem) uocauerunt, E. 43. — M. C., p. 400, fol. 11 a-a. — *Anu di* Juno : « nom pour Junon », gl. Populonam. — Contexte : Populonam plebes, Cyritim debent memorare bellantes, hic ego te æream (E. Heram) potius ab aeris regno nuncupatam meo.

Anútonáú, *parjures.* — Juv., p. 397, p. 21, perjuria i. *ánútonáú.* — Composé de *an* privatif et de *uton,* dérivé de *ut* = irl. anc. *oeth* « serment » ; *ū* breton = *oi* irlandais, Zeuss, p. 103 ; goth. *aiths* « serment » ; pour le suffixe *ŏn* V. Zeuss, p. 824. — Le maintien de *au* est remarquable, le pluriel étant en Grande et en Petite-Bretagne, à cette époque, en *ou.* Cf. *munutolau,* Ox. 2.

Anutonou, *parjures.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1059, 45ᵇ. — Gl. perjuria. — Contexte : Juppiter ex alto perjuria ridet amantum. Voir *Anutonau.*

Aolo, ?. — C. C. V, p. 23, n° 123. — En marge : De per-

verso indicio non faciendo temere (xxi, 11, W.). M. Stokes l'identifie avec *a olguo,* gl. indagatione, des mêmes gloses?

Aor. — V. *annaor.*

Aperth, *victime, offrande à la divinité.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1059, 41[b]. — Gl. victima. — Contexte : Conjugis atrides victima dira fuit. — Composé de *ad,* Zeuss, p. 897, et de la racine *ber* (cf. *fero,* φέρω), à l'aide d'un suffixe *t* de dérivation. V. Zeuss, p. 839. Irl. *idbraid,* Corm., gl. 25; *idbraid sin do deib idal* « offrande aux faux dieux », *udbarta* (génitif), Senchus mor, t. I, p. 194.

Aperthou, *offrandes sacrées.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38[a]. — Gl. sacra. — Contexte : Culta Judaeo septima sacra Deo. — Pluriel de *aperth.* — Ox., 1 (Ov.). p. 1055, 37[b]. — *Di aperthou* « aux présents », gl. muneribus. — Contexte : Ubi muneribus nati sua munera mater addidit.

Aqua lostr (glose probablement latine). — C. C. V, p. 15, n° 77. — Gl. aquiminilem (aqua menilem?). — M. Stokes y voit un composé hybride de *aqua* et de *lostr* = *lestr* « vase ». Ce serait assez extraordinaire. Nous ne connaissons pas d'ailleurs de forme *lostr.* Il se pourrait bien que *lostr* fût le commencement du mot latin *lustratio.*

Ar, particule séparable. — Irl. *air, ir, er, ar, aur;* gaulois *are,* Zeuss, p. 866, 868, 869, 900. Cf. goth. *faúra;* sanscrit *purás;* grec πάρος, Curtius, gr. E., p. 269.

Ar. — C. C. V, p. 20, n° 104. — Gl. arduam (xii, 15, W.), glose commencée. — C. C. V, p. 19, n° 99. — *Ar,* gl. coibere (xii, 4, W.), id. — C. C. V, p. 56, n° 312. — *Ar,* gl. conpetit (xlviii), id. — C. C. V, p. 1, n° 3. — *Ar,* gl. expectiaerit, id.

Ar, *dit-il?* — Juv., p. 400, P. 32. — Diciens i. *ar,* sur *compellat.* — Contexte : Quem miserans animo uerbis compellat Jesus. — Cf. irl. *ar* « inquit », Wind., Wört., p. 370; *ar* = *or* = *ol; Ol* serait une préposition employée adverbialement, Lottner, Beiträge, t. II, p. 312. On trouve cependant dans le dictionnaire gallois d'Owen Pughe *ar* dans le sens de faculté de parler. Et ce qui peut donner à penser que ce n'est pas là une de ces inventions qui lui sont trop familières, comme M. Stokes l'a cru pour *ar,* c'est qu'on trouve dans O'Reilly *aran* « conversation familière ». Il est vrai qu'O'Reilly lui-même n'est pas une bien grave autorité.

Arapred, *prodigue.* — C. C. V, p. 48, n° 266. — Gl. prodigum. — Contexte : Christus, inquam, prodigum filium re-

vertentem laetum amplectitur (xlvii, 3, W.). — On serait tenté de rapprocher de ce mot le gallois moderne *afradwy*, *afradlawn* « prodigue ». Mais l'*f* pour *p* offre une difficulté insurmontable. *Af* est sans doute pour *am*, privatif, employé devant les liquides. Zeuss, p. 893. Il faut comparer le gallois moderne *prydd* « ce qui produit », *pryddhau* « devenir luxuriant », *pryddineb* « exubérance », Spurrell; *arapred* = *ar-ad-pred*. M. Stokes lit *araprecl*, qui serait composé de *arap* « facetus » et de *recl*, cf. *riglion* « garrulis ». Cf. irl. *reclugud*. Il n'y a pas trace de ce composé, qui ne rendrait pas d'ailleurs le sens de *prodigum*.

Ara(ter), *charrue*. — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42ᵇ. — *Ara*, gl. aratrum, sans doute pour *arater*. — Cf. gall. mod. *aradyr;* Cathol., *arazr;* l'édition Le Men porte *ararz*, mais c'est une faute évidente (cf. Rev. Celt., t. I, p. 397); arm. mod. *arar;* vannet. *arèr;* du latin *aratrum*.

Araut, *priez*. — Juv., p. 389. — *Araut dinuadu* « priez pour Nuadu ». Expliciunt quattuor euangelia, a juvenco presbytero deo gratias ago pene ad uerbum translata *araut* dinuadu. — *Araut*, deuxième pers. plur. de l'impératif prés.? d'un verbe emprunté au latin orāre. C'est un exemple de l'alternance de l'*ō* et de l'*ā*, fréquente également en irlandais. V. Wind., k. ir. Gr., p. 2. Cf. irl. *orait*. En gallois moyen et moderne, la terminaison de la deuxième personne du pluriel de l'impératif est généralement *uch, wch;* et en cornique *ough, eugh*. L'armoricain a *et, it*, Zeuss, p. 516. On trouve cependant en gallois moyen des formes *aut*. L'irlandais a *id*.

Arber, *il se sert*. — Juv., p. 413, P. 92. — Num vescitur, gl. *ánit árbér bit; anit* num est, *arber* utitur, *bit* cibo? (Stokes.) — Suivant M. Stokes, *arber* serait composé de *ar* (*are* gaulois) et de *ber* fero, φέρω, irl. *berimm*. Ce serait une troisième personne du singulier de l'indicatif présent actif. Il serait peut-être plus simple de traduire *anit arber bit : an-it* num est « y a-t-il », *arber* « usage », *bit* « de nourriture ». *Arber* serait un simple substantif, identique au gallois moderne, *arfer* « emploi, usage » (Spurrell). On trouve dans les *Poèmes bret.*, de La Vill., p. 171, *atfer* qui est traduit par « affaire » et rapproché du gallois *arfer* « use, custom ». Mais le sens de ce mot nous paraît tout différent. *Atfer* est traduit par « dubium » dans Zeuss, p. 901 : *at* = *ate*. Pour *fer*, cf. *fer* « nettement » et *ferv*, même sens, Buh. Norm., 152, 7, 164, 17, str. 245, p. 46, P. B.

Archenatou, *chaussures.* — M. C., p. 392, fol. 5 bb. — Gl. calcei. — Contexte : Hujus calcei admodum furui, E. 20. — Cathol., *archenat* « chausson », *calceus;* Owen Pughe, *archen* « soulier » ; Spurrell, *archenu* « mettre des souliers ».

Archinn. — Juv., p. 406, P. 66. — *Archinn* dies, gl. *adueniet?* — Contexte : Jam lux adveniet propriis (leg. properis) mihi cursilis instans. — D'après Stokes, dans Beiträge, VII, p. 413, ce mot glose peut-être *jam : archinn* « primo »? *cinn* = *cint,* irl. *cét,* Z., 307. *Archinn* paraît devoir être rapproché du gallois *archynu* « se lever brusquement », « éclater ».

Arcibrenou, *pourris.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ª. — *Ha ar cibrenou,* gl. sepulti ; *ha arcibrenou,* « ô morts déjà en décomposition ». — Contexte : Parthe, dabis pœnas, crassi gaudete sepulti. — Ce mot paraît composé de : *are* = are, de *ci* = *co* (Zeuss, p. 907), et d'un pluriel d'une racine qu'on retrouve en armoricain *brein* « pourri », et en irlandais *bréntu* « pourriture », *brénaim* « puteo », Zeuss, p. 1057 ; gall. mod. *braen,* Spurrell ; cathol., *brein ;* arm. mod. *brein,* Troude.

Arcogued ou **Ancogued,** *qui mérite des reproches* ou *qui ne sait pas.* — C. C. V, p. 25, nº 135. — Gl. niciuos. — Contexte : De iudicio clericorum ut non sit apud iniquos (xxi, 26, W.). — M. Stokes lisant *arcogued* est obligé de supposer que *niciuos* est pour *nociuos,* et très logiquement en rapproche le gallois *argywedd* « noxa, laesio » (Davies), et l'irlandais *erchoit* « noxa ». Le texte imprimé porte *iniquos* ; *arcogued* serait pour *arcoguedol ; ancogued* serait composé de *an* privatif, de *co* et de *gued* de la racine *vid* « savoir ». V. *Dorguid.*

Ardiu, *il approche, il presse.* — Juv., p. 404, P. 68 ; instat *ardiu.* — Contexte : ... Mox sevior altera sedes. Ea hominis nato trucibus laniatibus instat. — Ce mot paraît composé de *ar* = *are,* et de *diu,* troisième pers. du sing. ind. prés. act. d'un verbe identique au gallois moderne *dëu* « il vient, il arrive ». Pour *iu* = *eu.* V. Zeuss, p. 109, 110. Cf. corn. *ni thue* « non venit » ; *a the* « qui venit », Zeuss, p. 580. Arm. *deu, mar deu* « si venit », Zeuss, 582. M. Stokes suppose *arduiu* (?).

Ardomaul. — M. C., p. 397, fol. 9 a. b. — Gl. docilis. — En marge, en face de la ligne contenant ces mots : Quidquid agentes Stoici (ms. *stoasi*) praescia dant futuris semper anhelis docilis fomitibus tulisti, E. 35. — Composé de *ar*

(*are*) et d'un dérivé en āli, de *dom*, V. *dometic ;* cf. *doff* « apprivoisé », *Poèmes bret.*, de la Vill., p. 198. Arm. mod. *dōna* ou *donva* (Troude); grec δάμ-νη-μι; sanscrit *dam-i-ta-s* = « domitus » ; latin *dom-a-re ;* goth. *ga-tam-jan*. Curtius, gr. E., p. 233. — Le mot *dauu*, gl. cliens ; le gallois moderne *dawf* gener ; l'arm. moy. *deuff*, Cathol., supposent un thème différent en ā long.

Ardrén, *très belliqueux*. — Lux., p. 2, l. 3, 363. — Gl. prae pugnis. — Composé de *ar* (*are*), et de *dren* = irl. *drenn* « lutte, querelle », Wind., Wört., p. 502, Corm. Tr., p. 54 ; adj. *drenn, drennd*, i. *garb*. Corm., p. 15. — M. Rhys compare le gallois moderne *trin* « combat », qui serait pour *dren ; tr* moderne pour *dr* n'est pas sans exemple : *trum* gallois = irl. *druim*, dorsum.

Arecer, ?. — Lux., p. 2, l. 14, 370. — *Aarecer*, gl. *cianti*. — Obscur pour le latin et le breton ; peut-être *arescer* de *are*, et de *esc ;* cf. slav. *iska* « petitio » ; irl. *aith-esc* « réponse » ; cf. Stokes, Beitr., VII, p. 415, pour le mot *termisceticion*.

Arga[nt], *argent*. — C. C. V., p. 8, n° 34. — Gl. obelos, *arga ampar ;* gl. obelos habet. V. *ampar*. — *Arga* paraît être pour *argant ;* corn. *argans ;* gallois *ariant, arian ;* armor. *argant, arganton* « columbina, quaedam herba», Cathol. ; armor. mod. *arc'hant ;* vannetais *argant ;* cf. *argentoratum*. Zeuss, p. 845 ; cf. Cart. de Redon, p. 633 : *Argant*, fils de Custentin ; *Argantan*, femme de Tethuuiu ; *Argantael* « sedens in scamno cum Nomenoe » ; *Argantlon, Argantlouuen, Argantmonoc ;* irl. anc. *argat*, Wind., Wört., p. 373 ; Zeuss, p. 373 ; *arcat*, SC. II, 6 ; du latin *argentum*. — Les Irlandais avaient un mot spécial pour l'argent : *cerb* i. *argat*. Corm. Tr., p. 47 ; Wind., Wört., p. 419. — Ox., I (mens.), p. 1060, 22^{b}, *is cihun argant*.

Arima, leg. **Airma,** *champ de bataille*. — Lux., p. 2, l. 10, 366. — *En arima*, gl. in agone « dans le combat, sur le champ de bataille ». — *En* = *in*, à cause de l'a suivant, étant proclitique. — *Arima* doit être lu *airma*. V. *airma*.

Arimrot, *il s'est acquitté de...* — C. C. V, p. 13, n° 60. — Gl. functus est. — Contexte : Narcissus, qui prius ibi functus est pontificatus officio (i, 17, W.). — Cf. arm. mod. *en em rei* « s'adonner à » (Troude) ; gall. mod. *ymroddi* « s'appliquer à » ; *dymroddi* « se démettre », Spurrell. — *Arimrot* est composé de *ar* = *are* dans le sens de *avant*, de la particule *im* = *ambi*, et d'une troisième pers. du sing. d'un pré-

térit actif en *t* de la racine qu'on retrouve dans le verbe arm. *rei;* cathol., *reiff;* gall. *roddi*. Pour le prétérit en *t*, voir Beiträge, VII, p. 28 ; cf. *kemerth* = *kem-ber-t* « elegit », *can-t* « cecinit ». M. Stokes lit *arimnot* qui serait pour *ar-im-gnoeth*, ce qui est impossible. Le *g* serait sans doute resté, cf. *am-gnaubot ; gnot* ne saurait remplacer *gnoeth*. Pour *dinoti* = *dinoethi*, que M. Stokes cite à l'appui de sa thèse, V. *dinoe* et *dinoti*.

Arlu. — C. C. V, p. 23, n° 124. — Gl. proibuit. — Contexte imprimé : Non prohibuit judicandi facultatem (xxi, 11. W.). V. *arlup*.

Arlup, *entraves*. — C. C. V, p. 57, n° 315. — Gl. pedicam. — Contexte : si quis caballum alterius tullerit et in pedicam ruerit suum proprium reddere precipimus (lxix, W. C., 63). — Cf. gallois mod. *arluo* « arrêter, entraver », *arluddiad* « interception », *arluddias* « intercepter » (Spurrell). M. Stokes complète *arlu* en *arludas*, troisième personne singulier prét. act. d'un verbe identique au gallois *arluddias*. Le glossateur n'a voulu sans doute que traduire l'idée d'entraves, et il a pu, dans ce but, employer un substantif. Le *p* est d'ailleurs parfaitement certain. Cf. irl. mod. *luc* « prisonnier, captif » (O'Reilly).

Arm, *arme*. — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ᵃ. — Du latin *arma*.

Armell, *armoire*. — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ᵃ. — Gl. armella. — Du latin *armella*.

Arocrion, *atroces*. — Lux., p. 2, l. 3, 363. — Gl. atrocia. — Composé de *ar* = *are*, et *ocrion*, pluriel de *ocer*, lat. ācer. Cf. irl. anc. *acher : is acher in gáith innocht*, « le vent est rude cette nuit », S. G. Wind., ir. Gr., p. 118 ; gall. mod. *awg* et *awch, awchu*, « aiguiser » (Spurrell). Pour la racine *ac*, V. Curtius, gr. E., p. 131.

Arpetetecion, *qui sont en grand danger*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ᵃ, dir *arpeteticion* ceintiru. — Gl. *miseris* patruelibus, « à leurs cousins en grand danger ». — Contexte : parare necem miseris patruelibus ansae Belides. — *Dir* = *do* + *ir*, « à les », *arpeteticion*, « malheureux », *ceintiru*, « cousins. » *Arpeteticion* est un dérivé pluriel en *etic* d'une racine *pet* ou *pit*, qu'on retrouve dans les composés du gallois moderne *enbyd*, « dangereux », *enbydrwyd*, « péril », *arbetrus?* très douteux. M. Stokes compare le gall. mod. *arbed*, « épargner. » Mais il faut pour cela supposer, comme

il le fait, que le glossateur s'est trompé, ce qui est peu probable ici et d'ailleurs inutile.

Arstud, *pointe?* Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ª. — Gl. cuspis? — Vox aliunde ignota (Zeuss, p. 1062, 43ª).

Arta, *reste, est réservé.* — Juv., p. 390, P. 3. — Restat, i. *arta*. — Contexte : et cara tibi mox e conjuge natum Promittit, grandis rerum cui gloria restat. — *Arta* semble être une troisième personne du singulier ind. prés. d'un verbe composé de *ar* = are, et de *tā,* verbe substantif. Cf. irl. *artáa,* « superest ». (Zeuss, p. 490, 556, Wind., Wört., p. 375 (πάρ-εστι).

Arton, *aboyer.* — C. C. V, p. 36, nº 198. — Gl. latrare. — Contexte : canes muti non possunt latrare, vos demulgitis lac ovium et comeditis eas (xxxvi, 22 : W. citant Isaïe, 59. v. 10). — D'après M. Stokes on doit lire *arthon.* L'aspiration, à cette époque, n'est pas toujours représentée dans l'écriture, comme on peut s'en convaincre en parcourant le cartulaire de Redon, *arton, artum,* « plebs » (an 1100), *arcon,* (an 892), *pascweten* (an 903, p. 376). Cf. gallois *arthal* (Spurrell) ; bas-vannet. *harhal ;* arm. (Léon) *harzal* (Troude).

Aruanta, *qui désire vivement.* — C. C. II, p. 16, nº 75. — En marge, en face la ligne commençant par *inopportunius :* sic is qui ultro ambit uel inopportunius se ingerit procul dubio repellendus. — Composé de *ar,* = *are,* et de *uanta* = *huanta,* troisième personne du singulier prés. ind. actif d'un verbe tiré de *huant,* irl. *sant* « désir » ; arm. mod. *c'hoant, c'hoantaat* « désirer ». Cf. *couantolion,* gl. andrivenereis. La terminaison *a,* pour la troisième personne du singulier, est obligatoire, en breton actuel, dans les verbes dont la forme infinitive est en *a, at* (Léon). Ce sont évidemment des verbes dénominatifs.

Aruuoart, *a fasciné.* — C. C. I, p. 15, nº 73. — *Aruuo art hui,* gl. uos fascinauit, « vous a fascinés. » — Composé de *ar* + *guo,* et de *gart,* prétérit en *t* d'une racine *gar.* Cf, irl. *ad-ob-ra-gart* (prét. en *t*) « vos fascinabit ». Wb., Beiträge, VII, 446 ; racine *gar* (Stokes). Dans quelques cantons de la Basse-Bretagne, le *rebouteur* (chirurgien de village) s'appelle encore *garz,* qui paraît se rapporter à la même racine.

Ascorinol, *osseux.* — Lux., p. 2, l. 15, 371. — Gl. ossilem. — Dérivé d'*ascorin* contracté en *ascorn* ou développé d'*ascorn ;* gall. *ascwrn* (Spurrell) ; arm. Léon *askourn* (Troude), ailleurs

ascorn; grec ὀστέον ; latin *os;* anc. lat. *ossu;* sanscr. *asthi* (Curtius, gr. E., p. 209).

Assa, *as.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Di assa.* V. *asse.*

Asse. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Di assa,* i. *asse bichan.* — Du latin *assis.*

Astortou, ?. — Lux., p. 2, l. 8, 365. — Gl. conflictis.

At, et. — Préfixe ayant le sens du latin *re;* irl. *aith, ath, aid, ad, ed, id;* gaul. *atc.* Zeuss, p. 866, 869, 900. V. *attal* et *etbinam.* Cf. grec ἔτί ; sanscr. âti ; latin *et, etiam,* et *at* dans *at-avus,* Curtius, gr. E., p. 207.

Atail. — V. *Attal.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1059, 42ᵃ. — Gl. vicem. — Contexte : Non poteris ipsa referre vicem.

Atanocion, *ailés.* — Lux., P. 1, l. 19, 360. — Gl. alligeris. — Pluriel d'*atanoc,* dérivé en *ac* (Zeuss, p. 849, 850), de *atan* penna = *petna; racine *pat,* avec chute du *p* initial ario-européen: grec πέτ-ο-μαι; latin prae-pe(t)-s; anc. haut-all. *fëdara* « ailes » ; slav. *pŭta* « oiseau » ; gallois *etn;* irl. anc. *én,* Zeuss, p. 776; cathol., *ezn* « oiseau » ; arm. mod. *evn,* Troude ; vannet. *ein;* bas-vannet. *īn.*

Atar, *oiseaux.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Houbeim atar.* — *At-ar* « oiseaux », Zeuss, p. 828; *eterinn* « un oiseau », Ox., 1 (mens.); gall. mod. *adar* « des oiseaux », *ederyn* « un oiseau », Spurrell ; *atar* = **pat-ar* avec chute du *p* ario-européen. V. *atanocion.* Cf. anc. haut-all. *fëdara* « aile » ; grec πτε-ρό-ν, Curt., gr. E., p. 210.

Attal, *la même valeur, équivalence.* — C. C. V, p. 7, nº 30. — Gl. uicarium. — Contexte : Qui percusserit animal reddet uicarium (Lev., xxiv, 18). — Composé non de *at* = *ate,* et *ail* « alternance », comme l'a supposé Zeuss pour *atail,* mais de *at* = irl. *aith* répondant au latin *re* (Zeuss, p. 900), et de *tal* = irl. *taile* « salaire » ; arm. *talvout* « valoir, payer » (Troude) ; bas-vannet. *talout* « valoir ». Cf. τέλος « taxe, impôt », Curt., gr. E., p. 221.

Attanoc, *ailé.* — Bern., p. 7, nº 34. — *Attanoc,* i. *clehurin,* gl. musca uolitans. — *Attanoc* « ailé », *clehurin,* « frelon, taon ». V. *atanocion.* — Le double *t* n'a pour but que de mieux marquer l'état dur de la ténue. Cette écriture, fréquente en ancien irlandais, paraît avoir été familière aux Bretons. Les gloses à Mart. Cap. en présentent un grand nombre d'exemples pour le *c* final.

Auituer, ?. — C. C. V, p. 43, nº 238. — Gl. degente sub

censu. — Contexte : De degente sub censu nihil commendante (xli, 8, W.). — Rien de satisfaisant.

Aul, *mur.* — Juv., p. 390, P. 1. — Mœnia *aul* « mur Bethleem ». — Cf. irl. *elo,* i. *oaul,* i. *mur doronsat gentiu* « murus quem fecerunt gentes », O'Mulc., gl. H. 2, 16, col. 103 (Beitr., VII, p. 411).

Aur, *or.* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ª. — Emprunté au latin, autrement nous aurions *aus.*

Aur. — V. *Aurcimerdricheticion.*

Aurcimerdricheticion, *qui a trait à un horoscope.* — M. C., p. 407, fol. 46 b. a. — Gl. orospica (leg. horoscopa?). — Contexte : Uasa quae orospica vel orologia memorantur, E., 201. — Composé de *aur* « hora », de *com* + *air,* et de *drichetic ion,* pluriel de *drichetic,* dérivé d'un thème *drich,* gall. *drychu* « rendre évident »; cf. *erderch* « évident »; racine *dark,* grec δέρκομαι; racine sanscr. *darc* (dark); ancien sax. *torht* « éclatant »; irl. *ad-con-darc* « conspexi », *ir*(*air*)*-dircc* « conspicuus », *aur-dairc,* Wind., Wört., p. 381; Curtius, gr. E., p. 134. — M. Stokes voyait dans *comer* l'adjectif irlandais *comair* « opposé à ». L'irlandais ancien présente *aur-chomair* « à l'opposé de » (Wind., Wört., p. 381), mais nous n'avons pas en breton d'exemple d'*aur* pour *are.*

Aurleou, *horloger.* — M. C., p. 406, fol. 46 a. a. — *Nouir aurleou* « c'est-à-dire les horloges », gl. nomonum stibi, E. 197. — Composé de *aur* « hora » et de *leou,* pluriel de *le.* Cf. irl. *uair-le* (Stokes).

B.

Bahell, *hache.* — Ox. 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. securis. — Il faut peut-être lire *buhell;* irl. *biáil,* Wind., Wört., p. 389; Zeuss, p. 250; gall. mod. *bwyell;* armor. cath. *bouhazl* « coignée »; arm. mod. *bouchal* (Troude), et *bouhal.* Cf. Vieux germ. *bihal, bigil.* Grimm, Gr., 1, p. 96, troisième édition, le rapporte à *Bigellus.* Ducange donne un mot latin, *bicellus.* Voir Ebel, Beiträge, II, p. 173.

Bar, v. **Barcot.** — C. C. V., p. 53, nº 294. — Gl. caragios. — Contexte imprimé : Admoneo vos pariter, ut nullus ex vobis xaragios et divinos et sartilegos requirat (lxiv, I, W.).

M. Stokes compare irl. *bar* i. *sai* « un sage, un sorcier » ; Corm. Tr., p. 28; c'est sans doute le commencement de *barcot*.

Baranres, *rangée, file.* — Eut., p. 1052, 3ᵇ. — Gl. linea. — Gall. mod. *baranrhes* « rangée de front », « file de soldats » ; de *baran* « manifestus » et *rhes* « séries? ». Cf. irl. *rais* « sentier », Wind., Wört., p. 733 ; *raisim* « écrit? » O'Reilly.

Barcot, *devins, imposteurs.* — C. C. IV (manuscrit 3182, Bibl. nat, fol. 153, deuxième colonne). — Cette glose est inédite. *Barcot* glose *caragios* dans la phrase : admoneo vos pariter ut nullus ex vobis *caragios,* divinos et sortilegas requirat. *Barcot* est un pluriel formé sur le bas-latin *barcus,* impostor, à côté de *bardus* (Diefenbach, suppl. à Du Cange).

Bardaul, *poétique, bardique.* M. C., p. 386, fol. 1 a. b. — O'r bardaul leteinepp, gl. epica pagina. E, 2. — *O* est la préposition marquant l'ablatif, *r* le reste de l'article *ir, leteinepp* signifie « surface, page ». V. Leteinepp. *Bardaul* est un adjectif en *ālis,* dérivé de *bard.* Cf. irl. anc. *bārd,* Wind., Wort., p. 384 ; arm. cath. *barz* « menestrier », mimus ; gall. mod. *bardd, barddoniaeth* « poésie », Spurrell.

Barr,?. — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵃ. — Gl. colomaticus? — Le mot latin est obscur. Zeuss rappelle le gallois : *barr: barr avel* « coup de vent ». Peut-être le glossateur a-t-il vu dans *colomaticus* un rapport avec columnaticus (colomaticus et item *cippus*). — Gallois *barr* « sommet », Spurrell ; cath., *barr an penn* « sommet de la tête » ; irl. *barr,* id., O'Reilly.

Bat, *stupeur, étourdissement.* — C. C. V, p. 49, nº 272. — *Bat* uel *crit,* gl. frenesim « stupeur et étourdissement. — Contexte : De in frenesim versis (xlvii, 16, W.). — Cf. irl. anc. *bait* « idiota », Zeuss, p. 30; W. B., 12; irl. mod. *baot,* O'Donovan; *Poèmes bret.,* de la Vill., *badou* « étourdissement »; arm. mod. *bād,* Troude ; voc. corn. *badus* « lunaticus » ; goth. *bauths,* Luke, xiv, 34 ; Stokes, The orl. Gloses, p. 49. M. Stokes suppose ce mot emprunté, sous prétexte que le *t* de *bat* n'est pas devenu *z.* Cela serait contraire à toutes les règles de la phonétique bretonne. Le *t* ne donne guère *z* que dans les quatre cas suivants : 1º lorsqu'il est précédé de *r* ou *l ;* 2º lorsqu'il est double ou précédé d'une muette ; 3º quand il est entre deux voyelles ; 4º quand il est suivi d'une continue sonore. Voir D'Arbois de Jubainville, *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris,* tome IV, p. 265.

Beb ou **Bed,** *tombeau.* — C. C. V, p. 21, n° 114. — Gl. tumuli. — Contexte : Cum vero peccata gravia deprimunt, non ad absolutionem, sed ad majorem damnationem tumuli in ecclesia ponuntur (xviii, 8, W.). — Corn. *beth;* gall. *bedd;* arm. *béz, bé;* latin *fossa,* cf. *fodio* (D'Arbois de Jubainville cité par M. Stokes). Depuis la publication de ses gloses d'Orléans, M. Stokes a trouvé dans O'Reilly une forme *beabh* « tombe ». Cf. grec βωμο'ς? (*Some notes on the Orl. Gloses*).

Beheit, *jusqu'à ce que.* — Ox., 1 (de mens.). — *Beheit* est composé de *pe, pa,* et de *héd* « longueur? » Zeuss, p. 691. Cf. arm. mod. *keheit* « aussi loin que » = *cohiton,* Cart. Red., *cihitun* (Lib. Land.), Zeuss, p. 691. Pour *héd,* cf. irl. mod. *séada* « long », O'Reilly.

Bemhéd, *tribu.* — Juv., p. 393, P. 7. — Uires nomenque genusque i. tribus i. *bemhéd.* — Contexte : Sed tunc forte noui capitum discussio census Cæsaris A[u]gusti jussis per plurima terrae Discribebatur, Siriam tum jure regebat. — Cf. irl. mod. *béim*? « tribu, race », O'Reilly. L'*é* long de *béim* présente une difficulté sérieuse. Cependant l'accent portant sur la dernière, cet *ē* a pu être abrégé, comme cela est continuel en gallois moderne. Ex. *Llws,* plur. *llŷson; Llwg,* plur. *Llŷgou,* Spurrell.

Beneticion. — V. *Dubeneticion.*

Ber. V. *arber.* V. *aperth.*

Bet, *jusqu'à.* Juv., p. 411, P. 84. — Bét circhinn ir guolleuni. Usque ad occiduum coeli. — Contraction pour *behet?* On trouve dans les Mabinogim *pehit, pahit* « que longitudine » et *pyt,* Zeuss, p. 691.

Betel, *bouillonnement.* — Eut., p. 1052, 4ª. — Gl. bulla (leg. bullio). — Zeuss lisait *betell,* tout en remarquant que le *c* et le *t* sont fort difficiles à distinguer. M. Stokes, Beitr., IV, 424, avait supposé *becel.* L'édition Lindemann, p. 157 (*Corp. gr. lat. vet.*), donne *bullio.* Le rapprochement que fait la deuxième édition de Zeuss, d'après Stokes, de *becel* avec le gallois *bogell, bogail* « ombilicus » ; cathol., *beguel;* arm. mod. *bégel,* très acceptable au point de vue phonétique, devient tout à fait insoutenable devant la lecture *bullio.* Cf. *anbithaul,* gl. fervida.

Be::u, ?. — Juv., p. 404, P. 56. — Fila *be::u.* — Contexte : Sed quia nulla subest siccis constantia glebis inserto arescunt radicum fila calore. — *Belou?* gall. *belysen* « ce qui sert pour couvrir en chaume », Spurrell.

Bi. — C. C. V., p. 46, n° 251. — Gl. fore (xliv, 18, W.). — *Bi* pour *bidut* = arm. *bezout?* Forme verbale de la racine *bhu.* V. Zeuss, 564.

Bi, *sera.* — Juv., p. 401, P. 37. — Quid? *papeth bi* « quelle chose sera. » — Contexte : Quid si coelestis (ms. celestes) uires conscendere sermo Cœperit, et superas rerum comprehendere formas. — *Bi* = irl. forme absolue : *bid,* forme jointe : *bia* (*ro bia* = « erit ») ; c'est la troisième personne du singulier du futur du verbe substantif de la racine *bhu.* V. Zeuss, 497.

Bibid, *accusé, coupable.* —M. C., p. 404, fol. 41 b. a. — Gl. rei. — Contexte : Conciliantur igitur animi tum personae tum rei dignitate. E. 164. — Irl. anc. *bibdu* « reus », Zeuss, p. 790; *bibdamnact,* « culpa », Zeuss, p. 775, Wb. 1^{d} ; irl. mod. *biodba* « coupable », O'Reilly ; *bidba* « accusé », O'Donovan, Suppl.

Bichan, *petit.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22^{b}. — *Ir nimer bichan,* Zeuss, p. 218. — Pour *an* dans les adjectifs, voir Zeuss, p. 823. Cf. irl. *becc;* gall. *bach,* Spurrell; arm. *bichan* (dérivé en *an* de *becc*). — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22^{b}, *asse bichan* « petit as ». — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22^{b}, *ir nimer bichan* « le petit nombre ». Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23^{a}, *ir bis bichan* « le petit doigt ».

Bicoled, *fureur, démence.* — Lux., P. 2, l. 1, 361. — Gl. uecordia. — Le gallois *bygylu* « menacer », *bygwl* « menace », a une autre forme *bwgwl* qui rend l'assimilation à *bicoled* difficile, sans parler de la différence de sens. — Bi = irl. *mi?* préfixe qui donne un sens défavorable au mot auquel il se joint. L'échange entre *b* et *m* initiale n'est pas sans exemple : *benyw* et *menyw* « femme », *bywion* « fourmis » et *mywion,* Spurrell. Pour *coled,* il faudrait le rapprocher de *calon* « cœur » ?

Bid, *monde.* — Juv., p. 407, P. 71. — Nulla *nac en bid,* « ni au monde », Beiträge, VII, p. 413. — Contexte : Lætitia inventae maior tum nascitur agnae, quam pro cunctarum numero quod nulla residit. — Gaulois *bitu,* cf. *bituriges* « les rois du monde », Zeuss, 11, 20, 70, etc. ; irl. *bith,* Wind., Wört., p. 390; Zeuss, p. 238 ; arm. *bĕd,* Troude; haut-vannetais *bĕd* (e muet) ; gallois *byd,* Spurrell.

Biheit, *jusqu'à.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23^{a}. — *Biheit heitham* « jusqu'à l'extrémité. » V. *beheit.*

Binam. — V. *Etbinam.*

Binfic, *bienfait.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43[b]. — Gl. beneficium. — Du latin *beneficium.* Le maintien du *c* prouve que ce mot a été emprunté de bonne heure, au moins avant le VI[e] siècle, le *c* latin suivi de *i* se prononçant *s* partout à cette époque.

Bis, *doigt.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22[b]. — *Ir bis bichan* « le petit doigt ». — Gall. *bys,* Spurrell ; cathol., *bes* « doy »; arm. *biz, bez,* Troude.

Bit, *soit.* — Juv., p. 400, P. 32. — Assit [leg. adsit] i. *bit.* — Contexte : Assit certa tuae, juvenis, constantia menti. — Troisième personne singulier impérat. de *bod.* Ex. *bit y kerydar y distein* « sit reprehensio majori domus », Mab., 2-7, Zeuss, p. 559.

Bit, *nourriture.* — Juv., p. 413, P. 92. — Dans *anit arber bit,* voir *arber.* — *Bit* = irl. *biuth,* datif de *biad* ou plutôt le génitif *biith.* Cf. grec βίοτος. Il y a évidemment ici une trace de cas, probablement du génitif. Le nominatif irlandais *biad* (ia = ē) a pour correspondant le gallois moderne *bwyd ;* l'armor. *boed;* le haut-vannet. *buit.* Cf. irl. anc. *airbir biuth* « utere vino », Wb., 29[a], Zeuss, p. 447 ; *am. ni airbertis bith,* gl. tanquam non utantur, Wb., 10[b], Zeuss, p. 447.

Bitat, *tailler.* — C. C. V, p. 30, n° 165. — Gl. resicaret. — Contexte imprimé : Nam Salomon... addit tria super legem, ut resecaret vitia populi (xxix, 5, W.). — Le gallois mod. *bidio* « tailler une haie » (Spurrell), rend parfaitement l'idée contenue dans *resicaret.* Cf. irl. mod. *bidean* « une haie » qui suppose une forme ancienne *bit* (O'Reilly) ; et le gall. *bid* « haie vive ». *Bitat,* d'après la forme, ne peut guère être qu'un infinitif en *at* d'un verbe dénominatif. Zeuss, p. 535. Il serait un peu hardi d'y voir une troisième personne du singulier du prés. second. subj. actif, analogue aux formes irland. du même temps en *ad,* Zeuss, p. 445, comme M. Stokes l'avait d'abord pensé. M. Stokes a adopté la supposition de M. Bugge, que *bitat* gloserait *vitia.* La glose est certainement sur *resicaret* et un pluriel en *at* serait chose extraordinaire, surtout en armoricain, Zeuss, p. 291-292.

Bit panim, ?. — C. C. V, p. 33, n° 182. — Gl. usque. — Contexte : Si mulier sita in aetate puerili in domo patris se juramento constrinxerit et reliqua usque ait si pater statim ut audierit contradixerit, uota eius et iuramenta eius irrita erunt (xxxv, 5, W.). — Cette glose est marginale, et aucun signe n'indique à quel mot du texte elle peut se rapporter. M. Stokes la rapporte à *usque* « usque ad » et rapproche *bit* de *bet*

« jusque », Zeuss, 698, et *panim* du gallois *pan* « lieu » et de l'irlandais *can* « d'où? » *Panér* est encore usité en vannetais pour désigner un village.

Biunrun, ?. — C. C. III, p. 20, n° 98. — Gl. epimachus? — Contexte : Comedere debetis... attacus atque epimachus ac locusta, Levit., xi, 22) — Epimachus = ophimachus = ὀφιομαχος? M. Bugge conjecture que *biunrun* est pour *bianran*, composé de *bian* = *bichan* et de *ran* = *rana* qui, dans les dialectes germaniques, signifie sauterelle. La disparition complète du *c* par l'aspiration, à cette époque, est impossible. Voir *bichan*. L'*u* de *biun* pour *a* constitue une autre difficulté. *Run* pour *ran* est également inexplicable.

Bleoc, *chevelu.* — C. C. V., p. 38, n° 213. — Gl. criniti. — Contexte : alii criniti incedunt, ne vilior habeatur toma sanctitas quam comata (xxxix, 3, W.). — Corn. *bleuak;* gallois mod. *bleuog,* Spurrell; cath., sing. *bleuen* « poil »; pluriel *bleu;* arm. mod. *blio,* Troude. Cf. *bleuporthetic,* gl. lanigerae (Ox., 1); irl. *bra* « sourcils, » Wind., Wort., p. 401; *dá briad* (gén. du duel); grec ὀ-φρυ-ς; sanscrit *bruva,* anc. haut all. *bráwa;* nouv. haut all. *braue;* slav. *brŭvĭ.* M. Stokes, Beitr., VIII, p. 336, rattache *bleu* à la racine φλυ.

Bleocion, *chevelus.* — C. C. V., p. 51, n° 281. — Gl. pilosos. — Ms. pilossos. — Pour le contexte, voir *anscantocion.* — Pluriel de *bleoc.*

Bleuou, *cheveux.* — Lux., P. 2, l. 12, 368. — *A bleuou,* gl. jubis « par la crinière ». — *A* part. marquant l'ablatif ou *a* = *ac* « avec », et *bleuou* « cheveux, crins », pluriel de *bleu.* V. *bleoc.*

Bleuporthetic, *chevelue.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ª. — *Nom ir bleuporthetic,* le « Temple de la chevelue », poilue, gl. lanigerae templa. — Contexte : nec fuge lanigerae memphitica templa juuencæ. — De *bleu,* V. *bleoc,* et *porthetic,* dérivé en *etic* de *port,* emprunté au latin *portare.* Cf. gall. *porth* « aide, qui porte », Spurrell.

Blin, *mou.* — C. C. V., p. 48, n° 268. — Gl. tepore. — Contexte : Melior est pœnitentia brevis reddenda, quam longa et remissa cum tepore mentis, in qua nihil stricte agitur (xlvii, 8, W.). — Gall. mod. *blin* « fatigué », Spurrell.

Blinder, *mollesse.* — Am. Bern., p. 12, n° 60. — Gl. segnitia. — Substantif formé de *blin,* à l'aide du suffixe *der* = *ter.* Cf. irl. *ter* (V. Zeuss, p. 829, 782). *Blin* serait-il pour

mli-n? Cf. grec ἀ-μβλύνω, ἀ-μβλύ-ς = ἀ-μλύτς. V. Curtius, gr. E., p. 326. Pour i breton = ū long, V. Zeuss, p. 100.

Blinion, *mous.* — Lux., P. 1, l. 12, 355. — Gl. inertes. — Pluriel de *blin.* V. *blin.* — C. C. V., p. 38, n° 210. — Gl. tebefacti (xxxix, 3, W.).

Blot. — V. *unblot.*

Bloteit, ?. Ox. 2 (pens.), p. 1061, 42ª. — Gl. spumaticum. — D'après Du Cange, suivant l'autorité d'un glossaire saxon d'Aelfric, le *spumaticum* est un mets fait avec de la farine et cuit dans la poêle, Zeuss, p. 1061. *Bloteit* est un dérivé de *blot.* Gall. *blawd* « farine. V. *unblot.*

Bocion, *pourris, mous.* — Bern., p. 6, n° 27. — Gl. putres. — Cf. irl. *bocc* « tener », O'Davor., p. 102; *Boc,* Wind., Wört., p. 400; vannetais *poug? amzir poug* « temps mou »? Pluriel de *buc.* V. *buc.*

Boco. — C. C. V., p. 41, n° 223. — Gl. paulo, dans *paulo remissioris regulae* (xxxix, 9, W.). — Peut-être pour *poco* = *pauco.*

Bodin, *troupe.* — Bern., p. 9, n° 43. — Gl. manus. — Contexte : Hic Dolopum manus, hic sævus tendebat Achilles (Aen., 11, 29). — Id., Lux., Zeuss, p. 1065, *bodin,* gl. phalangem. — Cf. gallois *byddin* « troupe », Zeuss, p. 90; irl. *buiden,* Kuhn's Beiträg., II, p. 174; irl. *ho buidnib* (gl. copis = copiis), gl. mil. 34 C (édit. Ascoli, p. 106). M. Stokes, Beiträge, VIII, 332, rapproche ce mot du goth *binda bandi* « lien »; sanscrit *bándh-u-s* « liaison »; grec πενθ-ερός « beau-frère? » V. Curtius, gr. E., p. 261.

Bodiniou, *troupes.* — Lux., P. 1, L. 21, 361. — Gl. phalangis. — Pluriel de *bodin.*

Bódláún, *de bonne volonté.* — Juv., p. 400, P. 35, *án nibóth án bódláún* « s'il est, consentant ou non consentant »? ou « s'il n'y a pas de gain ou s'il y a gain »? — Cf. gallois *boddlawn* « content », *boddlondeb* « contentement », Spurrell; cf. irl. anc. *budigim* « je suis content », Wind., Wort., p. 408. M. Stokes propose d'identifier *bod* avec *bath,* voc. corn. *bathor* « trapezeta. » L'*a* que l'on retrouve non seulement en cornique, mais en gallois moderne (V. Spurrell), suffirait à faire rejeter cette explication. De plus, le *th* persistant de *bathol, bathor* à toutes les époques ne permet guère de remonter à une forme avec *d* en vieux breton. Le gallois *budd* « gain » eût donné un sens absolument satisfaisant, mais il

correspond à un ō long irlandais. L'ō long irlandais n'a pas généralement pour correspondant un ō breton. Cependant Zeuss cite comme identique à *buadach* « victorieux » le nom d'un chef breton armor. *bodicus,* Zeuss, p. 22. Le cartulaire de Redon nous donne également *boduuoret* et *buduuoret, bodin* et *budin,* etc. (p. 636, 637, 638). Cf. gallois moy. *diuudyauc* « inutile «, racine *bud, bōd* « profit », Zeuss, p. 814.

Boestol, *de bête.* — C. C. III, p. 19, n° 92. — Cunnaret boestol, gl. beluina rabies « rage de bête ». Pour le contexte, voir *aceruission.*

Bostol, leg. **Boestol,** *de bête.* — C. C. V. — Gl. bilbina (leg. belluina). — Emprunté au latin *bestia,* dérivé en -āli. Il est remarquable que le breton *boestol* et l'irlandais ancien *béisti* « bestiae », Wb., Zeuss, p. 251, supposent une forme en ē long. Cet allongement est sans doute dû à l'accent.

Boitolion, *nourrissants.* — Lux., P. 1, l. 15, 356. — Gl. esciferis. — Pluriel d'un dérivé en -āl de *boit.* V. *bit.*

Boned, *race, noblesse.* — Juv., p. 405. P. 57 (livre III). — Gentem *boned.* — Gall. mod. *bonedd,* Spurrell ; irl. *bunad.* Cf. latin *fundamentum ;* grec πυθ-μήν ; sanscrit *budh-ná-s ;* irl. *bond, bonn* « solea », Curtius, gr. E., p. 262.

Bos, ?. — Ox., 1 (mens.). p. 1060, 23ª.

Boutig, *étable.* — Eut., p. 1053, 6ª. — Gl. *stabulum, boutig,* m. à m. maison des vaches. — M. C. — De *bou* = vache, et *tig* = maison ; gall. *beudy,* Spurrell ; gall. et armor. *buch* « vache ». *Bou* = irl. *bó, bóchaill* = *bou-céle ;* Wind., Wört., breton *bugel* « pâtre ». p. 400 ; latin *bō-s* (rac. bov) ; grec βοῦ-ς « bœuf » ; sanscrit *gāus* (racine gav) ; anc. haut-all. *chuo* « vache » ; slav. *gov-edo* « bœuf. ». *Tig* = irl. *teg, tech, tuige* « stramen » ; gall. *ty, tai* « maison », Spurrell ; armor. *ti,* Troude ; haut-vannet. *tei ;* latin *teg-o, tectum ;* anc. nor. *thak* « toit » ; slav. *stĕg-in* « je couvre » ; sanscrit *sthag* « cacher, envelopper » ; grec στέγ-ω, τέγ-ος « toit », Curtius, gr. E., p. 186.

Bracaut, *boisson fermentée, sorte d'hydromel.* Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ª. — Gl. mulsum. — Cf. gall. moderne *bragod, bragodi* « fermenter », *bragdy* « brasserie », etc., Spurrell ; voc. corn. *bregaud* « idromellum, mulsum » ; cf. grec βράσσω « bouillonner ». La racine de ce mot, il est vrai, n'est pas encore parfaitement éclaircie. V. Curtius, gr. E.,

p. 587. — *Brachaut.* Ox., 2 (mens.), p. 1063, 44ª. — Gl. mellig:tum, pour melligatum = *mellicatum.* Id.

Bran. V. *morbran.*

Brat, *fourberie.* — C. C. V., p. 30, nº 168. En marge, en face : Filiae Selphat... accesserunt ad Moysen... dicentes : pater noster mortuus est non habens filios... cur privamur hereditate ejus? (xxxii, 19, W.). — Cf. gall. mod. *brad* « fourberie » ; corn. *bras;* anc. irl. *mrath,* M. l. 1, 33ᵈ ; cf. français *barat,* d'où l'anglais *barratry?* Stokes.

Braut, *jugement.* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ª. — Judicium. — On trouve en irlandais pour ce mot une double forme : *bráth* et *brĕth.* Wind., Wört., 402, 403, Zeuss, 238, 241. M. D'Arbois de Jubainville nous fait remarquer que dans le *Senchus mor* (210, 260), le mot *brath* a le sens de « décision judiciaire », et que les décisions des temps mythologiques présentent la forme *bráth,* celles des temps de Conchobar et Ossian, la forme *breth.* Cf. gaulois *vergo-bretus,* composé possessif « l'homme au jugement efficace, l'homme qui fait exécuter les jugements. » Dérivés de *brĕt : brithem* « juge » ; *brithemnacht* « jugement », Wind., Wört., p. 404 ; gallois mod. *brawdwr* « juge », *brawd* « jugement » ; cf. *modebroth,* serment ordinaire à Saint-Patrice, praef. Corm., Zeuss, p. 94 ; cf. *Bratu-spantium.* César, ap. Zeuss, p. 11.

Breith. Voir *bronnbreithet.*

Brenn. V. *arci-brenou.*

Bréni, *proue.* — Juv., p. 399. P. 31. — Proram *ir bréni* « la proue ». — Cf. irl. *bruinecha* (gl. proretas), Lor. Gild., ir. Gl., p. 138 ; irl. mod. *braineac* « le chef, le capitaine », O'Reilly ; voc. corn. *hebrenciat plui pi oferiat* (gl. presbyter) ; gall. mod. *hebryngydd* « conducteur », *hebrwng* « action d'accompagner », Spurrell ; Cathol., *hanbroug,* arm. mod. *ambrouga* « accompagner », Troude ; vannet. *ambroug.*

Brethinnou, *langes.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — Map brethinnou, gl. *in cunis* « langes d'enfant ». — Pluriel de *brethin,* dérivé de *brat.* Cf. irl. *brat* « manteau », Wind., Wört., p. 401 ; *a brat tollcend* « chasuble », mot à mot : son manteau à trou pour la tête, (prophétie annonçant l'arrivée de saint Patrice en Irlande. O'Curry, Mss. mat. p. 624.).

Bricer, *touffe, aigrette.* — M. C., p. 389, fol. 4 aa. — *Ir carnotaul bricer,* gl. uitta crinalis. V. *carnotaul.* — Contexte : interea tractus aerios jam Phœbus exierat, cum subito ei

uitta crinalis inmutatur in radios laurusque, E., 12, 13. — Gall. mod. *briger* « touffe, cheveux », *brig* « sommet », *brigant* « highlander, montagnard ». La forme moderne *brigant* est pour une forme ancienne *bricant*. Une forme ancienne *brigant* eût donné *briant* ou *brient*. Ces mots de *brig, brigant* n'ont donc rien à faire avec le nom des *Brigantes,* comme on l'a cru. Voir plus bas *brientinion*.

Brientinion, *nobles, libres.* — C. C. V., p. 34, n° 183. — Gl. ingenuis. — Contexte : De captivis ingenuis in eodem sabbato liberandis (xxxvi, 3, W.). *Brientinion* est le pluriel d'un dérivé *brientin* qui suppose un thème *brigant : guobri,* Ox., 1 (gl. gravis), *guobriach,* Ox., 1 (gl. sapientior) ; irl. anc. *brig* « valeur, force », Wind., Wört., p. 403; gall. mod. *bryeint, breint* « privilège », *breenin* « roi », Zeuss. p. 845. Le nom de *brigantes* signifie donc nobles, forts, puissants. Boll. mart., 3, 269, mater eius (s. Endei) *brig* nomine id est vigorosa vel virtuosa. Cart. de Red., noms propres : *Catwobri, Haelwobri,* Zeuss, p, 21 en note.

Brith, *tacheté.* — Juv., p. 399, P. 30. — Pictam *brith.* — Contexte : Jamque dies prono decedens lumine p..... Inciderat furuamque super nox caerula pallam Sidereis *pictam* flammis per inane trahebat. — Gall. *braith, brith,* Spurrell ; arm. mod. *briz ;* vannet. *bric'h.* Le *c'h* vannetais = *z* des autres dialectes représente une ancienne dentale ; irl. anc. *brecht* « varius » = *mrecht,* Wind., Wört., p. 302, Zeuss, 856, *mrechtrad* « varietas » ; irl. anc. *brec* « teint », Wind., Wört., p. 402. Tous ces mots supposent une racine *brec,* et un dérivé *brect.* V. plus bas *bronn-breithet.* On en a rapproché *Britannia* et *Britto.* Les deux *tt* expliqueraient l'aspiration en breton. Mais il n'est pas sûr que *Britto* ait le sens de *tatoué. Britto* et *Britannia* nous semblent devoir être séparés de *brith, brecht* et être rapprochés du gallois *brythol* « impétueux » ; *brython* « breton », *brythoneg* « langue bretonne », *brythaint* « tumulte ». Les deux racines ont été facilement confondues, *ct* et *tt* donnant des aspirées en breton.

Bronnbreithet, *au sein tacheté.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40[b]. — *Œtinet bronnbreithet,* gl. cicadae « oiseaux au sein tacheté. » — Composé de *bronn* = irl. *bruinne,* Wind., Wört., p. 405 ; gall. *bron,* Spurrell ; arm. *bron,* Troude ; et de *breithet,* dérivé d'un thème *brect,* irl. *brec,* Wind., Wört., p. 402.

Bronnced, *voile pour la poitrine.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ᵃ. — Gl. bullo. — Composé de *bronn* « sein », et de *ced,* que Zeuss rapproche du gallois *cwdd* « tegmen ». *Cwdd,* d'après Spurrell, signifie « cavité », « abri ». L'*w* de *cwdd* ne laisse pas que d'embarrasser. Il est plus facile d'identifier *ced* avec l'irlandais actuel *cedac* « manteau, voile ». *Ced* est pour *cet.* Voir *guelcet. D* final pour *t,* quoique rare à cette époque, n'est pas sans exemple. V. plus haut *bid* « monde » pour *bit.*

Broolion, *du pays.* — Bern., p. 9, nº 45. — Gl. patrias. — Pluriel de *brool,* dérivé de *bro ;* gallois *bro* « pays », anc. irl. *mrug ;* gothique *marka ;* latin *margo ;* gaulois *Brogæ :* Scolies à Juvénal, satire VIII, vers 234 : *brogae* Galli agrum dicunt. Edit. Heinrich, t. I, p. 255. — Ce mot a donné le gallois *cymro* = *com-bro* pour *com-brog* « un gallois », pluriel *cymri, Cymru* « pays de Galles ». *Com-bro* signifie « homme du même pays ». Ce mot n'est pas de formation ancienne et c'est à tort qu'on l'a rapproché du nom des Cimbres. Il a servi de base à des distinctions que rien ne justifie entre les peuplades celtiques : *Celtes* et *Kymri ;* tout cela n'existe que dans l'imagination de quelques historiens et des anthropologistes, chez lesquels il paraît très en faveur. V. Zeuss, p. 207.

Brot, *zèle, chaleur.* — C. C. V., p. 47, nº 262. — Gl. zelotipiae, spiritus (xlvi, 37, W.). — Gallois *brwd* « chaleur », *brwdfrydig* « zélé » ; irl. *bruth ;* Wind., Wört., p. 406 ; F. B., 30, 85 ; Corm. Tr., p. 77 ; racine BHRU. Voir Curtius, gr. E., nº 415.

Brothrac, *robe, vêtement brodé?* — C. C. V., p. 42, nº 235. — Gl. taxam. — Pour le contexte, voir *colcet.* — Cf. irl. *brothrach,* « couverture de lit » Wind., Wort., p. 405. — M. Stokes le donne comme ayant le sens de vêtement brodé et comme glosant *agipam ; taxam,* en effet, signifie « bourse » ; *agipam* serait pour *acupita ; broz,* en breton moderne, *broc'h* en vannetais, signifie « robe ». Pour *agipam* voir *latic* et *guelcet.*

Brouannou. — V. *aball brouannou.*

Brut, *volonté, zèle.* — Juv., p. 406, P. 66. — Est animus (*is brut* mihi) « j'ai à cœur ». — Contexte : Cœlestisque tibi claves permittere regni Est animus (*is brut* mihi) terrisque tuo quae nexa relinques Arbitrio cœlo pariter nodata manebunt. Voir *brot.*

Bu, *fut.* — C. C. V., p. 39, n° 219. — V. *anfumetic.* — *Bu,* troisième pers. sing. du prétérit du verbe substant. de la racine *bhu,* identique au gallois *bu,* Zeuss, p. 561.

Buc, *pourri, mou.* — Bern., p. 4, n° 13. — Gl. putris, i. *buc.* i. mollis.

Buch, *vache.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ᵃ. — Gl. juvencae. — Gallois *bu* « vache », *buches* « vacherie », Richards; arm. *buc'h, bioc'h,* Troude; bas-vannet. *bieuc'h;* irl. *bó* « vache », Zeuss, 272; Wind., Wört., p. 400. V. *bou-tig.*

Bud, *gain, profit.* — Lux., p. 2, l. 20. — Gl. bradium (= bravium; cf. βραβεῖον). — V. *Budicaul.*

Budicaul, *victorieux.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 39ᵇ. — Gl. victo = (si viceris, victor). — Contexte : Qui fugis ut vincas, quid victo, Parthe, relinques? — Dérivé en *ali* de *budic,* dérivé lui-même d'un thème *bōd* : gall. mod. *budd* « profit, gain », Spurrell; irl. *buaid* « victoire », Wind., Wört., p. 406; Zeuss, p. 233. — Cf. *Bodiocasses, Bodiontici, Teutobodiaci* (Plin.), *Boudicea,* Tacite? *Bodicus,* Britannus comes, Grég. Tur., 5, 16 (Zeuss, p. 22). — En breton l'*ō* long vieux celtique devient *u.* Zeuss ne cite que deux exceptions : *impog* « osculum »; irl. *bóc;* vannet. *pog,* et *o* = irl. *ó, ua* (préposition correspondant au latin *a, ab*); et encore, ajoute-t-il, cet *o* peut-il s'expliquer par une contraction de la diphtongue *au.*

Buenion, *prompts.* — Lux., p. 2, l. 4, 363. — Gl. concitis. — Pluriel de *buan* « prompt ». — Gall. mod. *buan,* Spurrell; arm. *buan,* Troude; vannetais *bion.*

Bues, *étable.* — C. C. V., n° 278. — *In bues,* gl. in bobaello (leg. in bovello), (liii, 5, W.). — M. Stokes suppose que *bues* est pour *buches;* gall. *buches,* locus mulgendi vaccas (Davies). La perte complète du *c* par l'aspiration est inadmissible vers le commencement du IXᵉ siècle. Mais cette glose nous paraît de seconde main et pourrait être du XIIᵉ ou XIIIᵉ siècle. Ce mot peut d'ailleurs être simplement formé de *bu* et d'un suffixe *es.* V. *buorth* (gl. bovello), C. C. IV.

Bun, ?. — Lux., p. 2, l. 2, 362. — Gl. incerte? — M. Rhys suppose que *bun* glose *uiraginis. Bun* serait alors identique à l'irl. *ben,* Wind., Wört., p. 385; Zeuss, p. 241; en composition *ban;* irl. mod. *bean,* O'Reilly; gallois mod. *benyw,* Spurrell; irl. *in-gen* « fille »; anc. pruss. *ganna* « femme »; goth. *quin-ô* « femelle »; latin *gen-us;* sanscr. *ganitar* « genitor »; grec γυν-ή « femme ». (Curt., gr. E., p. 175.)

Buorth, *étable à bœufs.* — C. C. IV, p. 21, n° 101. — Gl. bouello. — Contexte : Canis peccorum quodcumque mali fecerit in bouello vel in pascuis. *Bovellum* = bovile dans les *Can. Hib.*, lib. 51, cap. 5, du Cange. — Composé de *bu,* irl. *bó;* V. *boutig* et de *gorth,* armor. *garz* « haie » ; corn. *gorth* dans *luworth ; Lowarth* = arm. *liorz ;* gall. *Lluarth ;* cf. irl. anc. *lubgort* « hortus », Wind., Wört., p. 671 ; *Corn.,* p. 27 ; cf. grec χόρτος ; latin *hortus,* Curtius, gr. E., p. 200.

Cadr, *beau.* — Lux., P. 2, l. 2, 362. — Gl. decoreo. — Gallois mod. *cadr* « fort, puissant », Spurrell ; Cath. *cazr* « beau » ; arm. mod. *kaer ;* vannet. *kèr ;* noms propres : *Le Cadre* (dans le Morbihan français), nom breton resté sous la forme ancienne, parce que le breton a disparu de bonne heure dans cette région, vers le XI^e^ ou XII^e^ siècle. — Cf. grec κε-κασ-μένος « orné », Pind. Ol., 4, 27 ; κόσ-μος, *mundus* « ornement » ; sanscrit *çad,* Curtius, gr. E., p. 138. L'irlandais ancien *caid* « saint, pur » (Wind., Wört., p. 410), se rattache plutôt à καθ-αρός. Signalons une forme *candr* « beau » à côté de *cazr* dans les *Poèmes bret.* de La Villem., p. 179, str. 90. La nasale a pu maintenir le *d.* La nasale a pu naître par analogie avec *candor.* Peut-être est-ce une autre racine, et faut-il avec *candor* rapprocher ce mot de *candela, candere.* V. Curtius, gr. E., p. 138.

Caiauc, *livre, livre relié?* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 39^a^. — *Ircaiauc,* gl. libellum, poscit « l'écrit ». — Dérivé en *-āco-* d'un thème *cai.* — Zeuss en rapproche le gallois *cai,* pluriel *ceion* « collection ». *Caeadu* (*e* représente *i,* cf. mael = mail ; hael = hail) signifie aujourd'hui en gallois « couvrir, enfermer, relier ». V. *caiou.*

Caiou, *enclos, fortifications.* — Lux., P. 2, l. 13, 370. — Gl. munimenta. — Pluriel de *cai. Cai* est rapproché par M. Rhys du germanique *hag,* anglo-saxon *hege,* anglais *hedge ;* il suppose un thème *cagha.* — L'idée contenue dans *caiou* paraît bien être celle d'enclore, d'enfermer. Cf. gall. mod. *cae* « enclos, haie », *caead* « fermé, clos », *caeog* « enfermé, tordu », *caeor* « bergerie », Spurrell ; armor. *quae* « haie d'épines » (Cathol.). Cf. *caer* « mur, fort, ville »? ; arm. *kear, kér* « ville » ; irl. *cathir* « ville, cité », Zeuss, p. 259, Wind., Wört., p. 415. M. Stokes a eu tort, comme le fait remarquer Curtius, gr. E., p. 168, d'identifier *cathir* avec le latin *castrum* qui suppose un thème *cad, scad. Cathir,* génitif *cathrach* (= cathar-ac-as) est composé comme *nathrach* « serpent

d'eau », latin *natrix*. M. Stokes, Beiträge, VIII, p. 312, cite le bas-latin *cayum* « maison ».

Caitoir. — Ox., 1 (Ov.), p. 1059, 41ᵇ. — *O caitoir,* gl. *pube.* — Contexte : Pube premit rabidos inguinibusque canes. — Gall. mod. *cedor* « hair of pubescence », Spurrell ; cath. *quaezour*, penil, l. *pubes* ou cest prime barbe ; arm. *kaezourek*, pubère, Troude ; irl. moy. *catharac* « pubes », Irl. Gl., p. 122, nº 1055 ; irl. mod. *caith,* O'Reilly.

Cálámennou, *chaume.* — Juv., p. 397, P. 25. — Culmos i. *cálámennou.* — Pluriel de *calaman,* dérivé de *calam* = latin *calamus ;* gallois mod. *calafaidd* « comme un roseau », *calaf* « calami » ; cathol. *colouenn* « ruche faite de paille » ; arm. mod. *kolo* « chaume » ; *guen-goloff* (cathol.) « mois de septembre », actuellement *gwen-gôlô ;* bas-vannet. *guenolo* (*mot à mot mois de la paille blanche*). — En gallois ce mois porte le nom de *medi,* c'est-à-dire le mois de la *moisson.* Cf. grec κάλαμ-ος ; anc. haut-all. *halam, halm* ; slav. *slama,* Curtius, gr. E., p. 139.

Calat, *dur.* — Lux., P. 2, l. 5, 364. — Gl. durili. — Gall. mod. *calet ;* cathol. *caledaff* « endurcir », *calet ;* arm. mod. *kalet ;* irl. anc. *calath* « dur », Wind., Wört., p. 412 ; irl. mod. *calad,* O'Reilly ; gaulois *Caletes?* — Curtius, gr. E., p. 144, rapporte ce mot au grec κάρ-υο-ν « noix », lat. *carīna,* goth. *hardus,* et l'identifie avec *carrecc* « rocher » (gallois), et *carricc* (irl.), *cloch* « pierre » (irl.). Ces rapprochements, phonétiquement, ne sont pas impossibles, mais ils ne sont pas de ceux dont l'évidence s'impose. Cf. Corssen, I², 516.

Cam, *recourbé, tors.* — Ox., 1 (alph.), 1059, 20ᵃ. — Gallois mod. *cam,* Spurrell ; armor. *cam ;* irl. anc. *camm,* Wind., Wört., p. 412 ; irl. mod. *cam,* O'Reilly ; voc. corn. *cam* « strabo », *camhinsic* « injustus » ; gaulois *Cambodunum,* Μοριχάμβη. V. Zeuss, p. 84. — *Camm* suppose une forme *camb,* autrement l'*m* fût devenue *v*. Ex. *hinham* « le plus vieux » = arm. mod. *henaff.* — M. Stokes en rapproche avec vraisemblance le grec σκαμβός.

Camadas, *convenable, juste.* — Am., p. 12, nº 61. — Gl. habilis. — Contexte : Qui secundum uerba sancti Gregorii semetipsum metitur ipse habilis est. — Il faut probablement lire *comadas ;* gallois *cimadas* (M. C.), gl. par ; gall. mod. *cyfaddas,* Spurrell ; irl. anc. *comadas,* Wb., 8ᵇ, Zeuss, 994 ; Wind., Wört., p. 438 ; composé de *com* et

adas ; irl. mod. *adas* « bien, prospérité », O'Reilly. — D'après M. Stokes (Beiträge, VIII, p. 330), *com-adas* renfermerait la racine ἑδ, *sed ; comadas* serait analogue, comme composition, à l'allem. *ge-setz*.

Cannat, *caution*. — Eut., p. 1053, 6ª. — Gl. vas, vadis. — *Cannat* « caution », dans le sens de personne prenant un engagement pour un tiers, ou faisant des propositions en son nom ? — Gall. mod. *cenad* « ménager », Spurrell ; arm. mod. *cannat,* Troude ; cf. gall. *caniatau* « permettre » ; vannetais *canit* « proposer » ; arm. *kinnig,* Troude. — Eut., p. 1054, 8ᵇ. — *Cannat,* gl. vas, vadis.

Cannuill, *chandelle*. — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ᵇ. — Gl. lichinum. — Gall. mod. *canwyll ;* cath. *cantoell ;* arm. mod. *kantol ;* vannetais *kantuler* « chandelier », vocab. corn. *cantulbren* « candelabrum », *cantuil* « candela » ; emprunté au latin *candēla*. — Pour *candēla,* v. Curt., gr. E., p. 138.

Cant, préposition et préfixe verbal. — Irl. *con,* latin *cum,* grec κατά ; gallois moy. *kan, can,* Leg., 7, 175, *gan,* Mab. 1, 10 ; Leg., 2, 1, 39 ; gall. mod. *gan,* Spurrell ; corn., *gans* = *gant,* Zeuss, p. 153 ; armor. *gant,* Troude ; cornouaillais *gat ;* vannetais *get,* Zeuss, p. 685, 686. Préfixe *cant, ken, cunt ;* irl. *cat, cot,* Zeuss, p. 873, 901.

Cant, *avec*. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — In libra mellis i. *tréán cant mél*. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Dou eterinn cant hunnoid* « deux oiseaux avec celui-là ».

Car. — V. *Tancarauc*.

Cared, *tache*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38ᵇ. — Gl. nota. — Nec tibi per nutus accipienda nota est. — Gall. mod. *cerydd ;* irl. *caire,* Ml., 28 Wind., Wört., p. 412 ; arm. *carez* « opprobre », Buh., 50, 4 ; cath. *di-garez* « causa ». Cf. latin *car-ē-re ;* grec κάρ-νη « dommage », Hesychius (Curtius, gr. E., p. 148), ou grec κηλίς, gén. κηλῖδ-ος « tache ; κηλάς « chèvre marquée au front d'une tache sombre » ; sanscrit *kāla-s* « noir » ; slav. *kal-ŭ* « boue ». — Juv., p. 412, P. 86. — Gl. nequitiae. — Cont. Si nescire meos auderes dicere mores Nequitiæ tantæ veniam concedere possem.

Carnotaul, *enroulé, en tas*. — M. C., p. 309, fol. 4 a. a. — *Ir carnotaul bricer*. — Gl. uitta crinalis. — Pour le contexte, v. *bricer*. — Gall. *carn* « amas », *carnu* « amasser, empiler », Spurrell ; irl. *carnan* « petite colline », d'après O'Reilly, *carn* « amas de pierres », Wind., Wört., p. 414.

Ebel suppose *canrotaul* « enroulé » d'un thème *canraut* = gall. mod. *canrawd* « circonvolution ». Cf. arm. mod *roded* « enroulé ».

Carr, *char, voiture.* — Eut., p. 1053, 5ª. — Gl. vehiculum. — D'après les écrivains latins, le char gaulois portait le nom de *carrus,* d'où *carrada,* le contenu d'un char dans les livres du moyen âge (Zeuss, p. 81). Gall. mod. *car,* plur. *ceir* « radeau, traîneau », Spurrell ; arm. *kar,* plur. *kiri* = « voitures », Troude ; irl. *carr.* Ir. Gl., 263, Wind., Wört., p. 414 ; gaulois *carrus,* char des Gaulois, César, (Zeuss, p. 81.). Il faut sans doute rapprocher ce mot du sanscrit *ƙar* (kar) « se mouvoir » ; latin *curro,* et en grec καρ-π-άλιμος, κραιπ-ν-ό-ς. (Voir pour le π grec ajouté à la racine, Curt., gr. E, p. 60).

Carrecc, *rocher.* — M. C., p. 405, fol. 42 a. b. — Gl. carubdim. — Contexte: ut si dicas laboriosam carubdim, E., 168. — Irl. *carricc,* Zeuss, p. 812, traduit par *saxum* dans Cormac ; gallois mod. *careg,* Spurrell ; arm. mod. *karek,* Troude. Pour la racine, voir *Calat.*

Carrecou, *rochers.* — Juv., Beiträge, VII, p. 412, P. 26, Beiträge, IV, p. 398, cárnécóu. — Scropea [leg. scrupea] carrecou. — Contexte : Uitalis uastis stipatur semita saxis, Caelsaque vix paucos ducit per scropea uirtus — On a lu d'abord *carnecou,* qui eût signifié « amas de rochers ». La lecture définitive paraît être *carrecou,* pluriel de *carrecc.*

Casgoord, *suite, satellites.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ᵇ. — Gl. satellites. — Il faut peut-être lire *cosgoord ;* gall. mod. *gosgordd* « suite, escorte » ; voc. corn. *den coscor* « cliens » ; cathol. *coscor* « famille » ; Poèmes bret. de La Vill., p. 185, str. 264 : *cosquor* « famille », et *quoscor* « famille, bande », p. 255, str. 266. Zeuss suppose que le second terme doit être *cord,* identique à l'irlandais *cuairt* « tour, cercle » ; mais l'*úa* irlandais eût eu comme correspondant en breton *ū.* V. Zeuss, p. 22-25, p. 99-100. Le sens du gallois *gosgordd* « escorte » semble indiquer une parenté avec le français *escorte ;* latin *scorta ;* espagnol *escoltar ;* latin *corgere* (Diez, Etym. Wört., t. II, p. 21). Signalons pour la lecture *casgoord* le gallois *casglu* « rassembler », qui suppose une forme plus ancienne, *casclu.*

Casulhetic, *vêtu d'un manteau.* — M. C., p. 402, fol. 13 b. b. — Gl. penulata. — Contexte: ingressa est penulata, E., 54. — Dérivé en — *etic* de *casul,* du latin *casula.* L'*h* est due

sans doute à l'influence du suffixe — *etic* que la prononciation devait détacher assez fortement de *casul ;* irl. *cassal* « penula ». Zeuss, p. 768, plur. *cassla,* F. A, 28, Windisch, Wört., p. 414 ; cath. *casul* « chasuble à prestre ».

Catalrid, *turbulent, belliqueux.* — Lux., P. 2, l. 9, 365. — Gl. auelloso. — *Avellum,* d'après Ducange, a le sens de guerre ou guerre civile. Les trois dernières lettres, d'après M. Rhys, peuvent être lues *ird, rid, mel* ou *nid. Catalrid,* suivant M. Rhys, pourrait être composé de *catal* pour *catol,* dérivé de *cat* « combat » et du suffixe *rid* = gallois mod. *rwyd ;* irl. *-rad, red,* Zeuss, p. 890. On peut objecter qu'en vieux breton le gallois *rwyd* eût eu pour correspondant *ruid* ou *roed.*

Catol, *qui a trait au combat.* — Lux., P. 2, l. 3, 363. — Gl. auelloso. — Dérivé en *āli* de *cat* « combat » ; gall. mod. *cad,* Spurrell, *cadol* « qui a trait à la guerre » ; irl. anc. *cath* « combat ». Hy., 2, 57, Windisch, p. 414. Cf. *Caturiges,* César, Zeuss, p. 4, *Catu-slogi,* Pline, *Catu-vellaunorum.* Inscr. ap. Petrie, 1, 832-883, Zeuss, p. 87, *Catullus* (nomen Tricassini Galli. Inscript. Mur., 1068, 7, Zeuss, p. 4. L'armoricain *kănn* « combat » est sans doute pour *kadn.* Cf. *etn* « avis », *lon* « bestia » = *lodn,* forme cornique citée par Zeuss, p. 822, gallois *llwdn,* Spurrell.

Catteiraul, *qui a trait à un siège.* — M. C., p. 406, fol. 45 a. a. — *Ir catteiraul retteticc strotur.* — Gl. sella curulis. V. *strotur.* — Contexte : fasces et toga sella curulis magistratuum ornamenta sunt, E., 190. — Dérivé en *-āli* de *cateir,* du latin *cathedra.* Le diphthongue *ei* est ici produite par la chute du *d.* Voir Zeuss, p. 106. Gall. *cadeir, cadeiriol,* Spurrell ; cathol. *cadoer ;* arm. mod. *cador,* Troude ; vannetais *cadoér* ; irl. *catháir,* Wind., Wört., p. 7.

Caubal, *barque.* — Bern., p. 5, n° 18. — Gl. lembum. — Gallois mod. *ceubal* « barque » ; vieux northumbrien *cuople* « petit navire », Stokes ; Isid. orig., 19, 25 : *caupilus, caupulus,* « genre de barque ». Aulu-Gelle, 1, 25, 5 : *caupuli.*

Cauell, *berceau, corbeille.* — Bern., p. 5, n° 15. — Cofinus uel *cauell.* — Gl. uannus. — Cf. *mab cauuelou,* Bern., p. 4. Gl. conabula. — Cath. *cauell* « berceau » ; corn. *cawal ;* gall. *cawell,* Zeuss, 819 ; anc. sax. *cawl, caul* « panier, corbeille » ; du latin *cauuella* (Gloses de Cassel). *Cauuella,* dans les gloses de Cassel, a le sens de *cuve, cuvier.*

Caul, *fautes.* — C. Ĉ. I, p. 15, n° 69. — Abscenia i. *caul* (piacula). — Contexte : propter piacula regum. — Gall. *cwl* « faute » ; irl. *col* « péché, faute », O'Donov., suppl. à O'Reilly, Wind., Wört., p. 438.

Ceenn, *coquille, écorce.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵃ. — *O ceenn.* gl. murice. — V. *o ;* gall. mod. *caen* « écorce, coquille » ; irl. anc. *ceinn,* gl. testa, sg. 52ᵇ, Zeuss, p. 1058, 40ᵃ.

Cein, *beau.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵃ. — *Ni ceinguodeimisauch,* gl. non *bene passa.* — Contexte : Parthe, dabis poenas, Crassi gaudete sepulti Signaque barbaricas non bene passa manus. — Gall. mod. *cain* « beau », Spurrell ; irl. *cáin,* Zeuss, p. 30 ; Wind., Wört., p. 411 ; cathol. *quenet* « beauté » ; arm. mod. *kéned,* Troude.

Ceintiru, *cousins.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ᵃ. — *Dir arpeteticion ceintiru,* gl. miseris *patruelibus.* — V. *comnidder.*

Cel. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Immet cel?*

Celeell, *couteau.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42ᵇ. — Gl. culter. — Faut-il lire *celcell?* Dans ce cas on pourrait identifier ce mot à l'irlandais *colc, colg,* i. *claideb* « épée », Corm. Tr., p. 11 ; Wind., Wört., p. 438. Le cornique *collel,* le gallois mod. *cyllell* supposent une forme *coltel* empruntée au latin *culter.*

Celmed, *habile, qui réussit.* — Eut., p. 1053, 5ᵇ. — *Guerg,* l. *celmed,* gl. efficax. — Gall. moyen (XIIᵉ siècle), *celuid* « habile », *Four ancient books of Wales,* Skene, t. II, p. 5 (Livre noir de Caermarthen) ; gall. mod. *celfydd* « habile », Spurrell ; *celf* « art, puissance » ; irl. *calma* « vaillant, courageux », *calmatus* « vaillance, force », Wind., Wört., p. 572. — Pour *-ed* dans les adj. et les substant., v. Zeuss, pp. 836, 837, 838.

Cemecid, *pioche.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. lapidaria. — Gall. mod. *cyfegydd* « pic, pioche », Spurrell ; composé de *com, āc* « aigu », et d'un suffixe *-id.* V. Zeuss, pp. 836, 837 ; cf. Stokes, Beiträge, VIII, p. 309.

Cemmein, *degrés, pas, gradins.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38ᵇ. — Gl. in gradibus. — Contexte : Sede populus de cespite factis. — Zeuss, p. 1056, rapproche ce mot de l'irl. anc. *céimm,* plur. *ceimmen.* Or M. Windisch (Ir. Gr., p. 101) a établi que *céim* est un dérivé en *-mann* d'un thème nasalisé qu'on retrouve au présent *cingim* « je marche ». Cf. *léimm,*

présent *lingim* « je saute ». Le même phénomène s'est produit en breton. *Camm* est dans le même rapport avec *ceimm* que *lamm* « saut » avec *léimm*. *Céimm* de *cingim* est pour *cengm-e*(-en?); *léimm* pour *lengm-e*. La consonne a été assimilée devant l'*m* du dérivé en *mann*, et la voyelle précédente a été allongée : gall. *caman* « chemin », Spurrell; cath. *camhet* « pas »; arm. mod. *kamm, kammed* « pas », Troude. Curtius, gr. E., p. 380, rapproche l'irlandais *cingim* du grec σκάζω (rac. skag), sanscrit *khañg-a-s* « boiteux » (racine skang), mais il reconnaît qu'au point de vue du sens le rapprochement reste douteux.

Cenemi, *plaideurs, amis du procès.* — C. C. V., p. 24, n° 130. — Gl. causidicorum (xxi, 15, W.). — D'après M. Stokes ce serait un pluriel de *cen;* voc. corn. *chen* (gl. causa); arm. *hep ken* « sine causa ». Mais *kén,* en armoricain, n'a nullement le sens de causa; *hép kén* signifie « sans plus, seulement », Troude *hép kén* « seul »; cf. *nétra kén* « rien désormais » (jam); cf. irl. *cosnam* « défense », Vie de saint Patrice, p. 44; irl. mod. *cosnamac* « défenseur, aide » (advocatus), O'Reilly. — *Cosnam* est sans doute pour *co-sanam* (*sain,* « diversus »?). L'*s* sera tombé en breton.

Ceng, *articulation, jointure.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ª. — *Cihitun ceng ir esceir,* usque ad artum femoris, Zeuss, p. 691. — Pour *cengl,* du latin *cingulum.*

Cenitolaidou, *génération, anniversaire de naissance.* — Ox., 1 (Ov.), 1057, 39ᵇ. — Gl. natalis. — Contexte : Parcite natales, timidi, numerare deorum. — Pluriel d'un dérivé en *act,* de *cenitol* « generatio »; gall. mod. *cenedlaethau.* Le breton *aeth* = *aid* = irland. *ac, -acht.* — Ex. : *henoid* (vers vieux breton du manuscrit de Cambridge, Beiträge, IV); irl. *in-nocht* « cette nuit »; gall. moy. *peu-noeth* « chaque nuit », Zeuss, 150; voc. corn. *kinethel* « generatio »; irl. anc. *cenél,* S. G., 211ª, Zeuss, 223, Wind., Wört., p. 418; irl. mod. *cineal,* O'Reilly. — On a voulu voir cette racine *cen* dans les patronymiques gaulois en *cnos;* deo Taranucno (al. *Taranuco*), Or., 2055, 2056, 2057, Οὐενναύνιοι, Ptol.; *Tanotaliknoi* (Dannotali filii), Inscr., Zeuss, p. 854. — Il est phonétiquement impossible de rattacher cette racine à *gen* qui existe dans tous les dialectes celtiques.

Cennen, *petite peau, membrane.* — Ox., 2. — Glose découverte par M. Bradshaw, signalée par Stokes, Old. bret.

gl. p. 21 (en note), gl. membra[na]. — Gall. *cin* « petite peau », Spurrell ; arm. mod. *kiña* « écorcher », Troude.

Cennin, *oignons, ail*? — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ª. — Gl. cipus (leg. cibus?). — Irl. *cainnenn* « oignons, poireaux », O'Donov., suppl. à O'R.; gallois *ceninen* « poireau » Spurrell ; arm. *kiñen* « ail » ; cath. *quinghenn* « aux de quoy on fait la sausse ».

Cent-et, *avec toi.* — C. C. V., p. 52, nº 289, liv, 15, W. — Gl. penes temet. — Composé, suivant M. Stokes, de la préposition *cent* pour *cant,* et d'un pronom suffixe de la 2e pers. du sg.; arm. moy. *guenez* « avec toi » ; corn. *genes,* Zeuss, p. 686, 687. Le cornique *genes* est sans doute pour *genet.* Pour l'armoricain, le *t* final a pu devenir *s, z* par dissimilation, ces formes suffixées étant renforcées habituellement par d'autres pronoms *ganes-té* « avec toi toi ». Cependant l'armoricain *guenit* ou *guenit-ti* (pron. *gue-* à la française), le gallois *gennyt* ou *guennyt-ti,* peuvent donner à penser que la forme *guenez* pourrait bien avoir un suffixe personnel différent, celui de la 2e personne du singulier, qui est en *-s* dans tous les dialectes. Ex. : vannet. *ou-s* « tu es », à côté de *out ;* gall. *wyt.* Si le suffixe de *ou-s* avait été une dentale, nous aurions en vannetais *ouc'h.* On ne peut donc identifier avec certitude à *centet* que l'armoricain *guenit,* et le gallois *gennyt.* Tous les dialectes emploient ce suffixe dans d'autres formes ; c'est ainsi qu'en armoricain on a partout *d'id* et même *d'it-té* « à toi ».

Centhiliat, *chanteur.* — Juv., p. 393, P. 7. — Davida canorum, i. *ir centhiliat.* — Dérivé en *-at* de *centel ;* arm. *centel* « leçon », Troude ; irl. *cétal, cétol,* Hy., 2, 62, *forcetul* « instruction, enseignement » ; cf. κεκ-άζω « faire retentir » ; lat. *cano ;* sanscrit *kaṇ* « sonner, retentir ». Curtius, gr. E., p. 131. — Le sens de ce mot en armoricain et en irlandais démontre que l'enseignement chez les anciens Celtes se faisait en vers. Cf. *Cæsar,* de bello gallico, livre VI, chap. XIV : magnum ibi (auprès des Druides) numerum versuum ediscere dicuntur ; itaque annos nonnulli XX in disciplina permanent. — *Centhliat,* Juv., p. 402, P. 49. Dauida canorum *centhliat.* — Même sens.

Cep, *hoyau.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. fosarium. — Gall. *caib* « hoyau », Spurrell.

Cepister, *licou.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ª. — Gl. ca-

mum. — Gall. mod. *cebystr,* Spurrell; arm. mod. *kabestr,* (*penvestr,* Troude); du latin *capistrum.*

Ceple, *d'une façon répréhensible.* — C. C. V., p. 35, n° 192. — Gl. reprehensibiliter (xxxvii, 5, W.). — Doit être identifié à *cablus* « coupable », cathol.; corn. *cabel;* gall. *cabl* « calumnia », Spurrell; arm. *cablus* « coupable », *Poèmes bret.* de La Vill., p. 178, str. 118; arm. mod. *cablus,* id.; du latin *cabilla,* classique *cavilla.* — Pour le changement du *b* en *p* devant *r, l,* cf. *campr* « chambre », etc. Cf. *meplaon,* C. C. V, pour *mebalom.*

Cepriou, *chevrons, lambris.* — Bern., p. 8, n° 42. — *A ninou* uel *a cepriou,* gl. laquearibus. V. *ninou.* — Contexte : Dependent lychni laquearibus aureis Incensi. — Pluriel de *cepr;* bret. moy. *guepr* « chevron »; corn. *keber;* gall. *cebr;* du moyen latin *caprio,* dérivé de *caper.* — Cf. *capriunz,* gloses de Cassel, anciens glossaires romans revus et expliqués par F. Diez, traduits par A. Bauer, avec introduction et notes par G. Paris (Biblioth. de l'Ecole des Hautes-Etudes, fascic. 5), p. 90, 2. — *Id.* — Lux., P. 2, l. 13, 369. — *Cepriou,* gl. tignae « poutres ».

Ceroenhou, *cuves, tonneaux.* — Juv., p. 409, P 78. — Et dolea *aceroenhou* « et des tonneaux ». — Contexte : Sic quidam dives... In medio turrem, ut prelumque *et dolea* fecit. — Suivant M. Stokes, *ac* = ἄγχι. Il est plus probable que *a* est la préposition *ac* = latin *ac* et répond ici à l'*et* du texte. *Ceroenhou* est le pluriel de *ceroen,* emprunté au latin *caroenum.* Cf. *poena,* en breton = *poen;* irl. *pian* (*ia* irl. = *ē*); voc. corn. *keroin* « cuppa »; gall. mod. *cerwyn* « cuve », Spurrell.

Cerpit, *chars.* — C. C. V., p. 19, n° 100. — Gl. vehiculis (xii, 5, W.). — Gallois *cerbyd* « char », pl. *cerbydau.* — M. Stokes suppose ce mot emprunté à l'irlandais *carpat. Carpat,* dans ce cas, eût suivi l'analogie des noms dérivés en *-at.* Or ces noms ont, en gallois, le pluriel en *-eit,* actuellement *iaid.* En armoricain on eût eu *-et* ou *iti.* Ex. *merdeat* « nauta », plur. *merdeidi,* Zeuss, p. 284. Il est d'ailleurs vraisemblable que ce mot est arrivé aux Irlandais par des bouches bretonnes. *Cerpit* suppose un singulier *carpet.* Il a probablement existé une forme *cárpetum?*

Cerricc, *rochers.* — M. C., p. 407, fol. 51 a.a. — *Nou-ir-cerricc,* gl. cautium « c'est-à-dire les rochers ». — Contexte :

Sed Caucasus portas habet quas Caspias dicunt cautium praecisiones etiam ferreis trabibus obseratus. E., 239. — Pluriel en *i* interne de *carrecc*, Zeuss, p. 282. Cf. irl. *carricc* « rocher », Wind., Wört., p. 415. — Le mot breton est au pluriel, de là la différence entre l'irl. *carricc* et *cerricc* au point de vue de l'*a*.

Ces. — V. *guodces*.

Cest, ?, *boîte, corbeille*. — Bern., p. 5, n° 20. — *Ser* uel *cest*, gl. fiscina. — Gallois *cest*, Spurrell; du latin *cista*. — L'*ĭ* est devenu *e* par l'influence de l'*a* final.

Cet. — V. *cetlinau*.

Cetlinau, *s'attacher?* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *Hin cetlinau irlaill* « en s'attachant les uns aux autres ». — Contexte : Tergaque Parthorum, Romanaque pectora dicam. — L'écriture *cetlinau* n'est pas certaine. La terminaison indiquerait un pluriel; paraît composé de *hin* = prép. *in*, et *cetlinau*. Cf. gallois mod. *cydlynu*, même sens; *in* avec l'infinitif rend l'idée du participe présent. Arm. vannet. *en ur laret* « en disant », mot à mot dans un dire.

Choilám, ?. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *De sé ni choilám?* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. *Ni choilam?*

Cihunn, ?. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Ha beinn cihunn rl.?*

Cihutún, *jusqu'à*. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *Cihutún hi torr*. V. *torr*. — Composé de *co*, plus *hit* « longueur », et d'un suffixe de dérivation *-un, -on*. Lib. Laud., *cehitin*, 69; *cihitan*, 115, Zeuss, pp. 691, 824, 826; cart. de Redon, *cohiton* « le long de », *cohiton hi* « le long, jusque dans ». *A fin ran Melan do-n roch do fos Matuor cohiton fos do imhoir;* ultra *imhoir* per *landam do fos fin ran Dofion, do fin ran Haelmorin cohiton hi fosan, do rudfos cohiton rudfos per lannam do finran Loudinoc pont imhoir :* « quae est a fine ran Melan ad rocham, a rocha ad fossatum Matuor, a fossata ad ripam, a ripa per landam ad finem ran Dofion, secundum finem fossatellam usque ad rubiam fossatam usque ad pontem Loutinoc ». Cartul. Red., pp. 112, 113, proleg. CCLXIII; Zeuss, pp. 691-697.

Cilcet, *matelas, coete de lit*. — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ᵃ. — Gl. tapiseta. V. *colcet*. — Id. Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ᵃ. — Gl. *stratorium* « couverture ».

Cilchetou, *rideaux*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38ᵃ. — *Ir*

cilchetou. gl. vela. V. *ir.* — Gallois *cylchedlen* « rideaux de lit », Spurrell. V. *colcet.*

Ciluin, *manche recourbé de la charrue.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42[b]. — Gl. baris (leg. buris). — Nous ne connaissons aucun mot néo-celtique moderne qui s'y rapporte.

Cilurnn, *seau.* — Juv., p. 401, P. 40. — Urnam *cilurnn.* — Gall. mod. *celwrn,* Spurrell ; Cathol. *quelornn* « seillot », cest le uesseau en quoy on trait les uachies ; irl. anc. *cilurnn* « urceus ». Sg., 49, Zeuss, p. 14.

Cimadas. M. C., p. 390, fol. 4 a. b. — *Iss cimadas,* gl. par. V. *is.* — Contexte : sed te parentis cura si stringit pia, Par est deorum conuoces coetum potens. — Idem., M. C., p. 391, fol. 4 b. b. *Is cimadas,* gl. par. — Contexte : Par est igitur ipsa praesertim decernas, E. 16. — Voir *camadas.*

Cimer. V. *aurcimerdricheticion.*

Cimmaeticion, *se plaignant.* — M. C., p. 391, fol. 4 b. a. — Gl. conquestos. — Contexte : quae textum mundi circulorumque uolumina uel orbiculata parallela... numerare nisi haec Philologia gracilenta quadam adfixione consueuit, quotiens deos super eiusdem (i. philologiae) coactione instantiaque que *conquestos,* cum eos concubiae aut intempestae noctis silentio quiescentes ad se uenire inaudita quadam obsecratione compelleret, E. 15. — Pluriel de *cim-maetic.* Ce mot nous paraît composé de *cim* = *com,* et d'un part. passé pass. en *-etic* d'un thème que nous retrouvons dans l'irlandais : *smacd* « reproche, correction », *smacda* « qui reçoit des reproches », *sma daim* « réprimander », O' Reilly.

Cimmaithuress, *l'état d'être nourris ensemble.* — M. C., p. 387, fol. 1 b. a. — Gl. collactea. — Contexte : sororis ejus collactea, E. 3. — Composé de *cim* = *com,* et de *maithur,* dérivé à l'aide des suffixes *ur* (Zeuss, p. 828), et *ess ;* irl. *is* ; lat. *issa,* Zeuss, 834 ; cath. *mezur* et *maezur* « nourrir » ; gallois mod. *maeth* « nourriture », *maethu* « nourrir », *maethus* « nutritif » ; arm. *maga* « nourrir », *magadur* « nourriture ». La racine est évidemment *mak.* En irlandais elle a dû se confondre de bonne heure avec *maqv.* — Idem. M. C., p. 395, fol. 8[a] b. — *Cimmaithuress,* gl. *collactea.*

Ciphillion, *rejetons.* — M. C., p. 394, fol. 8 a. b. — Gl. surculis. — Contexte : sed aduersum illa quoddam abderitae senis alimma (i. ungentum) cui (i. philologia) multa (i. ma-

teria) lapillis surculisque permixtis herbarum etiam membrorumque concesserat (i. miscuerat) præparauit, E. 30. — Note. Au lieu de membrorumque concesserat : nemorumque congesserat, E. — Pluriel de *ciphell,* dérivé de *cip* = latin *cippus;* Cath. *queff* « caudex, stipes » ; gall. *cyff,* Spurrell.

Cir. C. C. V, p. 57, n° 317. — Gl. circo. — Contexte : si quis uillam uendere capitali in circo et uoluerit seu domum seu artum potestatem habeat preter sepes gignunt messes et herbam (lxx, W., C., 64). — *Cir* pour *circh* ou *circhinn.* V. *circhinn.*

Circhinn, *le tour.* — Juv., p. 411, P. 84. — *Bét circhinn ir gúolleúni* usque sub occiduum coeli. — Du latin *circinus;* gall. *cylch* « circulus », *cylchen,* Spurrell ; cath. *quelch;* arm. mod. *kelch,* Troude ; bas-vannetais *e kirhienn* « autour de ».

Cis, *soufflet, coup.* — C. C. V, p. 2, n° 5. — Gl. adustionem. — Contexte (Exod., xxi, 25) : Adustionem pro adustione, vulnus pro vulnere. — M. Stokes identifie ce mot avec l'armor. *quiz* « recul ». Le sens s'y oppose. Le glossateur a ébauché l'idée : *coup pour coup.* Gall. mod. *cis* « soufflet, coup », *cisio* « giffler », Spurrell.

Cise, ? *partie rasée de la tête.* — C. C. V, p. 50, n° 277. — Gl. anteriore. — Contexte : in cujus (scil. Simonis magi) capite cesaries ab aure ad aurem tonsa *anteriore* parte (lii, 3). — Cf. irl. mod. *ciseog* « partie où le gazon est coupé », O'Reilly. M. Stokes le rapproche de *cisella* « ciseler », en mettant la glose sur *tonsa.* La glose est bien sur *anteriore,* mais porte probablement sur l'ensemble : *tonsa anteriore parte.* Cf. *cisemic* (gl. primus, Juv.).

Cisemic, *premier.* — Juv., p. 407, P. 70. — Qui primus *em ir cisemic* « celui-là le premier ». — Contexte : Haeserit et curuo qui primus accumine piscis Hujus pandantur scissi penetralia uentris. — Composé de *cint* = gaulois *cintu;* irl. *cét* « ante », et de *semic* dérivé de *sam,* irl. *samaigim* « je place ». Zeuss, p. 960, Wind., Wört., p. 756. Cf. gall. mod. *cyssefin* « primary », Spurrell. Pour *cint* = *cit, cet ;* cf. vannetais *cetan* = * centam « premier ». M. Stokes compare *sem* à sta : *sem* = * *sta-m ?*

Cithremmet, *équilibre, égal.* — M. C., p. 401, fol. 12 b. a. — Gl. libra. — Contexte : quae quidem nec in nurus officio

sine b(i)lance libra apparere dignata est. E. 47. — Composé de *co* et d'un dérivé en *-et* de *tromm ;* irl. *cutruma* « proportion », O'Donov., suppl. Voir *trumm*.

Claud. Voir *guerclaud*.

Cláúr, *surface, couvercle.* — Juv., p. 409, P. 78. — En marge : prelum i. cláúr guicip. quod fit super faciem torcularis. — *Claur* « surface, couvercle ». Gall. mod. *clawr,* Spurrell ; irl. *clár* « tabula », Zeuss, p. 17, Wind., Wört., p. 425.

Cléd, *à gauche.* — Juv., p. 397, P. 26. — Limite lævo i. *o'r cléd hin,* v. *hin.* — Contexte : quam lata et spatiosa uia est quæ limite lævo Praeruptum conuoluit iter caligine mortis. — Gall. mod. *cledd* « à gauche, le nord » (les Celtes s'orientaient la face tournée vers l'Orient et avaient par conséquent le nord à gauche) ; Cathol. *cleiz* « senestre ; arm. *kleiz,* Troude ; vannetais *klei ;* cf. irl. *clé,* i. *claon* « obliquus », O'Cléry, Wind., Wört., p. 426 ; goth. *hleiduma* « à gauche », grec κλί-νω, latin *cli-vus,* slav. *kloniti* « pencher » (Curtius, gr. E., p. 150).

Clehurin, *frelon, taon.* — Bern., p. 7, n° 34. — *attanoc* i. *clehurin.* — Gl. musca uolitans. — Gall. moy. *cleheren ;* gall. mod. *clyryn* « frelon, taon », Spurrell.

Cleteirou, *castagnettes.* — M. C., p. 398, fol. 10, a a. — *Nouir cleteirou,* gl. crotularum. — Contexte : Sed ecce magno tympani crepitu crotularumque (leg. crotalorumque) tinnitu uniuersa dissultant eo usque ut Musarum cantus aliquanto bombis tympani obtusior redderetur. — Probablement emprunté au latin *crotalia* : cleteirou = *creteilou ?* Irl. mod. *crotal* « cymbale », O'Reilly ; cependant il existe un verbe irlandais *crothaim* « je secoue », Fél. Oeng., gloss. ind ; cf. *croth* « cithara », Zeuss, i. 77, O'Donov, suppl.

Cloiumm. — Ox., 2, p. 1061. — Voir *mas* cloium.

Cloriou, *tables.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ª. — *O cloriou,* gl. tabellis. — Cont. : Priscis sparsa tabellis, porticus Livia. — Pluriel de *claur.* V. *claur.*

Clou, ?. — C. C. II, p. 17, n° 78. — Gl. acitamenta. — Contexte : Unus uendidit acitamenta eius in oblationem ecclesiae dei. La glose est au-dessus de l'espace vide entre *acitamenta* et *ejus.* — Pluriel de *clo ?* gall. *cloeu* « clavi » ; irl. *cló,* nom. plur. *clói,* Sg., 189ª (Wind., Wört., p. 427).

Clot, *gloire, renommée.* — Lux., Zeuss, p. 1063. — Gl. rumoris. — Voir *gurclut,* C. C. V.; dérivé en *t;* cf. grec κλυτό-ς, κλύ-ω; sanscrit *çrutás;* latin *clu-o, in-clu-tu-s;* goth. *hlùt* « sonore, éclatant »; slav. *slav-a* « renommée »; anc. irl. *clu, clú* « gloire », *cloth* « renommée »; arm. mod. *klevout* « entendre », *klevet;* gallois *clusteu* « aures », Zeuss, p. 285, 25, 502, 604, 839; Curtius, gr. E., p. 151. — Curtius rapproche de la même racine l'irlandais *cúas* = *clausta.*

Cludant. — V. *itercludant.*

Clut. — V. *gurclut.*

Clutam, *j'accumule.* — Eut., p. 1053, 5[b]. — Gl. struo. — 1[re] pers. du sg. ind. act. — Gallois *cludo* « apporter, accumuler », *cludedig* « accumulé », Spurrell; Cath. *cludenn* « cubile »; arm. mod. *clud* « l'endroit où la poule perche quand elle dort », paraît identique à l'irlandais *cloide* « levée de terre, rempart », O'Reilly.

Clutgued, *amas.* — Eut., p. 1054, 9[a]. — Gl. strues. — Voir *clutam;* substantif composé de *clut,* et de *gued* « forme, façon », substantif servant de suffixe, Zeuss, p. 890. — Ex.: corn. *finweth* « fin »; armor. *finvez, dervez* « journée », *bloazvez* « année ».

Cnoch, *tertre, élévation.* — Bern., p. 10, n° 50. — Gl. tumulus. — Cathol. *quenech* « sus en hault », *dan knech* « en hault »; arm. mod. *kréach* « colline », *kré* « haut », Troude; gallois *cnwc* « petite colline », Spurrell, *cwnu* « élever », *erchyniad* « action d'élever », *cwn* « sommet »; irl. *cnoc,* Sc. 34, 17, Zeuss, p. 67, Wind., Wört., p. 428; villa *cnoch,* cart. de Redon; ancien celtique *Cuno-bilinus, Cunotamus, Cunomaglus, Maglo-cunus,* Ἀρκύνια (ὄρη), Zeuss, præf., VII, 92, 101, 895. — Curtius rapporte le gallois *cwn* à la racine *kv,* κοῖ-λο-ς « creux »; latin *cu-mu-lu-s.* Gr. E., p. 157.

Co, préfixe verbal. — Gall. *ca, ce, cy;* arm. moy. *que;* arm. mod. *ke; con,* gall. *can, cen, cyn, cam, cem, cym;* corn. *kyn, ken;* arm. *quen;* Cath. *quem;* arm. mod. *ke, kem.* — *Com,* gall. *cem, cym, caf, cef, cyf;* corn. *chef, kev, keu;* arm. *queu,* cath.; *quef.,* Cath.; arm. mod. *kev, ken,* Zeuss, p. 901-903; cf. irl. *con, com; co* devant ténues et spirantes, Zeuss, p. 870-871.

Co. — C. C. V., p. 46, n° 254. — Gl. dedicaverint (xlv, 9, W.). *Co-* mot commencé. — C. C. V., p. 53, n° 293. — *Co,* gl. auguria (lxiv, 1, W.), mot commencé, *coel?* — C. C. V., p. 3, n° 12. — *Co,* gl. indegenis (Lev., xvii, 15), mot commencé.

Coarcholion, *de chanvre.* — Bern. p. 9, n° 46. — Gl. canabina. — Ms. : Uincula i. canabina i. coarcholion. — Pluriel de *coarchol,* dérivé en -āli de *coarch ;* gallois *cywarch* « chanvre », Spurrell; corn. *kûer;* vannetais *koarc'h.* — Les autres dialectes bretons et gaéliques emploient *canab ;* irl. mod. *cnáib,* O'Reilly; arm. *kanab,* Troude. — Il est à remarquer que toutes les langues ario-européennes emploient des formes analogues à κάνναβις; latin *cannabis ;* angl. *hemp ;* anc. haut all. *hanf ;* anc. norr. *hanp-r ;* vieux prussien *kanapios*; slav. *konoplja.* Voir Hehn, Kulturpfl. und Hausth., 168; Curtius, gr. E., p. 141. — Voir *couarcou,* gl. serta.

Cobrouol, ?. — Lux., p. 2, l. 20. — Gl. verbialia. — M. Rhys suppose que *verbialia* doit signifier *talia verbi gratia. Cobrouol* lui paraît dérivé de *cobrou* = gall. *cyfryw ; cobrouol* égalerait *com-rouol* « de même espèce » ; cette explication nous paraît forcée.

Coc, *boulanger, cuisinier.* — Ox., 2 (pens.), p. 1064, 44ª. — Gl. pistor. — Du latin *coquus ;* arm. *kegin* « cuisine ». — Les mots *bretons* de cette racine ont un *p* à la place des deux *qu,* que l'on trouve pour *coquo,* dans les mss. de Plaute et de Virgile. On s'est demandé si la racine de πέπ-τω et de *coquo* était *kak* ou *pak.* A en juger par le cornique *popei* « pistrinum », c'est évidemment *kak; quoquo* seul peut expliquer *popei.* Voir Curtius, gr. E., p. 465.

Cocitou, *ciguë.* — Bern., p. 8, n° 37. — Gl. intiba. — Scholies de Berne : intuba quod intus cava sint, quasi tuba. — Le glossateur a confondu *intuba* et *cicuta.* — Gallois mod. *cegid* « cigüe », Spurrell, du latin *cicuta. Cocitou* peut être une mauvaise leçon pour *cecitou.* M. Stokes rejette avec raison la supposition de M. Bugge que *cocitou* doit être rattaché au gallois *ceccys, ceccysen* « canna » ; irl. *scóig* « cou ». Il suffit, pour faire justice de ce rapprochement, de remarquer que *cocitou* devait donner en gallois *cegid,* et il n'y a pas manqué.

Coel, *aruspice.* — C. C. V., p. 28, n° 159. — Gl. aruspicem (xxviii, 10, W.). — *Coel* pour *coelioc* « aruspice ». V. *coiliou.*

Coguelt, *apprêt de la laine.* — C. C. V., p. 51, n° 284. — Gl. laniticium (leg. lanitium) (liv, 11, W.). — Composé de *co* et de *guelt*. Cf. *gualt* « chevelure ». Voir *guoliat*. — M. Stokes ne croit pas que l'on puisse identifier *guelt, guolt* avec *gwellt* « paille, gazon, herbe ». Ces deux mots nous paraissent inséparables : *gwallt, gwolt* appartiennent sans doute à une déclinaison en *a* ou en *o,* tandis que *gwellt* a dû passer à une déclinaison en *i*. Il y en a une preuve matérielle, c'est que l'*e* de *gwellt* se maintient parfaitement dans le voisinage de l'*i;* s'il y avait eu un *ĕ,* il fût devenu *i*. Ex. *gueltiocion,* Lux. La racine paraît avoir eu un *a*. Cf. *gueltoguad,* C. C. V., gl. fastigium ; voc. corn. *waltowad* « fertilitas ».

Coguenou, *indigène, de même race.* — C. C. V, p. 5, n° 19. — Gl. indigena. — Contexte : sed sit inter vos quasi indigena (Lev., xix, 34). — Composé de *co* et d'un dérivé en *āv* de *guen* = irl. *fine* « parenté, tribu » ; *fin-gal* « meurtre d'un parent », Wind., Wört., p. 550. Pour les dérivés en *av,* voir Zeuss, pp. 833-834. Beaucoup de noms propres d'hommes et même de lieux, qui paraissent actuellement des pluriels, sont d'anciens noms en *āv*. Ex. pays de *Goello* (Côtes-du-Nord), *Velaviensis pagus* (Gurdestin). Le Morbihan bretonnant a beaucoup de noms propres en *o* (ailleurs *ou*) dont la terminaison s'explique de même et se prononce en certains endroits *iaw*.

Coguod. V. *Gudcoguod.*

Cohudic, *médisant.* — C. C. V., p. 52, n° 291. — Gl. maledicus (lv, 4, W.). — Contexte imprimé : De vitiis, quæ adherent innocentiæ puerorum..... maledicus, perjurus, gulosus, et cetera. — M. Stokes lit *cohuditioc* en faisant remarquer que les trois dernières lettres sont illisibles et suppose que la glose est sur *maledicus*. Elle y est réellement. Il n'est pas nécessaire de supposer un mot inachevé. Pour les dérivés en *-ic,* v. Zeuss, p. 848. Cf. gall. *cy-hudd-ed* « accusation » ; voc. corn. *cu-huthudioc* « accusateur ».

Coiliaucc, *augure.* — M. C., p. 388, fol. 2 a. b. — Gl. augur. — Contexte : dedignatur augur pythius nuncupari. E., 5. — Voir *coiliou*.

Coiliou, *entrailles.* — M. C., p. 387, fol. 2 a. a. — *Nouirmunnguedou* i. *coiliou*. — Gl. extorum. — V. *munnguedou*. — Contexte : denudata pecudum caede fisiculatis extorum prosicis uiscera loquebantur. E., 5. — Nous n'hésitons

pas à identifier *coel* « aruspicem » et *coiliauc* « augur » avec *coiliou* « entrailles ». Le *coiliauc* était un véritable aruspice lisant dans les entrailles des victimes. — Cf. voc. corn. *chuillies* « augur » ; *cuillioges* « phitonina » ; irl. mod. *céil* « prophétie ».

Coilou, *entrailles.* — Ox. 1 (Ov.), p. 1057, 39[b]. — *Ocoilou,* gl. auspiciis. — V. *coiliou.*

Col, *impie.* — C. C. V., p. 5, n° 21. — Gl. nefariam rem (Lev. xx, 17). — Voc. corn. *colled* « jactura » ; gallois mod. *cwl* « faute », Spurrell ; arm. *col* « perte, dommage » ; irl. *col* « péché », Fél. Oengus, Gloses ind.; anc. germ. *scalmo* « perte, faute », Cornon, t. II, 2[e] éd., p. 155.

Colcet, *matelas, couverture.* — C. C. V., p. 42, n° 233. — Gl. agipam. — Contexte : Episcopo liceat commendare vestimentum quo utitur, et agipam et taxam (xli, 2, W.). — Du latin *culcita ;* gall. anc. *cilcet* (voir plus haut); Cathol. *golchet da gouruez* « coete de lit » ; arm. mod. *golched,* Troude ; bas-vannet. *gohiet;* irl. *colcait* « matelas », Corm., Tr., p. 44, Wind., Wört., p. 438. M. Stokes rapporte au même mot latin *guelcet* qu'il identifie à *colcet.* Il est impossible que la même main, à la même époque, ait écrit indifféremment *colcet* et *guelcet.* Le *c* initial se maintient parfaitement en vieux breton et même en breton moderne, excepté dans quelques cas assez rares et pour des raisons de *genre,* en général. L'*e* de *colcet* est dû à l'influence de l'*a* final.

Cólginn, *épi.* — Juv., p. 397, P. 26. — Aristam i. *cólginn.* — Gall. mod. *colyn* « pointe », Spurrell ; *col* « barbe de toute espèce d'épis » ; irl. *colg* « barbe d'orge, pointe, épée », O'Reilly.

Colim. — V. *Ercolim.*

Colioc. — V. *Coiliauc.* — C. C. V., p. 45, n° 247. — Gl. fascinavit. — Contexte : O insensati Galatãe, quis vos fascinavit, xlii, 13 (*citãnt* Galat., 3, V, I).

Coll, *coudrier.* — M. C., p. 396, fol. 8 b. b. — Corilis i. *coll* (gl. coraulis) leg. corulus ? — Contexte : Vertex Aonidum uirens coraulis[1] cui frondet uiolas parante cyrra[2]. E., 33. — Voc. corn. *colviden* « corylus » ; gall. mod. *coll,* Spurrell ;

[1] E. : corollis.
[2] E. : cirrha.

cathol. *queluezenn* « couldre » arm. mod. *kelvez,* Troude; irl. *coll; coll* = *cosl.* Cf. anc. haut-all. *hasala,* Wind., ir. Gr., p. 15, § 69 ; cf. *limncollin* et *limncollou.*

Collin. — V. *Limncollin.*

Collot, *tribut.* — C. C. V., p. 56, n° 311. — Gl. tributatorio var. lect. tributario (xxxviii). Gallois mod. *cyllid* « tribut » ; emprunté au latin *collāta* « impôt », Ducange.

Com. — Préfixe verbal. — V. *Co.*

Com. — C. C. V., p. 28, n° 150. — Gl. sortiendum. — Contexte imprimé : non viribus sortientium et maxime ethnicorum (xxvi, 3, W.). — Mot inachevé.

Comairde, *collègue.* — C. C. V., p. 12, n° 54. — Gl. colligam, leg. collegam. — Contexte : Ut episcopus in ecclesia concessus prespiterorum sublimior sedeat ; intra domum vero collegam se prespiterorum esse cognoscat (i, 10, W.). — Gallois *cyfarddu* « charruer ensemble », et *cyfaru,* Spurrell ; irl. *comár,* même sens ; au figuré, travail pour s'entr'aider, O'Donov., suppl. ; *comairde, focomairde* « également », O'Donov. *Comairde* est donc un dérivé en *de* = * *tia,* d'un composé de *com* et de *ar,* que l'on retrouve dans *aru* « charruer » ou d'une racine ar. grec. ἀραρίσκω. V. Curt. gr. E., p. 339. — *Comairde* = * *com-ar-tia,* Zeuss, 797, Schleicher, 1re éd., p. 324. Il est de tous points impossible de songer au français *camarade* comme M. Stokes l'a fait, *camarade* ayant été emprunté assez tard à l'italien. Relevons l'écriture *ai* pour *a* infecté que Zeuss a cru propre à l'irlandais (p. 83). On le retrouve dans *aimseudeticad.*

Comarde. — V. *comairde* (même sens). — C. C. V., p. 19, n° 97. — Gl. colligium. — Cont. : extra collegium sanctae ecclesiae septem annis proiciatur (xi, 6, W.).

Comco. — C. C. V., p. 52, n° 287. — Gl. commestis. — Contexte imprimé : de carnibus commestis a lupis (liv, 14, W.) — Mot inachevé.

Comelia[chou], *amitié, camaraderie.* — C. C. V., p. 41, n° 228. — Gl. sodalitates (xl, 13, W.). — Le manuscrit a *comelia.* — M. Stokes suppose que *comelia* est inachevé et compare ce mot au gallois *cyfeilliach* « amitié », Zeuss, p. 851 ; *cyfaill, cyfaillt* « ami », Davies ; irl. *ad-com-altar* « conjungitur », *ac-com-allte* (gl. socius i. e. junctus), Zeuss, 3, 116 ; corn. *chef-als* « artus » ; irl. *alt* « joint » ; goth. *lithus;* lat. *artus.* V. Curt., gr. E., n° 488. La conservation

de l'*m*, loin d'être remarquable, comme le croit M. Stokes, est de règle à cette époque. Le cartulaire de Redon n'offre pas d'exemple d'affaiblissement de l'*m* entre deux voyelles avant le commencement du XI^e^ siècle, et les gloses, à très peu d'exceptions près, conservent l'*m* intacte.

Commin, *annales.* — C. C. V., p. 42, n° 232. — Gl. annalibus. — Contexte : Origenes in annalibus Hebreorum ait (xli, 1, W.). — Pluriel de *com-man* ou *com-men ;* irl. *cu-man.* Ex. *ni cuman lim* « nescio », mot à mot : non scientia mecum, Zeuss, p. 872 ; *cuimnech* = *cu-men-ech* « memor », Zeuss, p. 810 ; cathol. *couffhat* « remembrer » ; arm. mod. *koũn,* Troude ; gallois mod. *cof* « souvenir », *cofio* « se souvenir », Spurrell ; racine MAN ; lat. *com-men-tarius.* V. Curtius, gr. E., p. 311-312.

Comnidder, *cousin.* — C. C.V., p. 41, n° 227. — Gl. consubrinis, leg. consobrinis, id est filiis fratris patris (xl, 6, W.). — Gall. mod. *cenfder* « cousin germain », *cefnither* « cousine germaine », Spurrell ; Cath. *quenderu, queniteru,* Spurrell ; arm. mod. *kenderf, keniterf,* Troude ; vannet. *kanderw, kaniterw ;* gallois *cyfyrder* « cousin au second degré » ; arm. moy. *quevenderu* (id.), *Middle-Breton Hours,* Stokes. Cf. Ox., 1, *ceintiru,* gl. patruelibus. *Com-nidder* paraît composé comme le grec ἀ-νεψιός = σα-νεπ-τιος, « con-nepot-ius », de *com* préposition, de *nit* = *ncct* = * *nept,* et du suffixe *ter* des noms de parenté : *ceintiru* = * *co-ni-tiru ;* l'armoricain *quenderu* = * *coni-teru, queniteru* = * *co-nit-teru, quevenderu* = * *comniteru.* Remarquons le maintien du *t* dans les formes modernes signifiant *cousine* et son affaiblissement dans le masculin. Cette différence s'explique par le fait que le suffixe patronymique *ter* est venu au féminin s'unir à un t : * *com-nit-teru.* Le masculin n'a qu'un seul *t :* * *com-niteru.* Cf. sanscrit *náp-tar,* féminin *napt-i ;* latin *nepō(t) s,* fém. *nept-i-s ;* irl. *niæ,* gén. *niath ;* fém. *necht ;* voc. corn. *noi,* fém. *noit ;* gall. *nei,* fém. *nith ;* Cathol. *ny,* fém. *nyz ;* arm. mod. ; haut-vannetais *nei,* fém. *niez.* Le Léonard, *niz* « neveu » a ajouté récemment, comme le prouve la forme du Catholicon, un suffixe de dérivation à *ni* par analogie. Sur la chute du *p* dans *niae* (racine * *nepot*), sur *necht* = * *nept,* voir Windisch, Beiträge, VIII, 16. Pour ἀ-νεψιός, voir Curtius, gr. E., p. 266-267. Le gallois *cyfyr-der* est probablement de formation différente : * *com-uirter?* Cf. *wyr* « nepos », Spurrell.

Comnider uel **nit,** *cousine germaine.* — C. C. V, p. 6, n° 24. — Gl. amite. — V. *nit.*

Compri, *aura acheté.* — C. C. V., p 54, n° 303. — Gl. comparauerit. — Contexte : si quis seruum seruamque uel quamlibet pecodem uel rem aliquam comparauerit et ipso consignatum, si auctorem aut fide jussorem non habuerit de furto se nouerit componendum (C. xxiii, W., C. 28.) — Glose sans doute inachevée ; peut-être 3e pers. sg. futur conj. d'un verbe dont on retrouve la racine dans le gallois : *go-br* « récompensé » (= *go-pr*) ; cathol. *go-pra* « merces » ; arm. mod. *gô-br* et *gô-pr. Pri* doit être rapproché de *pre-na* « acheter » ; irl. *cre-nim.* Il est impossible d'y voir, avec M. Stokes, le futur conj. d'un verbe emprunté au latin *comparare.* L'*a* n'eût sans doute pas disparu. Le gallois *cymharu* le prouve.

Comtantou, bruit produit par des instruments de musique (instruments à cordes ?). — M. C., p. 398, fol. 10 a. *a.* — *Orcomtantou,* gl. bombis. — Voir *o* et *ir.* — Gall. mod. *tant* « corde, panne », *tant telyn* « corde de harpe, corde à boyau », *tantor* « joueur d'instrument à cordes » ; irl. *tét* « corde », Sg, 46b, Zeuss, 68 ; *téd* « nomen de sono factum », Corm., p. 42, Wind., Wört., p. 820. *Comtantou* semble donc signifier un bruit de cordes frappées ensemble, ou un bruit d'ensemble. Cf. grec τό-νο-ς ; sanscrit *tán-ti-s* « corde » ; latin *ton-a-re, toni-tru ;* goth. *thun* « danger » ; slav. *tcetiva* « corde », Curtius, gr. E., p, 217.

Comtoou, *étamine ?* — Lux., P. 2, l. 12, 368. — Gl. stemicamina ? — M. Rhys suppose que *stemicamina* est un dérivé de *stema* = grec στέμμα, et que *comtoou* est composé de *com* et de *toou* = *stogou ;* grec στέγος. Il est possible que *stemicamina* soit pour *stamina.* On trouve dans O'Reilly *stugh* et *stuth* qu'il traduit justement par *stamina* « étamine, matière, grains ».

Con. — Préfixe verbal. V. *Co.*

Con. — C. C. V., p. 37, n° 207. — Gl. sustulit. — Contexte : Lectio divina indoctum aedificat, doctum corripit, pauperem *sustulit,* regem humiliat, purificat animam, etc. (xxxviii, 13, W.). — Glose commencée.

Conam. — V. *Anguoconam.*

Conetic. — V. *Utgurthconetic..*

Controliaht, *contradiction, controverse.* — C. C. III, p. 18,

n° 87. — Gl. controuersiam. — Contexte : de iurgatoribus quod per controuersiam cuncta faciunt incerta. — Dérivé de *contrōl,* du latin *contrārius;* Cath. *contrell* « contraire ». Item Zabuligena « fils de contradiction et du diable », cf. gall. *y kythreul* « le diable », y seint Greal, 75, cité par M. Stokes; gall. mod. *cythrawl.* L'orthographe *aht* pour *act* est invraisemblable. Le *ct* aspiré donne toujours *aith, aid, aeth* en breton. V. Zeuss, 846, 150. La leçon *dranoeht* que M. Stokes cite (Laws, 2, l. 27) à l'appui de *controliaht* est évidemment mauvaise. Au lieu de *dranoeht,* lisez *dranoeth;* au lieu de *controliaht,* il faut sans doute lire *controliath.*

Contulet, *collège, réunion.* — C. C. V., p. 32, n° 178. — Gl. colligas. — Contexte imprimé : inter collegas suos (xxxv, 4, W.). — Cf. gl. Lux. *cuntullet, cuntelletou,* composé probablement de *cant* « avec », Zeuss, p. 901, et d'un dérivé de la racine *ol;* irl. *com-ul, com-ol* « réunion », Felire Oengus, gloss. Ind. ; *ara tin-ola* « ut colligat », Zeuss, p. 834 ; cornique *me a guntel* « colligam », *cuntell* « collège », Cr., 1091, Zeuss, p. 901 ; gallois mod. *cynnull* « rassembler », *cynnull* « réunion », Spurrell.

Coorn, *applaudissement.* — Ox. 1 (Ov.), p. 1056, 38ᵇ. — Gl. in medio *plausu.* — De *co* et de *orn* ; gall. mod. *orn* « tressaillement, crainte », *ornest* « duel, joute », Spurrell.

Cor. — V. *ercor.*

Corcid, *héron.* — Bern., p. 6, n° 25. — Gl. ardea. — Cath. *quercheiz ;* arm. mod. *kerc'heiz,* corn. *cherhit ;* gall. *crychydd.* M. Bugge en rapproche le grec κόρκορας, Fick, 141 ; anc. haut-all. *hreigir ;* nouv. haut-all. *reiher,* anc. n. *hegri* (pour *hreigri ?*). L'*o* que M. Stokes trouve suspect à cause du voisinage de l'*ī* est au contraire très normal, la glose étant armoricaine : il est séparé de l'*i* par deux consonnes ; cf. *colcet, comnidder,* etc.

Corim. — V. *Hepcorim.*

Corit. — V. *incorit.*

Cormo, *boisson fermentée où entre du miel.*—Lux.,P.2,l.16, 371. — Gl. emulanienti, — Zeuss lisait *coimo ;* gall. mod. *cwrwf ;* irl. mod. *cuirm,* génitif *corma ;* gaëlique écossais, *cuirme* « festin », Tiomnadh nuadh, p. 155. London, printed for the british and foreign society ; grec κόρμα, Athénée, 4, 13. κοῦρμι, Dioscor., 2, 110. *Curmen,* chez Ducange, tiré du gloss. latino-grec et d'Ulpien, Zeuss, p. 115 ; cf. Roget de Belloguet,

Ethnogénie gaul., 2e édition, 1re partie, p. 134. Les gloses d'Orléans donnent *cormo tar* en marge dans un passage qui contient le mot *prouectibus* pour *profectibus* « avantage » ? Serait-ce *emolumenti* ?.

Cormo *tar*?. — C. C. V, p. 18, n° 91. — Contexte : clericus inuidens fratrum prouectibus (printed text : profectibus) dona in hoc uitio est, degradetur (X. W.). — Voir *cormo*.

Corn, *coupe*. — C. C. V, p. 41, n° 226. — Gl. scipho, leg. scypho (xl, 5, W.) ; irl. *corn*. « coupe à boire », O'Reilly.

Cornigl, *corneille*. — Bern., p. 6, n° 26. — Gl. cornix. — Du latin *cornicula*, on eût plutôt attendu *cornicl*.

Corruui, *courroie*. — Ox. 2 (pens.), p. 1062, 43a. — Gl. corrigium. — L'armoricain *correenn* est emprunté au français. *Corruui* ne saurait venir de *corrigium, corrigium* eût donné *corrii* ou *correi*, peut-être *corriu* : cf. *peteu* de *puteus*. Il faut supposer une forme *corregium;* on trouve d'ailleurs une forme *corregia*. Schuchardt, Vocal., T. 3, p. 167. L'*e* étant accentué, il n'est pas étonnant qu'il ait donné *uui* équivalent d'*ē* en breton : cf. *boestol* et l'irlandais *bēist* du latin *bēstia*.

Cors, *roseaux, joncs*. — M. C., p. 395, fol. 8 b. a. — *Orcueeticc cors*. — Gl. ex papyro textili. Voir *o, ir* et *cueeticc*. — Contexte : calceos (-i. ficones) praeterea papyrotextili subligauit, nequid eius membra pollueret morticinum. — Irl. *curchas* « roseau » ; *cors* en gallois moderne a aussi le sens de *marais*, Spurrell. — *Cors* = * *corhs* = * *corchs* : latin *carex ?* Stokes ; arm. mod. *cors* « joncs, roseaux ». — M. C., p. 403, fol. 14 b. b. — *Cors* vel pennas. Gl. cannulas, illato per cannulas, E. 55.

Corsenn, *jonc, roseau*. — Ox. 1 (Ov.), p. 1058, 40a. — *O corsenn*. — Gl. arundine. — Contexte : Euphrates praecinctus arundine frontem. — Gallois mod. *corsenn*, pluriel *corsenau* ou *cyrs,* Spurrell. V. *cors*.

Cosmid, *petit lait* ou *lait caillé*. — Bern., p. 7, n° 35. — *Meid* uel *cosmid*. — Gl. serum. — *cos* = gallois *caws* « fromage », Spurrell ; irl. *caise* ; du latin *caseus; mid* = *meid;* corn. *meith*, Lhuyd. Arch. br., 149c, 289a ; gall. *maidd;* irl. *medg* « petit lait » ; gall. *caws maidd* « lait caillé ». Les Bretons et les Gaëls ne paraissent pas avoir connu le fromage : « *Lacte et carne vivunt,* » dit César en parlant des Bretons

(*de bell. gall.*, l. V, cap. XIV). Au contraire, en parlant des Germains : par victus eorum in lacte, *caseo*, carne consistit, VI, 22.

Coso. — C. C. V, p. 56, n° 310. — Gl. consignetur. xxxvi. W. C., 23 ; mot inachevé. — Voir *cosoin*.

Cosoin. — C. C. V, p. 54, n° 304. — Gl. consignatum. — Pour le contexte voir *compri*. — *Cosoin* paraît être dérivé de *conségno* pour *consigno*. Gall. *cyswyno* « reconnaître », Stokes ; cf. irl. *sén* « signum », Wind., Wört., p. 768.

Coson, *harmonieux*. — C. C. V, p. 17, n° 87. — Gl. canora. — Contexte : Vox autem eius non aspera, nec rauca vel dissonans sed canora (printed text : clara) erit (ix, 2, W.). Emprunté au latin *cosonus* pour *consonus* ? Cf. *musul* et *cusul*, dérivés de *mensura* et de *consilium*, ou plutôt de formes latines ayant perdu l'*n*. Le transport de l'accent sur la dernière syllabe suffirait à expliquer la chute de l'*n* de la première syllabe : ex. vannetais mod. *fetan* de *fontana*, à côté de *feunteun* des autres dialectes. Le vannetais a l'accent sur la dernière, comme le gallois ; les autres dialectes l'ont sur la pénultième ; *kysson*, Four anc. books of Wales, p. 9, paraît composé de *cyd* et de *son*, comme Richards l'a remarqué dans son dictionnaire. Cependant Zeuss admet comme règle l'assimilation de l'*n* de *con* à l'*s* suivant, p. 901.

Cospitiot, *aura chancelé*. — C. C. V, p. 31, n° 171. — Gl. titubauerit. — Contexte imprimé : Heredes mortuorum sic judicentur : si alter habuerit testes, adhibeat, si non habuerit, aetas videnda et nobilitas et ordinatio et ratio : si autem titubaverint, aut sorte aut veritate... aut a judicibus veris,... interpretentur (xxxii, 23, W.). — 3e pers. sg. qu'il faut rapprocher de la 3e pers. du sg. de l'impératif gallois en *awt* : *methawd* « pereat », Zeuss, p. 516. Il n'est pas douteux qu'il faille voir dans ces formes de véritables subjonctifs. L-*o* armoricain à côté de l'*aw* gallois indique bien un ā long : cf. irl. 3e pers. sg. *berad* « qu'il porte », Wind., ir. Gr., p. 61 ; cf. gallois mod. *cy-sbeidiad* « concession », de *co* et d'un dérivé de *sbaid*, du latin spatium ; armor. mod. *espet, en berr espet* « en court espace », Poèmes bret. p. 82 ; gall. mod. *ysbaid*.

Costadalt, *gardien d'église*. — C. C. I, p. 14, n° 66. — Id. *costadalt* (gl. aeditui aecclesiarum). — De *costad* = *custo*[*d*]*s*, et de *alt* = irl. *alt*, i. *teach* « maison », O'Davoren, p. 54 ;

nouv. haut-all. *küster.*, anc. haut-all. *custor ;* vieux-franç. *coustre* « sacristain ». — Du Cange : *ædituus* custos ecclesiarum, basilicae, sacrarii, altaris. Stokes.

Cot, *bois.* — C. C. V, p. 19, n° 98. — Gl. agresti. Contexte : et agresti melle pascebatur (xii, 2, W.). — Il est probable que *cot* est pour *coit* « bois » ; cathol. *coat,* arm. *koad,* vannet. *koët,* corn. *kuit. ;* irl. *ciad-cholum* « palumbes » sg. 70ª, Zeuss, p. 32 ; goth. *haithi.* — Pour *oi* celtique = *ai* goth., cf. *oeth* = *aith* « serment ».

Couann, *chouette.* — C. C. III, p. 19, n° 95. — Gl. noctuam. — Contexte : haec sunt que de auibus comedere non debetis strutionem et noctuam et larum (Levit., xi, 15). — Arm. mod. *kaouenn*, vannet. *kohan*, Troude ; gall. mod. *cuan,* Spurrell ; vieux français *choe ;* picard *cave ;* voir Diez, Etym. W., 2ᵐᵉ partie, 2ᵐᵉ éd. au mot *choe ;* moyen latin, *cauannus, cauanus,* Du Cange. — C'est ce mot latin passé en français qui, dans le Maine et la Bretagne *française,* a donné *chouan.* Un bretonnant n'eût jamais formé un mot pareil. Aujourd'hui, c'est un mot injurieux, dans la plus grande partie de la Bretagne bretonnante.

Cou ?? antolion, *passionnés.* — Lux. P. I, l. 16, 357. — Gl. andriuenereis. — De *co* et de *huantolion,* pluriel de *huantol,* dérivé de *huant,* irl. *sant* « envie, convoitise ». L'Hy. am., 71, Wind., Wort., p. 757 ; gall. mod. *chwant,* Spurrell ; cath. *hoantat* « désirer » ; arm. mod. *c'hoant,* vannet. *hoant.* Zeuss, p. 124, suppose que *cou* pourrait bien être une façon d'exprimer dans l'écriture l'aspiration initiale. Le fait, en soi, n'est pas impossible. C'est ainsi que nous trouvons *Clotharius* (monnaie d'Arles, Pont. d'Amécourt, 43), *Clodoveo* (Inscrip. chr. de la Gaule, p. 195, année 695), à une époque où le *c* était certainement aspiré. Mais on ne saurait citer, pour le breton, un seul autre exemple d'une orthographe pareille.

Couarcou, *guirlandes,* — Bern., p. 4, n° 12. — Gl. serta. — Composé de *co* et de *uarcou ;* Cathol. *goarec* « arc », arm. mod. gwarek, Troude, *gwara* « curvare », Zeuss, p. 1071 ; corn. *guarak,* diploma ; irl. *farcha* « trait de lumière, foudre », O'Donovan, suppl. — M. Stokes suppose ce mot composé de *com* et *arcou,* pluriel d'un nom qui aurait le *p* initial ario-européen : sanscrit *praçna,* grec πλέκω, latin plico. L'*m* de *com* restant intacte dans toutes les gloses, l'*u* de *uarcou* resterait dans ce cas inexpliqué.

Coucant, *certainement.* = Am., p. 12, n° 62. — Non mimus *nahulei* uel in *coucant* « certainement ». — Gl. nihilominus in cæteris operibus quantum segregetur. — *Int* = *ent* = ἀντί, Zeuss, p. 615 ; moyen bret. Poèmes bret. *cougant* (p. 185) ; Gall. yn *ceugant* « certo », Spurrell. — *Coucant* paraît composé de *co* et *guocant*. *Cant* paraît signifier « blanc, éclatant ». Il entre en composition d'un grand nombre de noms propres armor : Cart. de Redon : *Encant, Haelcant, Hincant, Loiescant, Ritcant*, etc. Forme du XII^e^ siècle, *Rescandus, Ritcandus*. Cette forme *cand* a donné en arm. moderne *kann*.

Couled. — C. C. V, p. 25, n° 137. — Gl. oculum. Paraît gloser *ad oculum servientes*. — Contexte : non ad oculum servientes (xxiv, 2, citing Ephes., vi, 6). — M. Stokes en rapproche le mot de *koulen* « lapin » ; corn. *coloin* « catulus », gall. *colwyn*, irl. *culian*, etc. Le rapport que M. Stokes a vu entre *coloin, koulen* « lapin », et *couled* ad oculum, nous échappe absolument. Dans de nouvelles notes publiées sur les gloses d'Orléans (Calcutta, 1880), il propose : *co-vled* = *co bled*, gallois, *blaidd* « regard ». Le *b* ne devient *v* à cette époque qu'entre deux voyelles ou après *r, n* ou *l*, si nous en jugeons par le cartulaire de Redon, et encore est-ce fort douteux, les gloses conservant parfaitement le *b* entre deux voyelles et après toute consonne : ex. *dogurbonneu*, C. C. V. ; *anbithaul*, Juv. ; *arcibrenou*, Ox., 1, et *gilb*, Ox., 2 ; *gebel*, Ox. 2, *gebin M-C*, etc. Nous *ne connaissons pas d'exemple* d'affaiblement du *b* dans les gloses ; cf. plutôt corn. *coul*, mais aussi *cowal* « entièrement », cité par M. Stokes, Beitr., IV, p. 413 = *co-oled*? de *ol* « tout » ?.

Crap ?. — C. C. V, p. 29, n° 160. — Contexte : a conuiuio chatolicorum separetur de aecclesiae reos obstinantes non defendente (xxviii, 11, 12, W.). — La glose est marginale, sans marque de référence. *Crap* se rapporte peut-être à *obstinanter*.

Craseticion, *raccornis, piquants, secs.* — Lux., P. 2, l. 12, 368. — Gl. spicis. — Pluriel de *crasetic*. M. Rhys propose *spissis ;* il vaut mieux conserver *spicis* dont le sens est plus voisin de *craseticion :* cf. gall. *cras* « sec, raccorni », *cras boeth* « piquant », Spurrell ; Cathol. *cras ha sech* tout ung ; arm. mod. *cras*. Si l'on adopte *spissis,* il faut alors, avec M. Stokes, voir dans *craseticion* un emprunt au latin *crassus*.

Crat, *plat.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42^b^. — Gl. geptio ?.

— La première lettre du mot est d'une lecture difficile : il est probable qu'il faut lire *grat* : cf. *gratell,* gl. craticula (graticula, Du Cange) ; gall. *greidell* « plat circulaire », pour cuire des gâteaux, et *gradell,* Spurrell.

Cre, *plaie, ulcère.* — C. C. V, p. 7, n° 27. — Gl. cicatricem. — Mot inachevé pour *creith. ;* cf. *creithi,* Lux. (gl. ulcera), *criched,* Ox., 1 (gl. ruga), cath. *crezenn* « cicatrice », *crezennec;* arm. mod. *cleizenn,* Le Gonidec ; gall. *creithen,* Spurrell ; irl. *crécht* « blessure », Wind., Wört., p. 451.

Creaticaul. — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38ᵇ, *creaticaul plant.* — Gl. genialis præda, puellae. — Il est probable que le glossateur a vu dans *genialis* un dérivé de la racine *gen. Creaticaul* est un dérivé, par le moyen d'un double suffixe *ic-aul,* de *creat,* formé sur *creatus* ?. Zeuss suppose que *creat* égale l'irlandais *cré,* génitif *criad* « massa, matière », *cerd* « potier », et que ce mot pourrait être arrivé à signifier *bien fait, beau, fait pour le plaisir.* L'ē long irlandais n'eût pas donné *creat,* mais *cruit* ou *croet;* gall. mod. *creawd* « création », *creedig* « formé », *creedigaeth,* Spurrell ; arm. mod. *crouidigez* « création », *krouadur,* Troude ; vannetais *krouédur* « enfant » (creatura).

Credam, *je marche.* — Eut., p. 1053, 6ᵃ. — Gl. vado. — 1ʳᵉ pers. du sg. prés. de l'ind. actif ; Cathol. *querzet* « chemine », « aler » ; arm. mod. *kerzet* « marcher », Troude ; vannet. *kerhet, kèhet;* gallois, *cerdded,* id. Spurrell ; voc. corn. *kerd* « iter » ; irl. *ceird* « voyage ». M. Stokes, Beitr., VIII, 315, rapporte ce mot au grec κραδά-ω « secouer », au sanscrit *kurd* « sauter ». Comme le fait remarquer Curtius, gr. E., p. 154, ce mot semble plutôt être apparenté à l'anc. sax. *srīdan* « marcher ».

Creham, *j'agite, je brandis.* — Lux., p. 2, l. 7, 365. — On pourrait lire *reham,* mais il faut adopter *creham.* Voir *crihot.*

Creithi, *ulcères, plaies.* — Lux., P. 1, l. 11, 354. — Gl. ulcera. — Pluriel en *i* de *creith;* voir *cre.*

Creman, *faulx.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. baxus. — Le mot latin est inconnu. *Creman* paraît devoir être identifié au gallois *cryman* « faulx » ; irl. *croman* « croc, faucille », O'Donovan, suppl. ; cf. κείρω « tondre », κουρεύς « qui coupe, qui tond » ; sanscrit *kar* « couper » ; latin *curtu-s.* V. Curtius, gr. E., p. 148.

Cretuis, *crétoise*. — Eut. (Beiträge, VIII, p. 374). — Gl. cressa. — Emprunté à *cretêsis* pour *cretensis*.

Criched, *ride*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵃ. — Gl. ruga. Contexte : dolor et curæ rugaque frontis abit. — Dérivé en *ed* de *crich* ; gall. mod. *crych* « rugueux », *crychedig* « qui a des rides », *crychedd* « asperitas », Spurrell ; cf. *creithi* « ulcère » ; irl. *crech-t* « blessure » ?.

Crihot, *il agite, il brandit*. — Lux., P. 1, l. 10, 353. — Gl. uibrat. — Pour la terminaison, cf. *cospitiot* « titubaverit » ; *crihot* pour la terminaison, suppose un subjonctif. Il faut probablement lire *crithot ;* cf. *rocredihan* = *rocrethihan* « vigricat » pour vibritat ; irl. *crith*, anc. breton *crit* « tremblement » ; gall. *crydu* « trembler », Spurrell. L'armoricain *cre-na* « trembler » peut nous faire voir dans le *t* de l'irlandais et de l'ancien breton un suffixe de dérivation, à moins que *crena* ne soit pour *credna :* cf. *kann* « bataille », pour *kad-n, cat* « combat ».

Crin, *sec*. — Juv., Beiträg., VII, p. 27. En marge : *crin*. — Gl. ar[i]dum. — Contexte : quatuor genera lignorum sunt quae scriptura computat, lignum sine cortice fructuque ac folis et ardum, et foris non habet utilatem nisi ad comburendum. Ce passage est un commentaire du vers : Nam neque de tribulis ficos nec sentibus uuas -i, 736 ; gall. mod. *crin* « sec et cassant », Spurrell ; arm. mod. *krin*, id., Troude ; irl. *crin*, Sp. IV, 2, Wind., Wört., p. 452, irl. *crinaim*. M. Windisch, Wört., p. 452, le traduit par *disparaître :* ni *chrinfa do delb*, E. C. 2. L'expression semble avoir ici conservé son sens précis : ton corps ne se flétrira pas, ne se desséchera pas.

Crip, *peigne*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1059, 42ᵃ. — *Ha crip*. — Gl. pectens (pecten). — Contexte : pectens ancilla capillos. — Voir *ha ;* gallois mod. *crib* « peigne » ; Cathol. *crib* « paingne », *cribenn* « crista » ; arm. mod. *krib. ;* irl. anc. *cir ;* gl. pecten, sg. 63ᵇ ; Zeuss, 21, Wind., Wört., p. 424, *marcir* (gl. strigilis) ; cf. χείρω ?. Etudié par M. Stokes, Beitr., VIII, p. 315.

Crit, *tremblement*. — C. C. V, p. 49, nº 272. — *Bat* uel *crit*. — Gl. frenesis. — Contexte : de in frenesin versis (xlvii, 16, W.). — V. *bat ;* arm. mod. *kridien* « frisson » ; gall. mod. *cryd* « fièvre, tremblement » ; irl. *crith* « tremblement », F. B. Wind., Wört., p. 453 ; irl. mod. *crit* ou *criot*,

O'Reilly. Les mots *crenaff* « trembler », Cathol. *krena*. arm. mod. *crŷn* « tremblement », gall. mod., Spurrell, sont identiques sans doute pour la racine, et formés à l'aide d'un suffixe différent : A. S. *kriddian*, Stokes. — Id. Juv., p. 392, p. 5, timore (leg. tremore); *ocrit* « par crainte ». — Contexte : et simul exiluit mater concussa timore.

Cron, *rond*. — Lux., P. 2, l. 11, 366. — Gl. tornatili. — Cathol. *crenn* « rond » ; gall. mod. masculi. *crwn*, féminin *cron*. Le gallois a *o* au féminin par suite de l influence de l'*a* final tombé, suivant M. Rhys. L'armoricain ne connaît pas cette distinction. Mab. *bord gronn* « tabula rotunda ». Le substantif *bord* étant féminin, l'adjectif suivant a eu sa consonne initiale affaiblie ; arm. mod. *gronna* « envelopper », irl. *cruind*, FB. 50, Wind., Wört., p. 455, Zeuss, p. 147; *cruind* = **curind* ; cf. grec κυρ-τό-ς « recourbé », κίρ-κος « anneau » ; latin cur-vus ; an. haut all. *hring* « anneau » ; slav. *krivu* « recourbé » ; anc. irl. *cor*, plur. acc. *curu* « gyros », Zeuss, 1051 ; gall. *cor-went*, « tourbillon », Zeuss, 889, arm. *cor uent*, Curtius, gr. E., p. 158.

Cronion, *v. cron*. — Lux., P. 1, l. 11, 354. — Gl. assiles. — Pluriel de *cron*.

Cronnemain, *pierre ronde*. — Bern., p. 15, n° 17, a *cronnmain*. — Gl. cylindro. — V. *a*. — Mot composé de *cron* « rond », et de *main* « pierre » ; Cathol. *men* « pierre » ; arm. mod. *méan*, *men*, plur. *mein*, Troude ; gall. *maen*, Spurrell. V. Kuhn, Beiträg., IV, 404.

Cruitr, *crible, tamis*. — Juv., p. 394. P. 14. — Pala -i. *cruitr*. — Contexte : Illius et manibus ruralis pala tenetur, Et propria ipsius purgabitur area frugum, Horreaque implebit secreti copia farris. — Cathol. *cant croezr* « cercle à cruble » ; arm. mod. *krouer*, Troude ; bas-vannet., *kroé* ; irl. *criathar*, Zeuss, p. 18 ; cf. grec κρίνω, κρί-σις « décision » ; latin *cri-brum* « crible » ; anc. haut-all. *ritêra* « crible » ; anc. sax. *hridder*. Les mots cités dans le n° 76 de Curtius, gr. E., p. 156, supposent deux racines *cri* et *skar*. Elles sont représentées toutes les deux en celtique. V. *scarait*, C. C. V. (gl. dijudicam).

Crum, *recourbé*. — Eut., Beiträge, VIII, p. 373. — Gl. cern(u)o. — Cathol. *crom* ; arm. mod. *crom* ; gallois mod. *crwm*, féminin *crom* ; irl. *cromm*, *crom*, Corm., Tr., p. 68, Wind., Wört., p. 454. L'*m* de *crum* étant resté intact jus-

qu'aujourd'hui, il faut supposer qu'anciennement l'*m* était suivi d'une consonne, sans doute un *b*.

Crummanhuo, *trous circulaires,* — Juv., p. 408, P. 77. — Scropibus *o crummañhuo*. Beiträge, VII, p. 415, *o crummanhuou?* — V. *O*. — Composé de *crumman,* dérivé de *crumm,* et d'un second terme inconnu. Peut-être faut-il lire simplement *crummanhou,* pluriel de *crumman,* dérivé de *crumm* « recourbé ».

Crunnolunou, *en forme de roue*. — M. C., p. 391, fol. 4 b. a. — Gl. orbiculata. — Pour le contexte, voir *cimmaeticion*. — Composé de *crunn* (voir *cron*), et *olunou,* pluriel de *olun*. Si on rapproche *olun* du gallois moderne *olwyn* « roue », de *olw* « trace », cf. olguo, C. C. V, et de l'irlandais *ola* = *olu,* on arrive à un thème *olv*. Peut-être *olv* a-t-il perdu un *v* initial ; le fait n'est pas sans exemple, au moins en irlandais, Zeuss, p. 55. La présence d'un second *v* après *l* a dû y contribuer. Cependant l'irlandais *fulumain* « volubilis », montre le *v* initial conservé, Zeuss, 777. Si l'on admet la perte d'un *v* initial, il est évident qu'il faut comparer le grec ἑλύ-ω « tourner »; latin *volvo;* goth. *valv-j-an,* etc. Cf. Curtius, gr. E., p. 358-359.

Crunnui, *œuf rond*. — M. C., p. 399, fol. 10 b. a. — *Nouircrunnui,* gl. *oui* « c'est-à-dire l'œuf rond ». Contexte : Verum ipsa species oui interioris crocino circumlita exterius rutilabat. — Pour *crunn,* voir *cron*. *Ui* = irl. *og,* SG., 8[b] 10, Zeuss, 1014, Wind., Wört., p. 719 ; cathol. *uy ;* arm. mod. *vi, ui,* Troude ; gall. mod. *wy,* Spurrell. Le *g* de l'irlandais explique parfaitement l'*i* breton du singulier, et il est, par conséquent, aussi inutile qu'invraisemblable de séparer le breton de l'irlandais, comme l'a fait M. Stokes, pour le rattacher à *ovum* et ὠόν. Ce qui est incontestable, c'est que la forme gréco-italique *-ōvjo-m* ne donne pas l'explication du *g* irlandais. V. Curtius, gr. E., p. 391.

Cúáll, *plénitude*. — Juv., p. 413, P. 90. — Matura *cúáll*. — Contexte : Haec ait, et Mariam cursu matura sororem Interiora petit. *Cuall* ne traduit pas bien *matura,* et a été sans doute amené par une erreur d'interprétation du glossateur. *Cuall* paraît composé de *co* et de *guall ;* gallois *gwala* « plénitude », *di-wall-rwyd* « opulence », Mab., 2, 19, 20 ; arm. *gwalc'h, gwal,* id. ? irl. *fal ;* corn. *cowall* « entièrement ».

Cueetic, *tordu, tissé*. — M. C., p. 395, fol. 8 b. a. —

or cueeticc cors, gl. ex papyro textili. — Pour le contexte, voir *cors.* — V. *O, ir.* Il faut sans doute lire *gueetic;* part. pass. passif; *gueig* « testrix »; voc. corn. *guiat* « tela »; gall. mod. *gwe* « tissu », *gwëydd* « tisserand »; Cathol. *gueaff* « tesser », *guyader* « tisserand »; arm. mod. *guyader* « tisserand »; bas-vannet. *guèder;* irl. *figim* « tisser », *fige* « action de tisser », Corm., Tr., p. 76, Wind., Wört., p. 548. Pour la racine, cf. sanscrit *vā-jā-mi* « je tisse, je tresse; latin *vieo, vietor;* goth. *vi-dan* « lier », Curtius, gr. E., 390. Le *g* interne que l'on trouve dans tous les dérivés celtiques de cette racine a peut-être appartenu d'abord à un verbe dénominatif. V. Zeuss, p. 795-796.

Cuinhaunt, *ils pleureront.* — Juv., p. 404, P. 55. — Gl. deflebit (deflebunt). — Sic genus hoc vere (vero ?) mentis cum degeneravit uinc[u]la perpetuis deflebit subsita poenis. I. *cuinhaunt irruim mein* quem det pena eterna super illos. — V. *ir,* v. *ruim,* v. *mein.* 3e pers. plur. fut. act. d'un verbe dénomin.; gall. mod. *cwyn* « plainte », *cwynfan* « lamentation », Spurrell; Cath. *queinuan* « gémissement »; irl. *cóine,* cité par M. Stokes, Beitr., VIII; goth. *qvainon.* L'*au* de *cuinhaunt* représente un *a* long et indique un subjonctif d'un verbe dérivé, employé dans le sens futur.

Cul. — V. *ochcul.*

Culed, *maigreur.* — Eut., p. 1054, 8b. — Gl. macies. — Dérivé de *cul* « mince »; gall. mod. *cul* « étroit »; voc. corn. *cul* « maigre »; irl. *cóil* « tenuis », Sg., 50a. *U* breton = *oi* irlandais, Zeuss, p. 103.

Cultell, *couteau, hache.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42b. — Gl. artuum. — *Cultell* de *cultellus.*

Cultir, *coutre.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42b. — Gl. cultrum. — Emprunté au latin *culter;* gall. mod. *cwlltyr, cwlltr,* Spurrell; cathol. *coultr;* arm. mod. *koultr,* Troude.

Cunnaret, *rage.* — C. C. III, p. 19, n° 92. — Gl. beluina rabies *cunnaret boestol* « rage bestiale ». — Pour le contexte, voir *aceruission.* — De *cun* « chien », Curt., gr. E., 159, et de *dar?*; gall. mod. *dār* « fracas ». Le *t* final est sans doute pour *d* infecté. Le *d* de *dared* a été assimilé à l'*n* précédent, Zeuss, 118, 205-207, 901. Gall. mod. *cyndaredd,* Spurrell; cathol. *connar;* arm. mod. *kounnar, konnar,* Troude.

Cunrunt, *sommet.* — C. C. III, p. 18, n° 85. — Gl. uorticem montis. — Pour le contexte, voir *admet.* — De *cun*

« colline », et de *runt* « sommet » ; gall. mod. *rhwnt* « ce qui recouvre » ; arm. mod. *run* « colline », Troude. *Runt* n'a rien à faire avec l'armoricain *rond* « rotundus », avec lequel M. Stokes l'identifie : *rond* est emprunté au français *rond*.

Cuntullet, *réunion, collège*. — Lux., P. 2, l. 2, 362. — Gl. collegio. — V. *Contulet*.

Cusil, *conseil*. — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ᵃ. — Consilium. — Gall. mod. *cyssyl*, Spurrell ; cathol. *cusul ;* arm. mod. *kuzul ;* voc. corn. *cusul, cusulioder* « conseiller » : du latin *consilium*. Pour *u* = *o* en position, voir D'Arb. de Jubainville, *Mém. de la Soc. de Ling.*, t. IV, p. 241.

Custnudieticc, *accablé*. — M. C., p. 399, fol. 10 a. b. — Gl. confecta. — Contexte : pallare confecta Athanasiæ opem... postulauit. E., 40. — M. Rhys propose *custuudieticc*, ce qui est très possible paléographiquement, et compare le gallois mod. *cystudd* « affliction », *cystuddiedydd*. Les deux *uu* ont pu se fondre en un seul, et le *t* se maintenir à cause du voisinage de l'*s*, mais comment expliquer *custuudieticc?* Faut-il décomposer *cust* « chagrin » et *uudietic* = *guo-died-etic* = *diedtic* = *dietic? ;* gall. *diaidd* « sans énergie », Spurrell, *aidd* « ardeur, zèle » ; grec ἀϊδω ?. *Cust-uudietic* signifierait donc littéralement : abattu par le chagrin. Si on connaissait mieux l'origine de l'armor. *tnu* « en bas », on pourrait conserver *custnudietic* « abattu par le chagrin. »

Cutinnniou, *joints, articulations*. — M. C., p. 393, fol. 6 b. b. — Nodis i. *cutinniou* (gl. illis). — M. C., p. 393, fol. 6 b. b. — Nodos i. *in ir cutinniou* (gl. in condylos. — Contexte : rapiens his comas puellariter (i. leuiter) caput illis uirgua comminuens eisdemque quibus fuerat eblandita ictibus crebris uerticem complicatisque in *condylos* degitis uulnerabat. E., 24. — V. *in*, v. *ir ;* gallois *cydio* « unir », Spurrell.

D.

Da? dou? — Lux., P. 2, l. 2, 362. — Gl. edulia.

Dacrlon, *mouillé, couvert de larmes*. — Eut., p. 1054, 8ᵃ. — Gl. uidus. — De *dacr* « larme » et *lon* « plein », adjectif

servant de suffixe, Zeuss, p. 891. *Dacr:* gall. mod. *dagr,* Zeuss, p. 827 ; cathol. *dazrou ;* arm. mod. *daerou ;* vannet. *dareu* ; irl. anc. *dér ;* goth. *tagr ;* grec δάκρυ ; latin *lacru-ma.* V. Curtius, gr. E., p. 133. Pour *lon :* gallois *lawn* « plein », Spurrell ; arm. mod. *leun ;* vannetais *lān ;* irl. *lán,* Zeuss, 16, Wind., Wört., p. 853. Le celtique a perdu le *p* ario-européen : *lān* = **plā-n :* cf. grec πιμ-πλά-ναι « remplir » ; latin *im-plē-re, plē-nu-s,* etc. Voir Curtius, gr. E., p. 277. Pour les composés en *lon,* cf. gallois *ffrwythlaun* « fructus plena », etc., Zeuss, p. 891. Voir *guithlaun.* Noms propres arm. *Grallon* = *Gratlon, Catlon,* etc., Cart. de Redon.

Dadl, *réunion.* — Eut., p. 1054, 8ª. — Gl. *concio.* — Cf. *datl,* gl. foro, Ox., 1 ; *datlocou,* gl. fora, Ox., 1 ; *datoloham,* gl. lego, Eut. ; gall. mod. *dathl* « fameux », *dadlwr* « disputator », *dathlu* « célébrer », *dadleu* « contendere » ; irl. *dál* « réunion », *dail,* O'Dav., p. 75, Wind., Wört., p. 464. L'*ā* irlandais est allongé par suite de la disparition de la dentale : arm. mod. *dor-dâl* « portail » ?

Dadlou, *lieux de réunion.* — C. C. III, p. 17, nº 80. — Gl. andronas. *Andron* (locus publicus ubi viri, ἄνδρες invicem confabulantur), Ducange ; grec ἀνδρῶν « appartement des hommes ». — Voir *dadl.* — C, C. III, p. 19, nº 93. — Gl. curiae.

Dadlt... — Eut., p. 1052, 3ᵇ. — Gl. *curia.* — Probablement pour *dadl-tig* « maison de conversation », Zeuss, p. 1052.

Dadluo, *lieux de réunion ?* — C. C. I, p. 17, nº 77. — Gl. antropas) (gl. andronas). — *Dadluo* pour *dadlou.* — Voir *dadl.* — Contexte : clericus per plateas et antropas nisi certa necessitate non ambulet.

Dafraudatius ? — Juv., IV, p. 390, P. 2, Beitr., VII, p. 412. — Súbtrahet igni i. dafraud atius. — Contexte : hoc opus, hoc etenim forsan me subtrahet igni Tunc cum flammiuoma descendet nube coruscans Judex, alithroni genitoris gloria, Christus. — *D'am fraud o tius* « m'enlèvera du feu » ? Stokes, *tius* de *tes* « chaleur » ? Le tome IV des Beitr. donnait *dafraudatius.*

Dagatte ? — M. C., p. 390, fol. 4 b. a. — *It dagatte ail,* gl. coniuere. — *It* particule verbale : gallois *yd,* Zeuss, p. 420 ; *ail* « sourcil ». Voir *ail. Dagatte* de *do-at* = *ate,* plus *gat* = gall. *gadu* « laisser » ?

Daliu, pour *Duliu, couleur noire.* — Bern., p. 4, n° 11. — Gl. fuscus. — *Du* = *dub,* irl. *dub;* Wind., Wört., p. 505; gall. anc. *dub: cat dub geinte* « le combat des races noires », Annales Cambriae; voc. corn. *duv;* gaulois *dubis,* fleuve, Zeuss, p. 14. Cf. grec τυφ-λός, Curtius, gr. E., p. 223. Pour *liu,* cf. *liou,* gl. neuum Lux.; gall. mod. *lliw;* arm. mod. *liou,* Troude; irl. anc. *li,* Zeuss, 57, 129; latin *lī-veo, līv-or, līv-idus,* d'un thème *plī-vo* suivant Corssen, Nachtr., 232. Le *p* initial aurait disparu. Voir Curtius, gr. E., p. 271.

Dalou, *réunions.* — C. C. V, p. 18, n° 90. — Gl. andronas, X, W. — Pluriel de *dadl.* L'assimilation de la dentale à *l* s'est faite de bonne heure en armoricain : cf. *Callon,* charte de l'an 834, à côté de *Catlon,* 897.

Dam. — V. *daun.*

Dam. — Préfixe verbal pour *do* + *ambi.* — V. *Do.*

Damcirchineat, *qui cherche des détours, qui s'attarde.* — Gl. demorator. — Composé de *dam* = *do* + *ambi* = irl. *timm,* et de *circhinn* = irl. *cercenn,* voir *circhin.* Pour le suffixe de dérivation, cf. *vurcheniat* (voc. corn.) « enchanteur » ; arm. *merdeat* « matelot ». Cf. gall. *cyrchynu* « visiter, etc. ».

Damcirchinnuou, *détours.* — Juv., Beiträge, p. 413, VII, P. 56, Beiträge, p. 405, *damcirchinnuou,* leg. *damcirchinnhou.* Ambagibus *ordamcirchinnuou.* V. *O;* pluriel de *damcirchinn,* voir *damcirchinneat.* L'*u* de *uou* est inexplicable. Nous supposons *h* à sa place, *h* amené par l'accent comme dans *crummanhuo.*

Dan, *sous.* — C. C. V, p. 35, n° 195. — Gl. sub. — *Dan* subjectione (xxxvii, 6, W.). — Gall. *dan* « sous » ; cath. *endan, didanhat* « subire » ; arm. *didan;* vannet. *idan.* La forme primitive est *tan*: corn. *tan.* Voir Zeuss, p. 680.

Dar. — Préfixe verbal = *do* + *are.* V. *Do.*

Darcenneti : *-rā, devins.* — C. C. V, p. 4, n° 17. — Gl. ariolis. — Contexte : Nec ab ariolis aliquid sciscitamini (Lev., xix, 31). — De *do* + *are* et d'un dérivé en *-etic* de *can* « chant » ; cf. irl. *do-aur-chanim,* gl. sagio, *tairchetal* « prophétie », *tairchital,* Wb., 5ª, Zeuss, p. 881, Wind., Wört., p. 802; cf. gallois *darogan* = *do* + *ar-guo-can;* armor. *diougan* « prophétie » = *do-guo-can* « promesse », Cathol. Quant à *rā, ran,* il semble gloser *aliquid. Ran* « morceau,

partie », est sans doute employé ici comme le mot *tam* « morceau » et *tam ebet* « rien du tout ». M. Stokes y voit *ran* « rhapsodie », qu'il trouve dans le dictionnaire de Le Gonidec. M. de La Villemarqué est le premier qui lui ait attribué ce sens.

Darleber, *prophète.* — C. C. V, p. 53, n° 296. — Gl. phitonicus i. e. pythonicus (lxiv, 3, W. citant Levit., 20, V. 27). — *Darleber* pour *darleberiat,* composé comme *darcenneti,* de *dar* = *do* + *are* et de *leberiat,* dérivé de *labar.* M. Stokes suppose que *dar* est pour *tar* « ventre », et que *darleber* signifie « ventriloque ». Dans ce cas *darcenneti* signifierait « qui prédit par le ventre »? *Torleberieti* est composé différemment. V. *Torleberieti.* Cf. gall. mod. *darlafaru* « déclarer », *arlafariad* « annonce », Spurrell. Pour *labar* cf. irl. *labra* « discours, langage », S. C., 29, 24, *labraim* « je parle », Wind., Wört., p. 650. Cf. latin *lab-ru-m* « lèvre »?

Darnesti[*m*] *s'inquiéter.* — Juv., p. 412, P. 88. — *Itdarnesti,* gl. agitare. — Contexte : His damnata dehinc respondet factio verbis : Haut equidem nostrum meminit te uisero quisquam Aut sitis, aut saeuae famis *aegrum agitare laborem* Hospita vel fesis errare per oppida rebus Carceris aut mersum pœnis, morbove gravatum, Ut tibi sollicito fieret miseratio justa. — Composé de *it* = gall. mod. *yd,* particule verbale, et de *darnesti* pour *darnestim* = *do-are-nest-im ;* cf. irl. *naistin* « souci ». O'Reilly.

Das, *tas.* — Juv., p. 402, P. 45. — Aceruo *ódás.* — Gall. mod., *das,* Spurrell ; irl. *dais,* Wind., Wört., p. 464.

Datl, V. *dadl.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ª. — Gl. foro. — Contexte : flammaque in arguto saepe reperta foro.

Datolaham, *je rassemble.* — Eut., p. 1053, 5ᵇ. — Gl. lego. — 1re pers. du sg. prés. ind. act. d'un verbe dénominatif, formé de *datol* = *datl.* Ces verbes, à en juger par l'irlandais, ont perdu un *g,* ce qui explique l'absence de contraction entre les deux *a* et la séparation bien marquée dans l'écriture par *h.* Zeuss, p. 795, hésite à rapprocher sur ce point l'irlandais du breton, beaucoup de verbes dénominaux irlandais sortant, selon lui, d'adjectifs en *-ach, ech,* ce qui ne donnerait pas *g,* en ancien breton. Beaucoup d'entre les verbes dénominaux bretons avaient un *g,* et nous en avons un exemple dans *scamnhegint,* Juv. (gl. levant).

Datlocou, *places publiques, lieux de réunions.* — Ox., 1

(Ov.), p. 1055, 38ª. — Gl. fora. — Contexte : et fora conveniunt. — Dérivé de *datl*. Zeuss fait remarquer que *datlocou* est différent de *datlauc*, les adjectifs prenant des pluriels en *ion*. Mais ici le mot est employé substantivement. Zeuss, p. 849, y voit un suffixe en *uc*, cf. *morcanhuc*, L. Land., p. 113, mais, comme il le fait remarquer lui-même, beaucoup de ces formes en *uc* et *oc* sont pour des formes en *āc*.

Dattotimb, *spasme, soulèvement de l'estomac*. — M. C., p. 399, fol. 10 a. a. — Gl. gestione (egestione ?). — Contexte : ni haec, inquit, quibus plenum pectus geris cum coactissima (-i. uiolentissima) gestione (leg. egestione ?) uomueris forasque diffuderis, immortalitatis sedem nulla tenus optinebis. E. 39.— Composé de *dat* = *do* + *at* = irl. *taith*, Zeuss, 906; ce préfixe, très usité aujourd'hui encore en gallois, a le sens d'opposition et même de négation (correspond comme sens au latin *re*); de *dot*, gall. mod. *dodi*, action de placer, déposer (gallois : *Dattod* ac *attod* « imfix and refix », Spurrell, et de *timb* « démangeaison, spasme » : gallois *tymmig, tymmigiad* « picotement, spasme », Spurrell. Mot à mot : démangeaison ou spasme pour *rejeter*.

Daul. V. *Didaul.*

Daureth, *honteux*. — Bern., p. 6, nº 23. — Gl. foedam. — Contexte : et foedam glomerant tempestatem imbribus atris.— Cf. *douretit angruit* (gl. turpi lucrum). Rien de bien satisfaisant sur ce mot. M. Stokes le rapproche de *dafraudatius ; daureth* égalerait *drauād, drewi* « puer ». L'f de *dafraud* ne peut pas correspondre a un *u ;* au point de vue du sens, il y a plus de difficultés encore. Quant au rapport de *daureth* avec le gallois *drewi*, il peut être admis.

Dauu, *client, gendre*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ª. — Gl. cliens. — Contexte : qui modo patronus, nunc cupit esse cliens. — Gall. mod. *daw, dawf*, Cath. *deuff* « gendre », arm. mod. *dañ* ou *déañ*, Troude. Ces formes supposent un ā long et, à ce titre, il faut les distinguer des mots dérivés de *dăm ;* gall. anc : *dometic*, Ox., 1 (Ov.), gl. domito ; gall. mod. *dof* « apprivoisé » ; arm. mod. *doña* ou *donva* « apprivoiser », *danvez ;* irl. *damnae* « possessions » ; irl. *dam* « taureau » ; gall. *dafad* « mouton », Spurrell ; arm. *danvad*, id. ; vannet. *davad*. Pour *dam*, voir Curtius, gr. E., p. 232 ; cf. voc. corn. *undamsi* « clientulus » ; de *un, dam* (irl. *dam*. tribu, O'Reilly),

et un suffixe *si* = **ssia*, Zeuss, p. 788. L'*s* a pu maintenir l'*m*. M. à mot : qui est de même tribu.

De. — Ox., I (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *De sé?*

Deccolion, *décades, par dix.* — M. C., p. 391, fol. 7, b. b. *ordeccolion.* — Gl. decadibus. — Contexte : quos per nouenariam regulam distribuens minuensque per monades decadibus subrogatas in tertium numerum perita restrinxit. E. 28. — V. *o*, v. *ir*. Dérivé de *dec* « dix » ; gall. mod. *degol* « décimal », pl. *degolion* ; Cathol. *deaoc* « diesme », *deaugaff* « deimer » ; irl. *déac* (deux syllabes), *déc, deich* (*n*-), Zeuss, 304, Wind., Wört., p. 468. La forme *déac* doit être rapprochée de *deaoc ;* elle reste inexpliquée : *deichn-* suppose une forme v.-celtique *dec-in*, V. Curtius, gr. E., p. 134.

Decmint, *ils prendront la dime.* — C. C. V., p. 27, nº 145. — Gl. adecimabit. — Contexte imprimé : sed et segetes vestras et vinearum reditus addecimabit (XXV, 12, W.). — 3ᵉ pers. plur. fut. d'un verbe identique au gallois *degymu* « dime », *decum, degum,* Zeuss, p. 821, irl. *dechmad* « dixième ».

Dehlouetic, *accommodé à, soupie, adroit.* — C. C. I., p. 14, Nº 67. — Gl. accommodata. — Contexte : uox lectorum simplex et clara pronuntiationis genus (uel generi) accommodata. — Composé de *deh* = irl. *des ;* gall. *deheu,* arm. *deou,* vannetais *deheu ;* latin *dexter,* etc. ; et d'un dérivé en *-etic* de *lav* « main ». L'*m* de *lám* « main » était, sur le continent, comme dans l'île, devenu *v ;* voir *Lau* C. C. V. ; cf. *deh-lou-etic* = irl. *des-lá-ṁaċ* « adroit » (prononcez *des-law-ach*), *des-láṁaċd* « dextérité », O'Reilly. M. Stokes, d'après M. de Villemarqué, supposait *delwedig* (gall. mod.) de *delwi* « façonner ». Mais dans *delw* = irl. *delb*, l'*h* ne serait pas expliqué. D'ailleurs *dehlouetic* est très régulier.

Delehid, *verrou, barre.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 44ᵃ. — Gl. sera. — Gall. *dylaith,* genre de verrou ou barre de porte en *Cardiganshire.* Il est bien probable qu'il faut identifier *delehid* à *deleiou,* gl. *antennarum.*

Deleiou, *vergues* ou *antennes.* — Bern., p. 11, nº 55. — Gl. antemnarum (leg. antennarum). — Pluriel de *dele* « vergue ou antenne » ; voc. corn. *dele* « antenna », irl. *deil* Goid.², 176, *del* Cormac (v. *camdelbra*), arm. mod. *delez* (Léon). *Dele* suppose un thème *delia*, v. Zeuss, p. 814-816.

Le Léonard a ajouté un *z* par analogie : cf. voc. corn. *kereor* « cordonnier », arm. *kéré*, gall. *crydd*.

Délu, *forme*. — Juv., p. 410, P. 80 (livre IV). — Nummismatis -i. *délú*. — Contexte : Inspicite nummum sculptique numismatis aera. — Gallois mod. *delw*, irl. *delb* pour *delv*, Zeuss, 241, 933, Wind., Wört., 460. *Delb* a en irlandais le sens de *âme des morts* et de *statue des dieux*, *indelba* « idoles », Three Ir. gl., p. 25. Wind., p. 538. C'est exactement le sens du grec εἴδωλον.

Dem. — C. C. V, p. 47. n° 257. — Gl. coactaticia. — Contexte : coactaticia vis matrimonium non separat. (xlvi, 7, W.). — Mot inachevé.

Demguescim, *combat, action de s'étreindre réciproquement*. — C. C. V, p. 51, n° 285. — Gl. conflictum ad arnubium *demguescim erseb*. — Contexte (imprimé). Hieronimus autem dicit in conflictu ad Arnubium (liv. 12, n° 285). — M. Stokes, qui lit *demguestim*, propose *demguescim* : nous n'avons pas lu autre chose dans le manuscrit. — Composé de *dem* = *do* + *ambi*, Zeuss, p. 906, et *guescim*, nom infinitif ; cf. gall. mod. *gwasgu* « presser », *gwasg* « presse », Spurrell ; Cathol. *goascaff* « etreindre » ; arm. mod. *gwaska*, Troude ; vannetais *gweskeiñ* ; irl. *faiscim* « je presse », Wind., Wört., p. 537.

Deor ? — C. C. V, p. 54, n° 302. — Gl. impigerit. — Contexte : si quis *alapam* inpigerit (C. xiii, W, C, 36.) — *Mot sans doute inachevé* : pour *dorn* « poing fermé » ?

Der, préfixe nominal intensif (do + are ?), V. Zeuss, p. 895. V. *dermorion*.

Deric, *lugubre, messager de mort*. — C. C. V, manuscrit feuille 40, ne se trouve pas dans la brochure de M. Stokes. *Deric* gl. dictor mortis erit. — Cf. gall. mod. *dera* « furie », « démon » ; irl. mod. *dearaċ* « sombre », O'Reilly, *dera* -i. *digail* « vengeance », O'Dav., p. 74, Wind., Wört., p. 472.

Dermorion, *énormes*. — Lux., P. 2, l. 4, 363. — Gl. inormia (leg. enormia). — Irl. *dermár*, Cr. 35ª, *indermár* (gl. in immensum), Wb., 17ᵇ, Zeuss, p. 864 ; paraît composé de *do* + *ari*, plus *mor* « grand », irl. *már*, gall. *mawr*, arm. mod. *meur-bed* « grandement » ; cartul. de Red. *Ermor* ; gall. mod. *Erfawr* « très grand «, Spurrell, et *dirfawr* ; *dy* pour *do* et *er*. — Pour le sens intensif de *er* et *der*, voir Zeuss, p. 864, 865, 895.

Desi, *tas*. — C. C. V, p. 2, n° 6. — Gl. acervos. — Con-

texte (Exod., xxii, 6): Si ignis..... comprehenderit acervos frugum. — Pluriel en *i* externe de *Das*. V. *Das*.

Deuo...a? — C. C. III, p. 20, n° 97. — Gl. attacus?

Deurr, *vaillant.* — Lux., P. 2, l. 3, p. 363. — Gl.acri. — Gall. mod. *deur* « brave », Spurell.

Di, préposition indiquant le génitif; irl. *di,* Zeuss, p. 662.

Di, particule verbale séparative: gall. *di;* corn. *di,* dy; arm. *di;* irl. *di,* Zeuss, p. 903.

Di, préposition et préfixe verbal: en gallois pour *do*. Voir *Do*. — M. C, p. 386, fol. 1 a b. — Anu di Juno, gl. suadae. E., 2. Voir *anu*. — M. C, p. 400, fol. 11 a. a. — Enuein di Junoni, gl. Iterducam et Domiducam. Voir enuien. — M. C, p. 400, fol. 11 a. a. — Proprium -i. *anu di* Juno, gl. *Populonam*. Voir anu. — M. C, p. 400, fol. 11 b. b. — *Enuein di* Sibellæ *int hin,* gl. Erytria quæque Cumea est vel Phrigia. E., 44. — M. C, p. 407, fol. 49, b. a. — Nomen *di* Cretæ, gl. mac[a]ronesos, propter cœli temperiem M. est appellata. E., 225. — M. C, p. 407, fol. 50, b. b. — Nomen *di* Tauro caucassus, gl. caucassus. Contexte: inter caetera nomina idem Nifatis est Caucassus et Sarpedon. E., 236. — Ox., 1 (Ov.), p. 1055,37 b. — Di aperthou, gl. muneribus. Contexte: Ubi muneribus nati sua munera mater addidit. — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38 a. — *Di* arpeteticion ceintiru, gl. miseris patruelibus. — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39 b.— Hin map diiob. — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39 b. — Di Litau, gl. latio. — Juv., 389.— Araut dinuadu, *nuadu* nom propre=irl. *nuada,* génit. *nuadat*. — Juv., p. 401, P. 38. — Exclusa medelæ -i. *di*. Contexte: Ast ubi dona procul fuerint exelma medelae Jam propria ipsorum mentem damnatio torquet. — C. C. V, p. 46, n° 253, gl. eradicatrix. Contexte: Virginitas ...innocentiæ fautrix, amica justitiæ, eradicatrix vitiorum (xlv, i. W.), particule séparative; mot commencé. — C. C. V, p. 24, n° 128, gl. discutit (xxi, 14, W.). — Di, particule séparative.

Di. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22 b. — Di assa -i. asse bichan, *di assa* « de l'as ». — C. C. V, p. 16, n° 81, gl. inergominum, leg, energuminum, vi, 2, W. — *Di,* mot commencé.

Diauc, *lent.* — Juv., p. 414, P. 93. — Segnem *diauc*. — Composé de *di* privatif, et de *auc* pour *āc,* grec ὠκύς. Voir *aceruission,* et *ocerou,* gall. mod. *diog* « lent, paresseux »,

Diogi « paresse ». Spurrell ; Cathol. *diec* « paresseux », *dieguy* « paresse » ; arm mod. *diec, diegi*, Troude.

Diblo, *le double, doublement.* — C. C. V, p. 3, n° 9. gl. infitias. — Vulg.: Anima quæ ...rem perditam invenerit et infitian*s* insuper pejeraverit (Lev., vi, 3.). — Irl. *dublu* « le double », O'Donov., suppl. à O'Reilly, *Diabul*, id., senchus mor., 1, 216, Zeuss, p. 980 ; du latin *duplum*. — Pour l'*i* de *diblo*, cf. *nimer* = numerus.

Dicomit, *sans partage ? en toute propriété.* — C. C. V. p. 45, n° 250. — In dicomit tegran. En marge en face : *in dicomit* « en toute propriété ». Si quis episcopus sive aliquis edificaverit ecclesiam in territorio alicujus episcopi, hujus ecclesiæ consecratio reservetur ei, in cujus territorio edificata est (xliii, 2, W). V. *Tegran*. — M. Stokes lit *in dicom... tegran ; dicomit = dicombit*. M. de Courson (Cart. de Red., p. 752), explique ainsi les termes : *in dicombito, sine censu et sine tributo*, par : res Ecclesiæ sic concessa ut inde nihil sibi reservet donator. M. D'Arbois de Jubainville (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, tome 40, p. 199) compare le gallois *cymmydu* « s'associer », composé de *cym = com*, et de *mydu*, par assimilation pour *bydu* de *bot*, être : *dicombit* « sans association », « sans partage ». M. Stokes rapproche l'irlandais *commaid, comad* « partnership ».

Did. V. *Trenid*.

Didanuud, *action de tirer, faire sortir de.* — Eut., p. 1052, 4ᵃ. — Gl. elicio. — Zeuss propose *didanhud ;* cf. gael. *dadenhuddio* « découvrir », *hudd* « obscur ». *Did* égalerait *di* + *at*, Zeuss, p. 906. *Did* pour *dad* est peu vraisemblable en armoricain. De plus *uud* reste inexpliqué, à moins de supposer une erreur du copiste. Nous serions tentés de rapprocher *danuud* du gallois *denu* « attirer ». La terminaison *ud* pour *ōd* serait identique à celle des infinitifs irlandais en *ād*. Zeuss, p. 485. La présence des deux *u* serait néanmoins difficile à expliquer.

Didaul, *qui manque de, ignorant de.* — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 46ᵇ. — Gl. expers. — De *di* privatif, et *daul* = irl. *dál* « division ». Corm., p. 14. Wind., Wört., p. 464, composé absolument comme le latin *ex-per(t)-s ;* irl. *fodailim* « je divise, je distingue ». Wind., Wört., p. 557, O'Reilly. — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 45ᵃ. — Gl. expers.

Didioulam, *je désire avec ardeur.* — Eut., p. 1052. Cod.

prior. 2ᵇ. — En marge : *didioulam*. — Gl. Glisco. 1ʳᵒ pers. sg. prés. act., composé de *did* = *di* + *ad*, et de *ioul* « volonté, désir » ; gall. mod. *ewyll*, Cathol. *eouell*, arm. mod. *ioul* ; irl. *eólas* « science », *eóla* « habile », Zeuss, p. 259. Wind., Wört., p. 524 ; irl. mod. *iul*. O'Reilly. La diphthongue de l'irlandais rend toute comparaison avec les langues congénères très hasardeuse. Rappelons pour mémoire, qu'en désespoir de cause, Zeuss rapprochait *ioulam* de *aul*, *eulon* « stercus, firmus ».

Dieteguetic, *abandonné*. — C. C. V, p. 34, nº 186. — Gl. distitutus. — Contexte : Populus a principe distitutus dixit, quis ibit ante nos ? (xxxvii, 2, W.). — Partic. pass. pass. Selon M. Stokes, ce mot serait composé de *diet* = *di* + *at* (Zeuss, 903, 900), et d'une racine *A V*, cf. latin *induo*, ex-uo Fick³ 1, 25 ? *Dieteguetic* nous paraît composé de *di* privatif et d'un participe d'un verbe identique au gallois moderne *adaw* « abandonner ». *Adaw*, parf. *edewis*, suppose une forme plus ancienne *ataw* ; *adaw* alterne actuellement avec *gadaw*. Richards, au mot *adaw*, fait remarquer que ce sont les modernes qui emploient *gadaw* ?.

Dificiuou, *dépense, manque*. — Juv., p. 391, P. 4. — Dispendia *dificiuou* diminutiones. — Contexte : Progressus trepide, numen uidisse supernum Nutibus edocuit miseræ dispendia uocis. — Gall. mod. *difygio*, Spurrell, poèmes bret. de la Vill. *diffigo* « manqueront », p. 194, str. 184 ; emprunté au latin *deficio* ou à une forme de basse latinité. L'*u* de *dificiuou* est en effet singulier, et on serait tenté de supposer une forme *deficium* : cf. *peteu* de *puteus*.

Difrit, *série, volée* (*de coups de bâton*). — M. C., p. 404, fol. 41 a. a. — *fonnaul difrit* — Gl. fustuarium « volée de coups de bâton ». — Contexte : Si ille consul fustuarium meruerit, legionesque, quæ consulem reliquerunt. E. 161. — V. *fonnaul* ; *difrit* est composé de *di* = *do*, et de *frit* = *srit*. Pour *frit*, on peut le rapprocher de l'irlandais *sreth* « série, succession », Zeuss, p. 182, que Curtius rattache au latin *series*, *ser-o* (p. 354). On pourrait penser également au gallois *Dyffridio* « couler ». *frydio*, même sens, *frydan* « petit ruisseau », dérivés de *frwd* = irl. *sruth*, Wind., p. 792. Zeuss, p. 238. Mais si l'*y* moderne s'explique facilement dans la dérivation pour *u*, il n'en est pas de même en ancien breton, *frit* n'étant suivi d'aucun suffixe de dérivation ; cf.

di-co-frit, Cart. de Redon « sans participation, sans partage »? L'*f* de ce mot n'est pas pour l'*m* de *com* ; il n'y en pas un exemple dans tout le cartulaire avant le XII^e^ siècle. Pour *fr* breton = *sr* irl., cf. = *froen* « nasus » = irl. *srón*.

Digatma, *aire, cirque.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 37^b^. — *Ir digatma.* Gl. area « l'aire ». — Contexte : Hic modus, haec nostro signabitur area curru. — Le dernier terme est bien connu : *ma* = irl. *mág,* gaulois *magos :* voir *airma.* Pour le premier on n'a rien proposé de satisfaisant ; Cf. irl. *sgaiad* « mutilé », O'Donovan, suppl. à O'Reilly ; *di-sgat-ma* signifierait : endroit sans solution de continuité ? — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38^b^. — Gl. circus.

Digatmaou, *aires, cirques.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 392.— *Irdigatmaou.* — Gl. circus. — Contexte : Hos aditus circusque. — Pluriel de *digatma.*

Diglo ? — C. C. V, p. 27, n° 148. — *Ni diglo.* — Gl. non deglobare (XXV, 16, W.). — *Diglo* pourrait bien n'être que le mot latin commencé : au cas contraire, c'est un emprunt à *deglobare.* V. *Ni.*

Digluiuhit, *clarifiez.* — Ox., 2 (pens.). p. 1063. 44^b^. — *Hác digluiuhit lissiu.* — Gl. de sapuma elique (leg. eliqua) lixam. Mot à mot : et clarifiez « faites couler la lessive ». — Contexte : Mulier veni cito lava cap-mm (appam meam) de sapuna elique lixam quam diu fuero in ballenio. — Le texte porte *diglniuhit ;* nous lisons *digluiuhit :* dans le manuscrit l'*n* et l'*u* se confondent facilement. Composé de *di* = *do,* particule verbale, et d'un verbe dénom. 2^e^ pers. plur. impérat. act. ; Cf. *gloiu.* Juv. (gl. liquidum). Pour la 2^e^ pers. du plur. de l'impérat., elle est restée *-it, -et,* en armoricain, Zeuss, p. 517. L'emploi de la 2^e^ pers. du plur. pour la 2^e^ du sg., très ordinaire dans la plupart des cantons armoricains, paraît fort ancienne. V. *anbiic.* Zeuss, essayant d'expliquer *diglniuhit,* avait proposé un dérivé de *glan* « pur » (gall. *gleinio*) ; mais il fallait pour cela supposer une forme *digleniuit,* qui représenterait un subjonctif.

Diguolouichetic, *dévoilé.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058. 41^b^.— Gl. proditus.— Contexte : hanc tamen implevit vacca deceptus acerna dux gregis et partu proditus auctor erat. — Part. pass. passif, composé de *di* + *guo* = *do-guo* = irl. *do-fo,* et d'un dérivé de *louc* « lumière, éclat » ; irl. *lóche* (gén. *lóchet*) « foudre ». Corn. *luhet* « éclairs », armor. *luched*

« éclairs », *lucheden* « un éclair » (Troude). *Diguolouichetic,* pour la diphthongue, doit être rapproché de *go-lou, gou-lou* « lumière » (arm. mod.) ; gall. *go-leu,* vannetais *go-leu ;* cf. Latin : *Loumen, Loucetios,* Corssen, t. 1, 667, 367. Marti *Loucetio* (corp. inscript. Rhen., Brambach), *Louctius,* Mar. Victor, p. 2459, *Leucesie,* chants saliens, Tér. Scaurus, p. 2261 ; cf. grec λεύσσω « regarder ». Lit. *lauk-i-u.* Curtius, gr. E., p. 160-161.

Diguormechis, *il a témoigné.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — Diguormechis Lucas. Composé de *di-guor* pour *do-guor,* et d'une 3ᵉ pers. du sg. du prétér. prim. act. en *-s.* Zeuss, p. 907. Voir *Meich.*

Dihel, *oisif.* — Eut., p. 1053. 6ᵇ. — Gl. deses. — Cf. gall. mod. *dihail* « sans service », Spurrell ; irl. mod. *sáil* « garde » ? O'Reilly.

Diimdamguas [*tlot*], *se sera lié par vœu, par serment ?* — C. C. V., p. 33, nº 181. — Gl. se..... juramento contrixerit; leg. conntrinxerit.— Composé de *do* + *im* indiquant réflexion, de *do* + *am* (ambi), et de *guas*(*tlot*)*?* « se sera voué, lié par serment » ? Aujourd'hui encore pour indiquer *réflexion* et *réciprocité,* les composés gallois ont *dym,* pour indiquer *action d'entourer, dam.* Voir Spurrell, *dym-, dam-.* Faut-il voir dans *guas* la première syllabe de *guascam,* comme M. Stokes le suppose ? Rien dans le manuscrit n'indique une abréviation. De plus on ne comprendrait guère que le glossateur, voulant abréger, se fût arrêté brusquement à *gwas* pour *guasc ;* nous avons dans les mêmes gloses *demguescim* gl. *conflictum.* Il y a peut-être dans *dimdamguas* un verbe dénominatif : *do-im-do-am-guastlam?* arm. mod. *en im gwestla* « se vouer ». V. *Guos.*

Dilein, *destruction.* — M. C., p. 404, fol. 40 a. b. — Gl. abolitione, — Contexte : Tyrannus qui sub abolitione tyrannidem posuerat, fortiter fecit. — Gall. mod. *dilain* « épuisé », *dilead* « destruction », Spurrell ; irl. mod. *dilgionn* « destruction », O'Reilly, irl. anc. *dilgend, dia ndilgiund,* Ml. 33ᶜ, *dilegim* « anéantir », Wind., Wört., p. 484 ; *dilein* = *dilĕgend.* Pour les formes en *-nd,* voir *scribenn.*

Diliu, *envie.* — Juv., p. 395, P. 16. — Livor dæmonis -i. *diliú* (en marge). — Contexte : Mox livor demonis ater Cum terrore rapit mentem, nec defuit ægro Temptandi interea

Christo uersutia fallax. — De *di* privatif, et *liu* « couleur » ; Latin : *Livor* « jalousie ». Voir *da-liu*.

Diliu, *obscurité*. — C. C. V., p. 13, n° 57. — Gl. fuscetur. — Contexte : Ut nulla religionis reverentia obscuritate fuscetur (i, 13, W.). — On peut remarquer que *u* a ici le son *u* véritable : arm. mod. *Liou*. Par conséquent, chaque fois que dans les gloses de cette époque nous rencontrons *ou*, nous sommes sûrs d'être en présence d'une diphthongue.

Dilu. — C. C. V., p. 48. N° 269. — Gl. detestantur. — Contexte : Fructuosa est penitentia com tu detesturi vitia, cum enim infirmaris, non tu detestaris vitia, sed vitia tua te detestantur (xlvii, 9, W.). — Le glossateur qui dans ce manuscrit semble souvent ne voir que le mot, sans le contexte, a-t-il pris *detestari* comme un privatif dérivé de *testis?* Ou y a-t-il eu un composé analogue à *detestari* en breton? Le mot serait composé de *di* privatif, et de *lu* « serment » ; irl. *luga*. Zeuss, p. 229. Gallois mod. *llw.*, arm. mod. *lé* (Troude).

Dilucet, *destruction de la lumière, anathème*. — C. C.V., p. 8, n° 36. — Gl. anathema. — Contexte : Ne fias anathema (Deut., vii, 26). Composé de *di* privatif, et d'un dérivé de *luc*. Voir *diguo-louich-étic ;* gallois *llug* « lumière », arm. *luguerni* « briller », etc. Pour le sens cf. irl. *coindel-b(a)-thadh ;* gl. anathema, Ir. Gl., p. 845 « extinction de la lumière » (Stokes). Douze prêtres avec des torches, autour de l'évêque, après la sentence d'excommunication, jetaient les torches à terre et les foulaient aux pieds (Smith, Diction. of christ. antiqu., 1, 641, cité par M. Stokes.

Din, *fondre*. — C. C. V., p. 9, n° 39. — Gl. conflatilem, Vulg. conflatile. — Contexte : Maledictus homo qui facit sculptile et conflatile domini. Deut., xxvii, 15. — D'après M. Stokes *din* serait pour *dinouet* (grec σνυ). Beitr., VIII, p. 338 ; Cathol. *dinou* « espandre et fondre » ; irl. mod. *tm* « fondre », O'Reilly.

Dinaut, *tuyau, conduit*. — Ox., 2 (pens.), 1061, 42ᵇ. — Gl. pipinnis. — Gall. *Dyne* « action de répandre », *dynëu* « répandre, verser », Spurrell ; de *di* et un dérivé de *snu*, grec σνυ ? Stokes, Beitr., VIII, p. 338 ; cf. *snuad* « caesaries », O'Clery. *Pipinnis* n'a rien à faire ici avec *bipennis* comme l'a cru Zeuss. M. Rhys a montré (Beiträge, VII, p. 466), que *pipinnis* est un dérivé du moyen latin *pipa* « conduit ».

Diniam, *je fais sonner, tinter.* — Eut., p. 1052, 4ª. — Gl. tinnio. — 1re pers. du sg. ind. prés. act., emprunté au latin? peut-être dérivé d'une simple onomatopée ; gall. mod. *tincio,* à rapprocher de l'anglais *tink* « tinter ». Arm. mod. *diñsa,* Troude.

Dino, *dévoile.* — C. C. V, p. 6. — *Ni dinoti.* — Gl. non disco(o)peries « ne dévoile pas ». — *Dinoe* est la 2e pers. du sg. fut. actif en *i,* Zeuss, 511 ; *Dino-ti* est la 2e pers. du sg. de l'impératif suivi du pronom *ti* de la 2e personne : *ni-dinoti* « ne découvre pas », pour « tu ne découvriras pas » ; cf. Ox., 1, *helgha-ti,* gl. venare, *na chabladi vivi,* Mab., 3, 15, « noli me vituperare », mot à mot « ne blâme toi moi-moi ».— *Dinoe* est composé de *di* privatif, et d'un thème *no ;* gallois mod. *no* « ce qui est renfermé, caché », Spurrell. M. Stokes suppose pour les deux mots *dinoethi ;* irl. *dinochtaim* « mettre à nu ». Il est difficile d'admettre que dans les deux cas le glossateur se soit trompé : ce verbe eût été *dinoithi. Dinot*i n'est pas inachevé, et le *ct* n'a pu être transcrit de la sorte.

Dinoe, *tu dévoileras.* — C. C. V., p. 3. — *Ni dinoe.* — Gl. non discoperies (leg. discooperies).

Diprim, *nourriture, manger.* — Lux., P. 1, L. 19, 360. — Gl. essum. — Pour *Do-prim* : Cathol. *dibriff,* arm. mod. *dibri, debri,* vannet. *debreiñ,* bas-vann. *debeiñ,* Trigorrois, *brif* « nourriture » : cf. irl. mod. *criṁóg* « morceau » ? *crioṁadan,* id., O'Reilly.

Diprou, *selle, harnachement.* — C. C. V., p. 21, n° 110. — Gl. acitamenta (xvii, 11, W.). — Contexte : dedit acitamenta eius in oblationem ecclesiæ. — Le glossateur aura sans doute mal compris acitamenta. *Diprou* pluriel de *dipr ;* arm. mod. *dibr,* Troude, gall. mod. *dibr* « selle », Spurrell.

Dir. — Préfixe verbal et nominal = *do* + *are?* 303.

Dirgatisse, *il avait laissé.* — M. C., p. 394, fol. 84, b.— *Dirgatisse locelau.* — Gl. *concesserat* ou *congesserat* (variante de ed. E.). — D'après M. Rhys, 3e pers. du prét. second. d'un verbe *gadu* « laisser ». Pour le contexte voir *ciphillion* ; *dir* pour *di-ro? ro* préfixe verbal indiquant le passé. Voir Zeuss, 418.

Diruestiat, *à jeun.* — Juv., p. 406, P. 64. — Jejunam *diruestiat.* — Contexte : Jejunam nolim tantam dimittere plebem. — Gall. mod. *dirwest* « à jeun », *dirwestu* « jeûner », *dirwestfa* « jeûne », *dirwestty* « maison de tempérance ». La

persistance de l'*e* semble indiquer une contraction d'*ai;* cf. irl. *fás* « vide »? *Dir-west* serait composé comme *dir-fawr* « très grand ». V. *Dermorion.*

Dis. — Préf. verbal. = *do* + *es.*

Discl, *plat.* — Juv., p. 405, P. 59. — Lance *odiscl.* — Du latin *disculus;* gallois moyen *dysgyl,* y seint Greal, p. 144.

Discou, *des plats.* — Bern., p. 7, n° 30. — Gl. lances. — Pluriel de *disc* emprunté au latin *discus;* irl. *tesc,* Sg. 20ª; arm. mod. *disk* « plat », Troude.

Dispriner, *est déprécié.* — C. C. V., p. 45, n° 248. — Gl. depretiatur. — Contexte : De infantibus in ecclesia projectis. Eadem Sidonus. Filius allatus servius est ejusdem, nisi *depretiatur* (xlii, 24, W.). — 3e pers. sg. prés. ind. pass., composé de *dis* = *do* + *es,* Zeuss, p. 894, et de *prin-er;* cf. irl. *crenim* « j'achète », Zeuss, p. 432. Wind., Wört., p. 452; voc. corn. *prinit* « emptius », Cath. *prenaff,* arm. mod. *préna,* vannet. *prenein* et *pernein,* Troude; gall. mod. *prynu* « acheter », *pryn* « valeur », Spurrell. Vid. Beiträge, VIII, p. 38.

Dissuncgnetic, *épuisé.* — M. C., p. 389, fol. 3, a. a. — Tracta exhausta -i. *dissuncgnetic.* — Gl. exanclata. — Contexte : Nam flamma flagrantior et ab ipsis cecaumentis exanclata fomitibus ex ferri praedicta anhelabat urna, quae tamen vertex mulciferi dicebatur. — Dérivé en *etic* d'un verbe élargi au présent, par un suffixe à nasale; de *dis* = *do* + *es,* Zeuss, p. 907, et de *sucnam* = *sug-n-am* « je suce »; Cath. *sunaff* « sugger », arm. mod. *suna,* Troude; vannet. *scheunein* (*eu* français), gall. mod. *sugno, sugnol, sugnedydd* « pompe »; irl. *sugim* « je suce », Wind., Wört., p. 795; cf. latin *sūgo, succus.* L'*ū* irlandais devrait avoir pour correspondant un *i* breton. Le son nasal a sans doute préservé l'*u.*

Distrit, *austère.* — C. C. V., p. 20, n° 105. — Gl. austeram. — Contexte : Hic vitam arduam et austeram gerebat (xii, 15, W.). — Composé de *dis* (*do* + *es*), et de *trit,* que l'on retrouve dans le gallois *trythyll* « voluptueux », *trythyllu* « rechercher le plaisir ». M. Stokes y voit un emprunt au latin *districtus.* Dans ce cas, il faudrait lire *distrith, ct* donnant *th* en ancien breton : *creith* = irl. *crecht.*

Dit, *à toi.* — M. C., p. 396, fol. 9 a. a. — *Dittihun.* —

Gl. tibi soli « à toi toi seul ». — Contexte : Quod habent rationis operta canimus tibi cognita soli. E., 35. — *Dit* = *di* (pour *do*), plus le *t* indiquant le pronom suffixe de la 2e pers. du sg., suivi de *ti* pronom de la 2e personne servant à renforcer le pronom suffixe, Zeuss, p. 380 ; arm. mod. *did-té*, vannet. d'*id-ti ; hun* « ipse » (= *un* « solus ») ; gall. *my-hun* « ego ipse », *dy hunan* « tu ipse » ; arm. moy. *ma hunan*, Buh. 6, 8, 12 ; arm. mod. *ma hunan*, bas-vannet. *me henon*. V. Zeuss, 408, 419.

Diu, *deux* (féminin). — M. C., p. 398, fol. 9 b. b. — *Ithr ir diu ail*. — Gl. glabella medietas. — Voir pour le contexte *ail*. *Diu* « deux », féminin de *dou* = *duo ;* corn. masc. *dou*, fém. *diu ;* arm. *dou*, *daou*, vannet. *deu*, fém. *diu ;* gallois *dou*, *deu*, fém. *dui ;* irl. nom. gén. dat. *dá*, fém. *di ; dí* irl. = *dê* et explique la forme galloise. Pour *ui* gallois = *iu* armoricain, cf. *pui* (quis) = arm. *Piw*. V. Zeuss, p. 301, 315.

Diuenoc, *bains*. — Ms. diuenic, C. C. V., p. 41, n° 229. — Gl. in ballinea. — Contexte imprimé : Sunt qui audierunt, quod Johannes discipulus Domini apud Effesum, cum *balneas* lavandi gratia fuisset ingressus et vidisset ibi Cerintum exsiluisse, continuo fertur et discessisse non lotus dicens : fugiamus hinc, ne et ipsae balneae corruant, in quibus Cerintus lavat, inimicus Veritatis (xl, 13, W.). — Le manuscrit porte *diuenic*, mais il y a un *o* au-dessus du dernier *i ;* c'est une glose de seconde main. De *di* privatif, et d'un dérivé en *ioc*, de *guen* « blanc » = gaulois *vindos*, *Vindobona*, *Vindonissa*, Zeuss, p. 53, *Vendu-magli* (Inscript. Brit. christ., Hübner) ; irl. *fin* « blanc », Sg. 35b ; gallois : *gwyn* = **vindo-s* (masculin), *gwen* = **vinda* (féminin), arm. *gwen*, *guen*, Troude. Le cornique et l'armoricain n'ont que la forme du féminin.

Dluithruim, *levier*. — Juv., p. 413, P. 90. — Multo vecte -i, *órmáir dluithruim*. — Contexte : Haud mora, demonstrant flenti mestoque sepulcrum Rupe sub excissa, lapidis quod pondere clausum Ut uidit sanctus multo *mox uecte moueri*. Præcipit. — De *dluith* = gall. mod. *llwyth* « poids, fardeau », et *ruim* = latin *rēmus ;* cf. irl. *rám* « remus », Wind., Wört., p. 731. Il y a là sans doute un échange entre *ramus* et *remus*, voir Beiträge, VIII, p. 340. Pour *dl* ancien = gallois mod. *ll ;* cf. Registr. Caernarvon : *Dynthlayn*, p. 154, aujourd'hui *Dinllaen ; Thlanrethlon* =

Llanrillo, p. 216; *Thlanlibyon*, p. 210; *Thlannor*, p. 173, *Penthlyn*, p. 199 (*Penllyn*). Suivant M. Rhys *dluith* serait pour *tluit*; cf. *tollo*; gall. *tlawd* « pauvre »; irl. *tlaith*. Stokes, Beitr., p. 327, 328.

Do, *à*. — C. C. V., p. 46, n° 252. — Gl. fautrix. — Pour le contexte voir *di*. — *Do* dans le sens de *à*, préposition et préfixe verbal : Les Armoricains ont *do*, les Gallois *di*; irl. *do*, *du*; slav. *do*; lit. *da* (préfixe); goth. *du*, angl. sax. *tô*; latin *en-do*, *in-du* (irl. *ind*.); zend *da*; grec δε; Curtius, gr. E., p. 233, 234; gallois mod. *dy*; arm. mod. *da*, vannet. *de*, Troude. Comme préfixe verbal *do* est quelquefois devenu *di* en armoricain : ex. *digas* « apporter » = * *do-cass*, Zeuss, p. 904. On le trouve en composition avec plusieurs autres préfixes : *dat* = *do* + *at* (irl. *tāith*), *guor-do*, *do-guor*, *do-guo* (irl. *tó*), *dar* = *do* + *are*, *daro* = *do* + *ar-guo*, *der* = *do* + *are*, *dimdam* = *do* + *im* + *do* + *am* (*diimdamguas-*), *dis* = *do* + *es*. V. Zeuss, p. 906-908.

Do. C. C. V., p. 48, n° 270. — Gl. prodantur. — Contexte : publica lamentatione peccata prodantur (xlvii, 11, W.). — Préfixe verbal : mot commencé.

Do. — C. C. V., p. 24, n° 129. — Gl. dispenset, leg dispensat (xxi, 14, W.). — Mot commmencé.

Docondomni, *nous écartons, repoussons*. — C. C. V., p. 40. — *Na docondomni*. — Gl. non arcemus « nous écartons, nous repoussons, nous ». — 1re pers. du plur. prés. ind. act., suivi d'un pronom *ni* servant à renforcer le pronom suffixe. *Ni* « nous » sert également dans tous les dialectes de pronom sujet. Pour la racine, cf. gallois *cyndyw* « inflexible », Spurrell; irl. *do-cannaim* « je pousse » (Corm. gl. addenda). M. Stokes lit *do cordomni* et ne donne de ce mot ainsi lu aucune explication satisfaisante.

Doctrin, *instruction*. — M. C., p. 404, fol. 40 a. b. — Gl. astructio (instructio ?). — Du latin *doctrina*.

Dodimenu, *enlever, faire disparaître*. — Lux., P. 1. L. 21, 361. — Gl. decrecit (ou *decreat*). — Lu ordinairement *decreat*. Lecture meilleure suivant M. Rhys, *decrecit*. M. Rhys se hasarde à préférer *decreta*? Voir *Dutimen*.

Dodiprit, *il mange*, ou *mangé*. — Lux., P. 2, l. 1, 361. — Gl. gr. ? sat. (Rhys.) — Zeuss avait lu *dodipre*, et comparait le gallois *dy-breiddiaw* «prædari ». Il est plus probable que *do-diprit* se rattache à un verbe *do-diprim* « je mange ».

Dodocetic, *apporté.* — Lux., Zeuss, p. 1065. — Gl. *inlatam.* — Part. pass. pass. d'un verbe *do-duc ;* gall. *dygyd* « porter », arm. mod. *dougen* « porter » ; le gallois *dwyn* a perdu un *g*. Pour la racine, il faut se garder de le comparer au latin *dux, duc-is.* La racine est *uc* comme le montre l'irlandais ; irl. *tuccaim* = *do-uccaim* « je porte » *ruccaim* = *ro uccaim* « j'apporte, je porte », prétérit *do fuc.* Wind., Wört., p. 854, 749.

Doguohintiliat, *qui marche.* — Eut., p. 1053, 5[b]. — Gl. inceduus. — Le glossateur a pensé à *incedo ;* de *doguo* = irl. *dofo,* et d'un dérivé par *-il-iat* de *hint* « chemin » ; irl. *sét ;* goth. *sinths, ga-sintha* « compagnon de voyage » (Ulfilas Ed. Heyne) ; gall. mod. *hynt,* arm. mod. *hént.* Pour la terminaison *-il-iat* ; cf. *centiliat* à côté de *kentel.*

Doguolouit, *a mis en ordre.* — C. C. V., p. 16, n° 80. — Gl. redegit. — Le texte imprimé porte : sic exorcista redigit in sua diligentia totius regni Domini secreta (vi, 1, W.). — Composé de *do-guo,* et d'un parfait d'un verbe dérivé de *lám ;* cf. irl. *lámain* « j'entreprends, j'ose », *fo-lámain* « j'entreprends ». Wind., Wört., p. 561 ; irl. mod. *for-lamas* « possession », *fo-lam-nuigim* « je gouverne, je dirige », O'Reilly ; gall. mod. *llywed* « diriger, guider », *llywedydd* « pilote », Spurrell, *arglwydd* « seigneur, souverain » = arg. (grec ἀρχ) et *lwydd,* arm. mod. *levier* « pilote ». L'*m* après ā long a une tendance déjà à se vocaliser : ex. *lau* « main », C. C. V. = irl. *lám.* — *-it* de *doguolouit* est pour *is-t,* ou c'est une 3[e] pers. d'un prétérit en *t.* Voir Zeuss, p. 454.

Doguomisur[am], *je mesure.* — Eut., p. 1052, 3[a]. — Gl. geo. — L'édition Lindemann porte à cet endroit *egeo.* La glose bretonne est suivie de *terra ;* Zeuss en a conclu que le glossateur a pensé à *geo-metria,* de sorte que *doguomisur* serait pour *doguomisuram* « je mesure », gall. *messuraw* Mab., 3, 301 « mensurare », du latin *mensura ;* cf. *dowomisura mi,* gl. compensabo. Ox., 2.

Doguorenniam, *je répands.* — Lux., P. 2, l. 17, 372. — Gl. perfundo. — 1[re] pers. du sg. prés. ind. act., composé de *do-guor* = irl. *do-for,* et d'un verbe dérivé de *ren* = irl. mod. *sranad* « action de répandre », O'Reilly ; gall. *rhen* « ruisseau », Spurrell. M. Rhys compare l'arm. *renn* « mesure pour les grains », et *guorennieu,* Ox., 1 (de mens.), et suppose que *doguorenniam* pourrait signifier « donner

plus que la mesure », *Guorennieu* semble signifier *fractions* : Cath. *renn* « c'est un quart » (quartanum).

Dogurbonneu, *aura demandé.* — C. C. V., p. 11, n° 52.— Gl. rogauerit. — Contexte : Nunc vero saepe cernimus, plures ordinationem facere, non quos ecclesia elegit, sed quos vel ipsi amant vel quorum sunt officiis deliniti vel obsequiis, vel pro quibus malorum *quispiam rogaverit* (i. 7, W.). — De *do-gur* = irl. *tor* (= do + *for*), et d'un verbe apparenté à l'irlandais *ad-bonnar* i. e. *urforgarthar, at-boind* « il proclame, il défend », O'Donov., suppl. à O'Reilly ; cf. *forbond* (appendice à la grammaire de Windisch). Windisch ne l'explique pas. Dans le passage en question, il nous semble qu'en le traduisant par *sommation, demande,* on obtient un sens satisfaisant ; cf. gallois *go-fined* « pétition » (Richards). Il est vrai que dans ce mot l'*f* peut être pour un *m,* comme dans *go-fyn* « demander », pour *go-myn. Do-gur-bonneu* est en tout cas identique au gallois *bwnneiaid* « prières », mot passé d'usage, que Richards a extrait d'un vieux dictionnaire gallois de Vaughan. *Do-gurbonneu* pour *dogurbonniu,* présent *dogurbonnigim,* verbe dérivé, est un subjonctif 3e pers. du sg. employé au sens futur ; cf. vannetais : *carou* « il dira » (*ou* français) ailleurs *caro.*

Doiluf (ou mieux) **Doilux,** pour *doilus, manifestant, mettant en lumière.* — C. C. V., p. 18, n° 92. — Gl. promens. — Contexte : Clericus inter epulas cantans, fidem utique non aedificans, sed auribus tantum promens excommunis sit (x, 1, W,). — Il faut rapprocher *doilus* de *douolouse,* gl. depromis (Lux.). Pour l'*x* final = *s,* cf. cart. de Red., p. 333. *Dilex* pour *Diles* « nom d'homme ». *Doi* serait pour *do-e* = *do-eh* = *do-es?* Quant à *lus* = *lous,* le mot ne nous paraît pas séparable de *go-lou* « lumière », qui dans tous les dialectes celtiques, se présente sans suffixe de dérivation, et en a sans doute perdu un, peut-être *s,* la perte d'un *c* final étant peu probable. *Do-uo-lous-e* et *doilus* peuvent être des verbes dénominaux formés sur *lous* = *lou-c-s ;* cf. arm. *kriz* « ride » = gallois *crych,* à côté du gaulois *chryxus ; noz* = *nox.* Pour *z* armoricain = *x,* voir d'Arbois de Jubainville, *Mém. de la Soc. de ling. de Paris,* t. IV, fascic. 3e, p. 266.

Doit, *aura enlevé.* — C. C. V., p. 55, n° 307. — Gl. sustullerit. — Contexte : si quis sustullerit de homine equum aut uacam vel quamlibet pecodem (xxix, W. C., 17. — 3e

pers. ind. act. d'un prétérit en *t?* (Stokes). M. Stokes l'identifie au gallois *doen* « porter ». Mais le gallois a dû perdre récemment un *g*, cf. arm. *dougen* « porter », *dodocetic*. Lux.* (gl. inlatam).

Dom. — V. Ardomaul. Dometic.

Dometic, *dompté.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵃ. — *O'r dometic.* — Gl. domito. — Contexte : domito, quod defuit urbi, addit. — Cf. Poèmes bret. de la Vill. *Doff* « apprivoisé », p. 198, str. 73; gall. *dof, dofaith* « domesticité », Spurrell. Voir *ar-domaul* et *Daun.*

Domot, *coutume, privilège.* — C. C. V., p. 35, nº 196. — Gl. ritum. — Contexte imprimé : Quicumque venerit contra ritum (*var. lec.* decretum) principis, ab ecclesia abjiciatur (xxxvii, 6, W.). — Gall. *defawd, defod* « coutume, privilège », Davies; cf. goth. *dôm-s* « judicium »; grec θέ-μι-ς « loi »; latin *făm-ulu-s;* sanscrit *dhă-ma*(n) « loi, coutume », Curtius, gr. E., p. 254. Le seul rapprochement celtique qu'on ait fait de cette racine est celui de l'irl. *dénim* « je fais » et du gall. *doen* « porter ». Mais Curtius le rejette avec raison, ces mots ayant perdu une consonne devant l'*n*. Le breton a perdu un *c*. Voir *dodocetic*.

Dor, *porte.* — Ox. 2 (pens.), p. 1062, 44ᵃ. — Gl. ualua. — Gallois *dor,* Spurrell; arm. *dōr,* Troude; anc. irl. *dorus,* Zeuss, 238, 285, 1078; goth. *daúr;* latin *for-es;* grec θύρα, Curtius, gr. E., p. 258; gaulois *Isarno-dorum,* a vico, cui vetusta paganitas... Gallica lingua *Ysarnodori* i. e. *ferrei ostii* indidit nomen. Boll., I. Jan. par. 2, cité par Zeuss, p. 774.

Dorguid, *devin, qui sait d'avance.* — C. C. V., p. 6, nº 26. — Gl. pithonicus. — Contexte : Vir sine mulier in quibus pithonicus (Lev., xx, 27). — On peut lire *dorguid* ou *darguid.* Ce mot nous paraît composé comme *darcenneti, darleber,* etc. de *do* + *are,* et de *guid* « savoir »; cf. gall. *derwydd* « druide », Spurrell; *derwyddon* pluriel de *derwydd.* (The book of Taliesin, four ancient books of Wales, T. II, p. 174, Skene); cf. gallois *gwyddon* « philosophe », *gwyddol* « scientifique »; arm. *gouzout, gout* « savoir », Troude; irl. *finnaim* « je connais », *ro fetar* « je sais »; cf. goth. *vait;* οἶδα; latin *vid-eo,* etc., Zeuss, 502, 573. Pour *Fetar,* Beiträge, VIII, 464, Curtius, gr. E., p. 242. Ce mot n'a rien à faire sans doute avec l'irlandais *drui,* génit. *druad* « druide », gall. mod. *dryw, drywol* « druidique », Spurrell.

Dor-l ? — Lux., P. 1, l. 21, 361. — Gl. essura?

Dorn, *bat* (*battre*). — C. C. V., p. 36, n° 203. — Gl. triturantis. — *A dorn* « qui bat ». — Contexte : Non alligabis os bovis triturantis in area (xxxviii, 1, citing Deuteron., 25, V, 4). — *A* part. verb. V. *a ; dorn*, 3e pers. du sg. prés. ind. act. ; *dorn* « battre ». C'est un dérivé de *dorn* « poing », gall. *dwrn,* Spurrell, arm. *dorn* « poing et main » ; irl. *dorn* « poing », O'Reilly. Nous avons lu *iorn,* gall. mod. « éclater, briser ». Mais le sens avec *dorn* nous semble plus satisfaisant.

Doromantorion, *prévoyants, voyant d'avance.* — Bern., p. 10, n° 49. — Gl. auspicibus i. considerantibus. — De *doro,* gall. *rhy,* lat. *pro ?,* et d'un pluriel de *mantor.* L'irlandais *tailth-met* « memoria », suppose un thème *manta* (Curtius, gr. E., 313) ; cf. irl. *domoiniur* « puto », *menme* « mens » ; arm. mod. *menoz* « pensée », Troude, gall. mod. *menw* « intelligence ». Pour *doromantorion,* on peut en rapprocher, particulièrement pour le sens, le grec μάν-τι-ς, le goth. *mund-ô-n* « considérer », anc. haut. all. *munt-ar* « vigie ». V. Curtius, gr. E., p. 311-312.

Dotietuc ou **dotietue,** *il cesse.* — C. C. V., p. 47, n° 261. — Gl. desistit, — Contexte : ubi fuerit numerus maritorum, ibi vir, qui propriæ [proprie] unus est, esse desistit (xlvi, 28, W.). — M. Stokes lit *dotietue* et rapproche ce mot pour la racine d'*aguetur.* Nous avons vu qu'*aguetur* est une glose latine. Nous ne voyons rien de satisfaisant pour ce mot qui nous paraît devoir être rapproché de *dieteguetic* « destitutus ».

Dou, *deux.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22b. — Duo u int dou pimp. « sont deux cinq ». — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22b. Dou punt gretguar « deux livres quatre ». — Voir *diu.*

Douohinuom ?. — Lux., p. 1, l. 9, 352. — Gl. austum. — Zeuss donne *douohinnom.* — Contexte : propinnat forcipe austum sophismatum cespitis sulco. — M. Rhys suppose que *austum* est pour *ausatum* ; ausare = nominare (Ducange) ; *do-uo-hinu-om* signifierait nommer ; *hinu* = gall. *enw* « nom ». L'affaiblissement de l'*a* et même de l'*o* en *i,* lorsqu'il n'y a ni *i* ni *e* à côté, dans une glose continentale, est peu probable. Toutes les formes armoricaines ont actuellement encore *a* : *hano* « nom ». L'obscurité du mot latin rend toute comparaison hasardeuse.

Douolouse, *tu dévoiles.* — Lux., Zeuss, p. 1065. — Gl.

depromis. — 2e pers. du sg. d'un ind. prés. act. ; *e* = *i*, Zeuss, p. 88 ; *do-uo-lous-e*, Zeuss, p. 506, 507. Voir *doilux*.

Douretit, *honteux*. — C. C., I, p. 14, n° 65. — *Douretit angruit*. — Gl. turpi. — Voir *angruit* pour le contexte ; voir *daureth* glosant *foedam*.

Dowomisura[m]mi, *je mesurerai*. — Ox., 2. — Glose découverte par M. Bradshaw, signalée par M. Stokes. Old. Bret. Gl., p. 21. — Gl. compensabo. — 1re pers. sg. fut. act., suivi du pronom de la 1re pers. du sg. *mi* servant de renforcement. Composé de *do-gvo* = *do-fo*, et de *misura* pour *misuram*, emprunté au latin *mensurāre*.

Dreb, *tas*. — M. C., p. 388, fol. 3, a. a. — *Guarirdreb*. — Gl. edito « sur le tas », E., 8. — Contexte : Latoium conspicati edito considentem arduoque suggestu, E., 8. — *Dreb* n'a rien à faire sans doute avec *treb* « bourgade » (goth. *thaurp*) ; cf. gall. *dref* « ballot, paquet », *drefu* « entasser », Spurrell.

Dren. — V. *ardren*.

Drich. — V. *aurcimerdrichéticiom*.

Drissi, *ronces*. — Juv., p. 398, P. 27. — De tribulis órdrissi. — Irl. *driss*, Zeuss, p. 119 ; Wind., Wört., p. 502, arm. mod. *drézen*, Troude, gallois *draen*, *drain*, arm. *drein*. Zeuss, p. 119 (en note), suppose que ces mots ont perdu un *g*, et compare *draigen* (gl. pirus), Sg. 61b. Pour la perte du *g*, cf. irl. *fén* « chariot » = *vagn*.

Drogn, *troupe*. — Lux., p. 1, l. 10, 352. — Gl. cetus (cœtus). — Irl. *drong* « troupe, parti », Wind., Wört., p. 503 ; cf. *drungos* (acc. plur.), Vopiscus sur Probus, 19 ; *drungos*, hoc est globos hostium, Végèce (*de re militari*, III, 16) ; chez les Byzantins : δροῦγγος (Emp. Maur.) ; anglo-sax. *drunga* (Spelman) « multitude serrée » ; v. norr. *drungi* « fardeau ». V. Diefenbach, Or. Eur., p. 321, 322. Il faut sans doute lire *drong* pour *drogn*.

Drosion ? — C. C. V., p. 42, n° 230. — Gl. tritura. — Contexte : in tritura areae grana sub paleis premuntur (XI, 14, W.). — M. Stokes rapproche ce mot de l'anc. sax. *dros* « malpropreté », vieux français *drasche* « cosses, gousses » ?

Drus, *porte*. — Juv., p. 406, P. 66. — Claustrum i. *drus*. — Irl. anc. *dorus*, Zeuss, 238, Wind., Wört., p. 501 ; gall.

drws, plur. *drysau* « portes », *drysor* « portier », Spurrell, voir *Dor.*

Dubeneticion, *coupés.* — M. C., p. 404, fol. 42 a. a. — *Ordubeneticion abalbrouannou.* — Gl. gurgulionibus exsectis. — Part. pass. passif, composé de *du* = *do,* particule verbale, et d'un dérivé de *benim* « je frappe » ; cf. *etbinam,* gl. lanio, irl. *benim, benaim* « ferio », Zeuss, p. 429, Wind., Wört., p. 386 ; arm. *kemener* = *com-ben-er* « tailleur » ; Cathol. *benaff* « couper, tailler » ; cf. grec φόν-ο-ς « meurtre », goth. *ban-ja* « blessure ». Curtius, gr. E., p. 299.

Duglas, *azuré, sombre.* — Bern., p. 8, n° 41. — Gl. ceruleus *Duglas,* mot à mot « noir-blanc, ou noir-vert ». — Composé de *dub* « noir » et de *glas* « vert » ; irl. anc. *dubglass,* Sg. gl. cœruleus, Zeuss, p. 892. Pour *dub,* voir *daliu.*

Duguor ou **Doguot.** — C. C. V., p. 9, n° 37. — Gl. connubuerit, Deut., xxii, 28, ms. concupuerit. — Mot commencé ; peut-être faut-il lire *doguot ;* cf. gallois *godineb* « fornication » ; irl. anc. *goithimm* « futuo », Sg. 190^{b}, Zeuss, p. 5. Nous avons lu *doguor,* mais le *t* et l'*r* se ressemblent beaucoup.

Dúiútit, *divinité.* — Juv., IV, 388, VII, 411. — Heruid dúiútit « suivant divinité ». — Contexte : eo quod ipse narrauit nationem Christi. — Dérivé en *tût,* de *Duiu,* Zeuss, 844 ; cf. irl. *Dia* « Dieu », gall. mod. *Duw* « Dieu », *diw* « jour », arm. *Doué ;* vannet. *dui, hi-ziw* « aujourd'hui » ; lit. *déva-s ;* latin *divu-s ;* grec δῖ-ο-ς ; sanscrit *dēvás,* etc., Curtius, gr. E., p. 237. Le breton, comme le gaëlique, suppose un thème en ē long.

Dur, *cruel.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1059, 41^{b}. — Gl. dira. — Contexte : conjugis atrides victima dira fuit. — Du latin *durus ;* cf. gall. *dur* « chalybs », *duro* « firmare », *duredig* « duratus », Zeuss, p. 1059 ; cf. arm. *dir* « acier ».

Dutimen, *enlever, faire disparaître.* — C. C. V., p. 10, n° 44. — Gl. exquoquitur. — Contexte : Nonnunquam misericordiæ et fidei merito labis exquoquitur (leg. labes excoquitur) uitiorum. — Cf. gallois mod. *dy-ddyfnu* = « enlever », et *dyfnu* « absorber », Spurrell. *Dutimen* est pour *do-dimen :* cf. *dodimenu,* Lux.

Edemnetic, *qui a besoin.* — C. C. V., p. 52, n° 290. — Gl. desideratrix (lv, 1, W.) (nullius rei desideratrix). — Corn. *ethom* « necessitudo ». P. 50, 3, pl. *othommow,* 0, 2684,

Cathol. *ezomec* « besoigneux, egens », arm. mod. *ezom* « besoin », Troude ; *échom,* cité comme vannetais, n'est pas employé ; cf. irl. *adamna* « faim », Wind., Wört. L'*m* de l'armoricain moderne ne peut s'expliquer que par l'assimilation d'une consonne suivante ; ce mot était sans doute formé par le suffixe *man*, v. Zeuss, p. 82. M. Stokes lit *edeiunetic,* qui ne saurait s'expliquer.

Edil pour **Ebil ?** *cheville, bouchon.* — Ox., 2 (pens.), p. 1,062, 42ᵇ. — Gl. stipa ? — Zeuss compare gall. mod. *eiddil* « tenuis », *eddwl* « bordure, frange », Spurrell. Plutôt lire *ebil* « cheville ». *Stipa* en effet dans Du Cange signifie *obturamentum.*

Edo, *était.* — C. C. V., p. 14, nº 69. — Gl. erant. — Contexte : Primitie omnis populi Israel sacerdotis erunt (ii, 11, W.). — M. Stokes lit *uedo :* impossible, pas d'exemple de *b* initial en *v* à cette époque ; cf. corn. *pan esa* « cum esset », p. 183, 4 ; *ese* « qui erant », R, 661 ; arm. *edo* « était », *pan edo* « cum esset », M. J. 139ᵇ. V. Zeuss, p. 551, 552, 553. La lettre qui dans le manuscrit précède *edo* est probablement un *h*. Ce signe ressemble beaucoup à un *n* et on pourrait lire *n*, comme l'a fait M. Bradshaw. Si l'*n* y était réellement, il faudrait voir dans *n* la particule verbale *no* de l'irlandais employé au présent primaire et secondaire.

Edol ? — Ox., 2 (pens.), p. 1060, 41ᵇ. — Gl. crouitorio (= crautura, locus sæptus). — Incertain comme écriture et comme sens.

Eguin, *ongle.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *Ir eguin* « l'ongle ». — Gall. mod. *Ewin,* Spurrell, Cathol. *iuin,* arm. *ivin, iuin,* Troude ; irl. *inga,* Zeuss, 267, 826 ; cf. latin *unguis ;* grec ὄ-νυξ ; sanscrit *nakhâs ;* anc. haut-all. *nag-al ;* lit. *nág-a-s,* Curtius, gr. E., p. 322.

Eidguin pour **Eidguin**[ot], *chasse aux oiseaux.* — C. C.V., p. 3, nº 11. — Gl. aucupio. Contexte : Si uenatione aut aucupio cœperis feram (Lev., xvii, 3). — Il y a sur *eid* une marque d'abréviation ; mot composé de *eidn* = *etn* (voir *attanoc*), et de *guin* « chasse » pour *guinot ;* cf. irl. *fian* « héros, chasseur », Windisch, Wört., p. 547, O'Grady, Tor. Dhiarm., 110 ; cf. latin *venātus,* et *guinod-roitou,* Bern. gl. plagae.

Einepp. — V. *Enep* et *Leteinepp.*

Elestr, *glaïeul.* — Bern., p. 3, n° 3. — Gl. hibiscum. — Gallois *elestr* « fleur de lys », Spurrell, *elestr* « lily, flower de luce », Richards; Cathol. *elestrenn* « gladiolus » ; irl. *elestar* « gladiolum » ; irl. mod. *eleastar,* id. O'Reilly.

Eleuc, *indulgence.* — C. C. V., p. 14, n° 68. — Glose marginale sans référence, de seconde main. — Contexte : Si sanguis vitulorum et hircorum et cinis vituli aspersus redemit peccata hominum (ii, 8, W.). — Le mot nous paraît gloser le sens général ; cf. gall. *Elawch* « indulgence », Spurrell; *ā, au* ou *ō* = *ā,* est devenu *eu* dès le XII^e^ siècle. C'est ainsi que Marie de France (tome I, p. 486), fait rimer *muer* (*maur, mār, mór* « grand »), avec le français *cuer.* M. Stokes compare le gallois *elain* « cerva » ; l'irl. *elit* « capreolus ». Mais aucun de ces mots n'explique *eleuc.*

Eli, *sente, soit frotté de.* — C. C. V., p. 18, n° 89. — Gl. redoleat (ix, 2, W.). — Contexte : Neque musica vel theatrali arte redoleat. — Le glossateur a probablement vu un rapport entre *redoleat* et *oleum ;* cf. gallois *elio* « oindre », *eli* « onguent », Spurrell. Pour le temps, voir *compri.*

Elin, *coude.* — Ox. (mens.), p. 1060, 23^a^. — *Ho-r elin* « depuis le coude ». — *Elin* « coude », vocab. corn. *elinn* « angulus », gall. mod. *elinn,* Spurrell, cath. *elin* « coude », arm. mod. *ilin, elinn,* id. ; irl. *uile,* dat. plur. *ulendaib* (thème en *na*), Zeuss, p. 268 ; anc. haut. all. *elina,* id. ; goth. *aleina,* id. ; lat. *ulna ;* grec ὠλένη, Curtius, gr. E., p. 374-375.

Elinn, *hache.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42^b^. — Gl. nouacula. — Gallois *ellyn,* Mab., 1, 17, 2, 242 ; gall. mod. *ellyn.* Il est probable que *elinn* est pour *ellin* = *altin ;* cf. cf. arm. moy. *autenn* (= *altan* « rasoir » ; Cathol. Voir *altin.*

Ellesheticion, *mélodieux.* — M. C., p. 394, fol. 8 a. a. — Gl. mela. — Contexte : omnia que mela (i. dulcedines) armonicarum (i. modulationum) distributione conquirit. — Paraît formé sur un thème en *as ;* cf. irl. *eolas* « science » ; cf. gall. *eilydd* « musicien », *eilw* « musique », *el* « intelligence », Spurrell ; ? Cathol. *elese* « c'est assavoir » ; irl. *elathain* « composition littéraire », Fel. Oeng., p. I, dérivé d'*eol, eolas* « science » Pour le rapport entre l'idée d'intelligence et de mélodie, cf. *centel* « instruction et chant » ; grec μοῦσα, ἡ μουσική.

Eltroguen, *belle-mère.* — C. C. V., p. 5. n° 20. — Gl.

nouerca. — Contexte : et qui dormierit cum nouerca sua (Lev., xx, 11). — Dérivé d'une racine *-al, eltroguen* = **altr-av-an;* voc. corn. *els* (= *elt*) « privignus, filiaster » ; *altraw* « victricus », *altruan* « noverca » ; gallois *eltrewen* « belle-mère », Spurrell, arm. mod. *autrou* (= *altrau*) « seigneur », bas-vannet. *ōtro* et *otraw ;* cf. irl. *altraw* « nutritio », Zeuss, p. 771, *no-t-ail* te alit, Zeuss, p. 430 ; lat. *al-o,* goth. *alan* « élever », Curtius, gr. E., p. 356.

Em, *lui cela.* — M. C., p. 400, fol. 11, a. b. — *Issemi anu.* — Gl. Genius, voir *anu.* — *Iss em i anu* = « est hoc illius nomen ». — Cf. *is em hi chet* = « est census ejus », Cod. Lichf. app. L. Land, p. 273 ; gall. mod. *ef; s-ef* = (*i*) *s-em* « id est », corn. *ef,* Cathol. *eff,* armor. mod. *hen,* bas-vannet. *yon,* vannet. *ean ;* cf. irl. *som.* Voir Zeuss, p. 371. — Juv., p. 407, P. 70. — Qui primus *em ir cisemic* « lui le premier ».

Emdrit, *qui se sépare de.* — C. C. V., p. 44, n° 239-240. — Gl. theoricam. — *Em drit* ; au dessus *gupar* (qui a le même sens), voir *gupartolaid.* — Contexte imprimé : Tria tantum ecclesia custodit et nutrit, theoricam et actualem et penitentem (xlii, i, W.). — Composé de *em* = *ambi* marquant réflexion ou réciprocité, et de *drit,* apparenté à l'irlandais *derrit* « secret, caché » ? *Culloc n-derrit* « jusqu'à un lieu secret », S. Mart., 15, Wind., Wört., p. 474 ; cf. *derigim* « j'abandonne », Wind., Wört., p. 473. M. Stokes lit *eindrit* et propose *eindric* (*derc*). Il croit que *eindric gupar* glose *theoricam ; gupar* est une glose de seconde main, d'un glossateur qui ne comprenait *emdrit,* ou ne le trouvait pas suffisamment explicite ; *gupar* est au-dessous d'*emdrit* et non à côté.

Emedou, *cuivre, laiton.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ª. — Gl. æra. — Contexte : Appius expressis aera pulsat aquis. — Pluriel de *emed;* gallois mod. *efydd* « cuivre », Spurrell, irl. mod. *ūma,* id., irl. anc. *umæ* « cuivre », Wind., Wört., p. 865, *créd-umae* « bronze », de *cred* « étain » et *umae,* Wind., Wört., p. 451.

Emgruit, *recherche ou gain.* — C. C. V., p. 56, n° 309. — Gl. questionem (quæstum ?). — Contexte : si quis ingenuus furtum fecerit et tustus (var. lec. captus) fuerit, ipse moritur nullus ab eis (var. lec. a suis) accipiat (var. lec. habeat) questionem (xxxiv, W., C. 21). — La comparaison avec *angruit,*

gl. lucrum, a amené M. Stokes à supposer, avec vraisemblance, que le glossateur a confondu *quæstionem* et *quaestum*. Peut-être cependant faut-il conserver *quaestionem*. Le sens de chercher est assez voisin de celui de faire du gain, comme le prouve le latin *quærere* qui signifie à la fois *chercher* et *acquérir : Em-gruit* est composé de *em* = *ambi* et *gruit ;* cf. irl. *friti* « épave, objet égaré, trouvé », O'Donov., suppl. à O'Reilly, *fuar* « inveni », *frith, fo-frith* « inventum est », d'une racine *var,* suivant M. Stokes ; irl. mod. *fuaraim* « je découvre », Curtius, gr. E., p. 742. M. Stokes voit dans *em-gruit* une formation analogue au latin *pro-fectus* « profit ». *Emgruit* renfermerait une racine analogue à celle qui est contenue dans le participe passé armor. *groaet, graet* « fait ». Aucune formation analogue n'apparaît dans les dialectes existants. V. *douretit.*

Emguer[im], *se purifier.* — C. C. V., p. 26, n° 141. — Gl. piacula. — Contexte imprimé : propter piacula regum..... semina eorum ne regnarent, extinxit Deus (xxv, 3, W.).— Le glossateur a sans doute pris *piacula* dans le sens de : moyen d'expiation ; composé de *em* = *ambi,* et de *guer* = gall. *gwyr* « pur, fort », différent de *gwir* « vrai » : *emguer* est sans doute pour *em-guerim.* M. Stokes propose *am-gueredou* = *an-guiredou.* L'*m* ne s'expliquerait pas et l'*ī* ne fût pas devenu *e :* c'est ainsi que tous les dialectes existants ont aujourd'hui encore *gwīr* « vrai ».

Emid, *cuivre.* — M. C., p. 407, fol. 46, b. b. — *O emid.* — Gl. ex ære. — Contexte : rotunda ex ære uasa, E. 202. — Voir *emedou.* — M. C., p. 390, fol. 4, b. a. — *Nouiremid.* — Gl. aeris, c'est-à-dire le cuivre. — Contexte : addo quod celebrat mirabile præstigium elegantiam que pingendi cum uiuos etiam uultus aeris aut marmoris signifex animator inspirat, E. 14, 15.

Emmeni, *beurre.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ª. — Gl. babtuta ? *laptata ? laptatum* (Papias) : potio e lacte. — *Emmeni* = * *embenin ;* gall. mod. *ymenyn* « beurre », voc. corn. *emenin* « butirum », Cath. *amanenn* « beurre », arm. mod. *aman, amanen,* vannetais *amenén,* bas-vannet. *amonen ;* irl. *im,* génitif *imme,* Zeuss, p. 233-234, *imb-úr* « butyrum recens ». Three ir. gl., p. 45. V. Stokes, ir. gl., p. 96, n° 784.

Emsiu[m], *s'en aller.* — C. C. V., p. 25, n° 139. — Gl.

abitionis. — Texte imprimé : Nonus abusionis gradus est rex iniquus (xxv, 3, W.). — *Emsiu* pour *emsium*, de *em* = *ambi*, *s* = *es* = *ex*, et *i-um* infinitif d'une racine *i* « aller ». Il est probable que le glossateur a pris à la lettre *abitionis*. M. Stokes compare le gallois *sywyno* « user », mais nous ne savons ce que représente l'*s* de ce mot, *syw* seul signifie *régulier*.

En, *dans*. — Lux. P. 2, l. 10, 366. — *En arima*. — Gl. in agone « sur le champ de bataille ». — *En* = *in*, v. *in*. L'*i* est devenu *e* sous l'influence de l'*a* suivant, d'après M. Rhys. Cela est douteux : cf. *en* dans *nac en bit*, nulla in mundo (Juv.). — Juv., Beitr., VII, p. 413, P. 79, nulla *nac en bid* « ni au monde ».

En. — Préf. intensif. grec ἀνά, voir *an*.

Enbit, *faible*. — C. C. V, p. 32, n° 172. — Gl. debilis. — Contexte : De debitis dimittendis illi, qui debilis est aut inops (xxxiii, 3, W.). — M. Stokes compare le gallois *ynfyd* « stultus », et l'irlandais *oinmid* « sotus ». L'*m* de l'irlandais rend ce rapprochement douteux.

Ender[ch], *évident*. — C. C. V, p. 13, n° 61. — (Gl. evidentissimis, i. euidentis simis. 17, W. Ms.) — Voir *erder* pour *erderh*. — M. Stokes lit *ender* pour *enderch*. Le sens est le même.

Enderic, *jeune taureau*. — Juv., IV, 388; VII, 411. — Non fit uitulus *lo* sive *enderic*. — V. *lo*. Gall. mod. *enderig* « taureau », diminutif de *ander*, auj. « génisse », Spurrell; arm. mod. *ouner*, *onner*, Troude; irl. *aindear* « jeune fille », O'Reilly.

Endlim, *gain*. — C. C. II, p. 17, n° 79. — Gl. fenus. — Gall. mod. *ynnill* « gain »; irl. *indile* « accroissement », Corn. gl., p. 96; *in-dile*, de *in* intensif, et *dil*, *dile* « propriété », *diles* « proprius ». V. Senchus Mor., t. I, p. 258, 288, 376, 400.

Enep, *face*. — Ox., 2 (pens.), p. 1060, 41ᵇ. — *Ham hol enep*. — Gl. Et totam faciem meam « et toute ma face ». — V. *leteinepp*, gl. pagina; cathol. *enep den* « visaige », *enep botes* « empeingne »; gall. *huynep*, Leg. 1, 2, 3; gall. mod. *gwyneb* « visage », Spurrell; voc. corn. *eneb* « pagina »; arm. mod. *énep* ou *enep* « contre », Troude; irl. *ainech*, *enech* « visage »; cf. armor. *enep-uuert*, charte de 875 (cart. de Redon), d'après M. de Courson, correspond à l'allemand

morgengab; cart. de Redon, p. 754, paraît signifier *vente de l'honneur, de la pudeur. Enech* en irlandais a le sens également d'honneur, V. Wind., Wört., p. 522-523 : *ainecġris,* amende imposée pour avoir amené la rougeur sur le visage (O'Donovan, tiré des *Lois des Brehons*); *eineclann* « prix de l'honneur ». V. les évaluations suivant la personne : O' Donovan, suppl. à O'Reilly. *Enep* et *enech* répondent merveilleusement au grec ἐνώπια, ἐνώπιον, au sanscrit *ánīka*. M. Windisch, Beiträge, VIII, p. 45, 46, a parfaitement expliqué par cette racine le suffixe *ep* du breton dans *motrep* « tante » (apparence de mère), cf. ἄνθρ-ωπο-ς. Pour la racine, cf. ὤψ; sansc. *ák-sh-i* « œil »; lat. *oculu-s;* goth. *aug-ô* « œil »; lit. *ak-is* « œil ». V. Curtius, gr. E., p. 463, 464.

Enmeituou, *gestes.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38ᵇ. — Gl. per nutus. — Composé de *en* = *in,* comme dans *in-nuo,* et de *meituou* pour *meitou?* cf. irl. *smétim, sméidim* « je fais signe », Wind., Wört., p. 783; irl. mod. *sméid* « inclination de tête », « clignement d'œil en signe d'assentiment », *sméidim* « j'incline la tête ». Le breton suppose *a* infecté. Zeuss pour *enmetiam* (Eut., gl. *innuo*), compare le gall. mod. *emneidaw* (innuere). La métathèse de *n* pour *m* est bien invraisemblable. D'autre part, une erreur du copiste, dans deux passages si différents, n'est pas probable, sans parler de l'identité de l'irlandais. *Neidaw* paraît se rapporter au latin *nutus.*

Enmetiam, *je fais un signe d'assentiment.* — Eut., p. 1052, 3ᵇ. — Gl. innuo. — 1ʳᵉ pers. du sg. ind. prés. actif. V. *Enmeituou.*

Enneuidteruo? — C. C. V, p. 2, nº 7. — Gl. nouorum (glose de seconde main). — Contexte : Sicut precipi tibi in tempore mesis (Vulg. mensis) Novorum quando egresus es de egipto (Exod., xxiii, 15). — Composé, suivant M. Stokes, de *en* = *in* « dans », et de *neuid-teruo* = *neuid-terou;* cf. gall. *newydd-der* « nouveauté ». L'écriture *d-t* nous semble suspecte, sans parler de l'écriture *uo.* Nous croyons que *neuid-teruo* doit être lu en deux mots, mais nous ne voyons pas au dernier terme d'explication satisfaisante.

Ennian, *enclume.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. incudo. — Gall. mod. *eingion* « enclume », Spurrell; cathol. *anneffn,* « enclume »; arm. mod. *annèo,* Troude; irl. mod. *ingeoin* « enclume » et « bloc de pierre », O'Reilly; *indeóin,*

inneóin, Wind., Wört., p. 638; voc. corn. *ennion* « commissura ».

Ent. — Devant adverbes principalement. Gall. *yn;* arm. *ent, int;* gr. ἀντί (Stokes, Old. Bret. Gl., p. 12).

Enterafib ? — C. C. I, p. 13, n° 63. — Gl. ambit. — Contexte : Sic is qui ultro ambit vel inopportunius se ingerit procul dubio est repellendus. — Douteux comme lecture et interprétation; de *enter* = *ent-ter,* adverbe « impétueusement » (*ter,* prompt), *a* = relatif « qui », *fib* = breton *finv* « remue »; gall. *chwyf* movet, thème v. celtique *svimit,* (Stokes).

Entic, *ancien.* — Lux., P. 2, l. 12, 369. — Gl. priscae. — Du latin *antiquus.* Remarquer l'affaiblissement de l'*a* par suite de l'*i* suivant.

Enuein, *noms.* — M. C., p. 400, fol. 11 b. b. — *Enuein di* sibellae *int hinn.* — Gl. Erytria quæque Cumea est vel Phrigia, E., 44. — Pluriel de *anu,* V. *anu; enuein* = **anmani.* — M. C., p. 400, fol. 11 a. a. — *Enuein di* Junoni (gl. Iterducam et Domiducam) « noms pour Junon ». — Contexte : Nam Fluoniam Februalemque ac Februam mihi poscere non necesse est, cum nihil contagionis corporeæ sexu intemerata pertulerim, Iterducam et Domiducam, Unxiam Cinctiam mortales puellæ debent in nuptias convocare. E., 12.

Ep, *sans.* — C. C. V, manusc. p. 9. — Gl. secus, dans : secus filium. — Cathol. *hep* « sans »; arm. mod. *hep;* vann. *hemp, hem;* gall. mod. *heb,* Spurrell; irl. *sech,* Zeuss, p. 717. *Ep, sech* suppose une racine *seqv.* Cf. latin *secus?*

Epill, *clou, cheville.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. rostrum l. clauum. — Gall. mod. *ebill,* Spurrell; cathol. *ebil* « chenille », *ebil an lagat* « la maille qui est en l'œil », *glaucoma;* arm. mod. *ibill;* voc. corn. *ebill hoern* « clavus », « cheville de fer »; irl. mod. *aigilin* = *aichilin* « pointe », *aigilin* « ferret d'un lacet », O'Reilly. Cf. latin *aculeus, acuo. acu-pedius;* gr. ἀκωκή. Pour la racine v. *diauc.*

Er, prép. part. intensive, Zeuss, p. 669, 895.

Er... — C. C. V, p. 13, n° 63. — Gl. prefuit. Contexte : Et postea Laudicensi ecclesiæ præfuit (i. 19 W.). Mot commencé. — C. C. V, p. 9, n° 40. — Gl. domini (Deut., xxvii, 15). — C. C. V, p. 16, n° 82. — Gl. preerant (vii, 1, W.). — C. C. V, p. 24, n° 127. — Gl. mollimur (molimur, W., 1, 5). — C. C. V, p. 21, n° 112. — Gl. competita (xvii, 15, W.).

— C. C. V, p. 48, n° 271. — Gl. præsumitur (xlvii, 11, W.). — C. C. V, p. 27, n° 147. — Gl. celebræ (xxv, 14, W.). — G. C. V, p. 57, 11, 316. — Gl. capitalis (lxx, W., C. 64). — C. C. V, p. 28, n° 152. — Gl. moliuntur (xxvii, 8, W).

Ercentbidite, *tu reconnaîtras.* — Bern., p. 7, n° 33. — Gl. Notabis -i- agnosces vel signabis. — Composé de *er* (= *are*), de *cent* = *cant,* gr. κατά (Zeuss, 901), et d'un futur dans lequel M. Stokes voit le futur du verbe *être;* cf. gall. *arganfod* « prévoir », « saisir d'avance », et *canfod* « comprendre », Spurrell; cf. irl. *cét-buith, cétbuid* « sentir », Zeuss, 992. — Le verbe être donnant, avec les deux préfixes *er-cent,* le sens de *connaître,* serait un fait bien étrange. Ne peut-on voir dans *bid* (= *bod,* infecté), et *buid* la racine *bhudh?* Cf. anc. sax. *an-biod-an* « faire savoir »; sansc. *bōdh-ajā-mi* « je fais savoir »; gr. πεύθ-ο-μαι « j'interroge ». V. Curtius, gr. E., p. 261-262.

Ercolim, *garder, défendre.* — C. C. V, p. 16, n° 76. — Gl. editui. — Contexte : Levite a quinquagesimo anno custodes sacrorum habebantur in lege : sic et in novo aeditui ecclesiarum in senectute sunt (iii, 5, W.). — M. Stokes lit *Eriolim* et cite le gallois *eiriol* « intercéder ». Mais il est probable que *eiriol* ne fait qu'un avec *geiriol* de *geir* « parole ». D'ailleurs la lecture *ercolim* nous paraît certaine; cf. irl. *urcoillim* « je défends », *aurcaill* « défendre ». L. Breac, O'Donov., suppl. à O'Reilly; irl. mod. *colaim* « je défends », *er* = *are.*

Ercor, *coup.* — C. C. V, p. 47, n° 259. — Gl. ictum. — Contexte : Ipse ad primum libidinis ictum victus cadit (xlvi, 16, W.). — Gall. mod. *ergyr* « impulsion », Spurrell; irl. *er-chor, aur-chor,* Wind., Wört., 381, 525; irl. mod. *er-chor* « un coup », O'Reilly.

Erder[ch], *évident.* — C. C. V, p. 13, n° 61. — Gl. evidentissimis; *erder* pour *erderh.* Ces gloses sont de seconde main.

Erderh, *évident.* — C. C. V, p. 39, n° 220. — Gl. euidentis. — A côté de *gurclut,* v. *gurclut.* M. Stokes lit *erdirh.* De *er* intensif, et de *derch;* Poèmes bretons de La Villem., *en hanu derch an guerches* « au nom brillant de la Vierge »; irl. *aurdairc, aurdraic, erdraic,* Fel. Oeng. Gloss. In., p. 221; *ad-con-darc* « conspexi » (δέδορκα), Zeuss, p. 448. Cf. anc. sax. *torh-t* « splendeur »; sansc. *darç* « voir »; gr. δέρκ-ο-μαι « je vois », Curt., gr. E., p. 134.

Erguinit, *passion violente, tyrannique.* — C. C. V, p. 11, n° 48. — Gl. tirannica auctoritate molirentur. — Contexte : Porro episcopus non ab uno, sed a cunctis comprovincialibus episcopis ordinetur, ne aliquid contra fidem unius tirannica auctoritate moliretur, 1, 5, W. — M. Stokes y voit une 3e pers. du sg. de l'imparf. du subj. et lit *moliretur*. Il est possible que *erguinit* glose l'idée de *tirannica auctoritate molirentur* et ne soit autre chose qu'un substantif en *-it* (Zeuss, p. 842); cf. gall. mod. *ar-wyn* « passion violente », *gwyn* « rage », « passion », Spurrell.

Erguid ? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23a. — Hihi erguid.

Erie ? — C. C. V, p. 32, n° 175. — Gl. pernoctauit. — Contexte imprimé : Si pauper est, non pernoctabit apud te vestimentum ejus (xxxiiii, 10, cit. Deuteron.; 24, v, 12, W.).

Erseb ? — C. C. V, p. 51, n° 286. — *Demguescim erseb,* gl. conflictum ad arnubium. V. *demguescim*. — Contexte imprimé : Hieronimus autem dicit in conflictu ad arnubium (liv, 13, W.). — M. Stokes suppose *erneb* à la place d'*erseb,* de *arnobius*. La glose est sûrement *erseb*.

Es, préfixe verbal. Zeuss, p. 904. — Irl. *as, es,* Zeuss, 369; Curt., gr. E., p. 383, 384.

Es. — C. C. V, p. 12, n° 53. — Gl. honestatis. — Contexte : Hujus sermo debet esse... plenus gravitatis et honestatis (i, 8, W.). — Mot commencé.

Esceilenn, *couverture.* — Bern., p. 10, n° 52. — Gl. cortina. — Composé de *es-ceilenn,* dérivé de *ceil* = irl. mod. *ceal* « couverture de lit », « habit de grosse laine », O'Reilly, ou de *es* + *sceil-enn,* irl. *scail* « voile ». Il est difficile de voir dans *e* un *e* prosthétique : ce serait contre les habitudes des Armoricains.

Esceir, *jambe.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23a. — *Ceng ir esceir* « jointure de la jambe »; gall. *esgair* « jambe »; arm. *divesker* (*div-escer*), Troude; irl. *cara* « jambe » ou « hanche », F. B., t. 38, 40, Eg.

Estiaul, *de siège.* — Ox., 1 (alph.). — Paraît se rapporter comme racine à *estid*. V. *estid;* adj. en *-dli-*.

Estid, *siège.* — Eut., p. 1053, 6a. — Gl. sedile. — *Estid* = **scd-tit,* ou plutôt *se-sti-d,* à cause de l'irlandais *sessam, sossad, sosad* « siège ». L'*s* initial a disparu en breton; gall. mod. *eistedd* « s'asseoir », *eisteddfod* « réunion », Spurrell;

latin *sisto;* ἵ-στη-μι; goth. *stath-s* « place ». V. Curtius, gr. E., p. 211. — Ox. 1 (Ov.), p. 1056, 38ª. — Gl. theatris. — Neque marmoreo pendebant vela theatro.

Et, préf. verb. (*ate*). V. *etbinam*. V. *at*.

Etbinam, *je déchire*. — Eut., p. 1052, 4ª (en marge). — Gl. *lanio*. — 1re pers. sg. prés. ind. act. de *et* = *at*, irl. *aith*, ayant le sens du préfixe *re* latin, et de *binam* pour *benam;* irl. *benim;* cath. *benaff*. V. *dubeneticion*.

Etem, *bordure, bande, trame*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1054, 37ª. — *A hir etem,* gl. *instita longa*. — V. *a,* v. *hir*. *Etem* = **patam?* gall. *edaf, edeu* « fil », Spurrell; anc. haut-all. *fadam* « fil »; anc. sax. *fathm* « le bras développé », Curtius, gr. E., p. 211.

Eterin, *oiseau*. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Agit eterin illúd*. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Ir pimphet eterin* « le cinquième oiseau ». — *Eterinn*. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Dou eterinn cant hunnoid* « deux oiseaux avec celui-là »; dérivé de *atar;* quoique précédé de *dou,* il est au singulier. En breton, c'est la règle : l'objet est multiplié par le nombre : deux fois un oiseau.

Ethin, *ajoncs*. — Bern., p. 7, nº 31. — Gl. rusci. — Contexte : Exiguum rus rusci id. inculti agri rusc ethin (ms.). — Gall. mod. *eithinn* « ajoncs »; corn. *aithynen* « ramnus »; irl. *aittenn* (Stokes). — Bern., p. 4, nº 8. — Gl. rusco.

Œtinet, *oiseaux*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵇ. — *Œtinet bronnbreithet,* gl. cicadæ « oiseaux au sein tacheté ». — Contexte : Vere prius volucres taceant, aestate cicadæ. — *Œtinet* pluriel de *etn* « oiseau ». V. *attanoc*.

Etmet, *frappe à coups redoublés*. — Juv., p. 409, P. 77. — Retonde *ácétmét,* 2e pers. sg. imp. actif de *et* = irl. *aith,* et *met;* cf. irl. *maite* « bâton », Corn. Tr., p. 118; Wind., Wört., p. 678.

Etncoilhaam, *je consulte les oiseaux, je fais l'augure*. — Eut., p. 1053, 6ᵇ. — Gl. aspicio, auspex. — Verbe dénominal, 1re pers. sg. prés. ind. act. de *etn* « oiseau », et d'un dérivé de *coil* « auspice », « présage ». V. *coiliou*.

Eules ou **eulev,** *harmonie*. — C. C. V, p. 17, nº 88. — Gl. medoliam (melodiam). — Contexte : Habens sonum et melodiam sanctae religioni congruentem (ix, 2, W.). De *eu* = **avi,* et de *les* « voix »? gall. *llais* « voix » (Spurrell); cf.

Eucant (**avi-cantus*), Cartul. de Redon, p. 192. — M. Stokes compare le gallois *eilw, eilad* « musique »?

Euonoc, *écumeux.* — Lux., p. 1, l. 12, 354. — Gl. spumaticus. — Lux. — Gl. essum afroniosum. — Dérivé en *-āc-;* cath. *eon;* arm. mod. *eon, eonen,* Troude; bas-vannet. *ivonen;* gall. *ewyn,* Spurrell.

Eunt, *droit, juste.* — Eut., p. 1054, 8ª. — Gl. aequus. — Cathol. *effn;* arm. mod. *eeunn, ewenn,* Troude; voc. corn. *eunhinsic* « qui recta via incedit »; gall. *iawn* « droit ». — Zeuss, p. 82, suppose que *eunt* = *avent;* mais, p. 127, à propos du gallois *iaun,* il arrive à penser que l'armoricain pourrait bien avoir perdu un *j* initial.

Eusiniou? — Lux., P. 1, l. 15, 356. — Gl. senis. — Rhys compare le gallois *eisin* « balle des grains »; plutôt *eusiniou* = *avi-seniou* (cf. *eules*); *seniou* emprunté au latin *senis* « hohen synne », Diefenb., suppl. à Ducange).

F.

Fan, *prompt.* — C. C. V, p. 23, nº 125. — Gl. uolubiles. — Contexte imprimé : Non oportet judices ecclesiæ volubiles esse (xxi, 12, W.). — Cf. arm. *di-fonn* « lent » (Le Gonidec, *Dict.*); cath. *fonnaff* « augmenter, grandir ». — Il paraît difficile de séparer ce mot de l'irlandais *fán* « incliné, en pente », Ml. 140 à Zeuss, 656; Wind., Wört., p. 537. Ou ce mot a été emprunté à l'irlandais, ce qui est peu probable, ou l'*f* représente *sv?* Il y a un certain nombre de mots avec *f* initial en breton, où l'*f* n'est pas encore expliqué. La plupart correspondent à des mots irlandais commençant par *sr;* quelquefois l'*f* répond à *s* irlandais (*fonn* = *sonn, fionou* = *sionou, s* pour *sv?*); parfois il semble représenter un *v* initial : *Fernuail,* nom propre, L. Landav., p. 149, 167; *Fermarch,* L. Land., 254; *Fidlon, Finit, Finitan, Finoes,* etc., Cartul. de Redon, Ind. général. — C. C. V, p. 54, nº 299. — Gl. volubilis. — Contexte : Non debet omnis judex volubilis esse in judicio (lxvii, 1, W.).

Féciául, *écharpe.* — Juv., p. 413, P. 91. — Fascia -i-*féciául.* — Contexte : Totum gracilis connectit fascia corpus. — Suppose un thème *feciālis.* V. du Cange et suppl. à Ducange

Si ce mot venait de *fasciāle*, l'*s* fût resté : il se maintient devant les tenues, au milieu et à la fin des mots (Zeuss, p. 120).

Finn, *bâtons, piques.* — M. C., p. 403, fol. 38 a. a. — Gl. pila (hastas crebro et pila, E., 143). — Plur. de *fonn*. V. *fonnaul*.

Fionou, *roses.* — M. C., p. 397, fol. 9 b. b. — Nou ir fionou, gl. rosarum « c'est-à-dire des roses ». — Contexte : Rosarum spiculis redimitae, E., 38. — Gall. *fion* « digitale », Spurrell ; *ffuon* « rosae », Mab., 2, 218, Zeuss, p. 163 ; irl. *sion*, id., O'Reilly ; *sian, sion* « digitalis purpurea », *On the Mann.*, 111, ind., Wind., Wört., p. 777.

Fistl, *chalumeau.* — M. C., p. 409, fol. 62 b. a. — Fistl gablau. Gl. fistula bilatrix (sic) (sibilatrix, E.?). V. *gablau*. — Contexte : Semidei quorum hircipedem pandura Siluanum harundinis enodis fistula bilatris rurestris Faunum tibia decuerunt, E., 338. — Emprunté au latin *fistula ;* pour *bilatrix*, le glossateur a compris *furcata* « aux deux branches ». V. *gablau*.

Flairmaur, *qui sent fort.* — M. C. — Gl. olacem. — De *flair* du latin *fragor*, et de *maur* = irl. *már, mór* « grand » ; voir *maur ;* cf. français *flair*. L'*l* avait déjà pris la place de l'*r* en bas-latin.

Fleriot, *odorant, qui sent.* — C. C. V, p. 42, n° 231. — Gl. quae redolet. — Contexte imprimé : Rosa, quae redolet, crescit cum spina (xl, 14, W.). — *Fleriot* paraît être un adjectif en *-āt* comme *priot* « sponsus », gall. *priawd* (Zeuss, p. 843). M. Stokes y voit une 3e pers. du sg. du prés. de l'ind. Il n'y aurait sans doute pas de *t*. En arm. mod. ce mot signifie *puer ;* cath. *fleryaff mat* « flaeryer bon et souef » ; mais déjà *fleryaff* « puir, fetere » ; gall. *flair* « vesse », *fleirio,* Richards Dict.

Fodeud. — Juv., p. 410, P. 79. — Sur *læta*. — Contexte : Praecepit proceres conuiuia laeta frequentent. — Sur *læta*. — Contexte : Magnificasque dapes, conuiuia *læta* parasse.

Fodiud. — Juv., p. 410, P. 102. — Sur certatim. — Contexte : Præmia militibus certatim magna rependit. — Mot inconnu, inexpliqué.

Fon... — C. C. V, p. 44, n° 241. — Gl. inrogatis. — Contexte imprimé : Vos e contrario non solum non suffertis, sed etiam non (?) facientibus inrogatis (xlii, 4, W.). — Mot commencé.

Fonn? — M. C., p. 402, fol. 14 b. b. — *Locell* vel *fonn*, gl. ferculum (sella gestatoria, du Cange). — Contexte : Gestabat haec autem teres quoddam ex compactis adnexionibus ferculum, quod leui exterius elephanto prænitebat, E., 54, 55. — Nous ne connaissons d'autre mot *fonn* que celui qui signifie « bâton, massue »; *locell*, aujourd'hui *llogell* (Richards), signifie *tiroir*.

Fonnaul, *de bâton*. — M. C., p. 404, fol. 41 a. a. — *Fonnaul difrit*, gl. fustuarium. — Pour le contexte voir *difrit*. — Dérivé en *-āl-* de *fonn; ffonn*, plur. *ffynn* « clava », Mabinog., 1, 6, 245; Zeuss, p. 163; gall. mod. *ffonn* « bâton, gourdin », Richards; irl. *sonn*, nom. sg. *sond* « bâton », nom. plur. *súind, sonnach* « palissade, mur », Wind., Wört., p. 789.

Frec? — C. C. V, p. 4, n° 15. — Gl. vabulabuntur. — Vulgate (Lev., xix, 20) vapulabunt. — M. Stokes suppose *frecaff* = arm. *hegaff* « secouer » (Cathol.). Mais le *g* de *hegaff* est en réalité un *j* français, comme plusieurs autres dans le Catholicon. Aujourd'hui on écrit et on prononce *héja* (Troude). De même pour *dougaff* « craindre » qui est pour *doujaff*, etc. *Frec* serait-il pour *fregl* = irl. *sraigell* « flagellum », *sraiglim* « flagello »? Wind., Wört., p. 790. Le *g* eût dû disparaître et laisser un *i* ou un *e*, mais c'est un mot emprunté au latin. Pour la disparition de *l*, cf. *ceng* du latin cingulum.

Frit. — V. *difrit*.

Fruidlonaid, *vous fertilisez* ou *fertilité*. — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 46[b]. — Contexte : Quomodo *fertilitis fruidlonaid*, istius annis habetus (sic) nobiscum in uestris prouinciis? — D'après Zeuss, ou *dl* serait pour *ll*, ou il faudrait lire *fruidlonaid* (= **lan-act*), gall. mod. *frwythlonaeth*. M. Rhys croit que ce mot n'est pas formé avec le substantif *lonaeth*, mais que c'est un dérivé en *-ed* de l'adjectif *fruidlon* « fertile », cf. *creulon-edd*. Nous n'aurions pas dans ce cas l'orthographe *-aid*, et avec Ebel (Beiträge, VIII, p. 374) nous ne voyons rien de bien anormal dans un composé comme *fruid-lonaid*. Le mot gallois actuel *llonaid* (Mabin., *lloneit*) ne doit pas faire illusion. Le *d* suppose un *t* ancien, et *ai* est pour *a* infecté : le suffixe est *-at*. V. Zeuss, p. 840-841. Il est très probable que le glossateur a pris à la lettre *fertilitis* et que *fruidlonaid* est simplement une 2[e] pers. du pluriel de l'ind. prés.

act. d'un verbe dénom. formé de *fruidlon* « fertile ». Cf. gallois mod. *frwythloni* « rendre fertile » (Richards). Cela trancherait la difficulté.

Fruinn, *frein.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ª. — Gl. frenum. — Irl. *srian,* Ir. Gl., 819 ; *srianach* « frenatus », Wind., Wört., p. 791. — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ª. — *Fruinn,* gl. paglum.

Fual, *entraves, chaînes.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ª. — Gl. fibula, plus bas *compes.* — Cathol. *hual* « compes ou cest cep, ou chaîne, ou autre instrument à retenir par les pieds »; arm. mod. *hual,* Troude; gall. mod. *hual* « entraves », *hualu* « entraves », Spurrell. — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ª. — *Fual,* gl. compes.

Fumetic, — V. *anfumctic.*

Funid, *coucher d'un astre.* — Juv., p. 394, P. 10. — Obitus (-i- occasus) *funid* — Contexte : Astrorum solers ortusque obitusque notare. — Irl. *fuined* « coucher d'un astre », Zeuss, 435; Corn. Gl., p. 2; Wind., Wört., p. 582. — L'origine de ce mot est inconnue. L'*f* vient-il d'un *v* initial? Il n'eût probablement pas donné *f* en breton. Cependant on trouve dans le voc. corn. *freg, gur cans grueg l* (vel) *freg :* ce qui prouve que la règle n'est pas sans exception.

Funiou, *bandelettes.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1054, 37ª. — Gl. *vittae.* — Contexte : Este procul, vittæ tenues, insigne pudoris. — Du latin *fūnis;* cathol. *funyenn* « corde »; arm. mod. *fun* « corde ».

G.

Gablau, *fourche.* — M. C., p. 409, fol. 62 b. a. — *Fistl gablau,* gl. fistula bilatrix. — Pour le contexte voir *fistl.* — *Gablau* plur. de *gabl;* gall. mod. *gafl* « épieu » (Richards), *gafl-gam* « qui a les cuisses arquées »; irl. *gabul* « ramification d'un arbre, d'une famille », *gabla fine,* O'Donovan, suppl. à O'Reilly; armor. mod. *gaolot* « fourche »; patois français des Côtes-du-Nord *gavlot.*

Gabr. — V. *melgabr.*

Gad. — V. *dagatte, dirgattisse.*

Garn, *milieu.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1054, 37ª. — *O'r garn,* gl. medio, i.e. a femore. — Cf. *garanvys* « digitus medius », « doigt du milieu », *vys* = *bys,* doigt, Mab., 2, 384. — Zeuss suppose que ce mot est identique à *garr, gar* « cuisse, jambe »; mais on eût eu, à cette époque, sans doute *carn :* cf. irl. *cara* « jambe », Wind., Wört., p. 413.

Gebell, *tenailles, forceps.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. dolabra. — Gall. mod. *gefail* « forceps »; cathol. *guevel* « tenaille »; arm. mod. *gevel* « étau »; voc. corn. *geuelhoern* « munctorium »; irl. mod. *geibeal* « entraves »: cf. cathol. *guefl* « gula »; paraît se rattacher au verbe *gabaim* « je prends », *gabáiltech* « captus » de *gabáil,* infinitif. Wind., Wört., p. 584.

Gebin, *chaînes.* — M. C., p. 404, fol. 39 b. a. — Gl. culleo (quia patris culleo interfector culleo insuitur, E., 153). — *Gebin* paraît identique au gallois *gefyn* qui ne signifie que *chaînes.*

Gemmou, *pierres précieuses.* — Ox., 2. — Glose découverte par M. Bradshaw, signalée par M. Stokes, Old. Bret. Gl., p. 21. Gl. saphero et exsmaragdo (en note). — Pluriel en *ou,* emprunté au latin *gemma.*

Gen, *barre, verrou, coin.* — Eut., p. 1053, 6ᵇ. — Gl. obiex. — Cathol. *guenn* « coin »; arm. mod. *genn* « coin », Troude; gall. mod. *gaing* « coin », *ganu* « retenir », Richards, Spurrell; irl. mod.; *ganail* « barreau », O'Reilly.

Gennec, *gouffre.* — Juv., p. 411, P. 81. — *Barathri coeno* -i- *latharauc* -i- *gennec.* V. *latharauc.* — Contexte : In vobis si quis sublimia colla levabit, Decidet et *barathri* mergetur ad ultima coeno. — On suppose que *gennec* glose barathri. On attendrait plutôt *genouec* pour *genouic;* cf. irl. anc. *gin,* génit. *geno* « bouche », Corm. Tr., p. 88, Wind., Wört., p. 594; irl. mod. *gion, gionac* « vorace », O'Reilly; gall. mod. *genau,* plur. *geneuau,* Richards; Cath. *guenou;* arm. mod. *genou,* Troude; bas-vannet. *genow :* d'un thème *genav;* cf. *Genava,* Zeuss, 40, 59, 129, 131; Glück, Kelt. nam., 8, 104; cf. gr. γένυ-ς « menton »; latin *gen-a* « joue »; goth. *kinnu-s* « mâchoire ».

Gerthi, *verges, aiguillons.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. uir(ga)e. — Voc. corn. *garthou* « stimulus »; gall. mod. *garthou* « aiguillon », Richards; arm. mod. *garzou* « aiguillon », Troude; cath. *garz* « buysson »; irl. mod. *gart* « blé debout »? O'Reilly.

Gilb, *bec, pointe.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42[b]. — Ecrit au-dessus de *foratorium*. D'après Zeuss paraît se rapporter à *rostrum*. V. *gilbin*.

Gilbin, *pointe, bec.* — Juv., p. 407, P. 70. — Acumine *gilbin*. — Dérivé de *gilb;* gall. mod. *gylf* « bec, serpe », *gylfin* « bec, serpe », *gylyb* « faucille », *golbinoc,* Lux., gl. rostratam; voc. corn. *geluin* « rostrum »; irl. *gulpan,* Zeuss, p. 136; Wind., Wört., p. 605; *gulba, gulban* « bec », Gl. os turturis, Tur. Gl. 34; cf. Cathol. *goluan* « passereau »; gall. *golfan* « passereau ». L'*i* de *gilbin* est dû à l'infection de l'*i* suivant et à la dérivation. Cf. *hinham* de *hen*.

Glanet, *pureté, pâleur.* — C. C. V, p. 46, n° 255. — *A glanet,* gl. a palliditate « par la pâleur » (xlv, 10, W.). — Dérivé en *-et,* de *glan* « pur » : *glanet* = **gelán-et?* gall. mod. *glan;* arm. mod. *glan,* Troude; cf. *glanstlinnim,* gl. famine sancto; v.celt. *glana* « rivière », Glück, Kelt., n° 187; cf. sansc. *ǵala-m* « eau »; gr. γαλ-ήνη; latin *gel-u;* irl. *gel* « blanc », Wind., Wört., p. 591. V. Curtius, gr. E., p. 173. Dans le Cathol. *glann* indique le bord de l'eau.

Glanstlinnim, *sainte parole.* — Juv., p. 392, p. 5. — Famine sancto *o glanstlinnim* « par la parole sainte ». — Contexte : Divinae uocis completa est famine sancto. — De *glan* « pur » et de *stlinnim,* forme infinitive en *-im* « langage »; cf. *istlinnit,* gl. loquitur. V. Ebel, Beitr., III, 376. Irl. anc. *slondim* « je désigne, je nomme », *ni sluindi-so* « non significas », Sg., 208[b], Zeuss, 431; *slond* « significatio », Wind., Wört.; Zeuss, 982; irl. mod. *sluinn* « parole, déclaration », O'Reilly.

Glas, *bleu, vert.* — Juv., p. 398, P. 30. — Caerula *glas*. — Pour le contexte voir *brith*. — *Glas,* gl. viridis, p. 72; *glas,* gl. glauci, p. 75. — Lux., p. 4, l. 5. — M. C., p. 392, fol. 5 b. b. — Gl. lyalina (yalina), E., 20. — Gall. *glas;* arm. *glas, lagad glas* « œil bleu », quelquefois « blanc, pâle »; irl. *glas;* cath. *glastannen* « ilex », *glasart* « lacerta ».

Gletu, *mottes, tourbe, fumier sec.* — Juv., p. 404, P. 56. — Glebis *gletu*. — Dans la ligne suivante *gletu* se trouve sur *cui*. — Contexte : Uberibus vero dantur quae semina glebis, Illa ferunt pulchram segetem cui laeta frequentant Incrementa sui centeno copia foetu. — M. Stokes avait d'abord supposé *gledu,* mais la véritable lecture est bien *gletu*. V. Beiträge, VII. — Gall. mod. *gleiad,* Spurrell,

fumier, fiente desséchée servant de combustible »; irl. *glaïi : imirt glaïi for rót -i- in connad* « mettez de la tourbe? sur le feu », O'Donov., suppl. à O'Reilly.

Gloiatou, *bardane?* — Bern., p. 5, n° 14. — En marge : Tribuli spine labet -i- *gloiatou.* — Contexte : Lappaeque tribulique interque nitentia culta Infelix lolium. — La glose est en marge en face de ces vers. Voici comment nous la comprenons : Tribuli -i-e. spinae ; *labet* (pluriel breton de lappae) -i-e. *gloiatou.* En tous cas *gloiatou* paraît bien dérivé de *gloi,* irl. *glé.* V. *gloiu.*

Gloiu, *clair, liquide.* — Juv., p. 211, P. 86. — Liquidum -i- *gloiu.* — Contexte : Tunc pergunt stultae liquidum [ut] mercentur olium. — Cf. *di-gluiu-hit,* gl. *eliqua ;* gall. mod. *gloew* « brillant, transparent », *gloewi* « rendre brillant », Spurrell ; Lib. Land. *Gloiuid ;* Cart. Red. *Witen-gloeu ;* irl. *glé,* Zeuss, 109-110 ; cf. grec γλαυ-κό-ς « brillant », γλαυσό-ν « brillant » ; angl. sax. *gleáv ;* goth. *glaggvu-s.* V. Curtius, gr. E., p. 178.

Gnau. — V. *amgnaubot.*

Goerp, *stigmate, marque infamante.* — C. C. V. — Gl. stigmate. — Arm. mod. *gwerbl* « bubon », Troude ; irl. mod. *fairb, fairbre* « marque, opprobre », O'Reilly ; *ferb,* bólc do cuirither for aigid duine iarn-áir no iar n-gúbreth, Wind., Wört. « pustule? qui se met sur le visage de l'homme après une calomnie ou un faux jugement ».

Golbinoc, *à bec.* — Lux., P. 2, l. 6, 365. — Gl. rostratam. — Dérivé de *golbin.* V. *gilbin.*

Gorth. — V. *buorth.*

Grephiou, *instruments pour écrire.* — M. C., p. 392, fol. 5 b. a. — Gl. stilos. — Contexte : Stilos acuunt cerasque componunt, E., 19. — Pluriel de *graph ;* irl. mod. *graif* « plume », *graifne* « écrit », O'Reilly ; gall. mod. *ar-graff* « impression », *ar-graff-dy* « imprimerie », *argraffiad* « édition, impression », etc., Spurrell.

Gro, *cri de la colombe?* — C. C. V, p. 44, n° 243. — Gl. crocitat. — Contexte : Columba... non move pennam... neque crocitat (xlii, 4, W.). — M. Stokes le rapproche du gallois *creu* « crier, crocitare ». Dans ce cas, on n'aurait pas en ancien breton un *g* initial.

Gruiam, *je couds.* — Eut., p. 1052, 3[b]. — Gl. suo. —

1re pers. sg. de l'ind. prés. act.; gall. moyen *gwnio,* Mab., 1, 1; gall. mod. *gwnio,* Spurrell; cathol. *gruy* « cousture », *gruyat* « queudre », *gruyer* « cousturier »; arm. mod. *griat* « coudre »; vannet. *gouriat,* trég. *grouïañ,* Troude. Zeuss propose de rétablir *gnuiam;* Beiträge, VIII. 374 : *gruitiam.*

Gu, préf. verbal pour *guo.*

Gu. — C. C. V, p. 28, n° 158. — Gl. prodens, xxvii, 20, W. — Mot commencé.

Guaan, *masque?* — C. C. III, p. 17, n° 81. — Gl. scurrilis. — Cf. cathol. *gueenn* « faulx uisaige », l. larva, quod vulgo dicitur *mascara.* Ce mot a perdu sans doute un *g* et suppose une forme plus ancienne **vagan.* Pour *-egen* devenu *eenn* en breton moyen, cf. cath. *leenn* « lire » = anc. bret. et irl. *legend,* auj. *lênn.*

Guad, *le pire?* — C. C. V, p. 39, n° 216. — Gl. deterrimum (xxxix, 3, W.). — Ce serait la forme servant de superlatif à *drouc* « mauvais », *guad* serait pour *guadam;* corn. *gwetha* « pessimus ». D. 1130; gall. *gwaethaf,* Zeuss, 299, 300, Cathol. *goazhat* « empirer », arm. *gwasa* « le plus mauvais », Troude, vannet *gwèhan,* id. Le vannetais prouve que l'*s* actuel de l'armoricain vient d'une dentale. Le gallois *gwaethaf,* le vannet. *gwèhan,* supposent **vactam.*

Guanorion, *histrions.* — C. C. I, p. 15, n° 70. — Gl. istriones. — Contexte : Impudicos et istriones non nutrire. — Si ce mot est pour *guaanorion,* ce qui est peu probable, il faut le rapporter à *guaan,* sinon comparez l'irl. mod. *fanoid* « mimique », *fanoidead* « un mime », O'Reilly.

Guapeli, *selle, couverture de cheval.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43a. — Gl. sudaria (stragulum quo equus insternitur, ne ejus sudor equitem inficiat. Du Cange). — Gall. mod. *gobell* « selle », Spurrell, de *guo* = irl. *fo* « sub », et de *peli* pluriel de *pel* du latin *palea;* cf. *guopell.* Ox., 2, Cathol. *pell* « paille ou bale », *pellen* « pala », arm. mod. id.

Guar, *sur.* — M. C., p. 388, fol. 3 a. a. — Guarirdreb. — Gl. edito « sur le tas ». — Contexte : Latorium conspicati edito considentem arduoque suggestu. E., 8. — *Guar* ordinairement en ancien breton *guor, gur, gor.* Cependant cf. *guar ir henn rit* « super vetus vadum », L. Land., 70. En gallois moyen et mod. *guar* s'est confondu avec la prépos. *ar.* De même en vannetais ; arm. moyen *oar*; Cathol., *voar,*

Buh. *Nouv.*; arm. mod. *war, var, voar,* Troude; avec les pronoms suffixes : *varn, warn, arn.* V. Zeuss, pp. 675, 676, 677. Cf. Curtius, gr. E., p. 290. — Guar = vo + are.

Guarai, *jeu.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38ª. — Gl. scena. — Contexte : scena, sine arte fuit. — Plus bas : *Guaroiou,* Ox., 1, gl. theatra. *Guaroimaou,* Ox., 1, gl. theatris; gall. mod. *gwara,* pl. *gwareou, gware* « jouer », *chwareu,* irl. Cathol. *hoari,* arm. mod. *choari, hoari; e* ou *i* = *ei* : cf. *Gurguare,* et *Gurguarui, Oudocui* = *Oudoceus,* Lib. Landav. V. Zeuss, 96; irl. mod. *laeia foire* « jours de fête », *fuireag* « fête », *fuirech* i. *cuirm* « banquet », O'Dav., p. 85. Wind., Wört., p. 582, 583. Emprunté peut-être au latin *feriae,* l'*ē* ayant été allongé par l'accent. L'*a* supposerait une forme populaire différente de la forme classique.

Guard ? — M. C., p. 406, fol. 44 a. a. — *Guard.* — Gl. flammeo (Du Cange), torche, flambeau. — *Flammeum* (voile de couleur ou de flamme que portaient les mariées). — Contexte : nuptiarum uelatam flammeo nubentem.

Gúárd ? — Juv., p. 399. P. 32. — Iuuenem i. eicentem *gúárd,* sur les derniers mots de la ligne : Ante pedes Christi lecto posuere cubantem. — Contexte : Ecce reuertenti iuvenis torpentia membra, Officium quorum morbus disoluerat acer ante pedes. — Beiträge, VII, p. 412, ejecentem gúárd « throwing off a covering », Stokes.

Guaroimaou, *théâtres, endroits où on joue.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ª. — Gl. theatris. — Composé de *guaroi,* v. *guarai* et de *maou* pluriel de *ma :* V. *airma.*

Guaroiou, *jeux, théâtres.* — Ox., 1 (Gv.), p. 1065, 30ᵇ. — Gl. theatra. — Pluriel de *guare* = *guarui.*

Guas, *serviteur.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 41ª. — *Guas marchauc.* — Gl. adulter, i. e. servus equarius. — Contexte : nullus quæratur adulter. — Zeuss : Cogilat glossator de servo juniore, quem quærat domina lasciva, in versibus ovidii dicentis de Pasiphae perjura. — Gall. *gwas* « jeune homme, serviteur », *gwasanaeth* « service », etc., Spurrell; Cathol. *goas* « serff », item « uassallus », arm. mod., id., dans certains cantons « mari »; cf. *maoues* « femme » (servante); irl. *foss* « serviteur », Zeuss, 127, Wind., Wört., p. 573, cf. *vassus.*

Guasce, *vacance.* — C. C. V, p. 13, nº 62. — Glose marginale; M. Stokes lit *guasco.* — Contexte : De eo quod

debet electio bonorum post obitum observari et in exitu vitae decessoris episcopi (i. 18, W.). — Ce mot semble gloser *exitu* ou plutôt l'idée générale. M. Stokes le rapporte à l'armoricain *gwaskaden* « éclipse », qui est identique au gallois *gwasgod* « ombre ». D'après le sens, nous le rapprocherions plutôt de l'irlandais *fasaċad* « désolation », *fasaċ* « désert », *fas* « vide », O'Reilly, *guasce* serait pour **guas-ac-et*, ou **vas-ac-ia*, et indiquerait une vacance du siège épiscopal.

Guascotou, *le frais, l'ombre*. — Bern., p. 3, n° 1. — *Guascotou*. — Gl. frigora. — Contexte : Nunc etiam pecudes umbras, et frigora captant. — De *guo* = irl. *fo*, et d'un pluriel de *scot* = **scāt* « ombre » ; irl. *scáth* « ombre », *scaath* « umbra », Zeuss, 17, Wind., Wort., p. 759 ; gall. mod. *gwasgod*, Spurrell, irl. mod. *fosgadh*, O'Reilly, vieil irl. *foscad*, Zeuss, 1028, Cath. *squeut* « ombre », arm. mod. *skeud*, Troude. *Guascotou* est composé comme le grec ὑπό-σκιος. L'*a* est dû à l'influence de l'ā long devenu en armoricain *ō*. M. Stokes veut reporter la glose sur *umbras* : sur *frigora* elle est tout aussi naturelle ; cf. *Frigus captabis opacum* (Virgile). Pour la racine, Curtius la rapporte à une racine ario-européenne *ska* ; cf. goth. *skadu-s*, grec σκό-τος, sanscrit *kha-d* « couvrir ». V. Curtius, gr. E., p. 168.

Gubennid, *oreiller*. — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ª. — Gl. ceruical. — Composé de *guo* = irl. *fo*, et de *pennid*, dérivé de *penn* « tête », gall. mod. *gobenydd*, Spurrell.

Gud. — Préfixe verbal ; *guo* + *od*, irl. *fod*, Zeuss, p. 885.

Gud ? — C. C. V, p. 29, n° 163. — En face : De eo quod intersit (leg. idem sit apud Deum) utrum parvum an magnum quis furatur (xxix, 2, W.). — *Gud* mot commencé.

Gudcoguod, *réprimande* ou *réprimander*. — C. C. V, p. 24, n° 126. — Gl. reprehendendi. — Contexte imprimé : De quatuor principalibus modis reprehendendi (var. lec. pervertendi) iudicium (xxi, 13, W.). — De *gud* = irl. *fo* + *od* (*fod*), Zeuss, p. 885, et de *coguod*, infinitif correspondant aux infin. irlandais en *ud*, Zeuss, p. 485 ; cf. gall. mod *argywedd* « reproche », Richards.

Gudnaiol, *un peu moins instructif*. — C. C. V, p. 37, n° 206. — Gl. minus erudiens. — Contexte : Melior est docta sapientia non minus erudiens, quam sancta rusticitas (xxxviii, 7, W.). — Composé de *gud* = irl. *fod*, et d'un dérivé en *iāl*

de *gna,* irl. **gnaoi, gnai* « ingénieux », O'Reilly ; racine *gnā :* cf am-*gnau*-bot « mente », voir *am-gnau-bot.* Pour *ai,* cf. *casai* « qui hait », Spurrell. M. Stokes avec M. Bugge propose *gud* = *gwydd* « science » et *baiol* du latin *baiulus? d* + *b* eût donné *p : adber* donne *aper,* voir *aperth.* Le sens d'ailleurs serait au moins bizarre.

Gued. — V. *clutgued. Monnguedou.*

Guedom, *serpe.* — C. C. V, p: 54, n° 301. — Gl. bidubio (c, vi, W., c. 4). — Gall. moyen *gudif, gudhyf,* Leg., 1, 38, 7, 2, 14, Zeuss, 821 ; gall. mod. *gwyddif* « serpe », Spurrell ; irl. *fidba,* Ir. gl., p. 797, *fidhba,* Wind., Wört., p. 548.

Gueig, *qui tisse.* — Eut., p. 1053, 6[b]. — Gl. testrix. — *Gueig* paraît dérivé en *g,* à moins qu'on ne suppose que le *g* de la racine n'ait persisté. Voir *cueetic* pour *gueetic.*

Guelcet, *ornements de fête.* — C. C. V, p. 42, n° 234 (in marg. gl. agipam). — Pour le contexte voir *colcet ;* composé de *guel* « fête, solennité », et de *cet* « ornement ». Pour *guel* cf. gallois *gwyl,* arm. mod. *gouél,* irl. *féil,* génitif *fele, félire* « calendrier », Wind., Wort., p. 540. Pour *cet,* cf. irl. mod. *sgeadas* pour *scetas* « ornement » *sgeaduġaḋ* « robe ». M. Stokes l'identifie à *colcet.* V. *colcet.*

Gueli, *lit.* — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44[a]. — *Gueli liein.* — Gl. cubile. — V. *liein.* — Cf. voc. corn. *lien-gueli* « sindo », *kala-gueli* « stramentum, lit de paille ». Racine *VAL* « envelopper? » ; grec εἰλύ-ω ; latin *volvo ;* anc. haut.-all. *vulluh* « involucrum » ; slav. *val-i-ti* « rouler ». Fick., tome I, p. 776-777 (3[e] édit.). Curtius, gr. E., p. 358.

Guell, *mieux, bien.* — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 46[b]. — *Anbic guell.* — Gl. aue « portez-vous bien ». — Voir *ánbiic.* — *Guell* a dans tous les dialectes bretons le sens de *mieux ;* gall. *guell, gwell,* corn. *guell, gwell,* arm. *guell, gwell,* Zeuss, 299, 300. Stokes en rapproche le sanscrit *varigas,* Beiträge, VII, p. 356 ; cf. le goth. *vaila* « bien » ; *mais vaila* « pour le mieux » (*ai* = *e*). Ulfilas, 1[re] édition, Heyne, Gloss.

Gueltiocion, *de paille, d'herbe, herbeux.* — Lux., p. 1. L. 18, 360. — *I gueltiocion.* — Gl. in fenosa. — Pluriel d'un dérivé en *i-āc-* de *guelt* « herbe, paille » ; arm: *gēot* « herbe », vannet. *yōd,* id. ; lithuan. *válti-s,* vieux prussien *wolti.* Fick, 11, 771. V. *coguelt.* L'*l* se serait vocalisé en armoricain.

Gueltoguat. — C. C. V, p. 55, n° 305. Gl. fastigium. — Contexte : Si quis animalia uicini sui in herba commisserit intacta et manserint in ea pro[pter] animalia duo unum scripulum reddat... Si in fastigium fueri[n]t capta pro[pter] animalia iiii. scripulum unum reddat (xxv, W., c. 31). — Cf. voc. corn. *waltowad* « fertilitas », Cathol. *guelteff* « comble d'une maison » ; *gueltoguat* paraît un dérivé en *av-at* de *guelt* = *valti;* cf. irl. *failtuigit,* gl. exultent. Colman's hymn. Goid., *failte* « joie » ; cf. sanscrit *vara-s* « eximius » ; latin *val-ē-re :* slav. *vel-ij, vel-ikŭ* « grand », Curtius, gr. E., p. 594? Ce thème * *val-ti* semble donc avoir eu dans les langues celtiques le sens de *exaltation, élévation.* Pour *fastigium,* cf. *fastigatio* « Zuspitzung » (Forcellini). En tout cas le cornique et l'armoricain ne permettent pas de douter que le glossateur n'ait compris le mot dans le sens de *fertilité, comble.* M. Stokes, avec M. Bugge, comprend : *guel* = « herbe » et *doguat* « action de porter » : moisson du foin.

Guerclaud, *pré.* — Ox., 2 (pens,), p. 1060, 41^{b}. — Gl. prato. — Lu *guertland* par Zeuss. — Composé de *guer* « herbe », et de *claud* « fossé, tranchée » (entourant une prairie ou un champ). Pour *guer* cf. irl. *féar* « herbe », O'Reilly, *fér,* Wind., Wört., p. 542. Pour *claud* cf. gall. mod. *clawdd* « fossé », Spurrell ; Cathol. *cleuz* « fossé, agger », arm. mod. *kleûz,* Troude ; bas-vannet. *kleu ;* irl. *clad* « fossé », Wind., Wört., p. 425. L'irlandais a l'*ă,* tandis que les formes britanniques supposent *ā.* Elles ont eu aussi l'ă, comme le prouve la forme galloise *cladd,* à côté de *clawdd. Clawdd,* à en juger par l'armoricain actuel, comprend un fossé et une levée de terre ; gall. mod. *gweirglawdd* « pratum », Spurrell ; *y-r weirglawd* « ad pratum », Mab., 1, 242, Zeuss, p. 134.

Guerg, *efficace, qui accomplit.* — Eut., p. 1053, 5^{b}. — *Guerg,* l. *celmed,* v. *celmed.* — Gl. efficax. — Cf. irl. *ferg* « héros », *ferg* i. *laech,* Corn. Tr., p. 80, O'Dav., p. 84, Wind., Wört., p. 543 ; gaulois *vergo-bretus* « l'homme au jugement efficace » (composé possessif), Zeuss, p. 857 ; gaul. *Vergilius,* Zeuss, 11, 86, 766 ; cf. grec (*F*)ρέζω « faire », ἔργο-ν ; goth. *vaúrk-jan* « travailler », anc. haut-all. *wërk.* Curtius rapproche *vergo-bretus* du grec ὀργη « colère », à cause de l'irlandais *ferg, ferc* « ira ». Le sens ne s'y prête pas.

Guerin, *faction, multitude.* — Juv., p. 397. P. 24. — Factio i. *guerin.* — Contexte : non erugo illos, tine æve aut horrida furum Factio diripient. — Cf. irl. anc. *fairend* « troupe, faction », Ml. 33ª, irl. mod. *foirenn,* O'Reilly ; irl. *faire* « garder », Wind., Wört., p. 536 ; gall. mod. *gwerin* « multitude », *gweriniaeth* « démocratie », Spurrell.

Guescim. — V. *Demguescim.*

Guet[ig], *après.* — C. C. V, p. 33, nº 180. — Gl. secundum *nguet* ou *hguet.* — Contexte imprimé (xxxv, 5, W.). Tria juramenta solvenda sunt, primum, cum quis male facere jurat... secundum, cum quis incaute jurat non putans peccatum..... tertium : si mulier, etc. — Cf. gall. *guotig,* Ox., 1 (de mens.), gall. mod. *gwedy,* Spurrell ; arm. *goudé,* Troude, haut-vannet. *gwedi.* V. *guotig.*

Gu. — Prép. et préf. verb. pour *guo.*

Gufor [n], *petit four.* — C. C. V, p. 3, nº 10.— Gl. clibani *gufor.* — Contexte : sine clibani sine scitropes (chytropodes vulg.) destruentur (Lev., xi, 35). — Scitropes « petits fourneaux », Du Cange ; composé de *gu* = *guo* = irl. *fo,* et de *forn* du latin *fornus, furnus ;* gallois mod. *ffwrn,* Spurrell ; armor. mod. *forn,* irl. mod. *sorn,* O'Reilly.

Guiannuin, *printemps.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵇ. — *O guiannuin.* — Gl. vere, — Pour le contexte voir *œtinet ;* voc. corn. *guaintoin,* gall. *Gwanwyn.* L'armoricain a un autre mot *névez-amser* « nouveau temps ». Rhys (Beitr., VII, p. 234), Stokes, Beitr., VIII, p. 344, supposent à ce mot une forme primitive **visantena* dérivée de *ves,* latin *ver, veris,* irl. *errach* « printemps » = **vesrāca.* M. Windisch fait remarquer qu'il y a peu d'exemples certains de la perte du *v* initial en irlandais, à l'exception de *espar* « vesper » et de *olann* « lana », Curtius, gr. E., p. 388.

Guichir, *impétueux, colère.* — Juv., p. 398. P. 27. — Effrenus *guichir.* — Gallois mod. *Gwychr.* Zeuss, p. 827, cf. irl. *fioċ* « colère, férocité », *fioċra,* id., *fioċamuil* « cruel », O'Reilly, cf. *fichim* « je combats » ? Wind., Wört., p. 548.

Guichr, v. *guichir.* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ª. — Audax, validus, Zeuss.

Guicip, lisez *guiscip* ou *guincip* « pressoir ». — Juv., p. 409, P. 78. — Prelum i. *cláur guicip* quod fit super faciem torcularis. — *Claur* glose faciem, et *guicip* torcularis ;

guicip = *guiscip* « pressoir » ? Voir *dem-guescim*. M. Stokes suppose *guin-cip* ; *cip* = latin *cūpa?*

Guid. — V. *Imcomarguid.*

Guilannou, *goëlands, mouettes.* — Bern., p. 6, n° 24. — Gl. fulice i. e. fulicae. — Pluriel de *guilann,* gall. *gwylan* « mouettes », Spurrell, corn. *guilan* « alcedo », Cathol. *goelann* « ulula », irl. *foilenn,* Zeuss, p. 778. D'où le français *goëland.*

Guilat, *joyeux.* — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 45ᵃ. — Gl. hilaris. — Dérivé en *-at* de *guil* « fête ». Voir *guel-cet.*

Guiled, *pudeur, décence.* — Juv., p. 392, P. 5. — Pudore i. *ó guiled* « par pudeur ». — Gall. mod. *gwyl* « modeste », irl. *féle* « honestas, verecundia », Zeuss, p. 18, *fial* (*fēl*) « velum », *fial* (*fēl*) « modeste ». Wind., Wört., p. 547.

Guiliat, *tondue.* C. C. V, p. 38, n° 214. — Gl. tonsa. — Pour le contexte voir *Bleoc.* — *Guiliat* = *guiltiat,* cf. *guiltiatou,* Lux., gl. *tonsuras;* cf. *guillihim* « forceps », Ox., 2 ; *guiliat* est un dérivé en *-at* de **guilligim* = **veltigim* « je tonds ». *Guiltiatou,* des gloses de Luxembourg, est pour *guiltigiatou :* cf. latin *vello* « arracher ». Les Armoricains, aujourd'hui encore, ne disent pas : couper la barbe, mais l'arracher, *lemel ar barv ;* cf. irl. anc. *fillim* = *filtim* (goth. *valt-jan*) « enrouler, tordre, ravir ». L'armoricain *guilchet* « tondre » (Catholicon) paraît dérivé d'un adjectif *guillic* = *guiltic.*

Guiliat. — Voir *Taguel guiliat.*

Guillihim, *tenailles, forceps.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42ᵇ. — Gl. forceps. — Gall. mod. *gwellaif,* id. Spurrell ; *guillihim* = *guilligim* ou *guiltigim,* forme infinitive. Voir *guiliat.*

Guilp, *mouillé.* — C. C. V, p. 34, n° 189. — Gl. madeficandum. — Contexte imprimé : Ros sit ad madefaciendum (xxxvii, 3, W.). — Cf. *ro-gulipias* gl. olivavit *Lux ; gulip* gl. liquidis, Juv.; gall. *gwlyb;* Cathol. *glueb, gluybyaff* « mouiller », arm. mod. *gleb,* haut-vannet. *glib ;* irl. *fliuch.* Zeuss, 12, Wind., Wört., p. 53 ; suppose un thème celtique **vliquo- ;* cf. latin *liquidus;* cf. *gulan* = **(v)lāna.*

Guiltiatou, *tonsures.* — P. 2, l. 12, 367. — Gl. tonsuras. — Ce mot n'a rien à faire avec *gualt* « chevelure », comme le croit M. Rhys : cf. *guiliat* « tonsa » et *guoliat* « comata », C. C. V. Voir *guiliat.*

Guin, *vin.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 44ᵃ. — Gl. vinum.

— Du latin vīnum ; irl. *fin*, Zeuss, 20, gén. *fina*, Wind., Wört., p. 549 ; partout *gwin* dans les dialectes bretons.

Guinlann, *terrain à vin, vignobles.* — Juv., p. 408, P. 77. — Uitis *guinlann.* — Contexte : Talia dicta dedit : uitis mihi portio major Semiputata jacet. Sed perge et robure forti Nunc scropibus nunc falce premens, vineta retonde. — Composé de *guin* « vin », et de *lann* « terre » ; *lann* = *land,* Zeuss, p. 147 ; cf. *per landam,* cart. de Red., 1, 39, 41. *Lann* entre en composition d'un grand nombre de noms de lieux en Armorique et en Galles ; il a changé de sens en arm. moderne ; Cathol. *lann* « landa, landetum, lande », arm. mod., id. ; cf. *it-lann,* Juv., gl. area « terrain pour le blé », irl. *ithlann no ferann* « ager », O'Dav., p. 101 ; cf. germ. *land?* Wind., Wört., p. 653.

Guinion[ou], *petites vignes.* — C. C. V, p. 45, n° 246. — Gl. uinalas (xlii, 9, W.). — Dérivé de *guini* = *vinea* (vinia), pluriel de *guinian* « petite vigne » ; irl. *fine* « une vigne » ; O'Reilly. Pour *ia* devenant *i, e,* voir Zeuss, p. 247. Nous avons en marge *guini* et au-dessous *nou.*

Guinodroitou, *rêts, filets pour la chasse.* — Bern., p. 11, n° 56. — Gl. plagae. — De *guinod* (guinot) venatus, et de *roitou,* pluriel de *roit,* du latin *rēte ;* Cathol. *roet,* gall. *rhwyd* ; Cathol. *guinhezr* pour *guinhedr,* qui est lui-même pour *guinedr* du nominatif latin *venator.* Voir *Eidguin.*

Guinuclou, *épieux.* — Bern., p. 11, n° 57. — *Guinuclou* i. lanceæ uenatrices (gl. uenabula). — Pluriel de *guinucl,* emprunté à *venaculum* et non à *venabulum.* V. Diefenbach, suppl. à Du Cange.

Guir, *vrai.* — M. C., p. 402, fol. 13, a. b. — *Issguir* « est vrai ». Gl. uerum, E., 48 — Cf. gall. *gwir,* Spurrell, Cathol. *guir* « droit », arm. mod. *gwir, guir* ; irl. *fir,* Zeuss, p. 858, Wind., Wört., p. 550 ; cf. all. *wahr,* latin *vērus.* Les dialectes celtiques ont tous l'ī, dû peut-être à l'influence d'un *i* final disparu : *fir, gwir* = **veris ?* cf. irl. *firian* « vrai », brit. *gwirion.*

Guir pour **Guirth?** *prix.* — C. C. V, p. 15, n° 74. — Gl. sedatium : sedatium (pretium sepulcri). — Contexte : sedatium Communis (leg. commune) si modicum fuerit, respui non debet (ii, 15, W.). — M. Stokes suppose que *guir* est pour *guirth* « prix », gall. *gwerth,* goth. *vairth-s,* angl. *worth.* Ce mot nous semble se rattacher au latin *vert-ere*

« changer ». La vente était en somme un échange : *gwerth* signifie plutôt *vente* que *prix*, dans les dialectes britanniques.

Guird, *vert.* — M. C., p. 392, fol. 6, a. a. — — Gl. herbida. — Contexte : floridam discoloramque uestem herbida palla contexerat, E., 21. — Gallois *gwyrdd* « vert », irl. *úrdai*. (Le *v* s'est changé en *ú*, en se fondant avec la voyelle suivante). *Guird* est un dérivé d'une racine **vir* : cf. irl. *úr*, gl. recens, *ond-urdatu*, gl. virore, *nuraigedar*, gl. virere, Zeuss, p. 55.

Guirdglas, *mer.* — M. C., p. 389, fol. 3 a. a. — *Oguirdglas* gl. salo. — Contexte : at uero proprior deo perlucentis uitri salo renidebat. E., 8. — M. C., p. 389, fol. 3 a. a. — *Nouir-guirdglas.* — Gl. sali resplendentis « c'est-à-dire de la mer », E., 8. — De *guird* « vert », et *glas* « blanc ». Voir ces deux mots.

Guirgiriam, *je hennis.* — Eut., p. 1052, 4ª. — Gl. *hinnio.* — 1re pers. du sg. du prés. de l'ind. act. ; gall. mod. *gweryru*, Cathol. *gourhiziat* « hennir », arm. mod. *gourrizia*, *c'houirina ;* cf. irl. *fergaigim* « je suis en colère », *ferg* « héros », *fairge* « l'Océan »? Wind., Wört., p. 536, 543.

Guirhter, *dureté.* — C. C. V, p. 35, n° 190. — Gl. austeritate. — Contexte imprimé : cum austeritate imperabant eis, eo quod non esset pastor bonus (xxxvii, 4, W.). — Dérivé en *ter*, bret. moy. et mod. *der*, Zeuss, p. 829, de *guirh* = *guichr?* Voir *guichir.*

Guirtitou, *fuseaux.* — Bern., p. 4, n° 7. — *A guirtitou.* — Gl. fusis. — Voc. corn. *gurhthit* « fusus », gall. *gwerthyd*, Spurrell ; Cathol. *guerzit* « fusel à filer », *guerzit* « arbre de pressouer », arm. mod. *gwerzid ;* irl. *fersaid*, O'Reilly : d'une racine *vert*, latin *verto? Guirtitou* suppose un thème **ver-tuti.*

Guis, *truie.* — C. C. V, p. 57, n° 319. — Gl. suilis. leg. suilla. — Contexte : Caro suilis (var lect. suilla) morticinus (leg.-nis) cras[sus uel pin]guis ut morticinum quo pinguescunt sues re[futa]nda, vi (marina animalia). — Cathol. *gues*, arm. mod. *guez*, *guiz*, gallois mod. *ban-wes*, Spurrell, irl. mod. *féis*, O'Reilly.

Guith. — V. *guoguith*, v. *guithlaun.*

Gúithénnóú, *veines.* — Juv., p. 401. — Uenae i. *gúithénnóú.* — Pluriel de *guithen ;* gall. mod. *gwythienn*, Spurrell ; Cathol. *goazenn*, arm. mod. *gwazienn*, vannetais *goèhienn ;* irl. anc. *féith* « fibre », Zeuss, p. 250, Wind., Wort., p. 540.

Guithlaun, *plein de colère* ou *d'ardeur.* — Juv., p. 403, P. 51. — Fronte duelli *órguithlaun tal,* v. *Tal.*— Contexte : Quisque meis aberit discretus miles ab armis, Hostis in aduersa consistit fronte duelli. — Composé de *guith* « colère » et de *laun* « plein », adjectif servant de suffixe, voir *Fruidlonaid;* gallois *gwyth* « colère », Spurrell ; *guith* suppose un thème **victo;* cf. irl. *fichim* « je combats » ? *Con-victolitavis.*

Gulan, *laine.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵃ. — Gl. lana. — Gallois mod. *gwlan,* Spurrell, Zeuss, 130; Cathol. *gloan,* arm. mod. *gloan,* Troude, vannetais *glan ;* irl. *oland, olann,* Corm. Tr., p. 131, Wind., Wört., p. 721 ; cf. grec ἔρ-το-ν « toison » ; sanscr. *ūrna,* id. ; latin *vell-us, lāna* (**vlā-na*) ; goth. *vulla;* slav. *vlŭna.* Dans l'irlandais *olann,* le *v* initial s'est fondu avec la voyelle suivante : cf *úrde* = gall. *gwyrdd,* voir Zeuss, p. 35.

Gúlát, *royauté, principauté, pays.* — Juv., p. 396, P. 19. — Issit pádiú itáu gúlát (en marge). — Contexte :... Cunctis genitoris gloria uestri, Laudetur, celsi thronus est cui regia caeli. — Gallois *gwledig* « chef suprême », *gwlad* « pays », Spurrell ; irl. *flaith* « domination et prince », Wind., Wört., p. 552, Zeuss, p. 250.

Gulcet, *ornements de fête.* — C. C. I, p. 15, nº 72. — Gl. *agipam.* — Contexte : Episcopo liceat commendare uestimentum quo utitur et agipam et taxam. — V. *guelcet.*

Gúléd, *banquet, fête.* — Juv., p. 412, P. 86. — Pompae *gúléd.* — Contexte : Dum pergunt, laetae transcurrunt omnia pompae. — Gallois mod. *Gwledd,* Spurrell ; irl. *fled* « repas de cérémonie », Senchus Mor, t. III, p. 18, O'Donovan, suppl. à O'Reilly.

Gulip, *mouillé, humide.* — Juv., p. 405, P. 60. — Fluctibus in liquidis *gulip.* Liquefacta (timore) *gulip.* — Voir *guilp.*

Guo. — C. C. V, p. 28, nº 157. — Gl. motulavit. — Contexte : Zacharias... novem mensibus motulauit — i. e. mutulavit (xxvii, 11, W.). — *Guo* mot commencé. — *Guo* — C. C. V, p. 1, nº 2. — Gl. industria — Si quis de industria occiderit (Exod., xxi, 14); vulg. per industriam.

Guo. — Prép. et préf. verbal, Zeuss, p. 661, 904, 907. Ebel, Beiträge, 1, 309, irl. *fo ;* cf. grec ὑπό ; goth. *uf,* Curtius, gr. E., p. 290. Cette particule se combine avec *-im* « ambi », avec *do,* etc. Zeuss, p. 906, 908.

Guobri, *considérable, élevé en dignité.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ª . — Gl. gravis. — Contexte : permanent et cœpto stat gravis ille loco. — Composé de *guo* = irl. *fo,* et de *bri* = *brig;* irl. anc. *brig* « valor », Zeuss, 917, Wind., Wört., p. 403; cf. gall. mod. *gofri* « gloire », Spurrell : voir *bientinion* et *bricer;* cf. russe *bereg* « montagne ».

Guobriach, *plus sage, plus grave.* Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 37ᵇ. — Gl. sapientior. — Contexte : seu te forte juvat sera et sapientior aetas. — Comparatif de *guo-bri.* Le comparatif est en *ach* en gallois, en *och* en armoricain et dans certains cantons de la Cornouaille armoricaine en *ach,* en *a* ou *e* en cornique. V. Zeuss, p. 298.

Guocelesetice, *chatouillé.* — M. C., p. 401, fol. 12, a. b. — Natoid-guocelesetice. — Gl. nulla titillata « qui n'était pas chatouillée ». —Contexte : quod femina... nulla prorsus inuidia titillata uirginem (i. philosophiam) complexa constrinxerat, E., 46. — Dérivé en *-etic-* d'un thème en *as;* cf. gallois *go-glais* « chatouillement », *go-glàis* et *go-gleisio* « chatouiller », Spurrell.

Guodces, *haïr.* — C. C. V, p. 36, nº 201. — Gl. hodio habentes. — Contexte : crudeles, hodio habentes bonum (xxxvii, 30, cit. 2 Timoth., 3, v. 3). — *Guod* = irl. *fod* (*fo* + *od*) et *ces* « haïr »; gall. *cassau* « haïr »; Cathol. *caset,* id., arm. mod. *casaat,* id., *cassoni* « haine », Troude; irl. *cais,* O'Cléry; *ces* = **cad-ti;* cf. v. germ. *hata* « haïr ». M. Stokes étend la glose sur *bonum,* et la décompose ainsi : *guod* = *goud,* anc. sax. *god* et *ces* pour *ceseion* « qui haïssent ». La glose est nettement sur *odio habentes,* et de plus, une pareille composition, avec un mot qui ne paraît pas celtique, manque de vraisemblance.

Guodeimisauch, *vous avez souffert.* — Ov., 1 (Ov.), p. 1057, 39ª. — *Ni cein guodeimisauch.* — Gl. non bene passae, voir *cein.* — *Guodeimisauch,* 2ᵉ pers. du pl. prét. primaire en *s,* Zeuss, p. 525 ; gall. mod. *goddef, godde faint* « patience », Spurrell; Cathol. *gouzaff* « souffrir », arm. mod. *gouzañv,* Troude; irl. *fo-deimim* « je supporte », *foditiu,* Zeuss, p. 800, racine *dam?* cf. *dometic.* V. Curtius, gr. E., p. 232.

Guogaltou ? — M. C., p. 409, fol. 61, b. b. — Gl. fulcris? — Contexte : ipsa etenim fulcris redimicula nectere sueta, E., 331.

Guoguith, *vaincu.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 41ª. — Gl.

victus. — Contexte : Minus a bove victus erat. — Composé de *guo* = irl. *fo* (sub), et de *guith* = **vic-t* « battu »; cf. irl. *fichim* « je combats », prét. *rofich, fich* « combat » Windisch, Wört., 547, 548 ; cf. lith. *veik-ti* « forcer » ; latin *vic-tu-s, per-vic-ax*. Voir Curtius, gr. E., p. 107. On a rapproché de ce mot le gallois *gueith* « opus, proelium » : ex. *gueith Vadon* « proelium badonense ». Mab., 2, 379. On a comparé l'armor. *Guet*. « Quam victoriam Alani in silva quæ vocatur *Nemet,* usque hodie Cornubienses *Guet Ronan* vocant. Chart., a. 1031, ap. Dom Mor., p. 367; Zeuss, p. 1058. Il est possible qu'ici *guet* n'ait pas ce sens. Le gallois suppose une forme plus ancienne *vec-t*.

Guohete ? — C. C. IV, p. 20, n° 100. — Gl. *probum,* var. lec. *pravum*. — Contexte : Patricius non oportet iudices tam ueloces esse in iudicio donec sciant quod probum fiat, quod dictum est. Noli iudex esse cito.

Guohi, *guêpes, bourdons*. — Bern., p. 8, n° 40. — *Satron* uel *guohi*. — Gl. fuscos. — *Guohi* = **vox-i,* voc. corn. *guhienn* « vespa ». Ce mot est spécialement apparenté au lith. *vapsa,* et à l'anc. haut-all. *wefsa,* lett. *apsa,* slav. *vosa*. *Guohi* suppose un thème *vox*. L'*x* donne une aspirée en breton : cf. *uhel* « élevé » = *uxello* (Uxello-dunum). Le *p* est devenu *c* et il y a eu métathèse, comme dans les langues du Nord. De même pour *ucher* « vespera ». Ce n'est pas aux formes latines, comme on l'a fait jusqu'ici, qu'il faut comparer ces mots, mais aux formes germaniques et slaves : cf. latin *vespa*. V. Curtius, gr. E., p. 382.

Guoifrit ? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ª. — *Guoifrit nun*.

Guoliat, *chevelue*. — C. C. V, p. 38, n° 215. — Gl. comata. — Contexte : alii criniti incedunt, ne vilior habeatur tonsa sanctitas quam comata (xxxix, 3, W.). — *Guoliat* = *guoltiat,* dérivé en *-at* de *guolt* « chevelure »; gallois mod. *gwalt,* Spurrell ; corn. *gols;* irl. *folt,* Wind., Wört., p. 562.

Gúolleúni, *le couchant*. — Juv., p. 411, P. 84. — *Bét circhinn ir gúolleúni*. — Usque sub occiduum coeli. — Dérivé en *i* d'un thème *guolleuin*. La voyelle précédant l'*n* disparaît : cf. gallois *mechny* « vadimonium » qui, comme Zeuss le remarque, suppose un thème *mechin,* Zeuss, p. 815; cf. gallois *Lewin* « occident », *gorlewin et gollewin,* Spurrell. Ce mot ne nous paraît pas devoir être comparé à *golou* « lu-

mière ». Le sens s'y oppose. Le gallois *Llewin* et *gorlewin* surtout ne peuvent s'expliquer par *golou;* cf. irl. *laigim* « je me couche », *laige* « action de s'étendre » ou *folaigim* et *fullugaim* « je cache », Zeuss, p. 874, Wind., Wort., p. 651. L'*eu* de *guolleuni* est pour *ou* = *au; ou* est devenu *eu* par suite de l'influence de l'*i* du suffixe *-in*. Cf. *goulou* et *gueleuiff*, Catholicon. *Guolleuni* suppose une forme ancienne *vo-lagini*. L'*a* s'est allongé par suite de la chute du *g; ā* long en gallois donnant *au*, nous avons eu *guollauin* et *guolleuin*. *Guolleuni* signifie donc « coucher ou se cacher ».

Guolou. — V. *diguolouichetic, Douolouse*.

Guollung, *vide, libre*. — Juv., p. 406. P. 64. — Uacuum *guollung* -l. *ruid*. V. *ruid*. — Dérivé en *-ng*. Pour *-ng :* cf. *teilwng* « digne », irl. anc. *tualang*, Zeuss, 127, 838, 904, 905; Cathol. *gollonder* « uuyder », *gollo* « uuyde », *golloet* « uuydez »; arm. mod. *goullo*, Troude; gallois *gollwng* « délier, laisser, délivrer », *gollyngdod* « absolution, délivrance », Spurrell; cf. irl. mod. *folaṁ* « vide », *folaṁaigim* « je vide », O'Reilly; *guollung* = *vo-lam-c :* cf. gall. *ebrwng;* corn. *hembron* « ducere », et arm. *ambroug*, Zeuss, p. 838.

Guomone[t], *territoire, domaine*. — C. C. V, p. 45, n° 249. — Gl. in territorio. — Pour le contexte, voir *dicom;* cf. irl. *muntar, muinter* « familia », Zeuss, p. 241, Wind., Wört., p. 699, *muin-tire* « famula », O'Reilly; gall. mod. *muneru* « diriger, gouverner », *muner* « gouverneur ». Pour *u* gallois = *o*, cf. v. bret. *guo-mon-im* et *go-funo* « promettre ».

Guomonim, *promettre*. — C. C. V, p. 9, n° 38. — Gl. pulliceri, vulg. polliceri. — Contexte : Si nolueris polliceri absque peccato eris (Deut., xxiii, 22). — Infinitif en *im*, composé de *guo* = irl. *fo*, et de *mon*, racine *MAN*. Voir Curtius, gr. E., p. 312; cf. gallois *go-funo* « faire un vœu », *go-funad* « promesse, vœu ».

Guopell, *selle, couverture*. — Ox., 2 (pens.), p. 1062. 43ª. — Gl. ultia. — Contexte : sambuca... et *ultia* quae pertinet mulieri. — Voir *gua-peli*.

Guor. — Préposit. et préfixe verbal. Formes variées *guor, guer, gur, guar;* gall. mod. *gor*, arm. *gour, guer;* irl. *for;* gaulois *ver*, Zeuss, p. 895. Pour la combinaison avec les autres particules, v. Zeuss, p. 906-908; cf. Ebel, Beitr., 1, 309, Curtius, gr. E., p. 290.

Guorail, *sourcils.* — Bern., p. 4, n° 9. — Gl. supercilium. — *Guorail* « sourcils », de *guor* = irl. *for* « sur », et de *ail.* Voir *ail.*

Guorcerdorion, *vagabonds, errants.* — C. C. V, p. 38, n° 212. — Gl. circumcellionum. — Contexte : Qui sub habitu monachorum usque quoque vagantur (xxxix, 3, W.). — De *guor* = irl. *for,* et d'un dérivé en *-ur* de *cerd* « marche, chemin ». Voir *cerdam* « vado ».

Guordiminntius, *ne voulant pas.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *O'r guirdiminntius.* — Gl. invito. — On peut lire *-minnaus, -minnaul,* ou *-minntiu.* En tous cas, le sens n'est pas douteux. Nous sommes en présence d'un composé de *guor* = irl. *for,* de *di* privatif et d'un dérivé d'une racine *men-min-;* cf. gall. *myn* « désir, volonté », Spurrell; arm. mod. *menna* « vouloir », Troude, irl. *menme* « pensée », racine *MAN:* lith. *min-iù* « je pense » : anc. haut-all. *minna* « amour » ; latin *men-(t)-is, miner-va,* etc. V. Curtius, gr. E., p. 311, 312, 313.

Guorennieu, *fractions.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — Is xxx ha guorennieu guotig « il y a trente onces et des fractions ensuite ». — Cf. *renn* « quart », Cathol. ; *guorenn* serait une subdivision du *renn.* V. *rann.* Zeuss, p. 688, traduit : *adfundere postea.*

Guorimhetic, *très perçant, très fin.* — Ox., 1 (Ov.), p 1055, 38ᵃ. — *In ir guorimhetic* sur : in arguto. — Contexte : flammaque in arguto saepe reperta foro. — Paraît composé de *guor* = irl. *for* et de *rim* « pointe », Spurrell.

Guos, *caution.* — C. C. V, p. 34, n° 185. — Gl. ratas. — Contexte : accepi stipulationes et ratas et signa forinsecus (xxxvi, 5, citing Jeremiah, 92, V, 11). Peut-être est-ce simplement le latin *vas,* emprunté. M. Stokes y voit la première syllabe de *gwestlou* « gages », qu'il rapproche du grec ἀ-Fεθ-λον ; *gwestl* = **ved-tla.* M. d'Arbois de Jubainville donne *gwestl* = *vad-tl* = * *vadi-tlo-n.* Mémoires de la Société de linguistique de Paris, t. IV, fasc. 3, p. 264. V. Curtius, gr E., p. 249. — C. C. V, p. 32, n° 174. — En face : Disputatio Romana dicit. Quatuor comitantur debita, ratae (ms. rate), stipulationes, testes idonei scriptio (xxxiii, 4, W.).

Guotan, *dessous.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *guotan amcib.* — Composé peut-être de *guo* = *fo,* et de *tan* « dessous », d'une façon analogue à *di-dan* pour *di-tan.*

Guoteguis, *fit taire, arrêta.* — C. C. V, p. 29. n° 161. — Gl. compisacit. — Contexte imprimé : Christus male facientes in templo flagellis compescuit et ejecit (xxviii, 13, W.). — 3e pers. du sg. du prétérit primaire en *s*, ind. act., Zeuss, p. 521, 522, composé de *guo* = irl. *fo*, et d'une racine *tw*; cf. gallois *taw* « silencieux, tranquille », *tewi* « se taire », Cathol. *teuell* « se taire », arm. mod. *tavel*, Troude, vannetais *tawein* « se taire, cesser » (en parlant de la pluie); irl. *tó, túa* « silencieux », *tóaim* « je me tais », Wind., Wört., p. 829, racine *TVS* suivant Fick. V. Kuhn's Zeitschr., 22, p. 373.

Gúotig, *après.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22b. — *Hé guorennieu gúotig.* — Adverbe et préposition : gall. anc. *guetig*, Cod. Lichfeld, p. 619, gall. moy. *gwedy*, Mab., 1, 13, gall. mod. *gwedy*, Spurrell, corn. *wose*, R., 226, *woge*, D., 834, Cathol. *goude*, arm. mod. *goude*, haut-vannet. *guédi*. Zeuss, p. 688, 689.

Guotric, *diffère.* C. C. V, p. 44, n° 242. — Gl. difer. — Contexte imprimé : Si debitor inrogandus vel exigendus est, differ (xlii, 4, W.). — Impératif 2e pers. du sg.; gall. mod. *godrig* « retard », Spurrell, *trigo* « tarder », du latin *tricae, tricāri, intricare, extricare.*

Guotricusegeticion ? — Juv., p. 392, P. 3. — Nouinnguotricusegeticion « c'est-à-dire dans les délais nécessaires à l'accouchement » ? En marge en face de : Nec delata (leg. dilata) diu venerunt munera prolis. — *Guotricu* paraît être le pluriel de *guotric* « délai ». V. *guotric; egeticion* pour *echeticion*, dérivé en *-etic* d'*ach* « action d'engendrer » : *ach* « race » ; cf. *achmonou;* gall. mod. *eigio* « engendrer, mettre au jour », *cigiol* « prolifique », Spurrell. L'*s* seul présente des difficultés; il est possible qu'il soit pour *es* = *ex*.

Guotroit, *vous trayez.* — C. C. V, p. 36, n° 199. — Gl. demulgitis. — Contexte imprimé : Canes muti non possunt latrare, vos demulgitis lac ovium et comeditis eas (xxxvii, 22, citing Isaias, 57, v. 10). — 2e pers. du plur. prés. ind. act. ; gall. mod. *godro* « traire », Spurrell, Cathol. *gozro*, arm. mod. *gōro*, Troude. Pour la racine cf. irl. *trágud* « épuisement ». Wind., Wört., p. 844; irl. mod. *traoġaim* « je vide, je fais écouler », O'Reilly. *Guotroit*, à côté de *trágud*, suppose un présent, 1re pers. ind. act., gadélo-breton : **vo-trāgim*.

Gupar, *séparé, éloigné.* — C. C. V, p. 37, n° 208. — Gl.

remotis (xxxix, 3, W.). — Cf. *guparol* gl. theorica, *guparth,* Lux., gl. remotus, *im-guparton,* gl. se abdicant, C. C. V, *gupartolaid,* gl. privilegia, C. C. V. *Gupar* et *guparol* sont des gloses de seconde main. Ce mot est composé de *gu* = *guo* et d'une racine que nous retrouvons en composition dans l'irlandais *des-cert* « le sud » (m.-à-mot, partie à droite), Wind., Wört., p. 474, gallois *deheu-barth,* id. La comparaison avec l'irlandais ne permet pas de supposer un emprunt au latin *partiri,* par[ti]s. On ne peut même pas supposer une parenté aux deux racines, le *p* initial ario-européen ayant disparu des langues celtiques. M. Stokes a supposé que le *p* était pour *th,* et comparé le gallois *gwyddorol* « scientifique ». Le simple rapprochement avec les gloses identiques ou semblables enlève toute vraisemblance à cette hypothèse.

Guparol, *abstrait, séparé.* — C. C. V, p. 37, n° 209. — Gl. theorica. — Contexte : in sola contemplatione theorica viventes perseverant (xxxix, 3, W.). Voir *gu-par.*

Guparth. — Lux., P. 1, l. 10, 353. — Gl. *remota* « séparée, éloignée de ».

Gupartolaid, *privilèges.* — C. C. V, p. 27, n° 149. — Gl. priuilegia. — Contexte : cum privilegia singulorum non possint legem facere communem (xxvi, 3, W.), — Pluriel en *ed* de *gupartol,* dérivé en *-ali* de *gupart.*

Gur, *homme.* — M. C., p. 390, fol. b, a. — *Irgur hunnoid* i. mercurius (gl. celebrat) « cet homme là, celui-là ». — Pour le contexte voir *emid.* — Gall. mod. *gwr,* Cathol. *gour hac ozech,* tout ung « homme » *uir;* irl. *fer;* latin *vir, virtū-s,* sanscrit *vīrá-s* « héros », goth. *vair.* Curtius, gr. E., p. 307.

Gur ? — C. C. V, p. 15, n° 73. — Gl. ultro. — Contexte : sic is qui ultro ambit..... procul dubio repellendus (ii, 13, W.).

Gurclut, *très connu, évident.* — C. C. V, p. 39, n° 220. — *Gurclut erdirh.* — Gl. mali evidentis (glose de seconde main). — Contexte : abbas ita degeneravit ob opere Dei ut mereatur... fornicationis crimine non suspectionis sed mali evidentis honerari (xxxix, 7, W.). — Composé de *gur* = *guor* = irl. *for,* et de *clut;* cf. irl. *cloth* « renommé », *clú* « gloire », gallois anc. *clot* « gloire » : nom propre *Clot-ri,* Zeuss, p. 859 ; grec κλυ-τό-ς, etc. V. Curtius, gr. E., p. 151 ; cf. *Cluto-rigi* (Inscript. Brit. Christ. Hubner).

Gurehic, *de femme.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ª. —

Strotur gurehic — Gl. sambuca « selle de femme ». — Dérivé en *ic* de *gurach* « femme »; *gurehic* est sans doute pour *gurechic* (*a* altéré par l'*i* suivant); *gurac* est un dérivé de *gur* « homme », cf. voc. corn. *grueg* et *freg* « femme », gallois moy. *gwreic* « femme », Mab., 1, 4; gallois mod. *gwraig*, Cathol. *grueg*, arm. mod. *grecg*, *groucg*, Troude; irl. *Fracc*, O'Davor. V. Zeuss, p. 848.

Gurlimun, *polir, séduire*. — C. C. V, p. 11, n° 51. — Gl. diliniti. — La terminaison manque sans doute. — Pour le contexte voir *dogurbonnev*. — De *gur* = *guor* = irl. *fer*, et de *limun* = irl. *slemon* « lubricus », Zeuss, 977, *slemon*, Gord., p. 68; gallois mod. *gorlyfnu*, Spurrell. Pour la racine, voir Curtius, gr. E., p. 372.

Gurpait, lisez **gurthait**, *fuseau*. — Lux. P. 1, l. 15, 357. — Gl. fusam. Voir *guirtitou*.

Gurprit, *superstitieux*. — C. C. V, p. 19, n° 95. — Gl. superstitiose. — Contexte : hoc carnale delictum, quod committunt, etiam vindicare quadam superstitiosa temeritate nituntur (xi, 5, W.). — De *gur* = *guor* = *for*, et de *prit*; Cath. *pridiry* « penser, méditer », arm. mod. *prederi* « appréhension », vannet. *predi, perdi; dibreder, diberder* « sans souci », gallois *pridery* « anxiété », *pryder* « sollicitude », Spurrell.

Gurre, *sommet, le dessus*. — C. C. V, p. 49, n° 273. — Gl. fulciuntur. — Contexte : ecclesia et regnum a mundialibus constituantur et fulciuntur (xlviii, 1, W.). — Cf. Cath. *gurre* « superficies, pinnaculum », *gorreif* « tollam », *gurren* « levare, extollere », *gōrreom* « tollemus », Buh., 42, 17, 54, 22: arm. mod. *war-c'horre* « par dessus », *gouren* « lutter », *Gorré-kèr* (nom de la ville haute à Quimperlé), corn. *gorre* « ponere », P. 50, Zeuss, p. 905. M. Stokes y voit un mot composé de *guor* et de *ren* « agere, ducere ».

Gurstli, *informer*. — C. C. V, p. 36, n° 200. — Gl. informetur. — Texte imprimé : Decernimus, ut discat, quot doceat, *reformetur* quod teneat. — Mot inachevé. (xxxvii, 23, W.). Voir *glanstlinnim*.

Gurt, *contre*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *Gurt paup*. — Gl. consistes (i. e. contra quemvis) « contre chacun ». — Gall. mod. *wrth*, corn. *worth, ort*, Cathol. *ouz*, arm. mod. *oz, ouz*, vannet. *doc'h* = *di-orz* = *di-wrt*; irl. *fri, frith*, en composition, Zeuss, 648, Wind., Wört., p. 575.

Gurth. — Préfixe verbal. Voir *ut-gurth conetic*. Voir *gurthdo*.

Gurtharet, *qui est sur le ventre.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ᵃ. — Gl. appetitorium. — De *gur* = *guor* = irl. *for,* et d'un dérivé en *-et* de *tar* « ventre ». Voir *tar* « ventre ».

Gurthdo, *contre ces choses.* — Juv., p. 390, P. 3. — Obsistit i. *gurthdo* resistit, *gurthdo* « contre ces choses-là », Zeuss, p. 382. — Contexte : nomine Johannem hunc tu uocitare mementi Olli confusa respondit mente sacerdos Emula promissis obsistit talibus ætas Nec sonibus foetus poterit contingere fessis. — En gallois moyen on ne trouve pour le pronom suffixe de la 3ᵉ pers. du pluriel que *dunt* et *unt,* actuell. *dynt* et *ynt*. Le cornique a *de* et *da,* l'armoricain *dè* et *do*. *Do* contient sans doute la préposition et un pronom suffixe ; *o* correspond à l'irlandais *u* : *impu* « circum eos », *etarru* « inter eos », *leo* « avec eux ». En irlandais c'est le pronom accusatif, v. Zeuss, 335, 382, 383. *Etarro* paraît être pour *etar-so, impu* = *imb-su ;* cf. goth. *sa,* fém. *sô ;* sanscr. *sa, sa-s,* fém. *sā ;* anc. latin, acc. *su-m, sa-m ;* grec ὁ, ἁ, ἡ. Voir Curtius, gr. E., p. 394, 395.

Gutan, *sous ?* — Ox., 1 (mens.), p. 1069, 22ᵇ. — Ir nimer bichan gutan ir maur nimer « le petit nombre sous le grand nombre ».

Gutric, *différe.* — C. C. III, p. 18, nº 89. — Gl. defer.— Contexte ; si debitor inrogandus uel exigendus defer. En marge ..ffer pour differ ? — Voir *guotric*. M. Stokes, cite à propos de ce mot le moyen breton *hep trig* « sans tromperie ». Dans *trig* le *g* se prononce comme un *j* ou un *che* français et est emprunté au français *triche*. Le Cathol. écrit très souvent *g* pour *j*.

H.

Ha. V. *ac*. — Ox., 1. — *Hac* = *ac*. Voir *ac* — *Ha crip*. V. *crip*.

Ha, *o !* — Ox., 1, 37ᵃ, 39ᵃ. — Ha *hir etem.* — Gl. instita longa ! *Ha arcibrenou,* gl. o sepulti. Voir *a* exclamatif.

Habeinn ? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — Hoid hoitou houbeinn atar habeinn, cihunn, irl. ?

Hac. — Voir *ac* « et ».

Hacboi? — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 39ᵃ. — Gl. excutiendus erit pulvis. — Zeuss propose deux hypothèses : 1° *hac* = gallois *hacio* « couper », et *boi*, composé de *b* signe du futur et de *oi*, terminaison de la 2ᵉ pers. du sg., aujourd'hui *wyt*; 2° *hac* « et », et *boi* « sera », 3ᵉ pers. du sg. du subj.; *boi* gloserait *erit*. La première hypothèse est insoutenable: *hacio* est emprunté à l'anglais *hack*; *b* ne peut pas être le signe du futur, par la raison que l'*f* armoricain qu'on a donné comme sorti d'un *b* a une tout autre origine et qu'il n'y a pas trace de ce futur dans les dialectes britanniques. La seconde est acceptable : *hac boi* « et sera ».

Hacen, *et cependant*. — M. C., p. 405, fol. 43, b. a. — Aliquid *hacen*. — Gl. habebas ou plutôt *at*. — Contexte : domus tibi deerat, at habebas : pecunia superabat, at egebas, E., 177. — Gallois moy. *hagen* « tamen », Mab., 1, 1; arm. moy. *hogen, hoguen,* Buh., 192, 11, 6, 25; paraît composé de *ha* « et » et de *ken,* gall. *kyn;* corn. *ken, kyn,* armor. en composition *quen*.

Haelhucar, *nom propre*. — C. C. I, Old-Bret. gloss., p.V. — Nom de l'abbé qui autorisa le moine Ardeboc à copier les canons que nous trouvons dans le manuscr. 12021 de la biblioth. nationale ; composé de *hael,* voc. corn. *hail* « largus », gallois *hael* « généreux », Spurrell, et de *hu-car* « bienveillant, aimant » ; Cathol. *hegarad* « bégnin »; *hu, ho* = irl. *suso,* préfixes, Zeuss, p. 863 ; cf. sanscrit. *su-* préfixe. V. Curtius, gr. E., p. 375. Pour *căr :* cf. armoricain *kar* « parent », *kerent* « parents », *kari, karout* « aimer », Troude; gall. *carant, ceraint* « parents », *caru* « aimer », Spurrell; irl. *cara,* gén. *carat,* Zeuss, 255, Wind., Wört., p. 413, *caraim* « j'aime » ; cf. *Carantonus,* Auson., *Carantillus,* Inscr. Grat., 8, 2, etc., Zeuss, p. 4; cf. *Haelhocar,* a. 832, 868, p. 23. *Ran-hocar,* a. 876, p. 297, Chart. Red.

Hair, *carnage*. — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 45ᵃ. — Gl. cladis. — V. *air*.

Haloc, *sombre, souillé*. — C. C. V, p. 20, n° 107. — Gl. lugubri. — Contexte : Quidam puer moriens visus est matri non una vice in veste lugubri sitiens et esuriens (xv, 6, W.). — Dérivé en *-āc* de *hal;* cf. *halou,* Ox., 2, gl. stercora, gall. mod. *halog* « souillé », Spurrell; irl. *salach* « sordidus », *sail,* gl. labe, Sg., 52ᵃ, 4; anc. haut-all. *salo* « sombre » Stokes.

Halou, *saletés, fumier.* — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ᵇ. — Gl. stercora. — Pluriel en *ou* = *au*. Voir *haloc*.

Ham, v. *ha,* v. *ma.* — Ox., 2, p. 1060, 41ᵇ. — *Ham hol enep* et totam meam faciem « et toute ma face ». — Composé de *ha* « et », et de l'adject. possessif suffixe de la 1re pers. du sg. V. Zeuss, p. 389.

Han, *autre, différent.* — M. C., p. 407, fol. 51 a. a. — Gl. alium. — Contexte : fluuius qui Tanais putabatur quem Demodamas dux transcendit aliumque esse perdocuit, E., 240. — Cf. irl. *sain* « différent », Zeuss, p. 233, *ni sain cachhae hi Cr.* « non diversus quisque eorum in Christo », Wb., 19.

Hantertoetic, *à moitié couvert.* — Lux., P. 1, l. 18, 359. — Gl. semigilati (= semicelati ?). — Composé de *hanter,* voir *hanther,* et de *toetic,* part. pass. pass. de *toi* « couvrir »; cf. gall. *bou-tig,* gl. stabulum, voir *bou-tig*. Si on prenait *semigilati* à la lettre, on pourrait comparer l'irlandais *taġaim* « je soude », O'Reilly.

Hanther, *moitié.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — Dou punt petguar hanther « deux livres quatre et demie ». Voir *anter-metetic*.

Hataned, *plumes.* — Ox., 1 (Ov.), découvert par M. Bradshaw. Beitr., VIII, p. 374. — *Hi hataned.* — Gl. opus : « ses plumes ». — V. *attanocion*.

Hegit ? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Ir pimphet eterinn diguormechis Lucas hegit hunnoid.*

Héitham, *extrémité.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *bihéit héitham* « jusqu'à l'extrémité ». — Superlatif de *het* « longueur »; gallois mod. *hyd* « longueur », Cathol. *het,* id., arm. mod. *hed,* id.; sert aussi de préposition en gallois et en armoricain; irl. *seta* « long », Wind., Wört., p. 772; irl. mod. *séada,* O'Reilly; cf. *cihitun*.

Helabar, *éloquent.* — Eut., p. 1054, 8ᵃ. — Gl. graecus.— Composé de *he* = *ho, hu.* V. *haelhucar,* et de *labar* « qui parle ». V. *Darleber ;* gallois *hylafar,* Spurrell; arm. mod. *hélavar,* Troude; irl. *su-lbair,* Zeuss, p. 93.

Helcha, *chasser.*— M. C., p. 403, fol. 39 a. *b.* — *Inhelcha.* — Gl. in uenando « en chassant ». — Contexte : cum quidam in uenando jaculum intorsit, E., 150. — Gall. *hela* « chasser », Spurrell, Cathol. *hem-olch* (**ambi-selg*), id. ; irl. *selg* « chasse », *selche* « chasseur », Wind., Wört., p. 767. Pour

in avec l'infinitif jouant le rôle de participe présent, voir Zeuss, p. 538 : c'est la formation ordinaire en gallois. Le vannetais l'emploie à l'exclusion de toute autre, en faisant suivre *in* de *un :* ex. : en *ur laret* « en disant », mot à mot « dans un dire ». Le corn. et les autres dialectes préfèrent des formes dérivées de *uurt, gurth.*

Helgha, *chasse.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ᵃ. — *Helghati.* — Gl. venare « chasse toi ». — Sed tu praecipue curvis venare theatris. — 2ᵉ pers. du sg. de l'impér. prés. act., suivi du pronom suffixe *ti* de la 2ᵉ pers. d'un verbe dénom. : Pour *ti* renforçant, voir Zeuss, p. 375, 380, 385, 390. La voyelle *a* persiste en armoricain aujourd'hui encore à la 2ᵉ pers. du sg. de l'imp. des verbes dénom., et souvent à la 3ᵉ pers. du sg. de l'ind. prés. actif; *helgha* suppose une 1ʳᵉ pers. du sg. du prés. de l'ind. act. : **selgagam.*

Hencassou, *antiquités.* — Juv., p. 402, P. 49. — Monimenta i. *hencassou.* — Contexte : Incipit, his ueteris scripti monimenta retexens. — Pluriel de *hencass* pour *sen-ec-ass;* cf. irl. *senchas* « ancienne histoire », Zeuss, p. 787, *senchas mŏr,* Corpus Juris des Irlandais, on the mann., 11, p. 24 et suiv.; plur. *senchassa, senchaissi* « antiquitates », Wb.. 28ᵉ, 31ᵇ, Zeuss, p. 788; cf. latin *sen-ec-s* (*senex*), *sen-eca, sen-ec-io*[*n*]; goth. *sin-eig-s* « vieux »; sanscrit *sana-ká-s* « vieux, vénérable », grec ἕνο-ς « vieux », Curtius, gr. E., p. 311; gallois *hen* « vieux », Spurrell, Cathol. *henaff* « l'aîné », arm *hen,* id., *Henaff, Hénanff* (noms propres); irl. *sen* « vieux », Zeuss, p. 858, Wind., Wört., p. 767; cf. *Seno-magli,* Hübner, Inscr. Brit. Christ., *Seno-mago,* nom de lieu, table de Peutinger-Desjardins, géogr. de la Gaule, p. 528.

Hendat, *aïeul.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ᵇ. — Gl. auus. — Composé de *hen* « vieux », et de *dat* pour *tat* « père »; gallois *tad* « père », *hendad* « grand-père », Spurrell; Cath. *tat* « père », arm. *tad;* tchèque *táta* « père », lit. *tĕta* « petit-père, papa » (diminutif); latin *tata,* id., grec τέττα, id.; cf. goth. *attan?* Curtius, gr. E., p. 225.

Henmam, *grand'mère.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ᵇ.— Gl. habita (avita). — Composé de *hen* « vieux », et de *mam* « mère »; cf. gall. *henfam* « grand'mère », Spurrell, *mam* « mère »; Cathol. *mam,* arm. mod. *mam;* cf. latin *mamma* « mère, mamelle »; grec μάμμα; μάμμη, « mère » (attique), μαῖα (dor). « grand'mère, mère », en parlant aux femmes

âgées. Tous ces mots supposent une racine *ma;* cf *māter,* irl. *máthir,* etc. V. Curtius, gr. E., 333.

Hep, *sans.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38[b]. — *Hep amgnaubot.* — Gl. sine mente. — V. *ep.*

Hepcorim, *privation.* — Bern., p. 9, n° 44. — *I hepcorim.* — Gl. cassum « en privation de ». — Contexte : nunc cassum lumine lugent. Æn., II, 85. — *Hepcorim* forme infinitive, composée de *hep* comme préfixe : cf. prépos. *hep* « sans », correspondant à l'irl. *sech* (cf. lat. *secus*). Ex.: *nad sechmalla* « non omittit », Zeuss, p. 878 ; et de *corim* « mettre de côté » : cf. gall. mod. *hebgori* « mettre de côté », *hebgor* « dispensé de », Spurrell ; irl. *cor* « lancer, chasser », *cuirim,* sens très variés comme l'anglais *I put,* Wind., Wört., p. 447, 457.

Hepp, *dit.* — M. C., p. 400, fol. 11 a. a. — *Hepp* Philologia. — Gl. pertulerim. — Pour le contexte voir *enuein.* — M. C., p. 402, fol. 13 a. a. — *Hepp* philologia. — Gl. noscere. — Contexte : Da pater ætherios mentis (mentem, E.) conscendere coetus Astrigerumque sacro sub nomine noscere coelum. — M. C., p. 402, fol. 14 b. a. — *Hepp* Marciane. — Gl. uicit. — Contexte : His me camena uicit, E., 54. — M. C., p. 400, fol. 11 a. a. — *Hepp* philologia. — Gl. intellexeram conspicari. — Gall. mod. *eb,* Spurrell, *ateb* « réponse » ; irl. anc. *insce* « conversation » ; lith. *sak-y-ti* « dire » ; anc. haut-all. *seg-jan, sag-ê-n* « dire », anc. lat. *insectiones* « narrationes » ; grec ἔ-σπ-ε-τε, Curtius, gr. E., p. 467. *Hepp* = * *seqv.*

Heruid, *selon, suivant.* — Juv., IV, 388, VII, 411. — Heruid dúiútit « suivant la divinité » (en tant que Dieu). — Contexte : in alto volavit... usque ad deum oculos habens acutos, eo quod ipse narrauit *nationem* Christi. — Gallois *herwyd,* Mab., 3, 297, gall. mod. *herwydd* « cause, occasion », *o herwydd* « en raison de », Spurrell, corn. *herwyth,* O, 1320 ; Cathol. *hervez, heruez,* Buh., 98, 16, 100, 10, arm. mod. *hervez, herwé,* bas-vannetais *herué* et *reué,* Zeuss, p. 689. *Heruid* servait aussi de conjonction « suivant ce que, comme », Zeuss, p. 737.

Hestaur, *setier.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22[b]. — *Hi héstáur mel; is trimuceint hestaur mel.* — *Hestaur* du latin *sextārius.*

Hestoriou, *setiers.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22[b]. — Ad

libram olei, i. ir hestoriou oleu « dans les setiers d'huile ».— Pluriel de *hestaur*.

Heuanemdoguot, *se conduire inconsidérément.* — C. C. I, p. 13, n° 64. — Gl. inopportunius se ingerit. — Pour le contexte voir *enterafib*. — Composé de *heu :* comparez gallois *hewiad* « fanfaron », *hewrach* « querelle », *hewyd* « passion, zèle », Spurrell; de *an-em,* formule de réciprocité (*ambi-ambi*), arm. moy. *em em,* arm. mod. *en, em,* Zeuss. p. 899, et *doguot,* infinitif du verbe *duc* (*do-uc*) « porter ». L'écriture *gu* présente une difficulté sérieuse, à moins qu'on ne suppose un affaiblissement du *c* en *g,* rare à cette époque. Il est possible qu'il faille lire *heuan* adverbe « inconsidérément, en écervelé », et *em doguot* « se conduire ». — *Ot* serait peut-être pour *-āt*.

Heuei, pour *heueith?* facile. — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ª. — Gl. non difficile. — De *he* = *ho, hu* = irl. *so- su-*, v. *haelhucar,* et de *ueith* « travail? » ; gall. *gueith* « travail », Spurrell ; cf. gallois *hywaith* « adroit », Spurrell.

Hi, *dans.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ª. — Hi torr « dans la paume de la main ». — Voir *in.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — In sextario i. *hi hestaur mel* « dans le setier de miel ».

Hi. — Pronon. pers. fémin. Voir *hihi*.

Hihi. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ª. — *Hihi erguid?* — *Hi-hi* pour *in hi* « dans son ». Pour *hi* pronom pers. fémin. et pronom possessif. V. Zeuss, p. 371, 386. Il y a une forme personnelle redoublée *hihi* « ipsa » ; cf. irl. *si*. Ce pronom se trouve plusieurs fois dans les gloses sous la forme *i :* M. C., *is-i,* gl. est ea, M. C. *issi-mi,* gl. « ipsa » (est ea ego).

Hin, *dans.* — Préposit. pour *in,* v. *in ;* v. *cetlinau*.

Hin, v. *hinn.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *Hin map di iob* « celui-là, fils à Jupiter ». — Gl. Jove dignus. — Contexte : in cunis jam Jove dignus erat. — Pour *hin,* démonstr. v. *hinn*.

Hin, *limite, extrémité.* — Juv., p. 397, P. 26. — Limite leuo i. ór cléd hin. — Pour le contexte voir *cléd*. — Beiträge, VII, p. 412, *hin* = irl. *ind. inn* « fin, tête », Wind., Wört., p. 636. On a comparé le sanscrit *anta* « fin », et le gothique *endeis :* la racine peut être lamême, mais les suffixes de dérivation ne concordent pas.

Hinhám, *le plus vieux.* — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 45ª.—

Gl. patricius. — Superlatif de *hen* « vieux »; remarquer l'affaiblissement d'*e* en *i* par la simple dérivation. — Voir *hen*.

Hinn, *ceux-ci.* — M. C., p. 400, fol. 11 b. b. — *Enuein di* Sibellæ *int hinn* « les noms à la Sibylle sont ceux-ci ». — Gl. Erytria quæque Cumea est vel Phrigia, E., 44. — Pluriel du pronom démonstratif : gall. masc. *hun, hwnn,* fémin. *hon, honn,* plur. (et neutr.) *hyn, hynn;* corn. masc. neutr. *hen,* fém. *hon;* arm. *hen* = gall. *hyn;* arm. mod. *heni, hini,* vannet. *hani; heman* « celui-ci », *homan* « celle-ci », *hinan* (vannet.), *honan* (vannet.); *hennez* « celui-là », *honnez* « celle-là », *hinec'h, honnec'h* (vannet.); *heman* = *hen-man, hennez* = *hen-ed;* sans cela nous n'aurions pas l'*h* en vannetais. Irl. *se, so, sin, siu, sunt,* Zeuss, p. 394, 395, 396, 397. V. *hunnoid,* voir *gurthdo.* — M. C., p. 405, fol. 43 b. b. — *Ir hinn issid* ille « c'est celui-là ». — Contexte : sed magnitudinis cumulatæ ut si dicas anton (cato. E.), ille cum sufficeret nomen dixisse, E., 181. — Juv., p. 411, P. 81. — Christum quem *ir hinn issid Christ* « c'est celui-là qui est le Christ ». — Contexte : Christus quem cunctis spondent in saecla profetae.

Hinnoid, *celui-là.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Ni choilam hinnoid amser?* — Cf. *hinn; hinnoid* = *hinw* + *id:* cf. irl. *su-de, side, sui-de,* Curtius, gr. E., 395, voir *gurthdo,* Zeuss, p. 348, 349, 350; arm. *hennez,* vannet. *hinnec'h.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Prinit hinnoid* « celui-là est acheté ». — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *Ho hinnoid* « de celui-là ». — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *Is moi hinnoid* « celui-là est plus ».

Hint, *chemin.* — Lux., P. 2, l. 18, 372. — Gl. peravia. *Tidoihintou* = *tre-doi-hintou?* — V. *doguohintiliat.*

Hint, *sont.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — Semper sex i. u. *hint tri pimp* « sont trois cinq ». — V. *int.*

Hir, *long.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1054, 37ᵃ. — *A hir etem.* — Gl. *longa.* — Contexte : *instita longa.* — Gall. *hir* « long », Spurrell, Cathol. *hir,* arm. mod. *hir,* Troude; irl. *sir.* Siegfried l'a comparé au latin *sērus,* malgré la différence de lavoyelle. On peut citer à l'appui *vērus* à côté de *gwīr.*

Hircimerdridou, *long travail solitaire.* — M. C., p. 390, fol. 4 b. a. — *Nou ir hircimerdridou.* — Gl. lucubrationum perennium. — Pluriel de *hir* « long », v. *hir,* et de *cimer-*

dri-d, composé de *cimer* = *com-are*, et de *drid*, substantif dérivé en *-id*. Voir *em-drit*, gl. theoricam.

Hirunn, *celui-là qui*. — Juv., p. 403, P. 51. — Quem *hirunn*. — Contexte : Oblatusque ibidem [est] quem demonis horrida uirtus Et lingua, et visu truncatum uiuere poenae. — Gall. mod. *yr un* « ille qui ». Voir *ir* et *hun*.

Hittoi ? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *Ir hegun hittoi ?*

Hiunc, *once ?* (lis. *huinc ?*). — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *Ir hiunc ? — Huinc, uinc* = *uncia*.

Hloimol, *qui sert à réunir*. — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ᵃ. — Gl. glomerarium, dérivé de *glomerum* « bâton pastoral ». — Dérivé en *-āl* de *hloimm* = **slogman* « réunion, action de réunir ». *Slogman* est un dérivé en *-man* de *slóg* « troupe », Wind., Wörterbuch, p. 782 ; cf. *camm* = irl. *ceim* = *cingme*. L'*i* s'explique par la chute du *g* qui, la plupart du temps, laisse un *i* comme trace : cf. gallois *llu* « troupe ».

Ho, *de*. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *Hohimnoid* « de celui-là ». — Voir *o* préposition.

Hoid ? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Houd hoitou ?* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵃ. — *Hoid hoitou*.

Hol, *tout*. — Ox., 2 (pens.), 1060, 41ᵇ. — Ham hol enep. — Gl. totam meam faciem. — Gallois mod. *oll*, Spurrell ; Cathol. *oll*, arm. mod. *oll ;* irl. *ule*, Zeuss, 360, Wind., Wörterbuch, p. 864, 865. L'irlandais donne l'explication des deux *l* du britannique : cf. *all* « autre », ἄλλος, lat. *alius*. Il n'y a aucun compte à tenir de l'*h*, comme le montre l'irlandais. On prononce *oll* la plupart du temps, sans aucune aspiration. On doit rejeter toute comparaison avec le latin *sol-idus ;* cf. plutôt goth. *alls*, scand. *allr*. V. Fick, t. III, p. 26. M. Rhys (revue celtique, t. III, p. 88), le rapproche du grec πολύς, avec chute du *p* ario-européen. Le sens suffirait à faire rejeter ce rapprochement. Il y a un autre mot celtique qui semble devoir être plutôt identifié avec πολύς : c'est l'irl. *il* « nombreux », *ilar* « multitude », *lia* « plus », gall. *liaws*.

Holeu, *harmonieux*. — Lux. — Gl. canori. — Composé de *ho* = irl. *so*, et de *leu* = **ligu :* cf. *teu* « épais » = irl. *tiug* = **tigu ;* irl. *ligur* « voix, langue », Corm., p. 26, Wind., Wörterbuch, p. 663 ; irl. mod. *lioġar* « voix », *lioġad* « agréable, beau » ; cf. λιγύς « mélodieux, perçant », λιγυρός.

Honit, *seulement, excepté*. — Juv., p. 403, P. 51. — Tantum

ne unquam *hónit nammúi*. — Contexte : Sed quicunque hominum fuerit super omnibus error, Dimitti poterit : tantum ne spiritus unquam Uocibus insana laceretur mente profusis. — Gall. mod. *oni, onid* « n'est-il pas vrai, excepté, sinon, à moins que », Spurrell ; composé de *o* conjonction « si », et *nit* « non est » ; gall. mod. *nyt* devant les voyelles ; *nit* dans les prépositions absolues, *nat* dans les relatives ; cf. irl. *ni* et *na, nad,* Zeuss, p. 735, 740, 741, 750, 751, 752. Cet élément *-t* nous paraît être un élément pronominal qui, joint à la négation et à la conjonction, lui donne la valeur du verbe substantif : cf. *nad* « non est », *mad* « si eritis », *cit, cid* « quamvis sit », Zeuss, p. 705, 711.

Houbeinn ? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22[b]. — *Hoid hoitou houbeinn.*

Houboit? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23[a]. — *Hou boit cihitun.*

Hui, *vous.* — Juv., p. 396, P. 19. — Quos i. *ishúi.* — Contexte : ..... his mox regia caeli Pandetur. Gaudete, operum *quos* jus[t]a tenentes Urgebit praeceps stimulis injuria saeuis. — C. C. I, p. 15, n° 73. — *Aruuoart hui.* — Gl. uos fascinauit. — *Hui* « vous » = **svi-* ; gall. *chwi,* corn. *whwy,* arm. moy. *huy,* Cathol. *hui,* Buh., 202, 9 ; arm. mod. *c'houi,* vannet. *hui,* Zeuss, p. 370-371 ; irl. *sib,* Wb., 19[c], nota angens *si, sisi,* Zeuss, p. 325. — M. C., p. 409, fol. 63 a. a. — *Hui.* — Gl. quae. — Contexte : Jam uos uerenda quaeso coeli germina Quae multiforme scit ciere (i. uocare) barbiton, E., 342.

Huil, *voile.* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20[a]. — Velum. — Gallois *hwyl, hwyl-brenn* « mât de navire », Ebel, Beitr., II, p. 170, a confondu ce mot avec *avalprenn* « pommier », trompé sans doute par la traduction *malus* qui signifie également *mât* et *pommier ;* irl. *séol,* all. *segel?* Voir Beitr., II, p. 177. Fick suppose une racine ario-européenne *sagh.*

Huisicou, *furoncle.* — C. C. V, p. 7, n° 28. — Papulas « furoncle », Du Cange. — Pluriel de *huisic,* emprunté au latin *vesica ;* Cathol. *huysiquenn* « ampulla », arm. *c'houzigel* « vessie », Troude ; gall. *chwysigen* et *gwysigen,* Spurrell.

Huital, *ampoule, verrue.* — Bern., p. 8, n° 36. — *Huital* uel uerrucae. — Gl. pabulae i. e. papulae. — Gall. *chwidalen* « ampoule », Spurrell ; Cath. *huezaff* « souffler, enfler »,

armor. mod. *c'houeza,* Troude, vannetais *huéheiñ.* Le vannetais aspire le *z* provenant d'une dentale.

Hun, *seul.* — M. C., p. 396, fol. 9 a. a. — *Dittihun.* — Gl. tibi soli. — Voir *dit-ti* « à toi toi », *hun* « seul », gall. *hun, hunan ;* corn. *honan ;* arm. moy. et mod. *hunan* et *unan. Hunan* joint aux pronoms possessifs leur donne la valeur de *ipse,* Zeuss, p. 408, 409. — M. C., p. 408, fol. 51 b. a. — *Mimihun.* — Gl. ipsa « moi, moi-même ». — Pour le contexte voir *hirou.*

Hunnoid, *celui-là.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Hegit hunnoid.* — Voir *hunnuid.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Dou eterinn cant hunnoid* « deux oiseaux avec celui-là ».

Hunnuid, *celui-là.* — M. C., p. 390, fol. 4 b. a. — *Ir gur hunnuid* i. mercurius « cet homme là ». — Gl. celebrat. — Composé de *hunnu,* gall. *hwnnw,* v. *hinn,* pronom démonstratif masculin, et de *-id.* V. *hinn.*

I.

I, *elle.* — Pron. pers. et possess. de la 3ᵉ pers. — V. *hi.* — M. C., p. 400, fol. 10 b. a. — *Issi* (est ea). — Gl. mortalis. — *Is-i.* Voir *hi.* — Contexte : Verum diua... uirginem coronauit præcipiens omnia, quæ adhuc mortalis aduersum uim superam in præsidium coaptarat, expelleret. E., 40. — M. C., p. 403, fol. 15 b. a. — *Issimi.* — Gl. ipsa « est illa ego ». — Contexte : Partes autem meae sunt quatuor, litterae litteratura litteratus litterate. Litterae sunt quas doceo, litteratura (i. sum) ipsa quæ doceo, litteratus quem docuero, litterate quod perite tractauerit quem informo. E., 57. — Iss i mi *est ea ego.* — Composé de *iss* « est », *i* « ea », *mi* « moi » ; gallois mod. *ys,* corn. *es, us,* arm. *eus,* vannet. *es, ès,* Zeuss, p. 553, 554 ; cf. irl. *is,* affirmatif, et *as* s'employant dans les sentences relatives, Zeuss, p. 487, 488, 489.

I, *dans.* — Préposition pour *in.* V. Zeuss, p. 671 ; irl. *in, i.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *Hin cetlinau ir leill.* — Voir *cetlinau.* — Bern., p. 9, nº 43. — *I hepcorim.* — Gl. cussum (in cassum). — Lux., P. 1, ligne 18, 360. — *I gueltiocion.* — Gl. in fenosa.

Iac, *en bonne santé.* — C. C. V, p. 13, nº 59. — Gl

suspite. — Contexte : De eo quod elegit episcopus successorem ipso vivente et sospite (i. 17, W.) — Cathol. *yach,* arm. mod. *iac'h;* gall. mod. *iach,* Spurrell; irl. *ic, icc* « salus », Wind., Wört., p. 614, *iccthe* « sanatus », Wb., Zeuss, p. 49. Le *j* initial s'est fondu en irlandais avec la voyelle suivante : *Isu* = *Iesu,* Zeuss, p. 49; cf. grec ἰάομαι « je guéris », ἰα-τρός « médecin ». M. Stokes le rapproche du sanscrit *ishaya-ti* « il fortifie », et suppose un ancien thème **isacca.* Pour ἰάομαι et *ishaya-ti,* v. Fick, 13, 509. M. Bugge y ajoute l'anc. norr. *Eir* « la déesse de la santé ». Bugge, Bezzenb., Beiträge, 111, 116. Voir Curtius, Gr. E., p. 389, 740.

Iár, *poule.* — Juv., p. 411, P. 82. — Ales *iár.* — Contexte : Ales uti molli solita est sub corpore pullos Ob[j]ice pennarum circum complexa fouere. — Gall. *iar* et *giar,* plur. *ieir,* Spurrell; Cath. *yar,* arm. mod. *yar,* plur. *yér,* Troude; cf. irl. mod. *gearcaċ* « un oiseau encore sans plumes »? *Cearc* « une poule », O'Reilly? Fick, II, p. 35, rapproche le vieux prussien *karka,* et le grec κέρκος (Hesychius). L'irlandais *cearc* pourrait être le même mot; le breton paraît différent. Pour *ge, gi,* donnant *i* en breton, cf. *iort* (pour *iorj?*) « George », Cathol.

Idolte, *idolâtre* ou *maisons des idoles.* — M. C., p. 394, fol. 7 b. a. — *Inirdolte* pour *iniridolte.* — Gl. in fanis « chez les idolâtres ou maisons des idoles ». — Contexte : dehinc illud quod in fanis omnibus soliditate cubica dominus adoratur, E., 28. — Il est probable que *idolte* est un simple adjectif, identique à l'irlandais *idalte,* gl. idolicus, Ml. 210 (Zimmer, gl. hib., p. 63), Wb., 10 (Zeuss, p. 791), dérivé en *tia* d'*idal* « idole », Wind., Wört., p. 614. M. Stokes y voit un composé de *idol* et de *tig* « maison ». La glose *bou-tig,* Ox., 1, est une présomption contre cette hypothèse. En supposant que le *g* de *tig* fût tombé, nous aurions eu probablement *tei.* L'hypothèse a pour elle l'irl. *Idul-taigæ,* gl. fani, Sg., 66ª, Zeuss, p. 855.

Ie.... — C. C. V, p. 20, n° 103. — Gl. curatusque. — Contexte : curat vulnera delinquentis abstinentia curatosque sanctificat jejunium (xii, 9, W.). — Mot commencé. Voir *iechuit, iac.*

Iechuit, *santé.* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ª. — Gl. sanitas. — Dérivé en *-ēt* de *iacc;* cf. *morduit* « femur », Zeuss, p. 843; gall. *iechyd,* Spurrell, Cathol. *yeched,* arm. mod. *iéc'het,* Troude, vannetais *ihiet.* V. *iac.*

Iecol, *étranger*. — C. C. V, p. 22, n° 118. — Gl. alienigena. — Contexte : Judices sunt quindecim..... septimus gentilis in sua gentilitate, ut Deorum judicium Minervae et Neptuni de contentione regionis apud Cecropem actum cronica fingunt; octavus alienigena, ut Moyses consilium ab illo Jethro, alienigena cognato suo suscepit (xxi, 2). — Dérivé en *-āl;* composé peut-être, pour le sens, comme le latin *advena : ie-c-ol* « qui arrive »; cf. grec ἰέ-ναι « aller », ἴ-ημι (= **ji-jā-mi*); latin *ja-c-i-o*, Curtius, gr. E., p. 401; irl. *icim* « je viens »; cf. *r-icim, t-icim*, Wind., Wört. p. 614.

Iectlim sis? — M. C., p. 391, fol. 5 a. a. — Gl. Apollo! — Contexte (distique d'Ennius) : Juno, Vesta, Minerua, Ceresque, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Jupiter, Neptunus, Vulcanus, *Apollo*. — *Iectlim* pourrait être un dérivé en *tl-im* de *iacc* « sain », Apollon étant le dieu de la santé; *sis* reste inexpliqué et présente une apparence suspecte. Pour *-tl*, Zeuss, p. 820.

Iehnlinn, *anse*. — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ª. — Gl. ansa. — Paraît composé de *iehn* = irl. *ig* « anneau » (*iehn* = **iagan*), et de *linn* « boisson » : voir *oleulinn*.

Illúd? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Agit eterin illúd?*

Im... — C. C. V, p. 36, n° 202. — Gl. Paulus, xxxvii, 36. — Avant : non potest dicere caput pedibus, etc., 1 Corinth. (12, W., 21, 21. W.). — Mot commencé. — *Im*. — C. C. V, p. 23, n° 120. — Gl. iurgiorum, xxi, 7, W.), id.

Imco... — C. C. V, p. 39, n° 217. — Gl. agitet, leg. uigilet? — Contexte : quis ab insidiis luporum custodit oves, si pastoris cura non *vigilet*, quis latronibus et furibus resistit, si speculatorem non habuerit (xxxix, 4, W.). — Mot commencé.

Imcobloent, *ils mettent de côté*. — Lux., p. 2, l, 12. — Gl. apocant. — Le manuscrit porte *omcobloent* avec un signe de correction au-dessus de *o*. M. Rhys maintient *omcobloent*, en invoquant l'ancienneté du manuscrit de Luxembourg. Ces gloses n'étant pas antérieures à la fin du IXᵉ siècle, nous lisons *imcobloent*. Suivant M. Rhys, *imcobloent* est composé de *im* = *ambi*, de *cob* pour *com*, et de *loent* pour ** logent*, d'une racine ** lagh;* cf. grec λέχος?

Imcomarguid, *éprouver*. — C. C. V, p. 13, n° 58. — Gl. expertus sum. — Contexte : quem prae ceteris hominibus

expertus sum Deum colentem (i, 14, W.). — Gallois mod. *ym-cyf-ar-wyddo* « se mettre au courant de », *cyfarwyddo* « diriger, instruire », *arwyddo* « montrer, signifier », *gwydd* « connaissance », Spurrell ; composé de *im* = *ambi,* de *com-are,* et de la racine *guid* = irl. *fid.*, anc. celt. **vidu.* V. *Dorguid.*

Imfer ? — C. C. V, p. 26. — *pis imfer.* — Gl. pithonistarum. — *Imfer* pour *infern* « d'enfer ».

Imguparton, *se séparer de.* — C. C. V, p. 46, n° 256. — Gl. se... abdicant. — Contexte : et se mundi actibus abdicant (xlv, 13, W.). — Infinitif comme *arton* « latrare », à moins qu'on ne supplée : *imgupartont* « ils se séparent de » ; cf. *guparth,* Lux., gl. remota, *guparol,* C. C. V, gl. theorica, *gupartolaid,* C. C. V, gl. privilegia. Voir *gupartolaid.*

Immet ? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22^{b}. — *Ni chóilam immet.*

Immisline, *il se frottait, s'enduisait de.* — M. C., p. 395, fol. 8 a. b. — Gl. allinebat. — Contexte : Denique reuibratu corpori mensis apposito irrorati liquoris allinebat ung[u]entum. E., 30. — 3^{e} pers. du sg. prés. second act. Ce temps, en gall., est généralement en *ei,* en corn. en *e, y, a,* en arm. en *e,* Zeuss, p. 519 ; composé de *imm* = *ambi,* de *s* = *as, es,* et de *lin,* racine *li ;* gall. mod. *llyn* « contagion », *ym-lynn* « adhérer l'un à l'autre », Spurrell ; irl. anc. *le-n-im* « adhæreo », parf. *rolil* « adhæsit », *do-linim,* gl. mano, polluceo, Zeuss, p. 435 ; latin *li-n-o,* part. *li-tu-s ;* slav. *li-ja-ti* « répandre ». V. Curtius, gr. E., p. 366.

Immor, *davantage.* — C. C. V, p. 28, n° 154. — Contexte imprimé : quamvis multo rarius (xxvii, 9, W.). — Cf. irl. *in mar.* — Gl. magnopere ; composé de *int,* Zeuss, 615, 616, et de *mor* = *már* « grand ». Voir *maur.*

Immotetin, *ballotée.* — Juv., p. 413, Beiträge, VII, p. 60. — *Immotetin* i. pupis (gl. iactata). — Contexte : Jactata aduerso surgentis flamine venti, III, 99. — Composé de *im* = *ambi,* d'un thème *mot,* et d'un double suffixe de dérivation *et-in* = **at-in :* cf. *anghredadin* « incrédule » (cité par M. Rhys) ; gl. *immottihiou,* M. C., gl. gesticulationes. Pour la racine cf. irl. *motuġal* « sensible », *motuġaid* « sensibilité », O'Reilly ; cf. slav. *mě-na* « changement » ; sanscrit *ni-ma-ja-s* « échange » : latin *me-ā-re ?* Voir Curtius, gr. E., p. 324.

Immottihiou, *gestes, gesticulations.* — M. C., p. 398, fol. 9 b. b. — Gl. gesticulationes. — Contexte : Musis ammixtae etiam gesticulationes consonas atque hymeneia dedere tripudia, E., 38. — Pluriel pour *immotigiou :* cf. *immotetin* et l'irl. *motugal.*

In, *dans.* — Préposition et préfixe verbal. — Gall. *in, yn,* corn. *in, yn,* arm. *en, e,* haut-vannetais *in, i;* irl. *in, i,* Zeuss, p. 671, 672. — *In* préfixe se confond souvent avec *en* (*ande*), voir Zeuss, p. 905 ; cf. grec ἐνι, ἐν (cypr. ἰν) ; latin *en-do, in ;* goth. *in ;* lituan. *i,* Curtius, gr. E., p. 309. — M. C., p. 393, fol. b. b. — Nodos i. *inircutinniou.* — Gl. in condylos. — M. C., p. 394, fol. 7 b. a. — *Iniridolte.* — C. C. V, p. 50, n° 278. — *In bues.* — Gl. in bobællo (leg. in bovello) (liii, 5, W.). — C. C. V, p. 45, n° 250. — *In dicomit tegran.* — Pour le contexte v. *dicomit.* — Lux., P. 1, l. 14, 356. — *In irogedou.* — Gl. orgiis. — Ox., 1 (Ov.). p. 1055, 38ª. — *In ir guorimhetic.* — Gl. in arguto. — C. C. V, p. 37, n° 208. — *In lin loed.* — Gl. in lacuna sordida (xxxviii, 5, W.). — M. C., p. 403, fol. 39 a. b. — *Inhelcha.* — Gl. in uenando. — Contexte : cum quidam in uenando jaculum intorsit, E., 150.

Inaatoe, *il faut aller.* — C. C. V, p. 24. — *Nit inaatoe.* — Gl. non ineundum est. — Adject. verbal de nécessité en *-at-oi; at-oi, itoi* = irl. *-ithi, -thi,* Zeuss, p. 522. *Inaatoe* est composé de *in,* lat. *in,* et *aatoe* = **ag-atoi ;* cf. gallois mod. *aaf* « je vais, j'irai », prétér. *aez ; aet ;* arm. *aen* « j'allais », Buh., 122, 20, et Zeuss, p. 579, 599 ; cf. irl. *atomaig* « adigit me », Zeuss, 430. V. Curtius, gr. E., p. 170, v. Beiträge, VIII, p. 318.

Inardotas ? — C. C. V, p. 47, n°ˢ 263 et 264. — *Inardotas escis.* — Gl. flagitium. — Contexte : Latente commisso virorum non facile aliquis ex suspicionibus separandus qui utique submovebitur, si ejus flagitium detegatur (xlvi, 38, W.). — Glose marginale. La lecture ne nous paraît pas certaine. M. Stokes propose : *in* prép., *ardotas ;* cf. latin *ardor,* irl. *ardithe* « accensus », et *escus* = lat. *excusare.* Tout cela ne s'appuie sur rien.

Incan, pour *in cantoeller* « le chandelier ». — C. C. V, p. 17, n° 84. — Gl. triforium (ix, 1). — Le texte imprimé porte *ceroferarium.* — Contexte : ab archidiacono accipiat

(scil. acolytus) ceroferarium cum cera ut sciat se ad accendenda ecclesiæ luminaria mancipari (ix, 1, W.). — M. Stokes complète : *in cantoeller*, gall. *canhwyllyr* « candelabrum », Davies ; corn. *cantuil :* du latin *cantēla* pour *candela*.

Incedlestnéuiom ? — Lux., P. 1, l. 13, 355. — Gl. tabe ufedis. — Rien de satisfaisant sur cette glose. M. Rhys suppose que les mots glosés sont : *in tabe consedis. In* préposition, *ced* = gall. *cyd*, particule indiquant collection, union, *lest* pour *lesg* « faible ». Pour *neviom*, cf. *naues*, gl. reumas, et *lestnaued*, gl. nausiam (Rhys).

Incorit, *recherché.* — C. C. V, p. 15. — Gl. quesitus. — Contexte : sicut is, qui invitatus renuit, quesitus refugit. — M. Stokes lit *incoint* et suppose *questus* pour *quaesitus*. M. Bradshaw pour *incoint* hésite entre *c* et *t ;* cf. irl. *cuirim* « j'invite », Wind., Wört., 457, O'Reilly.

Initoid ? — Juv., p. 410, P. 78. — Maculata *initoid :* extincta *initoid*. — Contexte : Sed contra illorum iam mens maculata cruore Progenie extincta domini. — *Initóid*, Juv., p. 410, P. 92. — Sur *pressus*. — Contexte : Et Judas grauiter tum conscia pectora *pressus*.

Inlenetic, *enduit.* — C. C. V, p. 14, n° 67. — Gl. interlitam. — Contexte : quæ... evangeliorum mola, inter litteram et spiritum separat (ii, 7, W.). — La glose repose sur une mauvaise lecture du glossateur, part. passé passif de *inlenim*. Voir *immis-line*.

Inpit tar, *dartre vive, grattelle.* — C. C. V, p. 7, n° 29. — Gl. impetiginem ; *impetigo* « dartre vive, grattelle ». — Contexte : Si fractum si (ci)catricem habens, si papulas aut scapiem uel impetiginem non offeretis ea domino (Lev., xxii, 22). — La lecture de *inpit tar* n'est pas certaine ? *inpit* serait emprunté à *impetigo*. Quant à *tar*, M. Stokes propose *tard* = gall. *tarddu*, bret. mod. *tarza* « éclater, crever », vannet. *tarheïn*.

Inruetir. — C. C. V, p. 30, n° 164. — En face : Vacca quoque quatuor utilitates habet, immolatur, consolatur senes, nutrit juvenes, arat in Palestina (xxix, 4, W.), *inruetir insoblin*. — Gloses marginales, sans référence. Ces deux gloses ne présentent aucun sens satisfaisant, si on a égard au texte : *inruetir* 3e pers. du sg. prés. ind. « il excite » ; *insoblin* = gall. *syflyd* « mettre en mouvement » ? Stokes.

Insoblin ? — C. C. V, p. 30, n° 164. — Voir *inruetir*.

Int, *sont.* — M. C., p. 400, fol. 11 b. b. — *Enucin di* sibellae *int hinn.* — Gl. Erytria quæque Cumea est vel Phrigia, E., 44. — 3e pers. du plur. du verbe subst., racine *ei*; gall. moy. et mod. *ynd, yd ynt;* arm. *int,* Zeuss, p. 545, 546, 547, 548; irl. *it* « sont », Zeuss, p. 487. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22b. — Duo u. *int dou pimp,* mot à mot « sont deux cinq »; cf. irl. *it chethir chét* « quater centeni », Cr., 42c, Zeuss, p. 303.

Int, v. *ent.* — Am., p. 12, n° 62. — Non minus *nahulei* uel *int coucant.* — Voir *ent.* Voir *coucant.*

Introc? — C. C. V, p. 21, n° 113. — Gl. obnixe. — Contexte : Quidem clericus in aliena ecclesia moriens illic sepultus est, propinquis vero ejus corpus petentibus non est dimissum, sed obnixe retentum est (xviii, 7, W.). — M. Stokes suppose *obnoxie* pour *obnixe,* et propose *introc* = *int droc ;* gallois *yn ddrwg* « male »; cf. corn. *inta* = *int da* « bene », Zeuss, p. 200; *int* = grec ἀντί.

Inu, *restera?* — C. C. V. p. 4. — *Ni inu.* — Gl. non demoretur. — Paraît un subj. 3e pers. du sg. aujourd'hui futur, arm. ordinaire en *o,* vannetais *ou* = *u.* Pour la racine cf. irl. *anaim* « je reste », *anad* « mora », Zeuss, p. 98, Wind., Wört., p. 364. L'*i* de *inu* rend ce rapprochement très douteux.

Inuanetou? — C. C. II, p. 16, n° 76. — *Inuanetou.* — Gl. in caenis? — Contexte : non oportet sacerdotes uel clericos quibuscumque spectaculis in caenis aut nuptiis interesse. — *Encœniis :* fête à l'occasion d'une dédicace quelconque ; ici sans doute : fête profane? Suivant M. Stokes, *in* serait ici préfixe. Pour le mot breton, rien de satisfaisant.

Iob, *Jupiter.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39b. — *Hin map di iob* « celui-là fils à Jupiter ». — Gl. jam jove dignus erat. — Du latin *Jovis ;* cf. irl. *tar ioib* « per Jovem », Sg., 217b, à côté de *iouis,* Sg., 8a, Zeuss, p. 54.

Iolent, *qu'ils prient.* — Lux., P. 2, l. 14, 370. — Gl. precentur. — 3e pers. plur. subj. prés. ; cf. gall. mod. *ioli* « prier, adorer », *iolychu,* id., Spurrell ; paraît se rapporter à *iul,* C. C. V : *a iul* « ultro », *iul* « volonté » : v. *didioulam.* M. Stokes compare l'irl. *ilach* « pæan ».

Iot, *bouillie.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42a. — Gl. pulsum. — Cathol. *yot* « bouillie », l. mola, polenta; arm. mod. *iod,* Troude, vannetais *youd,* farine quelconque avec de l'eau

ou du lait; irl. *ith;* cf. lett. *jau-t,* mets fait avec de l'eau et de la farine; lat. *jus;* sanscrit *jū-s;* grec ζω-μό-ς « soupe », racine *ju,* Curtius, gr. E., p. 626.

Iotum, *bouillie.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵃ. — Gl. coleferum jus. — Dérivé de *iot.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 44ᵃ. — Gl. jus.

Iou, *joug.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42ᵇ. — Gl. jugum. — Cathol. *yeu,* arm. mod. *iẽo,* Troude, gall. mod. *iau,* Spurrell, voir Zeuss, p. 136. On le regarde comme emprunté au latin, ce qui ne nous paraît pas démontré. V. Curtius, gr. E., p. 182.

Ipn. — C. C. V, p. 8, nº 32. — Gl. ualere. — Contexte : Si statim ab anno incipientis iubilei voverit agrum, quanto valere potest, tanto æstimabitur (Lev., xxvii, 17). — Lecture douteuse. M. Stokes suppose *ithn;* le *p* serait le *th* anglo-saxon mal compris ; *ithn* = *i-th,* c'est-à-dire « dans ta » ... (*dans ton estimation*) ; *i* pour *in* et *th,* pronom possessif de la 2ᵉ pers. du sg.

Ir, *parce que.* – C. C. V, p. 10, nº 46. — Gl. quatinus. — Contexte : Interrogaui deinde eum et dixi ei domine quatinus pro patientia tua. — Cf. Hermas (Ed. Cotelerius, Patres apostolici), Mand. 4, sect. 4 : Domine, quoniam patienter me audis, etiam hoc mihi demonstra (Bradshaw). — Cf. gall. moy. *yr* « à cause de », gall. mod. *er,* id. Cette particule est à la fois préposition et conjonction. Conjonction, elle a surtout le sens de « quoique » ; Spurrell lui attribue cependant le sens de « puisque ». Voir Zeuss, p. 669, 670, 736.

Ir. — Article défini. — Gallois anc. *ir, (i)r,* gallois moyen *yr* (Leg. parfois *er*), devant les voyelles. Devant les consonnes *r* ne se conserve qu'appuyé sur une préposition précédente ; corn. *an* ou *en* et *(a)n,* lorsque la voyelle se fond avec la voyelle de la particule précédente ; armoricain moyen partout *an, (a)n ;* aujourd'hui l'armoricain conserve *n* devant les voyelles et *h,* devant la liquide *n,* devant les dentales *d, t;* devant les autres consonnes l'*n* devient *r.* Voir Zeuss, p. 217, 218, 219; cf. irl. 209, 210, 211. — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 37ᵇ. — *Irdigatma.* — Gl. area. — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ᵃ. — *Nom ir bleuporthetic.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ᵃ. — *In ir guorimhetic.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38ᵃ. — *Ir cilchetou.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 39ᵃ. — *Ir digatmaou.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 39ᵃ. — *Ir caiauc.* —

Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵃ. — *Ir anamou.* — Gl. menda. — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵃ. — *Ir tinetic.* — Gl. tineta. — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 41ᵃ. — *Ir onguedou.* — Gl. exta. — Ox., 1 (Ov.), p. 1054, 37ᵃ. — *Or garn.* — Gl. medio : *o'r* = *o* + *ir.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ᵃ. — *Di-r arpeteticin ceintiru.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵃ. — *O'r dometic.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *O'r guordiminntius* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *Hin cetlinau ir leill.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1059, 41ᵇ. — *Hac o'r achmonou.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Ir tri.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Ir petguar pimp.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *I-r hestoriou oleu.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Ir pimphet.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 39ᵃ. — *Ir ansceth.* — Gl. nullum pulverem. In gremium pulvis si forte puellae Deciderit, digitis excutiendus erit : Et si nullus erit pulvis, tamen excute nullum. — Ox., 1 (mens.), p. 1069, 22ᵇ. — *Ir nimer bichan, ir maur nimer.* — Ox., 1 (mens.), p. 1069, 23ᵃ. — *Ir bis bichan, ir máut, ir eguin, ir hiúnc isit, ir bis.* — *Ho'r elin,* id. — *Ir esceir,* id. — M. C., p. 386, fol. 1 a. b. — *O'r bardaul leteinepp.* — Gl. epica pagina. E., 2. — M. C., p. 387, fol. 2 a. a. — *Nou ir munnguedou,* i. *coiliou.* — Gl. extorum, E., 5. — M. C., p. 388, fol. 2 a. b. — *Nou ir goudonou.* — Gl. tinearum, E., 5. — M. C., p. 388, fol. 3 a. a. — *Guarirdreb.* — M. C., p. 389, fol. 3 a. a. — *Nou ir guirdglas.* — Gl. sali resplendentis. — M. C., p. 389, fol. 4 a. a. — *Ir carnotaul bricer.* — M. C., p. 390, fol. 4 b. a. — *Ir gur humnoid.* — M. C., p. 390, fol. 4 b. a. — *Nou ir emid.* — M. C., p. 390, fol. 4 b. a. — *Nou ir hircimerdridou.* — M. C., p. 393, fol. 6 b. b. — *Inircutinniou.* — M. C., p. 393, fol. 6 b. b. — *Ir poulloraur.* — M. C., p. 394, fol. 7 b. a. — *In iridolte.* — Gl. in fanis. — M. C., p. 394, fol. 7 b. b. — *Ir unolion.* — M. C., p. 394, fol. 7 b. b. — *O'r deccolion.* — Gl. decadibus. — M. C., p. 395, fol. 8 b. a. — *O'r cueeticc cors.* — M. C., p. 397, fol. 9 b. b. — *Nou ir fioniou.* — Gl. rosarum. — M. C., p. 398, fol. 9 b. b. — *Ithr ir diu ail.* — M. C., p. 398, fol. 10 a. a. — *O'r comtantou.* — M. C., p. 398, fol. 10 a. a. — *Nou ir cleteirou.* — M. C., p. 399, fol. 10 b. a. — *Nou ir crunnui.* — Gl. oui. — M. C., p. 404, fol. 42 a. a. — *O'r dubeneticion abalbrouannou.* — Gl. gurgulionibus exsectis. — M. C., p. 405, fol. 43 b. b. — *Irhinn issid* « ille ». — M. C., p. 406, fol. 45 a. a. — *Ir catteiraul retteticc strotur.* — M. C., p. 406, fol. 46 a. a. — *Nou ir aurleou.* — Gl. gnomonum

stilis, E., 197. — M. C., p. 407, fol. 51 a. a. — *Nou ir cerricc.* — Gl. cautium. — Juv., p. 393, P. 7. — *Ir centhiliat.* — Juv., p. 397, P. 26. — *O'r cléd hinn.* — Juv., p. 399, P. 27. — De tribulis *o'r drissi.* — Juv., p. 401. P. 37. — *O'rteú.* — Juv., p. 403, P. 51. — *R* pour *ir.* — Juv., p. 405, P. 56. Beiträge, VII, p. 413. — *O'r damcirchinnuoù.* — Juv., p. 405, P. 57. — Messores patris (leg. patrii) *irregenaul.* — Juv., p. 405, P. 60. — *Ir tonnou.* — Juv., p. 407, P. 70. — Qui primus, *em ir cisemic.* — Juv., p. 408, P. 73. — Fundum *ir tir.* — Juv., p. 410, P. 80. — Nummum *ir mesur.* — Juv., p. 411, P. 81. — *Ir hinn issid Christ.* — Juv., p. 411, P. 81. — *Ir trum,* gl. abrupta. — Juv., p. 411, P. 84. — *Bét circhinn ir guolleuni.* — Juv., p. 413, P. 90. — *O'r maur dluithruim.* — Lux., P. 1, l. 14, 456. — *In irogedou.* — Gl. orgiis. — Voir *rogedou.*

Is ou **iss**, *est.* — 3e pers. du sg. prés. ind. du verbe substantif ; gall. *is,* gallois moyen *ys, yd ys ;* corn. *es, us :* arm. *eus,* vannetais *es, ès ;* Zeuss, p. 553, 554 ; irlandais *is* dans sentences absolues, *as* dans sentences relatives, Zeuss, p. 487, 488. — M. C., p. 390, fol. 4, a. b. — *Iss cimadas.* — Gl. par. — M. C., p. 391, fol. 4, b. b. — *Is cimadas.* — Gl. par. — M. C., p. 400, fol. b. a. — *Issi.* — Gl. mortalis. — M. C., p. 400, fol. b. a. — *Iss mi.* — Gl. intemerata, *iss mi* « sum ego », Zeuss, 368. — M. C., p. 400, fol. 11, a. b. — *Issemi anu.* — Gl. Genius : leg. *issem i anu.* — M. C., p. 402, fol. 13, a. b. — *Iss gnir.* — Gl. uerum, E., 48. — M. C., p. 403, fol. 15 b. a. — *Iss.* Gl. ipsa. — Juv., p. 391, P. 3. *Ismi* « nunc ego quem ». — Juv., p. 406, P. 66. — Est animus *is brut* mihi. — C. C. V, p. 28, n° 153. — Texte imprimé : Quæ est vanitas ista (xxvii, 8, W.). — Ox., 1 (mens.), p. 1080, 23a. — *Ismoi.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22b. — *Is xxx há guorennieu.* — Ox. 1 (mens.), p. 1060, 22b. — *Is trimuceint hestaur mel.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22b. — *Is cihun argant ?* — Juv., p. 409, P. 78. — Mens est *is amraud.* — Juv., Beiträge, VII, p. 414, P. 84. — Contexte : *is* fulgur quia tangit, fulgor quia incendit, fulmen quia findit.

Is. — Préf. verb. et préposition. V. *Es.*

Iscartholion, *balayures, râclures.* — Bern., p. 6, n° 22. — Gl. stupea. — Gall. *ysgarth* « offscouring », Spurrell ; irl. moy. *escart* gl. scupa, leg. stuppa, Ir. gl., n° 254 ; arm. mod. *skarza* « vider », vannet. *skarhein* ; composé de *is,* gall. *es-, ys-,* irl. *es,* et de *carth.*

Isel, *bas, humble.* — Juv., p. 392, P. 5. — Ex humili i. *o isel.* — Gall. moy. et mod. *is* « bas », Zeuss, p. 672, *isel* « bas », Spurrell ; Cathol. *isel* « bas », arm. mod. *izel, Breiz-izel,* la Bretagne au-dessous, la Bretagne armoricaine ; irl. *iss, is* « au-dessous », Zeuss, p. 634, Wind., Wört., p. 646 ; irl. mod. *iseal* « bas », O'Reilly ; cf. lat. *ī-mus* pour *is-mus.*

Isit. — V. *issid.*

Issid, *c'est.* — M. C., p. 405, fol. 43 b. b. — *Ir hinn issid* ille (ille qui est). — Juv., p. 411, P. 81. — *Ir hinn issid Christ* (ille qui est Christus). — Juv., p. 396, P. 19. — *Issit padiu itau gulat,* v. *itau.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ª. — *Ir hiunc isit ;* gall. moy. *issid,* L. Land., 70. — *Yssyd,* Mab., 1, 16, auj. *sydd* devant les voyelles, *sy* devant les consonnes ; arm. *so?* D'après Zeuss, *issid* est composé de *i* ou *it,* part. verb., et de *ssid* = **sta?* Zeuss, p. 554-555. Nous y voyons une composition identique à l'irlandais *iss-ed,* composé de *is,* 3ᵉ pers. du sg., et du pronom *-ed :* cf. *hunno-id.* Le pronom des différents genres s'agglutine à la forme verbale : irl. *isse, isé ; issi, isi ; issed, ised ;* cf. les gl. *issimi, isem,* etc.

Istlinnit, *il parle* ou *qui parle.* — Juv., p. 302, P. 4. — Profatur *istlinnit* i. loquitur. — Contexte : Nuntius hæc contra celeri sermone profatur. — *Istlinnit* paraît être une 3ᵉ pers. du sg. du prés. de l'ind., mais, comme il n'y a pas d'autre exemple bien certain du maintien du *t* final à ce temps, et que bien souvent le glossateur n'a nul souci de traduire exactement le mot glosé, on peut supposer que *istlinnit* est un dérivé en *-it ;* v. *glanstlinnim,* gl. famine sancto ; *i* est une voyelle prosthétique, actuellement fort commune en gallois, sous la forme *y,* ou plutôt le reste de *is* = *es* = *ex, is-stlinnit* « exprimer ».

It. — Particule verbale? — M. C., p. 390, fol. 4 b. a. — *It dagatte ail.* — Gl. coniuere. — Pour le contexte voir *ail.* — *It darnesti,* Juv., p. 412, P. 88. — Gl. agitare. — *It* dans ces deux exemples paraît être une particule verbale, employée dans les temps primaires et secondaires ; gall. moy. *ed, e, yd, y.* Elle est remplacée en général, dans les sentences relatives, par *a ;* corn. *yth, y,* relat. *a,* etc., Zeuss, p. 420-425.

Itáú. — Juv., p. 396, P. 19. — *Issit pádiú itáú gúlát.* — Voir *gúlát.* — Le sens de *itau* n'est pas sûr, à cause de l'in-

certitude du sens général ; c'est ou la 3e pers. du sg. d'un verbe identique à l'irlandais *tá* « est », ou le pronom pers. de la 3e pers. sg. ; cf. *idau*, Leg., *ydau* « à lui », Mab. ; v. Zeuss, p. 556.

Itercludant, *qu'ils soumettent.* — Juv., p. 399, P. 32. — Ut subigant *amal itercludant.* — Pour le contexte voir *amal ; iter* est un préfixe intensif ; pour *ither* = *ithr,* M. C., 9 b. b? Beitr., VII, p. 472 ; *itercludant :* 3e pers. plur. subj. prés. act., composé de *iter* = irl. *etar,* et d'un verbe ident. au gallois mod. *cluddiaw* « abattre », Spurrell ; irl. *cloim* « j'abats », Wind., Wört., p. 427 ; irl. mod. *clodaim* « je conquiers », O'Reilly.

Ithr, *entre.* — M. C., p. 398, fol. 9 b. b. — *Ithrir diu ail.* — Gl. glabella medietas « entre les deux sourcils ». — Pour le contexte voir *ail ;* corn. *inter, yntre ;* arm. *entre,* Troude, vannetais *etré, itré,* Zeuss, p. 688-689 ; irl. *etir, eter,* prép. avec l'accus., Zeuss, p. 656, Wind., Wört., p. 532.

Itlánn, *terre pour le blé, aire.* — Juv., p. 394, P. 14. — area i. *itlánn.* — Pour le contexte voir *cruitr.* — Composé de *it* « blé », et de *lann* « terre » ; gall. *ydlan* « aire », irl. *ithland, ithim* « je mange » ; Cathol. *eth* « blé », arm. mod. *éd,* Troude, haut-vannet. *id ;* cf. Zend *pitu* « nourriture ». Le *p* initial serait tombé en celtique ; vieux slave *pitati* « nourriture ». Voir Windisch, Beiträge, VIII, p. 56.

Iurgchell, *chevreuil.* — M. C., p. 401, fol. 12 b. a. — Gl. caprea. — Contexte : sub dextra testudo minitansque nepa, a læua capra, E., 47. — Dérivé en *-ell,* comme *rhodell,* de *rhod* « roue » ; composé de *iurch,* en gallois au plur. *yrch,* féminin *yorch,* Zeuss, p. 282, gall. mod. *iyrchell* « chevreuil », Spurrell ; Cath. *yourch* « cheureul », *yourches,* « capriola » ; cf. grec ἴυρκες, ἰόρκους, Oppien, Cyn., III, p. 3, ἴορκες, Suidas. V. Curtius, gr. E., p. 663, Wind., Beitr., VIII, p. 437, Ιόρκους se trouvant dans Oppien à côté de ὄρκους, et le gallois ne permettant pas de supposer un *d* initial, il est possible que ἴορκες soit un mot étranger au grec. V. Bezzenb., Beitr., IV, p. 317.

K.

Kam, *recourbé.* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20a. — Voir *cam.*

L.

Labar. — V. *helabar*.

Laclad dā. — M. C., p. 397, fol. 9 a. b. — Sur le premier mot du texte suivant : Beata uirgo, tantis Quæ siderum choreis Thalamum capis iugalem. E., 36. — Rien de satisfaisant.

Lacladsi ar? — M. C., p. 397, fol. 9 a. a. — En marge, en face la ligne suivante : Nunc tibi uirgo cano spes atque adsertio nostri. E., 33.

Ladam, *je tue*. — Eut., p. 1054, 7ᵃ. — Gl. Caedo. — 1ʳᵒ pers. sg. ind. prés. act. ; Cathol. *lazaff* « tuer », *entrelazidigaez* « entretuance » ; arm. mod. *laza*, Troude ; vannet. *laheiñ ;* trégorrois *lac'han ;* gall. mod. *lladd*, Spurrell ; cf. irl. *slaidim* « je brise, je frappe » ; 3ᵉ pers. sg. *slaidid* « il frappe ». Sc., 17, 2, Wind., Wört., p. 779.

Laidver, *petit-lait*. — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵃ. — Gl. lacocula. — Ce mot porte le signe anglo-saxon de la dentale spirante ; il est composé de *laith* « lait », et de *ver* = gallois *gwyr* « verdoyant ? » ; *laith* = * *lact ;* cf. Cathol. *laez ;* arm. mod. *leaz* (Léon), *lés ;* haut-vannetais *liac'h, lèc'h ;* gallois *llaeth ;* irl. *lacht* « lactura », Wind., Wört., p. 650, différent de *mlicht* « lait », plus tard *blicht* (grec ἀ-μέλ-γω) ; irl. mod. *laċd*, O'Reilly. *Laith et laċt* sont probablement empruntés. V. Curtius, gr. E., pp. 175, 184. V. Kuhn's Zeitschr., t. 21, p. 252-254.

Láis, *lâche, flottant*. — Juv., p. 408, P. 76, diffusa *láis*. — Contexte : in margine cernit Stratae, tendentem diffusa umbracula, ficum. Du latin *laxus*. — Cf. gall. *laes*, même sens, Spurrell. Le *c* devant *s* s'aspirant laisse la même trace que le *g*, c'est-à-dire *i ;* cf. *sais* = *saxo, seith* = *sect* « sept », *croes* « crois » = *crux, coes, cois* = *coxa*, etc.

Lammam, *je saute*. — Eut., p. 1053, 5ᵇ. — Gl. *salio*. — Cathol. *lam* « sault », *lamer* « sailleur » ; arm. mod. *lamm* « saut », Troude, *lammet* et *lampat* « sauter » ; gall. *lam, lamu* « marcher à grands pas », Spurrell ; cf. *lemenic*, gl. salax, Eut. ; irl. *léimm, léim* « saut », *léimnech* « sautant », *lingim* « je saute », Wind., Wört., pp. 657-664. *Lammam* est formé sur *lamm* « saut ». *Lam* est tiré d'un thème verbal à l'aide du suffixe *man : Lam* = irl. * *léim*. Il y a eu de plus,

en britannique, assimilation de l'*e* à l'*a* suivant; il y a eu en moins l'allongement produit en irlandais par la chute du *g*; *lam* = **lamn* = **lengman*. V. Wind., Ir. Gramm., 55, 376. Pour la racine, cf. goth. *laikan*, Fick, vergl. Wört., t. I, p. 195, 3e éd.

Lann, *gril*. — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42b. — Gl. sartago « *poêle à frire* ». — Zeuss déclare ce mot inconnu. Il existe en irl. mod. : *lann* « gril », O'Reilly.

Lann, *cour, pays, région*. — Juv., p. 395, P. 16, -i. aula celi; aetra -i. *lánn* qn. proprium significat. — Contexte: scinditur auricolor (ms. auricula) coeli septemplicis aet[h]ra. V. *itlann*. V. *Guin-lann*.

Lar, *sol, foyer*. — Juv., Beitr., VII, P. 99. En marge au-dessus : ignis focos *larur* « feux du foyer ». Composé de *lar*, v. *laur*, et de *ur* « flamme », O'Reilly; cf. grec πῦρ, en tenant compte de la chute du *p* ario-européen; armén. *hur*; ombrien *pir*; anc. haut-all. *fuir, fiur*. V. Curtius, gr. E., p. 286. M. Stokes se demande si *lar* ne serait pas irlandais : on attendrait en gallois *laur*. *Ur* portant l'accent, il n'y a rien d'étonnant à ce que la diphthongaison n'ait pas eu lieu, et, dès lors, rien n'empêche de considérer le mot comme breton.

Lat, *boisson*. — C. C. V, p. 53, n° 292. — Gl. crupulam leg. crapulam (lx, 2, W.). Première syllabe d'un mot dérivé de *Lat*. — Corn. *lad*, gl. « liquor »; gall. *llad* « boisson »; irl. *laith* « ale », *laithirt*, gl. crapula. Ir. Gl., n° 226, Stokes.

Láthárâúc, *boueux, fangeux*. — Juv., p. 411, P. 81. — Barathri cœno -i. *láthárâúc* l. *génnec*. Pour le contexte voir *génnec*. — Dérivé en *-āc* de *lathar*; cf. irl. *lathach* « marais »; irl. *loth* « cœnum »; gaul. *Lutetia?* Zeuss, 15; Curtius, gr. E., p. 369.

Latic, *vêtement de fête?* C. C. III, p. 18, n° 88. — Gl. agipam. — Contexte : commendare uestimentum quo utitur et agipam[ ]taxam. — Cf. irl. *laïaċ* « seigneurial », O'Reilly, *láth*? « héros »? Corm. tr., p. 101, Wind., Wört., p. 605. Voir *guelcet*.

Lau, *main*. — C. C. V, p. 15, n° 70. — Gl. pectusculum. — Contexte : Pectusculum et armum dextrum tuli a filiis Israel (ii, 11, cit. Num., xviii, v. 18, W.). — Gall. *law, llaw*, Spurrell; corn. *lau-baell*, gl. secularia; voc. corn. *lof* « main »; irl. *lām*; cf. grec παλάμη « paume »; latin *palma* « paume »; angl.-sax. *folma* « paume ». L'armoricain emploie

aujourd'hui *dorn* « poing, main fermée ». Le celtique a perdu le *p* ario-européen, Curtius, gr. E., p. 268. Une remarque importante, c'est que l'*u* est bien ici un changement de l'*m*. En gallois, l'*ā* long suffirait à donner *au*. Il y a en gallois moderne deux formes : *lau* = *lā*, *lawf* = *lām*.

Laubael, *hache à main, cognée.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. secularia. — Voir *lau* et *bahell*.

Laun. — V. *Bodlaun*.

Laur, *sol.* — Eut., p. 1054, 8ᵃ. — Gl. solum. — Cath. *leur* « aere » ; arm. mod. *leur*, Troude ; bas-vannet. *leu* ; gall. *llawr*, Spurrell ; irl. *lár*. Pour *ā* long donnant *eu* en arm., cf. irl. *lān* = gall. *llawn* = arm. *leun* ; vannetais *lan*. Ce mot paraît avoir perdu le *p* ario-européen : cf. moy. haut-all. *vluor* ; a. sax. *flor* ; all. mod. *flur*. V. Beitræge, t. VIII, p. 9.

Leberiat. — V. *Torleberieti*. Darleber.

Leeces, *femme.* — Juv., p. 410, P. 80. Maritae -i. *leeces*. -i. mulieris. — Cf. irl. *láech* « guerrier, héros », *láichess* « femme de héros ». Wind., Wört., p. 650.

Lefet ? — Ox. 2 (pens.), p. 1061, 42ᵃ. — Gl. fordalium dérivé de *fordae* « kalberkuh », Diefenbach, suppl. à Ducange. — Cf. *lefrith* « lac recens », Mab., 2, 25 ; *llefrith*, id. en gall. mod., Spurrell ; Cathol. *laez livriz* « lait doux ».

Leill, *autre* ou *l'un l'autre.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. *Hin cetliñau ir leill.* — Voir *cetlinau*. Cf. gall. *arall*, plur. *ereill*, Spurrell ; Cath. *arall* « aultre » ; arm. mod. *all*, Troude ; vannet. *arall*, plur. *erell* ; irl. *alaile*, Wind., Wört., p. 358. Le singulier de *leill* est *lall* pour *alal* ; cf. grec ἀλλήλων. Zeuss fait remarquer que *neill* est opposé à *lleil*. Dans tous les exemples qu'il cite, ces deux mots jouent le rôle d'*unus* et *alter*. Il est évident que *neill* doit être décomposé en *-n* eill. L'*n* est le reste, soit de *un* « un », soit plutôt de l'article équivalent à l'article armoricain terminé en *-n* ; *eil* est identique à l'adjectif numéral ordinal qui, dans tous les dialectes britanniques, désigne le second. V. Zeuss, 323, 402-403.

Lemenic, *sautillant.* — Eut., p. 1053, 5ᵇ. — Gl. salax. — Dérivé en *-ic* de * *laman* ; cf. irl. *léimnech*. Voir *Lammam*.

Lemhaam, *j'aiguise.* — Eut., p. 1052, 3ᵇ. — Gl. arguo ? — Cathol. *lemaff* « aiguiser », *lem* « agu » ; arm. *lem*, haut-vann. *luem*, *breolim* « pierre à aiguiser » ; gall. *llym*, féminin *llem*, *llymhau* « aiguiser », Spurrell ; irl. *liom*,

liomaim « j'aiguise », O'Reilly. *Lemhaam* est un verbe dénom. qui a perdu une consonne. Voir *scamnhegint, Datolaham.*

Lenn, *manteau.* M. C., p. 392, fol. 5 b, a. — Gl. pallæ. — Contexte : insidebat autem ex pavonum pennis intertextae oculataeque pallae. E., 19. — Gall. *llen* « voile, couverture », Spurrell ; irl. *lenn, lend* « manteau », Wind., Wört., p. 658. On l'a comparé au latin *laena,* grec λαῖνα. Emprunté au latin, ce mot eût donné en breton *loin,* en irl. *lian.* M. Stokes en rapproche avec plus de vraisemblance le grec πέλλα (= πελνα), lith. *plène* « peau », Fick, Sprach, p. 330 ; *lenn* = * *plen-ja?* Stokes, Beitr., VIII, p. 333. — M. C., p. 409, fol. 62 a. a. — Gl. cortina. — Contexte : Oe[o]nostice tertia est per quam tripus illa uenturi denuntia[t] atque omnis eminuit nostra cortina. E., 334.— Juv., p. 399, P. 30. — Pallam *lénn.* Pour le contexte voir *Brith.* — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ª. — Gl. saga.

Leou. V. *aurleou.*

Les. V. *Eules.*

Lestir, *vaisseau.* — Juv., p. 405, P. 61. — Rati *lestir.* — Contexte : ascensaeque rati contraria flamina cedunt. — Gall. *llestr* « vase » ; cathol. *lestr* « vase et navire » ; arm. mod. *lestr* « navire », Troude ; irl. *lestar* » vase », Zeuss, p. 782, Wind., Wört., 659.

Lestnaued? — Lux., P. 4, l. 5. — Gl. naues ? — Cf. *incedlestneuiom* et *naues.*

Leteinepp, *page, surface plane.* — M. C., p. 386, fol. 1 a. b. — *Orbadaul leteinepp,* gl. epica pagina. — Composé de *let* « large » et de *enepp* « face ». V. *enep.* Pour *let,* cf. gall. *llyd* « largeur », *llydd* « large, étendu », *llydan,* idem, Spurrell ; Cath. *ledan;* arm. mod. *led* » étendue », *ledan* « large », Troude ; irl. *leth, lethan.* Le *p* ario-européen est tombé : cf. grec πλα-τύ-ς « large » ; lit. *platùs* « large ». Le latin *latium* doit en être séparé à cause de l'ombrien *tlatic.* V. Curtius, gr. E., p. 278-279. Cf. gaul. *Litana silva, Litanobriga,* Zeuss, p. 12, 70, 86, 88.

Leu. V. *holeu.*

Leuesicc, *vermoulu.* — M. C., p. 388, fol. 2 a. b. — Gl. carientem, leg. -antem. — Contexte : sed alibi lauros primores arentesque ederas alibi cariantem tripodem crepidasque situ murcidas praesagiorumque interlitam memoriam reppererunt. E., 5-6. — Paraît un dérivé en *-icc* de *leues* = * *logas.* Cf irl. *logaim* « je pourris », Wind., Wört., 666 ; irl. mod.

loɣaim, id., *loɣad* « putréfaction », O'Reilly. Pour *-as* et *-es*, v. Zeuss, p. 833.

Liaus. V. *Morliaus*.

Libiriou, *traîneaux*. — Bern., p. 9, n° 47. — ***Libiriou*** uel ***stloitprenou***. En marge sur les mots : ***lapsus*** siue ***rotunda ligna*** quæ rotis subponuntur. — Contexte : accingunt omnes operi, pedibusque rotarum subjiciunt lapsus. — Pluriel de *libir;* gall. mod. *llyfr* « ce qui sert à traîner », *llyfr câr* « partie du traîneau qui est sur le sol »; cf. anc. haut-all. *sleffār* « lubricus », goth. *sliup-an* « schlüpfen », grec ὀ-λισθ-ρό-ς, latin *lubricu-s*, voir Curtius, gr. E., p. 367. — Bern., p. 11, n° 54. — *Libiriou*. — Gl. transtris. M. Bugge propose *Dibiriou*. Il est évident que c'est le même mot que le précédent.

Lichou, *marais*. — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ᵇ. — Gl. palus. — Pluriel de *loch,* corn. *lagen,* Cath. *laguenn,* gall. *llwch,* pl. *lychau* (Ow. Pughe); irl. *loch,* Ir. gl. 781, Wind., Wört., p. 665. *dub-locho,* gl. lacus nigri, Goid., p. 84, Zeuss, p. 239; cf. *Luxovium,* Zeuss, 126, 784, Λόξα, rivière de Grande-Bretagne, t. II. 3, 5; cf. grec λάκ-κο-ς; latin *lac-u-s;* slav. *ląka* « étang », Curt., gr. E., p. 160.

Liein, *toile, linge*. — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ᵃ. — *Gueli liein*. — Gl. cubile (lectus lintei). — Corn. *liengueli* « sindo », opposé à *kalagueli* (lectus straminis); Cathol. *lien* « toile », arm. *lien,* Troude, vannet. *lian* « toile, linge »; gall., *lliain* « lin, toile »; irl. anc. *léne* « chemise », *léine,* Ir., gl. 38; irl. mod. *léine* « tout vêtement de toile ». Le breton est prononcé nettement en deux syllabes *li-en;* cf. grec λῖνο-ν, Hom. λῖτ-ι, λῖτ-α latin *līnu-m,* goth. *lein, leinwand?* Voir Curtius, gr. E., p. 366. Le latin *linum* a donné *līn* « lin », en armoricain.

Lien, *linge, essuie-mains*. — C. C. V, p. 16, n° 78. — Gl. manutergium. — Contexte : De manu vero archidiaconi accepit urceuleum (leg. accipit urceolum) cum aqua et aquiminilem (leg. aquamanilem), id est scipum (leg. scyphum) et manutergium (iv, 3. W.). V. *liein*.

Lim, *aigu*. — C. C. V, p. 53, n° 297. — Gl. acummine, leg. acumine (lxiv, 7, W.). — Voir *lemhaam*.

Limn, *flexible*. — Bern., p. 10, n° 51. — Gl. lentum. — Gall. *llyfn,* Spurrell; voir *gurlimun*.

Limncollin, *tilleul*. — Bern., p. 5, n° 16. — Gl. *tilia ante jugo levis*. — Composé de *limn* « poli, flexible », v. *gur-limun*,

et de *collin,* dérivé de *coll* = **cosl* : cf. goth. *hasala,* angl. *hazel;* gallois *collen,* Spurrell ; Cath. *quelenn* « houx ». Le tilleul est appelé *limn* « poli », par opposition à *collin, quelenn* « houe ».

Limncollou, *des tilleuls.* — Bern., p. 7, n° 32. — Gl. tiliæ. — Pluriel de *limncoll,* v. *limncollin.*

Limnint, *ils tondent, polissent.* — Juv., VII, p. 413, P. 44. — Gl. tondent, pecodes II, 246. — 3e pers. plur. prés: ind. act. V. *gur-limun.*

Lin, *lin.* — M. C., p. 406, fol. 45 b. a. — *Noulin.* — Gl. lini. — Contexte : dispendiaque lini perflagrata, E., 195. — Emprunté au latin *līnu-m,* gall. *llīn,* arm. *lin.*

Lin, *étang, marais.* — C. C. V, p. 37, n° 205. — *In lin loed.* — Gl. in lacuna sordida. — Gall. *llynn* « étang », Cathol. *lenn,* arm. mod. *lenn* « étang », Troude ; irl. *linn,* Wind., Wört., p. 664. *Loed* est un adjectif dérivé = **loget;* cf. *loġaim* « je pourris », *lǫġad* « pourriture ». V. *Leuesicc ;* Cath. *loed* « pourri », arm. *loet* « pourri, moisi », gallois *llwyd,* id., Spurrell.

Lin. — V. *oleulinn.*

Linisant, *ils lavèrent.* — Juv., p. 415, P. 78. — Lauare *linisant.* — Contexte : Tum genibus nexi regem dominum[q]ue Jud[æ]æ gentis, faciemque lauare salivis Vertice et in sancto plagis lusere nefandis. — 3e pers. plur. d'un prét. en *-s;* cf. grec πλύν-ω « laver » ; irl. *lunæ.* Le *p* ario-européen serait tombé. Peut-être n'y faut-il voir que l'irl. *linn, lind* « eau », gall. *llyn, llynol* « liquide », Spurrell. — Voir *oleu-linn.*

Linom, *rature.* — Lux., P. 2, l. 5, 364. — Gll. litturam. — Dérivé en *-om,* Zeuss, p. 821 ; cf. *tigom,* gl. naevi ; *om* = *amn* = *man;* Zeuss, p. 82 ; cf. irl. *ua lenomnaib,* gl. a lituris, Sg., 3b. — Emprunté probablement au latin *linio* « oindre, frotter ».

Liou, *tache.* — Lux., P. 2, l. 11, 366. — Gl. neuum. — Voir *Daliu.*

Lirou, *eaux de la mer.* — M. C., p. 408, fol. 51 a. b. — *Noulirou.* — Gl. æquorum. — Contexte : expossita est terra quam ipsa peragravi æquorumque mensura. E., 245. — Gall. mod. *llyr* « mer », Spurrell ; irl. *ler* « océan, mer » *int-oician* i. *muir mor,* O'Dav., p. 100 ; le roi *Lear.*

Lis, *cour.* — C. C. V, p. 50, n° 279. — Gl. sicatorium. — Contexte imprimé : De gallinis Hibernenses dicunt : Gallinæ si devastaverint messem aut vineam aut hortulum in civitate

sepe circumdatum, quæ altitudinem habet usque ad mentum viri et coronam spinarum habuerit, reddet dominus earum, sin vero, non reddet. Si vero foras exierint ultra siccatorium, dominus reddet, si aliquid mali fecerint (liii, 9, W.). — arm. *lez* « cour »; gall. *llys*, Spurrell; irl. *lis*, *les*, Stokes; arm. anc. *Lis-coet*, *Lis-fau*, *Lis-favin*, *Lisnouuid*, *Lis-prat*, *Lis-rannac* (aula Bran principis), cart. Red., p. 874.

Lisiu, *lessive*. — Eut., p. 1054, 8ª. — Gl. lixa. — Gall. *lleisw*, Spurrell, Cath. *lisiu*, arm. mod. *lisiou*, *lijou*, basvannet. *lijiw*; emprunté au latin *lixivium* ou *lissivium* comme le prouve l'*s*, *x* ancien celtique donnant en breton *c'h*; cf. *svex* = *c'houec'h* « six », gaul. *uxello* dans *uxello-dunum*, devenu en bret. *uc'hell*.

Lissiu. — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ᵇ. — Hác diglniuhit lissiu. — Gl. de sapuna elique lixam. — *Lissiu* « lessive ».

Litau, *Latium*, *Armorique*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *Di Litau*. — Gl. Latio. — Contexte : eoas Latio addat opes. — *Litau* « Letavia », gall. *llydaw*; irl. *letha*, gaulois *Litaviccus*, Zeuss, p. 88, 171, 831; désigne spécialement l'Armorique chez les écrivains du moyen âge, et dans un sens plus étendu, la Gaule du nord-ouest et même du centre; paraît par conséquent avoir suivi les variations de sens du mot *aremoricus*, qui désigna d'abord spécialement les côtes, de la Loire à l'extrémité du territoire des Calètes, puis au vᵉ, la 2ᵉ Lyonnaise, la 3ᵉ, la Sénonaise et les deux Aquitaines, et finit par se réduire à peu près à la Bretagne continentale. Ce mot a peut-être le sens de *littoralis*. Rappelons pour mémoire la curieuse étymologie de Nennius. *Letewicion* (armoricains) « semi-tacentes » (moitié muets), *Let-tewicion*, *parce qu'ils parlent confusément* (Nennius, ch. 23, Ed. San Marte, p. 44). *Girald. Cambr.* remarque au contraire que leur langue diffère peu de celle des insulaires. Les Bretons auront vu dans *Litau* la racine *lit*, *litan* « large », qui leur aura paru répondre à *Latium*. Il ne serait pas d'ailleurs impossible que ce soit là réellement le sens de *Litau*; *Litau* aurait le sens de continent, terre étendue par rapport aux îles : l'*i* est bref à en juger par sa transformation en *e*, et en *y* en gallois.

Litimaur, *fréquenté*. — Juv., p. 395, P. 18. — Frequens populis i. *litimaur*. — Contexte : Judea frequens populis Galileaque plebes. — M. Stokes décompose ce mot ainsi : *liti* = irl. *lucht*, goth. *lauth-s*, lett. *laudis* « peuple », voir Curtius, gr. E., p. 362, et *maur* = irl. *már* « grand » =

gaul. *máros*. *Lucˈt* eût donné en breton *loith, loeth*. L'irlandais *lucht* doit donc être rejeté ; cf. irl. *lith* « fête », Wind., Wört., p. 664 ; irl.mod. *liteas* « solennité, pompe », O'Reilly ; cf. gaulois *Litu-mara*.

Liu, *grâce*. — Juv., p. 397, P. 25. — Gratia i. *liu*. — cf. irl. *lig, ligach* « beau », Fel., oct. 6, apr. 18, *ligda* = *helaind* « beau », Fel., prol., 214, Wind., Wört., 662.

Liuou, *hoyaux*. — Juv., p. 397, P. 25. — Ligones i. *liuou*. — Emprunté au latin *ligo*.

Liusiu, *lessive*. — C. C. V, p. 37, n° 204. — Gl. lixa. — Contexte : ut lixa per cinerem humidum et sordidum fluens lavat, et non lavatur (xxxviii, 5, W.). — Voir *Lisiu*.

Lo, *veau*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1053, 38ª. — Gl. ipsa. — Contexte : multas illa facit quod fuit ipsa Jovi. En note : *Lo* (vitulus). — Gall. mod. *lo*, corn. *loch*, Cathol. *lue*, arm. mod. *lué, leué*, Troude, vannet. *lé ;* irl. *loeg*, gén. *loig*, Zeuss, p. 103. Exception à la loi qui veut qu'un *ū* breton réponde à *oi* irlandais. — Juv., IV, 388, VII, 411. — Non fit vitulus *lo* sive *enderic*.

Lobur, *infirme, faible*. — Juv., p. 398, P. 30. — Anhela *lobur*. — Contexte : Cujus (scil. Petri) anhela socrus estu, febrique jacebat. — Irl. *lobur, lobar* « infirme, faible », *lobra* « faiblesse », *lubhra* « lèpre », *lobaim*, Wind., Wört., p. 665 ; Cath. *loffr* « ladre, leprosus », arm. mod. *lōr ;* gall. *llwfr*, fém. *llefr* « lâche, timide ».

Locclau ? — M. C., p. 394, fol. 8 a. b. — Gl. concesserat. — Pour le contexte voir *Ciphillion*. — *Locelau ?*

Locell ? — M. C., p. 403, fol. 14 b. b. — *Locell* vel */onn*. — Gl. ferculum. — Pour le contexte voir */onn*. — Cf. gallois *logell*, gl. loculus, Zeuss, p. 819.

Loed, *pourri, moisi*. — C. C. V, p. 37, n° 205. — *In lin loed*. — Gl. in lacuna sordida (xxxviii, 5, W.). — Cathol. *loed* « moisi », arm. mod. *louet* ou *louédet*, Troude ; cf. irl. *logaim* « je pourris », Wind., Wört., p. 666, *loġaim, loġaid* « pourriture », O'Reilly. — V. *leuesicc*.

Loinou, *taillis, buissons*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 37ª. — Gl. frutices. — Contexte : aucupibus noti frutices. — Pluriel de *loin ;* gall. mod. *llwyn* « fruticetum » ; gaëlique *lian* « pratum », Zeuss, p. 96.

Lois, *voleurs, ravisseurs*. — C. C. V, p. 39, n° 218. — Gl. latronibus. — Contexte imprimé : Quis ab insidiis luporum custodit oves, si pastoris cura non *vigilet*, quis latronibus et

furibus resistit, si speculatorem non habuerit? (xxxix, 4, V. — Cf. gallois *llucs* « s'élancer, partir comme un trait » Spurrell ; irl. *loisi* « le renard », O'Reilly, *los* « un renard » M. Stokes propose *loois* et le rapproche du grec λόχος; irl. « tombeau » ? : *loois* = **logenses?*

Loit, *blanc (à cheveux blancs)*. — C. C. V, p. 5, n° 18. — Gl. cano. — Contexte : Coram cano capite consurge (Lev. xix, 32). — Gall. *llwyd,* id., Spurrell ; cath. *loed,* id. ; arm. mod. *loed;* irl. *liath,* Wind., Wört., p. 662. Ce mot s'est confondu, en breton, avec *loed* de *loĝad* « pourriture », par suite de la chute du *g*. On sent cependant une différence encore dans la prononciation en armoricain.

Lon, *graisse*. — C. C. V, p. 2, n° 8. — Gl. adeps. — Contexte : nec remanebit adeps solempnitatis meae usque in mane (Exod., xxiii, 18). Cf. irl. *loon,* gl. adeps, Sg., 70, Zeuss, p. 33, Wind., Wört., p. 668.

Lored. V. *ollored*.

Louber, *lumière*. — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ᵃ. — Lm. splendor. — Gall. mod. *lleufer,* Spurrell ; cf. irl. mod. *li* « lumière », O'Reilly ; voir *diguolouichetic*.

Louhi, *roses*. — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. rosarium. — Cf. gall. *y llew guynn* « golden herb. », Richards ; comparez *lou-hi* à *lou-ber* pour la racine. Zeuss suppose *rosarium?*

Lucet. V. *dilucet*.

Luird, *jardins*. — M. C., p. 407, fol. 50 a. a. — Gl. hortū, Hesperidum. E., 229. — Pluriel en *i* de *luord;* voc. corn. *luworth;* gall. mod. *gardd* « jardin » ; Cath. *liorz;* arm. mod. *liorz,* Troude ; vannet. *liorh ;* irl. *lubgort, luibgort* -*i. gortluib,* Corm., p. 27 ; *luib* « herbe, végétal, plante », Wind., Wört., p. 671-673 ; *gort,* gl. seges, Zeuss, 68 ; *gart* = χόρτος, lat. *hortus*. V. Curtius, gr. E., p. 200.

Luncas. V. *Roluncas*.

Luscou, *berceaux, objets mobiles*. — Bern., p. 7, n° 29. — Gl. oscilla. — Contexte : tibique Oscilla ex alta suspendunt mollia pinu (G., 2, 389). — Corn. *lesk* « berceau », Lhuyd, Arch. brit., p. 53 ; arm. moy. *quef-lusqui* « remuer », Poèmes bret., La Vill. ; arm. mod. *luskella* « bercer », Troude ; irl. *luascad* « action de remuer » ; O'Dav., p. 103 ; irl. mod. *luascan* « berceau », O'Reilly. Le vannetais *huschellat* et *huischellad* paraît emprunté au latin *oscillare*. Che-

vallet y rattache le français *locher*. Littré avec Diez rattachent le français au moy. haut-all. *lucke*.

Luson? — Lux., découvert par M. Bradshaw, signalé par M. Stokes, Old Bret. Glosses, p. 21 (en note). — Gl. tramitem. — Pluriel de *lus;* cf. gall. *llyson,* plūr. de *llws* « track », M. Bradshaw. Le dictionnaire de Spurrell ne donne pas ce sens à *llws* « what shoots off, slime », Spurrell, *llûs* « slime », Richards.

M

M, *mon, ma.* — Ox., 2 (pens.), p. 1060, 41ᵇ. — Ham hol enep. — Gl. et totam faciem meam. — *Ha* « et », *m* pron. suffixe possessif, 1ʳᵉ pers. du sg. Voir *ha-m.*

Ma...? — C. C. V, p. 10, nº 43. — Gl. labis. — Mot commencé : *macl* « macula » ; gallois *magl?,* Stokes.

Ma. V. *airmaon.*

Mabcauuelou, *berceaux.* — Bern., p. 4, nº 6. — *Mapcauuelou,* gl. conabula, i. e. cunabula « berceau d'enfant ». Composé de *mab* « fils », et du pluriel de *cauuell* « berceau ». Voir *cauuell* et *map.*

Maciat, *porcher.* — C. C. V, p. 55, nº 308. — Gl. poractur (porcator, i. e. porcarius) — Contexte : si porci in grade (uel n[i. e. uel glande]) ingressi quotiens capti poractur reddat, xxx = W., c, 19. — Gallois *meichiad,* Spurrell, dérivé de *moch* « porc » ; Cathol. *moch,* voir *houch lart spazet* « pourceau gras senne » ; arm. mod. *moc'h* « des cochons », Troude, *penmoc'h* ou *pemmoc'h* « un cochon » ; corn. *mogh ;* irl. *mucc ;* cf. *Uinmochiat* « Cart. de Redon. Pour *-iat,* voir Zeuss, p. 839 ; cf. grec μυκ-τήρ « nez, museau ». V. Curtius, gr. E., p. 162. Il faut probablemont corriger *mochiat.*

Maeticc. V. *cimmaeticcion.*

Mail, *mutilé.* — M. C., p. 405, fol. 42 b. a. — Gl. mutilum. — Contexte : plenum uersum, una quidem syllaba mutilum. E., 171. — Cf. gall. *moel* « chauve », Mab., 2, 208, Zeuss, p. 101 ; Cathol. *moal* « chauue » ; arm. mod. *moal,* Troude ; vannet. *moél;* irl. *mael,* Zeuss, 101, Wind., Wört., p. 675 ; cf. *Mailbrigit* « calvus Brigitæ », L. Land, 230 ; *Maeltiern,* Cart. de Red., 1, 14, 2, 28 ; cf. irl. *mug,* génitif

moga « servi », *mogae, mogi* « servi » (plur.), Zeuss, p. 14; arm. mod. *mevel* « serviteur », *mátez* « servante » (**magtact*); vannet. *matac'h, maouez* « femme » (opposé à *gwas* « mari »); corn. *maw* « puer », *mowes* « ancilla », Zeuss, p. 144. Cf. goth. *magus, magath-s* « jeune servante », *mavilo,* Ulfilas Heyne, première édition. La racine paraît être *magh*. Il faut sans doute la séparer de *Magalus* (nom d'un roi des Boïens, Liv. 21, 29), de *Magalius,* Inscr. Stein, 369, Zeuss, p. 766. Le mot *mael* « miles gregarius » dans *penn lu am mael,* Barzas-Breiz, 4e éd., 1, 86, n'existe actuellement que dans l'imagination de M. de La Villemarqué, et on regrette de trouver de pareilles citations dans une 2e éd. de la Grammatica celtica, p. 102.

Main. V. *cronmain.*

Mair, *préposé à.* — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 45a. — Gl. præpositus. — Gall. mod. *maer,* Spurrell; irl. *maer,* plur. *maeir,* accus. *maera,* O'Donov., Gr. 84. Du latin *major*. L'armoricain actuel *mér* paraît emprunté au français. Le léonard *mear* paraît identique à *maer*. Cf. *kear* = *caer*. — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 45a. — *Mair,* gl. praepositus.

Maithuress. V. *cimmaithuress*.

Malgueretic, *trompé.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 41b. — Gl. deceptus. — Pour le contexte voir : *diguolouichetic*. — Dérivé en *-etic* d'un thème **malvar;* cf. irl. *mellaim* « je trompe », Wind., Wört., p. 685. Pour *l* irl. = *lv* breton, cf. irl. *mala* « paupière » = breton *malven*. Selon M. Stokes ce mot serait composé de *mall* « désir » et de *gweretic* = gall. *gwair* « ardens ». Dans ce cas la glose ne traduirait pas *deceptus*.

Mam. V. *henmam*.

Map, *fils.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39b. — *Hinn map diiob,* voir *hin*. — Gall. *mab,* Spurrell; Cathol. *map;* arm. mod. *māb,* Troude; par abréviation dans les noms propres *-ab* en gallois et en armoricain : *Abailard;* et même *p* en gallois : *Powell* = *ab Howell* = *map Howell;* irl. *macc;* vieux celt. **maqvi:* Inscript. ogham.; *Corpi-maqvas* = irl. *Corbmac; Cormacc,* Zeuss, p. 66; *maqvi Cunatami,* Inscr. Brit. Chr., Hübner.

Mapbrethinnou, *langes.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39b. — *Mapbrethinnou.* — Gl. in cunis i. e. puer cunarum (en note) « langes d'enfant ». — Voir *map;* cf. *brathrac,* voir *brethinnou*.

Mapbrith, *langes.* — Juv., p. 393, P. 8. — Conabula (leg. cunabula) i. *mapbrith* i. *onnou.* — Pluriel en *i* interne de *breth.* V. Zeuss, p. 820.

Marchauc, *de cheval.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 41ª. — Guas marchauc. — Gl. adulter. — Adj. dérivé en *āc,* de *march* « cheval »; gall. *marchog* « cavalier », *march* « cheval », Spurrell, Cathol. *marcheg* « chevalier », *march* « cheval », arm. mod. *march,* Troude; irl. *marc* i. *ech,* Corm. p. 28, *marcach* « equester », Sg., 50ª, Zeuss, p. 809, Wind., Wört., p. 571; cf. *Kenmarcoc,* chart. Red., a. 866, p. 42; cf. gaulois τρι-μαρκισία. Pausan., Zeuss, p. 38.

Mas, *étain, métal.* — C. C. V, p. 56, nº 314. — Gl. stagnum i. e. stannum. — Contexte : si quis ancellam alterius adprehenderit fugientem et a domino suo potuerit euadere stagnum ferrum merito accipiat (lxvi, W. C., 59). Dans un autre manuscrit publié par Wasserschleben (Bussordnungen, p. 134), on lit : si ancella fuit, libras ii merito accipiat, qui capit eam, si servus iii stagni libra unam accipiat. — Gall. *kymeint a'r vas* (*mas*) *twym* « aeque ut ferrum candens », Zeuss, p. 1061; Irl. *mass.* acc. sg., *maiss n-oir* « massam auri », Three middl. Ir. hom., p. 12; du latin *massa;* cf. Verg. Æn., VIII, 453, Ovid., M., II, 112.

Mas cloiumn, pour *masclodimm* « mine ». — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. metallum. — Leg. *clodimm* pour *cloiumn : masclodimm* « mine »? Zeuss sépare *mas* de *cloium* qu'il n'explique pas et dont la lecture n'est pas certaine; *cloiumn* suit immédiatement *mas* et paraît gloser également *metallum.* Ce serait selon nous un mot composé. Nous lisons *clōdimm* = gallois moderne *clawdd* « tranchée, fosse »; Cathol. *cleuz,* arm. mod. *kleuz,* irl. *clad,* id., *claidim* « j'enterre », Wind., Wört., p. 425. Pour l'analogie de la composition, cf. gallois *mwn-glawdd* « mine »; Cathol. *mengleuz* « mine », arm. mod. *meingleuz,* Troude, basvannet. *meingleu.* L'irlandais a l'*ă* et le breton l'*ā.*

Matguoret (*nom propre*). — C.C. II, préf. V.— Au sommet d'une des pages de cette collection, on lit : *matguoret* benedic mihi. On trouve six fois *Matuuoret* dans le cart. de Redon jusqu'en 827, à côté du nom de lieu *Matuuor.* Sous la forme *Matguoret,* ce nom ne peut être que du xᵉ au milieu du xiᵉ siècle. Le second terme *uuoret* entre en composition d'un grand nombre de noms propres; cf. *Voreto* (inscription de Vaison), voir Beiträge, t. III, p. 167; *ate-vortus,* Corpus, inscr. lat.,

t. III. Pour la racine cf. *Voreda?* en Grande-Bret., itinér. d'Antonin.

Máúr, *grand.* — Juv., p. 413, P. 90. — Multo vecte *ór máúr dluithruim.* — Pour le contexte voir *dluithruim.* — — Voc. corn. *maur,* gall. mod. *mawr,* Spurrell, Cathol. *meur.* Ce mot en armoricain actuel n'est plus usité que dans des dérivés et dans certaines locutions : *meurbed* « grandement », *meurék* « pas mal » (bas-vannetais), etc. Noms propres *Le Mor, Le Meur.* Le cart. de Redon offre beaucoup de noms composés a l'aide de cet adjectif sous la forme *mor.* Ce mot, sous ses diverses formes, ne présente aucune trace de gutturale et doit être rattaché à une racine *ma* et non *mag.* Pour le comparatif, voir *mui,* Curtius, gr. E., p. 328. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Ir maur nimer* « le grand nombre ».

Maut, *pouce.* — Ox., 2 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *Amcibret ir maut.* — Gallois mod. *bawd,* Spurrell, arm. mod. *meud,* Troude.

Med, *hydromel.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 44ᵃ. — Gl. sicera. — Gall. mod. *medd* « hydromel », *meddw* « ivre », Spurrell ; irl. *mid,* Corm. tr., p. 106, Wind., Wört., p. 689, *med, medar* « vase à boire », Wind., Wört., p. 684, *mesc* « ivre »; Cathol. *mez* « ydromellum », *mezu* « yure », *mezuiff* « enyure »; arm. mod. *mezvi* « s'enivrer », *mezo* « ivre », Troude, vannet. *mèw* « ivre », *mèweïn,* etc.; slav. *med-ŭ* « miel, vin »; anc. sax. *med-o,* anc. haut-all. *met-u* « hydromel »; sanscr. *mádh-u* « douceur, boisson douce, miel »; grec μέθ-υ « vin », μεθύ-ω « je suis ivre ». Voir Curtius, gr. E., p. 259, 260.

Meic, *gages, cautions.* — C. C. V, p. 31, nº 169. — Gl. ratas. — Pluriel de *mac;* cf. gall. mod. *māch* « vas, vadis », *meichio* « assurer, cautionner », gall. mod. *mechdeyrn* « vice-roi, régent, lord »; cf. gall. moy. *mechdiern,* Davies; corn. *myghtern* (cité par M. Stokes). *Machtiern* se trouve en grand nombre de fois dans le cart. de Redon : v. à la page 675. Le *machtiern* a à peu près le même sens que *tiern* « chef » = **tigern* « chef de famille », de *tig* « maison »; cf. vannetais *mac'hbonāl,* l'intermédiaire pour les mariages. Les autres dialectes armoricains emploient un mot qui paraît différent : *baz-valan* « bâton de genêt ». Il n'est pas à supposer que *mac'h* soit pour *bac'h :* ce serait un exemple unique que celui

d'un *m* initial en vannetais correspondant à un *b* dans les dialectes voisins.

Meid, *petit lait.* — Bern., p. 7, n° 35. — *Meid* uel *cosmid.* — Gl. serum. — Gall. mod. *meiddiad* « lait caillé », *meiddion* « lait caillé et petit lait », Spurrell; irl. *medg,* id., Corm. Tr., p. 115, Wind., Wört., p. 684; irl. mod. *meadg,* O'Reilly. *Meid* semble être pour **megd.*

Mein, *minces.* — M. C., p. 391, fol. 4 b. a. — Gl. gracilenta. — Pour le contexte voir *cimmaeticion.* — Corn. *muin,* gall. mod. *mwyn* « gentil », Spurrell; Cathol. *moan* « mince », arm. mod. *moan,* id., Troude, vannet. *moén ;* irl. *min,* Zeuss, 99, comparatif *miniu,* Wind., Wört., p. 691. Pour *ei* cambrien = *ē* ou *ī* long, v. Zeuss, p. 104. La différence de quantité rend incertain le rapprochement avec le grec μι-νύ-ω, latin *mĭ-nu-o,* goth. *mins* « moins », slav. *mĭn-ij* « moindre ». V. Curtius, gr. E., p. 335. Relevons dans *mein* une trace du pluriel en *i.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1054, 37ª. — *A mein fuiniou.* — Gl. tenues. — Contexte : este procul vittae tenues, insigne pudoris. — *Mein* « minces ».

Meir, *préposés à.* — C. C. V, p. 16, n° 79. — Gl. actores, templi (vi, 1, W.). — Pluriel en *i* de *mair.* V. *Mair.*

Mél, *miel.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — In libra mellis i. *tréán cant mél.* — Gallois *mêl,* Spurrell, arm. mod. *mêl,* Troude; irl. *mil,* Wind., Wört., p. 690, 691. *miliss* « doux », Zeuss, p. 238; goth. *milith,* grec μέλισσα « abeille », μέλι, gén. μέλιτος, lat. *mel, mellis,* Curtius, gr. E., p. 330. Le breton semble emprunté au latin.

Melgabr, *troëne.* — Bern., p. 3, n° 2. — Gl. ligustra. — Composé de *mel* et de *gabr.* Le second terme est régi par le premier, comme dans *Pennichen,* Zeuss, p. 125, 126. *Pen ohen* « tête de bœufs », *Rytychen,* nom gallois d'Oxford; pour *mel,* cf. corn. *mel* « pavot », Zeuss, p. 1076; gall. *mellhionou* « violas », *meillion gwynnion* « trèfle à fleur blanche », *meillion cochion* « trèfle à fleur rouge » (Richards, Dict.); cf. Cath. *melchonenn* « trifolium », arm. mod. *melchen* « trèfle », *melchon,* Troude; pour *gabr :* cf. gall. mod. *gafr* « chèvre, bouc », Spurrell; Cathol. *gaffr,* arm. mod. *gaour* ou *gaor,* bas-vannet. *gaor* et *gor : Gavr-inis* « île de la Chèvre » (golfe du Morbihan); irl. *gabur,* Corm., p. 22, *gabor,* Sg., 37ᵇ, Zeuss, p. 781, *gabhar,* Ir. gl., 372; cf. *Gabro-sentum,* Glück., p. 43 (nom de lieu en Grande-Bre-

tagne), *Gabro-magus,* Itinéraire d'Antonin (Norique), γαβρήτων ὕλην, Ptol., c. 11, § 5, Ed. Wilberg. *Gabr* est dans le même rapport avec *gaibiu* « je prends », que le latin *caper* avec *capio* suivant M. Stokes. C'est aussi improbable pour l'irlandais que pour le breton. Voir Curtius, gr. E., p. 142.

Mellhionou, *violettes.* — M. C., p. 396, fol. 8 b. b. — Gl. uiolas. — Pour le contexte voir *Coll.* — Peut-être composé de *mel* et de *hionou* pour *fionou,* gl. rosarum; irl. *sionou.* V. *Fionou.*

Meluet. — V. *Mormelvet.*

Menntaul, *balance.* — M. C., p. 401, fol. 12 b. a. — Gl. bilance. — Pour le contexte voir *Cithremmet.* — Cf. *montol,* Eut., gl. trutina; gall. mod. *mantawl;* dérivé en *-āl,* de *ment* « quantité, grandeur », gall. mod. *maint* « quantité », Spurrell; Cathol. *ment,* id., arm. mod. *meñt,* id.; entré dans beaucoup de composés : *kement* « autant », *pegement* « combien »; irl. *tomus* = *do-fo-mensu* « mesure », Stokes, Beitr., VIII, p. 339; irl. *mét, méit,* Zeuss, 250. Wind., Wört., p. 684. *Méit* et *ment* = **manti.* V. Curtius, gr. E., p. 328. **Manti* serait dérivé d'une racine *ma* comme *maur.* Suivant M. d'Arbois de Jubainville *ment* = **maganti,* et sortirait d'une racine *mag,* comme *maur* d'ailleurs?

Meplaom, *avoir honte, être dans la confusion.* — C. C. V, p. 24, n° 131. — Gl. confitari. — Contexte imprimé : Cum errorem suum senserint confutari (xxi, 15, W.). — Infinitif d'un verbe dénom., dérivé de *mebal* « honte »; cf. gall. *mefl* « honte, opprobre », *meflu* « souiller, causer de la honte », Spurrell; irl. *mebol, mebul* « honte, déshonneur », Zeuss, 241, 768; Wind., Wört., p. 683; irl. mod. *meabal,* O'Reilly; cf. grec μέμφομαι, Stokes, Beitr., VIII, p. 351, Curtius, gr. E., p. 742. M. Stokes, à cause du breton *mez* « honte », gall. *mêth,* corrige en *meth-laom. Laom* serait l'infin. d'un verbe apparenté à l'irl. *laaim* « chasser », grec ἐ-λάω. Ce composé serait assez singulier. Toute correction nous semble d'ailleurs ici oiseuse : *meplaom* = *mebalom.*

Mergidhaam, *je suis fou, stupide.* — Eut., p. 1052, Cod. prior, 2ᵇ. — Gl. *hebesco.* — 1ʳᵉ pers. du sg. pr. ind. act. d'un verbe dénom.: cf. irl. *mer* « fou », Corm. tr.; *maraige* » fou », Ml. carm., 11, Zeuss, 952, Wind., Wört., p. 686; cf. grec μάργος « fou », μαργίτης (nom d'un sot qui fit contre Homère une satire), μαργιτομανία « folie ». La glose est écrite sur *b'esco* pour *he-*

besco, voir Eut., édit. *Lindemann,* lib. I, 2. Zeuss le rapporte à *evanesco* écrit sur *evaneo,* ce qui est une supposition gratuite et ne donne pas de sens. Zeuss rapproche l'adjectif irl. *merg* « rugatus » et le gallois *merydd* « débile », qui n'expliquent rien, Pour *haam* = *aam* = **agam,* v. *Datolaham* et *Scamnhegint.*

Merion, *préposés à.* — Juv., p. 409, P. 78. — Actores *merion.* — Contexte : actores famulos mittit quis portio salva Cultorum certa ruris mercede daretur. — Pluriel en *-ion* de *mair.* V. *Mair* et *Meir.*

Mesur, *mesure.* — Juv., p. 410, P. 80 (livre IV). — Nummum *ir mesur.* — Pour le contexte voir *Délù.* — Du latin *mensūra.* L'accent portant sur *ū,* l'*e* n'a pas été allongé : gall. mod. *mesur,* Spurrell, Cathol. *muzur,* arm. mod. *muzul,* Troude, haut-vannetais *mezul.*

Met. — V. *Etmet.*

Metetic. — V. *Antermetetic.*

Mi, *moi.* — Juv., p. 391, P. 3. — Nunc ego quem (i. ismi) dominus, cœli terræque repertor, ante suos uultús noluit parere ministrum. — Pronom absolu, 1re pers. du sg.; gall. *mi, mimi,* gall. moy. *mi, my, myvi* (moi moi); corn. *my, me;* arm. moy. et mod. *mé,* Zeuss, p. 368, 369, haut-vannet. *mi.* — M. C., p. 400, fol. a. a. — *Iss mi.* — Gl. intemerata. — Pour le contexte, voir *Enuein.*— M. C., p. 400, fol. 11 a. a. — *Mi* philologia (gl. uoco).— Pour le contexte, voir *Amu.*— M. C., p. 403, fol. 15 b. a. — *Issimi.* — Gl. ipsa. — M. C., p. 408, fol. 51 b. a. — *Mimihun.* — Gl. ipsa. — M. C., p. 408, fol. 51 b. a. — *Mi mihun.* — Gl. ipsa. — Voir *Hun.*

Mi. — C. C. V, p. 1, n° 1. — Gl. sopula (alène). — Contexte : Perforauitque aurem eius sopula (Exod., xxi, 6).— Mot commencé, probablement, comme le suppose M. Stokes, pour *minauet;* gall. *mynawyd* « alène », Spurrell; corn. *benewcz,* Cathol. *menauet,* arm. mod. *ménaoued* et *minaoued,* Troude; irl. *menad,* Corm. Tr., p. 108, Wind., Wört., p. 685.

Mid. — V. *Cosmid.*

Milin, *prostituée.* — C. C. V, p. 47, n° 260. — Gl. prostitutam (xlvi, 21, W.). — Dérivé d'une racine *mil,* qu'on trouve dans l'irlandais *millim* « je souille, je déshonore » : *na ra-millet mna* « ne me perdant mulieres », Zeuss, p. 954,

Wind., Wört., p. 691 ; irl. mod. *milin* « mauvaise vie », *milleaid* « action de débaucher », O'Reilly. M. Stokes en rapproche *milinon*, gl. *libosas*, Lux. Mais, comme M. Rhys le pense, il est possible que *libosas* ne soit pas pour *libidinosas*, mais soit un dérivé de *libum* « gâteau de miel ». Le nom propre *Milon*, Cart. de Red., qu'il cite également, se rattache plutôt à l'irlandais *mil* « soldat ».

Milinon, *jaunes, couleur de miel.* — Lux., P. 2, l. 11, 366. — Gl. libosas. — *Milinon* pour *milinion? Milin* serait dérivé de *mel* « miel » (Rhys). Zeuss supposait *livosas, lividi* vel potius *flavi*. *Milin* des gloses, d'Orléans glosant *prostitutam* a fait supposer à M. Stokes que *libosas* était pour *libidinosas;* cf. gallois *melyn* « jaune », Cathol. *melen*, arm. mod. *mélen*, Troude, vannetais *melén* et *melein*.

Milintric, *prostitution.* — C. C. V, p. 33, n° 179. — Gl. stupris. — Texte imprimé : si quispiam adulterae conjunctus perpetuam cum ea permanendi fidem polliceatur; tolerabilius est sacramentum non implere quam permanendi (sic) in stupri flagitio (xxxv, 5, W.). — V. *milin*. — *Tric*, suivant M. Stokes, peut être comparé au latin *-tricio-* dans *meretricium*.

Minci, *collier.* — Juv., p. 397, P. 26. — Monile i. *minci*. — Gall. mod. *mynci*, Spurrell ; irl. *muince*, gl. collarium, Sg., 35ª, Wind., Wört., p. 698 ; dérivé de *muin* « cou » = **moni ; muince* = **monicia ;* cf. grec μανιάκης, μάννος « collier » ; sanscrit. *maniaka* « chaîne d'or autour du cou » ; vieux slave *monisto*, Fick, tome I, page 171 (3ᵉ édition) ; latin *monile*.

Mined, *mines.* — C. C. V, p. 25, n° 136. — Gl. minas, (xxiv, 1, W., citing Eph., vi, 9). — Du latin *mina*, pluriel en *-ed*. Anciennement ce suffixe servait à former des collectifs : M. Rhys, *Revue celt.*, II, 117, 118, compare vieux bulg. *bratija* « fraternité », plur. de *bratŭ* « frère ». M. Stokes cite le sanscrit *gav-yā* « nombre de vaches », et les terminaisons grecques en *-ιά*, comme ἑωρ-ιά. *D* breton peut être pour *dj* et *j*.

Minn, *diadème, couronne.* — M. C., p. 392, fol. 6 b. a. — Gl. sertum. — *Minn* « couronne, diadème ». — Contexte : In capite..... sertum pro regni conditione gestabat, E., 23. — Irl. *mind* « diadème », Wind., Wört., p. 96, O'Curry, *On the mann.*, t. III, p. 193 et suiv. — M. C., p. 394, fol. 7 b. a. — Gl. sertum. — Contexte : multiplici ambitum redimitur lumine sertum.

Minnou, *guirlandes.* — M. C., p. 396, fol. 9 a. a. — Gl. serta, E., 32. — Pluriel de *minn.* — M. C,, p. 399, fol. 10 a. b. — Gl. stemmata, deorum, E. 39.

Misur. — V. *Dowomisurami.*

Mod, *muid, mesure de capacité.* — C. C. III, p. 17, n° 83. — Gl. gomor « mesure pour choses sèches ». — Contexte : sciendum quantum est pondus primitiarum i. gomor. — Du latin *modus;* gallois mod. *modd.* D'après M. Stokes l'irlandais *muide,* le gallois *buddai?* et l'armor. mod. *méz,* viendraient de *modius,* français *muid.* Pour *gomor :* cf. *gomor Hebraeorum (de mens. et ponder.),* Zeuss, p. 1060 ; hébreu *homer, chomer* (Stokes).

Modreped, *tantes* (propr. *tantes du côté maternel*). — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43[b]. — Gl. materterae. — Pluriel de *modrep,* pour *motrep;* voir *Motrep,* C. C. V. *Mōtrep* est composé de *mōter* = irl. *máthir,* etc., Zeuss, p. 262, et de *-ep* = irl. *-ec* = grec -ωπ-, dans ἀνθρ — ωπο-ς? voir *enepp ; motrep* « apparence, ressemblance de mère » ; cf. gall. mod. *modryb,* Spurrell ; Cathol. *mozreb,* arm. mod. *moèreb,* Troude.

Mogou, *crinière.* — Lux., p. 2, l. 12. — Gl. comas. — Pluriel de *mog* ou *mong;* gall. mod. *mwng* « crinière », Spurrell ; Cathol. *moé* « crinière », arm. mod. *moué,* nom propre actuel *Le Moué;* irl. *mong,* génitif *muingi,* Corm., tr., p. 118, Wind., Wört., p. 695 ; irl. mod. *muing,* O'Reilly ; vieux-haut-all. *mana?* Paraît dérivé de *muin* « cou ».

Moi, *plus.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23[a]. — *Ismoi.* — *Moi* « plus » comparatif de *maur* « grand » ; gall. moyen et mod. *mwy,* superl. *mwyaf;* corn. *moy,* superl. *moygha ;* arm. *muy, muyhaf,* Cathol., arm. mod. *mui, muioch,* superl. *muiān,* Troude ; irl. *máa, má, máo,* superl. *maam,* Zeuss, p. 276, 277, 278, 299, 300 ; gothique comp. *mais,* Curtius, gr. E., p. 328.

Moid, *sorte de trèfle* ou *de luzerne.* — C. C. V, p. 9, n° 42. — Gl. finicum (phœnicum). — Contexte : Etsi fuerint peccata uestra ut finicum, ut nix dealbabuntur (Isaïe, xliii, suivant les sept.) — Du latin *mēdica* « sorte de trèfle, luzerne », Stokes.

Molin, *moulin.* — C. C. V, p. 32, n° 176. — Gl. molam, xxxiii, 10, W.). — Du latin *molīna ;* gall. *melin,* Spurrell ;

Cathol. *melin,* arm. mod. *milin,* Troude, haut-vannet. *melin.* L'irlandais *muilend* vient de *molendinum.*

Monim. — V. *Guomonim.*

Montol, *balance.* — Eut., p. 1054, 7ᵇ. — Gl. trutina. — Voir *menntaul.*

Morbran, *cormoran (corbeau de mer).* — Eut., p. 1053, 5ᵇ. — Gl. merges (mergus). — Gall. mod. *morfran* « cormoran », Spurrell, arm. mod. *môr-vran,* id., Troude ; irl. *muir-bran,* Sg., 55ᵇ, Zeuss, 854, Wind., Wört., p. 699; composé de *mor* « mer » et de *bran* « corbeau ». Dans tous les dialectes brit. *mōr;* irl. *muir* ; cf. goth. *mar-ei,* slavon *mor-je,* latin *mar-e,* grec Ἀμφί-μαρο-ς (fils de Poseidon), voir Curtius, gr. E., p. 322. Le thème vieux celtique est, comme le prouve l'irlandais, **mori;* cf. *Moritasgus* (Gallus Seno) Cæsar, Deus *Moritasgus,* Inscr. Orell., 2028, *Mori-dunum* (ville de Grande-Bretagne), Itin. ant., Μοριχάμβη εἴσχυσις (Brit. æstuarium), Ptol., *mori-marusa* (= mare mortuum)? Plin., *Mŏrīni,* Verg. Aen., 8, 727, gentis *are-mŏricæ,* Auson., prof., 10 (Zeuss, p. 12, 13). L'*i* final n'a pas laissé de traces en breton : cf. bret. *iob* = irl. *ioib* = *iovi.* — *Bran :* gall. *brân* « corbeau », Spurrell, Cathol. *bran,* arm. mod. *bran,* Troude ; irl. *bran,* Corm., p. 6, Wind., Wört., p. 401 : cf. slav. *vranŭ* « corbeau ». La moyenne n'est pas expliquée. V. Curtius, gr. E., p. 584.

Morduit, *cuisse.*— M. C., p. 408, fol. 51 a. a. — *O morduit.* — Gl. femine. — Contexte : unde fabula est eum Jovis femine procreatum, E., 241. — Voc. corn. *mordoit,* Zeuss, p. 843, gall. mod. *morddwyd,* Spurrell ; Cathol. *morzat,* arm. mod. *morzed,* Troude, vannetais *morhad.*

Morliaus, *combien nombreux !* — Ox., 1 (Ov.). p. 1056, 39ᵃ. — Gl. quam multos. — Contexte : eheu quam multos advena torsit amor. — Composé de *mor,* voir *maur* « grand », et de *liaus ;* cf. gall. mod. *lluaws* « nombreux », Spurrell. Cathol. *lies* « souuent » ; arm. mod. *lies,* Troude ; haut-vannet. *liès ;* irl. *il* « multus », *ilar* « multitudo », *lia* « plus, plures », Zeuss, p. 257. V. Beiträge, VIII, 4 ; *ibid.,* 475. — Le celtique a perdu le *p* ario-européen ; cf. goth. *filu ;* latin, *plūs ;* sanscrit *purú-s* « beaucoup » ; grec πολύ-ς. V. Curtius, gr. E., p. 281. *Liaus* a conservé l'*s* du comparatif latin *plūs.* Pour la composition avec *mor,* cf. *Mortru.*

Morm..... — C. C. V., p. 50, nº 276. — *Morm. Boestol,*

gl. bilbina, leg. belluina. — Contexte : alios beluina rabies. morsibus detruncando comminuit (xlix, 4, W.). — Mot inachevé. M. Stokes supplée *mor-mil* « animal de mer ? ».

Mormeluet, *tortue, escargot de mer.* — M. C., p. 408, fol. 51, a. b. — Gl. testudinum. — De *mor* « mer », *melvet,* pluriel en *et;* gall. mod. *morfalwen, malwoden* « colimaçon », Spurrell; Cath. *melhueden* « limas », *melhuenn croguennec* « tortue » (m. à m., limaçon à écailles); arm. mod. *melc'houcden kroguennek* « escargot », Troude.

Morthol, *marteau.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. seta. — Gall. moy. *myrthwl,* Mab., 3, 89; Zeuss, 1061; gall. mod. *morthwyl,* Spurrell; Cath. *morzol;* arm. mod. *morzol, mourzoul,* Troude; vannetais *marhōl;* du latin *martellus.*

Mortru, *hélas (grandement déplorable!)* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 39ᵃ. — Gl. eheu. — De *mor,* exclamatif, et *tru;* cf. *morliaus,;* gall. *tru* « misérable », *truedd* « pitié » Spurrell, Cathol. *truez,* « pitié », arm. mod. *truez* « pitié »; Troude, Vannet. *truhé*; irl. *Tróg, trúag,* Zeuss, p. 23. — Pour *u* bret. = *ō* irl., voir Zeuss, p. 99. L'armor. *truant* est emprunté au français *truand.* Quant au français, il ne vient pas du celtique comme on l'a cru. Il existe des formes bas-latin. *trutannus,* etc. irréductibles aux formes celtiques.

Motetin. — V. *Immotetin.*

Motrep, *tante.* — C. C. V., p. 6, nº 23. — Gl. matertere. Pour le contexte, voir *Comnidder.* — V. *Modreped.*

Mui, *plus.* — Juv., p. 403, P. 51. Tantum ne unquam *hónit nam múi.* — Pour le contexte, voir *Hónit.* — Voir *Moi* et *Nammui.*

Muin, *bienfait, présent.* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ᵃ. — Beneficium, munus. — Gall. mod. *mwyn* « munus », Zeuss, 1059; irl. *máin* « objet coûteux, trésor », Wind., Wört., p. 677; irl. mod. *maoin* « richesses, biens », O'Reilly; *oi* bret. peut être pour *ai, ei,* Zeuss, p. 103.

Muiss, *plats.* — M. C., p. 406, fol. 46 a. b. — Gl. disci, diffusioris, E., 199. — Gall. mod. *mwys* « pannier, manne »; irl. *mias,* Corm. tr., p. 118, Wind., Wört., p. 683; goth. *mes,* Stokes; du latin *mensa* (*mēsa*).

Muncul ? — C. C. V, p. 25, nº 138. — Gl. lenticulam (vase rond et plat comme une lentille). Contexte imprimé : Sumuel lenticulam olei accepit et fudit super caput Sauli

(xxv, 1, citing, 1, Reg., x, 1). — M. Stokes lit *muntul* et le rapproche de *montol* « balance », ce qui n'offre pas de sens satisfaisant. Nous y voyons un dérivé de *muin* « cou, vase à col étroit » ?

Munnguedou, *entrailles.* — M. C., p. 387, fol. 2 a. a. — *nouirmunnguedou* i. *coilion* gl. extorum, E., 5. — Composé de *mun* et de *gued* servant de suffixe, Zeuss, p. 890 ; cf. gall. *monoch* « entrailles », *mynwes* « bosom », Spurrell.

Munutolau, *brindilles.* — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ᵇ — Gl. fornilium. — *Munutolau,* pluriel en *au* de *munutol,* dérivé en *āl* de *munut* « menu », du latin *minutus.* — Zeuss a proposé *munut o lau* « mince par la main », ce qui est bizarre et inutile.

Muoed, *orgueil.* — C. C. I, p. 14, nº 68. — *A muoed* gl. fastu « par orgueil ». — Contexte : multi clericorum ieiunant fastu superbie ex propriis suis nihil largientes egenis. — A préposition, voir *a,* et *muoed* = irl. *miad,* Wind., Wört., p. 689 ; Zeuss. p. 18, *so-miad* « gloire », Wind., Wört., p. 789 ; *oi* bret. = *ia* irl. pour *ē.*

Mur, *mur.* — Juv., 390, P. 1. — Mœnia *aul.*, i. *mur* Bethleem. — Du latin *murus.*

N

Na, *ne* (*quine*) — C. C. V, p. 39, nº 219. — Gl. non suspectionis. — *Na bu anfumetic* « qui ne fût pas obscur ». — Contexte : abbas ita degenerauit ab opere Dei ut mereatur... fornicationis crimine non suspectionis sed mali euidentis honerari (xxxix, 7, W.) — *Na* particule négative, employée dans les sentences relatives ou subordonnées ; gall. *na,* corn. *na,* arm. *na,* Zeuss, p. 751-752 ; irl. *na,* Zeuss, p. 744. La particule négat. simple, absolue, est *ni,* en irlandais comme en breton ; cf. *is* et *as* (irl.), *is* et *a* (gallois), *it* et *a* (gallois). Il apparaît dans toutes ces formes un élément *i*... jouant le rôle affirmatif, simple, et *a,* le rôle de relatif. — Juv., p. 403, P. 51. — Tantum ne unquam *honnit nammúi.* — Voir *Honit.* — C. C. V, p. 40, nº 221. — Gl. non arcemus *na* « ne, que ne » dans *nadocondomni.* — Contexte : illos vero, quorum abbatem de mensa sanctorum propter infamiam non arcemus (xxxix, 7, W.) — C. C. V, p. 11, nº 50. — Gl. non neophitum. — *Na* « ni », dans *na*

niguid. — Contexte : Nemini cito manus impossueris, Idem (scil. Paulus, I Thimoth., iii, v, 6) Non neophitum (i, 7, W.) — C. C. V, p. 41, n° 224. — Gl. non admittat (xxxix, 9, W.). — *Na* dans *na-co : na* négation relative et *co* préfixe verbal : mot inachevé.

Nac, *et ne.* — C. C. V, p. 23, n° 122. — Gl. nec... adquiescas. — Contexte : Non sequeris turbam ad malum faciendum, nec in judicio adquiescas sententiae plurimorum (xxi, 10, W.) (Exod., xviii, vv. 2, 3). — *Nac, na* « et ne, ni »; gall. *nac* (devant les voyelles), *na;* corn. *na;* arm. *na, nac,* Zeuss, p. 753, 754; joue le rôle de l'all. *noch.* — Juv., Beiträge, VII, p. 413, P. 71, Beiträge, IV, p. 407. — Nulla *nacenbid* « ni au monde ». — Pour le contexte, voir *Bid.*

Nahulei, *néanmoins?* — Am., p. 12, n° 62. — Non minus *nahulei uel int coucant.* — Gl. nihilominus in cæteris operibus quantum segregetur. — *Hu* est inexpliqué ; *lei* parait bien être le gallois actuel *llai* « plus petit, moindre »; irl. *laig-iu* « minor », *lug-em* « minimus »; slav. *lig-ŭ-kŭ* « levis » ; anc. haut-all. *lih-ti;* latin *lĕv-is;* sanscrit *lagh-ú-s ;* grec ἐ-λαχ-ύ-ς ἐ-λάσσων « moindre ».

Nammui, *sans plus, non davantage.* — Juv., p. 403, P. 51. — honit nammui. — Gl. tantum ne unquam. — Composé de *na* particule négative ou *nan,* et de *mui* « plus » : voir *na* et *mui.* Cette forme nous donne une explication très simple de l'irlandais *nammá* « solum », *nammáa,* Wb., 12c, *nanmá,* Wb., 12a. Pour *nan,* cf. irl. *nan-t,* Zeuss, p. 743, arm. *nan* « non ». Zeuss rapproche *nammá* de *na-myn.* Cette glose nous prouve que ce rapprochement est faux. Pour *máa* comp. de *maur,* v. Zeuss, p. 276.

Nat, *et qui ne.* — M. C., p. 401, fol. 12 a. b. — *Natoid guocelesetic.* — Gl. nulla titillata. — Pour le contexte, voir *Guocelesetic.* — *Nat oid* « qui n'était pas » ; *nat* part. négat. dans les sentences relatives ou subordonnées ; *nat* et *nas* sont opposées à *nyt, nys,* comme *na* à *ni ;* voir *na ;* gall. *nat, hyt nat oed* « ita ut non esset », Mab., 121 ; arm. *nac,* et très rar. *nad,* Zeuss, p. 751, 752 ; cf. irl. *nad, nád, nat, nát ; ni nad* « non quin », Zeuss, p. 741, 742.

Natrolion, *de serpent.* — Lux., P. 2, l. 8. — Gl. regulosis (*regulus* « serpent », Ducange). — Adj. en *āl ;* gallois *neidr, nadroedd* « serpents, couleuvres », Spurrell ; Cathol. *azr*

« couleuvre ». L'*n* initial est tombé en armoricain : on l'a confondu avec l'*n* final de l'article. Un phénomène analogue s'est produit en français pour *l'ierre* devenu *le lierre ;* arm. mod. *aer,* Troude, bas-vannetais *èl ;* irl. *naithir,* gén. *natrach,* Zeuss, 259 ; cf. latin *nātrix* « serpent d'eau », Stokes, Beitr., VIII, p. 338.

Naues. — Lux., P. 1, l. 20, 361. — Gl. reumas. — Cf. *lestaued* et *incedlestneuiom.*

Nedim, *hache.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. ascia. — Gall. mod. *neddai, neddif* « doloire », *naddu* « couper » ; irl. *snaidim* « je coupe, je taille, j'enlève des copeaux », O'Donov., supplément à O'Reilly, Wind., Wört., p. 783.

Nép, *quiconque.* — Juv., p. 407, P. 70. — Sed ne quem (nép) lædam (I, 389). — Corn., gallois et arm. *nep, neb ;* irl. *nech,* Zeuss, p. 405-406 ; bret. *p* = irl. *ch* = * *qve* paraît correspondre au latin *que* dans *quis-que ; ch* est en irlandais un élément de flexion : *ca-ch* « chacun », gén. *cacha,* voir Curtius, gr. E., p. 487 ; armor. *an nep* « quiconque ».

Nepen ? — Lux., P. 2, l. 2, 362. — Gl. nequit (*ne quid,* Rhys). — Composé de *ne,* négation et de *pen,* qu'on retrouve dans *pinn-ac* = latin *cum-que ; ne-pen* « rien, nulle chose », Rhys. Peut-être faut-il corriger *nepun* « quelqu'un ». Voir *Nepun.*

Nepun, *quelqu'un.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38ᵇ. — Gl. qua.— Contexte : si qua repugnaret nimium. — *Nepun* « quelqu'une » (quisque-unus) ; cf. corn. *nep onon* « unus aliquis ». V. *nep* et *un.*

Nérthéint, *ils fortifieront.* — Juv., p. 413, P. 89. — Armant i. nérthéint i. gaudia. — Contexte : Lazarus in loetum (lethum) cecidit... sed gaudia menti Hinc ueniunt uestramque fidem mihi fortius armant. — 3ᵉ pers. plur. prés. ind. act. d'un verbe dénom. *nertheint* = * *nertagint ;* cf. irl. *nertaigim* « je fortifie », O'Reilly, *nertaim,* id., Zeuss, p. 436, *nert,* dat. *niurt* « force », Wind., Wört., p. 705-706; gallois *nerthu, nerthogi* « fortifier », *nerth* « force », Spurrell; Cathol. *nerz* « force », arm. mod. *nerz,* Troude ; vannetais *nerh ;* cf. *Nerto-marus, Esu-nertus, Urogeno-nertus, Nertonius,* noms propres gaulois, v. Zeuss, p. 10.

Nerthi, *tu fortifieras.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *Nerthi ti.* — Gl. hortabere « tu fortifieras ». — Contexte :

consistes aciemque meis hortabere verbis. — 2e pers. du sg. fut. primaire, Zeuss, p. 506-507 ; *ti* est le suffixe pronominal de la 2e personne servant de renforcement. — Voir *Nertheint*.

Ni, *ne*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 99a. — *Ni ceinguodeimisauch*. — Gl. *non* bene *passa, signa*. — *Ni*, gall., corn. *ni*, arm. *ni, ne*, Zeuss, 392, 750, 751 ; irl. *ni*, Zeuss, p. 739, 744 ; négation simple et absolue. V. *Na*. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22b. — *De se ni choilam*. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22b. — *Ni choilam*. — C. C. V, p. 27, n° 248. — *Ni diglo*. — Gl. non deglobare. — C. C. V, p. 3, n° 93. — *Ni dinoe*. — Gl. non discoperies. — C. C. V, p. 8, n° 25. — *Ni dinoti* non discoperies. — C. C. V, p. 4, n° 14. — Gl. non demoretur *ni inu*.

Ni, *nous*. — M. C., p. 406, fol. 44 b. b. — *Nouni*. — Gl. nostrum. — Contexte : uter igitur nostrum caedem admiserit quæritur, E., 186. — 1re pers. du plur. pron. absolu ; gall. corn. arm. *ni*, Zeuss, p. 369 ; sert aussi de renforcement, Zeuss, p. 374, 379, 384, 389 ; irl. anc. *ni*, à côté de *sni*. V. Curtius, gr. E., p. 320.

Nibóth, *à contre-cœur*. — Juv., p. 400, P. 35. — *An niboth án bódlāun*. — Pour le contexte voir *án*. — *Niboth* pour *diboth*. *Di* privatif et *both* « volonté » ou « gain ». Voir *anbodlaun*.

Niguid, *nouveau*. — C. C. V, P. 11, n° 50. — *Na niguid* non neophitum. — *Niguid* serait pour *neguid*. cf. cependant *Lisnouuid*, cart. de Red., p. 674 ; gall. mod. *newydd* « nouveau », Spurrell ; Cathol. *neuez*, arm. mod. *nevez*, Troude, vannetais *nehui* et *nehué* ; irl. *núe*. Voir Rhys, *Revue celt.*, II, 115 ; cf. lit. *naú-je-s* ; goth. *niu-ji-s* ; lat. *nov-iu-s* ; grec νεό-ς (= νεϝό-ς). V. Curtius, gr. E., p. 315.

Nihn. — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20a. — Cf. irl. (nom de lettre), *nihn* (nion).

Nim, *série, nombre*. — Lux., P. 2, l. 15, 371. — Gl. seriem. — Dérivé du latin numerus. L'accent étant sur *nu*, l'*u* a été traité comme *ú* long, c'est-à-dire est devenu *i*. Pour l'effet de l'accent, cf. *boestol*, dérivé de *béstia*.

Nimer, *nombre*. — Ox., 1 (mens.), p. 1069, 22b. — *Cel ir nimer*. — Ox., 1 (mens.), p. 1069, 22b. — *Ir maur nimer*. — Du latin *número* ; irl. *numir*, Wind., Wört., p. 712 ; gall. mod. *nifer*, Spurrell ; Cathol. *niuer*, arm. mod. *niver*,

Troude. — Juv., Beiträge, VII, P. 91 — Maior *nimer*. — Gl. grauior numerus.

Ninou, *voûtes, plafond.* — Bern., p. 8, n° 42. — Gl. laquearibus *a ninou* uel *a cepriou.* — Pluriel de *nen;* gall. *nen* « voûte », corn. *nen-bren* « laquear », arm. *nein* « sommet », Stokes, irl. *nion* « ciel », O'Reilly, *nionach,* O'Cléry, épithète du ciel dans le *Félir. Oeng. gl. ind.*

Nionuret ? — Bern., p. 10, n° 53. — Idem uenturos (i. nos) tollemus in astra nepotes. — *Nion* pluriel en *on* de *ni* « neveu », v. *comnidder,* et *uret* = irl. *oiret* et *airet* « temps, espace de temps », Ml., 33ª, 9, Wind., Wört., p. 720, 354. Plutôt *ni on uret,* « nous, nos descendants » (nous élèverons nos descendants); *ur-et,* pluriel de *uir* « nepos » = **u-er*. V. *ūir*.

Nit, *nièce.* — C. C. V, p. 6, n° 24. — Gl. *amite.* — Voir *Comnidder.*

Nit, *ne.* — C. C. V, p. 24, n° 133. — Gl. non ineundum est (xxi, 2, W.). — *Nit inaatoe.* — *Nit* part. négative absolue, voir *Nat.*

Nith, *nièce.* — C. C. III, p. 17, n° 82. — Gl. nepta. — Contexte : clerici cum matre uel thia filiaque uel sorore nepta tantum uiuant. V. *Comnidder.* — C. C. V, p. 19, n° 94. — Gl. nepte (x, W.), — *Nith* « nièce ».

Nom, *temple.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ª. — *Nom irbleuporthetic.* — Gl. lanigeræ *templa:* nec fuge lanigeræ memphitica templa juvencæ ; sur *Juvencæ : buch,* voir *Buch.* — M. Bradshaw a supposé que *nom* était identique à *nou,* dont il a fait une préposition construite avec le génitif. Cette identification est impossible, l'*m* à cette époque, excepté en un cas parfaitement précisé, après l'*ā* long quelquefois, et dans les monosyllabes, ne subissant aucun changement. Le contexte est suffisamment éloquent et se passe de commentaire : *lanigeræ templa juvencæ : nom ir bleuparthetic buch* « *temple* de la chevelue vache » : cf. irl. *nemed* « temple », Sg., 13ᵇ, Zeuss, 801, Wind., Wört., p. 705, dérivé de *nem* « ciel », v. Curtius, gr. E., p. 314 ; gaul. *Vernemetum :* nomine *Vernemetis* voluit vocitare vetustas, quod quasi fanum ingens *gallica lingua* refert, Venant. Fort., 1, 9; cf. *Ver-nemetum* (ville de Grande-Bretagne), *Tasinemetum* (ville de Norique), Itin. Ant., etc., voir Zeuss, p. 10 ; gall. *nef,* Spurrell ; Cathol. *eff,* arm. mod. *eñv,* Troude, vannet. *neān.* Pour l'*n*

disparu voir *Natrolion*. — Pour *nom* en face de *nemed*, cf. *tan* « feu » = irl. *tene*, gén. *tened*.

Notuid, *aiguille*. — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42ᵇ. — Gl. acus. — Gall. mod. *nodwydd*, Spurrell, corn. *snod* « vitta », *noden* « fil », Zeuss, p. 1062, 1070; Cathol. *nadoez*, arm. mod. *nadoz*, bas-vannetais *nadoé* ; *neud*, *neuden* « du fil, un fil », Troude; irl. *snáthat* « aiguille », Sg., 107ᵇ, Zeuss, p. 16, *snáthe* « fil », Ir. gl., 817, Zeuss, p. 76 ; cf. grec νή-θ-ω « je file » ; goth. *na-ti* « filet », *nêthla* « aiguille à coudre », Curtius, gr. E., p. 316 ; cf. Beiträge, VIII, p. 349.

Nou, *c'est-à-dire*. — Cette particule ne se trouve guère que dans les gloses à Mart. Cap. Elle se présente cependant une fois dans *Juvencus*. — M. Bradshaw a supposé que *nou* était pour *nom*. Nous avons vu que c'était impossible. Ni l'irlandais ni les autres dialectes britanniques, ni même les autres gloses galloises, ne présentent rien de semblable. Les langues ario-européennes ne nous offrent aucune préposition analogue : a priori, il faut donc penser à autre chose. Il nous paraît évident qu'il faut identifier *nou*, avec le gallois *neu* « c'est-à-dire, ou bien ». C'est une formule parfaitement naturelle en tête d'une glose ; gall. *neu*, Zeuss, p. 725 ; cf. *neut* « n'est-il pas vrai » (nonne), Zeuss, p. 620 ; cf. arm. *neu-se* « alors, s'il en est ainsi », Zeuss, p. 621 ; cf. irl. *nó* « ou bien », Zeuss, p. 699. Si *nou* se trouve généralement gloser des mots au génitif, c'est un pur hasard. L'exemple de Juvencus nous montre d'ailleurs très probablement *nou* glosant des mots à un autre cas. — M. de la Villem. (*Poèmes bret.*, p. 242), à propos de *noman*, suppose qu'il est en présence de la prétendue préposition *nou*. D'abord *ou*, gallois *eu* n'a jamais en breton moderne pour équivalent *o* : voir D'Arbois de Jubainville, *Mém. de la Soc. ling. de Paris*, t. IV, fasc. 3, p. 244, 245, 246, Zeuss, p. 106, 107, 108. Il n'y a d'exception que pour le dialecte de Tréguier : *ō* pluriel pour *ou*, mais c'est récent. De plus *noman* ne signifie pas *de ce lieu* dans les exemples cités, mais bien *maintenant*. Enfin les formes *No-melec* et *Lomelec*, noms de lieu (Rosenzweig. *Dict. top., du Morb.*, 167, 190), prouvent que *no* est pour *lo* (= *loc*). *Loc* devant la plupart des consonnes se prononce en effet *lo*. L'exemple tiré de Skene, IV, *Four anc. books of Wales*, 1, 287 : *croenneu gauyr*, peut s'expliquer autrement : *croennneu gauyr* « peau de deux boucs ou peaux de bouc ». Cet exemple est tiré du livre rouge de Hergest. Or, on n'en peut citer un seul

dans le livre noir de Caermarthen qui est plus ancien. — M. C., p. 387, fol. 2 a. a. — *Nouir munnguedou* i. *coiliou*, — Gl. extorum. — Contexte : denudata pecudum caede fisiculatis extorum prosicis uiscera loquebantur, E., 5. — M. C., p. 388, fol. 2 a. b. — *Nouirgoudonou*. — Gl. tinearum, E., 5. — M. C., p. 389, fol. 3 a. a. — *Nou irguirdglas*. — Gl. sali resplendentis, E., 8. — M. C., p. 390, fol. 4 b. a.— *Nouiremid*. — Gl. aeris (æris). — M. C., p. 390, fol. 4 b. a. — *Nou ir hircimerdridou*. — M. C., p. 397, fol. 9 b. b. — *Nouirfionou*. — Gl. rosarum. — M. C., p. 398, fol. 10 a. a. — *Nouir cleteirou*. — M. C., p. 399, fol. 10 b. a. — *Nouir crunnui*. — M. C., p. 406, fol. 44 b. b. — *Nouni*. — Gl. nostrum. — M. C., p. 406, fol. 45 b. a. — *Noulin*. — Gl. lini. — M. C., p. 406, fol. 46 a. a. — *Nou ir aurleou*. — Gl. gnomonum stilis, 8, 197. — M. C., p. 407, fol. 51 a. a. — Gl. cautium. — M. C., p. 408, fol. 51 b. a. — *Noulirou*. — Gl. aequorum. — *Nou inn guotricusegeticion*, Juv., p. 392, P. — Glose marginale.

Nouitiou, *foires*. — Eut., p. 1054, 7[b]. — Gl. nundinae.— Gall. mod. *newid* « marché, commerce », *newid* « échanger », *newidio* « échanger », etc., Spurrell ; gall. moy. *cyfnofut* « mercator », Lib. Land., p. 113, *cyfnewit* « concambium », Mab., 3, 192 ; paraît dérivé de *nov-* à l'aide d'un suffixe en *-īt*, voir Zeuss, p. 843, à moins qu'on n'y voie un dérivé de *nau* « neuf » (novem) ; cf. irl. *na tri noilathe*, gl. trium nundinum, Sg., 116[b].

Nouodou, *palais*. — M. C., p. 393, fol. 7 a. b. — Gl. *palatia*. — Contexte : Tunc Juno condicit propter praedictorum thalamum iuuenum et nuptialia peragenda uti postridie omnis ille deorum senatus in palatia... diluculo conuenirent, E., 26-27. — Cf. gall. mod. *neuadd* « grand appartement », Spurrell ; probablement de *nou* = irl. *gnó* « magnifique », O'Reilly ; cf. *gnoe* « beau », Wind., Wört., 699, *gnó* i. *oirderc*, O'Cl. (*gnó* = *gnāv?*) ; et de *odou* « demeures », plur. en *ou* : gall. *haddef* « demeure », Spurrell ; racine ϵδ, *sed*, voir *com-adas*.

Nun ? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23[a]. — *Guoifrit nun ?*

O

O, *de, par* (voir *A* préposition). — Ox., 1 (Ov.), p. 1054, 37ᵃ. — *Orgarn.* — Gl. medio. — Contexte : quaeque tegis medio, instita longa, pedes. — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 37ᵇ. — *O olin.* — Gl. *rota.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ᵃ. — *O cloriou.* — Gl. tabellis. — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵃ. — *Or dometic.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *O coilou.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *Or guardiminntius.* — Ox., 1 (Ov.,) p. 1058, 40ᵃ. — *O corsenn.* — Gl. arundine. — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵃ. — *O ceenn.* — Gl. murice. — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵇ. — *O guiannuin.* — Gl. vere. — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 41ᵃ. *O caitoir.* — Gl. pube. — Juv., p. 408, P. 77. — Scropibus *o crummanhuo.* — Juv., p. 413, P. 90. — *Or máür dluithruim.* — M. C., p. 386, fol. 1 a. b. — *Or bardaul leteinepp.* — Gl. epica pagina. — Contexte : epica uulgo lyricaque pagina consonarent, E., 2. — M. C., p. 389, fol. 3 a. a. — *O guirdglas.* — Gl. salo. — M. C., p. 394, fol. 7 b. b. — *Or deccolion.* — Gl. decadibus. — M. C., p. 395, fol. 8 b. a. — *Or cueeticc cors.* — M. C., p. 398, fol. 10 a. a. — *Or comtantou.* — M. C., p. 404, fol. 42 a. a. — *Or dubeneticion abalbrouannou.* — Gl. gurgulionibus exsectis. — M. C., p. 406, fol. 44 a. a. — *O guard.* — M. C. p. 407, fol. 46 b. b. — *O emid.* — Gl. ex ære. — M. C., p. 408, fol. 51 a. a. — *O morduit.* — Gl. femine. — Juv., p. 392, P. 5. — *O crit.* — Juv., p. 392, P. 5. — *O glanstlinnim.* — Juv., p. 392, P. 5. — Pudore i. *ó guiled.* — Juv., p. 392, P. 5. — Ex humili i. *o isel.* — Juv., p. 397, P. 26. — *Or cléd hin.* — Juv., p. 398, P. 27. — *Or drissi.* — Juv., p. 401, P. 37. — *Or teú.* — Juv., p. 402, P. 45. — *Odás* glose aceruo. — Juv., p. 403, P. 51. — *Or guithlaun tal.* — Juv., p. 405, P. 56, Beiträge, VII, p. 413. — *O'r damcirchinnuuou.* — Juv., p. 405, P. 50. — *O discl.* — Gl. lance. — Ox., 1 (Ov.), p. 1059, 41ᵇ. — *Hac o'r achmonou.* — Gl. inguinibusque.

Ocerou, *aigus.* — C. C. V, p. 49, nº 274. — Gl. hirsutis. — Contexte : alios hirsutis serra dentibus attivit (xlix, 4, W.) — Voir *aceruission.*

Ocet, *herse, râteau.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42ᵇ. — Gl.

raster. — Gall. mod. *ogod*, Spurrell ; Cathol. *ogued* « herse ». On en a rapproché le vieux haut-all. *aicitha, aigida* « herse » ; v. *Schade*, Alt-Deutsch. Wört., mais, phonétiquement, rien n'est moins justifié.

Och, *glaive, pointe*. — Juv., Beiträge, VII, p. 412, P. 10. — *Och* gladi. — Gl. machera. — Contexte : atque animam matris ferro fulgente machera (i. 247). — Gallois *awch*, Spurrell. V. *Acervission*.

Ochcul, *coffre de voiture, chariot couvert ?* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42[b]. — Gl. *capsus* « boîte sur laquelle le cocher est assis, chariot couvert », Du Cange. — Cf. irl. *cul* « char », O'Reilly ; gall. *cwl* « boîte, coffre à enlever le charbon », Spurrell. Pour *och*, cf. *Axis*.

Ocoluin, *pierre à aiguiser*. — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43[a]. — Gl. cos. — Gall. mod. *ogalen ;* Cathol. *hygoulen ;* paraît composé de *ōc* (voir *ocerou*) : cf. gallois *hogi* « aiguiser » ; et de *oluin* dérivé en *-ēn* de *al* « pierre », irl. anc. *all*, Wind., Wört., p. 359. On pourrait songer à *oluin* = gall. mod. *olwyn* « roue », Spurrell, sans la forme gall. *ogalen*.

Oid, *était*. — M. C., p. 401, fol. 12 a. b. — *Nat oid guocelesetic*c. — Gl. nulla titillata. — Pour le contexte, voir *Guocelesetic*c. — Gall. mod. *oed*, corn. *o*, armor. *oa, voa*, vannet. *oè*, racine I, Zeuss, p. 546-548.

Ol, *trace*. — Lux., P. 2, l. 16, 371. — Gl. *polici* (dans Du Cange, peut avoir le sens de *sceau*). — *Ol* ne signifie en gallois mod. que « trace de pas » : voir *Olguo*.

Ollored, *poursuite des traces*. — C. C. V, p. 24, n° 132. — Gl. indago disputationis (xxi, 15, W.). — Pour *ol* voir *olguo ; lored* est un pluriel : cf. gall. *llwrw* « trace, pas » ; irl. *laraċ*, id., O'Reilly, arm. *lerc'h ; war va lerc'h* « après moi » ; *war on lerch* « après nous », mot à mot « sur ma, sur notre trace ». M. Stokes lit *ol dored*, et fait porter ces deux mots sur *indago disputationis, ol* gloserait *indago* et *dored disputationis ;* cf. *doraidh* « dispute », O'Reilly. La glose est sur *indago*.

Oleu, *huile*. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22[b]. — *Ir hestoriou oleu*. — Du latin *oleum* ou *oliva ;* gall. *olew* « huile, onction », Spurrell ; Cath. *oleau*, id., arm. *oleo*, Troude, vannet. *olèw ;* irl. *ola*, Wind., Wört., p. 721, *olo*, Corm. tr., p. 131. Pour la place de l'accent, cf. *peteu* de *puteus* « puits ».

Oleulinn, *liqueur d'huile* ou *d'olivier.* — Juv., p. 411, P. 85.— Gl. oliuum. — Composé d'*oleu* « huile », v. *oleu,* et de *linn* « boisson, liquide » ; irl. *lind* « bière, vin, hydromel », Ir. gl. 221, *lind* « eau », Wind., Wört., p. 664 ; *llynol* « liquide », Spurrell.

Olguo, *poursuite, recherches.* — C. C. V, p. 23. — Gl. indagationis. — Gall. mod. *olw* « trace », *ol* « trace », *oil* « venir le dernier », *oliannaeth* « succession », Spurrell ; Cath. *heul* « suiyure », arm. mod. *heulia,* Troude, bas-vannet. *huli,* haut-vannet. *heli.*

Olin, *roue.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 37ᵇ. — *O olin.* — Gl. rota. — Contexte : hæc erit admissa meta terenda rota. — Gall. mod. *olwyn* « roue » ; pour l'alternance entre *ī* et *ē,* v. Zeuss, p. 105. — V. *Olinou.*

Olo. — C. C. V, p. 23. — En marge en face : De perverso judicio non temere faciendo. M. Bradshaw suppose que c'est le même mot que *olguo.* Dans ce cas la glose serait de seconde main.

On... — C. C. V, p. 1, n° 4. — Gl. arbitri. — Contexte : (Exod., xxi, 22, Vulg.) Subiacebit damno quantum maritus mulieris expetierit et arbitri indicaverint — Mot commencé.

Onnguedou, lisez *monnguedou?* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵃ. — *Ir onnguedou.* — Gl. exta. — Contexte : tenuit læta pellicis exta manu. — Très probablement pour *monnguedou* « entrailles ». Voir *Munguedou.*

Onnou, *langes.* — Juv., p. 393, P. 8. — Conabula (leg. cunabula) i. *mapbrith* i. *onnou.* — Du latin *pannus* avec la chute du *p,* suivant M. Stokes. Si le mot était emprunté, il aurait conservé le *p.*

Onnpresen, *instrument à creuser.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. foratorium. — Irl. *onn* « pierre », Wind., Wört., p. 723, gén. *uinde ;* pour *presen,* cf. gall. *pres* « ce qui est aigu », Spurrell.

Or, *bord.* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ᵃ. — Margo limes. — Du latin *ora.*

Or[d], *marteau.* — C. C. V, p. 34, n° 188. — Gl. maleus, leg. malleus (xxxvii, 3, W.). — *Or,* leg. *ord ;* gall. *gordd,* Spurrell, Cathol. *orz* « maillet », vannetais *orh* = *ord ;* irl. *ord,* Wind., Wört., p. 724, *lámh-órd* « marteau à main », O'Donov., Gr., p. 342. — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. malleus.

Orgiat, *qui tue.* — Eut., p. 1054, 7ª. — Gl. caesar (cæsor). — Irl. *orgim* « je tue », Wind., Wört., p. 725, *orgum, orcum,* Zeuss, p. 776 ; cf. gaul. *Orgetorix* (Cæsar).

Orion, *bords.* — C. C. V, p. 35, nº 193. — Gl. oram. — *Orion straul.* — Gl. oram calamidis eius (xxxvii, 5, W.). — Pluriel de *or* du latin *ora.*

Orn. — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ª. — Voir *Coorn* « plausus », ou cf. irl. *orn* « tuer », Corm. Tr., p. 128, Wind., Wört., p. 725.

Orubimnit ? — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ª. — Gl. auricalcum. — La lecture de ce mot est très douteuse. Le mot irl. est *créd-umæ,* gl. auricalchum, Zeuss, p. 18. Il faudrait en breton : *cruidimmit.* V. *emid,* gl. æra. Si la lecture était *orubimnit,* on pourrait décomposer le mot en *or* (aurum), *ubim* pour *umim,* irl. *umæ* (aes) et *nit* « fil. » : cf. irl. *snithe* dans *snithe oir* « fillet of gold »; Wind., Wört., p. 784.

Ousor, *berger.* — Bern., p. 4, nº 10. — Gl. opilio. — Gall. moy. *heusaur,* Zeuss, p. 830, gall. mod. *heusor,* Spurrell. M. Stokes rapproche ce mot de *hapsum* « vellus lanae », cité par Diez et Wört., provençal *aus* « toison ».

P

Padiu, *quoi?* — Juv., p. 396, P. 19. — *Issit pádiú itáú gúlát.* Voir *Gulat.* — *Padiu* « quia », Zeuss, p. 399, cf. Leg., 2, 4, 6 ; probablement de *pad* = irl. *ced, cid,* et de *iu,* verbe subst., v. Zeuss, p. 356, 399. C'est ainsi que l'irl. *cad,* signifiant d'abord *quid est,* est arrivé en irlandais moderne à n'avoir plus que le sens de *quid,* cf. O'Donov., Irish Gramm., p. 134. — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 41ª. — Gl. quid *padiu.* — Contexte : quid tibi, Pasiphaë, pretiosas sumere vestes.

Pamint, *combien.* Juv., p. 399, P. 31. — Ille dehinc quam (*pamint*) nulla subest fiducia uobis. — Composé de *pa* pron. interr. et de *mint* « quantité », v. *menntaul ;* cf. gall. moy. *py meint ; pa meint,* Zeuss, p. 399, armor. *pegue-ment,* Zeuss, p. 401, vannet. *piguemet.* Le pronom. interr. employé pour les personnes et sans le secours de démonstratifs ou de formes auxiliaires est *pui* en gallois ; corn. et arm. *piu.* Pour *pi, piu, pui, pa, pe, padiu :* cf. irl. *cia, ce, co, ca, cid,*

coich, Zeuss, p. 355, 357, 399, 401. Pour *pi,* cf. lat. *qui-s, qui-d;* osque-ombr. *pi-s, pi-d;* sanscr. *ki-m* « quid »; grec τί-ς, τί, Curtius, gr. E., 458, 489, 490. Pour *pa,* cf. lit. *kâs,* slav. *kŭ-to* « quis »; goth. *hva-s* « quis », latin *quo-d;* sanscr. *ka-t;* grec πό-τερο-ς, Curtius, gr. E., p. 466.

Panepp, *qui?* — M. C., p. 393, fol. 7 a. a. — Gl. quis. — Contexte : Hic quoque sic patriis seruit honoribus, ut dubium (i. sit) proprium (i. illum i. filium) *quis* mage uendicet (i. habeat), E., 26. — Composé de *pa* interr. et relat., voir *pamint,* et de *nepp,* irl. *nech* « quelqu'un ». V. *Nepp.*

Papedpinnac, *quoi que ce soit.* — M. C., p. 405, fol. 43 a. b. — Gl. quoduis. — Contexte : cum singula uerba quoduis significantia proferuntur, E., 176. — Composé de *pa* interr., de *peth,* cf. gall. *beth, py beth* « quæ res, quid », et de *pinnac* qui donne à l'expression quelque chose d'indéfini ; gall. *puipennac* « quisquis », Leg., 2, 6, 17 ; arm. *piu pennac* « quicumque », *petra pennac* « quidquid », *peguement pennac* « quamlibet », Cath. ; arm. mod., id., Zeuss, p. 399, 400, 401. La terminaison *ac,* sans aspiration, est singulière. Faut-il y voir l'équivalent du *que,* dans le latin *qui-cunque? Peth* = * *qua-ti* nous paraît devoir être rapproché du latin *quot, quo-tu-s;* Cath. *peth* « quantz », lat. *quotus* et *quot.* Voir Curtius, gr. E., p. 466.

Papeth, *quelle chose.*— *Papep,* mais le dernier *p* doit être la dentale spirante anglo-saxonne *b,* Juv., p. 401. — Quid? *papeth bi* « quelque chose que ce soit ». — Pour le contexte voir *bi.* — Voir *Papedpinnac.*

Pard, *partie.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — Emprunté au latin *pars, partis,* ou plutôt s'est confondu avec lui. Voir *gupar.* Le britannique semble d'ailleurs emprunter plutôt le nominat. que le cas oblique : *laer* « voleur », du latin *latro, laeron* « des voleurs », du latin *latrones ; croes* du latin *crux,* etc.

Part, *partie.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *Teir petgúaret pârt* « trois quatrième part ». — Voir *Pard.*

Parth, *région, partie.* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ᵃ. — Pars, regio (Zeuss). — Cf. gallois *deheu-barth* « sud » (région à droite) = irl. *des-cert,* id. Voir *Gupar.*

Patupinnac, *de quelque côté que ce soit.* — M. C., p. 402, fol. 14 a. b. — Gl. quocumque. — Contexte : adhuc jugata compararet pagina quocumque ducta largiorem circulum,

E.. 52. — Composé de *pa* interr. et rel., voir *pa mint,* de *tu* « côté », voir *tu,* et de *pinnac* partic. indéf. Voir *Paped-pinnac.*

Paup, *chacun.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1057, 39ᵇ. — *Gurt paup.* — Gl. consistes (i. e. contra quemvis) « contre chacun, contre n'importe qui ». — Gall. moy. *pop,* Mab., 1, 5, gall. mod. *pawb,* Spurrell ; corn. *pup, pop, pep ;* arm. moy. *pep,* Cath., arm. mod. *pep,* Troude : quelquefois cornouaillais *pop ;* irl. *cách,* Zeuss, p. 404, 405 ; *paup* = **pāp* = * *quă-qv,* voir Curtius, gr. E., p. 466. Pour l'*ā* cf. *quā-li-s.*

Pei. — C. C. V, p. 41, nº 225. — Gl. belial. — Contexte : (quæ enim societas, luci cum tenebris et Belial cum justis? (xl, i. W.), cf. 2 Corinth., 6, W., 14, 15. — Mot commencé? peut-être pronom interrogatif.

Pel. — V. *Guapeli.*

Pelechi, *haches.* — Juv., p. 415, P. 94. — Clauae i. *pelechi.* — Contexte : pars strictis gladiis, pars fidem pondere clauæ. — Paraît emprunté au grec πέλεχυς.

Penitra. — Ox., 1 (Beitr., VIII, découvert par M. Bradshaw). — Gl. *tractat.*

Pennid. — Voir *Gu-bennid.*

Permedinteredou, *moelle, entrailles.* — Juv., p. 400, P. 35. — ilia *permedinteredou,* p. 51 : medullis *opermedinteredou.* — Pluriel en *ou* = *au,* composé de *permed :* gall. mod. *perfedd* « centre », Spurrell, emprunté au latin *permedius* (Stokes, Beiträge, IV, 408), et de *interedou* pluriel dérivé en *-ed* de *inter,* sanscrit *an-tar* « à l'intérieur, dedans » ; corn. *enederen,* Zeuss, 1066 ; irl. anc. *inathar* « viscera » ; grec ἔν-τερο-ν, id. ; goth. *inna-thrô* « dedans » ; latin *in-ter* « entre », Curtius, gr. E., p. 309, 310.

Petetic. — Voir *Arpeteticion.*

Peteu, *puits.* — Ox., 2 (pens.), p. 1060, 41ᵇ. — Gl. puteus. — Gall. mod. *pydew,* Spurrell ; irl. *cuthe, cuithe,* Corm., tr., p. 44, Wind., Wört., p. 462 ; cf. pour la place de l'accent *oleu* = *oleum.* L'armoricain *puñs* est emprunté au français.

Petguar, *quatre.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *.iiii. u. ir petguar pimp* « les quatre cinq ». — Ox., 1 (mens.), 22ᵇ. — *Dou punt petguar* « deux livres quatre ». — Gall. moy. *peduuar,* féminin *pedeyr* ; gall. mod. *pedwar, pedair,* Spurrell ; corn. *peswar,* fém. *pedyr ;* Cathol. *peuar,* féminin

peder, arm. mod. *pèvar,* Cornouailles, *pévar* et *pèor,* haut-vannet. *piar, puar,* bas-vannet. *pwar,* fémin. *pedèr, padèr :* cf. Πετουαρία, ville des Parisii de Grande-Bretagne (Ptolémée), Zeuss, p. 317 ; irl. *cethir,* fém. *cetheoir, cetheora,* Zeuss, p. 303, 317, *pedeir, cetheoir* = * *qvetesores* = sanscrit fém. *katasr-as.* Voir Curtius, gr. E., p. 488.

Petgúaret, *quatrième.* Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ª. — *Teir petgúaret part* (dodrans) « trois quatrième partie ». — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ª. — *Irsit petguaret pard* (quarta pars) « c'est la quatrième partie ». — Adj. numér. ord., gall. moy. masc. *peduerryd, peduare* « quartus », féminin *pedwyred, pedward,* Mab., 2, 6, gall. mod. *pedwerydd,* fém. *pedwaredd,* Spurrell ; Cathol. *peuare* « quatrième », féminin *pederved,* Mj., 37ᵇ ; arm. mod. masc. *pevare,* fém. *pederved,* bas-vannetais *pwarved,* fém. *padèrved ;* irl. *cethramad* « quatrième », dérivé féminin : *cethramda* « quarta pars », Zeuss, p. 309, 323.

Pico..... — C. C. V, p. 26, nº 140. — Gl. qualiter. — Contexte : sed qualiter alios corrigere potest, qui proprios mores, ne iniqui sint, non corrigit (xxv, 3, W.). — *Pi* paraît être une forme du pronom interrogatif ; *co* est sans doute inachevé.

Pimp, *cinq.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — Duo .u. *int doú pimp* « sont deux cinq ». — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ, sempex sex i. u. *hint tri pimp* « sont trois cinq ». — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — iiii. u. *ir petguar pimp* « les quatre cinq ». — Gall. moy. *pump,* mod. *pump,* Spurrell ; corn. *pymp ;* arm. moy. et mod. *pemp,* haut-vannetais *pimp, piemp ;* irl. *cóic* = * *cuince* = *quinque ;* gaulois πεντάφυλλον, Ῥωμαῖοι κίγκεφόλιουμ. Γάλλοι πεμπέ-δουλα... Dioscorid, 4, 42 ; δουλα, irl. *duile,* gallois et arm. *delen* « feuille », πεμπέδουλα « cinq feuilles », Zeuss, pages 37, 303, 307.

Pimphet, *cinquième.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Ir pimphet eterinn* « le cinquième oiseau ». — Gall. moyen *pemet, pymet, pemhet,* gall. mod. *pummed ;* corn. *pempes, pympas ;* arm. moy. et mod. *pempet ;* irl. *cóiced* = * *quinquetos,* Zeuss, p. 323. Pour l'écriture, v. Zeuss, p. 150.

Pipenn, *tuyau* ou *hache.* — Juv., IV, p. 395, P. 14, VII, p. 412. — Steria (leg. stiria) i. *pipenn reulaun* cadendens (leg. cadens) de domu sterilis a se. — Cette glose est en marge des lignes suivantes : i. trucibus, Proxima roboreis (ms. arboreis) jam jam radicibus instat ; i. predicatio euangelii.

Cunctorum ante oculos acie[sque] leuata securis ; i. impii heretici ipochritte i. nutrient, Cæduntur siluæ steriles ignemque fouebunt ;

steria i. pi
penn réu
láun. ca
d tendens
de domu
sterilis asé

— C. *Pipennou,* M. C., gl. arterias ; gall. mod. *pibenn* » conduite », dérivé du latin *pipa,* voir *Dinaut.* Cependant cela ne donne pas un sens satisfaisant, *stiria* ne signifie que *goutte ; pipenn* pourrait bien être pour *bipenn* et gloser *securis ; steria* est probablement une référence à *sterilia.* On trouve des formes comme *pipinnis* pour *bibellis, bicellus* « hache » (Suppl. à Du Cange).

Pipennou, *conduits.* — M. C., p. 403, fol. 14 b. b. — Gl. arterias. — Contexte : arterias etiam pectusque cuiusdam medicaminis adhibitione purgabat, E., p. 55. — Pluriel de *pipenn.*

Pis[oc], *sorcellerie.* — C. C. V, p. 26, n° 142. — Gl. pithonistarum *pis infer* « charmes d'enfer ». — Contexte imprimé : magorum et pythonissarum et auguriorum superstitionibus non intendere (xxv, 4, W.). — Cf. corn. *pystyk* « sorcellerie », *pystrior* « sorcier », Stokes ; irl. *pisóc* « charme », acc. plur. *pisoca,* Senchus Mor (Laws, i. 180) : *pisoca isin lepuidh* « charmes dans le lit ». On introduisait dans le lit un os appelé *cosad* pour mettre le mari dans l'impuissance de remplir ses devoirs conjugaux. M. Stokes cite arm. moy. *pistigaff* « blesser », Cathol. Aujourd'hui *pistik* a simplement le sens de *point de côté.*

Pispaur pour **pipaur,** *joueur de flûte.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38[b]. — *Pispaur tuscois.* — Gl. *tibicine* tusco. — Il faut probablement lire *pipaur ;* irl. mod. *piob* « cornemuse, flûte », *pibaire* « un joueur de cornemuse », O'Reilly ; arm. vannet. *pifour* « joueur de flûte » (emprunté probablement à fifre) ; gall. mod. *pib, pibell, piben, pibydd* « cornemuse », Spurrell : du latin *pipa.*

Plant, *enfants.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38[b]. — *Creaticaul plant.* — Gl. genialis prœda. — Gall. *plant,* Spurrell ; a disparu à peu près de l'armoricain. On emploie cependant quelquefois le mot *planten,* dans le bas-vannetais, pour

désigner une belle jeune fille ; le nom propre *Planten* n'est pas rare ; irl. *cland* « race », Zeuss, p. 241, génit. *clainde,* Wb., 5ª, Wind., Wört., p. 425. Il est évident que ce mot n'a rien à faire avec le latin *planta*. Son origine est inconnue. V. Beitr., VIII, p. 40.

Plánthónnór ? — Juv., p. 412, P. 88. — *Plant honnor* sur *fodientur*. — Contexte : æternum miseri poena fodientur iniqui. M. Stokes lit *planthonnor* pour *plantontor*. 3ᵉ pers. plur. fut. pass. d'un verbe dérivé de *planta*. Le sens serait peu satisfaisant, si on a égard au contexte. De plus cette forme du pluriel passif est inconnue en breton.

Plumauc, *coussin, traversin*. — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ª. — Gl. puluinare. — Dérivé de *plūma ;* gall. mod. *pluf* « plume », *plufog,* Spurrell ; Cathol. *pluffec* « traversin de lit », arm. mod. *pluek,* Troude ; irl. *clúm* « plume », Wind., Wört., p. 428, plur. nom. *cluma* i. *colcaid,* Sg., p. 229.

Popp, *chaque*. — M. C., p. 401, fol. 12 b. b. — *Popptu* « de chaque côté ». — Gl. ambifarium, E., 47. — Voir *Paup* et *tu*.

Porthetic. — Voir *Bleuporthetic*.

Postoloin, *couverture de cheval*. — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ª. — Gl. antella (qui pectorale ; antela, antilena, opposé à *postela, postilena,* Du Cange).— *Postoloin* évidemment correspond à *postilēna*, gall. mod. *pystylwyn* « couverture de cheval », Spurrell.

Poues, *repos*. — Eut., p. 1053, 6ᵇ. — Gl. quies. — Dérivé en *-es* ou plutôt en *is*. Gall. mod. *pwys* « repos », *gorphwys* « cesser, se reposer », Spurrell ; Cathol. *poues* « cessare » ; arm. mod. *paouez* « repos » ; bas-vannet. *pwéz ;* cf. gallois *pau, peues?* « région habitée », *Pouisia* (Powys), région de Galles ; gaul. *Pausinna, Pausinnus,* Inscr. Helv., Orelli, 5066. Le gallois *pau* « région habitée » est peut-être emprunté au latin *pagus,* comme c'est le cas pour l'arm. *pou*.

Poulloraur, *qui sert à écrire, pour écrire*. — M. C., p. 393, fol. 6 b. b. — *Ir poulloraur,* gl. pugillarem paginam. — Contexte : ad eorum libros et pugillarem paginam cucurrit. E., 24. — Dérivé en *-ār* de *poullaur* du latin *pugillāris* « tablette à écrire ».

Pre... — C. C.V, p. 21, nº 108. — Gl. instanter. — Contexte : Quodcunque potest manus tua facere, instanter operare (xv, 8). — Mot commencé.

Prenn. — V. *Stloitprennou*.

Pressuir, *attaché à, continuellement avec.* — M. C., p. 391, 4 b. b. — Gl. adfixa. — Contexte : haec cum Juno adfixa, ut adhaerebat elatiori plurimum Joui, adclinatis eius auribus intimaret. E., 15. — Cf. gallois *pres* « fréquent, présent » *preswyl* « étant présent », *preswylio* « fixer sa demeure », Spurrell ; dérivés de *pressus*. *Pressuir* suppose une forme en *-ēr* ou *ōrius*. Cf. *magwyr* = *macēries* « muraille. »

Preteram, *je pèse, j'hésite.* — Eut. (Beiträge, VIII, découvert par M. Bradshaw). — Gl. perpendo. — Première pers. du sg. prés. ind. act. V. *Gurprit.*

Prin? — C. C. V, p. 53, n° 295. — Gl. sortilegos *prin?* — Contexte imprimé : admoneo vos pariter, ut nullus ex vobis Caragios et divinos et sortilegos requirat (lxiv, 1, W.). — M. Stokes suppose un dérivé de *prenn* « arbre, bois » ; irl. *crann ;* latin *quernus ;* Davies *coel-brenni,* gl. sortilegium ; Cathol. *prenn* « boys » ; arm. mod. *prenn,* Troode ; gall. *pren,* Spurrell.

Prin. V. *Dispriner.*

Prinit, *a été acheté.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *prinit hinnoid* « a été acheté celui-là ». — 3ᵉ pers. sg. prét. pass., en réalité participe. V. Zeuss, p. 531 ; de *prinim* « acheter ». Voir *Dispriner.*

Pritiri, *hésitation.* — Bern., p. 10, n° 48. — Gl. jactura. — Contexte : facilis jactura sepulchri. Sur *jactura* est écrit *dampnum* uel *pritiri* -i. projectio mea in sepulchro. — Il est évident que le glossateur n'a vu que le mot *jactura,* et qu'il l'a pris dans le sens de *considérations, scrupules : jactari* « être ballotté » ; substantif en *-i* dérivé de *priter* « qui hésite » ; cf. *preteram.* Eut., gl. perpendo. Voir *Gurprit.*

Pui, *quoi.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 41ᵃ. — *Pui,* gl. quid. — Contexte : quid tibi cum speculo. *Pui* « quoi ». V. *Pamint.*

Punt, *livre.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — *Dou punt petguar.* — *Punt* du latin *pondo.*

Pus, lisez *puis* « poids ». — C. C. V, p. 8, n° 33. — Gl. punderabitur. — *Pus,* leg. *puis* « poids », de *pensum* (pēsum). Cf. irl. *piss* « sorte de mesure », O'Reilly ; gall. mod. *pwys* « poids », Spurrell, arm. mod. *poéz,* Troude ; haut-vannet. *pouiz.*

Q.

Quith, pour *guith?* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ᵃ. — Pour *guith* « colère ». Voir *Guithlaun.*

R.

Rac, *devant.* — C. C. V, p. 26, n° 144. — Gl. proferebat. — Contexte imprimé : Surrexit Judas Galileus, qui asserebat eos... tributa non reddere. — Mot commencé : *rac* « avant » (xxv, 91, W.). Voir *Racdam; rac,* prép. et préfixe verbal; gall. *rac,* Mab., 1, 29 ; corn. *rak, rag;* arm. *rac;* arm. mod. *rag, dirāk, a-raok, dia-raok,* Troude ; bas-vannet. *dirèg, rōg* « avant ».

Rac? — C. C. V, p. 27, n° 146. — *Rac,* gl. obtimantes (optimates). — Contexte : Et increpati optimates et magistratus (xxv, 14, W.). — Mot commencé.

Racdam, *devant lui.* — Juv., p. 407, P. 67. — Sibi *racdam.* — Contexte : sed si quis uestrum uestigia nostra sequatur, abneget ipse sibi, corpusque animamque recussans. — Composé de *rac* « devant, avant », et du pronom pers. suffixe de la 3° pers. du singulier ; gall. moyen *racdau, rhagddo,* Zeuss, p. 381 ; arm. mod. *razhâñ* = *racdaff, racdam;* bas-vannet. *di-règon* « devant lui », *di-règ-i* « devant elle ». Est composé de la préposition *do* et d'un pronom suffixe *am* = gall. *au;* corn. *o* pour le masculin, féminin *i;* cf. *tri-o* « per eum », L. Land, 116, *trusso* « trans eum », L. Land, 247 ; cf. irl. *dó* « ei », *di* « ad eam », Zeuss, p. 334-335. Pour l'*m* de *dam,* cf. pronom pers. absolu de la 3° pers. *-em.* Voir *-em* : *dau, dām* = *do-sam;* irl. *dosom* « à lui ».

Racloriou, *avant-scène.* — Bern., p. 6, n° 28. — Gl. proscenia. — Composé de *rac* « avant », et *loriou,* pluriel de *lōr* « sol », gall. *laur.* Voir *Laur.*

Ra[d], *stipulations verbales?* — C. C. V, p. 31, n° 170. — Gl. stimulationes (stipulationes). — Contexte imprimé : Auctores ecclesiae hic multa adsunt, ut feminae heredes dent ratas et stipulationes, ne transferatur hereditas ad alienos (xxxii, 20, W.). — V. *Rad.*

Rad, *stipulation verbale.* — C. C. V, p. 32, n° 177. — Gl. stipulationes (xxxiv, 6, W.). — Contexte : quatuor comitantur debita, *ratae stipulationes, testes idonei, scriptor.* — *Ratae* « garantie », est glosée par *guos, testes idonei* par *testou,* et *stipulationes* par *rad.* Il est bizarre que *rad* venant de *ratum,* irl. *rath* « garantie », glose un autre mot que *ratae.* On devrait également avoir *t* en breton. Si l'*a* n'était

pas bref, on pourrait comparer le gall. *rhawdd,* Spurrell; irl. *rádim* « je parle, je dis », Wind., Wört., p. 730.

Rannam, *je partage.* — Eut., p. 1052, 4ª. — Gl. *partior.* — Première pers. du sg. prés. ind. act., formé sur *rann* « partie ». Cathol. *rannaff* « partager » ; arm. mod. *rannan,* id., Troude ; vannet. *rannein;* gall. *rhannu* « partager »; irl. *rannaim* « je partage », Wind., Wört., p. 731. Voir *Rannou.*

Rannou, *parts.* — Lux., P. 2, l. 4, 363. — Gl. partimonia. — Pluriel de *rann;* gall. *rhan,* Spurrell ; Cathol. *rhann* « partie », *renn* « quart, mesure « ; irl. *rann, rand,* Wind., Wört., p. 731. Curtius, gr. E., nº 331, le rapprochait de *rap-io.* Cette étymologie a disparu, non sans raison, de la dernière édition. M. Rhys suppose que *rann* = **rad-na* et compare le latin *rad-ere.* Cela eût donné probablement *radn* ou *raden.* M. Stokes suppose **prann,* **por-nā* prét. pass. part. Cf. *por-tio,* ἔ-πορον. — C. C. III, p. 18, nº 84. — *Rannou,* gl. climatibus (mesure agraire de soixante pieds carrés, Col.). *Rannou* « mesures ». Cf. *renn* « quart », Cathol.

Rascl. — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. sartum. — Gall. mod. *rhasgl* « a slicer », suppose une forme latine *rascŭla.*

Rat, *grâce.* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ª. — Gratia. — Gall. mod. *rhad* « faveur », Spurrell ; irl. *rath* « gratia », Wind., Wört., p. 731.

Réätir, *torrent.* — Juv., p. 398, P. 28. — Torrentum *réätir.* — Gall. *rheieidr* plur. de *rhaiadr* « cataracte », *rhead* « courant », Spurrell ; irl. *ruathar,* Wind., Wört., p. 749 « tempête, ce qui s'élance », avec idée de violence et de destruction. On trouve un mot irl. *riathor,* Ml., 50 r., dans le sens de *torrent.* La forme bretonne correspondante serait *ruitir* ou *ruetir.*

Rec, *sillon.* — Lux., P. 1, l. 9, 352. — Gl. sulio. — Voir pour le contexte *douohinuom.* — Cf. *ro-ric-seti,* gl. sulcavissent, Lux. ; gall. mod. *rhych* « sillon », Spurrell ; arm. mod. *rōga* « déchirer » ; cf. corn. *ed-drek, edrege* « pénitence » ; Cathol. *az-rec* « remords » ; irl. *aith-rige, aitirge,* id., *aith;* latin *re* et *rec;* *rec* peut-être pour *reg* (la consonne finale subit la provection). Cf. goth. *idreigon* « se repentir »? Cf. Beitr., II, p. 173. Pour que le germanique et le celtique fussent ici d'accord, il faudrait supposer *g* = *gh,* mais alors le *g* eût disparu en britannique. De plus, dans *aithrige,* il y

a probablement le préf. *aith*. M. Rhys suppose une chute d'un *p* initial et l'identifie au grec πόρκος, latin *porca* « l'espace entre deux sillons », anglais *furrow*, Curtius, gr. E., p. 166.

Regenaul ? — Juv., p. 405, P. 57. — Messores patris [leg. patrii?] i. *irregenaul*. — Contexte : Messores patris (patrii) venient per rura ministri. — M. Stokes, supposant que le mot porte sur *patrii*, rappelle le gallois *rhieni* « ancêtres » = * *rogeni*, προ-γεννητήρ. Cf. plus bas *roenhol*, gl. *pecoris patrii*. *Regenaul* paraît un dérivé en *-āl* de *rigan* « royal ». Il s'agit dans ce passage du troupeau céleste. Il est néanmoins assez singulier que la gutturale soit ici conservée. Cela semblerait indiquer qu'on est en présence de gloses d'époque différente.

Reid, *pointe*. — M. C., p. 409, fol. 62 b. a. — Gl. spicum. — Contexte : Crinale spicum pharetris deprome Cupido, E., 337. — Gallois *rhaidd* « rayon, pointe », Spurrell. Cf. latin *radius*.

..... Relin ? — Juv., p. 397, P. 20, 540. — En marge un mot dont la dernière partie est ..... *relin ?* — Contexte : si[n] offerre voces, uenerans altaria donis.

Res... (incomplet). — C. C. V, p. 4, n° 16. — Gl. radatis. — Contexte : nec radatis (Vulg. radetis) barbam (Lev. xix, 27). — Cf. gallois *rhesu* « mettre en rang, en ordre », Spurrell. V. *baranres* « linea ». Le vannetais *rēsein* s'emploie dans un sens analogue : il a le sens d'accourcir en suivant un plan. Emprunté au latin ? *rasus* « rasé », ou à un dérivé. L'armoricain *razaff* du Cathol. est emprunté au français *raser* ou au latin *radere*, comme semble l'indiquer le vannetais *rahein* « râcler. »

Retteticc, *qui court*. — M. C., p. 406, fol. 45 a. a. — *Ir catteiraul retteticc strotur*, gl. sella curulis. — Pour le contexte, voir *Catteiraul*. — Le glossateur a vu dans *curulis* un dérivé de *curro ; retteticc* part. pass. pass. ; gall. mod. *rhedeg* « courir », Spurrell ; Cathol. *redec*, id. ; *ret* « course », Buh., 138, 8 ; arm. mod. *rédek*, id., Troude ; haut-vannet. *ridèk ;* irl. *rethim* « je cours », Wind., Wört., p. 737. Les deux *tt* indiquent l'état dur du *t*. Le breton moderne s'arrêtant au *d* suffirait à montrer que la dentale primitive est un *t :* s'il y avait eu un *d*, nous aurions actuellement *z* = gallois *dd*. Cette glose et l'irlandais en sont une preuve de plus. Cela nous interdit toute comparaison avec le gaulois *rēdia* « char », et *Eporedii, Rhēdones, Rhodanus*. V. Zeuss, p. 11.

Réuláún, *plein d'élan.* — Juv., IV, p. 395, P. 14, VII, p. 412. — *pipenn réuláún* « hache pleine d'élan, levée et prête à tomber ». — Pour le contexte, voir *Pipenn.* — On y a vu *rhew* « gelée » et *laun* « plein », servant de suffixe. Mais cela ne paraît avoir aucun rapport avec le contexte. Voir *Pipenn ; reu-laun:* cf. gall. *rhëu* « remuer », *rheuedd* « agilité », Spurrell.

Rigl, *bavard.* — C. C. V, p. 47, n° 258. — Gl. gilosa (xlvi, 10, W.). — Contexte : Quid ergo, si sterilis... si luxuriosa, si *gulosa,* si jurgatrix et maledica, tenenda sit vel tradenda sit? — Cf. *Riglion,* Lux., gl. garrulis. Le glossateur aura pris *gilosa* dans le sens de *médisant, bavard,* ou aura été entraîné par le sens général et les mots suivants *jurgatrix, maledica ;* cf. gall. mod. *rhuol* pour *rigol* « bavard », *rhwo* « bavarder », Spurrell. L'*u* mod. gallois peut être pour un *i* : cf. *Grufudd,* nom propre, anciennement *Gripiud, Cyfnofut,* Mab., pour *Cyfnowit* (cité à *nouitiou*).

Riglion, *bavards.* — Lux., P. 1, l. 11, 354. — Gl. garrulis. — Pluriel de *rigl.*

Ri[m], *nombre.* — C. C. V, p. 10, n° 45. — Gl. summa. — Contexte : summa autem ab Adam usque in Stilliconem anni V. milia, cc. || ccc. lxxxii. — Gall. *rhif,* Spurrell ; irl. *dorimu* « j'énumère », *dirmim* « je compte », *áram* « nombre » ; cf. grec ἀρ-ι-θ-μό-ς « nombre », voir Curtius, gr. E., p. 339, 340.

Riminiou. — V. *Aciriminiou.*

Ringuedaulion, *secrets, mystérieux.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38ᵇ. — Gl. arcana. — Contexte : nil opus est digitis per quos arcana loquaris. — Pluriel en *-ion,* d'un dérivé *ringuedaul,* de *ringued. Ringued* est composé de *rīn* « mystère » et de *gued* « forme, manière », servant de suffixe, Zeuss, p. 890 ; gall. mod. *Rhinwedd,* Spurrell ; irl. *rún* « mystère », Zeuss, p. 241, Wind., Wört., p. 750 ; goth. *rúna,* Fick., t. II, p. 844, Ebel, Beitr., t. II, p. 177. Ce mot se trouve dans tous les dialectes germaniques : all. mod. *raunen* « chuchoter ».

Rit, *gué.* — Eut., p. 1053, 6ᵃ. — Gl. *vadum.* — Gall. mod. *Rhyd* « course » et « passage », Spurrell, *Rhyd-ychain,* Oxford ; gaulois *Augusto-ritum,* Zeuss, p. 88. Curtius, gr. E., p. 272, suppose une chute du *p* initial, et compare : goth. *far-an* « aller », latin *por-tu-s, porta,* grec περά-ω. Il nous

semble, à cause du double sens du gallois, bien difficile de séparer *rit* de l'ilandais *rith* « course ». V. *Rettelicc*.

Ro. — Particule verbale. — Voir *Rogulipias* et *Doromantorion*.

Rocredihat, *très agité*. — Lux., P. 1, l. 11, 353. — Gl. uigricatus? (vibritatus?). — Dans le ms. *uigricat* avec un signe abréviatif sur le *t*; *rocredihat* parait être pour *rocretiat* avec affaiblissement du *t* en *d*. Voir *Crit*.

Rod, *rouillé*. — C. C. V, p. 51, n° 282. — Gl. eruginem (aeruginem) (liv, 10, W.). — Gall. *rhwd, ryd-lyt* « ferrugineux, rouillé », Spurrell; irl. *rot* « tout ce qui est rouge », Stokes, *rotaide* « rouge », Ir. Gl., p. 111, Wind., Wört., p. 748: cf. latin *rŭ-tilus*. Le gallois s'arrêtant au *d* prouve que la dentale primitive est un *t*; l'irlandais le confirme. Ce mot doit donc, jusqu'à nouvel ordre, être séparé de *rud* = gall. *rhudd*, arm. *ruz*, irl. *ruad* = ἐ-ρυθ-ρός; sanscrit *rudh-i-rá-s*; latin *ruber, rub-igo*, etc. De plus *rud* a un *u* correspondant à un *ō* irlandais. Pour *rhudd, rúad*, voir Curtius, gr. E., p. 252.

Roenhol, *suite royale, troupe royale*. — Juv., p. 402, P. 45. — Patrii pecoris *reenhol* dei patris. — Contexte : Pergite quo [leg. qua] patrii pecoris custodia labat. — Le gallois diphtonguant toujours l'*ā* final en *au*, nous sommes sûrs d'être ici en présence d'un mot composé et non d'un dérivé en *-āl*, qui eût donné *aul*; *roenhol* est composé de *roen* = *rēgen* = *rigan* « royal » et de *hol* « suite ». V. *Olguo;* pour *roen* : cf. arm. moy. *roentelez* « royauté » (Middl., Bret. hours), *roeantelez*, Poèmes bret., p. 258, *rouanez* « reine » = **rīganissa*; irl. *ri, rig* (génitif); gaulois *Dubnorēx, Dumnorīx* (Cæsar). V. Glück, p. 4, 69, 70: cf. goth. *reiks;* cf. cart. de Red., *Roiantuuallon* et *Roenuuallon, Roianhoiarn* et *Roenhoiarn*, p. 698, 698; *roiant* conserve trace de la gutturale; nom propre mod. *Royant* (dans le pays de Vannes).

Rogedou, *orgies*. — Lux., P. 1, l. 14, 356. — *In i rogedou*. — Gl. orgiis. — Cf. gall. *rhewydd* « plaisir, dérèglement » Spurrell.

Rogulipias, *il oignit, mouilla*. — Lux., P. 1, l. 18, 359. — Gl. oliuauit. — 3e pers. sg. du prétér. ind. en *s* d'un verbe dérivé de *gulip* « mouillé, humide » : voir *Guilp*. Il faut remarquer la présence de la particule *ro*, indiquant le passé. Elle n'est plus aujourd'hui employée, en armoricain,

qu'avec le conjonctif, dans le sens de l'optatif : *ra-vo* « sit »; *ro* = irl. *ro, ru*. On le rapproche du grec πρό. Voir Curtius, gr. E., p. 283-284.

Roiau, *hoyaux*. — C. C. V, p. 40, n° 222. — Gl. soffosoria. — Contexte imprimé : aratra trahentes et sofosoria (*var. lec.* fossoria) figentes terræ. — Pluriel de *roi ;* gall. *rhaw* « ligo », Davies, plur. *rhawiau*. L'*i* de *roiau* semble indiquer la perte d'un *g*.

Roitou. — Voir *Guinodroitou*.

Roluncas, *il avala*. — Lux., P. 1, l. 19, 360. — Gl. guturicau[it]. — 3° pers. sg. prétér. ind. act. en *-s ;* pour *ro*, v. *ro-gulipias ;* gall. mod. *llwnc, llwng* « gouffre, action d'avaler » ; Cath. *loncaf* « engloutir », Spurrell ; arm. mod. *Loñka,* Troude ; irl. *sluccim, sloccim* « j'avale » ; anc. haut-all. *sluccan* « deglutire » ; grec λυγ-μό-ς « action d'avaler », Curtius, gr. E., p. 369.

Roricse[n]ti, *ils auraient fendu, sillonné*. — Lux., P. 1, l. 16, 357. — Gl. sulcauissent. — 3° pers. plur. prétér. second. d'un verbe formé sur *rec ;* voir *Rec,* gl. sulco ; *i* est le pron. personnel de la 3° pers. plur. servant de renforcement. Cette forme *sent* a été conservé en vannetais dans le sens du conditionnel passé français. La conservation de l'*s* dans ce dialecte, à côté des formes gallois en *assynt, -synt,* nous amène à une analogie complète avec le plus-que-parfait du subj. latin en *-assem -issem :* vannetais *laras* (*lavaras*) « il dit » (prét. prim.); *larezent* = * *labarassaint* « dixissent ». Quant au conditionnel prés., il est en vannetais en *h,* et dans les autres dialectes en *f*. Il n'a rien à faire avec le futur en *b,* comme l'a cru Zeuss. Il a pu sortir d'un *s*.

Rot. — Voir *Arimrot*.

Ruid, *vide, libre*. — Juv., p. 406, P. 64. — Uacuum *guollung* l. *ruid*. — Gall. mod. *Rhwydd* « libre, facile », gall. moy. *rhwyd ;* sert de suffixe en gallois, Zeuss, p. 890, 891 ; irl. *réid* « léger, uni », *réde* « planatio », Wind., Wörterbuch, p. 735 ; arm. moy. *roez* « clair, limpide », de la Vill., Poèmes Bret., p. 256.

Ruim. — Voir *Dluithruim*.

Ruimmein, *liens*. — Juv., p. 404, P. 55. — *Cuinhaunt irruim mein* quem det pena eterna super illos. — Pour le contexte voir *cuinhaunt*. — Pluriel de *ruimman,* suivant M. Stokes, Beiträge, VIII, p. 353 : voir *Ceimmein ;* cf. grec ῥῦμα ; gall. *rhwymyn* « lien », dérivé de *rhwym* = *rēmm*

=* *rêman ;* anglo-sax. *reoma,* nom haut-all. *riemen,* Stokes, Beitr., VIII, p. 353.

Rump, *pioche, tarière.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. ungulum (*unculus*) « pioche, hoyau ». — Gall. *rhwmp* « terebra ».

Runtniau, lis. **runcniau,** *ronflements.* — M. C., p. 408, fol. 57 b. a. — Gl. sterope (leg. stertore ?). — Contexte : Silenus..... iamdudum laxatus in somnos, forte repente glandum (i. magnum) stertens ranæ sonitum desorbentis increpuit : quo *sterope* (E., terrore, *Bradshaw :* stertore) et rapiduli sonitus raucitate concussi....., E., 297. — Pluriel en *au :* gall. *rhwnc* « groin », *rhonc* « sonore » ; arm. mod. *roñkella* « ronfler », Troude ; grec ῥέγχω et ῥέγκω (attique), ῥύγχ-ος « groin du cochon », Athénée, W., 95. V. Curtius, gr. E., p. 504.

S.

Saltrocion, *frêles.* — C. C. IV, p. 20, nº 99. — Gl. graciles. — Contexte : sunt aliae penitentes quae sic uiuere uolunt, uitiosae, garrulae, uagae, fabulosae. Graciles nihil commodi praebentes aliis. — Cf. gall. *saldra* « frailty, illness », Spurrell, *sal* « frail ». M. Stokes rapproche ce mot de l'anc. haut-all. *salo* « trübe » ; irl. *salach.* Le mot correspondant devait donner en gallois *halawc,* et il existe. Voir *Halou. Saltrocion* doit donc en rester séparé.

Satron, *bourdons, frelons.* Bern., p. 8, nº 40. — *Satron* uel *guohi,* gl. fucos. — Cathol. *sardonen* « bourdon » ; corn. *sudronenn.*

Sau. — V. *Amsauath.*

Scal, *chardons.* — C. C. V, p. 20, nº 102. — Gl. carduumque, xii, 8, W.). — Cathol. *ascolenn ;* arm. mod. *ascol,* Troude ; gall. *ysgallen,* Spurrell.

Scal? — C. C. V, p. 48, nº 267. — Gl. ferula. — Contexte : nemo gladio percutiet ulcus quod ferula mederi valet (xlvii, 6, W.). — Le mot *scal* n'a d'autre sens connu en breton que celui de chardon. Cf. irl. mod. *sgalaïl* « correction, censure », O'Reilly.

Scamell, *escabeau.* — M. C., p. 409, fol. 62 a. a. — Gl.

tripus. Pour le contexte, voir *lenn.* — *Scamell* serait pour *scabell.* La confusion a été facile à cause de *scamn.* Cf. irl. *scabal* « chaudron », O'Reilly. Cf. arm. *scabell.* Cf. *scamnouuid* « villa », Cart. de Redon.

Scamnhegint, *ils allègent.* — Juv., p. 391, P. 4. — Levant *scamnhegint.* — Contexte : Inde domum remeat completo ex ordine vatis Officio amissamque levant promissa loquelam Nec delata diu uenerunt munera prolis. — 3e pers. plur. ind. prés. act. d'un verbe dénom. ; gall. *ysgafn* « léger », *ysgafnhau* « rendu léger », Spurrell ; Cathol. *scaff* « legier », *scafhat* « alegier », *squauenn* « sureau » ; arm. mod. *scañv* « léger », *scañvaat* « alléger », Troude ; irl. *scamán* « poumon » ; Cathol. *squeuent,* id. ; corn. *scevens,* Zeuss, p. 844, 1066. Le *g* est ici conservé. *Scamnhegint* suppose une première pers. du sg. vieux-bret. **scamnaigim.* On se trouve en présence de verbes dén. identiques aux verbes irlandais.

Scant. — V. *Anscantocion.*

Scarat, *trancher.* — C. C. V, p. 56, n° 313. — Gl. diiudicari (lii).. — Inf. en *-at,* Zeuss, p. 535. Gall. *ysgar* « divorce », *ysgar* « séparer », Spurrell ; Cathol. *discar* « abbastre » ; arm. mod. *di-skar,* id., Troude ; bas-vannet. *scarat* « se fendre », *skirienn* « éclat de bois », v. *scirenn ;* irl. *scaraim,* Wind., Wört., p. 759. Cf. lit. *skir-iú* « je sépare » ; goth. *skeir-s* « pur » ; sanscrit *apa-skara-s* « excrément » ; grec χρί-ν-ω « séparer, juger » ; latin *cer-no ;* racine *skar.* V. Curtius, gr. E., p. 156.

Sce... — C. C. V, p. 28, n° 155. — Gl. discertam. — Contexte imprimé : a cetero corpore discerptam manum (xxvii, 9, W.). — Mot inachevé.

Scipaur, *grenier.* — Juv., p. 394, P. 14. — Horrea -i. *scipaur.* Pour le contexte voir *Cruitr.* — Dérivé du latin *scopa ;* gall. mod. *ysgubaur ;* Cathol. *scubaff* « balayer », *scubellen* « scopa » ; irl. *scúap ;* irl. mod. *scúab* « balai, javelle ».

Scirenn, *éclat de bois.* — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44b. — Gl. stella (bas-latin pour *astella* « éclat de bois »). — Gall. *ysgyrion* « éclats de bois » ; arm. mod. *skirienn,* id., dérivé de la racine *scar.* Voir *Scarat.* On avait pensé d'abord à *stirenn* « étoile » ; arm. *steren ;* vannet. *stirenn.* Mais le *c* offre une difficulté insurmontable : gall. *ser* « étoiles ».

Scobarnocion, *à oreilles.* — Bern., p. 5, n° 21. — Gl. auritos. — Pluriel en *-ion* d'un adjectif *scobarn-ōc,* dérivé de *scobarn* « oreille » ; Cathol. *scouarn ;* arm. mod. *scouarn,*

Troude ; vannet. *scoarn ;* gall. moy. *eskeuarn ;* corn. *scovern ;* gall. *ysgyfarnog* « lièvre » ; irl. mod. *sciberneog,* id., O'Reilly. M. Windisch le rattache à la racine *skav, sku* « entendre, écouter ». V. Curtius, gr. E., p. 152. M. Stokes y voit un dérivé de *caverna,* sous prétexte que Pline, N. H., xl, 50, 1, aurait employé ce mot dans le sens d'oreilles : *cavernas habere aurium loco.* C'est comme si nous disions que *four* a en français le sens de bouche. L'*s* initial ne s'expliquerait pas. On trouve l'*s* prosthétique en breton, mais devant des groupes de consonne.

Scot. — V. *Guascotou.*

Scribenn, *écriture.* — M. C., p., fol. 39 b. a. — Gl. scriptura (ad probationes scriptura profertur), E., 151. — Irl. anc. *scribend,* Zeuss, p. 487. Cf. *legend* « lecture » ; Cathol. *leenn* « lire ». V. Zeuss, p. 838. Cf. les gérondifs latins.

Scribl, *mesure.* Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22^{b}. — Dou punt petguar hanter *scribl* « deux livres quatre demi scribl ». *Scribl* du latin *scripulum* forme b.-lat. de *scrupulum* « 24 grains ou 24^{e} partie d'une once » ; irl. *screpul.* Corm., p. 40. Un *screpall* d'argent = vingt grains de froment. Corm., Tr., p. 150, Wind., Wört., p. 762.

Scruitiam, *je crache.* — Eut., p. 1052, 3^{b}. — Gl. *screo* (dans un manuscrit *screo* est avec la glose *sternuto*). — *Scruitiam* « je crache » ; 1re pers. sg. prés. ind. act. ; cf: irl. mod. *sgiurdaim* « je crache, je purge », *screitid* « qui répugne », O'Reilly : *scruitiam* est probablement pour **scertiam.* L'*e* se sera allongé par suite de la métathèse : cf. grec σκώρ, génit. σκατ-ός : racine σκαρτ ; slav. *shevrŭ-na* « souillure ». Voir Curtius, gr. E., p. 167, 168.

Sé ? — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22^{b}. — *De sé ?*

Selsic ? — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42^{a}. — Gl. lucania ? — Gallois *selsig* « saucisse », Spurrell.

Ser ? — Bern., p. 5, n° 20. — *Ser* uel *cest.* — Gl. fiscina. — M. Stokes suppose *per* « bassin ».

Serr, *faucille, serpe.* — Juv., p. 409, P. 77. — *Falce serr.* — Gall. *serr* « faucille, serpe », du latin *serra.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42^{b}. — *Serr.* — Gl. uoscera.

Sich, *sec.* — M. C., p. 401, fol. 13 a. a. — Gl. arentis, Libies, E., 48. — Gall. *sych,* Spurrell ; Cath. *sech,* arm. mod. *sec'h ;* irl. *secc,* Wind., Wört., p. 763 : du latin *siccus.*

Siel, *sceau.* — C. C. V, p. 11, n° 49. — Gl. signaculum.

— Contexte : Datur ei (sc. episcopo) annulus propter signum pontificalis honoris, vel signaculum secretorum, ne indignis quibusque sacramenta Dei aperiantur (i. 6, W.). — Cathol. *siellaff* « sigillare », arm. mod. *siellat* « cacheter ».

Silim, *garde, action de veiller sur.* — C. C. V, p. 12, n° 56. — Gl. tuitionem. — Contexte : Ut episcopus tuitionem testamentorum non suscipiat (i, 10, W.). — Forme infinit. en *-im ;* Cathol. *sellet* « tueri », arm. mod. *sellet* « voir », Troude ; gall. *selu* « épier », Spurrell ; irl. *sellaim* « j'observe », *sell* i. *suil* « œil », Corm. tr., p. 58, *sellach* « témoin oculaire ». Wind., Wört., p. 767.

Soeul, *sceau.* — C. C. V, p. 21, n° 111. — Gl. fiscum. — Pour le contexte voir *er.* — Cf. irl. *séul, séula.* Ce mot suppose une forme latine *segillum* ou plutôt *segulum ?* — L'*e* accentué a été allongé : cf. *boestol* « bestiale » ; irl. *sén* « signum ». Voir *co-soin.*

Soudan, *stupeur.* — C. C. V, p. 14, n° 64. — Gl. in hebetudinem (i. 20, W.). — *I soudan* « dans la stupeur ». — Arm. moy. *souzan,* Poèmes Bret. de la Vill., arm. mod. *saouzan* « étonnement », *saouzanet* « étonné », Troude, vannet. *souéc'h* « étonnement », *souéhet* « étonné » ; Cathol. *soezaff* « stupere » ; corn. *sawthenys* « surpris », D. 610 : suivant M. Stokes, emprunté au latin *subitaneus, subitare :* re quapiam insolita et subitanea percelli expavescere, Du Cange. *Soudan* peut venir d'une forme de basse latinité apparentée à *subitaneus,* mais il nous paraît difficile de l'expliquer néanmoins par *subitaneus.* L'affaiblissement du *t* en *d* à cette époque est chose rare, sans parler de la transformation du *b.*

Stebill, *appartements.* — Juv., p. 403, P. 52. — Ad limina i. ad *stebill.* — Contexte : Judiciumque illi non est, sed migrat ab atra morte procul, lucisque uigens ad limina tendit. — *A* est probablement latin. Si ce mot était gallois, il serait pour *at ;* pluriel en *i* de *stabel,* du latin *stabulum,* gall. mod. *ystafell* « chambre », Spurrell.

Stlinim. — V. *Glan-stlinim.*

Stloitprenou, *bois pour traînes, traîneaux.* — Bern., p. 9, n° 47. — *libiriou* uel *stloitprenou.* — Gl. *lapsus* siue rotunda ligna quæ rotis subponuntur. — Pour le contexte voir *libiriou.* — Pluriel de *stloitpren,* composé de *stloit* « traîner » et de *prenn* « bois », voir *prin.* Le gallois *ysled* « drag » et

l'irl. *slaod* « sledge », O'Reilly, sont empruntés peut-être à l'angl. *to slide* « glisser » ; arm. *stleija* « traîner », vannet. *skleijein ;* cf. irl. *sglaigin* ou *sglaithin* « arbre à tirer » (draught tree), O'Reilly.

Straul, *manteau.* — C. C. V, p. 35, n° 194. — Gl. calamidis. — Contexte imprimé : abscidit oram clamidis (leg. chlamydis) ejus (xxxvii, 5). — Emprunté au latin *stragula,* avec chute du *g.* M. Stokes lit *straal.* cf. corn. *strail* « elester, matta ».

Strocat, *traîné.* — C. C. V, p. 22, n° 115. — Gl. tractus est. — *Strocat* « traîné ». — Contexte : Nocte media cum tumultu ab ecclesia alligatus pedibus tractus est (xviii, 8, W.). — Dérivé en *-at ;* irl. *strácaim* « je tire, je pousse », *stracaid* « action de pousser », O'Reilly.

Strom ? — C. C. V, p. 55, n° 298. — Gl. satius. — Contexte imprimé : satius est nobis neglegentes præmonere quam culpare quæ sunt facta (lxvi, 18, W.). — Pour *es-trom* « non pesant, facile », ou *es-trom-ach* comparat. « plus facile » ?

Strotur, *selle.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43ª. — *Strotur gurchic.* — Gl. sambuca « selle de femme ». — Du latin *strātura ;* irl. *srathar,* Corm. Tr., p. 153, Wind., Wört., p. 791. — *Strotur,* M. C., p. 406, fol. 45 a. a. — *Ir catteiraul rettetic strotur.* — Gl. sella curulis.

Strouis, *j'étendis.* — Lux., P. 2, l. 8, 365. — Gl. straui. — 1re pers. sg. prét. prim. en *-s ;* gall. mod. *ystraffu* « répandre, gaspiller », Spurrell ; vannetais *strèwein,* id. ; irl. mod. *stró,* O'Reilly, *stróg* « prodigalité », *strouis* = **strāvis ;* cf. slav. *strě-ti* « étendre » ; goth. *strau-ja.* id. ; latin *ster-n-o, stravi ;* sanscr. *str-nó-mi* « j'étends », grec στόρ-νυ-μι. Voir Curtius, gr. E., p. 215.

Strutiu, *de race antique.* — Juv. p. 392, P. 6. — *Antiquam gentem strutiu* « race antique, homme de race antique ». — Contexte : En beatam antiquam gentem, cornuque salutis Erecto, indulget Dauidis origine lumen. — — Paraît un pluriel en *u,* pour *ou ;* irl. *sruith, inna sruithe,* gl. veterum, Ml., 532, Zeuss, p. 121 : *nodadesruithethar* « qui sont dégradés », Senchus mor, t. I, p. 54.

Strutuguar, lis. *strutur guas* « selle d'homme ». — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ª. — Gl. sella. — Il faut lire *strutur guas* « selle d'homme », opposé à *strotur gurchic* plus haut

« selle de femme ». Zeuss, p. 1061 (en note) proposait *strutur guar : guar* « dessus ».

Such, *soc.* — Juv., p. 397, P. 25. — Vomis i. *such.* — Gall. mod. *swch,* Spurrell ; Cath. *souch ;* irl. *socc,* Wind., Wört., p. 785 : du latin *soccus.*

Suh. — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42[b]. — Gl. uomer.

Sumpl, *aiguillon.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 42[b]. — Gl. stimulus. — Du bas latin *stumbulum* (Schuchardt, Vocal.) ; gall. mod. *swmbwl, swmwl,* Spurrell.

Suncgnetic. — V. *Dissuncgnetic.*

Surg ? — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20[a]. — Cf. *Eusorchet, Eusurgit,* Chart. Red., 1, 38, 2, 14.

T

Ta. — V. *Arta.*

Taguelguiliat, *observation silencieuse.* — Eut., p. 1053, 5[a]. — Gl. *silicernium* justo justitium. Cerno silicernium. — Le glossateur a sans doute suivi l'étymologiste. Le manuscrit porte *taguelguelguiliat,* mais avec des *puncta delent.* sur le *guel* du milieu. *Taguelguiliat* paraît composé de *taguel* « silencieux, se taire », voir *guo-teguis,* et de *guiliat* dérivé en *-at,* gall. *gwyliadur* « sentinelle », *gwylio* « veiller », arm. mod. *gwélout,* Troude, vannet. *guelet* et non *guelein,* comme le dit Troude, dont il faut absolument se défier pour les formes vannetaises ; irl. *fili,* génit. *filed* « poète, voyant, savant », Wind., Wört., p. 549 ; cf. *Veleda,* prophétesse de nation Bructère, Tac. Hist., IV, 61 ; cf. goth. *war-a* « intuitio, cura » ; grec ὁρά-ω « voir » (racine Fοϱ). Voir Curtius, gr. E., p. 346, 347.

Tal, *payer.* — C. C. V, p. 28, n° 156. — Gl. soluit. — Contexte imprimé : Cain primus homicida vii vindictas solvit (xxvii, 10, W.). — Voir *attal.* — C. C. V, p. 30, n° 167.— Gl. dependunt. — Contexte imprimé : « dependunt ». « Quicumque filii a parentibus suis causa divini cultus abscedunt, nec debitam reverentiam dependunt, anathema sit » (xxxi, 15, W.).

Tal, *front.* — Juv., p. 403, P. 51. — *Or guithlaun tal* fronte duelli. — Pour le contexte voir *guithlaun.* — Gallois *tal* « front » Spurrell ; *talcen* « extrémité du pignon » ; Cath.

tal, arm. mod. *tāl,* Troude ; irl. *tul,* Wind., Wört., p. 858 ; arm. *raktal* « immédiatement », Troude, gallois *rhagdal,* id., Spurrell. Ce substantif joue le rôle de préposition en armor. *tal* « près de » ; cf. gaulois *Mari-talus* (magno fronte), Inscr. (Pict. nouv. Ess., p. 42), Zeuss, p. 859. Ce mot entre en composition de beaucoup de noms propres actuels, *Talhouarn* « front de fer », *Talhoüet* « front de bois », *Taldir* « front d'acier », etc.

Talcip, *cratère, tonneau.* — M. C., p. 408, fol. 59 a. b.— Gl. cratere. — Contexte : aquam quæ ex cratere aquarii fluit, E., 300. — Irl. *Tailchube,* gl. crater, *in daelchubi,* gl. cadi, Sg., 95[b], 180[a], Zeuss, p. 72, *telchubi,* gl. cadi, Zeuss, p. 72, *tulchube* « tonneau », O'Dav., à *criathar,* Wind., Wört., p. 799, 858.

Tan, *feu.* — Eut., p. 1054, 8[a]. — Gl. focus. — Arm. moy. et mod *tan* « feu », gall. *tân,* id., Spurrell ; irl. *tene,* génit. *tened,* Zeuss, p. 255 ; cf. gaulois *Tenedon,* (circa Rhen. superior.), Itin. Ant., Zeuss, p. 789.

Tantou, *lyre.* — M. C., p. 410, fol. 63 b. a. — Gl. fides. — Contexte : nam fides apud Delphos per Deliacam (i. apollinarem) citharam demonstraui, E. 346. — Voir *comtantou.*

Tar, *ventre.* — Bern., p. 8, n° 38. — Gl. uentrem. — Contexte : cresceret in uentrem cucumis, nec sera comantem. — Cathol. *torr,* arm. mod. *tōr,* Troude, gallois *tor,* id., Spurrell ; irl. *tarr,* Corm. Tr., p. 163, Wind., Wört., p. 811.

Tarater, *tarière.* — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42[b]. — Gl. foratorium l. rostrum. — Gall. *taradr,* Spurrell ; Cathol. *tarazr* = « tarière », arm. mod. *tarar, talar,* Troude, basvannet. *tarèl ;* du latin *taratrum,* Isid., 19, 19, 15 (taratrum quasi teratrum).

Tat. — V. *Hendat.*

Tegguis, *beau à voir.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 39[b]. — Gl. aureus. — Contexte : quattuor in niveis aureus ibit equis. — Paraît composé de *tec* « beau » ; gall. mod. *teg,* Spurrell ; et de *guis* = irl. *fis* « visio », Wind., Wört., p. 551 ; *fis* « couleur », O'Reilly.

Tegran, *terre avec habitation.* — C. C. V, p. 45, n° 250. — *In dicomit tegran.* — Pour le contexte voir *dicomit.* — *Tegran* prædium cum cella vel habitatione (de Courson, Chart. Red., p. 755). Composé de *teg* = *tig* « maison », et de *ran* « lot, part de terre. » Voir *Bon-tig* et *Rann.*

Teir, *trois* (fémin.). — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ª. — *Teir petgúaret párt* (tres partes. dodrans). — *Teir* féminin de *tri*. Gall. moy. et mod. *teir ;* corn. *tyr, ter, tayr ;* arm. moy. et mod. *teir, ter ;* irl. *teoir, teora*. Zeuss, p. 316-317 : *teoir* = * *tesores* = sanscrit *tisr-as*. V. Curtius, gr. E., p. 226.

Temperam, *j'assaisonne*. — Eut., p. 1052, 4ª. — Gl. *condio*. — 1re pers. sg. prés. ind. act. du latin *temperare ;* gall. mod. *tymmeru* « tempérer », *tymmer* « tempérament », Spurrell ; Cathol. *temperaff* « attremper. »

Termin, *borne, limite*. — M. C., p. 407, fol. 48 a. a. — Gl. ora. — Contexte : cujus ora paullo amplior aestimatur, E., 212. — Du latin *terminus ;* gall. *terfyn* « limite », Spurrell.

Termisceticion, *troublés*. — Ox., 1 (Ov.), p. 1055, 38ª. — Gl. sollicitos. — Contexte : primus sollicitos fecisti Romule ludos. — Pluriel en *-ion* d'un part. pass. passif ; gall. *terfysgu* « troubler », *terfysg* « tumulte », *mysgi* « tumulte », *mysgu* « mêler », Spurrell ; arm. *meska,* Troude ; vannetais *meskein* « mêler » ; irl. *cum-masc* « commixtio » ; gall. *cymmysk ;* Cathol. *quemesq ;* anc. haut-all. *misk-iu* « je mêle » ; latin *misceo ;* grec μίσγ-ω. V. Curtius, gr. E., p. 334. *Ter* paraît être pour *tre* « à travers », plutôt que pour *der* = *do* + *are*. Suivant Stokes (Beitr., VIII, p. 415), ce mot serait composé de *term* = irl. *tairm,* Zeuss, p. 879, et de *esc,* slav. *iska* « petitio » ?

Tes... — C. C. V., p. 36, nº 197. — Gl. decreto. — Contexte : Qui contradixerit decreto principis in herede ordinando, non est christianus (xxxvii, 18, W.). — Mot commencé.

Testoner, *qu'on ne peut éviter*. — C. C. V, p. 18, nº 93. — Gl. inevitabili. — Contexte : Clericus qui indictum jejunium rumpit absque inevitabili necessitate, vilior habendus est (x, W.). — 3e pers. passif. Composé de *tes* = *di* + *es ;* irl. *tes,* Zeuss, p. 881, et *toner* pour *doner* « dont on ne peut s'échapper ». L'*s* a causé la provection du *d*. Pour *donet* « venir », voir Zeuss, 598.

Testou, *témoins*. — C. C. V, p. 34, nº 184. — Gl. stipulationes. — *Testou* « témoins ». — Pour le contexte voir *guos*. — Gall. *tyst,* Spurrell ; arm. *test ;* irl. *teist,* Wind., Wört., p. 815 (Wb.). Du latin *testis*.

Teú, *épais*. — Juv., p. 401, P. 37. — Obtonso (leg. obtuso ?) *órteú* « par l'épais. » Contexte : nec potes obtonso comprehendere talia sensu ? — Gall. *tew,* Spurrell ; Cathol.

teu ; arm. mod. *tèo* ou *tév,* Troude ; vannet. *teñw* (une syllabe) ; irl. *tiug* = **tigu,* Zeuss, 1027, Corm., p. 7 ; *tige* « épaisseur », Wind., Wört., p. 823.

Ti, *toi.* — M. C., p. 396, fol. 9 a. a. — *Dittihum* gl. tibi soli. — Voir *Dit.*

Tig. — V. *Boutiq.*

Tigom, *tache, marque.* — Lux., P. 2, l. 5, 364. — Gl. neui. — Substantif en *-om,* Zeuss, p. 821. Il est inutile de supposer *tigoni* comme le suppose M. Rhys, ainsi que *linoni* pour *linom.* V. *linom.* L'irlandais *lenomnaib* suffirait à faire repousser cette hypothèse. *Tigom* = **stigom ;* cf. goth. *stik-s* « point », *stak-s* « piqûre » ; lat. *stimulus* « aiguillon » ; sanscr. *tig-má-s* « aigu » ; grec στίγ-μα « piqûre, stigmate ». Le *g* a pu être maintenu ici par un son nasal qui a pu accompagner le *g ;* cf. *mogou* pour *mongou ;* cf. anc. haut-all. *sting-u* « je pique » ; latin *disting-u-o.* V. Curtius, gr. E., p. 214-215.

Tiguotroulou, *meubles, vaisselle.* — C. C. V, p. 12, n° 55. — Gl. supellectilem. — Glose marginale avec signe de référence à *supellectilem.* — Contexte : Ut episcopus vilem supellectilem... habeat (i, 10, W.). — Composé de *ti* = *tig* « maison », et *guo* + *troulou ;* gall. *traul, treulion* « tout ce qui est dépensé pour nourritures et habits », Richards Dict., p. 395 ; *treulio* « dépenser, user », *treulgar* « dépensier », Spurrell. M. Stokes lit *tig* + *guotreou,* plur. de *tra* « chose », et *lou* = gall. *lleuog* « vil ».

Tigutre[l], *ustensiles.* — C. C. V, p. 15, n° 71. — Gl. ut tensilia, leg. utensilia (ii, 11, W.). — Cf. voc. corn. *gut hel* « supellex ». Le milieu du mot est illisible. Cf. irl. *trelam* « ameublements, meubles », Wind., Wört., p. 846, O'Reilly. Ce mot paraît composé de *ti* = *tig* « maison », et de *gutrel* = *guo* (irl. fo) + *trel.* La lettre qui est devant est *h* ou *n* pour *nou* « c'est-à-dire ». V. *Nou.*

Tiis, *coussin.* — Ox., 2 (pens.), p. 1063, 44ᵃ. — Gl. staptum (tapete?) — Gall. *teis-ban* « coussin », Spurrell ; vannetais *tes-pleg* « coussin, oreiller ».

Tinetic, *teinte.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1058, 40ᵃ. — *Ir tinetic,* gl. tincta. — Contexte : tincta murice lana. — Part. pass. pass., probablement pour *tincetic,* latin *tinctus?*

Tinsot, *il répandit, il versa.* — C. C. V, feuille 52 du manuscrit. — Gl. sparsit. — 3ᵉ pers. sg. prét. primaire en

-t, identique au gallois *awd* = *āt.* Ex. *parawd* « il prit soin », Mab., I, 266, Zeuss, p. 524 ; irl. *tionsanaim* « je verse, je répands », O'Reilly, *tionsaidin* « action de répandre », O'Donov., suppl. à O'Reilly.

Tir, *terre.* — Juv., p. 408, P. 73. — Fundum *ir tir.* — Gall. *tir, rhandir* « région », Spurrell ; Cathol. *tir* et *douar* tout ung. *Douar* seul est usité aujourd'hui ; irl. *tir* « ager, terra », Zeuss, p. 233, Wind., Wört., p. 233. V. *Ebel,* Beit., II, 158, Curtius, gr. E., p. 225. Pour la comparaison avec les autres langues ario-européennes, rien de certain. M. Rhys rapproche le sanscrit *tîra-m* « bord, rive ». Le celtique a dans tous ses dialectes un *ī.* — C. C. IV, manuscrit 12021, p. 124, glose inédite. Terra l. *Tir,* gl. agellum.

Tirolion, *des champs.* — Lux., P. 2, l. 18, 372. — Gl. agrica. — Pluriel en *-ion* de *tirōl,* dérivé en *-āl* de *tīr.* — V. *Tir.*

Toetic. — V. *Hantertoetic.*

Tonnou, *flots, vagues.* — Juv., p. 405, P. 60. — Aequora *ir tonnou.* — Pluriel en *-ou.* Gall. *tonn,* Spurrell ; irl. *tond, tonn* « flot », Wind., Wört., p. 838, *tond* « surface » (œquor), O'Reilly, *tònd talman* « surface de la terre », L. U., p. 113[b].

Toos, *tunique.* — C. C. V, p. 42, n° 236 (in marg. gl. taxam (bourse?). — Contexte imprimé : Episcopo liceat commendare vestimentum, quo utitur, et agipam et taxam (xli, 2, W.). — *Taxam* est glosé par *tonicā* (*tonicam*) dans le manuscrit 12021, p. 124.

Torcigel, *courroie du ventre.* — Ox., 2 (pens.), p. 1062, 43[a]. — Gl. uentris lora. — Composé de *tor* « ventre », v. *tar,* et de *cigel* pour *cengel ;* du latin *cingulum ;* gall. *cengl* « ceinture », Spurrell. — V. *Ceng.*

Toreusit, *il broya.* — C. C. V, p. 49, n° 275. — Gl. atriuit. — Contexte : alios hirsutis serra dentibus attrivit (xlix, 4, W.). — Paraît une 3[e] pers. du sg. du prét. act. indic. ; cf. *seinnyessyt* « resonavit ». Ce mot nous paraît un dérivé de la racine *tor* = Cath. *terrif* « briser » ; vannet. *torein ;* gall. *tori* « briser », Spurrell ; cf. latin *ter-o ;* grec τείρ-ω ; cf. Curtius, gr. E., 222 : *toreusit* = *torāssit,* C. C. V. V. *Tros* « tyrannide », *traus,* alph., Ox.. 1. M. Stokes suppose *tor* = *do* + *are,* plus une racine *us,* gall. *usion* (palea).

Torguisi, *vrai, sûr ?* — Lux., Zeuss, 1064. — Gl. fidoque.

Torleberieti, *devins.* — C. C. I., p. 15, n° 71. — Gl. phi-

tonistarum leg. pythonistarum. — Contexte : magarum et phitonistarum et augoriarum superstitionibus non intendere. — Pluriel de *torleberiat ;* composé peut-être comme *dorguid, darleber*. Cependant le changement du *d* initial en *t* à toute époque, en breton, est chose rare. L'explication de M. Stokes, *tor-leberieti* « qui parle par le ventre », ne nous paraît pas admissible, tant à cause de la singularité du sens, que des composés analogues, comme *darcenneti* qui ne peut pas signifier qui *prédit par le ventre*. Pour *tor,* cf. irl. *tar* « mauvais esprit », Wind., Wört., p. 808 ; *tor-leberieti* « qui font parler l'esprit du mal. » Cette explication n'a contre elle ni le sens ni la phonétique. Pour *leberieti,* v. *dar-leber.*

Torr, *paume.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ. — *Hor clin cihutun hi torr*. Ab ulna usque in palmam. *Torr palma,* Zeuss, p. 691 ; gall. *tor y law* « paume de la main », John Thomas, p. 12, The welsh interpreter, Caermarthen, 1824.

Toruisiolion, *vrais?* Lux., P. 1, l. 15, 357. — Gl. fidis ?

Tracl, lisez *trascl* « *grive* ». — C. C. III, p. 19, nº 96. — Gl. larum. — Pour le contexte voir *couann.* — Gall. *tresglen* « grive », Richards ; arm. mod. *trask,* Troude ; bas-vannet. *tresk.*

Traus, *dur, cruel.* — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ᵃ. — V. *Tros,* gl. tirannide.

Tre. — Prép. et préf. verbal. Zeuss, 906. V. *Troi, Trui, Trem.*

Tréan. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22ᵇ. — In libra mellis i. *tréán cant mél.* — De *triens?* On trouve des formes *trians.*

Trebou, *troupes.* — Lux., P. 2, l. 13, 370. — Gl. turmae. — Arm. anc. *treb* « village », Chart., Red., p. 755 ; Cathol. *treff* « église succursale avec ses dépendances » ; arm. mod. *trev, trèo,* id ; gall. mod. *tref* « maison avec dépendances, village », Spurrell ; irl. *atreba* = * *ad-treba* « il habite » ; gaul. *Atrebates,* Zeuss, p. 10, 860. V. Curtius, gr. E., p. 227-228.

Trem. — Forme allongée de *tre* « au-delà » (trans). V. *Trennid.*

Trennid, *le lendemain.* — M. C., p. 393, fol. 7 a. b. — Gl. prostridie. — Pour le contexte voir *nouodou.* — Composé de *trem,* forme allongée de la préposition *tre,* cf. *trem-men* « traverser », v. Zeuss, p. 879, et de *did* « jour » ; irl. *in-trem-did,* gl. postridie. Sg., 66ᵃ, Zeuss, p. 609 ; gall. *trennyd,*

Zeuss, p. 618 ; *trenydd* « le jour après-demain, sur lendemain », Spurrell. L'arm. mod. n'a pas ce mot. Pour le lendemain, il emploie *tronoz, antronoz ;* Cath. *tronnoz ;* gall. *tranoeth*, m. à m. après la nuit » ; gall. *dydd* « jour », Spurrell » ; Cath. *dez,* id. ; arm. mod. *dez, dé,* Troude ; haut-vannet. *di ;* racine *di,* plus *ja?* V. Curt., gr. E., p. 236-237. Pour la racine *div,* cf. irl. *in-diu* « aujourd'hui » ; gall. *he-diw ;* arm., haut-vann. *hiziw* et *hiniw ;* Cath. *hiziu.*

Treorgam, *je transperce.* — Lux., P 2, l. 7, 365. — Gl. perforo. — 1re pers. du sg. prés. ind. act ; composé de *tre* « à travers », et de *orgam* « je tue » ? Cf. *orgiat,* gl. cæsor ; irl. *orgim, orgaim* « je frappe, je tue », Wind., Wört, p. 725.

Tri, *trois.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22b. — *Hint tri pimp* « sont trois-cinq. Semper sex i. u. — Gall. *tri* mascul. « trois » ; arm. *tri ;* haut-vannetais *trei ;* irl. *tri.* Voir *teir.* Composé en *tri. Trinanto* tres valles (Gloss. gaul. d'Endlicher). Zeuss, p. 316, 302, Curtius, gr. E., 226. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22b. — *Ir-tri.* In libra lll. u. *Ir tri* u. *Ir tri* « les trois ».

Tric. — V. *Guotric.*

Trimuceint, *trente.* — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 22b. — *Is trimuceint hestaur mel* « est trente dans le setier de miel ». — De *tri* et d'un élément qui a disparu des langues britanniques ; cf. irl. *secht-moga* « soixante-dix », *ocht-moga* « quatre-vingts », génitif *secht-mogad ; muceint* = **mocanti,* Zeuss, p. 306-320.

Trist, *triste.* — Juv., p. 406, P. 63. — Anxia *trist.* — Emprunté au latin *tristis ;* gall. et arm. mod. *trist,* Spurrell, Troude.

Troi, *par, à travers.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38b. — *Troi enmeituou,* gl. *per nutus.* = Gall. *trwy ;* arm. *tré,* Troude : *Poutro-coët* « pagus trans silvam », Chart. Red , Zeuss, p. 665 ; corn. *tre ;* irl. anc. *tre, tri,* racine *tar* « traverser » ; anc. irl. *tar* « au delà » ; latin *trans ;* sanscrit *tár-á-mi* « je traverse, je franchis ». V. Curtius, gr. E., p. 222.

Tromden, *s'élance rapidement.* — C. C. V, p. 15, n° 75. — Gl. peruolauit. — Contexte : Mox ad eum Liguntius, divina expertus beneficia, pervolavit (ii, 24, W.). — Le mot paraît inachevé. De *trom* « rapide » et *den?* Stokes : *dennas* pour *tennas* « tirer » ; arm. mod. *trum* « subit », Troude, *maro trum* « mort subite » ; gall. *cythrym* « instant » (= **cantrom*), *cythrymol* « instantané », Spurrell. *Trom* doit être séparé

pour le sens de l'irl. *trom,* gall. *trwm* « lourd » qui lui est phonétiquement identique.

Tron ca issent ? — C. C. V, p. 43, n° 237. — Glose marginale en face *sub occasione pervadantur ;* cette glose n'est peut-être pas *bretonne*. En face : Ut si contigerit episcopum migrare de hoc saeculo, certis existentibus rebus, quae sunt ecclesiae, sciant, ne ipsæ conlapsæ depereant, nec quæ propriæ probantur episcopi, *sub occasione pervadantur* ecclesiæ (xli, 5, W.).

Tros, *tyran* ou *tyrannie*. — C. C. V, p. 26, n° 143. — Gl. tirannide. — Contexte imprimé : Multo melius est pauci temporis legitimum regnum tyrannnide longi temporis (xxv, 7. W.). — Dérivé en *-aus* (*ās*). V. Zeuss, p. 835 ; gall. *trawsedd, trawsder* « tyrannie, iniquité », Davies ; paraît apparenté à *tori* « broyer », et est probablement un dérivé de la même racine. Voir *Toreusit,* gl. atriuit ; *traus* serait pour *toraus ;* cf. *drus* « porte » = * *dorus*.

Trot, *autruche*. — C. C. III, p. 19, n° 94. — Gl. strutionem. — Pour le contexte voir *couann*. — Du latin *strutio ;* corn. *troet ;* irl. *struth,* Stokes.

Tru. — V. *trucaraut*. — C. C. V, p. 44, n° 245. — Gl. humanitatis (xlii, 9, W.). — *Mot commencé*. — V. *Trucarauc* et *mortru*. M. Stokes lit *tro,* ce qui paraît impossible à cause de l'irlandais qui a un *ō*.

Trucarauc, *pitoyable, humain*. — Juv., p. 401, P. 42. — Mitia *trucarauc*. — Composé de *trug* = irl. *tróg,* et de *carauc ;* dérivé de *car*. V. *Car,* voir *Mortru ;* gall. *trugarog,* Spurrell : Cathol. *trugarec* « pitieux » ; arm. mod, *trugarekat* « remercier », Troude. La formule arm. pour dire *merci* est *trugarez ;* bas-vannet. *trougèré* (*ou* français) ; irl. *trócaire,* Zeuss, p. 23, *trócar* « miséricordieux ». Wind., Wört., p. 849.

Truch, *obtus, épais*. — Bern., p. 5, n° 19. — Gl. obtusi. — Gall. moy. *truch,* Beiträge, IV, 423 ; gall. mod. *trwch* « action de couper, etc., épaisseur » ; arm. mod. *trouc'ha* « couper » ; du latin *truncus*.

Trudou ? — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38[b]. — Gl. ocellos. — Contexte : quid teneros lacrimis corrumpis ocellos. — Il n'y a aucun mot semblable avec ce sens dans les langues celtiques. Peut-être faut-il y voir une réflexion du glossateur : gall. mod. *truth* « flatterie », *truthiad* « sycophante, adulateur », Spurrell.

Trui, *par.* — M. C., p. 394, fol. 7 b. b. — ***Trui ir unolion*** gl. per monades. — Voir *troi.*

Trum, *lourd.* — Juv., p. 411, P. 81. — ***Irt'um,*** **gl. abrupta.** — Contexte : abrupta imponunt humeris tam **pondera uestris** Ipsique digito saltem contingere nolunt. — Voir ***Cithremmet.*** — C. C. V, p. 48, n° 265. — Gl. inoportune, **leg. inopportunius.** — Contexte imprimé : Inoportuna in **evangelio anus,** quae canibus se parem confessa est (xlvii, 4, W.). — **Juv.,** p. 412, P. 88. — Aegrum *trumm* fatigant. — **Pour le contexte** voir *itdarnesti.*

Tu, *côté.* — M. C., p. 401, fol. 12 b. b. — ***Proptu,*** **gl.** ambifarium « de chaque côté », E., 47. — Gall. *tu,* **Spurrell;** cathol. *tu;* arm. mod. *tu,* Troude ; irl. *tóeb, tóib,* **Zeuss, p. 31,** Wind., Wört., p. 832.

Tu, *remue.* — C. C. V, p. 23, n° 122. — ***Nac tu,*** **gl.** nec... adquiescas « et ne prends pas parti ». — **Contexte:** non sequeris turbam ad malum faciendum, nec in **judicio adquiescas** sapientiae plurimorum (xxi, 10, W. ; **Exod., xxiii,** W., 2, 3). — 2e pers. du sg. imp. prés. act. d'un verbe **formé** de *tu* « côté » ?

Tuorchennou, *mottes de terre, glèbes.* — Juv., p. **404,** P. 56. — Glebis i. *tuorchennou.* — Gall. *tywarchen,* **Spurrell;** arm. mod. *tañouarc'h,* Troude.

Tuscois, *étrusque.* — Ox., 1 (Ov.), p. 1056, 38b. — *Pispaur tuscois.* — Gl. tibicine *tusco.* — Dérivé de ***tuscensis*** (*tuscēsis*).

Tusslestr, *encensoir.* — M. C., p. 396, fol. 8 b. a. — I. turibulum. — Gl. acerra. — M. C., p. 400, fol. 10, b. a. — Gl. acerra. — M. C., p. 401, fol. 12 a. a. — Gl. acerra. — *Tusslestr* « vase à encens » : composé de *tuss,* lat. *thus,* et de *lestr* « vase ». Voir *Lestr.*

U

Uant. — V. *Aruanta,* v. *Courrantolim.*

Ud, *od,* préfixe verbal. — Voir *Utgurthconetic, Gudcoguod.*

Ueruencou, *verveine.* — Bern., p. 8, n° 39. — Gl. uerbenas. Pluriel en *-ou,* emprunté au latin *verbenaca* (Pline) peut-être

verbenica. On ne peut supposer l'insertion d'un *c*, comme M. Stokes a été obligé de le faire, croyant le mot emprunté à *verbena*.

Ug :: eret. — Ox., 1 (mens.), p. 1060, 23ᵃ.

Ui. — V. *Crunnui*.

Uiidimm ? — Ox., 2 (pens.), p. 1061, 42ᵇ. — Gl. *lignismus ?* — Dérivé de *guid* « arbre » ; irl. *fid*, gén. *fedo?* ; gall. *gwydden*, Spurrell ; Cathol. *guezenn*, arm. mod. *gwézenn*, Troude, vannetais *guéyenn ;* gallois *Vidu-casses*, Pline (Zeuss, p. 12).

Uileou, *violettes*. — Bern., p. 3, n° 4. — Gl. uiolas. — Emprunté au latin.

Uinniaus (nom propre). — C. C. V, p. 166 (xxix, 8, W.). — Cart. de Red., *Uuiniau*, villa, p. 709. Litanies bretonnes : sancte *Guiniawe*.

Uir, *petit-fils, descendant*. — Ox., 1 (alph.), p. 1059, 20ᵃ. Nepos. — Dérivé en *-er* de *ū* = irl. *ō* « petit-fils » ; gall. *wyr* « petit-fils », Spurrell ; irl. *aue, óa, úa, ó* « oncle, descendant, petit-fils », Zeuss, p. 33, Wind., Wört., p. 380 ; cf. latin *av-us, avia, avunculus ;* lith. *avinas*, vieux-pruss. *avis* « oncle » ; goth. *avon* « grand'mère » : cf. Fick., t. II, p. 28 (3ᵉ éd.), Curtius, gr. E., p. 386.

Unblot, *d'une même farine*. — C. C. V, p. 14, n° 66. — Gl. simila quæ — leg. similago (ii, 7 W.). — Le glossateur a traduit à sa façon le mot *simila*, plus bas *similaginem*, et y aura vu un dérivé de *similis ;* composé de *un* « un, « une, gall. corn. arm. *un ;* irl. *ōin, óén*, Zeuss, p. 300, 301, 314, 315, grec οἶνό-ς ; anc. lat. *oino-s*, goth. *ain-s* « seul », vieux-pruss. *ain-s*, Curtius, gr. E., p. 320 ; et de *blōt* « farine, fleur » ; gall. *blawd* « farine, fleur », Spurrell ; armor. mod. *bleud* « farine », Troude ; Cathol. *bleut* « farine » ; cf. irl. mod. *bleataim* « je mouds », *bleataċ* « sac de blé pour moudre », *bleith, blith*, infinitif de *mĕlim* « je mouds », Wind., Wört., p. 399, 685. Il est donc probable que *blāt* est pour *mlāt ;* cf. *brog* « pays » = irl. *mruig, bruig*. — C. C. V. p. 14, n° 65. — Gl. similaginem (ii, 7, W.).

Uncenetticion, *chantant seules*. — M. C., p. 397, fol. 9 b. a. — Gl. solicanæ. — Contexte : Dum haec Musæ nunc solicanæ nunc concinentes interserunt (i. inter canunt), E., 37. — Pluriel en *-iou*, de *uncenneticc*, composé de *un* « un », voir *unblot*, et de *ceneticc*, dérivé en *-etic* de *can-im* « je chante ». Voir *Dar-cenneti*.

Unolion, *monades.* — M. C., p. 394, fol. 7 b. b. — ***Tri ir unolion.*** — Gl. per monades. — Pour le **contexte** voir : *deccolion.* — Pluriel de *unaul,* dérivé en *-āl* de ***un*** « un ». Voir *un-blot;* gall. *unol* « qui unit, uni », **Spurrell.**

Untaut, *unité.* — M. C., p. 397, fol. 9 b. a. — **Gl.** orbem. — Contexte : Cui uirus omne fanti orbem facit **gemellum,** E. 37. — Emprunté à *unĭtātem,* Zeuss, p. 834 : cf. ***trintaut*** « trinitatem » ; gall. *undodiad* « an unitarian », **Spurrell.**

Ur, *feu.* — Juv. — Voir *Larur.* — Gl. ignis **focos.**

Utgurthconetic. *qui lutte contre.* — Bern., p. 11, n° 58. — Gl. obnixus i. perduram i. contra nisus. — **Contexte** : ille Jovis monitis immota tenebat Lumina, et **obnixus curam** sub corde premebat. — Part. pass. pass. d'un **verbe composé** de *ut* = irl. *od, ud,* Zeuss, p. 878, 885, de *gurth* = irl. ***frith,*** Zeuss, p. 875, et et de *con-etic :* cf. *an-guo-conam,* **Eut.,** gl. vigilo ; gallois *cynu, er-chynu* « exaltare », **Zeuss,** p. 92, 895 (Bugge).

Uton. — Voir *anutonau.*

APPENDICE

Pendant que cet ouvrage était en cours de publication, l'auteur a découvert quelques gloses bretonnes aux feuillets 100, 101 et 102, du manuscrit latin 11411 de la Bibliothèque nationale. Ces feuillets, d'après M. Léopold Delisle, sont du IX^e^ siècle. Le texte est à peu près inintelligible ; c'est le style des *Hisperica fafina*. Ces gloses ont paru dans la *Revue celtique,* (vol. V, p. 469, avril 1883).

Emebehen dame? — Fol. 102 v°. — Glose *stibale*. La glose paraît d'une autre main que le texte.

Erdrere. — Fol. 102. — Gl. *palatur?*

Ergueherent. — Fol. 100 v°; semble gloser *fastidiant?* La terminaison paraît indiquer une troisième personne du pluriel.

Guotan. — Fol. 100 v°. — Gl. *nepta*. Le contexte est illisible ; cf. *gutan* et *guotan,* de mens. et pond., Oxon. prior., vocab., p. 145.

Hestr. — Fol. 102. — Gl. *ostreas*. — Du latin *ostrea,* avec infection de l'*o* par l'*e* suivant.

Funiou. — Fol. 100. — Gl. *rudentibus*. — Plur. de *fun,* du latin *funis;* cf. *a mein funiou;* gl. *viltæ tenues;* Ox. I, vocab., p. 128.

Laniou. — Fol. 102. — Gl. *idrutis*. — Pluriel de *lan,* « lieu consacré, monastère »; *Lanna Pauli,* monastère de Paul Aurélien, premier évêque de Lion, aujourd'hui *Lampaul;* ms. lat. 12,946, f. 123, Bibl. nat.; cf. *itlann,* gl. *area,* Juv. (Vocab., p. 169).

Tanol. — Fol. 102 v°. — Gl. *acciboneum*. V. *tan,* Vocab., p. 219.

INDEX

DES MOTS ÉTRANGERS AUX DIALECTES BRITANNIQUES CITÉS DANS LE VOCABULAIRE.

Le chiffre indique la page ; le mot entre parenthèse est le mot vieux-breton à propos duquel la citation a été faite.

IRLANDAIS.

A, particule exclamative, 28 (a).
A, an, pron. relat., 29 (a).
Ac 31 (acom).
Abaid 33 (admet).
Acher 47 (arocrion).
Adamnae 115 (edemnetic).
Adbonnar 110 (dogurbonneu).
Adobragart 48 (aruuoart).
Ag 35 (air).
Aicme 31 (achmonou).
Aigilin 121 (epill).
Ail 35 (alar).
Aimsir 38 (amser).
Aindear 119 (enderic).
Ainm 42 (anu).
Air 43 (ar).
Aith 32 (ad).
Aith, ath 49 (at).
Aithesc 46 (arecer).
Aithirge 208 (rec).
Aittenn 124 (ethin).
Alaile 172 (leill).
All 198 (ocoluin).
Alt 79 (comeliachou).
Alt 83 (costadalt).
Altan 36 (altin).
Altram 117 (eltroguen).
Amal 36 (amal).
Anaim 164 (inu).
Andud 38 (an).
Ar 38 (air).
Ar 43 (ar).
Argat 46 (argant).
Artáa 48 (arta).
Atchous 34 (aimseudeticad).
Atreba 223 (trebou).
Aurchomair 50 (aurcimerdricheticion).
Aurdairc 50 (aurcimerdricheticion).
Bait 51 (bat).
Bar 51 (barcot).
Bárd 51 (bardaul).
Barr 51 (barcot).
Beabh 52 (beb).
Becc 53 (bichan).
Béim 52 (bemhed).
Béist 57 (bostol).
Benim 114, 124 (dubeneticion. etbinam).
Beótal 39 (anbithaul).
Biad 54 (bit).

Biáil 50 (bahell).
Bibdu 53 (bibid).
Bid 52 (bi).
Bidean 54 (bitat).
Bith 53 (bid).
Bleathaim 227 (unblot).
Bó 57 (boutig).
Bocc 60 (bocion).
Bóchaill 57 (boutig).
Bra 55 (bleoc).
Brage 29 (abalbrouannou).
Brat 58 (brethinnou).
Bráth 57 (braut).
Brec, brecht 58 (brith).
Brénaim 45 (arcibrenou).
Brig 58, 142 (brientinion, guobri).
Brothrach 59 (brothrac).
Bruineach 58 (bréni).
Bruinne 59 (bronnbreithet).
Bruth 59 (brot).
Buaid 60 (budicaul).
Buiden 56 (budin).
Bunad 57 (boned).
Cách 202 (paup).
Cáin 66 (cain).
Cainnean 67 (cennin).
Caire 64 (cared).
Cais 142 (guodcess).
Calath 62 (calet).
Calma 66 (celmed).
Camm 63 (cam).
Cara 150 (haelbucar).
Cara 123 (esceir).
Carn 64 (carnotaul).
Carpat 69 (cerpit).
Carricc 64 (carrecc).
Cassal 65 (casulheticc).
Cat, cot 63 (cant).
Cath 65 (catol)).
Catháir 65 (catteiraul).
Catharach 61 (caitoir).
Ced 200 (padiu).
Cedach 59 (bronnced).
Céimm 66 (cemmein).
Ceinn 66 (ceenn).
Ceird 87 (credam).
Cél 78 (coilion).
Cenél 67 (cenitolaidou).
Cercenn 94 (damcirchineat).
Cét 45 (archinn).
Cétal 68 (centhiliat).
Cétbuid 122 (ercentbidite).
Cethir 203 (petguar).
Cethramad 203 (petguaret).
Chetir 164 (int).
Cia, co 200 (pamint).
Ciadcholum 85 (cot).
Cilurnn 72 (cilurnn).
Cir 88 (crip).
Ciseog 73 (cise).
Clad 136 (guerclaud).
Claidim 131 (mascloiumm).
Cland 205 (plant).
Clár 74 (claur).
Clé 74 (cled).
Cló 74 (clou).
Clodhaim 169 (itercludant).
Cloide 78 (clutam).
Cloth 74, 148 (clot, gurclut).
Clúm 205 (plumauc).
Cnoc 75 (cnoch).
Co, com 75 (co).
Coic 203 (petguaret).
Coiced 203 (pimphet).
Cóil 91 (culed).
Coindelbthach 104 (dilucet).
Cóine 91 (cuinhaunt).
Col 65, 78 (caul, col).
Colc 66 (celcell).
Colcait 78 (colcet).
Colg 78 (colginn).
Coll 79 (coll).
Comadas 63 (camadas).

Comár 79 (comairde).
Comloithe 32 (acomloe).
Commait 100 (dicomit).
Comul 82 (contulet).
Cor 89 (cron).
Corim 153 (hepcorim).
Corn 83 (corn).
Cosnam 67 (cenemi).
Crann 206 (prin).
Crécht 87 (cre).
Crédumae 117 (emedou).
Crenim 81, 106 (compri, dispriner).
Criathar 89 (cruitr).
Crin 88 (crin).
Criomhadan 105 (diprim).
Crith 88 (crihot).
Croman 87 (creman).
Cromm 89 (crum).
Crothaim 74 (cleteirou).
Cruind 89 (cron).
Cuairt 64 (casgoord).
Cuirm 82 (cormo).
Cuithe 202 (peteu).
Cul 198 (ochcul).
Cuman 80 (commin).
Cummasc 220 (termisceticion).
Curchas 83 (cors)
Cutrumma 73 (cithremmet).
Dá 109 (diu).
Dál 93 (dadl).
Dam 96 (dauu).
Déc 97 (deccolion).
Dechmad 97 (decmint).
Deil 97 (deleiou).
Delb 98 (delu).
Dér 93 (dacrlon).
Dera 98 (deric).
Derigim 117 (emdrit).
Dermár 98 (dermorion).
Descert 147, 201 (gupar-, parth).
Deslamhach 97 (dehlouetic).
Dí 107 (diu).
Di, partic. verb. 98 (di).
Di, prépos. 98 (di).
Dia 114 (duiutit).
Dilgend 103 (dilein).
Dinochtaim 105 (dino).
Doaurchanim 94 (darcenneticion).
Do, du 108 (do).
Docannaim 108 (docondomni).
Domoiniur 112 (doromantorion).
Dorimu 210 (rim).
Dorn 112 (dorn).
Dorus 112 (drus).
Drenn 46 (ardren).
Driss 113 (drissi).
Drong 113 (drogn).
Dub 94 (daliu).
Dubglass 114 (duglas).
Dúblu 100 (diblo).
Duile 203 (petguaret).
Éc 39 (ancou).
Elathain 116 (ellesheticion).
Elit 116 (eleuc).
Eleastar 116 (elestr).
Én 49 (atanocion).
Enech 119 (enep).
Eóla 101 (didioulam).
Erchor 122 (ercor).
Erdraic 122 (erderh).
Errach 137 (guiannuin).
Es, as 123 (es).
Etir 169 (ithr).
Failte 136 (gueltoguat).
Fairend 137 (guerin).
Faiscim 98 (demguescim).
Fal 90 (cuall).

Fán 125 (fan).
Fanoid 131 (guanorion).
Farcha 85 (couarcou).
Fasach 134 (guasco-).
Féis 140 (guis).
Féith 140 (guithennou).
Féle 138 (guiled).
Fer 147 (gur).
Fér 136 (guerclaud).
Ferann 139 (guinlann).
Ferb 131 (goerp).
Ferg 136 (guerg).
Fergaigim 140 (guirgiriam).
Fersaid 140 (guirtitou).
Fian 35, 115 (air, eidguin).
Fich 143 (guoguith).
Fichim 141 (guiltiatou).
Fid 161 (imcomarguid).
Fid 227 (uiidimm).
Fidhba 135 (guedom).
Figim 91 (cueeticc).
Fili 218 (taguelguiliat).
Fillim 138 (guiliat).
Fin 107 (diuenoc).
Fin 139 (guin).
Fine 139 (guinionou).
Fine 77 (coguenou).
Finnaim 113 (dorguid).
Fiochra 137 (guichir).
Fir 139 (guir).
Fís 219 (tegguis).
Flaith 141 (gulat).
Fled 141 (guled).
Fliuch 138 (guilp).
Fo 141 (guo).
Fo p. 40 (anguo).
Fodailim 100 (didaul).
Fodaimim 142 (guodeimi-sauch).
Fofrith 118 (angruit).
Foilann 188 (guilannou).
Folaigim 143 (guolleuni).
Folamh 144 (guollung).
Folamhain 109 (doguolouit).
Folt 143 (guoliat).
For 144 (guor).
Forbond 110 (dogurbonneu).
Fosgadh 134 (guascotou).
Foss 133 (guas).
Frácc 148 (gurehic).
Frith 148 (gart).
Frithi 40 (angruit).
Fuam 40 (anfumetic).
Funed 128 (funid).
Fuirech 133 (guarai).
Gabal 129 (gebell).
Gabul 128 (gablau).
Gabur 183 (melgabr).
Ganail 129 (gen).
Garb 30 (aceruission).
Gart 129 (gerthi).
Gearcach 159 (iar).
Gel 130 (glanet).
Gin 129 (gennec).
Glaith 131 (gletu).
Glas 130 (glas).
Glé 131 (gloiatou).
Gnai 135 (gudnaiol).
Gnáth 37 (amgnaubot).
Gnó 196 (nouodou).
Goithimm 114 (doguot).
Graif 131 (grephiou).
Gulpan 130 (gilbin).
I, in 158 (i).
Icc 159 (iac).
Icim 160 (iecol).
Idalte 159 (idolte).
Idbraid 43 (aperth).
Ig 160 (iehnlinn).
Ilach 164 (iolent).
Im 118 (emmeni).
In 38 (an).
Inathar 202 (permedinteredou).

Ind 38 (an).
Indile 119 (endlim).
Indiu 223 (trennid).
Inga 115 (eguin).
Ingar 34 (aior).
Ingeoin 120 (ennian).
Inn 154 (hin).
Innuair 41 (annuor).
Insce 153 (hepp).
Intremdid 223 (trennid).
Is, as 158, 167 (i, is).
Is, iseal 168 (isel).
Isse, issed 168 (issid).
Ith 165 (iot).
Ithland 169 (itlann).
Labra 95 (darleber).
Lachd 170 (laidver).
Laech 172 (leeces).
Laigiu 191 (nahulei).
Laith 171 (lat).
Lám 171 (lau).
Lán 93 (dacrlon).
Lann 171 (lann).
Lár 172 (laur).
Larach 198 (ollored).
Lathach 171 (latharauc).
Lathach 171 (latic).
Léim 170 (lammam).
Léine 174 (liein).
Lenim 161 (immisline).
Lenn 173 (lenn).
Lenomnaib 175 (linom).
Ler 175 (lirou).
Lestar 173 (lestir).
Leth 173 (leteinepp).
Letha 176 (litau).
Lia 188 (morliaus).
Lian 177 (loinou).
Liath 178 (loit).
Li 94 (daliu).
Lig 177 (liu).
Lind 199 (oleulinn).
Linn 175 (linisant).
Liomhaim 172, 173 (lemhaam).
Lis 176 (lis).
Litheas 177 (litimaur).
Ló 178 (louber).
Lobur 177 (lobur).
Loch 174 (lichou).
Lóche 102 (diguolouichetic).
Loeg 177 (lo).
Logaim 173 (leuesicc).
Loghadh 175 (lin).
Loghas 32 (acomloe).
Loisi 178 (lois).
Loon 178 (lon).
Loth 171 (latharauc).
Luch 47 (arlup).
Lugha 164 (dilu).
Luibgort 178 (luird).
Lunae 175 (linisant).
Má 187 (moi).
Macc 180 (map).
Mael 179 (mail).
Maer 180 (mair).
Mag 102, 35 (digatma, airmaou).
Máin 189 (main).
Maite 124 (etmet).
Mala 180 (malgueretic).
Már, mór 126 (flairmaur).
Maraige 184 (mergidhaam).
Marcach 181 (marchauc).
Mass 181 (mas).
Máthir 187, 153 (modreped, henmam).
Meathaim 33 (abaid).
Mebol 184 (meplaom).
Medg 183, 83 (meid, cosmid).
Mellaim 180 (malgueretic).
Menad 18 (mi).
Mét 184 (menntaul).

Methleoir 42 (antermetetic).
Miad 190 (muoed).
Mid 182 (med).
Mil 183 (mel).
Millin 185 (milin).
Min 183 (mein).
Mind 186 (minn).
Mong 187 (mogou).
Mosach 33 (admosoi).
Mothughadh 161 (immotetin).
Mrath 57 (brat).
Mrug 59 (broolion).
Mucc 179 (maciat).
Muince 186 (minci).
Muintire 144 (guomone).
Muirbran 188 (morbran).
Na 190 (na).
Naistin 95 (darnestim).
Naithir 192 (natrolion).
Nammá 191 (nammui).
Nat 191 (nat).
Nech 192 (nep).
Nemed 194 (nom).
Nertaim 192 (nertheint).
Ni pron. 198 (ni).
Ni, nad négat. 157 (honit).
Niae 80 (comnidder).
Nion 194 (ninou).
Noilathe 196 (nouodou).
Núe 193 (niguid).
Numir 193 (nimer).
O 227 (uir).
Oc 29 (a préposit).
Od, ud préf. verb. (utgurthconetic).
Oén 227 (unblot).
Oeth 42 (anutonau).
Og 90 (crunnui).
Oinmid 119 (enbit).
Oiret 194 (nionuret).
Ola 198 (oleu).
Ola 90 (crunnolunou).
Olann 141 (gulan).
Onn 199 (onnpresen).
Orait 44 (araut).
Orgim 224 (treorgam).
Pibaire 204 (pispaur).
Pisóc 203 (pisoc).
Piss 506 (pus).
Rádim 37 (amraud).
Rais 50 (baranres).
Rám 168 (dluithruim).
Rann 208 (rannou).
Rannaim 207 (rannou).
Rath 208 (rat).
Réid 212 (ruid).
Rethim 209 (retteticc).
Ri 211 (roenholl).
Riathar 208 (reatir).
Ro part. verb. 212 (rogulipias).
Rot 211 (red).
Ruathar 208 (reatir)
Rún 210 (ringuedaulion).
Sáil 103 (dihel).
Sain 151 (han).
Salach 150 (haloc).
Samaigim 73 (cisemic).
Sant 48 (aruanta).
Scail 123 (esceilenn).
Scaman 214 (scamnhegint).
Scannan 41 (anscantocion).
Scaraim 214 (scarat).
Scáth 134 (guascotou).
Scúap 214 (scipaur).
Seada 52 (beheit).
Secc 215 (sich).
Sech 120 (ep).
Sechmalla 153 (hepcorim).
Sechtmoga 224 (trimuceint).
Sell 216 (silim).
Sén 83 (cosoin).
Senchas 152 (hencassou).

Séol 157 (huil).
Sessam 123 (estid).
Sét 109 (doguohintiliat).
Seta 151 (heitham).
Séul 216 (soeul).
Sgaladh 213 (scal).
Sgeadas 135 (guelcet).
Sgiurdaim 215 (scruitiam).
Sglaigin 216 (stloitprenou).
Si, sib 187 (hui).
Sion 126, 184 (fionou, mellhionou).
Sir 155 (hir).
Slaidim 170 (ladam).
Slemon 148 (gurlimun).
Slóg 156 (hloimol).
Slondim 130 (glanstlinim).
Sluccim 212 (roluncas).
Smachd 72 (cimmaeticion).
Smétim 120 (enmeituou).
Snaidim 192 (nedim).
Snáthat 195 (notuid).
Snithe 200 (orubimnit).
Snuad 104 (dinaut).
Su, so 150 (haelhucar).
So, sin 155 (hinn).
Socc 218 (such).
Som 207, 117 (racdam, em).
Sonn 127 (fonnaul).
Sorn 137 (guforn).
Sraiglim 127 (frec).
Sranad 109 (doguorennieu),
Srathar 217 (strotur).
Sreth 101 (difrit).
Srian 128 (fruinn).
Sruith 217 (strutiu).
Strácadh 217 (strocat).
Stró 217 (strouis).
Struth 225 (trot).
Sude, side 155 (hinnoid).
Sugim 106 (dissuncgneticc).
Sulbair 151 (helabar).
Tá 169 (itau).
Taghaim 157 (hantertoetic).
Tailchube 219 (talcipp).
Taile 49 (attal).
Tairchetal 94 (darcennetiticion).
Tar 222 (tarleberieti).
Tarr 219 (tar).
Teg 57 (boutig).
Teist 220 (testou).
Tene 219 (tan).
Teoir 220 (teir).
Tét 81 (comtantou).
Tin 104 (din).
Tionsanaim 221 (tinsot).
Tir 222 (tir).
Tiug 220 (teu).
Tlaith 108 (dluithruim).
Tó 146 (guoteguis).
Tóeb 226 (tu).
Tond 222 (tonnou).
Trágud 146 (guotroit).
Tre 224 (troi).
Trelam 221 (tigutrel).
Tri 224 (tri).
Trócaire 225 (trucarauc).
Tróg 189 (mortru).
Trom 224 (tromden).
Tuccaim 108 (dodocetic).
Tul 218 (tal).
Uairle 50 (aurleou).
Uball 29 (abalbrouannou).
Uile 116 (elin).
Ule 156 (hol).
U'r 140 (guird).
Urcolim 122 (ercolim).

LATIN.

Acuo 121 (epill).
Acer 47 (arocrion).
Ago 35 (air).
Agmen (35 (air).
Alo 117 (eltroguen).
Ancora 34 (aior).
Antiquus 121 (entic).
Argentum 46 (argant).
Aratrum 44 (arater).
Assis 48 (asse).
Avus 227 (uir).
Barcus 51 (barcot).
Beneficium 53 (binfic).
Bestia 57 (bostol).
Bicellus 50 (bahell).
Bos 57 (boutig).
Calamus 63 (calamennou).
Candela 64 (cannuill).
Candor 62 (cadr).
Cano 69 (centhiliat).
Capistrum 69 (cepister).
Caprio 70 (cepriou).
Carex 83 (cors).
Caroenum 70 (ceroenhou).
Carpentum 70 (cerpit).
Caseus 83 (cosmid).
Casula 65 (casulheticc).
Cathedra 66 (catteiraul).
Cauannus 85 (couann).
Cauilla 70 (ceple).
Caupilus 66 (caubal).
Cauuella 66 (cauell).
Cicuta 76 (cocitou).
Cingulum 222 (torcigel).
Cippus 72 (ciphillion).
Circinus 73 (circhinn).
Cista 71 (cest).
Clavi 74 (clou).
Clivus 74 (cled).
Cluo 75 (clot).
Collata 79 (collot).
Commentarius 80 (commin).
Consigno 34 (cosoin).
Consilium 92 (cusil).
Consonus 84 (coson).
Contrarius 82 (controliaht).
Cornicula 83 (cornigl).
Corrigium 83 (corruui).
Craticula 86 (crat).
Creatus 87 (creaticaul).
Cribrum 89 (cruitr).
Crotalia 74 (cleteirou).
Culcita 78 (colcet).
Culter 67, 91 (celcell, cultir).
Cupa 138 (guicip).
Curtus 87 (creman).
Curvus 89 (cron).
Custos 84 (costadalt).
Deficio 101 (dificiuou).
Deglobare 102 (diglo).
Dexter 97 (dehlouetic).
Disculus 106 (discl).
Discus 106 (discou).
Divus 114 (duiutit).
Domare 46 (ardomaul).
Duo 107 (dīu).
Duplum 100 (diblo).
Durus 114 (dur).
Dux 108 (dodocetic).
Endo 162 (in).
Fecialis 125 (feciaul).
Fero 43 (aperth).
Fibula 128 (fual).
Flagellum 127 (frec).
Fores 111 (dor).

Fragor 126 (flairmaur).
Fui 37 (amgnaubot).
Fumus 40 (anfumetic).
Fundamentum 57 (boned).
Funis 128 (funiou).
Furnus 137 (guforn).
Gelu 130 (glanet).
Gemma 129 (gemmou).
Gena 129 (gennec).
Glomerum 156 (hloimol).
Gurges 30 (abalbrouannou).
Hora 41 (annaor).
Hortus 17, 81, 62 (luird, buorth).
Impetigo 163 (inpit).
Imus 168 (isel).
Insectiones 153 (hepp).
Inter 169 (ithr).
Jacio 160 (iecol).
Jugum 165 (iou).
Labrum 95 (darleber).
Lac 170 (laidver).
Lacruma 93 (dacrlon).
Lacus 174 (lichou).
Laena 173 (lenn).
Lana 141 (gulan).
Laxus 37 (amlais).
Linio 175 (linom).
Lino 161 (immisline).
Linum 174 (liein).
Liquidus 138 (guilp).
Livor 94 (daliu).
Lixivium 176 (lisiu).
Lubricus 174 (libiriou).
Lumen 103 (diguolouichetic).
Major 180 (mair).
Mamma 152 (henmam).
Mare 188 (morbran).
Martellus 189 (morthol).
Massa 181 (mas).
Mater 187 (modreped).
Meare 161 (immotetin).
Medica 187 (moid).
Mel 183 (mel).
Mens 145 (guordimimntius).
Mensa 189 (muiss).
Mensura 185 (mesur).
Mensurare 109 (doguomisuram).
Meto 42 (antermetetic).
Mina 186 (mined).
Minuo 183 (mein).
Minutus 190 (munutolau).
Misceo 220 (termisceticion).
Modus 187 (mod).
Molina 187 (molin).
Monile 186 (minci).
Natrix 192 (natrolion).
Nepos 80 (comnidder).
Neptis 80 (comnidder).
Nex 39 (ancou).
Nomen 42 (anu).
Nosco 37 (amgnaubot).
Novus 193 (niguid).
Numerus 193 (nimer).
Oculus 120 (enep).
Oinos 227 (unblot).
Oleum 198 (oleu).
Ora 200 (orion).
Orare 44 (araut).
Os 48 (ascorinol).
Oscillare 178 (luscou).
Ovum 90 (crunnui).
Palea 132 (guapeli).
Palma 171 (lau).
Pars 147 (gupar).
Pensum 206 (pus).
Pipa 204 (pispaur).
Pir *ombrien* 171 (larur).
Pluma 205 (plumauc).
Plus 188 (morliaus).
Pondo 206 (punt).
Postilena 205 (postoloin).

Praepes 49 (atanocion).
Pugillaris 205 (poulloraur).
Puteus 202 (peteu).
Quinque 203 (pimp).
Quis 201 (pamint).
Quoquo 76 (coc).
Quotus 201 (papedpinnac).
Remus 107 (dluithruim).
Rutilus 211 (rod).
Sagitta 34 (aimseudeticad).
Scopa 214 (scipaur).
Scrupulum 215 (scribl).
Secus 121 (ep).
Senex 152 (hencassou).
Serus 155 (hir).
Sextarius 153 (hestaur).
Siccus 215 (sich).
Sigillum 216 (soeul).
Similis 36 (amal).
Sisto 124 (estid).
Soccus 218 (such).
Solidus 156 (hol).
Spatium 84 (cospitiot).
Stabulum 216 (stebill).
Sterno 217 (strouis).
Stimulus 221 (tigom).
Stragula 217 (straul).
Stratura 217 (strotur).
Subitaneus 216 (soudan).
Sugo 106 (dissuncgnectic).
Taratrum 219 (tarater).
Tata 152 (hendat).
Taxa 222 (toos).
Tego 57 (boutig).
Temperare 220 (temperam).
Terminus 220 (termin).
Testis 220 (testou).
Tollo 108 (dluithruim).
Tonare 81 (comtantou).
Tricae 146 (guotric).
Triens 223 (trean).
Truncus 225 (truch).
Ulna 116 (elin).
Unguis 115 (eguin).
Unitas 228 (untaut).
Valere 133 (gueltoguat).
Vello 138 (guiliat).
Venaculum 139 (guinuclou).
Venatus 115 (eidguin).
Ver 137 (guiannuin).
Verbenaca 226 (ueruencou).
Vertere 139 (guirth).
Verto 140 (guirtitou).
Verus 139 (guir).
Vesica 157 (huisicou).
Vespa 143 (guohi).
Victus 143 (guoguith).
Vieo 91 (cueetic).
Vinea 139 (guinionou).
Vinum 139 (guin).
Vir 147 (gur).
Volvo 135, 90 (gueli, crunnolunou).

GREC.

ἀλλήλων 172 (leill).
ἄλλος 156 (hol).
ἀμάω 42 (antermetic).
ἀμβλύνω 56 (blinder).
ἀμέλγω 170 (laidver).
Ἀμφίμαρος 188 (morbran).
ἀνά 38 (an).
ἀνέψιος 80 (comnidder).
ἀντί 121 (ent).
ἀραρίσκω 79 (comairde).

βία 39 (ambithaul).
βοῦς 57 (boutig).
βράγχος 32 (abalbrouannou).
βράσσω 57 (bracaut).
βωμός 52 (beb).
γαλήνη 130 (glanet).
γένυς 129 (gennec).
γλαυκός 131 (gloiu).
γυνή 61 (bun).
δάμνημι 46 (ardomaul).
δέρκομαι 50 (aurcimerdricheticion).
δῖος 114 (duiutit).
δωριά 186 (mined).
ἔγνων 37 (amgnaubot).
εἰλύω 135 (gueli).
ἐλαχύς 191 (nahulei).
ἑλύω 90 (crunnolunou).
ἔντερον 202 (permedinteredou).
ἕνος 152 (hencassou).
ἐνώπιον 120 (enep).
ἔπορον 208 (rannou).
ἐρυθρός 211 (rod).
ἔσπετε 153 (hepp).
ζωμός 165 (iot).
θέμις 111 (domot).
θύρα 111 (dor).
ἵαμαι 159 (iac).
ἰέναι 160 (iecol).
ἴορκες 169 (iurgchell).
ἵστημι 124 (estid).
κάνναβις 76 (coarcholion).
καρπάλιμος 65 (carr).
κάρυον 63 (calat).
κατά 122 (ercentbidite).
κείρω 87 (creman).
κέρκος 157 (iar).
κηλίς 64 (cared).
κλίνω 74 (cled).
κλυτός 75, 147 (clot, gurclut).
κορκόρας 82 (corcid).
κόσμος 62 (cadr).
κραδάω 87 (credam).
κρίνω 89, 214 (cruitr, scarat).
κυρτός 89 (cron).
λαῖνα 173 (lenn).
λάκκος 174 (lichou).
λεύσσω 103 (diguolouichetic).
λιγύς 156 (holeu).
λῖνον 174 (licin).
λυγμός 212 (roluncas).
μάμμα 152 (henmam).
μανιάκης 186 (minci).
μάντις 112 (doromantorion).
μάργος 184 (mergidhaam).
μέλι 183 (mel).
μέμφομαι 184 (meplaom).
μινύω 183 (mein).
μυκτήρ 179 (maciat).
μύσος 33 (admosoi).
νέκυς 40 (ancou).
νεός 193 (niguid).
νήθω 195 (notuid).
οἰνός 227 (unblot).
ὀλιβρός 174 (libiriou).
ὁμοῖος 36 (amal).
ὄνομα 42 (anu).
ὄνυξ 115 (eguin).
ὁράω 218 (taguelguiliat).
ὄφρυς 56 (bleoc).
παλάμη 171 (lau).
πάρεστι 48 (arta).
πέλλα 173 (lenn).
πενθερός 56 (bodin).
πέπτω 76 (coc).
πέτομαι 49 (atanocion).
πιμπλάναι 93 (dacrlon).
πλατύς 173 (leteinepp).
πλέκω 85 (couarcou).
πότερος 201 (pamint).
πυθμήν 57 (boned).
πῦρ 171 (larur).
ῥέγχω 213 (runcniau).

ῥέζω 136 (guerg).
σκότος 134 (guascotou).
σκώρ 215 (scruitiam).
στέγος 81 (comtoou).
στέγω 57 (boutig).
στίγμα 221 (tigom).
στόρνυμι 217 (strouis).
τείρω 222 (toreusit).
τέλος 49 (attal).
τόνος 81 (comtantou).
τριμαρκισία 181 (marchauc).
τυφλός 94 (daliu).
ὑπό 141 (guo).
φέρω 43 (aperth).
φόνος 114 (dubeneticion).
φύω 36 (amgnaubot).
χόρτος 62 (buorth).
ὠλένη 116 (elin).
ὠόν 90 (crunnui).

GERMANIQUE.

Aicitha vieux-haut-all., 198 (oced).
Ains goth, 227 (unblot).
Aiths goth., 42 (anutonau).
Alan goth., 117 (eltroguen).
Aleina goth., 116 (elin).
Alls goth., 156 (hol).
Anbiodan vieux-sax., 122 (ercentbidite).
Attan goth., 152 (hendat).
Augô goth., 120 (enep).
Avon goth., 227 (uir).
Banja goth., 114 (dubeneticion).
Bihal 50 (bahell).
Binda goth., 56 (bodin).
Bráwa v.-h.-all., 55 (bleoc).
Cawl v.-sax., 66 (cauell).
Chuo v.-h.-all., 57 (boutig).
Cuople vieux-northumbrien, 66 (caubal).
Custor v.-h.-all., 85 (costadalt).
Dôms goth., 111 (domot).
Drunga anglo-sax., 113 (drogn).
Du goth., 108 (do).
Elina v.-h.-all., 116 (elin).
Endeis goth., 154 (hin).
Fadam v.-h.-all., 124 (etem).
Faúra goth., 43 (ar).
Fedara v.-h.-all., 49 (atar).
Flor v.-sax., 173 (laur).
Folm anglo-sax., 171 (lau).
Fuir v.-h.-all., 171 (larur).
Gasintha goth., 109 (doguohintiliat).
Gatamjan goth., 109 (doguohintiliat).
Haithi goth., 85 (cot).
Hanpr v.-norrois, 76 (coarcholion).
Hasala v.-h.-all., 79, 175 (coll, limncollin).
Hleiduma goth., 74 (cled).
Hlût 75 (clot).
Hreigir v.-h.-all., 82 (corcid).
Hridder v.-sax., 89 (cruitr).
Hriddian v.-sax., 89 (crit).
Hring v.-h.-all. (cron).
Idreigon goth., 208 (rec).
Innathró goth., 202 (permedinteredou).
Lauths goth., 174 (litimaur).
Magus goth., 180 (mail).

Mais goth., 187 (moi).
Majan v.-h.-all., 42 (antermetetic).
Mana v.-h.-all., 187 (mogou).
Marei goth., 188 (morbran).
Marka goth., 58 (broolion).
Mavilo goth., 180 (mail).
Medo v.-sax., 182 (med).
Mes goth., 189 (muiss).
Milith goth., 183 (mel).
Minna v.-h.-all., 145 (guordiminntius).
Miskiu v.-h.-all., 220 (termisceticion).
Muntar v.-h.-all., 112 (doromantorion).
Nagal v.-h.-all., 115 (eguin).
Namo goth., 42 (anu).
Naus goth., 39 (ancou).
Nêthla goth., 195 (notuid).
Niujis goth., 193 (niguid).
Quinó goth., 59 (bun).
Qvainon goth., 91 (cuinhaunt).
Rúna goth., 210 (ringuedaulion).
Sa, sô goth., 149 (gurthdo).
Sagen v.-h.-all., 153 (hepp).
Salo v.-h.-all., 150 (haloc).
Sami v.-h.-all., 42 (hantermetetic).
Scalmo 78 (col).
Segel all.-mod., 155 (huil).
Skadus goth., 134 (guascotou).
Skeirs goth., 214 (scarat).
Sliupan goth., 174 (libiriou).
Sluccan v.-h.-all., 212 (roluncas).
Sridan v.-sax., 87 (credam).
Strauja goth., 217 (strouis).
Tagr goth., 93 (dacrlon).
Thak v.-norr., 57 (boutig).
Thun goth., 81 (comtantou).
Torht v.-sax., 50 (aurcimerdricheticion).
Vaila goth., 135 (guell).
Vair goth., 147 (gur).
Vairths goth., 139 (guirth).
Vait goth., 111 (dorguid).
Valvjan goth., 90 (crunnolunou).
Vara goth., 128 (taguelguiliat).
Vefsa v.-h.-all., 143 (guohi).
Vidan goth., 91 (cueetic).
Vulla goth., 141 (gulan).
Vulluh v.-h.-all., 135 (gueli).
Wahr all., 139 (guir).

LETTO-SLAVE.

Ains v.-pr., 227 (unblot).
Akis 120 (enep).
Avinas 227 (uir).
Brùvi 55 (bleoc).
Dĕvas 114 (duiutil).
Do 108 (do).
Ganna v.-pr., 61 (bun).
Govĕdo 57 (boutig).
Imĕ 42 (anu).
Jaut 165 (iot).
Kalu 64 (cared).
Kloniti 74 (cled).
Konoplja 76 (coarcholion).
Kuto 201 (pamint).
Lãka 174 (lichou).
Laukiu 103 (doguolouichetic)

Lĭgŭkŭ 191 (nahulei).
Lijati 161 (immisliue).
Medu 182 (med).
Mĕna 161 (immotetin).
Mĭnij 183 (mein).
Monisto 186 (minci).
Morje 188 (morbran).
Nágas 115 (eguin).
Naujes 193 (niguid).
Navi 40 (ancou).
Pitati 169 (itlann).
Platús 173 (leteinepp).
Plĕne 173 (lenn).
Pŭta 49 (atamocion).
Sakyti 153 (hepp).
Samŭ 36 (amal).
Skiriù 214 (scarat).
Slava 75 (clot).
Stĕgu 57 (boutig).
Strĕti 217 (strouis).
Tĕtiva 81 (comtantou).
Valiti 135 (gueli).
Váltis 135 (gueltiocion).
Veikti 143 (guoguith).
Velikŭ 186 (gueltoguat).
Vlŭna 141 (gulan).
Vranŭ 188 (morbran).
Znati 37 (amgnaubot).

SANSCRIT.

Akshi 121 (enep).
Apaskaras 214 (scarat).
Asthi 49 (ascortnol).
Ati 49 (at).
Bándhus 56 (bodin).
Bódhajami 122 (ercentbidite).
Brūs 55 (bleoc).
Budhnás 57 (boned).
Çad 62 (cadr).
Çrutás 75 (clot).
Damitas 46 (ardomaul).
Darç 122 (erderh).
Devás 114 (duiutit).
Dāhma 111 (domot).
G'alam 130 (glanet).
G'anitar 61(bun).
G'ñās 37 (amgnaubot).
Kālas 64 (cared).
Kaṇ 69 (centhiliat).
Kar 87 (creman).
Kar 65 (carr).
Kat 201 (pamint).
K'atasras 203 (petguar).
K'had 134 (guascotou).
Khañgas 68 (cemmein).
Laghús 191 (nahulei).
Mádhu 182 (med).
Nāma 42 (anu).
Náptar 80 (comnidder).
Purús 188 (morliaus).
Sa 149 (gurthdo).
Samás 36 (amal).
Sāmi 42 (antometetic).
Sthag 57 (boutig).
Strnómi 217 (strouis).
Su 150 (haelhucar).
Tántis 81 (comtantou).
Tarami 224 (troi).
Tigmás 221 (tigom).
Tiram 222 (tir).
Tisras 220 (teir).
Vājāmi 91 (cueetic).
Varas 136 (gueltaguat).
Vīras 147 (gur).
Ūrna 141 (gulen).

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE ..... I-III
Abréviations ..... V-VI
Sources ..... VII-IX
INTRODUCTION. — Chapitre I. — Le vieux-breton ; première période du vieux-breton ..... 1 - 9
Deuxième période du vieux-breton 10-15
Chapitre II. — Age des gloses 16-21
— III. — Provenance des gloses 22-27
VOCABULAIRE 28-228
Appendice 229
Index 230
Table 245
Addenda et corrigenda 247-249

ADDENDA ET CORRIGENDA

P. 6. Au lieu de *Concenn 8. 110*, lisez *Concenn 810*.
P. 13. Au lieu de *109*, lisez 109. ; au lieu de *108*, lisez 108.,
P. 14. Au lieu de *le premier exemple que nous en connaissions*, lisez *le premier exemple que nous connaissions de l'affaiblissement du d.*
P. 19. Au lieu de *deklouetic*, lisez *dehlouetic*.
P. 27. Après *dès le commencement du* IXe *siècle*, ajoutez *s'il est prouvé que l'appendice au livre de Landaff soit du commencement du* IXe *siècle.*
P. 28. Lisez en tête *Avertissement* : *Les consonnes irlandaises surmontées d'un point sont des spirantes.*
P. 33. (admet). Au lieu de *meataim*, lisez *meathaim* ; au lieu de *meatad*, lisez *meathadh*.
— (admosoi). Au lieu de μυκ, lisez μυσ.
P. 37. (amgnaubot). Au lieu de scr. *gñās*, lisez scr. *ǵñā-ta-s* « su, connu » ; au lieu de ἔγνων, lisez ἔγνων « je sus ».
P. 38. (amser). Ajoutez : le scr. *amasa* n'est connu que par les lexicographes hindous.
P. 42. (anu). Au lieu de *ime*, lisez *imĕ*.
P. 48. (arton). Au lieu de *arton, artum* « *plebs* », lisez *arton, artum* (plebs).
P. 49. (at). Au lieu de ἔτί, lisez ἔτι.
— (atanocion). Au lieu de *fĕdara* « *ailes* », lisez *fĕdara* « *plume, duvet de plumes* ».
P. 53. (bibid). Au lieu de *biodba, bidba*, lisez *biodhbha, bidhbha.*
P. 55. (bleoc). Au lieu de scr. *bruva*, mettez scr. *bhrūs*, génitif *bhrŭvas* ; au lieu de ὄφρυς, lisez ὀφρύς ; au lieu de *dá briad*, lisez *dá brŭad.*
P. 56. (blinder). Au lieu de ἀμλύσς, lisez ἀ-μλύς.
— (bodin). Au lieu de *binda*, lisez *ga-binda* « lien » ; au lieu de πενθερός *beau-frère*, lisez *beau-père* ; au lieu de scr. *bándhus* « *lien* », lisez scr. *bándhus* « lien de parenté ».
P. 57. (boutig). Au lieu de *govedo*, lisez *govĕdo* « gros bétail à cornes,

troupeau de bœufs » ; effacez slav. *stegin* et ajoutez lith. *stegu* « je couvre ».

P. 61. (bun). Supprimez lat. *genus*, scr. *ǵanilar*, qui ont le *g* palatal ario-européen et non la gutturale vélaire *gw*, comme le celtique, le germanique, le vieux prussien et le grec.

P. 63. (calet). Au lieu de χάρνον, lisez χάρυον.

P. 68. (cemmein). Accentuez σκάζω et lisez scr. *khãnǵas* au lieu de *khañgas*.

P. 74. (cled). Au lieu de *hleiduma* « à gauche », lisez « qui est à gauche » ; supprimez slav. *kloniti*.

P. 75. (clot). Au lieu de goth. *hlût*, lisez v.-h.-all. *hlût*.

P. 76. (coc). Ajoutez aux formes citées le scr. *paḱāmi* et le slav. *pekã* tranchent la question en faveur de *pek*.

P. 80. (comnidder). Coupez τόν-ο-ς et non τό-νο-ς ; supprimez goth. *thun* qui n'existe pas ; au lieu de *tectiva*, lisez *tẽtiva*.

P. 82. (corcid). Accentuez κορκόρας.

P. 85. (cot). Supprimez la remarque : pour *oi* celtique = *ai* gothique...., etc.

P. 89. (crit). Au lieu de *kriddian* lisez *hriddian* ; au lieu de *krivu*, lisez *krivŭ*.

— (cruitr). Au lieu de *rîtêra*, lisez *rîtera* ; au lieu de *vieux-sax. hridder*, lisez *anglo-sax.*

P. 91. (gueig). Au lieu de scr. *vājāmi*, lisez *vajāmi*.

— (cuinhaunt). Au lieu de *qvainon*, lisez *quainón*.

P. 112. (guomone). Au lieu de *muntar* « vigie », lisez *muntar* « vigilant ».

P. 114. (duiutit). Au lieu de lith. *dévas*, lisez *dẽvas* qui ne doit être comparé avec δῖος et *dẽwás* que pour la racine.

P. 122. (erderh). Au lieu de anc. sax. *torht* « splendeur », lisez *torht* « clair, distinct ».

P. 130. (glanet). Au lieu de *ǵalam*, lisez *ǵalam*.

P. 134. (guascotou). Au lieu de *khad*, lisez *k'had*.

P. 135. (gueli). Au lieu de v.-h.-all. *vulluh*, lisez *wulluh*.

— (guell). Supprimez goth. *mais vaila* qui se rapporte à un passage isolé et difficile.

P. 136. (guerg). Au lieu de ὄργη, lisez ὀργή.

P. 142. (guodeimisauch). Au lieu de *godde faint*, lisez *goddefaint*..

P. 143. (gulan). Au lieu de scr. *ūrna*, lisez *ūrṇā*.

— (guohi). Après *comparer* ajoutez *le plus immédiatement*.

P. 144. (guollung). Au lieu de *hembron*, lisez *hembronk*.

P. 145. (guordiminntius). Au lieu de *men-(t)-is*, lisez *men-(ti)-s*.

P. 148. (gurehic). Au lieu de *grecg*, *groucg*, lisez *greg*, *groueg*.

P. 152. (hendat). Au lieu de lith. *tẽta*, lisez *tèta* ; au lieu de goth. *attan*, lisez *atta* qui se rattache au grec ἄττα.

P. 161. (immotetin). Au lieu de *ni-ma-jas*, lisez *ni-maja-s*.

P. 165. (int). Au lieu de scr. *jūs*, lisez *jūsha-m*.

P. 167. (is). Au lieu de *iss gnir*, lisez *iss guir*.

P. 169. (itercludant). Au lieu de *clodaim*, lisez *clodhaim*.
P. 171. (lau). Au lieu de anglo-sax. *folma*, lisez v.-h.-all. *folma*; ajoutez: anglo-sax. *folm* (féminin fort), *folme* (féminin faible)
P. 173. (lenn). Au lieu de lith. *plène*, lisez *plĕne*.
P. 174. (libiriou). Au lieu de *sleffār*, lisez *sleffar*.
— (lichou). Au lieu de slav. *laka*, lisez *lăka*.
P. 175. (limncollin). Au lieu de goth. *hasala*, lisez *v.-h.-all.*
P. 176. (litimaur). Le goth. *lauths* n'existe qu'en composition : *jugga-lauths* « jeune homme ».
P. 177. (litimaur). Au lieu de *liteas* , lisez *litheas*.
P. 186. (minci). Au lieu de scr. *maniaka*, lisez *manjākā*; c'est, paraît-il, le nom d'un coquillage.
P. 191. (nahulei). Au lieu de slav. *ligŭkŭ*, lisez *lĭgŭkŭ*; accentuez v.-h.-all. *lĭhti*.
P. 193. (niguid). Au lieu de νεός, lisez νέος.
P. 198. (ocet). Ligne 2, au lieu de v.-h.-all. *aigida*, lisez *egida*; au lieu de *aicitha*, lisez *ekitha* (avec le *k* pour *g* des dialectes bavarois et allémanniques), ce qui suppose une forme pan.-germanique, *agithó(n)*. La forme lithuanienne *akèti* prouvant que le *g* germanique est sorti de *k* et non de *gh* ario-européen, nous n'hésitons plus à rapprocher les formes germaniques de la forme bretonne.
P. 201. (pamint), ligne 3. Au lieu de *kás*, lisez *kas*.
— (papeth). Au lieu de *dentale spirante anglo-saxone b*, lisez *dentale spirante anglo-saxonne d*.
P. 203. (petguaret). Au lieu de *irsit*, lisez *issit*.
P. 214. (scarat). Au lieu de lith. *skiriù*, lisez *skiriù*.

Chartres. — Imprimerie Durand frères.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

CINQUANTE-HUITIÈME FASCICULE

HINCMAR, DE ORDINE PALATII EPISTOLA. TEXTE LATIN TRADUIT ET ANNOTÉ PAR M. PROU

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1885

IX

Sur l'avis de M. G. Monod, directeur adjoint des conférences d'histoire, et de MM. Thévenin et Giry, commissaires responsables, le présent mémoire a valu à M. M. Prou le titre d'élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des Hautes Études.

Paris, le 6 juillet 1884.

Le Directeur adjoint,
Signé : G. MONOD.

Les Commissaires responsables,
Signé : THÉVENIN et GIRY.

Le Président de la Section,
Signé : L. RENIER.

HINCMARI

EPISTOLA

DE ORDINE PALATII

MACON, IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES

HINCMAR

DE ORDINE PALATII

TEXTE LATIN

TRADUIT ET ANNOTÉ

PAR

MAURICE PROU

PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67
1884

PRÉFACE

On désigne habituellement sous le titre de *De Ordine Palatii* une lettre adressée par Hincmar, archevêque de Reims, aux évêques et aux grands du royaume pour l'instruction et la direction du roi Carloman. Cet opuscule fut rédigé en 882, peu après la mort de Louis III, survenue le 5 août de la même année[1].

Il a été publié pour la première fois par le Jésuite Jean Buys en 1602[2] dans un volume intitulé : *Hincmari Rhemensis archiepiscopi.... epistolæ, ex*

1. Il est question à plusieurs reprises (ch. XI, XXXVII) dans le *De Ordine Palatii* du concile de Sainte-Macre, tenu à Fismes le 2 avril 881. Le jeune roi pour l'instruction duquel a été écrit cet opucule, « *ad institutionem istius juvenis et moderni regis nostri* » (ch. I), est bien Carloman. Hincmar fait allusion à la mort de son frère Louis, « *regi Ludovico nuper defuncto,* » au chapitre XXXVII. Et Flodoard mentionne en ces termes le *De Ordine* parmi les lettres d'Hincmar : « Item ad regem Karlomannum adolescentem et ad episcopos admonitionem de disponendo regali ministerio per capitula. »

2. Jean Buys, en latin *Johannes Busæus*, était né à Nimègue en 1547 ; il mourut à Mayence, où il enseigna la théologie, en 1611. Voyez : De Backer, *Bibliographie des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 1853-1861, 3 vol. in-4°.

ms. membraneo cod. Bibliothecæ nob. et cathedralis ecclesiæ Spirensis descriptæ (Mayence, 1602, in-4°). Le manuscrit de Spire, le seul qui ait été signalé, a aujourd'hui disparu. Jean Buys n'indique pas le siècle où il avait été écrit. Il avertit seulement le lecteur qu'il en a respecté l'orthographe dans sa transcription, se contentant de corriger les fautes manifestes[1].

Le *De Ordine* occupe dans le recueil de Buys les pages 16 à 42. Il porte pour titre : « *Epistola III ad episcopos quosdam Franciæ.* » La rubrique du manuscrit était : « *Admonitio Hincmari Remorum archiepiscopi ad episcopos et ad regem Karolomannum per capitula*[2]. »

Duchesne, qui a inséré cet opuscule dans son Recueil des historiens de France (1636, t. II, p. 487-497), ne me paraît avoir connu que l'édition de Buys.

Il en est de même de Sirmond, qui a rangé le *De Ordine* parmi les opuscules et lettres d'Hincmar sous

---

1. « Omnia quæ in Spirensi ms. codice erant, ordine parum admodum mutato, descripsimus, exceptis binis ternisve fragmentis..... Epigraphas vel inscriptiones singulis epistolis novas præfiximus ; veteres, uti parum idoneas, migrare jussimus. Eas si quis auct cognoscere, quales fuerint, inveniet eas in Notis ad finem epistolarum adjectis.... In orthographia ejusdem ms. exemplaris nihil mutavimus neque loco movimus nisi exploratas mendas et lapsus. » (*Præfatio ad candidum lectorem.*)

2. La lettre d'Hincmar a été adressée aux évêques comme le prouvent cette rubrique et la mention de Flodoard. On peut croire, comme on le verra plus loin, qu'Hincmar la destinait particulièrement à Hugues l'abbé, qui était alors à la tête du gouvernement, et qui pouvait être considéré comme le chef du clergé et de l'aristocratie.

le numéro XIV. (*Hincmari archiepiscopi Remensis opera*, Paris, 1645, in-f°, t. II, p. 201-215.) Il a substitué dans le titre le mot *proceres* au mot *episcopos*, et il y a introduit les mots *De Ordine Palatii;* d'où la désignation actuelle de cette lettre d'Hincmar.

Gengler indique dans ses *Monuments du droit germanique* une édition due à Drümel : *Geschichtmæss. Abhandlungen von dem Gross-Seneschall und Erz-Seneschall des Frænk und Ttsch. Reichs, sammt der Ganzen Epistola Hincmari de Ordine Palatii*, Nüremberg, 1751, in-4°, p. 63-68.

Dom Bouquet a donné, d'après Sirmond (1757, t. IX, p. 263-270), des fragments très considérables de cet opuscule.

Walter l'a introduit tout entier dans le *Corpus Juris Germanici* (Berlin, 1824, in-8°, t. III, p. 761-772). Son texte me paraît emprunté à Sirmond.

L'éditeur de la collection Migne (*Patrologie latine*, 1852, vol. CXXV, col. 993-1008) a puisé à la même source.

Le texte qu'il a donné a servi de base à la publication que Gengler a faite des chapitres les plus importants[1] du *De Ordine* (*Germanische Rechtsdenkmæler*, 1875, in-8°, p. 692-705).

Il n'y a donc, en réalité, qu'une édition de la lettre d'Hincmar, celle qu'a donnée Jean Buys. En l'absence de tout manuscrit, nous ne pouvons faire autre chose que la reproduire.

---

1. Ce sont les chapitres I, VI-VIII, XII-XXIII, XXIX.

Toutefois nous proposerons quelques corrections exigées par la syntaxe ou par le sens.

Guizot[1] et Le Huërou[2] avaient déjà tenté une traduction partielle du *De Ordine*. La traduction qui suit, ainsi que les notes qui l'accompagnent, a été élaborée à la conférence de M. G. Monod, pendant les années 1883-1884.

Hincmar[3] fut mêlé à tous les évènements politiques et religieux de son temps. Encore jeune, et simple moine de l'abbaye de Saint-Denis, il avait su gagner la confiance de Louis le Pieux, à ce point qu'il obtint le rappel de son maître Hilduin, exilé pour avoir pris le parti de Wala. Plus grand encore fut son crédit auprès de Charles le Chauve, dont il apparut comme le premier ministre. De 845 à 876, il dirigea l'Église de France. Il était bien, comme il le dit lui-même, « primas inter primates... et unus de primis Galliæ primatibus[4]. » Il donna au siège qu'il occupait une telle prépondérance sur les autres que Reims devint le centre du gouvernement carolingien, et que ses successeurs prétendirent à son héritage politique. Ce n'est pas ici le lieu de retracer la vie

---

1. Guizot a donné dans ses *Essais sur l'Histoire de France*, 7e édit., Paris, 1847, in-12, IVe essai, p. 222-229, la traduction des chapitres XXIX à XXXVI.

2. Le Huërou a traduit dans l'*Histoire des institutions carolingiennes*, p. 301-306, des fragments des chapitres XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XVII (p. 303), XX, XXII, XXIII, XXV, XXVIII, et intégralement les chapitres XXXIII, XVI, XXI, XXVII.

3. Voyez sur Hincmar : Noorden, *Hinkmar Erzbischof von Rheims*, Bonn, 1863, in-8o.

4. Flodoard, *Historia ecclesiæ Remensis*, l. III, c. 10.

d'Hincmar, ni de le montrer présidant ou au moins dirigeant tous les conciles, soutenant des luttes théologiques, résistant à la papauté, couronnant les rois, leur adressant des remontrances, protestant contre les incursions de Louis le Germanique, jouant en un mot dans toutes les affaires du règne de Charles le Chauve un rôle prépondérant. Il suffira de rappeler les circonstances qui l'ont amené à écrire sa lettre sur la hiérarchie du palais et le gouvernement de l'État.

Dès 867, un démêlé avait éclaté entre Hincmar et Charles le Chauve à propos de la déposition de Vulfad [1], un des clercs ordonnés par l'archevêque Ebbon. Le roi le soutenait contre son métropolitain. Oubliait-il donc, dit l'annaliste de Saint-Bertin, partisan d'Hincmar, les longs services de l'archevêque, sa fidélité, tout ce qu'il avait fait pour lui et l'honneur du royaume [2]? Le désaccord ne dura pas. Deux ans après, Hincmar posait la couronne de Lorraine sur la tête de Charles. Mais en 876, celui-ci, las de subir la volonté souvent tyrannique de l'archevêque de Reims, prétendit lui enlever la direction de l'Église de France et lui substituer un prélat moins puissant et surtout moins indépendant [3]. Aussi bien, le roi avait pour lui la papauté, en face de laquelle Hinc-

1. *Annales de Saint-Bertin*, a. 867, éd. Dehaisnes, p. 167-168.

2. « Karolus autem immemor fidelitatis atque laborum quos pro ejus honore et regni obtentu sæpe fatus Hincmarus per plures annos subierat... » (*Annales de Saint-Bertin*, a. 867, éd. Dehaisnes, p. 167.)

3. *Annales de Saint-Bertin*, a. 876, éd. Dehaisnes, p. 244-247.

mar avait, à maintes reprises, soutenu l'indépendance de l'Église française. Charles le Chauve obtint de Jean VIII des lettres conférant à Anségise, archevêque de Sens, la primatie des Gaules et de Germanie. Dès lors, c'était à Anségise qu'il appartiendrait de convoquer les conciles et de diriger les affaires ecclésiastiques en deçà des Alpes. Vicaire apostolique, il devait transmettre aux évêques les ordres du pape. Il devenait tout ensemble le chef de l'Église de France et le représentant du siège de Rome. Les évêques, réunis par le roi à Ponthion, le 21 juin 876, firent entendre d'inutiles protestations. Vainement Hincmar éleva la voix. D'après lui, la création d'un primat était un empiètement sur la juridiction des métropolitains. A vrai dire, il voyait sa propre autorité compromise. Il adressa aux évêques son opuscule sur le droit des métropolitains, « *De jure metropolitanorum* [1]. » En même temps, il écrivait la vie de saint Remi [2], où il s'efforçait de prouver la suprématie de l'église de Reims sur les autres églises. Mais Charles le Chauve, fort de l'appui de la papauté, ne tint aucun compte de ces remontrances, et, dans le concile même de Ponthion, assigna la première place au nouveau primat. Toutefois, avant de partir pour l'Italie, il donna à Hincmar une dernière preuve de sa confiance en le choisissant

1. Migne, *Patrologie latine*, vol. CXXVI, ep. xxx, col. 189. En raison de la rareté de l'édition des œuvres d'Hincmar par Sirmond, je renvoie à la réimpression qui en a été faite dans les volumes CXXV et CXXVI de la *Patrologie latine*.

2. *Patrol. lat.*, vol. CXXV, col. 1129.

comme l'un de ses exécuteurs testamentaires [1]. Après la mort de Charles le Chauve (6 octobre 877) [2], un certain nombre de grands, et parmi eux l'abbé Hugues, Gozlin, Conrad, Bernard de Gothie, Bernard d'Auvergne, mécontents des faveurs dont d'autres avaient été l'objet de la part de Louis le Bègue, l'accusèrent d'avoir distribué des *honores*, abbayes, comtés, villas, sans leur consentement et se soulevèrent contre lui. Le jeune roi eut recours à la sagesse d'Hincmar et lui demanda conseil [3]; on peut croire que l'archevêque de Reims ne fut pas sans avoir facilité l'accord qui intervint bientôt entre Louis le Bègue et les grands révoltés. Le 8 décembre 877, Hincmar couronna Louis à Compiègne [4]. Cependant il ne semble avoir joué sous son règne qu'un rôle très effacé.

Un autre l'avait supplanté dans la direction des affaires, c'était Hugues l'abbé. Hugues était fils de Conrad, comte d'Auxerre, l'oncle de Charles le Chauve. En 866, il reçut du roi les dignités de Robert le Fort, les comtés de Tours et d'Angers, l'abbaye de Saint-Martin et d'autres monastères [5], et tout à la fois le commandement des troupes canton-

---

1. Capitulaire de Quiersy, c. 12, Pertz, *Leges*, t. I. p. 539.

2. *Annales de Saint-Bertin*, a. 877, éd. Dehaisnes, p. 258-259.

3. La réponse d'Hincmar, sur laquelle nous insisterons plus loin, est connue sous le titre de : *Instructio ad Ludovicum Balbum*. Elle est publiée dans la *Patrologie latine*, vol. CXXV, col. 983 et suiv.

4. *Annales de Saint-Bertin*, a. 877, éd. Dehaisnes, p. 261.

5. *Ibid.*, a. 866, éd. Dehaisnes, p. 160-161.

nées en Neustrie. Il avait pour mission spéciale de repousser les Normands. C'était, dit Réginon, un homme courageux, humble, juste, pacifique et remarquable par la dignité de ses mœurs [1]. En 877, uni à Boson et aux deux Bernard, il avait conspiré contre Charles le Chauve, et, après sa mort, s'était tout d'abord montré hostile à son fils [2]. Mais, une fois rallié à Louis le Bègue, il devint le plus ferme appui du trône et prit en main la direction du gouvernement.

Louis le Bègue mourut le 10 avril 879 [3]. Ses fils, Louis et Carloman, avaient contre eux l'abbé Gozlin et Conrad, comte de Paris, qui appelaient Louis de Germanie en France [4]. Mais cette fois, Hugues l'abbé combattait pour les héritiers légitimes du trône ; il offrit à Louis de Germanie la portion du royaume de Lothaire que Charles le Chauve avait retenue, et obtint par là qu'il renonçât à ses prétentions sur la couronne de France [5]. Les deux frères Louis et Carloman furent sacrés à Ferrières par l'archevêque Anségise [6]. L'année suivante (880), ils se partagèrent le royaume [7]. Louis obtint ce qui restait de la *Francia* et la Neustrie avec leurs marches ; Carloman, la

---

1. *Reginonis Chronicon*, a. 867, Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 578.
2. *Annales de Saint-Bertin*, a. 877, éd. Dehaisnes, p. 258.
3. *Annales Fuldenses*, a. 879, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 392.
4. *Annales de Saint-Bertin*, a. 879, éd. Dehaisnes, p. 279 ; *Regionis Chronicon*, a. 879, Pertz, *Scriptor.*, t. II, p. 590.
5. *Annales de Saint-Bertin*, a. 879, éd. Dehaisnes, p. 281.
6. *Ibid.*, p. 282.
7. *Ibid.*, a. 880, p. 284.

Bourgogne et l'Aquitaine avec leurs marches. Hincmar pouvait espérer reprendre quelque influence auprès des jeunes rois. Il avait favorisé leur avènement au trône [1]. Et, comme à cette époque tous les princes carolingiens tendaient à s'unir contre Boson qui s'était fait couronner roi, Hincmar, profitant de cette circonstance, s'employa à procurer aux jeunes rois l'alliance et la protection de leur cousin Charles le Gros [2].

Mais Hincmar n'obtint guère de Louis III que de vaines promesses d'obéissance à ses conseils [3] et des marques d'ingratitude. Une lutte des plus vives s'engagea entre le roi et l'archevêque au sujet des élections épiscopales de Noyon et de Beauvais. Après la

---

1. Il écrivit aux rois Louis et Carloman une lettre où il leur montrait « qualiter in electione ipsorum consenserit, quando electi sunt ad regni principatum, et quæ ab eis pro hac electione mandata perceperit. » (Flodoard, *Hist. eccles. Remensis*, l. III, c. 19.) Il rappela encore, en 881, à Louis III l'aide qu'il lui avait prêtée lors de son couronnement : « Vos autem sanctæ ecclesiæ et ejus rectoribus atque mihi servate quod illi (antecessores vestri) conservaverunt ; et pro devotionis fidelitate quam vobis cum cæteris fidelibus vestris in electione vestra, non sine magno labore ad provectionem regiminis, quo.... potiti estis, nolite retribuere mihi mala pro bonis. » Lettre XIX d'Hincmar, *Patrol. lat.*, vol. CXXVI, col. 115.

2. *De Institutione regia*, *Patrol. lat.*, vol. CXXV, col. 989.

3. Hincmar écrivait à Louis III : « De eo quod in litteris vestris quas pridie Nonas transacti mensis Maii, deferente clerico nomine Teutberto, relegi, voluntarie vos subjicere velle exiguitatis meæ consiliis, et secundum quod hortatus fuero agere et disponere in ecclesiasticis et sæcularibus negotiis, et meæ fiduciæ vosmetipsos subjicere velle, et secundum datum a me consilium regni vestri jura componere. » Lettre XIX d'Hincmar, *Patrol. lat.*, vol. CXXVI, col. 114.

mort de Raginelmus, évêque de Noyon, en 880, le clergé et le peuple procédèrent à l'élection de son successeur [1]. Hédilon, candidat d'Hincmar, fut élu. Le roi, mécontent de n'avoir pu donner ce siège à quelqu'un des clercs du palais, voulut s'opposer à son ordination. Hincmar lui représenta combien c'était un péché grave de retarder une consécration ; il lui rappela, ainsi qu'à son frère, la distance qui sépare la dignité royale de la dignité pontificale. Nous n'avons plus la lettre qu'écrivit Hincmar à ce sujet ; mais Flodoard en dit assez pour que nous ne doutions pas que l'archevêque, reprenant une idée qui lui est familière, n'ait insisté sur le devoir des rois de ne pas s'ingérer dans les affaires de l'Église et particulièrement dans les élections épiscopales. Hincmar informa aussi l'abbé Hugues de sa conduite ; il n'avait fait que se conformer aux saints canons, comme on le lui avait vu faire pendant trente-cinq ans. L'élu fut donc consacré. Par malheur, c'était un prêtre de fort mauvais renom, et qui, disait-on, menait une vie qu'on eût blâmée chez un bon laïque. Peu après, Eudes, évêque de Beauvais, vint à mourir (28 janvier 881). Le roi concéda au clergé et au peuple l'élection canonique [2]. Deux élections successives désignèrent des personnages, d'abord Fromold, puis Honorat, que le clergé de la province

1. Voyez Flodoard, *Histor. eccles. Remens.*, l. III, c. 19, 24, 25 ; *Gallia Christiana*, t. IX, col. 989.

2. Voyez Flodoard, *Histor. eccles. Remens.*, l. III, c. 18 ; Hincmar, *lettres* XIX, XX, XXXIII, XXXIX, *Patrol. lat.*, vol. CXXVI ; *Gallia Christiana*, t. IX, p. 698.

rejeta l'un et l'autre comme indignes. Le roi fit alors élire son candidat Odacre. Mais Hincmar soutenait un certain Raoul ; et d'ailleurs il prétendait que le peuple et le clergé de Beauvais, ayant à deux reprises élu une personne indigne, avaient perdu leur droit d'élection et que le choix de l'évêque appartenait dès lors au métropolitain. Le synode provincial de Sainte-Macre refusa de ratifier le décret d'élection d'Odacre. Le roi voulut imposer sa volonté ; il s'attira une réponse d'Hincmar, où celui-ci déclarait hautement sa ferme résolution de ne céder ni devant les flatteries, ni devant les menaces, et de ne pas manquer au respect des canons à la défense desquels il avait consacré sa vie. Louis III insista encore pour vaincre la résistance d'Hincmar. Ce dernier dans une seconde lettre promit de se soumettre au jugement d'un concile devant lequel il exposerait sa conduite. Il terminait en menaçant le roi d'une mort prochaine s'il ne renonçait pas à ses entreprises contre les libertés ecclésiastiques[1]. « L'empereur Louis n'a pas vécu autant que son père Charles ; votre aïeul Charles n'a pas vécu autant que son père ; votre père a vécu moins encore ; quand vous êtes à Compiègne, dans

1. « Non vixit tot annos Ludovicus imperator quot pater suus Carolus ; non vixit tot annos Carolus avus vester quot annos pater suus vixit ; non vixit pater vester tot annos quot pater suus ; et quando statis in illo statu ubi avus vester et pater vester steterunt apud Compendium, inclinate oculos ubi jacet pater vester, et, si nescitis, interrogate ubi mortuus fuit et ubi jacet avus vester, et non exaltetur cor vestrum ante eum qui mortuus fuit pro vobis et pro nobis omnibus, et resurrexit a mortuis et jam non moritur : et certi estote quia moriemini, nescitis qua die vel qua hora ; et ideo necesse est et vobis et nobis omnibus secundum advocationem

ce palais où ont résidé votre aïeul et votre père, tournez vos regards sur le tombeau de votre père, et, si vous ne le savez pas, demandez où est mort et où repose votre aïeul ; et qu'alors votre cœur ne s'enorgueillisse pas devant celui qui est mort pour vous et pour nous tous, qui est ressuscité d'entre les morts, et qui est éternel ; soyez certain que vous mourrez, mais vous ne savez ni le jour ni l'heure ; aussi vous faut-il toujours être prêt, comme nous tous, à répondre à l'appel de Dieu... Vous disparaîtrez bientôt ; tandis que la sainte Église, avec ses ministres, comme le lui a promis le Christ, son maître, demeurera dans l'éternité. » Hincmar lança contre Odacre l'excommunication. Quant au concile dont il avait demandé la réunion, il n'eut pas lieu. L'affaire ne prit fin qu'après la mort d'Hincmar, quand Foulques, son successeur, eut chassé Odacre du siège de Beauvais.

Louis III mourut le 5 août 882. Hincmar vit dans sa mort un juste châtiment du ciel. On appela Carloman, alors occupé au siège de Vienne, pour qu'il vînt recueillir la succession de son frère et repousser les incursions des Normands[1]. L'archevêque de Reims rentra en scène. Hugues l'abbé était toujours

---

Domini paratos esse, quia nescimus qua hora veniet nobis finis : et ideo non exaltetur cor vestrum contra eum, in cujus manu vita diesque nostri consistunt. Vos cito deficietis, et sancta Ecclesia cum suis rectoribus sub Christo rectore secundum promissionem ejus permanebit sicut luna perfecta in æternum. » Hincmar, *lettre XX, Patrol. lat.*, vol. CXXVI, col. 117.

1. *Annales de Saint-Bertin*, a. 882, et *Annales de Saint-Vaast*, a. 882, éd. Dehaisnes, pp. 290, 313.

à la tête du gouvernement [1] : comme archichapelain, il avait la direction du clergé [2]; comme duc de France, il était le véritable lieutenant du roi, et disposait de toutes les forces militaires. Son plus grand titre de gloire était d'avoir organisé la résistance aux Normands. Mais l'aristocratie, loin de le seconder, s'éloignait de plus en plus du roi. Dès 881, Louis III ayant fait construire une forteresse à Etrein, près de Cambrai, ne trouva personne qui voulût la garder [3]. Il importait donc de rétablir entre la royauté et l'aristocratie l'accord qui avait existé entre elles au commencement du siècle. Hincmar fut chargé de tracer la voie à suivre pour la restauration de l'État. Personne plus que lui n'était à même d'accomplir cette tâche. D'autant plus qu'on se proposait simplement de relever les institutions du royaume telles qu'elles étaient sous Charlemagne et Louis le Pieux. Or, Hincmar avait connu dans sa jeunesse des contemporains de Charlemagne. Il avait fréquenté le palais au temps de la plus grande prospérité de l'empire, avant que les luttes entre les princes de la famille royale n'y eussent semé la division. Il avait pris part au gouvernement sous le règne de Charles le Chauve. On savait sa fidélité à la famille carolingienne, et son

1. « Hugo nobilissimus abbas strenue rempublicam gubernans cum armis tum consiliis suis... » *Miracula Sancti Benedicti*, auctore Adelerio, l. I, c. XLI, éd. Decertain, p. 87.

2. « Hugo... qui monarchiam clericatus in palatio optinens, ducatum etiam regni post regem nobiliter amministrabat. » *Annales Sanctæ Columbæ Senonensis*, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 104.

3. *Annales de Saint-Bertin*, a. 881, éd. Dehaisnes, p. 286.

zèle constant pour la défense des intérêts du royaume. Sa lutte contre Louis III n'avait rien diminué de son autorité morale.

Telles sont les circonstances au milieu desquelles il adressa aux évêques, et indirectement au roi et à ses conseillers, son opuscule sur l'organisation du palais et de l'Etat.

Pour donner plus d'autorité à sa parole, il s'appuya sur les traditions qu'il tenait des conseillers de Louis le Pieux [1]. Et, comme il ne voulait rien innover, mais seulement ramener ses contemporains à l'observation des règles de gouvernement suivies par Charlemagne et son fils, il prit comme base de son travail un opuscule de l'abbé Adalhard intitulé : *De Ordine Palatii* [2]. Il est assez difficile de faire le départ entre les idées propres à Hincmar et celles qu'il a empruntées à Adalhard. Toutefois, il n'est pas douteux qu'il n'ait apporté des modifications au traité d'Adalhard. D'abord les onze premiers chapitres et le dernier sont tout entiers sortis de sa plume. Et ce ne sont pas les moins importants du livre. Il y insiste sur le caractère de la royauté, et sur l'obligation où elle est de se soumettre à l'Église. Il rappelle le roi au respect des libertés ecclésiastiques et surtout des élections canoniques : observations qui avaient alors un intérêt immédiat et tout contemporain. A partir du chapitre XII, il retrace l'ancienne hiérarchie et le rôle des officiers du palais, puis le

1. *De Ordine*, c. I.
2. *Ibid.*, c. XII. Sur l'abbé Adalhard, voyez le chapitre XII.

fonctionnement des assemblées. Il insiste sur la fidélité et le dévouement des grands au roi. Dans cette partie même de son opuscule, il ne reproduit pas toujours le texte d'Adalhard. Il représente comme anciennes des institutions contemporaines d'Adalhard. Il emploie constamment l'imparfait. Il donne à l'archichapelain des attributions considérables [1], et que cet officier ne possédait peut-être pas, aussi étendues, au début du IXe siècle. Mais il importait de justifier et même de consolider le pouvoir de Hugues l'abbé, le seul homme qui par son intelligence, sa valeur, son autorité personnelle fût capable de restaurer et de sauver l'État. Adalhard n'avait pas dû songer, comme le fait Hincmar, à retracer l'histoire de l'apocrisiaire, et à faire remonter l'origine de cette charge jusqu'à Constantin. Nous ne voyons pas que pour les autres offices du palais Hincmar ait cherché d'une façon analogue à prouver leur antiquité. Le récit du baptême de Clovis n'est-il pas encore une addition de l'historien et successeur de saint Remi [2] ? Dans la liste des archichapelains que donne Hincmar au chapitre XV figure l'évêque Drogon qui n'avait pas encore obtenu cette dignité en l'année où mourut Adalhard, en 826. L'insistance avec laquelle Hincmar recommande aux conseillers de garder le plus profond secret sur les délibérations auxquelles ils ont pris part [3], de peur d'éveiller des mécontentements et des haines, et de susciter des

1. *De Ordine*, c. XIII, XIV, XV, XVI.
2. *Ibid.*, c. XIV.
3. *Ibid.*, c. XXXI.

révoltes se rapporte plutôt à l'époque troublée d'Hincmar qu'à celle d'Adalhard. Enfin, on doit se demander si au temps de Charlemagne une hiérarchie s'était déjà établie parmi les grands *majores*, et si l'on pouvait distinguer, comme le fait Hincmar, entre les *seniores* et les *minores* [1].

Le *De Ordine Palatii* a donc un double intérêt : il nous permet, en le rapprochant des annales et des capitulaires, de tracer un tableau des institutions carolingiennes vers 814, et en même temps il nous éclaire sur les vues politiques d'Hincmar et les réformes qu'il jugeait nécessaires en 882.

A ce dernier point de vue, il doit être rapproché de quelques autres opuscules, où Hincmar a exposé ses théories politiques.

Il avait adressé à Charles le Chauve, à une époque qu'on ne saurait déterminer, un traité sur les devoirs du roi « *De Regis persona et regio ministerio* [2]. » C'est un véritable manuel du roi chrétien. Hincmar y a tracé le portrait idéal du roi selon l'esprit de l'Église. Il n'a fait que réunir avec habileté des morceaux extraits des saintes Écritures et surtout des Pères de l'Église, saint Cyprien, saint Grégoire, saint Augustin, saint Innocent. Cependant, on peut en tirer quelques renseignements sur le caractère de Charles le Chauve. A la façon dont Hincmar prêche au roi la sévérité, on voit que ce qu'il déplorait le plus chez lui, c'était son extrême

1. *De Ordine*, c. XXIX.
2. *Patrologie latine*, vol. CXXV, col. 833.

faiblesse de caractère [1]. Il convient sans doute aux rois d'être miséricordieux ; mais il leur faut user à propos de leur droit de juger et de punir.

On attribue avec vraisemblance à Hincmar la rédaction de la lettre adressée à Louis le Germanique par les évêques des provinces de Reims et de Rouen, réunis à Quiersy (fin de 858), au moment où celui-ci, appelé par les grands, envahissait la France, et quand Charles venait d'être abandonné par son armée à Brienne [2]. Les évêques engageaient Louis à se méfier de ses partisans et le conjuraient de se réconcilier avec son frère. Ils lui donnaient en outre des conseils sur la conduite qui convenait à un roi.

En 875, Louis le Germanique, profitant de l'absence de Charles qui était allé chercher la couronne impériale à Rome, fit une seconde tentative sur la France. Il se présentait comme un redresseur de torts. Il venait, disait-il, mettre fin aux maux dont souffrait le royaume par suite de la négligence et de l'incapacité de son frère. Les esprits étaient hésitants. Hincmar écrivit aux évêques et aux grands de la province de Reims une lettre où il les engageait à rester fidèles au roi absent [3]. Mais on voit combien Hincmar lui-même avait peu de confiance dans la cause de Charles. Il lance contre lui un véri-

---

1. *De regis persona*, c. XIX, XX, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII.

2. *Patrol. lat.*, vol. CXXVI, col. 9.

3. Cette lettre est connue sous le titre de : *Epistola ad episcopos et proceres provinciæ Rhemensis de fide Carolo regi servanda. Patrol. lat.*, vol. CXXV, col. 961.

table acte d'accusation. Ce qui l'empêche de se tourner vers Louis, c'est qu'il a prêté serment à Charles, et que lui, évêque, ne veut point se parjurer. Comme il prévoit cependant le cas où Louis pourrait être vainqueur, il ménage ses blâmes et ses attaques contre lui. On sent que, tout en priant les évêques de garder leur foi à Charles, il n'est pas éloigné de souhaiter la victoire de son ennemi. La faiblesse de Charles le Chauve justifie les hésitations de l'archevêque. Ne pouvait-on pas espérer qu'un prince plus énergique relèverait le royaume abattu et remettrait l'ordre là ou il n'y avait déjà plus que désordre.

Les factions divisaient de plus en plus le royaume. Les grands s'éloignaient chaque jour davantage de la royauté. Le roi avait non plus des sujets, mais seulement des partisans. La fidélité des seigneurs à son égard était en raison directe des dignités qu'ils avaient reçues. Après la mort de Charles le Chauve, Louis le Bègue par ses libéralités envers les grands qui l'entouraient s'aliéna ceux qui n'avaient point eu part à ses faveurs. Ceux-ci se révoltèrent et voulurent s'opposer à son couronnement. Le jeune roi en appela à l'expérience d'Hincmar, qui lui marqua dans une lettre la ligne de conduite à suivre. Il fallait avant tout arriver à un accord avec les rebelles. Le royaume avait été florissant tant que l'union avait subsisté entre le roi et les grands. La rédaction de cette lettre intitulée : « *Instructio ad Ludovicum Balbum* [1] » se place entre la mort de Charles

1. *Patrol. lat.*, vol. CXXV, col. 983.

le Chauve (6 octobre 877) et le couronnement de Louis le Bègue (8 décembre 877).

Nous avons dit plus haut qu'Hincmar implora pour Louis III et Carloman la protection de leur cousin Charles le Gros. Il en profita pour écrire un petit traité de l'éducation des princes : « *De Institutione regis* [1]. »

Au synode de Sainte-Macre, tenu à Fismes, le 2 avril 881 [2], Hincmar rappela au roi Louis III les devoirs que lui imposait sa dignité, et qu'il semblait avoir oubliés. Il y exposa en outre ses idées sur les rapports des deux pouvoirs qui gouvernaient le monde : le pouvoir royal et le pouvoir pontifical. Il insista sur la protection que le roi est tenu d'accorder à l'Église. Le *De Ordine Palatii* ne fut aux yeux d'Hincmar qu'un complément des canons de Sainte-Macre [3].

Les incursions des Normands jusqu'aux portes de Reims forcèrent l'archevêque à se réfugier à Épernay, emportant avec lui les reliques de saint Remi [4]. De là, il adressa aux évêques un second avertissement [5] destiné au roi, et presque entièrement extrait du *De Persona regis*, des *Canons de Sainte-Macre*, et du *De Ordine*.

---

1. *Patrol. lat.*, vol. CXXV, col. 989.
2. *Ibid.*, vol. CXXV, col. 1069. — Labbe, *Concilia*, t. IX, col. 937.
3. *De Ordine*, c. XI, XXXVII.
4. *Annales de Saint-Bertin*, a. 882, éd. Dehaisnes, p. 290.
5. *Patrol. lat.*, vol. CXXV, col. 1007.

Hincmar mourut peu après, à la fin de l'année 882 [1].

Ses ouvrages politiques ne sont pas isolés au IXe siècle. Hincmar n'a fait que reprendre la tradition ecclésiastique touchant les devoirs de la royauté. Il a renouvelé la doctrine dont d'autres illustres personnages de l'Église s'étaient faits avant lui les interprètes.

Smaragde [2], abbé de Saint-Mihiel au diocèse de Verdun, est le premier qui, aux temps carolingiens, ait composé sous le titre de *Via Regia* [3] un traité des devoirs du roi. L'auteur montre aux princes la voie à suivre pour gagner le royaume éternel. Ce livre est dédié à un roi que l'auteur ne nomme pas, mais qu'il désigne clairement, quand il lui dit qu'il a été proclamé roi dès sa plus tendre enfance [4]. Il s'agit, à n'en pas douter de Louis le Pieux, né en 778, à qui son père avait donné le royaume d'Aquitaine dès sa naissance, et que le pape avait sacré en 781. Smaragde a écrit son livre avant 813, époque à laquelle Louis le Pieux fut associé à l'empire ; car il ne donne jamais que le titre de roi au personnage à qui il s'adresse.

---

1. *Annales de Saint-Vaast*, a. 882, éd. Dehaisnes, p. 314.

2. Voyez l'*Histoire littéraire*, t. IV, p. 439.

3. Publ. d'Achery, *Spicilège*, éd. in-4°, t. V, p. 1 ; éd. in-f°, t. I, p. 238 ; *Patrol. lat.*, vol. CII, col. 933.

4. « Hæc te prospicua claraque indicia ab infantia regem clamitant regemque confirmant. » (*Patrol. lat.*, vol. CII, col. 933. « Et dum adhuc parvulus esses, regali te sede sublimiter evexit. » (*Ibid.*, c. I.)

Jonas [1], évêque d'Orléans, envoya à Pépin, roi d'Aquitaine, et fils de Louis le Pieux, un opuscule désigné sous le titre de *De Institutione regia* [2]. Il avait connu Pépin en Aquitaine, province dont il était originaire [3]. Cet ouvrage étant reproduit, moins la préface et les deux derniers chapitres, dans les canons du concile de Paris de 829 [4], les auteurs de l'Histoire Littéraire en ont conclu qu'il avait été terminé avant cette époque et inséré dans les actes du concile. Ils n'ont pas pris garde que Jonas, dans sa préface, parle de la *dehonoratio* de Louis le Pieux [5], et félicite Pépin de n'y avoir pas eu part. Or, la première déposition de Louis n'eut lieu qu'en 830. Il est vrai que Pépin y avait assisté et avait contribué à dépouiller son père de la puissance royale. Jonas ne l'ignorait pas ; mais Pépin contribua bientôt après à la restauration de son père, et d'ailleurs Jonas voulait ménager l'orgueil de Pépin ; il lui suffisait de le décider à abandonner le parti de ses frères. Aussi lui rappelle-t-il le respect que les fils doivent à

---

1. Voyez l'*Histoire littéraire*, t. V, p. 20.

2. Publ. d'Achery, *Spicilège*, éd. in-4°, t. V, p. 57 ; éd. in-f°, t. I, p. 324 ; *Patrol lat.*, vol. CVI, col. 279.

3. Jonas dit dans sa préface : « Cum vestræ potestati, in cujus regno ortus et altus, litterisque admodum imbutus, comaque capitis deposita Christi militiæ sum mancipatus, jure fideliterque debui obsecundare. » (*Patrol. lat.*, vol. CVI, col. 279.)

4. Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 1636.

5. « Quia igitur quantum orthodoxum virum piumque Cæsarem, dominum nostrum, genitorem vestrum dilexeritis, eique in omnibus fideliter et humiliter subjecti fueritis, dehonorationem ægre tuleritis omnibus nobiliter, imo memorabiliter, manifestastis. » (*Patrol. lat.*, vol. CVI, col. 283.)

leur père. Il le supplie humblement de rester fidèle à l'empereur, et de ne pas favoriser la guerre civile. Cet opuscule n'a donc été adressé à Pépin qu'après la déposition de 830, et avant celle de 833; après laquelle il eût été impossible à Jonas, si indulgent fût-il, de parler à Pépin de ses sentiments de fidélité et de respect envers son père. Jonas avait donc simplement extrait des canons du concile de Paris les chapitres qui se rapportaient aux devoirs du roi, et dont il était probablement le rédacteur. Il les avait fait précéder d'un préambule et y avait ajouté deux chapitres. C'est du reste ce que semble indiquer la dernière phrase de l'adresse à Pépin [1].

Vers la même époque, un autre prélat non moins célèbre, et qui joua un rôle considérable dans les troubles du règne de Louis le Pieux, Agobard [2], envoya à l'empereur une lettre connue sous le nom de *De Comparatione regiminis ecclesiastici et politici* [3], et où il déterminait l'étendue du pouvoir des deux souverains qui gouvernaient le monde chrétien : l'empereur et le pape. Cette lettre fut écrite en 833, au moment où Grégoire IV s'apprêtait à venir en France, amené par Lothaire. Il faut en rapprocher un autre écrit du même auteur connu

1. « Restant præterea plura quæ vestræ celsitudini charitate dictante scribenda forent, ni veritus fuissem et modum epistolarem excedere, et vestræ dignationi quoquo modo oneri esse ; quæ, quia hic prætermittuntur, in sequentibus ex oraculis divinis et sanctorum Patrum dictis congesta capitulatim ponuntur. » (*Patrol. lat.*, vol. CVI, col. 284.)

2. *Histoire littéraire*, t. IV, p. 567.

3. *Patrol. lat.* vol. CIV, col. 291.

sous le nom de *Flebilis epistola de divisione imperii Francorum inter filios Ludovici imperatoris* [1].

Un écrivain irlandais, Sedulius Scotus [2], qui s'était établi à Liège entre 840 et 851, nous a, lui aussi, laissé un traité de la royauté chrétienne, le *Liber de Rectoribus christianis* [3]. Comme les ouvrages d'Hincmar, de Smaragde et de Jonas, c'est une réunion de textes empruntés à l'Écriture sainte et aux Pères de l'Église. Cependant l'auteur y prend assez souvent la parole. Chacun des vingt chapitres qui composent le livre se termine par une pièce de vers qui en est la paraphrase. On ne saurait déterminer ni l'époque à laquelle fut composé ce traité, ni le nom du roi auquel il était dédié [4].

Une même doctrine se retrouve dans tous ces écrits. Nous nous efforcerons de l'en dégager. Mais comme il s'agit de replacer le *De Ordine* dans son milieu, on s'appuiera surtout, dans l'exposé qui va suivre, sur les écrits d'Hincmar; et on s'efforcera de faire ressortir les idées qui sont particulières à l'archevêque de Reims sur la royauté et le gouvernement.

---

1. *Patrol. lat.*, vol. CIV, col. 297.

2. Sur *Sedulius Scotus* ou *Sedulius de Liège*, voyez : Pirenne, *Sedulius de Liège*, Bruxelles, 1882, in-8°, extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, collect. in-8°, t. XXXIII.

3. *Patrol. lat.*, vol. CIII, col. 291.

4. Cependant M. Pirenne, qui a étudié d'une façon spéciale la vie de Sedulius, pense que cet opuscule a été dédié au roi Lothaire et qu'il était destiné à l'éducation de ses fils. (Pirenne, *op. cit.*, p. 34.)

Tous les écrivains ecclésiastiques sont d'accord pour voir dans la royauté une institution d'ordre religieux. Le pouvoir du roi émane de Dieu [1]. C'est Dieu qui dispose des trônes : « Domini est regnum, et cui voluerit dabit illud [2]. » Le roi est désigné d'avance par Dieu [3]. Il est comme le vicaire du Tout-Puissant sur la terre [4]. Nul n'a posé avec plus de netteté qu'Hincmar le principe du droit divin.

Les rois carolingiens n'ont pas envisagé différemment la nature de leur pouvoir. Dans leurs diplômes et leurs capitulaires, ils se proclament rois par la grâce de Dieu, *gracia Dei, per misericordiam Dei, a Deo coronati.*

---

1. Hincmar, *De regis persona*, c. I : « Quod bonos reges Deus facit, malos permittit. » — Jonas, c. VII : « Nemo regum a progenitoribus regnum sibi administrari sed a Deo veraciter atque humiliter credere debet dari..... Hi vero qui a progenitoribus sibi succedere regnum terrenum, et non potius a Domino dari putant, illis aptantur quæ Dominus per prophetam improbat, dicens : Ipsi regnaverunt et non ex me; principes exstiterunt et non cognovi. » — Sedulius, c. I et c. II.

2. Hincmar, *De regis persona*, c. I.

3. On lit dans le discours de l'évêque Adventius au sacre de Charles le Chauve comme roi de Lorraine : « (Rex) quem ipse (Deus) ad salutem et profectum nostrum præscitum et electum atque prædestinatum habebat secundum misericordiam suam. » (*Patrol. lat.*, vol. CXXV, col. 803.) Et encore dans les formules de bénédiction prononcées par les évêques au sacre de Louis le Bègue : « (Deus) qui te voluit super populum suum constituere regem. » (*Ibid.*, col. 812.)

4. Sedulius, c. XIX : « Oportet enim Deo amabilem regnatorem quem divina ordinatio tanquam vicarium suum in regimine ecclesiæ suæ esse voluit, et potestatem ei super utrumque ordinem prælatorum et subditorum tribuit, ut singulis personis et quæ justa sunt decernat, et sub sua dispensatione prior ordo devote obediendo fideliter subditus fiat. »

Mais si les rois sont des représentants de Dieu, et s'ils n'agissent que par l'inspiration divine, on peut s'étonner de voir les royaumes livrés à des hommes impies et pervers. Dieu, répond Hincmar, ne donne pas le trône aux mauvais rois. Il ne fait que les tolérer, quand la perversité des peuples réclame un châtiment. Il tourne à son profit la malice des tyrans [1].

L'onction sainte confère au roi ses pouvoirs. Il n'exerce son autorité qu'en vertu de la délégation qu'il a reçue au jour de son sacre [2]. C'est alors que les évêques lui remettent le sceptre, symbole de sa puissance [3].

Ce n'est pas à dire que le peuple ne joue aucun rôle dans le choix du souverain. Mais l'élection n'est aux yeux du clergé qu'un moyen choisi par Dieu pour manifester sa volonté. Aucun prince carolingien n'est monté sur le trône qu'il n'ait été au préalable reconnu roi par les grands. Quand Charlemagne réunissait les évêques, les abbés, les comtes pour leur demander conseil sur le choix de son successeur, il était certain que nul n'oserait s'opposer au couron-

---

1. *De regis persona*, c. I.

2. Smaragde, *Préface* : « Deus... caput tuum oleo sacri chrismatis linivit et dignanter in filium adoptavit, constituit te regem populi terræ. »

3. Couronnement de Louis le Bègue : « Sceptri traditio. Accipe sceptrum, regiæ potestatis insigne, virgam scilicet regni, virgam virtutis ; qua teipsum bene regas, sanctam ecclesiam, populum christianum tibi a Deo commissum, regia virtute ab improbis defendas, pravos corrigas, rectos, ut viam rectam tenere possint, tuo juvamine dirigas. » (*Patrol. lat.*, vol. CXXV, col. 810.)

nement de son fils [1]. Mais plus tard les factions se divisent le royaume ; les grands ne considèrent plus le roi que comme leur *senior* [2] ; et Louis le Bègue, pour recueillir l'héritage de son père, doit faire des concessions à l'aristocratie. Hincmar savait combien il était important, avant de couronner le roi, d'obtenir l'adhésion des grands. Aussi, quand, dépouillant son caractère ecclésiastique, il parle en homme politique et adresse des conseils à Louis le Bègue, il l'engage à ne pas blesser l'orgueil des seigneurs et à se les concilier comme avaient fait ses ancêtres [3].

Quant au principe de l'hérédité du pouvoir royal, encore qu'on le trouve exprimé dans certains textes, par exemple dans une lettre de Paul I [4], aucun écrivain ecclésiastique n'y a insisté. Que la couronne fasse partie du patrimoine des fils de rois, ce n'est pas encore une idée courante au IXe siècle. En 835, les évêques déclarent bien que le roi a été dépouillé à tort du royaume qu'il tenait de son père [5]. C'étaient cependant ces mêmes évêques qui avaient contribué à déposer l'empereur. De plus, Charlemagne et Louis

---

1. Eginhard, *Vita Karoli*, c. 30 ; *Vita Hludowici*, c. 20, Pertz, *Script.*, t. II, p. 617.

2. Couronnement d'Hermintrude : « Volumus vos scire, fratres, quia domnus et senior noster, Carolus rex gloriosus. . » (*Patrol. lat.*, vol. CXXV, col. 813.)

3. *Instructio ad Ludovicum Balbum.*

4. Ep. XXII, *Patrol. lat.*, vol. LXXXIX, col. 1174.

5. « Immerito depositus paterno hereditarioque regno et honore et regio nomine. » *Annales de Saint-Bertin*, a. 835, éd. Dehaisnes, p. 17.

le Pieux assignent des royaumes à leurs fils ; ils associent même l'aîné à l'empire pour lui en assurer après eux la possession. Les carolingiens prennent toutes sortes de précautions pour que la dignité royale n'échappe pas à leurs fils. En 878, Louis le Bègue promet à Louis, fils de Louis le Germanique, au cas où il lui survivrait, d'aider son fils à recueillir l'héritage paternel, c'est-à-dire son royaume [1]. Le roi légitime, c'est bien plutôt, aux yeux de l'Église, celui qui a été sacré. Si Hincmar, en 858 et en 875, hésite à se rallier à Louis le Germanique, c'est non seulement qu'il a prêté serment de fidélité à Charles le Chauve, mais c'est encore que Charles le Chauve est celui à qui Dieu a donné la couronne. Il est donc le souverain légitime [2]. L'idéal de la royauté, c'est la royauté juive, institution essentiellement théocratique. Or, bien que les Juifs tinssent compte, dans une certaine mesure, du principe d'hérédité et de l'adhésion du peuple, c'était le sacre qui conférait à leurs rois leur autorité.

En face du pouvoir royal, ou plutôt au dessus de lui, s'élève le pouvoir ecclésiastique. Le pape Gélase avait dit : « Le monde est régi par deux puissances, la puissance sacrée des pontifes et la puissance royale. Mais la charge dévolue aux prêtres est d'autant plus lourde qu'au jour du jugement dernier ils

---

1. « Ut regnum paternum hereditario jure quiete tenere possit. » *Annales de Saint-Bertin*, a. 878, éd. Dehaisnes, p. 275.

2. *Lettre à Louis le Germanique*, c. XV, *Patrol. lat.*, vol. CXXVI, col. 9 et suiv.

auront à rendre compte de la conduite des rois [1]. » Tel est le texte qui sert de base aux écrivains du IXe siècle pour déterminer les rapports des deux pouvoirs, laïque et ecclésiastique. Jonas, qui cite la lettre de Gélase [2], y ajoute [3] les paroles prêtées par Rufin d'Aquilée à Constantin, au concile de Nicée : « Dieu, dit-il aux évêques, vous a établis prêtres et vous a donné le pouvoir de nous juger; aussi, c'est à bon droit que vous usez de cette prérogative ; quant à vous, il n'appartient pas aux hommes de vous juger [4]. » Hincmar, tout en reconnaissant dans son traité de la royauté le droit des prêtres à gouverner le roi, ne s'était exprimé sur ce point qu'avec réserve et timidité [5]. Mais, au concile de Sainte-Macre, rappelant le texte de Gélase, il proclama bien haut le principe de la subordination de la royauté à l'Église. La mission assignée aux évêques diffère, il est vrai, de celle confiée aux rois : les premiers ont le gouvernement du monde spirituel, les seconds, le gouvernement du monde temporel. Mais l'autorité

---

1. « Duo sunt quibus principaliter mundus hic regitur, auctoritas sacra pontificum et regalis potestas. Sed tanto gravius est pondus sacerdotum quam regum, quanto etiam pro ipsis regibus hominum in divino reddituri sunt examine rationem. » Gélase, *ep. VIII ad Anastasium imperatorem*, *Patrol. lat.*, vol. LIX, col. 42.

2. Jonas, c. I.

3. *Ibid.*, c. II.

4. « Deus vos constituit sacerdotes et potestatem dedit de nobis quoque judicandi, et ideo nos a vobis recte judicamur : vos autem non potestis ab hominibus judicari. » (Rufin, *Histor. ecclesiastica*, l. I, c. 2.) Ce texte est encore rapporté dans le capitulaire de Worms, d'août 829 (Pertz, *Leges*, t. I, p. 338.)

5. *De regis persona, Præfatio.*

des évêques dépasse celle des rois d'autant que les choses du ciel dépassent celles de la terre. D'ailleurs c'est aux évêques qu'il appartient de sacrer les rois, de les juger et de les déposer ; tandis que les rois ne peuvent ni sacrer, ni juger, ni déposer les évêques. Hincmar reprit la même idée, quoique avec moins de force et d'exagération dans le *De Ordine* [1] et dans la lettre qu'il adressa aux évêques peu de temps avant sa mort. Agobard n'a point professé une doctrine sensiblement différente. Cependant, tandis qu'Hincmar, quand il parle de l'Église et du roi, a toujours en vue l'Église de France et le roi de France, Agobard élève ses regards plus haut, et met en présence les deux puissances suprêmes qui dominent le monde chrétien, le pape et l'empereur.

Le roi ne doit jamais oublier les devoirs que sa charge lui impose. Il aura toujours présente à l'esprit la nature de son office, dont le nom même lui rappelle la grandeur. Isidore de Séville avait dit : « Reges a recte agendo vocati sunt, ideoque recte faciendo regis nomen tenetur, peccando amittitur [2]. » C'est là une étymologie que les écrivains du IX^e^ siècle se plaisent à répéter [3].

Le roi a des devoirs envers Dieu et l'Église, envers lui-même, envers ses sujets.

Smaragde et Sedulius recommandent au roi d'avoir

---

1. *De Ordine*, c. V et VI.

2. *Sententiarum*, l. III, c. XLVIII, § 7.

3. Jonas, c. III. — Sedulius, c. II. — Hincmar, *De Ordine*, c. VI. — Alcuin, ep. XI, *Patrol. lat.*, vol. C col. 159. — Capitul. de Worms, août 829, Pertz, *Leges*, t. I, p. 346.

continuellement les regards tournés vers Dieu, source de toute puissance [1]. Il faut observer ses préceptes, le craindre et l'honorer. Car c'est lui qui donne aux rois la victoire ou les renverse ; de lui seul dépend la grandeur des empires. Le roi doit avoir plus à cœur de mériter le titre de serviteur du Très-Haut que celui de roi des hommes [2].

La meilleure manière d'honorer le Seigneur, c'est de protéger ceux qui travaillent pour lui sur la terre [3]. Le roi est avant tout le protecteur de l'Église [4]. Il doit la défendre contre ses ennemis, respecter et faire respecter ses libertés et ses privilèges [5]. Le roi chrétien ne s'ingèrera dans les affaires de l'Église qu'à titre de défenseur. Il respectera les droits des évêques, assurera la liberté des élections épiscopales, permettra et même provoquera la tenue des conciles [6]. Bien loin de disposer des terres ecclé-

---

1. Smaragde, c. II et III. — Sedulius, c. I, XIV, XV.

2. Sedulius, c. I : « Piissimi et gloriosi principes plus se ministros ac servos Excelsi quam dominos aut reges hominum nuncupari et esse exsultant. »

3. Sedulius, c. XI : « Tunc vero honorare Altissimum bonus princeps cognoscitur, cum illorum qui laborant in agro dominico, tanquam magni regis dispensator, adjutor et protector efficitur. »

4. Jonas, c. IV : « Ipse (rex) enim debet primo defensor esse ecclesiarum et servorum Dei. »

5. Sedulius, c. XIX : « Quisquis est prudens et sanctus christiani populi dominator.... de privilegiis et causis sanctæ matris ecclesiæ, quæ est sponsa Dei vivi, conservandis et augendis, necnon de honore ac reverentia sacerdotali laudabilem sollicitudinem habet. »

6. Sedulius, c. XI : « Isque (rex) diligenti cura solerte provideat quatenus synodales conventus per singulos annos bis vel ter fieri jubeat, ut quod ad verum Dei cultum pertinet, quod ad ecclesia-

siastiques en faveur de ses fidèles, il restituera aux établissements religieux les biens qui leur ont été enlevés [1], et puisera dans son trésor pour les enrichir [2]. Non content d'augmenter le domaine temporel du Christ, il reculera au loin les limites de son empire spirituel [3]. Dans les lois qu'il promulguera, sa constante préoccupation sera de ne jamais s'écarter des préceptes des saintes Écritures et des principes de la religion chrétienne [4]. En un mot, il se montrera en toutes occasions l'auxiliaire de l'Église.

C'est là un rôle glorieux, et dont le roi doit se rendre digne par sa conduite. Car, comment gouvernerait-il les autres celui qui ne peut se diriger lui-même [5]? Comment réprimerait-il les fautes de ses sujets, celui qui ne saurait maîtriser ses propres

---

rum ipsius reverentiam, et ad honorem pertinere cognoscitur sacerdotum, vel quid contra mandata Domini gestum sit, in ipso reverendo atque unanimo discutiatur conventu, ut quidquid bene actum sit, corroboretur; si qua vero sunt male gesta, in melius corrigantur. »

1. *Lettre à Louis le Germanique*, c. VII. — *De Visione Bernoldi*, *Patrol. lat.*, vol. CXXV, col. 1116.

2. Smaragde, c. XII, XIII.

3. Alcuin dit en parlant de Charlemagne : « Beatus populus tali rectore exaltatus et tali prædicatore munitus; et utrumque, et gladius triumphalis potentiæ vibrat in dextra, et catholicæ prædicationis tuba resonat in lingua. » (Alcuin, ép. XVII, *Patrol. lat.*, vol. C, col. 170.) Voyez encore la lettre écrite par Alcuin à Charlemagne pour le féliciter de sa victoire sur les Huns. (Ep. XXXIII, *Ibid.*, col. 187.)

4. Hincmar, *De regis persona*, c. XVI.

5. *De Ordine*, c. VI. — *Lettre à Louis le Germanique*, c. XI.

passions[1] ? Les écrivains ecclésiastiques s'étendent longuement sur les devoirs du roi envers lui-même. Mais les conseils qu'ils lui donnent s'appliqueraient aussi bien à tout autre laïque. Ils lui recommandent la pratique de toutes les vertus. Il convient qu'on puisse le donner en exemple à ses sujets. Son palais doit être une école de bonnes mœurs[2].

Les devoirs auxquels le roi est tenu envers ses sujets, envers le peuple dont Dieu lui a confié la garde et la direction, ne sont pas les moins importants. Ils se résument en deux mots : maintenir la paix et la justice[3]. C'est pour cela que Dieu lui a donné le sceptre. Tel était déjà le rôle assigné à la royauté chez les Germains et à l'époque mérovingienne. L'Église au IX^e^ siècle reconnaît au roi la même mission, mais elle en fait un devoir religieux. Elle veut faire découler l'autorité royale tout entière de la consécration religieuse. Le roi a aussi dans sa garde particulière les veuves, les orphelins, les pauvres[4] : mais il n'est plus question, du moins dans les écrivains ecclésiastiques, de l'ancien *mundium* germanique. Protéger les déshérités et les faibles est devenu pour le roi un devoir religieux. Il les défend

---

1. Sedulius, c. II : « Qui apicem regiæ dignitatis, Domino præstante, ascenderit, oportet ut seipsum primum regat, quem divina dispositio alios regere ordinavit. »

2. Hincmar, *Lettre à Louis le Germanique*, c. XII.

3. Jonas, c. IV, VI. — Smaragde, c. VIII, c. IX. — Hincmar, *De regis persona*, c. XVII et suiv.

4. Smaragde, c. IX. — Jonas, c. IV. — Alcuin, ep. XI, *Patrol. lat.*, vol. C, col. 157.

au même titre qu'il défend l'Église[1]. Le roi dans le gouvernement du royaume doit user à la fois de bienveillance et de fermeté. Sans doute, dit Hincmar, il lui convient de pardonner[2], mais non pas hors de propos, non pas pour des raisons personnelles, non pas quand il y va du salut de l'État. Avant toutes choses, il doit réprimer les excès de quelque part qu'ils viennent, faire respecter les lois profanes et religieuses. Le bon roi sait, suivant les circonstances, user de sa baguette de commandement, ou répandre comme une manne la douceur sur son peuple[3].

Tous les devoirs du roi découlent du premier : le respect de Dieu. C'est parce qu'il aime et craint Dieu, qu'il protège l'Église, épouse du Christ ; c'est pour la même raison qu'il pratique la vertu et assure le bonheur de son peuple.

Par l'accomplissement de tous ses devoirs, le roi méritera le royaume éternel, qui est le but où chacun doit tendre[4].

Mais il ne saurait remplir sa mission s'il se confie à ses propres forces et à sa seule intelligence. Il doit grouper autour de lui des conseillers toujours prêts à l'éclairer sur les vrais intérêts du royaume[5]. Rien n'est plus important et tout à la fois plus difficile que

---

1. *Capitul. de Worms*, août 829, Pertz, *Leges*, t. I, p. 346.

2. *De regis persona*, c. XIX et suiv.

3. *Ibid.*, c. XXXII : « Quod boni regis sit et virga districtionis et manna dulcedinis. »

4. Smaragde, *passim*.

5. Smaragde, c. XX. — Sedulius, c. VI.

le choix de bons conseillers. De mauvais conseillers entraîneraient la perte du royaume. Les qualités qu'on doit avant toutes autres exiger d'un conseiller sont les qualités morales : la piété, la vertu. Hincmar qui avait pratiqué la politique sait bien que cela ne suffit pas. Il demande au conseiller d'avoir en outre une vigueur d'esprit telle qu'il puisse conjurer les périls de l'heure présente, prévoir et dévoiler ceux de l'avenir [1]. D'ailleurs, quand Hincmar engage le roi à s'entourer de conseils, il ne pense pas seulement à ceux que peuvent lui donner ses familiers. Ce qu'il veut, c'est la participation de tous les grands à la direction des affaires. Le roi ne sera fort, et son pouvoir n'aura d'efficacité que s'il s'appuie sur les seigneurs. C'est là ce qu'il s'efforce de démontrer à Louis le Bègue dans la lettre qu'il lui adresse après la mort de son père. Hincmar s'y montre si favorable au gouvernement aristocratique, si préoccupé de le rétablir, que les mots *primores regni* reviennent sans cesse sous sa plume. Il va jusqu'à refuser de donner d'autres conseils au roi avant la convocation d'un plaid général. La même pensée, comme nous l'avons dit, domine le *De Ordine Palatii*. Hincmar souhaite le retour aux institutions des premiers carolingiens, le retour à ces temps glorieux où le roi et ses fidèles travaillaient d'un commun accord à la paix et à la grandeur du royaume.

L'aristocratie religieuse doit toutefois avoir le pas

1. *De regis persona*, c. IV.

sur l'aristocratie laïque. Les évêques et les abbés, voilà ceux dont le roi suivra tout d'abord les conseils. Peut-il en être autrement quand le roi n'est que l'auxiliaire de l'Église, l'instrument de la puissance divine. Jonas considère les prêtres comme les conseillers nés des rois [1]. Et Sedulius ne saurait trop admirer la conduite de Théodose qui s'était humilié devant l'Église [2]. Si Hincmar écrit son *De Regis persona*, c'est qu'il appartient aux prêtres d'instruire les rois de leurs devoirs. En 858, il reproche à Louis le Germanique de n'avoir pas jusqu'alors tenu un compte suffisant des conseils que les évêques lui ont donnés [3]. Plus tard, il profite de la seconde invasion de Louis pour faire la leçon aux rois. Il use encore largement de son droit de remontrance au concile de Sainte-Macre. Quand il entreprend en 882 la réorganisation du royaume, il cherche un appui dans le clergé. C'est aux évêques plus qu'aux seigneurs laïques qu'il dédie son *De Ordine*, aux évêques encore qu'il adresse son second et dernier avertissement.

Par malheur, les circonstances ne permettaient pas la réalisation du plan d'Hincmar. C'est en vain qu'il chercha à raffermir l'autorité royale et à bannir l'esprit de discorde. Il était trop trop tard pour rallier l'aristocratie à la royauté. Les Normands arrivaient au cœur de la France. Les factions se multipliaient. Les grands ne songeaient plus qu'à assurer leur indépendance et à augmenter leurs domaines.

---

1. Jonas, c. I.
2. Sedulius, c. XII.
3. *Lettre à Louis le Germanique*, c. II.

C'était à qui possèderait le plus de dignités. Les villas du fisc passaient les unes après les autres des mains du roi à celles du clergé et des grands.

Carloman s'efforça cependant de suivre la voie que lui avait tracée Hincmar. En 883, il prit des mesures pour faire cesser les rapines et les brigandages contre lesquels le concile de Sainte-Macre, présidé par Hincmar, s'était élevé avec tant de force [1]. Il convoqua les grands à Vernon, en mars 884, et promulgua un autre capitulaire, prononçant les peines les plus sévères contre tous ceux qui se livreraient aux déprédations [2]. En même temps, il cherchait à rétablir l'ordre dans son palais [3]. Si donc la tentative d'Hincmar a échoué, ce fut moins la faute de Carloman que celle des circonstances.

Nous avons vu comment l'Église avait cherché à étendre sa tutelle sur la royauté. Ses efforts ne furent pas perdus. Sous l'influence du clergé, la royauté carolingienne prit un caractère ecclésiastique, théocratique même, qui en est le trait essentiel et distinctif. Une pareille situation ne contribua

---

1. Capitulaire du 22 fév. 883, promulgué à Compiègne; Pertz, *Leges*, t. I, p. 550.

2. Capitul. de Vernon, mars 884; Pertz, *Leges*, t. I, p. 551.

3. Capitul. de Vernon, c. I : « Volumus itaque ut palatium nostrum, more prædecessorum nostrorum et Dei cultu et regali honore, sed et religionis habitu, et unanimitatis concordia, atque pacis ordine stabiliatur, et in eodem palatio nostro pax prædecessorum nostrorum sanctionibus servata per omne regnum nostrum exequenda proferatur. » C. 2 : « Decernimus igitur ut omnes in palatio nostro commanentes et illud undique adeuntes pacifice vivant. » (Pertz, *Leges*, t. I, p. 551.)

pas peu à affaiblir la puissance royale en amenant le souverain à sacrifier trop souvent ses intérêts politiques à ses devoirs religieux. Mais il faut reconnaître d'autre part que, grâce à ce caractère de magistrature sacrée qu'elle prit au cours du IX^e^ siècle, la royauté conserva son prestige, et put, deux siècles plus tard, quand elle vint aux mains d'hommes sages et vaillants, reconquérir la plénitude de son autorité. De telle sorte que l'Église avait du même coup provoqué l'affaiblissement et préparé le relèvement de la royauté française.

HINCMARI

REMENSIS ARCHIEPISCOPI

EPISTOLA

DE ORDINE PALATII

ADMONITIO HINCMARI

Remorum archiepiscopi

AD EPISCOPOS ET AD REGEM KAROLOMANNUM PER CAPITULA

I.

Hincmarus, episcopus [1] ac plebis dei famulus [2]

Pro ætatis [3] et sacri ordinis antiquitate [4], posteriores tempore, boni et sapientes viri, rogatis exiguitatem meam ut qui [5] negotiis ecclesiasticis et palatinis, quando in amplitudine et unitate regni prospere agebantur, interfui, et consilia doctrinamque illorum, qui sanctam Ecclesiam in sanctitate et justitia rexerunt, sed et eorum, qui soliditatem regni tempore superiore prosperius disposuerunt, audivi, quorum magisterio traditionem majorum suorum didici, post obitum etiam domni Hludowici imperatoris [6], in eorum obsequio qui pro filiorum ejus, tunc temporis regum nostrorum, concordia sategerunt [7] pro modulo meo frequentibus

---

1. Hincmar se qualifie ordinairement : « Rhemorum episcopus » ou encore : « H. nomine non merito Rhemorum episcopus, » et exceptionnellement : « archiepiscopus. » (Ep. XXII, éd. Migne, *Patrologie latine*, vol. 126, col. 132.)

2. L'épithète « plebis Dei famulus » figure dans la plupart des suscriptions des lettres d'Hincmar ; toutefois, dans des lettres adressées au Pape, elle est remplacée par : « et vestræ sanctissimæ paternitatis devotissimus famulus. » (Ep. XI, *Patrol. lat.*, vol. 126, col. 76 ; ep. XII, *Ibid.*, col. 90.)

3. Hincmar était né en 806.

4. Hincmar devint archevêque de Reims en 845.

5. Hincmar rappelle ses titres à être consulté par les grands sur le gouvernement du royaume. Voyez *Préface*, p. VIII, et sur la vie d'Hincmar : Noorden, *Hinkmar Erzbischof von Rheims*, Bonn, 1863, in-8° ; la chronologie de la vie d'Hincmar, placée en tête de l'édition de ses œuvres, par Sirmond, *Hincmari archiepiscopi Remensis opera*,

LETTRE D'HINCMAR

Archevêque de Reims

AUX ÉVÊQUES & AU ROI CARLOMAN

I.

Hincmar, évêque et serviteur du peuple de Dieu,

Considérant mon âge avancé et l'ancienneté de mon ordination, vous qui êtes plus jeunes que moi, bons et sages hommes, vous vous adressez à mon humilité, et me priez, moi qui ai pris part à la direction des affaires de l'église et du palais, alors qu'elles prospéraient au milieu de la grandeur et de l'unité du royaume, et qui ai entendu les conseils et les doctrines des hommes qui ont gouverné la sainte Eglise en toute sainteté et justice, et de ceux qui aux temps passés ont assuré la prospérité du royaume et son unité, et à l'école desquels j'ai appris les traditions de leurs prédécesseurs, moi qui, après la mort de mon seigneur Louis, empereur, ai vécu dans la compagnie de ceux qui se sont efforcés de maintenir la concorde entre ses fils, nos rois, et qui les ai aidés dans la mesure de

---

Paris, 1645, 2 vol. in-f°; la notice de l'*Histoire littéraire*, t. V, p. 544, reproduite par Migne, *Patrologie latine*, vol. CXXV; H. Schroers, *Hinkmar Erzbischof von Reims, sein Leben und seine Schriften*, Fribourg, 1884, in-8°.

6. Louis le Pieux, mort le 20 juin 840.

7. L'idée de l'unité de l'empire survécut au traité de Verdun (843). Les fils de Louis le Pieux regardaient leurs royaumes respectifs comme des portions d'un même tout. De 843 à 860, les princes carolingiens tiennent de temps à autre des plaits où ils resserrent leur alliance, promulguent des capitulaires communs à tous les royaumes, se promettent assistance mutuelle contre les ennemis de l'empire et spécialement les Normands, essayent en un mot de gouverner d'un commun accord l'héritage de Charlemagne. Mais ces traités d'alliance ne recevaient jamais leur entier accomplissement; l'union, *fraternitas*, entre les héritiers de Louis le Pieux fut plutôt désirée que réalisée. Voyez Faugeron, *De fraternitate seu colloquiis inter filios et nepotes Hludowici pii* (842-884), Paris, 1868, in-8° (thèse de doctorat ès lettres).

itineribus verbis et scriptis laboravi, ad institutionem istius juvenis et moderni regis nostri[1], et ad reerectionem honoris et pacis Ecclesiæ ac regni, ordinem ecclesiasticum et dispositionem domus regiæ in sacro palatio, sicut audivi et vidi, demonstrem, quatenus in novitate sua ea doctrina imbuatur ut in regimine regni Deo placere, et in hoc sæculo feliciter regnare et de presenti regno ad æternum valeat pervenire. Experimento quippe cognoscimus quia vas novum quo prius sapore et odore imbutum fuerit illud in posterum diu retinebit, sicut et quidam sapiens dicit :

— Quant à ces personnages, auxquels fait allusion Hincmar, et qui s'efforcèrent de maintenir la concorde entre les fils de Louis, les plus notables sont Wala, Adalhard, Hilduin, et Louis, abbé de Saint-Denis. — Wala, fils du comte Bernard et petit-fils de Charles-Martel, fut un des conseillers intimes de Charlemagne. Il organisa la Saxe conquise et l'Italie. Après la mort de Charlemagne, il fut une des premières victimes de la réaction qui eut lieu à la cour contre l'entourage de Charlemagne. Il se retira à Corbie. Mais Louis le Pieux ayant reconnu dans l'assemblée d'Attigny (822) ses torts contre lui, il revint à la cour où il prit en main la direction du gouvernement; héritier des doctrines de son premier maître, il se montra toujours le défenseur de l'unité impériale. Ses attaques contre la conduite de la cour et les défauts des conseillers dont s'entourait l'empereur (plait d'Aix en décembre 828) lui attirèrent la haine de l'impératrice Judith. A la suite des remontrances adressées par les évêques à Louis le Pieux au plait de Worms (août 829), il tomba du pouvoir pour la seconde fois, et fut supplanté par Bernard, duc de Septimanie, que soutenait l'impératrice. Wala se retira à l'abbaye de Corbie, dont il avait été élu abbé en 826, après la mort de son frère Adalhard. De là, il dirigea la conspiration formée par les grands contre Bernard et l'empereur et où entra Lothaire. Les conjurés ayant été traduits en 831 devant l'assemblée d'Aix, Wala fut exilé sur les bords du lac de Genève, de là, transporté à Noirmoutiers, puis à Fulda; enfin on lui permit de retourner à Corbie. En 834, il suivit Lothaire en Italie et se retira au monastère de Bobbio. Député par Lothaire au plait de Thionville en mai 836, il mourut peu après au mois de septembre. (Voyez : *Vita venerabilis Walæ abbatis Corbeiensis, auctore Paschasio Radberto*, Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. IV, t. I, p. 453 et suiv.; Himly, *Wala et Louis le Débonnaire*, Paris, 1849, in-8°). Sur Adalhard, frère de Wala, voyez chap. XII. — Hilduin, abbé de Saint-Denis (814 ou 815), de Saint-Germain-des-Prés (819), et de Saint-Médard, devint en 822 archichapelain du palais. Il embrassa en 830 le parti de Wala et de

mes forces par mes fréquents voyages, mes paroles et mes écrits, vous me priez de retracer, d'après ce que j'ai appris et ce que j'ai vu moi-même, pour l'instruction de notre jeune et nouveau roi, comme aussi pour la restauration de l'honneur et de la paix de l'Église et du royaume, l'organisation ecclésiastique et celle de la maison royale dans le palais sacré; afin que, pénétré de ces maximes dès le début de son règne, notre roi puisse, dans le gouvernement du royaume, plaire à Dieu, régner heureusement en ce siècle et gagner ainsi le royaume éternel. Nous savons par expérience qu'un vase neuf garde longtemps la saveur et l'odeur dont il a été tout d'abord imprégné, comme dit un sage :

Lothaire et fut relégué à l'abbaye de Corvey en Saxe; Hincmar, son élève, l'y suivit. Grâce à l'intervention de ce dernier auprès de l'empereur, il obtint son rappel. Il recouvra ses abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain, mais demeura privé de sa charge d'archichapelain. De retour à Saint-Denis, il travailla avec Hincmar à la réforme de son abbaye. Sur la demande de l'empereur, il écrivit une vie de saint Denis, connue sous le nom d'*Areopagitica*, et où il cherchait à établir l'identité du patron de son monastère avec Denis l'Aréopagite. (*Acta Sanctorum*, *Octobre*, t. IV, p. 696 et suiv.) Il mourut en 841. (Voyez *Histoire littéraire*, t. IV, p. 607 et suiv.; Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 66-80; D. Bouillart, *Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, p. 24-30). — Hilduin eut pour successeur, comme abbé de Saint-Denis, Louis, qui apparaît avec cette qualité dès le 6 novembre 841 (Tardif, *Cartons des rois*, n° 138); à la même date, il remplissait les fonctions d'archichancelier. Il était fils de Rotrude, fille de Charlemagne, et de Roricon, comte du Mans, par conséquent frère de Gozlin, abbé de Saint-Germain. Les lettres de Loup de Ferrières nous le montrent jouissant au palais d'un crédit considérable. (*Lettres de Loup*, *Rec. des histor. de France*, t. VII, p. 480; ep. XXIV, p. 481; ep. XXV, p. 482; ep. XXXVIII, p. 484; ep. XCII, p. 488; ep. XXXII, p. 490; ep. XLIII, p. 492; ep. LXXXIII, p. 493.) En 844, il obtint l'abbaye de Saint-Riquier (*Chronicon Centulense*, *Rec. des histor.*, t. VII, p. 244); la même année, il assista avec Hincmar au concile de Verneuil (Labbe, *Conciles*, t. VII, col. 1805). Les Normands l'ayant fait prisonnier, en 858, exigèrent pour sa rançon une somme considérable (*Annales Bertiniani*, a. 858, *éd. Dehaisnes*, p. 94). Il était présent au concile tenu à Pistes en juin 861 (Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, Preuves, n° XCII). Il mourut le 9 janvier 867 (*Annales Bertiniani*, *éd. Dehaisnes*, a. 867, p. 164.) Voyez Félibien, *Op. cit.*, p. 81-82, p. 85-92.)

1. Carloman, devenu seul roi par la mort de Louis III, son frère, arrivée le 3 ou le 5 août 882.

« Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu [1]. »

Et legimus [2] quomodo Alexander in pueritia sua habuit bajulum nomine Leonidem, citatis moribus et incomposito incessu notabilem, quæ puer, quasi lac adulterinum sugens, ab eo sumpsit. Unde in adulta ætate sapiens et rex fortis seipsum reprehendebat et vitare volebat, sed, ut legitur, cum omnia regna vicerit in hoc seipsum vincere non potuit.

II.

Intellegat igitur dominus rex ad quod officium est provectus, et obaudiat commonitionem atque comminationem Regis regum dicentis ei cum aliis regibus : « Et nunc reges, inquit, intellegite, erudimini qui judicatis terram. Servite Domino in timore et exultate ei cum tremore. Apprehendite disciplinam ne quando irascatur Dominus et pereatis de via justa [3]. » Sicut multos hanc commonitionem et comminationem neglegentes [4] perisse legimus, audivimus, et etiam nostro tempore scimus [5]. Obaudiat etiam sanctam Scripturam sibi præcipientem : « Diligite justitiam qui judicatis terram. Sentite de Domino in boni-

1. Horace, *Epist.*, l. I, ep. 2, v. 69
2. Quintilien, *De Institut.*, l. I, c. 1.
3. *Psaumes*, II, 10-12.
4. Busæus imprime *neglegentos*.
5. Les contemporains regardèrent la mort de Lothaire II, enlevé par une épidémie (869, 6 août), comme un châtiment du ciel ; Lothaire avait répudié Teutberge pour épouser Walrade. Mais Hincmar, en

« Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu. »

Et nous lisons qu'Alexandre eut dans son enfance un précepteur nommé Léonide, homme de mœurs relâchées et d'une conduite déréglée; l'enfant prit ses défauts comme il eût sucé un lait malsain. Plus tard, à l'âge de la maturité, devenu un roi puissant, il se reprenait lui-même et cherchait à se corriger; mais, à ce qu'on rapporte, lui qui avait vaincu tous les royaumes, il ne put se vaincre lui-même.

II.

Que le roi comprenne donc à quelle charge il a été promu et qu'il écoute l'avertissement et la menace du Roi des rois lui disant à lui et aux autres rois : « Et maintenant, rois, comprenez, soyez instruits vous qui jugez la terre. Servez Dieu avec crainte et réjouissez-vous en lui en tremblant. Suivez ses préceptes de peur que le Seigneur ne s'irrite et que vous ne sortiez de la voie juste. » Beaucoup ont péri pour n'avoir pas tenu compte de ces paroles; nous le lisons dans les histoires, nous l'avons entendu dire, et même nous le savons par des exemples de notre temps. Qu'il écoute aussi ce précepte de la Sainte Ecriture : « Aimez la justice, vous qui jugez la terre. Que

---

écrivant ces mots *et etiam nostro tempore scimus*, devait surtout songer à Louis III, dont les mœurs n'avaient pas été irréprochables et qui, si l'on en croit les *Annales de Saint-Bertin* (a. 882, *éd. Dehaisnes*, p. 313), était mort des suites d'un coup reçu à la tête, au seuil d'une porte, alors qu'il poursuivait une jeune fille. Peut-être même pensait-il à Charles le Chauve qui mourut misérablement dans un village des Alpes, à son retour d'Italie, et que Hincmar devait considérer comme sorti de la bonne voie depuis qu'il s'était soustrait à son influence.

tate. et in simplicitate cordis quærite illum [1].....; quia in malivolam animam non introibit sapientia nec habitabit in corpore subdito peccatis [2]. »

III.

Ego autem, et pro imposito ministerio [3] et pro bona et rationabili vestra jussione, aggrediar exequi quod rogatis non meo sensu neque verbis meis. sed. ut præmisi [4], majorum traditione, attendens dicentem Dominum ad prophetam : « Tu autem audiens nuntiabis eis ex me [5]. » Ex me, inquit, et non ex te. quia, sicut ipse dicit : « Qui a semetipso loquitur. gloriam propriam quærit [6]. » Sancta Scriptura in omni ordine et professione unicuique administratori præcipit. ut intellegat cuncta quæ ait. Quoniam. si intellegit administratio quam gerit unde exordium cæpit, sollicitius satagit, ut de administrationis talento sibi credito rationem redditurus [7]. Omnes enim astabimus ante tribunal Christi [8] ut referat unusquisque quæ per corpus gessit. sive bonum, sive malum [9]. Non audiat a justo judice quod Dominus in Evangelio servo

---

1. *Sap.*, I. 1.
2. *Ibid.*, I. 4.
3. Les évêques, d'après les écrivains ecclésiastiques du IXe siècle, étaient les conseillers naturels des rois. Mais Hincmar, en raison du siege qu'il occupait, se considérait comme ayant plus que tout autre le droit de prendre part au gouvernement du royaume. Comme archevêque de Reims, il prétendait à la fois au privilège de sacrer les rois (Couronnement de Charles le Chauve à Metz en 869, *Annuntiatio Hincmari*, *Patrologie latine*, vol. CXXV, col. 806), et au droit de primatie sur les autres évêques du royaume. Il avait composé la *Vie de saint Remi* pour soutenir ses prétentions à exercer une suprématie sur les autres prélats ; *les Fausses Décrétales* tendaient en partie au même

votre bonté s'inspire de Dieu, et cherchez-le avec un cœur simple...; car la sagesse n'entrera pas dans une âme perverse, elle n'habitera pas dans un corps assujetti au péché.»

III.

Quant à moi, pour satisfaire aux devoirs de mon ministère et à votre juste et raisonnable requête, j'entreprendrai l'œuvre que vous me demandez; les idées ni les mots ne seront miens; mais je m'appuierai sur la tradition des ancêtres, me rappelant ces paroles du Seigneur au prophète : « Écoute, et tu leurs annonceras ce que tu auras appris de moi. » Tu leur parleras d'après moi, dit-il, et non d'après toi; parce que, comme il l'a encore dit : « Celui qui tire tout de son propre fonds cherche sa propre gloire. » La Sainte Ecriture recommande à tout administrateur, à quelque ordre qu'il appartienne, de connaître tout ce qu'elle-même enseigne; car, s'il comprend le principe de l'administration qui lui est commise, il s'y applique avec plus de soin, sachant qu'il devra en rendre compte comme d'un talent à lui confié. Nous comparaîtrons tous devant le tribunal du Christ afin que chacun y rapporte ce qu'il a fait de son vivant, bonnes ou mauvaises actions. Qu'il n'entende point le juste juge lui dire ce que le Seigneur dans l'Évangile déclare devoir répondre

---

but. Ecrivant au pape Léon IV pour le prier de confirmer les privilèges de l'église de Reims, il lui rappelait que « Remorum episcopus primas inter primates semper, et unus de primis Galliæ primatibus exstitit, nec alium se potiorem præter apostolicum præsulem habuit. » (Flodoard, *Histor. eccles. Remens.*, l. III, c. 10.)

4. Busæus donne *præmisit*.
5. *Ezech.*, III, 17.
6. *Joan*, VII, 18.
7. Voyez *Matth.*, XVIII, 23 sqq.; XXV, 14 sqq.
8. *Rom.*, XIV, 10.
9. *Corinth.*, 2ª epist., V, 10.

malo et pigro responsurum se fatetur, sed audire meretur : « Euge ! serve bone et fidelis ; quia super pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam ; intra in gaudium Domini tui [1]. »

IV.

Legimus in sancta Scriptura Veteris Testamenti quia David rex simul et propheta, præfigurans dominum nostrum Jesum Christum, qui solus rex simul et sacerdos fieri potuit, duos in sacerdotibus ordines constituit, in summis videlicet pontificibus et in minoris ordinis sacerdotibus, qui nunc presbyteratus funguntur officio ; ea videlicet provisione ut, dum quilibet pontificum vita decederet, quicunque sacerdotum optimus putaretur ei in pontificatum succederet [2]. Et in Novo Testamento dominus noster Jesus Christus de multitudine discipulorum suorum, sicut in Evangelio legimus, duodecim elegit quos et Apostolos nominavit [3]. Horum in Ecclesia locum tenent episcopi [4], sicut sacra Scriptura et catholici doctores ostendunt. Designavit etiam alios septuaginta duos [5] qui, sub duodecim apostolis, figuram presbyterorum, id

---

1. *Math.*, XXV, 21.

2. Le premier devoir du roi est de maintenir la hiérarchie ecclésiastique et d'assurer l'observation des règles canoniques touchant l'élection des évêques ; les évêques doivent être pris parmi les prêtres, et parmi les prêtres du diocèse : tel est le sens du chapitre IV et des suivants.

3. « Et cum dies factus esset, vocavit discipulos suos et elegit duodecim ex ipsis, quos et apostolos nominavit. » (*Luc.*, VI, 13.)

4. Saint Cyprien a assimilé les évêques aux apôtres : « Meminisse autem diaconi debent quoniam apostolos, id est episcopos et præpositos Dominus elegit... » (*S. Cypriani Epistolæ*, LXV, 3 : *Patrol. lat.*, vol. IV, col. 408.) Et saint Augustin dit : « Nemo ignorat episcopos Salvatorem ecclesiis instituisse. Ipse enim priusquam in cœlos ascenderet supponens manum apostolis ordinavit eos episcopos. » (S. Augustin, *Quæstiones ex Novo Testamento ; Patrol.*

au serviteur méchant et paresseux, mais qu'il mérite plutôt cet éloge : « Bien! bon et fidèle serviteur, parce que tu as été fidèle quand il s'agissait de peu de choses, je t'établirai sur des biens nombreux; entre dans la joie de ton Seigneur. »

IV.

Nous lisons dans l'Ancien Testament que David, à la fois roi et prophète, préfigurant Notre Seigneur Jésus-Christ, qui seul a pu être tout ensemble roi et prophète, établit la division des prêtres en deux ordres : d'abord les souverains sacrificateurs ou pontifes, puis des sacrificateurs d'un rang inférieur, qui sont aujourd'hui les prêtres; ordonnant qu'à la mort de chaque pontife, le prêtre qui serait jugé le meilleur lui succédât dans le pontificat. Et, dans le Nouveau Testament, nous lisons dans l'Évangile que Notre Seigneur Jésus-Christ parmi ses nombreux disciples en choisit douze qu'il appela apôtres. Ce sont les évêques qui maintenant dans l'Église tiennent leur place, comme l'Écriture Sainte et les docteurs catholiques le démontrent. Notre Seigneur désigna encore soixante-douze autres disciples qui, placés au dessous des douze apôtres,

---

lat., vol. XXXV, col. 2296.) Un canon du synode de Paris, en 829, rappelle que les évêques sont les successeurs des apôtres : « Episcopos locum apostolorum, chorepiscopos autem exemplum et formam tenere septuaginta discipulorum et liber Actuum Apostolorum et canonica auctoritas aperte habeant... » (Can. 27, Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 1617.). Les évêques, réunis à Pistes en juin 861, se proclament les héritiers des apôtres : « Proinde apostolicæ dignitatis quanquam indigni hæredes, pastoralem curam omnibus passim impendimus. » (Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, Preuves, n° XCII.) Toutefois à partir du X^e^ siècle on vit plus généralement dans les évêques les successeurs des soixante-douze disciples. La plupart des églises prétendaient mettre au nombre de ceux-ci leur premier évêque.

5. « Post hæc autem designavit Dominus et alios septuaginta duos. » (*Luc.*, X, 1.)

est secundi ordinis sacerdotum, **præmonstraverunt**; ut, decedentibus episcopis, de his **secundi et inferioris ordinis** sacerdotibus, **secundum sacros canones**, spiritu Dei conditos et totius mundi reverentia **consecratos**, ad summi sacerdotii apicem loco decessorum **episcoporum** provehantur [1], sicut sacra Scriptura Actuum Apostolorum patenter ostendit, dicente Petro ad **confratres** suos, quando Judas, qui connumeratus fuerat in ordine Apostolorum, et sortitus sortem ministerii **apostolatus**, abiit in locum suum : « Oportet, inquiens, **ex his viris** qui nobiscum congregati sunt in omni **tempore** quo intravit et exivit inter nos Dominus Jesus, **testem resurrectionis** ejus nobiscum fieri unum **ex istis** [2]. » Et venit electio divina super Mathiam, qui **annumeratus est** cum undecim apostolis.

V.

Et in sacra Regum historia legimus **quia principes** Sacerdotum, quando sacra unctione **reges** in **regnum** sacrabant, coronam significantem **victoriam ponentes** super capita eorum, legem in manum **ejus dabant** [3], ut scirent qualiter seipsos regere et pravos **corrigere et bonos** in viam rectam deberent dirigere. Unde, sicut **beatus papa** Gelasius ad Anastasium imperatorem ex **sacris Scripturis** demonstrat [4], et in his quæ nuper apud **martyrium sanctæ**

---

1. « Si quis episcopus esse meretur, sit primo ostiarius, **deinde lector**, postea exorcista, inde sacretur acolythus, demum vero **subdiaconus**, deinde diaconus et postea presbyter, et exinde, si meretur, **episcopus** ordinetur. » (*Epistola Caii papæ ad Felicem episcopum*, c. VI; *Patrol. lat.*, vol. V, col. 190.) — « Ne laïci ad episcopatum **provehantur**. De ordinationibus maxime observandum est ut semper **clerici fiant** episcopi... » (*Sancti Siricii epistola X seu canones synodi Romanorum ad Gallos episcopos*, c. 15; *Patrol. lat.*, vol. XIII, col. 1192.) —

préfiguraient les prêtres, c'est-à-dire les sacrificateurs du second ordre ; afin qu'à la mort des évêques, des prêtres de cette classe fussent, aux termes des canons inspirés par Dieu et consacrés par le respect universel, élevés à leurs places au souverain sacerdoce. On en trouve une preuve éclatante dans les Actes des Apôtres, quand Pierre, après la mort de Judas, qui avait compté parmi les apôtres et avait obtenu la charge apostolique, s'adresse en ces termes à ses frères : « Il faut que parmi ces hommes qui ont vécu dans notre compagnie tout le temps que Notre Seigneur Jésus a passé au milieu de nous, nous en choisissions un qui témoigne avec nous de sa résurrection. » L'élection divine désigna Mathias qui dès lors s'ajouta aux onze apôtres.

V.

Nous lisons dans l'histoire sacrée des Rois que les princes des prêtres, quand ils consacraient les rois par l'onction sainte, posaient sur leur tête une couronne symbolisant la victoire et leur mettaient dans la main le livre de la Loi, afin qu'ils sussent qu'il était de leur devoir de se gouverner eux-mêmes, de corriger les mauvais et de maintenir les bons dans la voie droite. Comme le bienheureux pape Gélase le démontre dans sa lettre à l'empereur Anastase, en s'appuyant sur les Saintes Écritures, et comme il est dit

---

« De laicis non temere faciendis. » (Denys le Petit, *Codex canonum*, *Patrol. lat.*, vol. LXVII, col. 180.)

2. *Acta*, I, 21.

3. Voyez *Deutéron.*, XVII, 18.

4. « Duo quippe sunt, imperator Auguste, quibus principaliter mundus hic regitur : auctoritas sacra pontificum et regalis potestas. » (Gelasii Epistola VIII ad Anastasium imperatorem (493), *Patrolog. lat.*, vol. LIX, col. 41.) Voyez la *Préface*, p. XXXI.

Macræ in synodo gesta sunt continetur [1], duo sunt quibus principaliter, unacum specialiter cujusque curæ subjectis, mundus hic regitur : auctoritas sacra pontificum et regalis potestas; in quibus personis, sicut ordinum sunt divisa vocabula, ita sunt et divisa in unoquoque ordine ac professione ordinationum officia [2]. Diligenter igitur quisque debet in ordine et professione sua quo nomine censetur attendere, et magnopere providere ne a nomine discordet officio. « Primum namque, ut beatus Cyprianus dicit [3], ab episcopo quid sui nominis dignitas teneat inquiratur; quoniam episcopus, cum græcum nomen sit, speculator inter-

---

1. Concile de Sainte-Macre, cap. I (Labbe, *Concilia*, t. IX, p. 337, et Migne, *Patrologie lat.*, vol. CXXV, col. 1069.) Le concile de Sainte-Macre fut tenu à Fismes, dans le diocèse de Reims, et sous la présidence d'Hincmar, le 2 avril 881. Les évêques y rappelèrent au roi, Louis III, les devoirs auxquels il était tenu envers l'Église. On peut en considérer les canons comme l'œuvre d'Hincmar. Tout d'abord, reprenant la théorie du pape Gélase, il établit la distinction entre le pouvoir royal et le pouvoir pontifical, insistant sur la nécessité et la légitimité de la subordination du premier au second : la dignité des évêques est plus haut placée que celle des rois, car les évêques sacrent les rois. Ensuite il rappelle aux prêtres leurs principaux devoirs et l'obligation pour eux de veiller au salut du peuple qui leur est confié. Le roi et ses officiers doivent, il est vrai, seconder le clergé dans sa tâche et maintenir l'honneur et les privilèges de l'Eglise. Les missi, d'accord avec les évêques, surveilleront les monastères. Mais ce qui doit avant tout préoccuper les représentants du roi, c'est de mettre fin aux pillages des bandes armées qui désolent les campagnes et aux usurpations des puissants qui tendent à diminuer le patrimoine de l'Eglise. Ici Hincmar insère une suite de dispositions empruntées aux capitulaires et qui pour la plupart sont dirigées contre les déprédateurs des domaines ecclésiastiques. Ceux qui ont à se reprocher quelque spoliation et qui ne peuvent réparer leur faute n'obtiendront de Dieu leur pardon qu'en faisant pénitence. Le dernier chapitre adressé directement au roi est une exhortation à choisir de bons conseillers et un rappel aux bonnes mœurs. Car l'Ecriture a dit : Malheur à la terre dont le roi est jeune ! Et qu'on y prenne bien garde, ce n'est point le prince jeune par l'âge qu'elle maudit, mais le roi jeune par sa vie, par ses mœurs, par sa légèreté.

2. En d'autres termes, le roi ne doit pas s'ingérer dans les affaires de l'Eglise, plus, du moins, que ne le comporte la nature de son pouvoir; idée déjà exprimée au chapitre I du concile de Sainte-Macre : « Post incarnationem vero et resurrectionem et ascensionem ejus (Jhesus) in cœlum, nec rex pontificis dignitatem, nec pontifex regiam potestatem sibi usurpare præsumpsit. ... (*Patrol.*

dans les actes du concile récemment tenu au tombeau de sainte Macre, deux puissances concourent au gouvernement général du monde, en même temps que certaines choses sont plus spécialement dévolues à chacune d'elles : l'autorité sacrée des pontifes et le pouvoir royal. Les devoirs que chacune de ces dignités impose à ceux qui en sont revêtus ne sont pas moins différents que les noms qui les désignent. Que chacun prenne donc garde au nom de l'office qu'il remplit et qu'il s'efforce de tout son pouvoir de mettre d'accord nom et office. « Que d'abord, » comme le dit saint Cyprien, « l'évêque recherche le sens du nom donné à sa dignité, puisque le mot grec *évêque* veut dire

---

lat., vol. CXXV, col. 1071.) Hincmar n'admet l'intervention de la royauté dans l'administration de l'Eglise que quand celle-ci a besoin d'être secourue, quand il est nécessaire de soutenir son autorité morale par la force matérielle. D'ailleurs, en réalité, l'administration carolingienne ne comportait pas une distinction aussi tranchée entre l'ordre ecclésiastique et l'ordre laïque. Les comtes apparaissent dans les capitulaires comme les auxiliaires des évêques, et réciproquement. Citons quelques textes. Capitulaire de Carloman, duc des Francs, en 742, 21 avril, c. 5 : « Decrevimus ut, secundum canones, unusquisque episcopus in sua parrochia sollicitudinem adhibeat, adjuvante grafione, qui defensor ecclesiæ est, ut populus Dei paganias non faciat... » (Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 25; texte reproduit au chap. 6 d'un capitulaire de Charlemagne, Boretius, n° 19, p. 45.) Questions à poser aux comtes, aux évêques et aux abbés, en 811 : « Interrogandi sunt in quibus rebus vel locis ecclesiastici laicis aut laici ecclesiasticis ministerium suum impediunt. In hoc loco discutiendum est atque interveniendum, in quantum se episcopus aut abbas rebus secularibus debeat inserere vel in quantum comes vel alter laicus in ecclesiastica negotia. Hic interrogandum est acutissime quid sit quod apostolus ait : nemo militans Deo implicet se negotiis secularibus; vel ad quos sermo iste pertineat. » (Boretius, *Capitularia*, n° 71, t. I, p. 161.) Capitulaire de 818-819, c. 5 : « ...De opere vero vel restauratione ecclesiarum comes et episcopus sive abbas unacum misso nostro, quem ipsi sibi ad hoc elegerint, considerationem faciant ut unusquisque eorum tantum inde accipiat ad operandum et restaurandum quantum ipse de rebus ecclesiarum habere cognoscitur. » (Boretius, *Capitularia*, n° 140, t. I, p. 287.) Même capitulaire, c. 8 : « Volumus ut missi nostri per singulas civitates unacum episcopo et comite missos vel nostros homines ibidem commanentes eligant, quorum curæ sit pontes per diversa loca emendare..... » (Boretius, *Ibid.*, p. 288.)

3. *De duodecim Abusionibus sæculi tractatus*, c. x; *Patrol. lat.*, vol. IV, col. 957-958. On ne connaît pas l'auteur du *Traité sur les abus du siècle*, qui a été attribué, mais à tort, tantôt à saint Cyprien, tantôt à saint Augustin.

pretatur. Quare vero speculator ponitur, et quid a speculatore requiratur Dominus ipse denudat, cum sub Ezechielis prophetæ persona episcopo officii sui rationem denunciat, ita inquiens : « Speculatorem dedi te domui Israel [1]. » Speculatoris officium est, ut commisso sibi populo exemplo et verbo qualiter vivere debeat incessanter annuntiet; sicut de Christo, qui sequi se, id est imitari, præcipit, scriptum est : « Quæ cæpit Jesus facere et docere [2]... » Et sic vitam ac mores sibi commissorum speculetur attendere, et, postquam attenderit, sermone, si poterit, et actu corrigere, et si non poterit, juxta evangelicam regulam scelerum operarios debet declinare [3].

VI.

Et rex « in semetipso nominis sui dignitatem custodire debet. Nomen enim regis intellectualiter hoc retinet ut subjectis omnibus rectoris officium procuret. Sed qualiter alios corrigere poterit qui proprios mores ne iniqui sint non corrigit? Quoniam justitia regis exaltatur solium et veritate solidantur gubernacula populorum [4]. » Quæ vero sit justitia regis idem beatus Cyprianus in nono Abusionis gradu [5] sufficientissime monstrat.

---

1. *Ezech.*, XXXIII, 7.
2. *Acta*, I, 1.
3. « Discedite a me omnes operarii iniquitatis. » (*Luc.*, XIII, 27.)
4. Extrait du 9e chapitre du *Traite des abus*, attribué à saint Cyprien; *Patrol. lat.*, vol. IV, col. 956. Hincmar avait déjà reproduit

surveillant. Il est institué comme un surveillant; et, ce qu'on est en droit d'exiger d'un surveillant, Dieu lui-même le déclare lorsqu'il explique à l'évêque la nature de son office par ces paroles adressées au prophète Ezéchiel : « Je t'ai donné comme surveillant à la maison d'Israël. » Le devoir du surveillant est de montrer sans cesse par ses exemples et ses paroles au peuple qui lui a été confié la manière dont il doit vivre; comme il a été écrit du Christ, qui ordonne de le suivre, c'est-à-dire de conformer sa vie à ses actions et à son enseignement : « Quæ cæpit Jesus facere et docere... » Ainsi, que l'évêque ait soin de se renseigner sur la vie et les mœurs des fidèles qui lui sont confiés, et, ces mœurs une fois connues, qu'il s'efforce de les corriger, s'il peut, par la parole et l'action ; s'il ne peut y réussir, il doit alors, conformément à la règle de l'Évangile, éloigner de lui les ouvriers d'iniquité.

VI.

Le roi doit faire en sorte que ses actions répondent à la dignité de son nom. Le nom du roi signifie qu'il doit remplir auprès de tous ses sujets l'office de directeur. Mais comment pourrait-il corriger les autres celui qui dans ses propres mœurs ne se garde pas de l'iniquité ? puisque c'est par la justice du roi que le trône est exalté, et c'est par la vérité que sont affermis les gouvernements des peuples. En quoi consiste la justice du roi, saint Cyprien le montre surabondamment dans le degré neuvième du Traité des Abus.

---

ce passage dans son opuscule intitulé : *De regis persona et regio ministerio*, c. II, *Patrol. lat*, vol. CXXIV, col. 835. — Voyez Sedulius, *Liber de rectoribus christianis*, c. v, viii, ix; *Patrol. lat.*, vol. CIII, p. 300-307.

5. « Nonus abusionis gradus est rex iniquus. » (*De Abusionibus*, cap. IX; *Patrol. lat.*, vol. IV, col. 956.)

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] promulgatas [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. videlicet [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] perveniens, [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], et recte [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] consideratione [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sibi subpositos regere [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ecclesiasticas [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] vel solvere [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] scriptum est [illegible] « Nulli [illegible] [illegible] [illegible] canones ignorare nec [illegible] [illegible] [illegible] Patrum [illegible] regulis obviare. [1] » [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] delinquitur [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] prosilitur. [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], cognata [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. non [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] praevaricatione sanctarum [illegible] per [illegible] [illegible] [illegible] unitate sanctae [illegible], quae corpus Christi est, [illegible], quam haere[illegible] [illegible] [illegible] Deo, capite videlicet ipsius Ecclesiae, male [illegible].

1 Voyez chap. IX. — « Nulli sacerdotum suos liceat canones ignorare nec quidquam facere quod Patrum possit regulis obviare. » (Coelestini I papae *Epistola* V, § 1 : *Patrol. lat.*, vol. L, col. 436 [illegible] reproduit dans la *Collectio Decretorum* de Denys le

VII.

L'ordre ecclésiastique a des lois promulguées par la divinité, fixant la façon dont chacun doit parvenir au rang suprême du gouvernement, c'est-à-dire à l'épiscopat ; et la façon dont l'évêque constitué légalement doit vivre, la façon dont il doit enseigner, et lui indiquant comment, tout en vivant bien et en enseignant selon les règles, il doit considérer et reconnaître chaque jour sa faiblesse, comment aussi il doit gouverner les ministres qui lui sont soumis ; enfin, avec quelle pureté d'intention il lui faut conférer les ordres sacrés et avec quelle discrétion lier et délier les fidèles. Dans ces mêmes lois il a été écrit d'elles-mêmes : « Qu'il ne soit permis à aucun prêtre d'ignorer les canons ni de faire rien qui soit contraire aux règles posées par les Pères. » Car, on ne se rend pas moins coupable en allant contre les saintes traditions qu'en attaquant le Seigneur lui-même. S'il en est ainsi, c'est que le schisme et l'hérésie se touchent de près, comme le montrent les autorités sacrées. En d'autres termes, le schismatique qui, par mépris des saintes règles, leur désobéit et se sépare de l'unité de l'Église, qui est le corps du Christ, ne pêche pas moins que l'hérétique qui professe des opinions erronées sur Dieu, qui est la tête de l'Église.

Petit, c. XX, *Patrol. lat.*, vol. LXVII, col. 277.) Voyez encore le capitulaire d'Aix, de 789, c. 55. (Boretius, *Capitularia*, n° 22, t. I, p. 57) ; les c. 20 et 53 des capitulaires du synode de Francfort en juin 794. (*Id.*, *ibid.*, n° 28, t. I, p. 76, p. 78.)

VIII.

Et sicut dictum est de legibus ecclesiasticis quod nulli sacerdoti suos liceat canones ignorare nec quicquam facere quod Patrum possit regulis obviare; ita legibus sacris decretum est, ut leges nescire nulli liceat aut quæ sunt statuta contemnere. Cum enim dicitur nulli liceat leges nescire vel quæ sunt statuta contemnere, nulla persona, in quocunque ordine mundano, excipitur, quæ hac sententia non constringatur. Habent enim reges et reipublicæ ministri leges[1] quibus in quacumque provincia degentes regere debent, habent Capitula christianorum regum ac progenitorum suorum, quæ generali consensu fidelium suorum tenere legaliter promulgaverunt[2]. De quibus beatus Augustinus dicit, quia, « licet homines de his judi-

---

1. On distingue à l'époque carolingienne les lois des capitulaires. Ainsi le Capitulaire général d'Aix-la-Chapelle (817) porte : « ...quid etiam in legibus mundanis inducendum, quid quoque in capitulis inferendum foret adnotaverimus. » (Boretius, *Capitularia*, n° 137, t. I, p. 275.) Les lois diffèrent des capitulaires par leur origine, par leur nature, par leur mode d'application. C'est ce qu'a parfaitement établi M. Thévenin. Les lois forment le droit populaire; elles sont la consignation par écrit des coutumes suivies par tel ou tel peuple; leur rédaction est confiée à des hommes connus par leur expérience. Le peuple les sanctionne par son approbation. Au IX^e^ siècle, le mode de rédaction des *Leges* ou des *Capitula legibus addenda*, qui doivent leur être assimilés, n'est pas différent. Les capitulaires, *Capitula per se scribenda*, émanent de l'autorité royale; les grands seuls concourent à leur rédaction. Les lois contiennent des règles de droit privé, de procédure et de droit pénal; les capitulaires concernent plus généralement le droit public. Les lois constituent un droit personnel : chaque individu est jugé suivant sa loi d'origine. Les capitulaires sont le plus souvent applicables dans tout le royaume ou tout l'empire : ils constituent le droit territorial. (Voyez Thévenin, *Lex et Capitula*, *Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes*, fasc. XXXV, 1878, p. 137.)

2. Sur la rédaction des lois et des capitulaires à l'époque carolingienne, voyez les chapitres XXXIV et XXXV. Disons seulement ici qu'on

VIII.

Et de même qu'il a été dit des lois ecclésiastiques qu'il n'est permis à aucun prêtre d'en ignorer les canons ni de rien faire contre les règles des Pères; de même, les lois sacrées ont décrété que nul n'a le droit d'ignorer les lois ni de mépriser leurs décisions. Et puisqu'il est dit que chacun doit connaître les lois et se conformer aux règles qu'elles ont posées, il n'y a personne dans l'ordre laïque, quelque place qu'il occupe, qui puisse se soustraire à cette obéissance. Il y a en effet des lois que les rois et les officiers de l'État sont tenus d'appliquer dans le gouvernement de quelque province que ce soit, il y a aussi les Capitulaires des rois chrétiens et de leurs descendants promulgués légalement par eux avec le consentement général de leurs fidèles, et qu'ils doivent observer. Saint Augustin dit de ces lois : « Bien que les hommes puissent en juger lorsqu'ils

---

distingue d'ordinaire trois sortes de capitulaires : 1° les *Capitula legibus addita* ou *addenda*, destinés à compléter les lois populaires et qui contiennent plus spécialement des règles de droit privé ; 2° les *Capitula per se scribenda* ou règlements administratifs ; 3° les *Capitula missorum*, instructions données par l'empereur aux *missi*. Dès le IX^e^ siècle, les capitulaires ont fait l'objet de plusieurs compilations. En 827, Anségise, abbé de Fontenelle, codifia les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Pieux, qu'il répartit en quatre livres : le premier livre contenant des extraits des capitulaires ecclésiastiques de Charlemagne ; le second, des extraits des capitulaires ecclésiastiques de Louis ; le troisième livre contenant des extraits des capitulaires séculiers de Charlemagne, et le quatrième, des extraits des capitulaires séculiers de Louis. Ce recueil acquit rapidement un caractère officiel ; on le trouve cité dans un capitulaire de 829. Peu après, Benoît Lévite, diacre de Mayence, publia trois autres livres, en partie composés de capitulaires faux. Le recueil d'Anségise est publié dans Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 382, et avec celui de Benoît Lévite, dans Baluze, *Capitularia*, t. I, p. 698. Les capitulaires ont été réunis par Baluze, *Capitularia regum Francorum*, 1677, 2 vol. in-f° ; 2^e^ édit., 1780, 2 vol. in-f° ; par Walter, *Corpus Juris Germanici*, 1824, in-12, t. II-III ; par Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Leges*, t. I, 1835, in-f°, et par Boretius, *Monumenta Germaniæ, Leges, Capitularia*

cent cum eas instituunt, tamen, cum fuerint institutæ atque firmatæ, non licebit judicibus de ipsis judicare sed secundum ipsas [1]. »

IX.

Multo minus autem regi vel cuilibet in quocunque ordine contra leges divinas licet agere per contemptum. Unde, principi terræ magnopere providendum atque cavendum est, ne in his Deus offendatur per quos religio christiana consistere debet et cæteri ab offensione salvari. Et ideo, quia res ecclesiasticas divino judicio tuendas et defensandas suscepit, consensu ejus, electione cleri ac plebis, et approbatione episcoporum provinciæ [2], quisque ad eccle-

---

regum Francorum, t. I, 1881-83, in-4. Voyez sur les Capitulaires : Waitz, *Deutsche Verfassungs Geschichte*, ed. 1860, t. III, p. 503-520; Boretius, *Beitræge zur Capitularienkritik*, Leipsig, 1874; Beseler, *Die Gesetzkraft der Capitularia*, Berlin, 1871; Sickel, *Acta regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata, Die Urkunden der Karolinger*, t. I, p. 403; Thevenin, *Lex et Capitula. Contributions à l'histoire de la législation Carolingienne*, ap. *Biblioth. de l'Ecole des Hautes-Etudes*, fasc. XXXV, 1879, p. 137; Gengler, *Germanische Rechtsdenkmæler, Einleitung*, § 26, p. 55.

1. Saint Augustin, *De vera religione*, c. XXXI.

2. Hincmar veut rappeler le roi et ses conseillers à l'observation des regles canoniques si souvent violées dans les elections épiscopales. Ces avertissements étaient bien a leur place sous la plume d'Hincmar qui venait d'avoir avec Louis III des démêlés à propos de l'élection d'un évêque de Beauvais. Déjà, à l'époque mérovingienne, il arrivait qu'on négligeait de faire intervenir le clergé et le peuple; les rois, abusant du droit de désignation, nommaient directement l'évêque, encore qu'ils eussent eux-mêmes consigné dans leurs édits la procédure à suivre pour la nomination des évêques. (Edit de Clotaire II, § 1, Pertz, *Leges*, t. I, p. 14, et Boretius, *Capitularia*, n° 20, t. I, p. 21.) L'insistance avec laquelle les Conciles rappellent que le peuple et le clergé devaient concourir a l'élection des évêques suffirait à prouver combien l'élection canonique était rarement pratiquée. (Voyez : Concile d'Orléans, 533, can. 3, 7; Concile de Clermont, 535, can. 2; 3e Concile d'Orléans, 538, can. 3; 5e Concile d'Orléans, 549, can. 10, 11; Concile de Paris, 557, can. 8; 5e Concile de Paris, 615, can. 1; Concile de

les établissent, cependant, une fois établies et sanctionnées, les juges n'ont plus à les juger, mais à rendre la justice d'après elles. »

IX.

C'est un devoir plus impérieux encore pour le roi et pour chacun, à quelque ordre qu'il appartienne, de ne pas mépriser les lois divines. Aussi les princes de la terre doivent veiller avec soin à ne pas laisser offenser Dieu en la personne de ceux qui ont charge de maintenir la religion chrétienne et de préserver les autres de toute offense. Puisque le roi a, par la volonté de Dieu, pris en mains la protection et la défense de l'Église, c'est par son consente-

---

Reims, 630, can. 25; Concile de Châlons, 650, can. 10.) Grégoire de Tours rapporte de nombreux exemples de nominations directes par le roi. (Greg. de Tours, *Histor.*, IV, 11, 15, 26; VIII, 20, 22; X, 26. Voyez D. Ruinart, *Præfatio in editionem sancti Gregorii episcopi Turonensis*, § 20-21, Paris, 1699, in-f°; reprod. par Migne, *Patrol. lat.*, vol. LXXI, col. 25-27. Sur les élections épiscopales sous les Mérovingiens, cf. J. Tardif, *Etudes sur les Institutions politiques et administratives de la France, période Mérovingienne*, p. 133-140.) Les choses ne furent guère changées sous Charlemagne. On connaît les récompenses promises par l'empereur aux jeunes gens du palais qui se distinguaient le plus par leur ardeur au travail : « Je vous donnerai des évêchés. » (Moine de Saint-Gall, l. I, c. 3, Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 732.) Le moine de Saint-Gall rapporte quelques anecdotes curieuses qui, pour être en partie légendaires, n'en montrent pas moins l'arbitraire avec lequel l'empereur établissait ses créatures sur les sièges épiscopaux. (Moine de Saint-Gall, l. I, c. 4. Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 732; c. 5, p. 733; c. 6, p. 733-734.) Ce n'est pas à dire que les élections canoniques fussent complètement tombées en désuétude; on en trouve çà et là quelques mentions dans les chroniques. Louis le Pieux les rétablit par le capitulaire d'Aix-la-Chapelle en 817 (cap. 2, Pertz, *Leges*, t. I, p. 206). Mais nous voyons, dès 828, Wala adresser des remontrances à l'empereur sur la disposition qu'il s'attribuait des évêchés et des biens ecclésiastiques. (*Vita Walæ*, Mabillon, *Acta Sanctor. ordin. Sancti Benedicti*, sæc. IV, t. I, p. 492-493.) Les rois cependant en vinrent de plus en plus à considérer les évêchés comme de véritables *honores* dont ils gratifiaient ceux de leurs fidèles qu'ils voulaient s'attacher plus étroitement ou dont ils craignaient la défection. Quand

siasticum regimen absque ulla venalitate provehi debet, quia, sicut Dominus in Evangelio dicit : « Qui non intrat per ostium in ovile ovium sed ascendit aliunde, ille fur est et latro [1]. » Ecclesiasticis regulis sine difficultate omnimodis debet favere, si non vult Regem regum offendere. Et sicut episcopi ac rex providere debent ut nullius rei intuitu eligatur episcopus, nisi Dei solius, id est non pro aliquo munere dationis, nec pro aliquo obsequio humano, vel propinquitate consanguinitatis, seu amicitia, vel servitio temporali, aut aliqua occasione quæ contraria esse possit veritati aut divinæ auctoritati, ita rex custodire debet, sicut sanctus Augustinus demonstrat [2], ne muneribus vel blanditiis cujusquam scelerati pelliciatur et adulationibus decipia-

---

Louis, en 837, constitua un royaume à son fils Charles, il lui donna en même temps les évêchés, les abbayes, les comtés et les domaines du fisc compris dans l'étendue du nouveau royaume : « omnes videlicet episcopatus, abbatias, comitatus, fiscos et omnia inter prædictos fines consistentia. » (*Annales Bertiniani*, a. 837, éd. Dehaisnes, p. 25-26.) Lothaire agit de même à l'égard de son frère Louis quand, en 859, il lui attribua une partie de son royaume « cum episcopatibus, monasteriis et comitatibus. » (*Annales Bertiniani*, a. 859, éd. Dehaisnes, p. 100.) En 866, Charles le Chauve établit de sa propre autorité sur le siège de Bourges Vulfade, un des clercs ordonnés par Ebbon, archevêque de Reims, après sa déposition; les évêques, et Hincmar le premier, contestèrent vainement la validité de son ordination. (*Annales Bertiniani*, a. 866, éd. Dehaisnes, p. 157.) On vit alors l'épiscopat occupé par des hommes incapables de remplir dignement cette charge. Charles le Chauve parle dans une de ses lettres d'un prélat qui savait à peine lire et ignorait complètement l'Evangile. (Lettre de Charles le Chauve au pape Nicolas, *Rec. des histor. de France*, t. VII, p. 552.) (Voyez sur la nomination des évêques par le roi, de Lézardière, *Théorie des lois politiques*, t. II, p. 244.) Toutefois, quand le roi n'avait pas intérêt à imposer son candidat, on procédait à l'élection canonique. Voici quelles en étaient les règles au IXe siècle. Aussitôt la vacance d'un siège épiscopal, le clergé et le peuple priaient le roi de consentir à ce que l'élection du nouvel évêque se fît canoniquement. Puis le métropolitain déléguait un des évêques de la province à titre de *visitator* pour surveiller l'élection. Celui-ci assemblait le clergé et le peuple qui procédaient à l'élection. L'élu devait être choisi, autant que possible, dans le clergé de la province. Il arrivait souvent aussi que le roi désignait un candidat et que l'élection n'était qu'un assentiment donné par le clergé et le peuple au choix du souverain. Dans le

ment et aussi par l'élection du clergé et du peuple, et l'approbation des évêques de la province, et sans vénalité, que l'on doit parvenir à la dignité épiscopale ; car le Seigneur dit dans l'Évangile, « Celui qui n'entre pas dans la bergerie par la porte, mais s'y introduit autrement, celui-là est un voleur et un larron. » Le roi ne doit pas faire difficulté de se conformer en toutes manières aux règles ecclésiastiques, s'il ne veut offenser le Roi des rois. Les évêques et le roi doivent faire en sorte de n'apporter dans les élections épiscopales aucune préoccupation étrangère au service de Dieu ; que ni les présents, ni aucun lien humain, ni la parenté, ni l'amitié, ni un service temporel, ni quelque considération que ce soit, contraire à la vérité ou à l'autorité divine, ne soient pour rien dans l'élection. Que le roi, comme le démontre saint Augustin, ne se laisse ni gagner par les présents et les flatteries des méchants, ni tromper

---

cas de vacance d'un siège métropolitain, les évêques de la province désignaient le visiteur. Le clergé et le peuple faisaient connaître l'élu à l'archevêque par un décret. Celui-ci désignait des évêques chargés de vérifier la régularité de l'élection et d'examiner le nouvel élu. Si celui-ci était reconnu digne, le métropolitain, avec l'agrément du roi et assisté de trois évêques comprovinciaux, lui conférait l'ordination. L'élu était-il déclaré indigne, un conflit s'engageait le plus souvent entre le roi et le métropolitain, chacun d'eux prétendant au droit de nommer un autre évêque. Pareille lutte s'éleva entre Hincmar et le roi Louis III lors de la vacance du siège de Beauvais en 881. (Voyez la *Préface.*) (Sur la nomination et l'ordination des évêques, voyez de Lézardière, *Théorie des lois politiques*, t. II, p. 27-32 ; *Preuves*, p. 216, 242. Ellendorf, *Die Karolinger und die Hierarchie ihrer Zeit. Baluze, Capitularia*, t. II, col. 591-638 ; *Formulæ diversæ in episcorum promotionibus usurpatæ post restitutam electionum libertatem.*)

1. *Joan.*, X, 1. — Hincmar avait écrit à Louis III : « ...In hoc episcopali ministerio carnalem propinquum, nec amicum videlicet animi familiarem, carnali affectu recognosco, sed sententiam Domini attendo, qui dicit : Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, hic fur est et latro. Et ideo neminem eligo, neminem recognosco, neminem recipio, nisi qui vita et moribus, et scientiæ catholicæ doctrina per claves Ecclesiæ ad hoc episcopale ministerium accedit, et sciat et faciat quod sacrum ministerium postulat. » (Ep. XIX, c. 9, *Patrol. lat.*, vol. CXXVI, col. 416.)

2. Hincmar rappelle l'opinion de saint Augustin (*De civitate Dei*, l. V, c. 24), sans citer ses propres paroles.

tur [1], nec quibuscunque propinquitatis necessitudinibus conjunctis, contra Deum sanctamque Ecclesiam atque rempublicam perverse agentibus, affectu carnali parcat [2], dicente Dei Spiritu per David prophetam : « Nonne eos qui oderunt te, Deus, oderam, et super inimicos tuos tabescebam? Perfecto odio oderam illos; inimici facti sunt mihi [3]. » Inimicos enim Dei perfecto odio odisse, est ad quod facti sunt diligere et quod faciunt increpare, mores pravorum premere, vitæ prodesse.

X.

Tales etiam comites [4] et sub se judices [5] constituere debet, qui avaritiam oderint et justitiam diligant [6], et sub hac conditione suam administrationem peragant et sub se

---

1. *Symmachi papæ epistola ad Cæsarium, episcopum Arelatensem* : « Nullus itaque per ambitum ad episcopatus honorem permittatur accedere. Nam cum hic excessus in laïca conversatione culpetur, quis dubitat quod religiosis et Deo servientibus inurat opprobrium, si quis episcopatum desiderans, data pecunia, potentes personas minime suffragatrices adhibeat. Nec ad decretum sibi faciendum clericos vel cives subscribere, adhibito cujuslibet generis timore, compellat, vel præmiis aliquibus hortetur. Decretum sine visitatoris præsentia nemo conficiat, cujus testimonio clericorum ac civium possit unanimitas declarari. » (Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1295-1296.) Le concile de Clermont, de 535, s'élève aussi contre l'emploi de la brigue dans les élections épiscopales (can. 2, Labbe, *Ibid.*, t. IV, col. 1804.)

2. L'idée sur laquelle Hincmar avait insisté dans son opuscule *De Regis persona et regio ministerio*, c'était que les rois devaient ne pas se montrer trop miséricordieux, ne pas se laisser fléchir trop facilement par les prières, et surtout user de sévérité à l'égard de ceux de leurs proches qui commettaient des crimes contre Dieu, l'Eglise et l'Etat.

3. *Psalm.*, CXXXVIII, 21, 22.

4. Le comte est par excellence le fonctionnaire de l'époque Carolingienne. Sous les Mérovingiens, à côté, au dessus ou à la place des comtes se trouvaient encore les ducs établis sur plusieurs comtés,

par les adulations ; qu'il n'épargne pas par une affection toute charnelle et parce qu'il leur est uni par des liens de parenté ceux qui se livrent à des agissements pervers contre Dieu, la sainte Église et l'État. Car l'Esprit de Dieu a dit par la bouche du prophète David : « Est-ce que je ne haïssais pas, Seigneur, ceux qui t'ont haï, et n'ai-je pas séché de douleur à la vue de tes ennemis? Je les haïssais d'une haine profonde et ils sont devenus mes ennemis. » Haïr d'une haine parfaite les ennemis de Dieu consiste à aimer le bien pour lequel ils sont nés et à blâmer le mal qu'ils font, à réprimer les mœurs des méchants et à travailler par là à leur salut.

X.

Le roi doit établir des comtes et au dessous d'eux des juges qui détestent l'avarice et aiment la justice, qui s'acquittent de leurs fonctions avec équité et choisissent

---

investis surtout du pouvoir militaire, mais possédant aussi des attributions administratives et judiciaires. Sous les Carolingiens, quand il est question de ducs, il s'agit d'ordinaire de chefs de troupes. Dans les pays frontières on voit les comtes des marches (*marchisi, marchiones, margraves, marquis*) qui sont à la fois chefs militaires et administrateurs, qualifiés parfois ducs, par exemple en Istrie. Le comte de Toulouse était cependant un duc assez semblable aux ducs mérovingiens ; sa situation exceptionnelle venait de ce que l'Aquitaine avait été érigée en royaume par Charlemagne en faveur de Louis le Pieux.

5. Le mot *judex* désigne à l'époque mérovingienne tout fonctionnaire, quelque rang qu'il occupe dans la hiérarchie, et s'applique le plus souvent au comte. Au IXe siècle, on ne comprend d'ordinaire sous le terme *judices* que les officiers inférieurs, placés sous les ordres du comte : vicomtes, viguiers et centeniers.

6. Les rois carolingiens ont dû souvent rappeler leurs officiers au respect des droits de leurs subordonnés et réprimer leurs exactions. Le premier soin de Louis le Pieux fut d'envoyer dans les provinces des missi chargés de s'enquérir de la conduite des comtes et de réformer les abus : « Qui egressi invenerunt innumeram multitudinem oppressorum aut ablatione patrimonii, aut expolatione libertatis ; quod iniqui ministri, comites, et locopositi per malum ingenium exercebant. » (Theganus, *Vita Ludovici*, c. XIII.)

hujusmodi ministeriales[1] substituant. Et quicunque in omni ordine et professione in dominatione constituuntur et domini appellantur, sicut sanctus Cyprianus in sexto Abusionis gradu demonstrat, dominationis virtutem, auctore et cooperatore Domino, teneant; « quia, nihil proficit dominandi habere potestatem, si dominus ipse non habeat et virtutis rigorem. Sed hic virtutis rigor non tam exteriori fortitudine, quæ et[2] ipsa sæcularibus dominis necessaria est, indiget, quam animi interiori fortitudine, bonis moribus, exerceri debet; sæpe enim dominandi per animi neglegentiam perditur fortitudo. Tria ergo necessaria hos qui dominantur habere oportet, terrorem scilicet, et ordinationem, et amorem. Nisi enim ametur dominus pariter et metuatur, ordinatio minime constare illius potest. Per beneficia ergo et affabilitatem procuret ut diligatur, et per justas vindictas, non propriæ injuriæ, sed legis Dei, studeat ut metuatur. Propterea quoque, dum multi pendent in eo, ipse Deo adhærere debet, qui illum in ducatum constituit, qui ad portanda multorum onera ipsum veluti fortiorem solidavit. Paxillus enim, nisi bene forte firmetur et alicui fortiori adhæreat, omne quod in eo pendet cito labitur, et ipse solutus a rigore suæ firmitatis cum oneribus ad terram delabitur. Sic et princeps, nisi suo conditori pertinaciter adhæserit, et ipse, et omne quod continet, cito deperit[3]. » Et sciat quod, sicut in principatu hominum primus constitutus est, ita quoscunque peccatores sub se in præsenti habuit, nisi se et illos correxerit, supra se modo implacabili in illa futura pœna habebit.

---

1. Bien que le mot *ministeriales* s'étende parfois à tous les agents royaux (802, *Capitulare missorum generale*, § 40 : « ...Similiter et de comitibus vel centenariis, ministerialibus nostris... » Boretius, *Capitularia*, n° 33, t. I, p. 99), il désigne plus spécialement des agents personnels choisis par les comtes dans leur domesticité pour remplir toutes sortes de fonctions. Après le x^e^ siècle, ce terme cessa d'être employé en France pour désigner une catégorie spéciale de fonction-

Tous ceux
seigneurs,
ue charge
ntre saint
avec l'aide
pouvoir de
fermeté de
ns la force
seigneurs
ire dans la
le pouvoir
ommandent
éissance et
et craint,
et sa bien-
ar de justes
es propres
a craindre.
dent de lui,
au pouvoir
les fardeaux
t affermi et
t ce qui est
ême cédant
est ainsi du
son Créa-
» Et qu'il
s hommes,
rs qui lui
dans l'autre

naires; il persista en Allemagne où il désignait des agents chargés d'administrer un territoire pour un fonctionnaire royal ou pour un seigneur.

2. Busæus porte *in ipsa*.

3. *De duodecim Abusionibus sæculi tractatus*, cap. VI, *Patrol. lat.*, vol. IV, col. 953.

XI.

In memoratis namque gestis apud martyrium sanctæ Macræ[1], et de his quæ ad sanctæ Ecclesiæ ac rectorum ipsius honorem et vigorem, et de his quæ ad regis et regni soliditatem atque curam pertinent, necnon et de domus regiæ dispositione, ex catholicorum [2] secundum sanctarum Scripturarum tramitem promulgationibus, atque ex christianorum regum constitutionibus per capitula breviter, ac salubriter si teneantur et exequantur, collecta continentur[3]. Verumtamen[4] quia Samaritanus, verus videlicet custos humani generis, stabulario, id est pontificali ordini, cujus curæ vulneratum quemque commiserat ad sanandum, dans duos denarios, Vetus scilicet ac Novum Testamentum, dixit : « Quod supererogaveris, ego cum rediero reddam tibi[5], » eisdem gestis, velut ex supererogatione, quæ præmissa sunt in hoc opusculo, et quæ sequentur, adicere studeo.

---

1. Voyez sur le Concile de Sainte-Macre ou de Fismes le chap. V.
2. *Catholicorum.* On doit peut-être corriger *catholicorum* en *conciliorum.*

XI.

Les actes du concile tenu au tombeau de sainte Macre, dont il a été question, contiennent réunies par chapitres, brièvement et aussi utilement, si on les respecte et les observe, les décisions des Pères de l'Église, conformes aux Saintes Écritures, et les constitutions des rois chrétiens, concernant l'honneur et l'affermissement de la sainte Église et de ses ministres, le gouvernement du roi et du royaume, et l'organisation de la maison royale. Cependant, puisque le Samaritain, qui représente le vrai gardien du genre humain, en donnant deux deniers, en d'autres termes l'Ancien et le Nouveau Testament, à l'hôtelier, c'est-à-dire à l'ordre des pontifes, à qui il avait confié le soin et la guérison d'un blessé, a dit : « Ce que tu auras dépensé en plus, je te le rendrai à mon retour, » je m'efforcerai d'ajouter, à titre de supplément aux actes du concile de Sainte-Macre, les choses que j'ai déjà consignées dans cet opuscule et celles qui vont suivre.

---

3. Concile de Sainte-Macre, ch. VI : « Admonitio ad regem et ministros reipublicæ. »

4. Busæus donne *Veruntamen*.

5. *Luc*, X, 35.

XII.

Adalhardum[1], senem[2] et sapientem[3], domni Caroli magni imperatoris propinquum, et monasterii Corbeiæ[4] abbatem, inter primos consiliarios primum, in adolescentia mea vidi[5]. Cujus libellum *De Ordine Palatii*[6] legi et scripsi, in quo inter cætera continetur duabus principaliter divisionibus totius regni statum constare, anteposito semper et ubique omnipotentis Dei judicio. Primam videlicet divisionem esse dicens, qua assidue et indeficienter regis palatium regebatur et ordinabatur; alteram vero, qua totius regni status, secundum suam qualitatem, studiosissime providendo, servabatur.

---

1. Adalhard, né vers 753, frère de Wala, était fils du comte Bernard, fils de Charles Martel et, par conséquent, cousin de Charlemagne. Il fut élevé à la cour, mais à l'âge de vingt ans, il se retira à Corbie. Pour échapper plus complètement à l'influence mondaine, il gagna le Mont-Cassin. L'empereur, connaissant sa sagesse, l'y envoya chercher. Il était déjà abbé de Corbie lorsque Charles lui confia la direction du royaume d'Italie, dont il avait donné la couronne à Pépin (roi en 781). A la fin de l'année 809, il se rendit à Rome, accompagné de Bernharius, évêque de Worms, pour terminer l'affaire de la procession du Saint-Esprit. (*Einhardi Annales*, a. 809, Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 196.) Pépin mort (810), il continua de gouverner l'Italie sous son fils Bernard. En mars 812, il rend, comme *missus*, un jugement à Pistoia. (Muratori, *Antiquitates Italicæ*, t. V, col. 953.) Sa présence en Italie est encore constatée par un acte de Jacques, évêque de Lucques, en date d'avril 813. (Muratori, *Ibid.*, t. V, col. 919.) Il préside un plait l'année suivante (février 814) à Spolète en qualité de *missus dominicus* de l'empereur Charles, dont il ignorait la mort récente. (Mabillon, *Museum Italicum*, t. I, pars 2, p. 54.) Victime de la réaction qui se produisit à la cour de Louis le Pieux contre les conseillers de Charlemagne, il fut exilé à l'île de Noirmoutiers, tandis que son frère Wala était envoyé à Lérins. Rappelé d'exil en 821, il assista à l'assemblée d'Attigny où Louis le Pieux confessa ses torts envers lui et son frère. Dès janvier 822, il était de retour dans son abbaye de Corbie, dont il fit dresser la règle par écrit. « Statuta antiqua abbatiæ Santi Petri Corbeiensis. Brevis quem Adalhardus senex ad Corbeiam regressus anno Incarnationis Domini DCCCXXII, mense Januario.... fieri fussit. » (D'Achery, *Spicilegium*, éd. in-f°, t. I, p. 586; Guérard, *Polyptique d'Irminon*, t. II, p. 306.) En 823, il établit le monastère de la Nouvelle-Corbie, ou Corvey, en Saxe (sur le Weser,

XII.

Adalhard, ce vieillard et ce sage, parent de monseigneur l'empereur Charles le Grand, abbé du monastère de Corbie, le premier conseiller entre les premiers, je l'ai connu dans ma jeunesse. J'ai lu et j'ai transcrit son opuscule sur l'*Organisation du Palais ;* on y voit entre autres choses que le gouvernement de tout le royaume comprenait deux divisions, le jugement du Dieu tout puissant étant réservé et dominant toujours et partout. La première division assurant la direction constante et l'organisation du Palais du roi; la seconde division assurant, selon les circonstances et par un zèle prévoyant, l'administration du royaume entier.

---

dans la province de Westphalie), dont son homonyme Adalhard, chargé de la direction de l'ancienne Corbie pendant son absence, avait jeté les fondements. Il y mourut le 2 janvier 826. Wala, son frère, lui succéda comme abbé de Corbie. (Voyez : Vita sancti Adalhardi, abbatis Corbeiensis in Gallia, auctore S. Paschasio Radberto, ejus discipulo, ap. Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. IV, t. I, p. 306, et Pertz, *Script.*, t. II, p. 524. — Mabillon, *Annales Benedictini*, l. XXVII, c. 72, t. II, p. 362. — *Histoire littéraire*, t. IV, p. 484-490. — Himly, *Wala et Louis le Débonnaire*, p. 24-26, 65-67, 92. — Simson, *Jahrbücher der Frankischen Reichs unter Ludwig dem Frommen*, p. 7, 8, 19-22, 179.)

2. Hincmar étant né en 806 n'a connu Adalhard que dans sa vieillesse. D'ailleurs Adalhard fut appelé par ses contemporains *senex* ou *senior* pour le distinguer d'Adalhard, comte du palais sous Charlemagne et Louis le Pieux surnommé *junior*, mort en 824. (Voyez *Einhardi Annales*, Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 213.)

3. Paschase Radbert dit d'Adalhard, son maître : « Prudentia tanta illi inerat ut fons consilii ex ejus animo manare videretur. Cernebat enim simul præterita, præsentia et futura, ut de singulis prævideret quid agendum, quidve sequendum Dei consilio monstraretur. » (Mabillon, *AA. SS. ord S. B.*, sæc. IV, t. I, p. 314.)

4. L'abbaye de Corbie, près d'Amiens, fut fondée en 657 par Balthilde, veuve de Clovis II.

5. Hincmar entretint avec Adalhard des relations assez étroites, car Flodoard nous dit qu'il lui écrivit une lettre sur l'amitié : « ...Adalardo abbati de amicitia inter ipsos, et qualiter debet esse verus amicus. » (Flodoard, *Histor. eccl. Remens.*, l. III, c. 24.)

6. *Palatium* désigna, comme au temps de l'empire romain, non seulement la résidence du prince, mais encore l'administration cen-

XIII.

In prima enim dispositione, regis palatium in ornamento totius palatii[1] ita ordinatum erat : anteponito erat rege et regina cum nobilissima prole sua, tam in spiritalibus quam et in secularibus atque corporalibus rebus, per hos ministros omni tempore gubernabatur. Videlicet, per apocrisiarium[2], id est responsalem negotiorum ecclesiasticorum : cujus ministerium ex eo tempore sumpsit exordium quando Constantinus magnus imperator[3], christianus effectus[4], propter amorem et honorem sanctorum apostolorum Petri et Pauli, quorum doctrina ac ministerio[5] ad Christi gratiam baptismalis sacramenti pervenit, locum et sedem suam, urbem scilicet Romanam, pape

---

trale. Les mots *domus* et *comitatus* sont aussi employés pour exprimer l'ensemble des grands et des fonctionnaires qui vivent habituellement dans la compagnie du roi et forment son entourage. (Voyez Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, ed. 1860, t. III, p. 413-414.) Mais *palatium* est le terme propre pour désigner à la fois le gouvernement, ceux qui le dirigent et le lieu où ils résident.

1 *Palatium* signifie parfois l'ensemble du gouvernement. Tel est le sens de ce mot dans un passage de la vie de sainte Balthilde : « Cum adhuc regeret prædictum palatium. » *Vita S. Balthildis reginæ*, c. 11 ; Mabillon, *Acta Sanctor. ord. S. Benedi.*, sæc. II, p. 781.) Et encore peut-être dans le diplôme par lequel Louis le Pieux prend les Juifs de Lyon sous sa protection : « Liceat eis sub mundeburdo et defensione nostra quiete vivere, et partibus palatii nostri fideliter deservire..... Quicumque in morte eorum... consiliaverit... sciat se ad partem palatii nostri decem libras auri persoluturum. » *Rec. des Histor.*, t. VI, p. 630-631.

2. Voyez encore sur l'apocrisiaire les chapitres XIV, XV, XVI, XX. — Le mot grec *apocrisiarius*, dont la traduction latine est *responsalis*, désigne ici l'*archichapelain*. Hincmar paraît être le seul auteur qui l'ait employé dans ce sens. Saint Ouen est ainsi qualifié dans un texte antérieur (VII^e s.) ; mais nous savons que ce personnage était référendaire : « Audoenus... auricularii locum in aula regis sortitus, ipse etiam ad signanda scripta vel edicta regalia, quorum ipse conscriptor erat, sigillum vel annulum regis custodiebat... vir Domini Audoenus apocrisiarius regis... » (*Vita Audoeni*, *Acta Sanctorum*, *août*, t. IV, p. 844.) Un certain Joseph, contemporain de Pepin, est encore dit apocrisiaire ; mais nous ne pouvons déterminer les fonctions qu'il remplis-

XIII.

En ce qui touche la première division, le palais du roi était organisé comme il suit, pour le bien du gouvernement tout entier. Le roi et la reine, avec leur très noble famille, étaient placés au dessus de tous; quant aux affaires spirituelles et séculières, et aux soins matériels, les officiers que nous allons nommer en avaient constamment la direction. En premier lieu venait l'apocrisiaire, c'est-à-dire l'officier préposé aux affaires ecclésiastiques : sa charge prit naissance au temps où l'empereur Constantin le Grand, devenu chrétien, et voulant donner un témoignage de son amour et de son respect pour les saints apôtres Pierre et Paul, par l'intermédiaire desquels il avait obtenu la grâce du sacrement de baptême, abandonna par un édit sa capitale,

---

sait auprès du roi. (*Translatio S. Stremonii*, Mabillon, *Acta Sanctor. ord. S. Benedicti*, sæc. III, t. II, p. 492.) Peut-être Hincmar a-t-il été amené à appliquer à l'archichapelain royal le titre qui jadis s'appliquait au légat du Saint-Siège à la cour des empereurs de Constantinople, par ce fait que sous le règne de Charles le Chauve, Drogon, évêque de Metz, d'abord archichapelain, fut plus tard désigné par le pape Sergius comme son vicaire en Gaule. De plus, l'archichapelain était l'intermédiaire entre le roi de France et le pape. Dans les textes carolingiens, diplômes et chroniques, l'archichapelain est le plus souvent dit : *capellanus*, *archicapellanus*, *palatii archicapellanus* ou *summus capellanus*; on trouve exceptionnellement *archipresbyter*, *Franciæ archipresbyter*, *sanctæ capellæ primicerius*, *primas capellanorum*, *protocapellanus*.

3. L'apocrisiaire était un légat permanent du pape, résidant à Constantinople et servant d'intermédiaire entre lui et l'empereur. On ne voit pas qu'il y ait eu d'apocrisiaire avant le VI^e^ siècle. Le premier texte qui en fasse mention est une novelle de Justinien (Nov. VI, c. 2 et 3.) Cette charge fut supprimée lors de la rupture entre Rome et Constantinople; il y avait encore un apocrisiaire en 743. (Voyez Thomassin, *Discipline de l'Eglise*, Pars II, l. I, c. XLIX-LI, c. LIV, 2^e^ édit., t. I, p. 137 et suiv.)

4. Voyez sur la conversion de Constantin : Eusèbe, *De vita beatissimi imperatoris Constantini*, l. I, c. XXVII-XXXII, *Patrol. lat.*, vol. VIII, col. 22-23.

5. Hincmar admet donc comme historique le baptême de Constantin par le pape Silvestre, successeur de saint Pierre. (Voyez sur ce baptême : Baronius, *Annales ecclesiastici*, éd. Theiner, t. IV, a 324, § 47-59.)

Silvestro edicto privilegii tradidit[1], et sedem suam in civitate sua, quæ antea Byzantium vocabatur, nominis sui civitatem ampliando ædificavit[2]; et sic responsales tam Romanæ sedis quam et aliarum præcipuarum sedium in palatio pro ecclesiasticis negotiis excubabant[3].

XIV.

Aliquando per episcopos, aliquando vero per diaconos apostolica sedes hoc officio fungebatur. Quo officio beatus Gregorius, in diaconi ordine, functus fuit[4]; et ex aliis præcipuis sedibus per diaconos id officium exequebatur, sicut sacri canones jubent[5]. Et in his Cisalpinis regionibus, postquam Hludowicus prædicatione beati Remigii ad Christum conversus, et ab ipso cum tribus millibus Fran-

---

1. La donation de Rome au pape Silvestre et à ses successeurs par Constantin a été supposée pour repousser les prétentions des empereurs grecs sur l'Italie et légitimer le pouvoir temporel du Saint-Siège. D'après Marca, cette donation aurait été inventée, et l'acte rédigé des 767, quand Paul I reclama l'assistance de Pépin. (Marca, *De concordia sacerdotii et imperii*, l. III, c. XII.) La première allusion qui y soit faite se trouve dans une lettre écrite par le pape Adrien au roi Charles en 777 (*Codex Carolinus*, ep. XLIX, *Patrol. lat.*, vol. XCVIII, lettre 60, col. 306). Le pape félicite Charles d'avoir restitué à l'église de Rome le patrimoine que lui avait constitué l'empereur Constantin. Cependant comme la mention n'est pas très précise, on peut penser que le privilège n'a été rédigé que postérieurement. Ce privilège fut inséré dans la Collection des Fausses Décrétales (*Patrolog. lat.*, vol. CXXX, col. 245-252). Adon de Vienne (mort en 874) l'avait sous les yeux quand il écrivait sa chronique. (*Patrol. lat.*, vol. CXXIII, col. 92.) Voici le passage de cet acte faux que rappelle ici Hincmar : « Unde ut pontificalis apex non vilescat sed magis amplius quam terreni imperii dignitas et gloriæ potentia decoretur, ecce tam palatium nostrum, ut prædictum est, quamque Romanæ, urbis, et omnes Italiæ seu occidentalium regionum provincias, loca et civitates præfato beatissimo pontifici nostro Silvestro universali papæ concedimus atque relinquimus et successorum ipsius pontificum potestati et ditione firma imperiali censura per hanc divalem nostram sacram potestatem et pragmaticum constitutum decernimus disponendum atque juri sanctæ Romanæ ecclesiæ concedimus permansurum. » (*Patrol. lat.*, vol. CXXX, col. 250-251.) Voyez sur la donation de Constantin : Döllinger, *Die Papst Fabeln des Mittelalters*, Munich,

la ville de Rome, au pape Silvestre, et transporta le siège de son empire dans la cité, jusqu'alors nommée Byzance, et qui, augmentée par lui, prit son nom; dès lors le siège de Rome et les autres sièges principaux eurent continuellement au palais un légat chargé des affaires ecclésiastiques.

XIV.

Le siège apostolique confiait cette mission tantôt à des évêques, tantôt à des diacres. C'est en cette dernière qualité que saint Grégoire la remplit. Les autres sièges principaux se faisaient aussi représenter par des diacres, comme l'ordonnent les canons sacrés. Dans les pays Cisalpins, après que Clovis, grâce à la prédication de saint Remi, eut été converti au christianisme et qu'il eut

---

1863; Martens, *Die Römische Frage unter Pippin und Karl dem Grossen*, Stuttgard, 1881, p. 327-364; Grauert, article dans *Historisches Jahrbuch*, 1882 et 1883; Langen, *Entstehung und Tendenz der Konstantinischen Schenkungs-urkunde*, dans *Historische Zeitschrift*, 1883, 6e livr., p. 413; Bayet, *La fausse donation de Constantin*, dans l'*Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon*, année 1884, p. 12.

2. On lit dans la donation de Constantin à Silvestre : « Unde congruum prospeximus nostrum imperium et regni potestatem orientalibus transferri et transmutari regionibus et in Bizantiæ provinciæ in optimo loco nomini nostro civitatem ædificari et nostrum illic constitui imperium. » (*Patrol., lat.*, vol. CXXX, col. 251.)

3. La Novelle de Justinien déjà citée (Nov. VI, c. 2,3) suppose que les Patriarches avaient toujours à Constantinople des apocrisiaires par l'intermédiaire desquels ils faisaient terminer à la cour leurs affaires ou celles de leurs évêques.

4. Saint Grégoire fut envoyé vers 582 à Constantinople par le pape Pélage II, pour combattre l'hérésie du patriarche Eutychius sur la résurrection des corps. Il témoigne lui-même de son séjour au palais impérial comme apocrisiaire : « Cum me in Constantinopolitana civitate Sedis Apostolicæ responsa constringerent. » (*Epistola ad Leandrum*; voyez encore *Dialog.*, l. III, c. 32, 36.)

5. Antérieurement à l'institution des apocrisiaires permanents, le Concile de Sardique (347) avait prescrit aux métropolitains de faire parvenir au palais leurs pétitions ou celles des évêques de leur province par l'intermédiaire d'un diacre. (*Concile de Sardique*, can. 9, Labbe, *Concilia*, t. II, col. 634.)

corum[1] in vigilia sancti Paschæ baptizatus extitit[2], per successiones regum sancti episcopi ex suis sedibus, et tempore competenti, palatium visitantes, vicissim hanc administrationem disposuerunt[3]. A tempore vero Pippini et Caroli, interdum per presbyteros, interdum per episcopos, regia voluntate atque episcopali consensu[4] per diaconos[5] vel presbyteros, magis quam per episcopos, hoc officium executum extitit; quia episcopi continuas vigilias supra gregem suum debent assidue exemplo et verbo vigilare, et non diutius, secundum sacros Canones, a suis abesse parrochiis[6].

XV.

Neque, juxta decreta ex sacris canonibus promulgata beati Gregorii[7], prætoria, quæ nunc regia et usitatius palatia nominantur, debent inutiliter observare, ne incur-

---

1. « De exercitu vero ejus baptizati sunt amplius tria millia. » (*Greg. Turon., Histor.*, l. II, c. 31.)

2. Grégoire de Tours (*Historia Francor.*, II, 31) et l'*Historia epitomata*, c. 21, donnent pour le baptême de Clovis la date de Pâques; peut-être ces chroniqueurs ne l'ont-ils choisie que parce que c'était celle où l'on baptisait d'ordinaire. D'après une lettre de Saint-Avit, la cérémonie aurait eu lieu le jour de Noël (496); c'est la date adoptée par Junghans. (*Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech*, trad. Monod, p. 56-69.)

3. Rien de pareil n'a existé sous les Mérovingiens. Pendant cette période, un abbé était placé à la tête de la chapelle royale, *abbas palatinus* : Rusticus remplit cet office sous Clotaire II. (Voyez Mabillon, *Annales Benedictini*, l. XI, c. XLI, t. I, p. 295-296.) Quant aux rapports des rois avec les papes, ils étaient réglés soit par l'évêque d'Arles, représentant perpétuel de l'autorité pontificale en France (*Gregor. epist.*, l. XII, ep. 31), soit plus souvent par des légats particuliers.

4. Voyez les notes du chap. XV. Les évêques et le pape durent consentir, sous le règne de Charlemagne, à ce qu'Angelramne et Hildebold quittassent leur siège épiscopal pour venir résider à la cour en qualité d'archichapelains.

reçu de lui le baptême, la veille du saint jour de Pâques, en même temps que trois mille Francs, ce furent les saints évêques qui, sous ses successeurs, quittant leurs sièges en temps opportun pour venir au palais, s'acquittaient tour à tour de cette charge. Mais depuis le temps de Pépin et de Charles, cet office fut donné tantôt à des prêtres, tantôt à des évêques, mais par la volonté royale et avec le consentement épiscopal, plutôt à des diacres ou à des prêtres qu'à des évêques; car ceux-ci doivent exercer une continuelle surveillance sur leur troupeau, le diriger par les exemples et les paroles et, comme le déclarent les canons sacrés, ne pas rester trop longtemps éloignés de leur diocèse.

XV.

Les évêques, d'après les décisions des canons sacrés réunies par saint Grégoire, ne doivent pas séjourner inutilement au siège du gouvernement, que nous appelons maintenant la demeure royale ou plus habituellement le palais,

---

5. On ne voit pas qu'aucun diacre ait été archichapelain au VIII^e^ ni au IX^e^ siècle.

6. Le concile de Sardique (347) interdit aux évêques de prolonger leur absence plus de trois semaines en dehors de leur diocèse (can. XI, Labbe, *Concilia*, t. II, col. 636). Un concile tenu à Rome sous le pape Eugène II, le 15 novembre 826, renouvela cette prescription. (can. VI, Pertz, *Leges*, t. II, pars II, p. 15.)

7. Il s'agit ici de la Règle pastorale, *Regula pastoralis*, adressée par saint Grégoire à Jean, évêque de Ravenne. (*Patrol. lat*, vol. LXXVII, col. 13). Au IX^e^ siècle, cet ouvrage fut considéré comme le manuel des évêques. Le Concile de Mayence de 813, cherchant les moyens de maintenir le clergé et le peuple chrétien dans les saines doctrines, consulte ce livre. (Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 1241). La même année, on en lit des passages au concile de Reims. (can. X, Labbe, *Ibid.*, t. VII, col. 1255.) Les conciles de Tours et de Chalon (813) en recommandent l'étude aux évêques (Concile de Tours, can. III, Labbe, *Ibid.*, t. VII, col. 1261; Concile de Chalon, can. I, *Ibid.*, t. VII, col. 1272.) Plusieurs canons du concile d'Aix-la-Chapelle (836) ne sont que des extraits du *Livre Pastoral*. (Cap. I, *De vita episcoporum*, can. 7, 9, 10; cap. II, *De doctrina episcoporum*, can. 3, 5, 6; Labbe, *Ibid.*, t. VII, col. 1704-1708.)

sunt judicium, et contra placita canonum[1], sibi in ordinatione sua tradita[2], facientes, quia se honore privent ecclesiastico. Et[3] ut de dictis exemplis ponamus et de illicite[4] usurpatis non taceamus, tempore Pippini et Caroli hoc ministerium consensu episcoporum per Fulradum[5] presbyterum, tempore etiam Caroli per Angelramnum[6] et Hildiboldum[7] episcopos, tempore denique Ludovici per Hilduinum[8] presbyterum, et post eum per Fulconem item presbyterum[9], deinde per Drogonem[10] episcopum exstitit hoc ministerium executum.

---

1. Au IXe siècle, le *Livre des Canons* n'est autre que la collection de Denys le Petit qui prit un caractère officiel après l'envoi que le pape Adrien en fit à Charlemagne en 774.

2. On remettait entre les mains des évêques à leur sacre le Livre des Canons et la Règle Pastorale de saint Grégoire. Hincmar le dit positivement dans la préface de son opuscule contre Hincmar de Laon (*Patrol. lat.*, vol. CXXVI, col. 292).

3. Buisens donne *nisi*.

4. Buisens donne *inlicite*.

5. Fulrade était originaire de l'Alsace; son père s'appelait Riculfe et sa mère Ermengarde. — On ne doit pas le confondre avec un autre Fulrade, son contemporain, qui était fils de Jérôme, fils naturel de Charles Martel. — Il était déjà abbé de Saint-Denis le 17 août 749 (Plaid de Pepin, en date du 17 août, l'an 8 du règne de Childeric, ap. Mabillon, *De re Diplomatica*, l. VI, n° xxxviii). C'est lui que Pepin envoya la même année avec l'évêque de Wurzbourg demander au pape Zacharie s'il convenait de déposer le roi Childeric (*Annales Laurissenses*, a. 749, Pertz, *Script.*, t. I, p. 136). Il n'était encore que chapelain. Le succès de sa mission fut sans doute ce qui lui valut la dignité d'archichapelain. Après la défaite des Lombards par Pepin en 755, Fulrade ramena le pape Etienne à Rome (*Annales Laurissenses*, a. 755, Pertz, *Script.*, t. I, p. 138), et le mit en possession de la Pentapole et de l'Emilie. En 756, Astolf, roi des Lombards, étant mort, il prit le commandement d'une armée franke, et, marchant contre le prétendant Rachis, donna la couronne à Didier. Après quoi, il revint en France. C'est par son intermédiaire que Tilpin, archevêque de Reims, obtint du pape Adrien l'usage du pallium. Fulrade resta archichapelain sous Carloman, puis sous Charlemagne. Vers 780, il alla à Rome avec le diacre Adon pour y chercher des reliques. (Lettre d'Adrien à Charles (780). *Codex Carolinus*, ed. Migne, n° LXVII, *Patrol. lat.*, vol. XCVIII, col. 327.) Il mourut en Saxe le 16 juillet 784. (*Annales Laureshamenses*, Pertz, *Script.*, t. I, p. 32, c. xvii.) (Voyez Felibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 52-61; Mabillon, *Sancti Fulradi abbatis elogium historicum*, ap. *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. III, t. II, p. 334.)

6. Angelramne succéda à Fulrade en qualité d'archichapelain. Mais, comme il occupait le siège épiscopal de Metz depuis 768, Charles dut obtenir du pape et des évêques qu'il pût quitter sa ville pour venir

de peur d'encourir une accusation, et en agissant contre les canons qu'on leur a remis lors de leur ordination de perdre leur dignité ecclésiastique. Et pour prendre des exemples et montrer tout à la fois ce qui est permis et ce qui est défendu, au temps de Pépin et de Charles, la charge d'apocrisiaire fut remplie, avec le consentement des évêques, par Fulrade, prêtre, puis au temps de Charles par les évêques Angelramne et Hildebold, enfin au temps de Louis par Hilduin, prêtre, et après lui par Fulcon, également prêtre, et ensuite par l'évêque Drogon.

---

résider au palais. (Synode de Francfort, juin 794, c. 55, Boretius, *Capitularia*, n° 28, t. I, p. 78.) Il fut abbé de Sénone en même temps qu'évêque. En 785, il fit une collection de canons qu'il envoya au pape Adrien (Labbe, *Concilia*, t. VI, col. 1828) ; on a pensé qu'il avait voulu par là justifier son absence de sa cité épiscopale. C'est sous lui que prit naissance la fameuse école de chant de l'église de Metz. Paul Diacre écrivit à sa requête l'histoire des évêques de Metz. Il mourut le 26 octobre 791. (Voyez *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 708 ; *Histoire littéraire*, t. IV, p. 473.)

7. Hildebold, archevêque de Cologne entre 782 et 785, apparaît comme archichapelain au synode de Francfort (juin 794) où le roi demande aux évêques la permission de le garder dans son palais pour y diriger les affaires ecclésiastiques, ce à quoi d'ailleurs le pape avait déjà consenti. (Boretius, *Capitularia*, n° 28, c. 55, t. I, p. 78). La vie de Léon III, par Anastase le Bibliothécaire, le montre en relations étroites avec ce pontife. En 816, il alla au-devant d'Etienne III qui venait en France. (*Vita Hludowici*, c. 26, Pertz, *Script.*, t. II, p. 620.) Il mourut en 819.

8. Voyez sur Hilduin, le chap. I. Hilduin, abbé de Saint-Denis, succéda à Hildebold comme archichapelain. Il est dit *sacri palatii summus capellanus* dans un diplôme du 27 septembre 820. (Tardif, *Cartons des Rois*, n° 113, p. 80). On peut juger du rôle important qu'il jouait à la cour par le grand nombre de privilèges dont il obtint la rédaction (*Hilduinus ambasciavit*). Il était le plus intime des conseillers de Louis le Pieux : « Hic, inter cunctos imperii sui primates quos consilio suo adsciverat, Hilduinum abbatem.... in tantum amavit et extulit, ut ei specialius quidquid secretius tractandum esset committeret, eumque archicapellanum in omni imperio suo constitueret. » (*Translatio S. Sebastiani*, Mabillon, *Acta Sanctor. ordinis S. Benedicti*, sæc. IV, t. I, p. 387.) Mais en 830, il prit le parti de Wala et fut exilé. Après son rappel, il recouvra ses abbayes, mais non pas sa charge d'archichapelain.

9. Nous n'avons que peu de renseignements sur Fulcon. On l'identifie avec Fulcon, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers. En 830, il assista à la dédicace de l'église de Nouaillé. (*Chronic. Malleacense*, Labbe, *Nova Bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 195.) Une Passion de saint Julien lui donne le titre d'archichapelain (*Ibid.*, t. II, p. 578).

10. — Busæus donne *Diogonem*. — Drogon, fils naturel de Charle-

XVI.

Apocrisiarius autem, quem nostrates capellanum vel palatii custodem appellant, omnem clerum palatii sub cura et dispositione sua regebat [1]. Cui sociabatur summus cancellarius [2], qui a secretis olim appella-

---

magne, né en 807, devint évêque de Metz en juillet 826. En 830, il fut chargé de ramener à Aix-la-Chapelle Judith, à qui les fils de l'empereur avaient fait prendre le voile à Sainte-Radegonde. Il apparaît comme archichapelain en 837. (Diplôme de Louis empereur. Mabillon, *De re Diplomatica*, p. 521.) En cette qualité, il présida aux funérailles de son frère Louis le Pieux. (Nithard, l. I, c. 8.) Après la mort de Grégoire IV, Lothaire l'envoya avec son fils Louis à Rome pour soutenir les prétentions de l'empereur à intervenir dans les élections pontificales. Le nouveau pape Serge II le désigna comme son vicaire en Gaule et en Germanie. (*Annales Bertiniani*, a. 844, éd. Dehaisnes, p. 57.) Il mourut le 9 novembre 855. Il ne conserva pas son titre d'archichapelain jusqu'à sa mort. Car Ebroïn, évêque de Poitiers, abbé de Saint-Hilaire, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Maur-sur-Loire, apparaît avec cette qualité dans un diplôme du 7 août 846. (Tardif, *Cartons des rois*, n° 153, p. 99.), et dans un autre du 15 août 850. (Tardif, *Ibid.*, n° 162, p. 103.) Ebroïn mourut peu après. Il eut pour successeur, comme archichapelain, Gozlin, oncle de Charles le Chauve, qui le remplaça aussi à la tête de l'abbaye de Saint-Germain. Gozlin fut en même temps chancelier. Il mourut en 886. (*Annales Vedastini*, a. 886, éd. Dehaisnes, p. 325.) Il semble que Hugues l'abbé lui ait succédé dans la charge d'archichapelain au moins dès 882. Les annales de Sainte-Colombe disent de lui à l'année 882 : « Hugo... qui monarchiam clericatus in palatio optinens... » (Duru, *Bibliothèque histor. de l'Yonne*, t. I, p. 103.)

1. Le nom de chapelle, *capella*, appliqué à l'oratoire du palais vient de la chape de saint Martin, la relique la plus précieuse qu'on y gardât : « Dicti sunt autem primitus capellani a cappa beati Martini, quam reges Francorum ob adjutorium victoriæ in præliis solebant habere secum, quam ferentes et custodientes cum cæteris sanctorum reliquiis clerici capellani cæperunt vocari. » (Walafrid Strabon, *De exord. eccles.*, c. 33.) Le terme de *capella* désigne même cette relique dans une formule de Marculfe : « In palatio nostro super capellam domni Martini ubi reliqua sacramenta percurrunt debeant conjurare. » (*Marculfi formulæ*, l. I, n° 38.) Les clercs préposés à sa garde furent dits chapelains ; ils étaient aussi chargés de la transporter à la suite de l'armée. La coutume d'emporter des reliques à la guerre durait encore au temps de Charlemagne. (*Miracula sancti Dionysii*, l. I, c. 20, Mabillon, *Acta Sanctor. ordinis S. Benedicti*, sæc. III, t. II, p. 350.) Les clercs de la chapelle qui avaient à leur tête, à l'époque Mérovingienne, l'abbé palatin, et à l'époque Carolingienne, l'archichapelain,

XVI.

L'apocrisiaire, que nous appelons maintenant chapelain ou gardien du palais, avait sous ses ordres et sa direction tout le clergé du palais. L'archichancelier lui était uni; on le nommait autrefois *a secretis ;* il était préposé à des

---

étaient chargés d'assurer continuellement le service divin du palais. Aussi, un capitulaire ecclésiastique, promulgué par Carloman le 21 avril 742, tout en défendant aux clercs d'aller à l'host, fit une exception en faveur des évêques et des prêtres choisis pour porter les reliques et remplir auprès des soldats tous les devoirs de leur ministère. Le clergé palatin comprenait des évêques et des prêtres (Capitul. de 742, Pertz, *Leges*, t. I, p. 16; Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 25), des diacres et des sous-diacres (Hincmar, ep. XVI, *Patrol. lat.*, vol. CXXVI, col. 99). Au IXe siècle, le roi donnait à ses chapelains les évêchés et les abbayes. (*Vita Walæ*, Mabillon, *Acta Sanctor. ord. S. Benedicti*, sæc. IV, t. I, p. 459; Loup de Ferrières, lettre XXV, *Rec. des Histor.*, t. VII, p. 482.) Les églises des villas royales leur étaient réservées. (Capitul. de Villis, Boretius, *Capitularia*, n° 32, c. 6, t. I, p. 83.) Voyez sur la chapelle, l'archichapelain et les clercs du palais : Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 427-440.

2. Les deux services de la chapelle et de la chancellerie étaient étroitement unis. En effet, les notaires qui rédigeaient les actes étaient clercs, le plus souvent diacres ou sous-diacres. Or, nous avons vu que l'archichapelain avait la surveillance de tout le clergé du palais. De plus, certains actes solennels étaient conservés dans la chapelle. Ainsi, en 794, on rédigea trois exemplaires de l'acte de soumission de Tassilon : l'un devait être déposé au palais; le second dans l'abbaye assignée au duc comme résidence; le troisième, dans la chapelle du palais. (Boretius, *Capitularia*, n° 28, c. 3, t. I, p. 74.) Il semble qu'on distingue ici entre les archives proprement dites (*archivium palatii, armarium palatii, scrinium palatii*), dont la garde était confiée au chancelier (Capitula missorum, a. 808, Boretius, *Ibid.*, n° 49, c. 8, t. I, p. 138), et les archives de la chapelle. (Voyez Sickel, *Acta regum Karolinorum, Einleitung*, § 4, t. I, p. 9-10; Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 436, p. 503.) Enfin ce qui acheva de rapprocher la chapelle et la chancellerie, c'est que sous Charles le Chauve les charges d'archichapelain et d'archichancelier furent réunies toutes deux entre les mains du même personnage, Gozlin. Au temps des Mérovingiens, les fonctionnaires chargés de rédiger les actes et de les présenter à la signature du roi s'appelaient référendaires. Ils étaient tous laïques. A leur tête se trouvait le grand référendaire, *summus referendarius*. Sickel pense que les scribes particuliers des ducs d'Austrasie, pris dans l'ordre du clergé, finirent par supplanter les référendaires royaux.

batur [1]. erantque illi subjecti prudentes et intelligentes ac fideles viri [2], qui præcepta regia absque immoderata cupiditatis venalitate scriberent et secreta illis fideliter custodirent. Post eos vero, sacrum palatium [3] per hos ministros [4] disponebatur, per camerarium videlicet, et comitem palatii, senescalcum, buticularium, comitem stabuli, mansionarium, venatores principales quatuor, falconarium unum.

Sous Charlemagne, Hithier remplit l'office de chancelier depuis le commencement du règne jusqu'en juin 776; il ne prend jamais que les titres de *capellanus et notarius* : le premier indiquant simplement qu'il faisait partie du clergé palatin. Il était abbé de Saint-Martin de Tours. Il fut chargé de plusieurs missions importantes. Il mourut en 796. Radon, d'abord simple notaire, le remplaça comme chancelier, des juillet 776. Le pape Adrien, dans une lettre écrite à Charles en 790, le nomme *protonotarius atque abbas*. Il était abbé de Saint-Vaast d'Arras. Bien qu'il ne soit mort qu'en 815, il quitta l'office de chancelier en 794, ou peut-être seulement en 797. Erchamband lui succéda; il prend une seule fois le titre de *cancellarius*. (Sickel, *Acta regum Karolinor.*, *Acta Karoli*, n° 224). Les Annales d'Eginhard lui donnent en 801 celui de *notarius*. (A. 801, Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 190.) Louis le Pieux devenu empereur semble avoir congédié, en même temps que les conseillers de Charlemagne, le personnel de la chancellerie, dont il confia la direction à Hélisachar qu'il avait amené d'Aquitaine. Il conserva cet office jusqu'en septembre 819. En 823, il assista à l'assemblée de Compiègne, et en 824 il commanda un corps d'armée dans l'expédition contre les Bretons. En 827, il alla rétablir l'ordre dans la Marche espagnole. Il fut abbé de Saint-Riquier et de Saint-Aubin d'Angers. Il avait eu pour successeur à la chancellerie Frédégise, arrivé en France en 782 avec son compatriote et maître Alcuin, et qui, par son mérite, n'avait pas tardé à acquérir du crédit à la cour. En 804, il avait reçu l'abbaye de Saint-Martin de Tours; ses services lui valurent encore celle de Sithiu. Il n'a pas souscrit un seul diplôme; du jour où il occupa la dignité de chancelier, tous les actes furent dressés par les notaires, agissant à sa place, *ad vicem Fridugisi*. Cette coutume persista après lui. De juin 832 au 15 mai 834 Theoto apparaît comme chancelier. Un diplôme le nomme *summus sacri palatii cancellarius* (Sickel, *Acta Hludovici*, n° 159). Il mourut en combattant les comtes Matfrid et Lambert révoltés contre l'empereur. Hugues lui succéda et resta chancelier (*sacri palatii archinotarius, summus sacri palatii notarius*; Sickel, *Acta Hludovici* n°s 334, 367, 374) jusqu'à la mort de Louis le Pieux. Louis, abbé de Saint-Denis (voyez le chap. I, p. 5) apparaît comme archichancelier, le 6 novembre 841 (Tardif, *Cartons des rois*, n° 138, p. 94). Charles le

officiers qu'on choisissait sages, intelligents et dévoués, tels qu'ils rédigeassent les préceptes royaux sans se laisser aller à la vénalité et à l'amour du gain, et capables de garder fidèlement les secrets qu'on leur confiait. A la suite de l'apocrisiaire et de l'archichancelier, le palais sacré comprenait encore dans son organisation d'autres fonctionnaires : c'étaient le chambrier, le comte du palais, le sénéchal, le bouteiller, le connétable, le maître des logis, quatre veneurs principaux et un fauconnier.

Chauve dans plusieurs diplômes le nomme *protonotarius* (Tardif, *Ibid.*, nos 165, 183, 192). Deux actes de 861, l'un du 21 juillet (Tardif, *Ibid.*, n° 182), l'autre du 2 août (Tardif, *Ibid.*, n° 183) sont souscrits par Gozlin chancelier, *Gozlinus regiæ dignitatis cancellarius*, à la place de Louis, *ad vicem Hludowici*. Mais Louis continue à figurer dans les actes comme archichancelier jusqu'à sa mort, survenue en janvier 867. De simple chancelier Gozlin devint archichancelier. Il conserva sa charge sous Louis le Bègue. L'archichancelier de Carloman fut d'abord Vulfad (12 janv. 881, *Rec. des Histor.*, t. IX, p. 418). Le notaire Norbert qui expédiait les diplômes à sa place les souscrit seul après sa mort : « Norbertus notarius post obitum magistri sui Vulfardi jussione regis. » (Acte du 14 juin 882, *Rec. des histor.*, t. IX, p. 427.) Mais le 11 août 883, Gozlin a déjà repris en mains la direction de la chancellerie (*Rec. des Histor.*, t. IX, p. 431). — Voyez Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 426; Sickel, *Acta regum Carolinorum*, t. I, p. 73-100.

1. *A secretis*, qualificatif appliqué sous l'empire romain aux conseillers impériaux, mais qui n'a jamais dans l'empire frank désigné le chancelier. Quant aux secrétaires particuliers du roi, ils étaient pris parmi les conseillers les plus intimes et les plus instruits. La rédaction des lettres privées du prince n'appartenait pas aux membres de la chancellerie. (Voyez sur les secrétaires, Sickel, *Acta regum Carolinorum*, t. I, p. 103-105.)

2. Il s'agit ici des notaires qui rédigeaient les diplômes au nom du chancelier. Ils étaient assistés de simples scribes.

3. *Sacrum palatium*. Nous ne connaissons que deux exemples de cette expression à l'époque Mérovingienne. Une lettre de Sichelmus est adressée aux maires du sacré palais « majoribus-domus sacri palatii ». (Pardessus, *Diplomata*, n° 348, t. II, p. 131.) « Justo judicio in sancto palatio judicato. » (*Exhortatio ad regem*, Digot, *Histoire d'Austrasie*, t. III, p. 362.) Cette expression, qui disparaît sous Charlemagne, devient usuelle sous Louis le Pieux. — Voyez plus haut les chapitres XII et XIII.

4. Hincmar revient plus loin sur les attributions de ces divers officiers : ch. XXI-XXIV.

XVII.

Et quamvis sub ipsis aut ex latere eorum alii ministeriales fuissent, ut[1] ostiarius[2], saccellarius[3], dispensator[4], scapoardus[5], vel quorumcunque ex eis juniores, aut decani[6] fuissent, vel etiam alii ex latere, sicut bersarii[7], veltrarii[8], beverarii[9], vel si qui adhuc supererant; verumtamen[10], quamvis et ipsi singuli, juxta suam qualitatem, ad hoc intenti essent, non tamen ad eos, sicut ad cæteros principaliter, ut subter insertum est, totius regni confœderatio[11] in majoribus vel minoribus singulis quibusque quotidianis

---

1. Busæus donne *et*.

2. *Ostiarius* désigne ici le maître des huissiers, *magister ostiariorum*, encore dit dans les textes *summus ostiarius* et quelquefois *scario* et *ædilis*. Dans les cérémonies il suivait le roi, un bâton à la main, tandis qu'un de ses subordonnés, précédant le cortège, faisait écarter la foule.

« Adhalhuitus adest fertque manu ferulam,
Percutit instantesque, viam componit honore
Cæsaris et procerum, conjugis et sobolis.
.....
.....Gerung pergit et ipse prior
Virgam more gerit, servans vestigia regis. »

(*Ermold. Nigell.*, l. IV, v. 406 et suiv., *Rec. des Histor.*, t. VI, p. 58). Gerung, dont il est question dans les vers précédents, maître des huissiers sous Louis le Pieux, était un personnage important. Il accompagna le jeune Lothaire en Italie et gouverna son royaume de concert avec Wala. C'est encore au maître des huissiers que se rapporte, d'après Waitz, un passage de Théodulfe :

« Thyrsis ad obsequium semper sit promptus herile,
Strenuus et velox sit pede, corde, manu.
Pluraque suscipit hinc inde precantia verba,
Istaque dissimulet, audiat illa libens.
Hunc intrare jubens, hunc expectare parumper
Censeat, hunc intus, hunc tamen esse foris. »

(Theodulfi Carmina. *Rec. des Histor.*, t. V, p. 418.) — Voyez sur ce fonctionnaire : Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 420-421.

3. Le *sacellarius*, placé sous les ordres du chambrier, avait la garde du trésor royal, souvent désigné aux époques mérovingienne et carolingienne par le terme de *sacellum*. Ce titre se rencontre déjà sous

XVII.

Et quoique sous eux ou à côté d'eux il y eût d'autres officiers, tels que l'huissier, le trésorier, le dépensier, le gardien de la vaisselle, et quoique chacun de ces derniers eût sous lui des subalternes, *juniores* ou *decani*, ou même des délégués, comme les garde-chasse, les officiers des chiens, les chasseurs de castors et d'autres encore; quoique chacun d'eux eût dans le palais une fonction en rapport avec ses aptitudes, cependant ce n'était pas à eux comme aux autres officiers principaux qu'appartenaient, ainsi qu'on le verra plus loin, l'administration générale de tout le royaume et la solution des affaires, grandes ou petites,

---

l'empire romain (voyez *Cod. Just.*, II, 37; IV, 21). Les annales d'Eginhard, à l'année 826, portent que l'empereur fit accompagner à Aix-la-Chapelle le prêtre vénitien Baudri, qui s'était offert à construire des orgues, par Thanculf, trésorier, *sacellarius*, pour que ce dernier mît à la disposition de l'artiste tout ce qui lui était nécessaire. (*Einhardi annales*, a. 826, Pertz, *Script.*, t. I, p. 214-215.)

4. Le *dispensator* était aussi subordonné au chambrier.

5. Etym. german. : *schap-ward;* celui qui était chargé de la garde des ustensiles, de la vaisselle précieuse.

6. Les *decani*, qui étaient chargés d'administrer une villa ou une portion de villa (voy. Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, t. I, p. 44), étaient comptés parmi les fonctionnaires inférieurs ou *juniores*. (*Capitul. de Villis*, c. 58, Pertz, *Leges*, t. I, p. 185.) Mais puisque Hincmar distingue les *decani* des *juniores*, il faut peut-être entendre qu'au palais les officiers d'ordre inférieur, *juniores*, étaient répartis par dizaines sous la surveillance de *decani*.

7. *Bersarii*. On a proposé de ce mot deux étymologies. Il vient ou de *bersa*, qui signifie *palissades*, entourant les forêts; ou du germanique *birsen, percer de flèches*, et en français *berser de saietes*.

8. On appelait en vieux français *veltre* ou *viautre*, du bas-latin *veltris*, une espèce de chien destiné à la chasse de l'ours, du sanglier et même du lièvre, d'où le nom de lévrier. Dans la Loi Salique il est question du vol de ces chiens; tit. VI, § 2 : « Si quis veltrum agutario furaverit.... » (éd. Hessels, col. 33). « Si quis vero sensium reliquum aut veltrem porcarium, sive veltrem leporarium.... » (*Ibid.*, col. 35).

9. Le castor se dit en latin *bever*, d'où en français *bièvre*. Sa fourrure était fort recherchée au IXe siècle.

10. Busæus donne *veruntamen*.

11. Gengler propose de corriger *confœderatio* en *consideratio*.

necessitatibus occurrentibus, cum palatio conglutinabantur [pertinebat]. Sed nec ipsi superiores omnes æqualiter, propter ministeriorum diversitatem, qualitatem vel convenientiam, prodesse poterant, cum tamen nullus se, propter fidei servandam veritatem regis et regni, ut prædictum est, subtrahere potuisset, vel etiam voluisset. De quorum personis vel ministeriis, quanquam plura sint quæ dicantur, hæc tamen præcipue habebantur.

XVIII.

Imprimis ut, juxta cujuscunque ministerii qualitatem vel quantitatem, minister nobili corde et corpore, constans, rationabilis, discretus, et sobrius cligeretur; sed nec illa sollicitudo deerat ut, si fieri potuisset, sicut hoc regnum, Deo auctore, ex pluribus regionibus constat, ex diversis etiam eisdem regionibus, aut in primo aut in secundo aut etiam in quolibet loco idem ministri eligerentur; qualiter familiarius quæque regiones palatium adire possent, dum suæ genealogiæ vel regionis consortes in palatio locum tenere cognoscerent.

XIX.

His ita breviter de eligendis et constituendis ministris prædictis, nunc ad eorundem ministrorum et ministrationum ordinem qualiter currebant veniendum est. Nam, quamvis præfati ministri, unusquisque de suo ministerio, non sub alio vel per alium nisi per seipsum, solum regem vel quantum ad reginam vel gloriosam prolem regis respi-

qui se présentaient chaque jour au palais lorsqu'ils y étaient réunis. Les grands fonctionnaires eux-mêmes, en raison de la diversité de leurs charges, de leurs qualités et des circonstances, n'étaient pas tous également utiles, quoique aucun d'eux, comme on l'a dit, ne pût ou même ne voulût se soustraire au service du roi à cause de la pleine fidélité qu'il devait garder au roi et au royaume. Sur les personnes et les charges de ces officiers, il y aurait beaucoup à dire ; voici seulement les choses les plus importantes.

XVIII.

D'abord, suivant la nature et l'importance de chaque office, on choisissait pour le remplir une personne aussi noble par le cœur que par le corps, fidèle, intelligente, discrète et sobre. De plus, comme ce royaume, par la grâce de Dieu, est formé de plusieurs régions, on prenait soin, autant que possible, de tirer des diverses régions ces fonctionnaires, qu'ils appartinssent au premier ou au second rang, ou à quelque rang que ce fût, afin de faciliter l'accès du palais à tous les sujets, sûrs qu'ils étaient d'y rencontrer des membres de leur famille ou des personnes originaires de leur pays.

XIX.

Telles étaient en quelques mots les règles suivies dans le choix et la nomination des fonctionnaires du palais. Venons maintenant à leurs attributions et à la hiérarchie de leurs offices. Car, bien que chacun de ces officiers dont nous avons parlé fût indépendant dans son office, n'eût personne au dessus de lui, et relevât directement du seul roi ou, suivant les cas, de la reine et de la famille royale,

ciebant, caput ponerent, non tamen omnes æqualiter de cæteris rebus vel cæterorum necessitatibus regem adibant, sed mensura sua quisque contentus erat[1], et, ubi vel ubi ratio poscebat, solatium alterius requirebat. E quibus præcipue duo, id est apocrisiarius, qui vocatur apud nos capellanus vel palatii custos, de omnibus negotiis ecclesiasticis vel ministris ecclesiæ, et comes palatii[2] de omnibus sæcularibus causis vel judiciis suscipiendi curam instanter habebant; ut nec ecclesiastici nec sæculares prius domnum regem, absque eorum consultu, inquietare necesse haberent, quousque illi prævideront si necessitas esset ut causa ante regem merito venire deberet[3]; si vero secreta esset causa, quamprius congrueret regi quam cuiquam alteri dicere, eundem dicendi locum eidem ipsi præpararent, introducto prius rege, ut hoc, juxta modum personæ, vel honorabiliter, vel patienter, vel etiam misericorditer susciperet.

---

1. Les officiers du palais ne se renfermaient pas aussi strictement que semble le dire Hincmar dans le cercle de leurs attributions. Car c'était parmi eux que le roi choisissait les *missi*, les ambassadeurs, les commandants de corps d'armée. Ce n'étaient toutefois là que des délégations temporaires. D'ailleurs les mots *mensura sua quisque contentus erat* signifient seulement qu'aucun des officiers ne cherchait à excéder les pouvoirs que le roi lui avait conférés, et que chacun se contentait du crédit dont il jouissait auprès du prince.

2. A l'époque mérovingienne, le comte du palais était chargé d'instruire les causes apportées au tribunal du roi, d'en diriger la procédure et de veiller à l'exécution des sentences. Mais la direction générale des affaires séculières ne lui appartenait pas; elle était entre les mains du maire du palais. Sous les Carolingiens, le maire du palais ayant disparu, le comte du palais hérita de la plupart de ses attributions. (Voyez sur le comte du palais à l'époque mérovingienne : Waitz, *Verfassungsgeschichte*, éd. 1870, t. II, p. 405; Tardif, *Etudes sur les Institutions, période mérovingienne*, p. 56, 179.)

3. Le comte du palais avait la connaissance préliminaire de toutes les affaires portées au tribunal du roi. Eginhard écrit à Geboin, comte du palais : « Rogo dilectionem vestram ut hunc pagensem nostrum, nomine David, necessitates suas tibi referre volentem exaudire

cependant, dans les affaires qui ne dépendaient pas de leur charge ou qui concernaient d'autres personnages, tous n'avaient pas auprès du roi un égal accès, mais chacun d'eux, se renfermant dans la mesure de ses attributions et de son autorité, implorait, quand les circonstances le voulaient, l'intermédiaire d'un autre fonctionnaire. Au premier rang venaient l'apocrisiaire, que nous appelons chapelain ou gardien du palais, et le comte du palais, ayant pour mission expresse : le premier, de diriger toutes les affaires de l'Eglise et de ses ministres ; le second, de prendre en mains toutes les causes et les jugements séculiers, de façon à ce que ni les ecclésiastiques ni les laïques n'eussent à s'adresser au roi avant d'avoir pris leur avis et avant qu'ils n'eussent jugé s'il était nécessaire de déférer la cause au roi ; l'affaire était-elle secrète et convenait-il que le roi en fût informé avant tout autre, ces officiers fournissaient à l'intéressé l'occasion de la lui communiquer, après avoir prévenu le roi, pour qu'il pût, selon la qualité de la personne, l'accueillir avec honneur ou patience, ou même compassion.

---

digneris ; et si causam ejus rationabilem esse cognoveris, locum ei facias ad domnum imperatorem se reclamare..... » (Epist. IX, *Patrol. lat.*, vol. CIV, col. 512.) Le même Eginhard dit de Charlemagne : « Cum calciaretur et amiciretur, non tantum amicos admittebat, verum etiam, si comes palatii litem aliquam esse diceret quæ sine ejus jussu definiri non posset, statim litigantes introducere jussit, et, velut pro tribunali sederet, lite cognita, sententiam dixit. » (*Vita Karoli*, c. 24.) Les rois Carolingiens ont pris à plusieurs reprises des mesures pour empêcher que les plaideurs n'eussent trop souvent recours à leur tribunal. Un capitulaire de 755 prononce un châtiment contre quiconque s'adresse au palais sans avoir au préalable déposé sa plainte au tribunal du comte, ou sans s'être conformé à la sentence prononcée légalement par les rachimbourgs. (Capit. de Pépin en 755, c. 7, Pertz, *Leges*, t. I, p. 31). Les clercs ne pouvaient, sans l'autorisation de leur évêque, les évêques sans celle de leur métropolitain, porter leurs causes devant le tribunal du roi. (*Admonitio generalis*, 789, Boretius, *Capitularia*, n° 22, c. 10, t. I, p. 55.) Un capitulaire d'Aix-la-Chapelle, en 810, cherche à remédier à l'encombrement du palais par les plaignants : « De clamatoribus qui magnum impedimentum faciunt in palatio ad aures domni imperatoris : ut missi sive comites illorum missos transmittant contra illos qui mentiendo vadunt, ut eos convincant. » (Pertz, *Leges*, t. I, p. 163.)

XX.

Apocrisiarius[1] quidem de omni ecclesiastica religione vel ordine, necnon etiam de canonica vel monastica altercatione[2], seu quęcunque palatium adibant pro ecclesiasticis necessitatibus sollicitudinem haberet, et ea tantummodo[3] de externis regem adirent, quæ sine illo plenius definiri non potuissent. Cæterum, ut non solum de his quæ ad eos specialiter de omni ornamento vel officio ecclesiastico infra palatium agenda pertinebant, verum quoque et omnem consolationem spiritalem sive consilium totius palatii quicunque quæreret, apud eum, ut necesse erat, fideliter inveniret, et qui non quæreret, et tamen ipse apud aliquem necessarium esse sentiret, juxta personæ qualitatem, et a perverso sensu vel opere retrahere et ad viam salutis convertere studeret. Et cætera spiritualia quæcunque palatio tam ab assidue conversantibus quamque et a supervenientibus, sive secundum Deum, sive secundum seculum, ut providerentur et prævideréntur erant necessaria, quæ enumerare longum est, ad ejus specialiter curam pertinebant; non ita ut aliter ullus, sive palatinus, sive externus superveniens, sapientia et vera devotione per Dei gratiam illuminatus, tale aliquid minime ageret; sed

---

1. D'après Hincmar, l'archichapelain occupe dans l'ordre ecclésiastique le même rang que le comte du palais dans l'ordre laïque. Hincmar compare encore ailleurs ces deux officiers; écrivant à Louis le Germanique, en 858, au nom des évêques des provinces de Reims et de Rouen, il lui conseille d'avoir auprès de lui un officier chargé de la direction des affaires de l'église : « Ut, si episcopus pro quacunque necessitate ecclesiastica ad vos direxerit, ad quem suus missus veniat, per quem quæ rationabiliter petierit obtineat, in palatio vestro, sicut comes palatii est in causis reipublicæ, ministerio congruum constitutum habete. » (*Hincmari Opera, Patrol. lat.*, vol. CXXV. col. 14.)

XX.

L'apocrisiaire s'occupait de tout ce qui concernait la religion et la hiérarchie ecclésiastique, et aussi des difficultés relatives aux chanoines ou aux moines, en un mot de toutes les affaires ecclésiastiques apportées à la cour; il prenait soin que, parmi les causes étrangères au palais, celles-là seules vinssent au roi qui n'auraient pu être terminées sans lui. Il n'avait pas seulement la direction de tout ce qui touchait spécialement à l'organisation ecclésiastique et au service religieux du palais; il fallait encore que tous ceux des palatins qui avaient besoin d'une consolation spirituelle le trouvassent prêt à leur donner conseil; même, allant au devant de ceux qui ne réclamaient pas son assistance, mais à qui il sentait qu'elle était nécessaire, il devait, tenant compte de la qualité des personnes, les détourner d'un projet pervers ou d'une entreprise mauvaise et leur montrer la voie du salut. Quant à toutes les autres choses d'ordre spirituel, qu'il serait trop long d'énumérer, et auxquelles ceux qui vivaient continuellement au palais ou qui n'y venaient qu'en passant devaient pourvoir, ou qu'ils devaient prévoir, selon Dieu ou selon le siècle, le soin lui en était spécialement confié; non pas que quelque autre des palatins ou des étrangers présents à la cour, si par la grâce de Dieu il possédait les lumières que donnent la sagesse et la vraie dévotion, ne pût se mêler

---

2. Busæus donne *canonicæ vel monasticæ*. — Dans un texte cité par Waitz (*Deutsche Verfassungsgesch.*, éd. 1860, t. III, p. 432, n. 2), Hilduin est appelé directeur de toute l'église de l'empire : « Abbatem sacrique palatii conspicuum archicapellanum et non solum ejusdem monasterii strenuam prælationem sed etiam totius ecclesiæ istius imperii... gerentem. » (Mansi, *Conciles*, t. XIV, p. 634.) Loup de Ferrières le nomme « magister ecclesiasticorum. » (*Rec. des histor.*, t. VII, p. 510.)

3. Busæus donne *tandummodo*.

maxime consuetudo erat ut, aut cum eodem apocrisiario pariter, aut certe per ejus consilium, quod erat agendum ageret, ne forte quid minus utile aut indignum regi subriperet.

XXI.

Comitis autem palatii, inter cætera pæne innumerabilia, in hoc maxime sollicitudo erat ut omnes contentiones legales, quæ alibi ortæ propter æquitatis judicium palatium aggrediebantur, juste ac rationabiliter determinaret[1], seu perverse judicata ad æquitatis tramitem reduceret[2]; ut et coram Deo, propter justitiam, et coram hominibus, propter legum observationem, cunctis placeret. Si quid vero tale esset quod leges mundane[3] hoc in suis diffinitionibus statutum non haberent, aut secundum

---

1. Voyez les notes du chapitre XIX. — Il y avait à la fois plusieurs comtes du palais. Eginhard dans une de ses lettres nomme Adalhard et Gebuin comtes du palais, et laisse entendre qu'ils étaient en fonctions tous deux en même temps. (Ep. XI, *Patrol. lat.*, vol. CIV, col. 513.) D'ailleurs le capitulaire sur la police intérieure du palais parle des comtes palatins, c. 6 : « Ut comites palatini omnem diligentiam adhibeant, ut clamatores, postquam indiculum ab eis acceperint, in palatio nostro non remaneant. » (Boretius, *Capitularia*, n° 146, t. I, p. 298.) Il est probable qu'un de ces comtes avait sur les autres la préséance. — Bien que le comte du palais eût l'examen préalable de toutes les causes, il ne lui appartenait point de prononcer la sentence dans tous les cas. Le capitulaire d'Aix-la-Chapelle (812) lui interdit de connaître, sans un ordre spécial du roi, des causes qui s'élevaient entre puissants : « Neque comes palatii nostri potentiores causas sine nostra jussione finire præsumat, sed tantum ad pauperum et minus potentium justitias faciendas sibi sciat esse vacandum. » (c. 2, Pertz, *Leges*, t. I, p. 174.) Dans les cas de procès importants, le roi présidait lui-même son tribunal. Louis le Pieux se montra particulièrement jaloux de rendre la justice à ses sujets ; n'étant encore que roi d'Aquitaine, il consacrait trois jours de la semaine aux affaires judiciaires : « Tribus enim diebus rex per singulas ebdomadas rei judiciariæ intererat. » (*Vita Hludowici*, c. 19, Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 617.) En 828 il décida qu'il tiendrait audience une fois par semaine : « Sciatis ob hanc causam nos velle per singulas hebdomadas uno die in palatio nostro ad causas audien-

de ces sortes de choses; mais c'était généralement la coutume qu'il agît de concert avec l'apocrisiaire, ou d'après son conseil, de peur qu'il ne suggérât au roi quelque décision fâcheuse ou indigne.

XXI.

Le comte du palais, parmi ses attributions presque innombrables, n'en avait pas de plus importante que de terminer, selon la justice et la raison, tous les procès légaux qui, nés ailleurs, étaient apportés au palais pour y recevoir une solution conforme à l'équité, et aussi de réformer les jugements mal prononcés; de manière à plaire à tous : à Dieu, par sa justice, aux hommes, par son respect des lois. Un cas se présentait-il, que les lois séculières n'eussent pas prévu dans leurs décisions ou sur

---

das. » (Pertz, *Leges*, t. I, p. 330.) Il informa les comtes et le peuple de sa résolution : « Hoc missi nostri notum faciant comitibus et populo quod nos in omni ebdomada unum diem ad causas audiendas et judicandas sedere volumus. » (*Capitul. de Worms*, 829, c. 15; Pertz, *Leges*, t. I, p. 352.) — Voyez sur le comte du palais : Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1861, t. IV, p. 412.

2. La formule d'une lettre adressée par un comte au comte du palais confirme ce qu'Hincmar dit ici des attributions judiciaires de cet officier palatin : « ..... petimus clementiam vestram ut illas justitias ecclesiæ vel monasterii sancti illius, quæ ad nos pertinere videntur, vestro examine presententur, et eas ad liquidum sagax industria vestra perscrutari dignetur, quatenus *ad rectum tramitem revocare* satagat, obnixe deposcimus. Insuper vero ad illas alias justitias quæ infra pagum definire per nos non valemus, industriæ vestræ reservandas esse censuimus, quas etiam et regali auctoritate rectius per vos definiendas esse per omnia credimus.. .. » (Rockinger, *Drei formelsammlungen, Quellen der bayer. u. dtsch. Gesch.*, t. VII, p. 109.)

3. *Leges mundanæ*. Il faut entendre par là toutes les lois écrites, les lois barbares comme le droit romain, opposées au droit canon. Les lois profanes sont encore distinguées des lois ecclésiastiques dans l'édit de Pistes (869), cap. 3 (Pertz, *Leges*, t. I, p. 509), et au chapitre 9 du Capitul. de Quierzy (Pertz, *Ibid.*, t. I, p. 539). Un texte cité plus haut (c. VIII, note 1) distingue entre les capitulaires et les *leges mundanæ*.

gentilium consuetudinem [1] crudelius sancitum esset, quam Christianitatis rectitudo vel sancta auctoritas merito non consentiret, hoc ad regis moderationem perduceretur, ut ipse cum his qui utramque legem [2] nossent, et Dei magis quam humanarum legum statuta metuerent, ita decerneret, ita statueret ut, ubi utrumque servari posset, utrumque servaretur; sin autem, lex sæculi merito comprimeretur, justitia Dei conservaretur.

XXII.

De honestate vero palatii, seu specialiter ornamento regali, necnon et de donis annuis [3] militum [4], absque cibo et potu vel equis, ad reginam [5] præcipue, et sub ipsa ad camerarium [6] pertinebat; et secundum cujusque rei qualita-

---

1. *Gentilium consuetudo*, c'est-à-dire la coutume non écrite. La coutume devait être tenue pour loi dans les cas où elle n'était pas contraire à l'ordre public : « Ut longa consuetudo, quæ ad utilitatem publicam non impedit pro lege servetur, et quæ diu servatæ sunt permaneant. » (Boretius, *Capitula Karolo magno adscripta*, c. 22, *Capitularia*, n° 105, t. I, p. 220.) Bien que Charlemagne eût fait rédiger les lois d'un grand nombre de peuples, il restait encore sans doute après lui des groupes de population dont la coutume n'était pas écrite : « Post susceptum imperiale nomen, cum adverteret multa legibus populi sui deesse (nam Franci duas habent leges, in plurimis locis valde diversas), cogitavit quæ deerant addere et discrepantia unire, prava quoque ac perperam prolata corrigere; sed de his nihil aliud ab eo factum est, nisi quod pauca capitula, et ea imperfecta legibus addidit. Omnium tamen nationum, quæ sub ejus dominatu erant, jura quæ scripta non erant, describere ac litteris mandari fecit. » (*Einhardi Vita Karoli*, c. 29.)

2. *Utramque legem*, la loi profane (lois et coutumes) et le droit canon.

3. Les dons annuels, apportés au roi par les vassaux dans l'assemblée générale du printemps (voyez chap. XXIX,), bien qu'ayant eu à l'origine un caractère gracieux, étaient devenus obligatoires. Les monastères étaient soumis à cette redevance. En 817, l'empereur fit dresser la liste des monastères qui étaient tenus envers lui soit à des dons et au service militaire tout ensemble, soit à des dons seulement, soit enfin à de simples prières. (Pertz, *Leges*, t. I, p. 223-225.) Nous voyons Loup, abbé de Ferrières, s'excuser à deux reprises de n'avoir

lequel la coutume païenne eût statué plus cruellement que ne le comportent la justice chrétienne et la sainte autorité de l'Eglise, on en remettait l'examen au roi, afin qu'avec l'assistance de personnes également versées dans l'un et l'autre droit et craignant la loi de Dieu plus que les lois humaines, il en décidât de façon à concilier ces législations toutes les fois qu'elles pouvaient l'être; si cela était impossible, la loi du siècle devait, comme il convient, céder devant la justice de Dieu.

XXII.

L'économie intérieure du palais, à l'exception de la boisson, de la nourriture, et aussi de l'entretien des chevaux, et spécialement la pompe royale et encore la réception des dons annuels des vassaux appartenaient à la reine d'abord, et sous ses ordres au chambrier; selon les

---

pu envoyer ses dons « *dona debita* » à cause de l'extrême misère de son abbaye (ep. XXXII, ep. XLIII, *Patrol. lat.*, vol. CXIX). Un poète contemporain de Charlemagne dit :

Annua sublimi hæc debentur munera regi.

Il nous montre les grands offrant au roi de l'argent, de l'or, des pierres précieuses, des vêtements brochés d'or, des chevaux aux harnais d'or. (Maï, *Classicorum auctor. e vaticanis codicibus editor. tomus V*, p. 405.) Le roi distribuait lui aussi des présents aux *proceres*, soit qu'il voulût les récompenser, soit qu'il voulût les maintenir dans leur fidélité. (*Annales Laureshamenses*, a. 793, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 35.)

4. Sur le sens de *miles*, voyez le chap. XXVI.

5. Le capitulaire *de Villis* porte que les officiers royaux devront obéir aux ordres de la reine. (c. 16, c. 47, Pertz, *Leges*, t. I, pp. 182, 184.)

6. Les chambriers avaient déjà à l'époque mérovingienne les mêmes attributions qu'au IX^e^ siècle ; ils étaient attachés au service particulier du roi, et prenaient soin de l'administration intérieure du palais ; mais c'étaient des officiers d'ordre secondaire. (Voyez Tardif, *Etudes sur les Institutions, période Méroving.*, p. 61.) A l'époque carolingienne, la charge de chambrier devient très importante ; il n'y en a qu'un seul qui commande à des fonctionnaires inférieurs. (Voyez Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 417-418.) Parmi les personnages les plus considérables qui obtinrent cette dignité, nous citerons

tem, ipsorum sollicitudo erat ut tempore congruo semper futura prospicerent, ne quid dum opus esset ullatenus opportuno tempore defuisset. De donis vero diversarum legationum [1], ad camerarium aspiciebat; nisi forte, jubente rege, tale aliquid esset quod reginæ ad tractandum cum ipso congrueret. Hæc autem omnia et his similia eo intendebant, ut, ab omni sollicitudine domestica vel palatina, in quantum rationabiliter et honeste esse poterat, domnus rex, omnipotenti Deo spem suam indesinenter committens, ad totius regni statum ordinandum vel conservandum animum semper suum promptum haberet.

XXIII.

Ad tres autem ministeriales, senescalcum [2], buticula-

Mainfroi, *Meginfridus*, à qui Charles confia en 791 le commandement d'un corps d'armée. (*Einhardi Annales*, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p 177.) Sous Louis le Pieux, le margrave Bernard, chambrier, eut un temps entre les mains le gouvernement de tout le royaume. En 868, Angelran était à la fois chambrier et maitre des huissiers. « Engelramnum camerarium et hostiariorum magistrum atque a secretis consiliarium. » (*Annales Bertiniani*, a. 868, éd. Dehaisnes, p. 183.) Privé de ses dignités sur les instances de la reine Richilde, il passa au parti de Louis de Germanie. (*Ann. Bertin.*, a. 875, éd. Dehaisnes, p. 241.) C'est au chambrier Thierry que Louis le Bègue mourant (879) confia la couronne et l'épée royales pour les remettre à son fils. (*Ann. Bertin.*, a. 879, éd. Dehaisnes, p. 278-279.)

1. C'était la coutume que des ambassadeurs étrangers ne vinssent jamais visiter le roi sans lui apporter des présents. D'ordinaire ils arrivaient au palais pendant la tenue de l'assemblée générale. (Voyez Annales Tiliani, a. 779, *Rec. des Histor.*, t. V, p. 20; Ann. Petaviani, a. 781, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 16; Ann. Petav., a. 782. *Ibid.*, p. 17; Annales Laureshamenses, a 795, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 36; 815, Thegani Vita Hludowici, c. 14, Pertz, *Scriptor.*, t. II, p. 593; Einhardi Annales, a. 821, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 208; Einhardi Annales, a. 822, *Ibid.*, p. 209; Einhardi Annales, a. 823, *Ibid.*, p. 210; Thegani *Vita Hludowici*, c. 32, Pertz, *Scriptor.*, t. II, p. 597; etc.) Au temps du plus grand éclat du règne de Louis le Pieux, ces ambassades se multiplient. Les présents envoyés par Aroun-al-Raschid à Charlemagne

circonstances, tous deux avaient soin de prévoir à temps l'avenir de façon à ce que quelque chose ne vînt pas à manquer au moment opportun et quand on en avait besoin. Quant aux dons qu'apportaient les diverses ambassades, c'était l'affaire du chambrier ; à moins que, sur l'ordre du roi, il ne dût en conférer avec la reine. Dans l'administration de toutes ces choses et autres du même genre, la reine et le chambrier agissaient de telle sorte que, libre de toute inquiétude domestique, et sans souci des affaires intérieures du palais, autant du moins qu'il était raisonnable et convenable, le seigneur roi pût, ne cessant jamais de mettre son espoir en Dieu tout puissant, avoir l'esprit toujours prêt à organiser et à maintenir l'ordre du royaume entier.

XXIII.

Quant aux trois autres fonctionnaires, le sénéchal, le

---

sont parmi les plus célèbres et ont particulièrement excité l'admiration des contemporains : un éléphant (Einhardi Annales, a. 802, Pertz, *Script.*, t. I, p. 190), un pavillon, des étoffes de soie, des parfums, une horloge mécanique (Einhardi Annales, a. 807, Pertz, *Ibid.*, p. 194). Des envoyés d'un roi d'Afrique amenèrent un ours de Numidie. (Moine de Saint-Gall, l. II, c. 9, Pertz, *Scriptor.*, t. II, p. 752.) En retour, Charlemagne renvoyait les ambassadeurs chargés des produits les plus remarquables de son empire.

2. Le sénéchal avait à l'époque carolingienne une partie des attributions que possédait le maire du palais dans la période précédente, les autres attributions du maire du palais ayant passé au comte du palais. Certains auteurs ont même pensé que le mot sénéchal (*senes-schalk*) n'était que la désignation germanique du *major domus*. (Voyez Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. I, p. 442 ; Lehuerou, *Institutions Carloving.*, p. 144 ; Waitz, *Deutsche, Verfassungsgeschichte*, t. II, p. 417, t. III, p. 415 ; Tardif, *Institut. politiques, Période mérovingienne*, p. 54). Au IXe siècle, outre un droit de surveillance générale sur l'administration intérieure du palais, le sénéchal avait plus particulièrement la direction de la table royale. Aussi est-il dit par le moine de Saint-Gall « magister mensæ regiæ » (l. II, c. 9, *Rec. des Histor.*, t. V, p. 124; l. II, c. 6, Pertz, *Scriptor*, t. II, p. 750), par Eginhard « regiæ mensæ præpositus » (*Vita Karoli*, c. 9), et par Réginon « princeps coquorum » (a. 786, Pertz, *Ibid.*, t. I, p. 560). En 878 apparaît pour la première fois appliqué à ce fonction-

rium[1] et comitem stabuli[2], secundum uniuscujusque ministerii qualitatem vel quantitatem, pertinebat ut, cum communi consensu, de suo quisque ministerio[3], admonendi non essent segnes ut, quantocius[4] esse potuisset, omnes actores regis prescirent ubi vel ubi rex, illo vel illo tempore[5], tanto vel tanto spacio manere debuisset, propter adductionem vel præparationem : ne forte tarde scientes, dum inopportuno tempore vel cum nimia festinatione exigeretur, familia regalis[6] per neglegentiam sine necessitate opprimeretur. Quæ videlicet cura, quanquam ad buticularium vel ad comitem stabuli pertineret, maxima tamen cura ad senescalcum respiciebat eo quod omnia cætera, præter potus vel victus caballorum, ad eundem senescalcum respiceret. Inter quos etiam et mansionarius intererat, super cujus ministerium incumbebat, sicut et nomen ejus indicat, ut in hoc maxime sollicitudo ejus

---

naire le titre de *dapifer*, qui prévaudra sous les Capétiens. (Dipl. de Carloman, Muratori, *Antiquit. Italicæ*, t. I, p. 929.) Les officiers de cuisine étaient placés sous ses ordres : « pistores, lanii, coci et fartores. » (Moine de Saint-Gall, l. I, c. 18, Pertz, *Ibid.*, t. II, p. 739.) Le poète Théodulf a décrit ses fonctions :

Paniflua solers veniat de sede Menalcas
Sudorem abstergens frontis ab arce manu ;
Quam sæpe ingrediens, pistorum sive coquorum
Vallatus cuneis, jus synodale gerit.
Prudenter qui cuncta gerens, epulasque dapesque
Regis, honoratum deferat ante thronun.

(Theod. Carm. l. III, carm. I, v. 181-186, *Rec. des Histor.*, t. V, p. 420.) (Voyez sur le sénéchal : Guérard, *Explication du capitulaire de Villis*, p. 22-24 ; Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 414-416.)

1. Le bouteiller surveillait les échansons, *pincernæ*. Il ne doit pas être distingué du grand échanson, « princeps pincernarum » (Mabillon, *Acta Sanctor. ord. S. Bened.*, sæc. III, t. I, p. 385), ou « magister pincernarum. » (Einhardi Annales, a. 781, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 163.) C'est à cet officier que se rapportent ces vers d'Ermoldus Nigellus :

Nec minus Otho puer pincernis imperat ardens,
Præparat et Bacchi munera lenta meri.

(V. 465, *Rec. des Histor.*, t. VI, p. 60 a.), et ces autres de Théodulf :

Adveniat pincerna potens Eppinus, et ipse
Pulchraque vasa manu vinaque grata vehat.

bouteiller et le connétable, il convenait que, selon la nature et l'importance de ses attributions, chacun d'eux dans son office, agissant d'accord avec les autres, ne négligeât pas d'informer d'avance et au plus vite tous les agents royaux du lieu où le roi ferait résidence, de l'époque de son arrivée et de la durée de son séjour, pour permettre d'amener et de préparer ce qui était nécessaire : de peur qu'avertis trop tard, les agents n'eussent à exiger des services en temps inopportun et avec trop de hâte, et que les gens du roi ne souffrissent sans nécessité de cette négligence. D'ailleurs ce soin, bien qu'il fût partagé avec le bouteiller et le connétable, retombait au premier chef sur le sénéchal, qui, à l'exception de la nourriture des chevaux et de la boisson, s'occupait de tout le reste. Au nombre des officiers de cette classe se trouvait encore le maître des logis, à qui revenait surtout, comme son nom l'indique, le soin d'avertir à temps les agents nommés plus haut et aussi les intendants spéciaux de l'époque à

(Theodulfi Carmina, c. IV, *Rec. des Histor.*, t. V, p. 420 a.). Saint-Benoît d'Aniane, qui avait été élevé à la cour « inter scholares », y obtint une place d'échanson : « Post hæc vero pincernæ sortitur officium. » (Mabillon, *Acta Sanctor., ordin. S. Benedicti*, sæc. IV, t. I, p. 194.) (Voyez Guérard, *Explicat. du Capitul. de Villis*, p. 25-27; Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 416-417.)

2. Le connétable est probablement l'ancien *mariscalcus* de l'époque mérovingienne ; ce n'était à l'origine qu'un esclave chargé du soin des chevaux. Le titre de *comes stabuli* qui lui fut donné est emprunté à la hiérarchie romaine. (Voyez Tardif, *Institut. politiques, Période Mérovingienne*, p. 60-61.) Le connétable carolingien avait sous ses ordres des officiers inférieurs nommés *marescalci*. (Capitul. de 813, c. 10, Pertz, *Leges*, t. I, p. 188.) (Voyez Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 417.)

3. Le mot *ministerium* désigne encore quelquefois le territoire soumis à un agent royal. Tel est le sens qu'il a dans les chapitres 8, 9, 17, 26, 50, 53, 56 du Capitulaire de Villis (Pertz, *Leges*, t. I, p. 181-185.)

4. Busæus donne *quanto ejus*.

5. Busæus donne *tempere*.

6. *Familia regalis*, c'est-à-dire, non pas la suite royale, mais les gens attachés à la culture de la villa, comme le prouvent les chapitres 2 et 3 du Capitulaire *de Villis*; c. 2 : « Ut familia nostra bene conservata sit et a nemine in paupertate missa; » c. 3 : « Ut non præsumant judices nostram familiam in eorum servitium ponere, non corvadas... » Pertz, *Leges*, t. I, p. 181.)

intenta esset, ut tam supradicti actores quamque et susceptores [1], quo tempore ad eos, illo vel illo in loco rex venturus esset propter mansionum præparationem, ut oportuno tempore præscire potuissent; ne aut inde tarde scientes propter afflictionem familiæ importuno tempore peccatum, aut hi, propter non condignam susceptionem, ac si bene noluissent, cum certe non volendo, sed non valendo, offensionem incurrerent.

XXIV.

Similiter quoque quatuor venatores [2], et quintus falconarius [3], cum eadem unanimitate, secundum temporis qualitatem admonere studebant, qualiter ea quæ ad singulorum ministeriorum curam pertinebant ut opportuno tempore et non tarde considerarentur [4], quando tanti vel quando tanti, quando toti et quando nulli, aut in palatio retinerentur, aut more solito foris nutriendi usque ad

---

1. *Susceptores.* Hincmar est le seul qui, à ma connaissance, ait employé ce terme. Il désigne sans doute ou bien des officiers spécialement chargés de la réception du roi, ou bien des intendants chargés de recevoir les redevances, apports en nourriture, en fourrage, etc., dûs par les colons lors des visites du roi.

2. Les veneurs étaient chargés, non seulement d'organiser les chasses, mais encore d'approvisionner de gibier la table royale (Eginhard, *Vita Karoli*, c. 24, Pertz, *Scriptor.*, t. II, p. 456). Le chapitre 47 du Capitulaire *de Villis* confirme ce que dit ici Hincmar, à savoir, qu'on répartissait les officiers de chasse entre les diverses villas : « Ut venatores nostri et falconarii, vel reliqui ministeriales, qui nobis in palatio adsidue deservirent, consilium in villis nostris habeant, secundum quod nos aut regina per litteras nostras jusserimus, quando ad aliquam utilitatem nostram eos miserimus, aut siniscalcus et buticularius de nostro verbo eis aliquid facere præceperint. » (Pertz, *Leges*, t. I, p. 184; voyez Guérard, *Explication du Capitul. de Villis*, p. 64-65.) La chasse était le plaisir favori de Charlemagne : « Exercebatur assidue equitando ac venando. » (Eginhard, *Vita Karoli*, c. 22, Pertz, *Script.*, t. II, p. 455.) Il prit soin de développer ce goût chez ses fils. (*Ibid.*, c. 19, p. 453.) Louis le Pieux se livrait à cet exercice avec non moins d'ardeur que son père : « In mense autem Augusto, quando cervi pinguissimi sunt, venatione vacabat, usque dum aprorum tempus advenerat. » (Thegan, *Vita Hludowici*, c. 19, Pertz, *Scriptor.*,

laquelle le roi se rendrait en tel ou tel lieu, pour qu'ils préparassent les logements ; de peur qu'avertis trop tard et par là forcés d'opprimer les gens de la villa, ils ne manquassent à leur devoir quand il ne convenait pas; ou que par une réception indigne, comme s'ils n'avaient pas eu de bonnes intentions, quoiqu'en réalité la volonté ne leur eût pas manqué, mais le pouvoir, ils n'encourussent le mécontentement du roi.

XXIV.

Semblablement quatre veneurs et un fauconnier, agissant avec le même accord et suivant les circonstances, avaient soin d'examiner et de disposer en temps convenable et non pas trop tard les choses dont la direction appartenait à leurs charges, et de fixer le nombre de veneurs qu'on devait en tel ou tel temps garder au palais, et quand il fallait qu'ils y fussent tous ou qu'il n'y en eût aucun, ou combien il fallait en envoyer au dehors, selon

---

t. II, p. 595.) Les annales du IXe siècle, et particulièrement celles dites d'Eginhard, mentionnent chaque année les grandes chasses royales d'automne qui le plus souvent avaient lieu dans les Vosges ou les Ardennes : « Arduennam venandi gratia proficiscitur ; venatorio quoque exercitio more solemni ibidem exacto, Aquasgrani ad hiemandum revertitur. » (Einhardi Annales, a. 819, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 207.) Les capitulaires ont à plusieurs reprises interdit la chasse aux clercs : « Necnon et illas venationes et silvaticas vagationes cum canibus omnibus servis Dei interdiximus. Similiter ut acceptores et falcones non habeant. » (Capitul. de Carloman, en 742, c. 2, Pertz, *Leges*, t. I, p. 17.) La même prescription est rappelée au chapitre 3 d'un capitulaire de Charlemagne (769-771). (Pertz, *Ibid.*, p. 33.)

3. Le fauconnier est appelé ailleurs *prælatus capis* (*Vita Hludowici*, c. 20, *Rec. des Histor.*, t. VI, p. 96) ; *capus* signifiant faucon, comme le prouve un passage d'un capitulaire : « Ut episcopus ..... non cum canibus, aut accipitribus vel capis, quos vulgus falcones vocat, per seipsum venationes exerceat. » (Capitul. Ticin., a. 850, c. 4, Pertz, *Leges*, t. I, p. 396 ; voyez Guérard, *Explicat. du Capitulaire de Villis*, p. 28-29.) La chasse aux oiseaux était connue des Francs ; car la loi Salique frappe d'une amende de 45 sous celui qui vole un épervier « intro clavem. » (C. VII, éd. Merkel.)

4. Busæus donne *consideraretur*.

tempus mitterentur, aut tempore congruo per denominata loca venandi causa pariter et nutriendi disponerentur. Sed et hoc et illud, id est intra et extra palatium, ita semper cum mensura et ratione ordinaretur, ut quantum prodesset esset, et quantum non prodesset non esset : quia in ipsis ministeriis non sic facile certus numerus aut hominum aut canum [1] aut avium diffiniri potest : ideo in ipsorum arbitrio manebat quanti et quales essent.

XXV.

Sensus autem in his omnibus talis erat ut nunquam palatio tales vel tanti deessent ministri propter has præcipue inter cæteras necessitates vel honestates [2]. Primo, ut, sive generaliter majoribus, sive specialiter vel singulariter quibusque minoribus recedentibus, omni tempore et multitudine congrua, sine qua rationabiliter et honeste esse non posset, semper esset ornatum palatium et consiliariis condignis nunquam destitutum fuisset. Et, ut qualiscunque legatio [3], sive speculandi, sive etiam subdendi gratia, veniret, qualiter omnes quidem honeste suscipi potuissent. Deinde primus consilii rectitudinem, secundus misericordiæ et benignitatis consolationem, tertius vero versutiæ seu temeritatis sermo referret medicinam. Et ut ex quacunque parte totius regni quicumque desolatus, orbatus, alieno ære oppressus, injuste calumnia cujusque suffocatus, seu cætera his similia, quæ nunc enumerare per-

1. Voyez plus haut sur les officiers spécialement chargés du soin des chiens, le chapitre XVII.

la coutume, pour y être nourris pendant un certain temps; ils désignaient encore en temps opportun les lieux entre lesquels il convenait de les répartir pour y chasser et y vivre. Cette distribution de leurs subordonnés entre le palais et l'extérieur, ils devaient toujours la faire avec mesure et intelligence, de façon à ce qu'il y en eût autant qu'il était utile et pas davantage. Dans ces offices, il n'est pas facile de déterminer d'une façon invariable le nombre des hommes, des chiens ou des oiseaux nécessaires : aussi s'en remettait-on à eux pour fixer combien et quels ils devaient être.

XXV.

Le but qu'on se proposait en tout cela, c'était qu'il y eût toujours au palais des officiers de nombre et de qualité tels qu'ils pussent, entre autres affaires et nécessités, subvenir surtout à celles-ci que nous allons dire. Tout d'abord, il importait que, soit que les principaux officiers tous ensemble, soit que les officiers inférieurs dussent s'absenter pour des missions spéciales ou des affaires personnelles, il en restât en tout temps au palais un nombre suffisant pour diriger les affaires comme l'exigeaient la raison et la dignité, et que jamais les conseillers compétents ne vinssent à faire défaut; afin que toute ambassade, qu'elle vînt pour saluer le roi ou pour faire sa soumission, pût trouver un accueil honorable; et, afin que l'un apportât la rectitude du conseil, un autre des paroles consolantes de miséricorde et de bienveillance, un autre encore un remède à la ruse et à l'audace. Afin que, de quelque partie du royaume qu'il vînt au palais, un homme abandonné et sans soutien, ou accablé de dettes, ou poursuivi par d'injustes et calomnieuses accusations, ou bien en proie à quelqu'un de ces autres maux de même nature et qu'il

---

2. Cette phrase termine dans toutes les éditions le chapitre XXIV.
3. Sur les ambassades, voyez le chapitre XXII.

longum est, maxime tamen de viduis et orphanis, tam seniorum quamque et mediocrium uniuscujusque, secundum suam indigentiam vel qualitatem, dominorum vero misericordiam et pietatem semper ad manum haberet, per quem singuli ad pias aures principis perferre potuissent.

XXVI.

Similiter, qui propter diutinum servitium digni erant ut remunerari debuissent, et locus talis occurrebat ubi ex prædictis indigentibus nemo sine mensura destitueretur, similiter secundum eorum qualitatem ad memoriam principum revocarentur, non tam ipsis urgentibus, quam eorum, de quibus supradictum est fidem et debitum exigentibus; ut in eis id fieret, primo propter quod cum justitia et misericordia Deo placerent[1]; deinde in militia remanentibus[2] certissimam fideliter serviendi fidem et constantiam ministrarent; deinde ut etiam longe positis per totius regni ambitum lætitiam et gaudium demonstrarent. Et si aliquis ex ministerialibus vel consiliariis decedebat, loco ejus congruus et utilis restituebatur.

---

1. Busæus donne *placeret*.

2. Dès la fin de l'époque romaine *militia* signifie un *service ; militare, s'acquitter d'un service.* Ainsi, saint Augustin dit : « Ille in officio comitis militat. » (*Cité de Dieu*, l. V, c. VI.) Tel est encore le sens de *militia* dans Grégoire de Tours : « Quotidie autem cum judicibus causas discutere, *militias sæculares exercere*..... non cessabat. » (*Hist. Franc.*, l. VIII, c. 39, éd. Guadet, t. II, p. 118.) « Multa enim auri argentique in hujus episcopi regesto pondera sunt reperta. Quæ autem de illa *iniquitatis militia* erant, regalibus thesauris sunt inlata. » (*Ibid.*, l. X, c. 19, éd. Guadet, t. II, p. 254.) Chez le même auteur, *militia* désigne aussi l'argent gagné à un service public : « Qui multas altercationes cum relicta illius defuncti (episcopi) habuisse probatur, eo quod res quæ tempore Badegiseli episcopi ecclesiæ datæ fuerant, tanquam proprias retinebat, dicens : *Militia* hæc fuit viri mei. » (*Ibid.*, l. VIII,

serait trop long d'énumérer, surtout les veuves et les orphelins, que ce fussent d'ailleurs des personnages importants ou de moindre condition, chacun selon son malheur ou sa qualité pût avoir recours à la miséricorde et à la piété des officiers supérieurs et eût sous la main quelqu'un qui fît parvenir ses plaintes jusqu'aux pieuses oreilles du prince.

XXVI.

On trouvait ainsi l'occasion de n'abandonner complètement aucun de ces malheureux, et, en même temps, s'il y en avait parmi eux qui, par un long service, s'étaient rendus dignes d'une récompense, de les rappeler, selon leurs mérites, à la mémoire du prince, sans qu'ils fissent une requête ; mais il leur suffisait d'invoquer la conscience et le devoir de ces officiers dont nous avons parlé. On agissait en cela de façon d'abord à plaire à Dieu en usant de justice et de miséricorde ; ensuite à affermir la fidélité et la constance de ceux qui s'acquittaient d'un service public ; enfin à remplir de joie les personnes vivant au loin dans les limites du royaume. Un des officiers ou des conseillers venait-il à mourir, on le remplaçait par un autre aussi compétent et utile.

---

c. 39, éd. Guadet, t. II, p. 118-119.) D'où *miles* s'applique à tout homme qui sert le roi. Au cours du IXe siècle, le mot *miles* prend le sens de *vassal*, par exemple à la fin des Annales de Saint-Bertin. Mais, dans les capitulaires de Benoît Lévite, *militia* est encore employé dans son sens primitif : « in palatio habere militiam. » (L. VI, c. 409, *Baluze*, t. I, col. 1003.) Au début du XIe siècle, le mot *miles* s'applique au *vassal*. Les Normands se choisissent un duc, « ut et ipse sit nobis advocationis gradu dux et patricius, nosque obsequatur et *personaliter ei militemus*. » (Dudon de Saint-Quentin, *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum*, l. III, c. 37, éd. Lair, p. 181.) *Miles* est opposé à *senior* : « Ea fide qua concatenantur senior et miles. » (*Ibid.*, l. IV, c. 79, éd. Lair, p. 234.) Enfin *miles* prend au XIIe siècle le sens de *chevalier*.

XXVII.

Et ut illa multitudo, quæ in palatio semper esse debet, indeficienter persistere posset, his tribus ordinibus fovebatur. Uno videlicet ut absque ministeriis expediti milites [1], anteposita dominorum benignitate et sollicitudine, qua nunc victu, nunc vestitu, nunc auro, nunc argento, modo equis vel cæteris ornamentis, interdum specialiter aliquando, prout tempus, ratio et ordo condignam potestatem administrabat, sæpius porrectis, in eo tamen indeficientem consolationem, necnon ad regale obsequium inflammatum animum ardentius semper habebant, quod illos præfati capitanei ministeriales certatim de die in diem, nunc istos, nunc illos ad mansiones suas vocabant, et non tam gulæ voracitate quam veræ familiaritatis seu dilectionis amore, prout cuique possibile erat, impendere studebant, sicque fiebat ut rarus quisque infra hebdomadam remaneret, qui non ab aliquo pro hujusmodi studio convocaretur.

XXVIII.

Alter ordo per singula ministeria discipulis congruebat qui, magistro suo singuli adhærentes, et honorificabant et honorificabantur, locisque singuli suis, prout [2] opportunitas occurrebat, ut a domino videndo vel alloquendo consolarentur. Tertius ordo item erat tam majorum quam minorum in pueris vel vasallis [3], quos unusquisque, prout

1. Voyez le chapitre XXVI, note 2, p. 66.
2. Busæus donne *rout*.
3. *In pueris vel vasallis*. Nous traduisons ces deux mots par le seul

XXVII.

Pour assurer l'entretien continuel et la persistance de cette multitude, dont la présence au palais est nécessaire, on la divisait en trois classes. La première comprenait les serviteurs royaux qui n'avaient pas de charge particulière; grâce à la bienveillance et à la sollicitude des hauts fonctionnaires qui leur donnaient tantôt la nourriture, tantôt le logement, ou bien de l'or, de l'argent, des chevaux, ou d'autres ornements, quelquefois d'une façon occasionnelle et selon que le temps, la raison ou les évènements le permettaient, mais plus souvent encore d'une façon prolongée, les secours ne leur faisaient jamais défaut; le service du roi leur tenait toujours d'autant plus à cœur que ces mêmes hauts fonctionnaires les appelaient à l'envi dans leurs maisons, aujourd'hui ceux-ci, demain ceux-là; se préoccupant moins de satisfaire leur gourmandise que de se créer avec eux, autant que possible, des relations amicales et affectueuses; aussi était-il rare qu'un de ces serviteurs restât une semaine sans qu'un grand l'appelât pour lui offrir l'hospitalité.

XXVIII.

La deuxième classe comprenait les jeunes gens répartis entre les divers services du palais, et qui, s'attachant à leur maître, l'honoraient et en étaient honorés; chacun d'eux, dans la place qu'il occupait, et suivant les circonstances, trouvait un appui dans la vue et les encouragements de son maître. La troisième classe se composait des serviteurs des grands comme des petits, dont chacun

---

mot de *serviteurs*. Il faut toutefois remarquer que les *vassalli* sont des serviteurs d'un ordre plus élevé que les *pueri*, sans doute au IX^e^ s. des serviteurs qui ont reçu des *beneficia*. Dans la loi des Alamands, *vassus*

gubernare et sustentare absque peccato, rapina videlicet vel furto poterat, studiose habere procurabat[1]. In quibus scilicet denominatis ordinibus, absque his qui semper eundo et redeundo palatium frequentabant, erat delectabile, quod interdum et necessitati, si repente ingrueret, semper sufficerent; et tamen semper, ut dictum est, major pars illorum[2] propter superius commemoratas benignitates, cum jucunditate et hilaritate prompta et alacri mente persisterent.

XXIX.

Secunda divisio est, qua totius regni status, anteposito sicuti semper et ubicumque omnipotentis Dei judicio, quantum ad humanam rationem pertinebat conservari videbatur hæc est. Consuetudo autem tunc temporis talis erat ut non sæpius sed bis in anno placita[3] duo teneren-

---

désigne un serviteur non libre (Lex Alamannorum, II, LXXXI, § 3, Pertz, *Leges*, t. III, p. 73). Les *vassi* apparaissent encore comme des serviteurs dans la formule 17 du livre II de Marculfe. Le terme de *vassus* semble s'appliquer au IXe siecle à tout homme qui s'acquitte d'un service envers le roi. Ainsi on lit au chap. 2 d'un capitulaire d'environ 820 : « De dispensa fidelium nostrorum, sive carris, sive sagmariis .... *tam eorum qui nobis assidue in palatio deserviunt*.... » (Boretius, *Capitularia*, n° 143, t. I, p. 294), et au chapitre 4 d'un capitulaire de 821 : « De *vassis nostris* qui ad marcam nostram constituti sunt custodiendam aut in longinquis regionibus sua habent beneficia, vel res proprias, *vel etiam nobis assidue in palatio nostro serviunt*.... » (Boretius, *Ibid.*, n° 148, t. I, p. 301.) Un capitulaire attribué par Pertz à 827, porte : « Vassi quoque et vassalli nostri nobis famulantes. » (C. 24, Pertz, *Leges*, t. I, p. 295.) — L'expression *vassaticum* est employée pour la premiere fois par les Annales de Lorsh, en 757, quand elles rapportent l'acte de soumission du duc Tassilon à Pepin : « Rex Pippinus tenuit placitum suum in Compendio cum Francis, ibique Tassilo venit, dux Baioariorum, *in vassatico se commendans per manus*, sacramenta juravit multa... et fidelitatem promisit regi Pippino sicut *vassus* recta mente et firma devotione per justitiam, sicut vassus dominos suos esse deberet. » (*Annales Laurissenses*, a. 757. Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 140.)

1. Busæus donne *procurabant*.

tenait à prendre à son service et à entretenir un aussi grand nombre qu'il pouvait le faire sans péché, c'est-à-dire sans avoir recours aux rapines et au vol. Ce qu'il y avait d'admirable dans cette hiérarchie, c'est que les personnages qui la constituaient, sans compter les allants et venants qui fréquentaient le palais, suffisaient aux nécessités imprévues qui se présentaient de temps à autre; cependant la plupart, comme on l'a dit, en raison de la bienveillance dont ils étaient l'objet, toujours joyeux et riants, conservaient l'esprit dispos et gai.

XXIX.

La seconde division du gouvernement tendait au maintien de l'ordre de tout le royaume, autant du moins qu'il était de la raison humaine; car là, comme ailleurs, on doit toujours réserver le jugement du Dieu tout puissant. C'était l'usage de ce temps de tenir deux assemblées par an, et pas davantage. La première était celle où l'on réglait l'état du royaume entier pour le reste de l'année

---

2. Busæus donne *illius*.

3. L'assemblée annuelle des Franks à l'époque Mérovingienne se nommait *Martis Campus*. Transférée du mois de mars au mois de mai en 755 (*Annales Petaviani*, a. 755, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 11), elle prit le nom de *Maii Campus* (Hincmar, *Vita S. Remigii*, *Acta Sanctorum*, Oct., t. I, p. 145), *Campus Madius* (textes cités par Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 469), *Mai Campus* (*Annales Nazariani*, a. 775, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 40: a. 781, *Ibid.*, p. 40). Mais à partir de 757, et pendant tout le cours du IXe siècle, les annalistes la désignent tantôt par l'expression de *placitum*, *placitum generale*, tantôt par celle de *conventus*, *conventus generalis*. *Placitum* est le terme officiel employé dans les capitulaires et les diplômes. (Capitul. d'entre 803 et 813, c. 4, Boretius, *Capitularia*, n° 67, t. I, p. 157; Boretius, *Ibid.*, n° 75, p. 168; capitul. de 807, c. 3, Boretius, *Ibid.*, n° 48, p. 135; capitul. de 808, c. 12, Boretius, *Ibid.*, n° 51, p. 139.) *Sinodus* s'applique aux assemblées qui ont plus spécialement un caractère ecclésiastique. On trouve encore les expressions de *mallum* (Boretius, *Capitularia*, n° 19, c. 12, t. I, p. 46); de *concilium* (814, *Vita Hludowici*, c. 20, Pertz, *Scriptor.*, t. II, p. 618; Thegani, *Vita Hludowici*, a. 836, Pertz, *Scriptor.*, t. II, p. 603); de *generale colloquium* (Thegani, *Vita Hludowici*, c. 6, Pertz, *Scriptor.*, t. II, p. 591).

tur[1]. Unum, quando ordinabatur status totius regni ad anni vertentis spacium[2]; quod ordinatum nullus eventus rerum, nisi summa necessitas quæ similiter toto regno incumbebat, mutabatur. In quo placito generalitas universorum majorum tam clericorum quam laicorum conveniebat[3]: seniores, propter concilium ordinandum; mino-

---

1. Sous Pépin, une seule assemblée annuelle avait lieu, d'abord au mois de mars, puis à partir de 753 au mois de mai. Un capitulaire de Charlemagne, rendu entre 769 et 800, prescrivit la tenue de deux plaits par an, le premier en été, le second en automne : « Ut ad mallum venire nemo tardet, primum circa æstatem, secundum circa autumnum. Ad alia vero placita, si necessitas fuerit vel denunciatio regis urgeat, vocatus venire nemo tardet. » (Boretius, *Capitularia*, n° 19, c. 12, t. I, p. 46.) Ce qui vient à l'appui de l'affirmation d'Hincmar. Le concile de Vernon avait précédemment décidé qu'on réunirait deux synodes par an, le premier aux calendes de mars, le second aux calendes d'octobre : « Ut bis in anno sinodus fiat. Prima sinodus mense primo, quod est Martias Kalendas, ubi domnus rex jusserit, ejus præsentia. Secunda sinodus Kalendas Octobris aut ad Suessionis vel aliubi ubi ad Martias Kalendas inter ipsos episcopos convenit. » (Concilium Vernense, 755, c. 4, Boretius, *Capitularia*, n° 14, t. I, p. 34.) Il est probable que ces deux conciles se confondirent avec les deux assemblées annuelles dont parle le *De Ordine palatii*. L'assemblée d'été était la plus importante, *conventus generalis*; elle coïncidait avec la convocation de l'armée; celle de l'automne ne réunissait que les grands. En 791, l'assemblée générale se tint : « transacta verni temperie circa æstatis initium. » (*Einhardi Annales*, a. 791, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 177); de même en 794 (*Einhardi Ann.*, a. 794, Pertz, *Ibid.*, p. 181), et en 800 (*Annales Laureshamenses*, Pertz, *Ibid.*, p. 38.) En 802, elle fut reculée jusqu'en octobre (*Ibid.*, a. 802, p. 39). Mais généralement sous le règne de Charlemagne, elle se tint entre juin et août. Les troubles qui marquèrent le règne de Louis le Pieux empêchèrent plus d'une fois de réunir l'assemblée générale à l'époque accoutumée. Toutefois on la trouve mentionnée en mai à l'année 837 (*Annales Bertiniani*, a. 837, éd. Dehaisnes, p. 23); en juin dans les années 824, 826, 828 (*Einhardi Annales*, a. 824, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 212; *Ibid.*, a. 826, p. 214; *Ibid.*, a. 828, p. 217); en juillet, dans les années 815, 817, 819 (*Annales Laurissenses minores*, a. 815, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 122; Pertz, *Leges*, t. I, p. 198; *Einhardi Annales*, a. 819, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 205); en août, dans les années 822, 825, 829, 834, 838 (*Einhardi Annales*, a. 822, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 209; *Ibid.*, a. 825, p. 214; *Ibid.*, a. 829, p. 218; *Annales Bertiniani*, a. 834, éd. Dehaisnes, p. 16; *Ibid.*, a. 838, p. 27). Elle fut reculée jusqu'au mois de septembre en 832 et 836 (*Annales Bertiniani*, a. 832, éd. Dehaisnes, p. 8; *Ibid.*, a. 836, p. 21). En 821, elle se tint seulement en octobre (*Einhardi Annales*, a. 821, Pertz. *Scriptor.*, t. I, p. 208). Sous le même règne, les assemblées se multiplient. Il en est auxquelles paraissent avoir été convoquées un grand nombre de personnes, mais qu'on ne saurait

courante; ce qu'on y avait décidé, nul évènement ne pouvait le faire modifier, si ce n'est une nécessité impérieuse et commune à tout le royaume. Dans cette assemblée se réunissaient tous les grands tant clercs que laïques : les plus considérables pour délibérer et prendre des décisions; les moins considérables pour y donner leur adhé-

---

identifier avec l'assemblée générale du peuple, celle où l'on remettait les dons. En même temps, d'autres assemblées ont un caractère régional, par exemple celle de mai 823, qui ne réunit que les grands de la France orientale. (*Einhardi Annales*, a. 823, Pertz, *Script.*, t. I, p. 210.) Sous Charles le Chauve, les assemblées générales se tinrent toujours en été, en juin ou août, exceptionnellement en septembre. (*Annales Bertiniani*, a. 872, éd. Dehaisnes, p. 230.) Les chroniqueurs ne font plus mention de plait général après 877. — Les assemblées se réunissaient toujours dans une résidence royale. Par exception, en juin 846, le peuple fut convoqué à Epernay sur le domaine de l'église de Reims : « Karolus apud villam sancti Remigii, Sparnacum nomine, contra morem, conventum populi sui generalem mense junio habuit. » (*Annales Bertin.*, a. 846, éd. Dehaisnes, p. 63.) Sous Charlemagne, l'assemblée, ayant surtout un caractère militaire, se tenait le plus souvent dans le palais royal le plus voisin de la région où l'on se proposait de porter la guerre; quelquefois même en pays ennemi, par exemple en 782, aux sources de la Lippe en Saxe (*Annales Petaviani*, a. 782, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 17; *Annales Laurissenses*, Pertz, *Ibid.*, p. 162) Mais, sous Louis le Pieux, Aix-la-Chapelle devint le siège ordinaire des assemblées. Sous Charles le Chauve, elles se réunissaient de préférence dans la France occidentale. — (Voyez Lézardière, *Théorie des lois politiques*, t. I, p. 513-525; liste des assemblées, *Ibid.*, p. 533-548; Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 482-484.)

2. *Ad anni vertentis spatium;* on a quelquefois cru qu'Hincmar voulait désigner par là l'époque à laquelle l'assemblée se tenait, et on a traduit *au printemps* (Guizot, *Essai sur l'histoire de France*, 7e édit., p. 222). Dans cette hypothèse, il serait préférable de traduire *en été*. Car on lit dans les *Annales Laureshamenses* à l'année 791 : « Vertente anno, eo tempore quo solent reges ad bella procedere, movit exercitum suum (Carolus), innumerabilem multitudinem contra superbissimam gentem Avarorum. » (Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 34.) Or les Annales d'Eginhard nous apprennent d'autre part que cette année-là, le roi ne quitta Worms pour marcher contre les Avares qu'au commencement de l'été : « Transacta verni temperie, circa æstatis initium. » (*Annales Einhardi*, a. 791, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 177.) Mais *vertente anno* a aussi le sens de *l'année courante*, comme dans ce passage de la Bible : « Hoc erit holocaustum per omnes menses qui sibi anno vertente succedunt. » (*Num.*, XXVIII, 14.)

3. A l'époque Mérovingienne, le Champ de Mars n'était autre chose que la réunion annuelle de l'armée : « Transacto anno

res, propter idem consilium suscipiendum et interdum pariter tractandum, et non ex potestate, sed ex proprio mentis intellectu vel sententia confirmandum; cæterum autem propter dona generaliter danda [1].

Chludowicus rex.... omnem exercitum jussit cum armorum apparatu venire secundum morem in Campum Martium. Sic enim conventum illum vocabant a Marte, quem pagani deum belli credebant, a quo et Martium mensem et tertiam feriam diem Martis appellaverunt. Quem conventum posteriores Franci Maii campum, quando reges ad bella solent procedere, vocari instituerunt. » (Hincmar, *Vita Sancti Remigii*, *Rec. des Histor.*, t. III, p. 374.) Le Champ de Mai et plus tard l'assemblée d'été, bien qu'on y délibérât sur les affaires du royaume, gardèrent ce même caractère : « Commoto omni exercitu Francorum, per Trecas inde Autisiodorum usque ad Nivernum urbem cum omni exercitu veniens, ibique cum Francis et proceribus suis placitum suum Campo-Madio tenens. » (763, *Continuat. Fredeg.*, c. CXXX, *Rec. des Histor.*, t. V, p. 6.) Un capitulaire de 807, convoque toute l'armée au plait qui devait se tenir en août à Ingelheim : « Omnes itaque fideles nostri capitanei cum eorum hominibus et carra sive dona, quantum melius præparare potuerint, ad condictum placitum veniant. » (Boretius, *Capitularia*, nº 48, c. 3, t. I, p. 135.) Charlemagne écrit à un abbé pour le convoquer à l'assemblée générale : « Notum sit tibi quia placitum nostrum generale anno presenti condictum habemus infra Saxoniam..... Quapropter precipimus tibi ut pleniter cum hominibus tuis bene armatis ac preparatis ad predictum locum venire debeas XV Kal. Jul.... » (Boretius, *Ibid.*, nº 75, p. 168.) Mais comme l'armée comprenait d'abord tous les hommes libres, elle pouvait être identifiée avec le peuple. Aussi les chroniqueurs désignent-ils souvent l'assemblée générale par les mots *populi conventus*, ou autres analogues. (*Einhardi Annales*, a. 764, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 145; *Annales Laurissenses*, a. 773, *Ibid.*, p. 150; *Annales Laureshamenses*, a. 792, *Ibid.*, p. 35.) A mesure que les limites de l'empire s'étendirent, le nombre de ceux qui pouvaient venir à l'assemblée alla toujours se restreignant. De plus, comme les assemblées, à partir du règne de Louis le Pieux, ont pris un caractère politique et législatif plutôt que militaire, il devenait inutile d'y appeler tous les hommes libres. Pendant tout le cours du IXe siècle, les annales mentionnent la convocation du peuple, *populus*; mais cette expression, dès 817, ne comprend plus que les grands : « In ipsa æstate jussit (imperator) esse ibi conventum populi de omni regno vel imperio suo apud Aquis, sedem regiam, id est episcopos, abbates, sive comites et majores natu Francorum... » (*Chronicon Moissiacense*, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 312.) C'était pour ceux qui avaient été convoqués un devoir de se rendre aux assemblées : « De episcopis, abbatibus, comitibus qui ad placitum nostrum non venerunt. » (803, Boretius, *Capitularia*, nº 40, c. 14, t. I, p. 116.) « Exceptis episcopis, abbatibus, comitibus qui ad placita nostra semper venire debent. » (Capitul. de 828, Pertz, *Leges*, t. I, p. 329.) « ... Cum optimatibus quos ad hoc evocare jusserat. » (*Annales Einhardi*, a. 822, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 209.) « Condicto placito

sion, quelquefois aussi pour en délibérer, et les confirmer non pas par force et aveuglément, mais de leur propre mouvement et avec intelligence; les uns et les autres y venaient également pour remettre au roi l'ensemble des dons annuels.

---

et designatis ad hoc specialiter comitibus. » (*Annales Fuldenses*, a. 858, Pertz, *Script.*, t. I, p. 371.) Loup, abbé de Ferrières, écrit : « Proinde videtur mihi obediendum vobis esse.... et ad generale placitum occurrendum, quod.... incipiet Kal. Jul. celebrari. Sacris enim regis obniti præsertim hoc tempore periculosum existimo. » (Ep. XVIII, Duchesne, *Histor. Franc. Script.*, t. II, p. 738.) Mais ceux-là seuls venaient qui avaient été convoqués, comme l'indiquent deux lettres du même abbé : « Sacris domini regis non sum evocatus ; propterea ad conventum non veni. » (ep. LXXVIII, *Ibid.*, p. 766); « ad conventum non evocatus, nolui me ultro ingerere. » (ep. LXXIX, *Ibid.*, p. 767.)

1. Les précédents éditeurs ont reporté au chapitre XXX le membre de phrase : *cæterum autem propter dona generaliter danda*. Mais la syntaxe permet de le rattacher au chapitre XXIX, et la vérité historique nous y oblige. (Cf. ch. XXII.) Les derniers Mérovingiens recevaient les dons dans le champ de Mars : « In die autem Martis campo secundum antiquam consuetudinem dona illis regibus a populo offerebantur. » (*Annales Lauriss. minor.*, a. 750, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 116.) Les Carolingiens maintinrent cette coutume ; et les dons annuels, apportés d'abord au champ de Mai, le furent ensuite à l'assemblée générale d'été : « Placitum suum Campo-Madio pro utilitate Francorum instituit tenens, multis muneribus a Francis et proceribus suis ditatus est (Pippinus). » (*Continuat. Fredeg.*, c. CXXXI, *Rec. des Histor.*, t. V, p. 7.) Charlemagne, convoquant un abbé du nom de Fulrad au plait général qui devait avoir lieu en juin, l'avertit de lui faire parvenir ses dons dès le mois de mai : « Dona vero tua quæ ad placitum nostrum nobis præsentare debes nobis medio mense Maio transmitte ad locum ubicumque tunc fuerimus. » (Boretius, *Capitularia*, n° 75, t. I, p. 168.) En 829 : « Imperator.... medio mense Augusto Wormaciam venit, ibique, habito generali conventu, et oblata sibi annua dona solemni more suscepit.... » (*Einhardi Annales*. a. 829, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 218.) C'est toujours à l'assemblée générale qu'a lieu la remise des dons annuels, même quand celle-ci est retardée : « Annuntiatum est placitum generale Kalendas septembris Aurelianis habendum, ibique unumquemque liberum hostiliter advenire. Cumque illuc pervenit dona annualia more solito suscipiens, mox inde ad Lemovices festinavit (imperator) » (*Annales Bertiniani*, a. 832, éd Dehaisnes, p. 8.) « Deinde condictum placitum Kal. Octobris Hlotharius in Compendio habuit, ibique episcopi, abbates, comites et universus populus convenientes dona annualia ei præsentaverunt. » (*Annales Bertiniani*, a. 833, éd. Dehaisnes, p. 12.) En 868 : « (Karolus) ad Pistas medio mense Augusto veniens, annua dona sua ibidem accepit. » (*Annales Bertiniani*, a. 867, éd. Dehaisnes, p. 181.) En 874 : « Generale.... placitum idus Junii in villa Duciaco tenuit, ubi et annua dona sua suscepit. » (*Ibid.*, a. 874, p. 237.)

[illegible]

[illegible] ... 845 avant Noël ... [illegible] ... dans cette seconde ... 841-842 (Pertz, *Leges*, t. I, p. 172). On ne peut pas affirmer ... [illegible] ... de la convocation ... [illegible] ... « De tempore ... [illegible] ... placitum venire ... [illegible] ... *Capitularia*, n° 51, c. 12, t. I, p. 139.) *Sous le règne de Louis le Pieux*, les grands étaient fréquemment convoqués au palais et, si l'on excepte le plaid général, qui, toutes les fois que les événements le permettaient, se tenait en été, on ne voit pas qu'il y ait eu rien de fixe pour l'époque des autres assemblées. Le roi

XXX.

Une autre assemblée se tenait seulement avec les plus considérables d'entre les grands et les principaux conseillers; on commençait à y traiter les affaires de l'année suivante, si par hasard il s'en présentait auxquelles il fallait songer d'avance ou si, au moment où l'année touchait à sa fin, quelque évènement survenait qui demandait qu'on prît une décision anticipée et qu'on y pourvût de suite : par exemple, si dans quelque partie du royaume des marquis avaient conclu des trêves pour un temps, que devait-on faire à l'expiration de ces trêves? Fallait-il ou non les renouveler? Si dans d'autres parties du royaume la guerre était imminente, ou la paix près d'être rétablie, et si, suivant les circonstances, on avait, ici ou là, soit à diriger une attaque, soit à repousser une incursion, on cherchait à assurer la tranquillité en appelant des troupes d'autres régions du royaume. Après que les grands avaient ainsi tenu conseil et considéré d'avance ce qu'exigeait l'avenir, et réglé la marche à suivre, leurs décisions étaient tenues secrètes, et restaient si complètement ignorées de tous autres jusqu'à la prochaine assem-

---

convoquait les grands aussi souvent que les circonstances l'exigeaient. (Voyez : Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 478-479.)

2. Les marches étaient des districts militaires situés sur les frontières, et dont le commandement était confié à des comtes ou ducs plus spécialement appelés marquis. Les marches de l'empire de Charlemagne étaient : la marche de Bretagne, la marche d'Espagne, le duché de Spolète, la marche de Frioul et l'Istrie, les deux commandements de Bavière, la marche de Nordalbengie. Sous le règne de Louis le Pieux il faut ajouter la marche Sorabe et la marche Vende. (Voyez Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, p. 69, p. 160.)

3. Nous ne connaissons pas un seul de ces traités conclus par les marquis.

4. Voyez sur le silence que doivent garder les conseillers : les chapitres XVIII et XXXI.

secundum generale placitum, ac si inventum vel a nullo tractatum esset, maneret; ut si forte tale aliquid aut infra aut extra regnum ordinandum esset, quod præscientia quorundam aut destruere aut certe inutile reddere aut per aliquam diversam astutiam laboriosius faciendum convertere voluisset, hoc nullatenus facere potuisset. In ipso autem placito, si quid ita exigeret, vel propter satisfactionem cæterorum seniorum, vel propter non solum mitigandum verum etiam accendendum animum populorum, ac si ita prius exinde præcogitatum nihil fuisset, ita nunc a novo consilio et consensu illorum et inveniretur, et cum magnatibus[1] ordo Domino duce perficeretur. Ita autem anno priore terminato, præfato modo ordinaretur et de secundo.

XXXI.

Consiliarii[2] autem, quantum possibile erat, tam clerici quam laici tales eligebantur qui primo, secundum suam quisque qualitatem vel ministerium, Deum timerent; deinde, talem fidem haberent, ut, excepta vita æterna, nihil regi et regno præponerent, non amicos, non inimi-

---

1. Busæus donne *magnanimis*, qui n'a pas de sens.

2. Il est déjà question de ces conseillers du roi dans l'*Admonitio generalis* de 789 : « Considerans.... unacum sacerdotibus et consiliariis nostris.... » (Boretius, *Capitularia*, n° 22, t. I, p. 53.) Il était rare que les rois carolingiens entreprissent quelque affaire importante sans avoir consulté leurs conseillers : « Notum sit dilectioni vestræ quia nos, cum fidelibus nostris tam spiritalibus quam sæcularibus tractantes, cum consensu et pari consilio invenimus necessarium esse.... » (Boretius, *Capitularia*, n° 124, t. I, p. 245.) Thegan reproche à Louis le Pieux d'avoir accordé trop de confiance à ses conseillers : « Omnia prudenter et caute agens, nihil indiscrete faciens, præter quod consiliariis suis magis credidit quam opus esset. » (*Vita Hludowici*, c. XX. Pertz, *Scriptor.*, t. II, p. 595.) Pépin se préparant à la révolte, l'empereur s'entoure de ses conseillers : « Dominus

blée générale, qu'on eût pu croire que rien n'avait été arrêté ni même pris en considération. De cette façon, si l'on avait à prendre une mesure touchant les affaires intérieures ou extérieures du royaume, que certaines personnes, en étant informées, eussent voulu empêcher ou rendre inutile, ou par quelque ruse plus difficile à exécuter, cela leur était complètement impossible. D'ailleurs, dans l'assemblée générale, s'il était nécessaire de faire quelque chose soit pour la satisfaction du reste des grands, soit pour calmer ou échauffer l'esprit des peuples, on en délibérait à nouveau et on en décidait avec les assistants, comme si on n'avait rien prévu à ce sujet, et, Dieu aidant, on menait à bien l'entreprise. La première année terminée, les affaires de l'année suivante se réglaient de la même façon.

XXXI.

Quant aux conseillers, clercs et laïques, on les choisissait, autant que possible, tels que d'abord ils eussent, chacun selon leur qualité ou leurs fonctions, la crainte de Dieu, en second lieu qu'ils se montrassent fidèles à ce point de ne rien mettre au dessus de l'intérêt du roi et du royaume, si ce n'est la vie éternelle ; et que ni l'amitié, ni la haine,

---

imperator graviter inde commotus.... convocatis undique consiliariis habitoque cum eis consilio quid de his agendum esset... » (*Annales Bertin.*, a. 832, éd. Dehaisnes, p. 6.) Ce texte montre que les conseillers ne résidaient pas continuellement à la cour; ce qui est encore confirmé par deux passages des Annales de Saint-Bertin : « Convocavit (imperator) suos consiliarios atque optimates qui in circuitu erant. » (*Annales Bertin.*, a. 834, p. 14.) « Ad Pontigonem pervenit (rex Karolus), et quoscumque potuit de vicinis consiliariis obviam sibi venire præcepit. » (*Ibid.*, a. 875, p. 240.) Charles le Chauve, avant de partir pour l'Italie, désigna les personnages, évêques, abbés et comtes, qui devaient assister son fils dans l'administration du royaume. Ces conseillers changeaient suivant la région dans laquelle le roi faisait résidence. (Capitul. de Quiersy, c. 15, Pertz, *Leges*, t. I, p. 539-540.)

cos, non parentes, non munera dantes, non blandientes, non exasperantes; non sophistice vel versute, aut secundum sapientiam solummodo hujus sæculi quæ inimica est Deo sapientes, sed illam sapientiam et intelligentiam scientes, qua illos qui in supradicta humana astutia fiduciam suam habuissent pleniter per justam et rectam sapientiam non solum reprimere sed funditus opprimere potuissent. Electi autem consiliarii unacum rege hoc inter se[1] principaliter constitutum habebant, ut quicquid inter se familiariter locuti fuissent, tam de statu regni quamque et de speciali cujuslibet persona, nullus sine consensu ipsorum cuilibet domestico suo vel cuicunque alteri prodere debuisset, secundum hoc quod res eadem sive die, sive duobus, sive amplius, seu annum vel etiam in perpetuo celari[2] vel sub silentio manere necesse fuisset; quia sæpe in tali tractatu, de qualibet persona talis interdum, propter communem utilitatem agendam vel cavendam, sermo procedit, qui ab eo cognitus aut valde turbat, aut quod magis est in desperationem trahit, vel quod gravissimum est in infidelitatem convertit, et ab omni profectu quem fortasse multipliciter exercere potuit inutilem reddit, cum tamen nihil ei obesset si eundem sermonem minime sciret. Quale de homine uno, tale de duobus, tale de centum, tale de majori numero, vel etiam de progenie una, vel tota qualibet simul provincia, si magna cautela non fuerit, fieri poterit.

XXXII.

Apocrisiarius[3] autem, id est capellanus vel palatii custos, et camerarius[4] semper intererant, et idcirco cum

---

1. Busæus donne *sed*.
2. Busæus donne *cælari*.

ni la parenté, ni les dons, ni les flatteries, ni les menaces n'eussent prise sur eux; on les voulait, non pas sophistes et rusés, ni sages de cette sagesse mondaine qui est ennemie de Dieu, mais intelligents et possédant la vraie sagesse qui les mît en état non seulement de réprimer avec justice et droiture, mais encore de confondre pleinement ceux qui ont mis leur confiance dans la ruse humaine. Les conseillers ainsi choisis convenaient entre eux et avec le roi qu'aucune des paroles qu'ils auraient échangées familièrement aussi bien touchant l'état du royaume que l'affaire d'un particulier, ne serait sans le consentement de tous confiée à leur serviteur ou à quelque autre personne, quel que fût d'ailleurs le temps pendant lequel il importait de garder le silence, que ce fût un jour, ou deux, ou plus, ou une année, ou même toujours. Car, souvent dans ces sortes d'affaires, il arrive que, pour sauvegarder l'intérêt général, on tient sur une personne des propos qui, connus d'elle, la troublent fortement, ou même la jettent dans le désespoir, ou, ce qui est plus grave, la poussent à l'infidélité; par là, tous les services qu'elle aurait pu rendre en mille circonstances se trouvent perdus, alors pourtant qu'elle n'aurait rien eu à craindre de ces propos si elle les eût ignorés. Ce qui arrive pour un homme peut, si l'on n'y apporte de grandes précautions, arriver pour deux, pour cent, pour un plus grand nombre, et même pour une famille entière, ou toute une province.

XXXII.

L'apocrisiaire, qu'on appelle encore chapelain ou gardien du palais, et le chambrier assistaient toujours aux

---

3. Voyez sur l'apocrisiaire les chapitres XIII-XVI, XX.
4. Voyez sur le chancelier le chapitre XXII.

summo studio tales eligebantur, aut electi instruebantur qui merito interesse potuissent. Sed et de cæteris ministerialibus, qui talem se ostendebat ut ad hoc, vel præsens vel futurus, nunc discendo postmodum vero consiliando, loco eorundem honorifice substitui potuisset, cum summa intentione mentis intendendo, singulis quæ agebantur interesse jubebatur salvans credita, discens incognita, retinens ordinata et constituta; ut, si forte tale aliquid extra aut infra regnum oriretur, aut insperatum [1] et ideo non præmeditatum, nuntiaretur, rarius tamen necesse esset ut consilium altius tractaretur, et tamen tempus aptum non esset in quo præfati consiliarii convocarentur, ipsi palatini, per misericordiam Dei, ex eorum assidua familiaritate tam in publicis consiliis, quamque ex domestica in hac parte allocutione, responsione et consultatione, studium haberent, prout tunc rei vel temporis qualitas exigebat, aut consilium pleniter dare quid fieret, aut certe quomodo ad præfinita tempora cum consilio et absque ullo detrimento res eadem expectari vel sustentari potuisset. Hæc de majoribus.

XXXIII.

De minoribus vero vel proprie palatinis, ita ut diximus, non generaliter ad regnum pertinentibus, sed specialiter ad personas quasque respicientibus, quæ [2] specialiter palatio imminebant, cum eis dominus rerum ita inconfuse ordinare potuisset ut exinde non solum detrimentum

---

1. Busæus donne *inperatum*.

2. Peut-être conviendrait-il d'expliquer comme s'il y avait *et quæ*. « Quant aux affaires..... qui se rapportaient à des particuliers ou

conseils; aussi les choisissait-on avec le plus grand soin, ou une fois choisis on les instruisait de façon à ce qu'ils pussent dignement prendre part aux délibérations. Si parmi les autres officiers il s'en trouvait un qui, d'abord en écoutant, plus tard en donnant des conseils, fût digne de remplacer honorablement l'un des conseillers, on lui ordonnait d'assister à toutes les délibérations et de prêter la plus grande attention aux affaires qui s'y traitaient, gardant les secrets, apprenant ce qu'il ignorait, retenant ce qu'on avait ordonné et établi ; de façon à ce que, si dans les limites du royaume ou au dehors, quelque évènement inattendu se présentait auquel on n'eût pas songé (parfois il eût été nécessaire de soumettre l'affaire à la délibération des premiers conseillers, mais le temps ne permettait pas de les convoquer), de façon à ce qu'alors les officiers palatins, par la miséricorde de Dieu, et grâce à leur intervention continuelle dans les affaires publiques, comme aussi à leur habitude de parler, de répondre et de donner leur avis dans les affaires domestiques, fussent capables, selon les circonstances et le temps, ou d'arrêter d'une façon définitive ce qu'il y avait à faire, ou au moins d'indiquer les moyens de remettre et de maintenir sans inconvénient l'affaire en suspens jusqu'à une époque déterminée. Voilà pour les affaires les plus importantes.

XXXIII.

Pour les affaires de moindre importance, ou en d'autres termes palatines, et qui n'intéressaient pas, comme celles que nous avons indiquées, la totalité du royaume, mais se rapportaient spécialement aux personnes attachées au palais, il convenait que le roi avec ses conseillers les

---

spécialement au palais. » Nous adoptons l'autre sens à cause du mot *palatinis*.

ullum oriretur, verum etiam ortum aut imminens utiliter aut mitigari aut funditus extingui aut etiam evelli potuisset. Si vero talis esset causa ut velocitati immineret. et tamen aliquatenus usque ad generale placitum quoque pacto sustentari vel sine peccato aut sine contumelia potuisset. ipsi modum ejusdem sustentationis ex prædicto majori usu consilium dandi scirent, et, sapientiam priorum imitati [1]. placite Deo et utiliter regno interim [consilium] dare potuissent. Præfatorum autem consiliariorum intentio, quando ad palatium convocabantur, in hoc præcipue vigebat, ut non speciales vel singulares quascumque vel quorumcumque causas, sed nec etiam illorum qui pro contentionibus rerum aut legum veniebant ordinarent [2] quousque illa quæ generaliter ad salutem vel statum regis et regni pertinebant, Domino miserante, ordinata habuissent; et tunc demum, si forte tale aliquid, domno rege præcipiente, reservandum erat quod sine eorum certa consideratione determinari a comite palatii, vel a cæteris, quibus congruebant. non potuisset.

XXXIV.

Proceres vero prædicti, sive in hoc, sive in illo præfato placito, quin et primi senatores [3] regni, ne quasi sine

---

1. Busæus donne *imitari*.

2. Les assemblées carolingiennes avaient des attributions judiciaires. Elles connaissaient des crimes de lèse-majesté, ou de ceux qui portaient atteinte à la sûreté de l'Etat. Des grands de l'Austrasie s'étant révoltés, ils furent privés de leurs dignités et condamnés à perdre la vue, en vertu d'une décision royale prise dans une assemblée tenue à Worms en août 786. (*Annales Laureshamenses*, a. 786, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 32.) En 788, Tassilon, qui avait violé ses serments, comparut devant une assemblée générale qui le condamna à mort. Charlemagne se contenta de le faire enfermer dans un monastère. (*Annales Laurissenses*, a. 788, Pertz, *Scriptor.*, t. I,

ordonnât avec tant de soin qu'il ne pût en résulter aucun dommage, et que, dans le cas où quelque désordre s'était produit ou était imminent, on pût utilement l'atténuer ou même l'étouffer et le faire disparaître complètement. Si la chose était telle qu'elle demandât une prompte solution, et que cependant il y eût moyen d'en retarder la décision jusqu'à l'assemblée générale, sans péché ou sans préjudice pour personne, les conseillers devaient pouvoir indiquer ce moyen d'y surseoir, en agissant comme dans les affaires plus graves dont il a été question, et en imitant la sagesse des premiers conseillers, et donner ainsi des conseils agréables à Dieu et utiles au royaume. Quant à ces hauts conseillers dont j'ai parlé, leur premier soin, quand on les convoquait au palais, était de ne pas s'occuper des causes des particuliers quelles qu'elles fussent et quels qu'ils fussent, ni même des procès apportés au palais, et où il s'agissait d'une question de fait ou d'application des lois, avant d'avoir réglé avec l'aide de Dieu les affaires générales qui intéressaient l'État et le salut du roi et du royaume. Ensuite, si sur l'ordre du seigneur roi on devait réserver quelque affaire qui ne pouvait être terminée, sans qu'ils l'eussent prise en considération, par le seul comte du palais ou les autres officiers dans la compétence desquels elle rentrait, ils procédaient à son examen.

XXXIV.

Les hauts fonctionnaires ainsi que les premiers d'entre les grands du royaume, dans l'une et l'autre assemblée,

---

p. 172.) C'est encore le peuple « universus christianus populus » qui en 792 prononça la peine capitale contre Pépin. (*Annales Laureshamenses*, a. 792, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 35.) En 834, l'empereur appela devant l'assemblée générale ceux qui avaient pris les armes contre lui : « ut illorum causa discuteretur et dijudicaretur. Primumque a filiis ejus, ac deinde a cuncto qui aderat populo judicatum est ut capitalem subirent sententiam. » (*Annales Bertin.*, a. 834, éd. Dehaisnes, p. 4.)

3. *Senatores*, c'est-à-dire *seniores*. *Senatus* désigne l'ensemble des

causa convocari viderentur, mox auctoritate regia per denominata et ordinata capitula, quæ vel ab ipso per inspirationem Dei inventa vel undique sibi nuntiata post eorum abscessum precipue fuerant, eis ad conferendum vel ad considerandum patefacta sunt [1]. Quibus susceptis,

---

seniores : « Karolus fecit conventum magnum populi apud Aquis palatium. De omni regno et imperio suo convenerunt episcopi, abbates, comites, presbyteri, diaconi et senatus Francorum ad imperatorem in Aquis. » *Chronicon Moissiacense*, Pertz, *Scriptor.*, t. I. p. 310.)

1. Hincmar ne distingue pas ici entre les deux assemblées. C'est qu'en effet le mode de deliberation devait être le même puisque, dans l'une et l'autre assemblee, les grands seuls étaient consultes par le roi pour la redaction des capitulaires. La différence entre les deux assemblées, comme l'a indique Hincmar, portait plutôt sur la nature des affaires qu'on y traitait. En ce qui concerne la confection des capitulaires, l'initiative appartenait au roi : « Serenissimus imperator Karolus.... ubi aliter quam recte et juste in lege esset constitutum, hoc diligentissimo animo exquirere jussit et sibi innotescere quod ipse donante Deo meliorare cepit. » (Cap. de 802, Pertz. *Leges*, t. I. p. 91.) Agobard ecrit en 822 : « Quod utique laudabiliter inspirante Dei gratia quæsivit, eleganter invenit, fideliter ore suo adnuntiavit (imperator). » *Rec. des Histor.*, t. VI. p. 361.) Mais, comme les capitulaires interessaient l'organisation politique, les matieres administratives les plus importantes, le roi ne pouvait les promulguer sans s'être assure au préalable de l'adhésion des grands. Nombre de textes temoignent de la part que ceux-ci prenaient au gouvernement et du concours qu'ils apportaient a la redaction des capitulaires. En 744 : « Ego Pippinus dux et princeps Francorum. Dum plures non habetur incognitum qualiter nos in Dei nomine unacum consensu episcoporum sive sacerdotum vel servorum Dei consilio, seu comitibus et optimatibus Francorum conloqui apud Suessionis civitas synodum vel concilio facere decrevimus.. Propterea nos unacum consensu episcoporum... et optimatum meorum consilio decrevimus. » (Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 29.) En 773 : Domnus rex... consiliavit unacum Francis quid perageret. » (*Annales Laurissenses*, a. 773. Pertz, *Scriptor.*, t. I. p. 150.) Un capitulaire de mars 779 fut redige dans une assemblee : « Anno feliciter undecimo regni domni nostri Karoli.... in mense Martio factum capitulare, qualiter, congregatis in unum sinodali consilio episcopis, abbatibus, virisque inlustribus comitibus unacum piissimo domno nostro secundum Dei voluntatem pro causis oportunis consenserunt decretum. » (Boretius, *Capitularia*, n° 20, t. I. p. 47.) En 787, Charlemagne crut devoir rendre compte a l'assemblee generale de la conduite qu'il avait tenue en Italie : « Generalem populi sui conventum ibidem habere statuit. In quo, cum omnia quæ in Italia gesserat coram optimatibus suis narrando commemorasset..... » (*Einhardi Annales*, a. 787, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p. 171.) En 813, les grands laiques et ecclésiastiques, reunis à Aix, établirent avec

pour qu'ils ne parussent pas convoqués sans motif, recevaient de l'autorité royale, pour en conférer et les examiner, les principales dispositions législatives ou administratives, distribuées en chapitres, et que le roi lui-même avec l'inspiration divine avait trouvées ou qui lui avaient été suggérées de tous côtés après leur départ. Ces chapitres

---

l'empereur quarante-six chapitres : « De omni regno et imperio suo convenerunt episcopi, abbates, comites, presbyteri, diaconi et senatus Francorum ad imperatorem in Aquis, et ibidem constituerunt capitula quadraginta sex de causis quæ necessariæ erant ecclesiæ Dei et populo Christiano. » (*Chronicon Moissiacense*, Pertz, *Scriptor.*, t. I, p 310.) Louis le Pieux déclara ne vouloir rien entreprendre sans le consentement des grands : « Porro deinceps nihil tale, nihil sine vestro consilio me acturum ulterius profiteor.... » (*Vita Walæ*, l. II, c. 10. Pertz, *Script.*, t II, p. 555.) Il reconnut en 825 le droit des grands à concourir au gouvernement du royaume : « Quamquam summa hujus ministerii in nostra persona consistere videatur, tamen et divina auctoritate et humana ordinatione ita per partes divisum esse cognoscitur, ut unusquisque vestrum in suo loco et ordine partem nostri ministerii habere cognoscatur. Unde apparet quod ego omnium vestrum admonitor esse debeo, et omnes vos nostri adjutores esse debetis. » (Mai 825, c. 3, Pertz, *Leges*, t. I, p. 243.) Le préambule du capitulaire de juillet 847 témoigne solennellement du partage de l'autorité entre le souverain et ses fidèles : « In nomine Domini Dei.... Hludowicus, divina ordinante providentia, imperator Augustus. Cum nos in Dei nomine annoque imperii nostri quarto, mense Julio, Aquisgrani palatio nostro, more solito, sacrum conventum et generalitatem populi nostri propter ecclesiasticas vel totius imperii nostri utilitates pertractandas, congregassemus et in his studeremus, subito divina inspiratione actum est ut nos fideles nostri ammonerent, quatenus, manente nostra incolomitate et pace undique a Deo concessa, de statu totius regni et de filiorum nostrorum causa more parentum nostrorum tractaremus.... » (Pertz, *Leges*, t. I, p. 198; Boretius, n° 136, t. I, p. 270.) Le capitulaire de Pistes (juin 864) fut rédigé dans une assemblée générale : « Capitula etiam ad triginta et septem consilio fidelium suorum, more prædecessorum ac progenitorum suorum regum constituit, et ut legalia per omne regnum suum observari præcepit. » (*Annales Bertinani*, a. 864. éd. Dehaisnes, p. 136.) La coutume des rois de consulter leurs fidèles est encore rappelée en 873 : « Cum consilio fidelium suorum, secundum morem prædecessorum ac progenitorum suorum, leges paci ecclesiæ et regni soliditati congruas promulgavit et ab omnibus observari decrevit. » (*Annales Bertin.*, a. 873, éd. Dehaisnes, p. 231.) Mais les grands ne se contentaient pas d'approuver les capitulaires qu'on leur présentait et que le roi avait élaborés et rédigés avec ses conseillers. L'assemblée discutait réellement, délibérait, présentait ses observations au roi et parfois même lui résistait. D'ailleurs le souverain tenait compte des requêtes qu'on lui adressait ; et parmi les capitulaires qu'il soumettait à l'examen des grands, il en était dont le peuple lui avait suggéré la rédaction : « Inter reliqua populus

interdum die uno, interdum biduo, interdum etiam triduo vel amplius, prout rerum pondus expetebat, accepto, ex prædictis domesticis palatii missis intercurrentibus, quæque sibi videbantur interrogantes responsumque reci-

---

noster nobis quasdam petitiones obtulit quas nos Dei amore et eorum fidelitate ducti libenter suscepimus, atque ideo subter annotata capitula ad eorum utilitatem conscribi fecimus. » (*Concil. Ticin.*, a. 855, Pertz, *Leges*, t. I, p. 435.) Les projets de loi étaient soumis par écrit aux grands : « Capitula tractanda cum comitibus, episcopis et abbatibus. » (841, Boretius, *Capitularia*, n° 71, t. I, p. 161.) « Capitula de causis cum episcopis et abbatibus tractandis. » (Boretius, *Capitularia*, n° 72, t. I, p. 162.) Les grands après avoir délibéré adressaient un rapport au roi : « Oratorum relatio ad imperatorem. » (828, Pertz, *Leges*, t. I, p. 327); « Rescriptum consultationis sive exortationis episcoporum ad domnum Hludowicum imperatorem. » (Pertz, *Leges*, t. I, p. 332.) (Voyez encore Ticinensis conventus, 855, *Leges*, t. I, p. 430.) A l'assemblée de Quierzy du 14 juin 877, les grands approuvent successivement les neuf premiers chapitres qui leur sont soumis, puis ils acceptent en bloc tous les autres : « Capitula proposita cum responsis conventus. I, de honore et cultu Dei.... Resp. : Primum capitulum, sicut Deo inspirante decrevistis, omnes conlaudamus et conservare volumus. » (Pertz, *Leges*, t. I, p. 537.) « Cætera capitula responsione non egent, quoniam a vestra sapientia sunt disposita et diffinita. » (*Ibid.*, p. 539.) En 846, une division se produisit à l'assemblée d'Epernay entre les ecclésiastiques et les laïques. Ceux-ci firent leur choix parmi les chapitres rédigés par les évêques, et, d'accord avec le roi, n'en approuvèrent qu'un certain nombre. (Pertz, *Leges*, t. I, p. 388; *Annales Bertiniani*, a. 846, éd. Dehaisnes, p. 63.) Une lettre d'Agobard montre que le roi invitait même les comtes, évêques et abbés à faire les propositions qui leur semblaient utiles. (*Rec. des Histor.*, t. VI, p. 361.) Le roi tenait compte des observations que ses fidèles lui avaient faites : « Mentio etenim facta est a nonnullis in placito quod habuimus anno præterito et dictum est mihi quia ubi palam apparet quod aut ille qui crimen ingerit, aut ille qui se defendere vult perjurare se debeat, melius est ut in campo cum fustibus pariter contendant quam perjurium perpetrent. » (Boretius, *Capitularia*, *Capitula Karolo adscripta*, n° 105, c. 8, t. I, p. 217.) Les cas embarrassants étaient soumis à l'assemblée. Charlemagne s'adresse en ces termes à un missus : « De secundo unde me interrogasti si comes.....; si autem ad Salicam pertinet legem, et ibi minime repereris quid exinde facere debeas ad placitum nostrum generale exinde interrogare facias. » (Boretius, *Capitularia*, n° 58, c. 2, t. I, p. 145.) « Volumus ut omnes res ecclesiasticæ eo modo contineantur sicut res ad fiscum nostrum continere solent usque dum nos ad generale placitum nostrum cum fidelibus nostris invenerimus et constituerimus qualiter in futurum de his fieri debeat. » (Capitul. de Worms, 829, c. 1, Pertz, *Leges*, t. I, p. 354.) Le rôle des grands dans la confection des capitulaires n'etait donc pas purement passif. Le

une fois communiqués, ils délibéraient tantôt un jour, tantôt deux, quelquefois trois et davantage, suivant l'importance des affaires; cependant, par l'intermédiaire de messagers choisis parmi les officiers palatins, ils adressaient au roi des questions sur tous les points qu'ils vou-

---

pouvoir législatif appartenait sans doute au roi; mais il ne pouvait l'exercer que de concert avec ses fidèles. L'influence de l'aristocratie était plus ou moins grande suivant que le roi était plus ou moins puissant. L'accord devait toutefois s'établir entre ces deux pouvoirs. Cet accord une fois établi, le capitulaire était promulgué au nom de l'empereur ou du roi. Mais, comme on l'a vu par plusieurs textes cités, les préambules rappelaient souvent le concours et le consentement des grands. Les décisions de l'assemblée étaient consignées par écrit; lecture du capitulaire était ensuite donnée à tous ceux qui étaient présents à l'assemblée : « De his capitulis quæ sequuntur adnuntiaverunt populo domini reges Hlotharius et Karolus. » (*Conventus Valent.*, a. 853, Pertz, *Leges*, t. I, p. 422.) « Dixit quia de ipsis capitulis quædam capitula excerpta habebat quæ in illorum omnium notitiam recitari volebat. Et tunc jussit G. cancellarium ut hæc sequentia capitula in populum recitaret. » (Capitul. de Quierzy, 877, Pertz, *Leges*, t. I, p. 541.) Les évêques, les abbés et les comtes recevaient une copie des décisions et les faisaient connaître au peuple dans toute l'étendue du royaume : « Capitula quæ volumus ut episcopi, abbates et comites qui modo ad casam redeunt per singula loca eorum nota facient et observare studeant, tam infra eorum parrochias et missaticos seu ministeria eorum convicinantium qui in exercitu simul cum equivoco nostro perrexerunt. » (Boretius, *Capitularia*, nº 54, t. I, p. 141.) « Volumus etiam ut capitula quæ nunc et alio tempore consultu fidelium nostrorum a nobis constituta sunt, a cancellario nostro archiepiscopi et comites eorum de propriis civitatibus modo aut per se aut per suos missos accipiant, et unusquisque per suam diocesim ceteris episcopis, abbatibus, et aliis fidelibus nostris ea transcribi faciant, et in suis comitatibus coram omnibus relegant, ut cunctis nostra ordinatio et voluntas nota fieri possit. » (Capitul. d'Aix, 825, c. 26. Pertz, *Leges*, t. I, p. 246.) — Les capitulaires ne doivent pas être confondus avec les lois, *leges* ou *capitula legibus addenda*. (Voyez les notes du chap. VIII.) Dans la rédaction des lois, la part du peuple était encore plus considérable; elle était même prépondérante, Les lois étaient rédigées dans les assemblées : « Imperator conventum publicum populi sui celebravit et quidquid utile judicavit superaddidit.... et capitula quædam legibus addidit. » (*Vita Hludowici*, c. 32, Pertz, *Scriptor.*, t. II, p. 624.) Mais le prince s'entourait de législateurs, c'est-à-dire des hommes les plus versés dans la connaissance de la coutume nationale qu'on se proposait de rédiger et de promulguer : « Imperator.... congregavit duces, comites et reliquo christiano populo cum legislatoribus et fecit omnes leges in regno suo legi et tradi unicuique homini legem suam.... » (*Annales Laureshamenses*, a. 802, Pertz, *Leges*, t. I, p. 39.) La loi

pientes, tandiu ita nullo extraneo appropinquante donec res singulæ ad effectum perductæ gloriosi principis auditui in sacris ejus obtutibus exponerentur, et quicquid data a Deo sapientia ejus eligeret omnes sequerentur. Ecce sicut de uno, ita de duobus vel quotquot essent capitulis agebatur, quousque omnia, Deo miserante, illius temporis necessaria expolirentur.

XXXV.

Interim vero quo hæc in regis absentia agebantur, ipse princeps reliquæ multitudini in suscipiendis muneribus [1], salutandis proceribus [2], confabulando rarius visis, compatiendo senioribus, congaudendo junioribus, et cætera his similia tam in spiritalibus quamque et in secularibus occupatus erat : ita tamen ut quotiescunque segregatorum voluntas esset, ad eos veniret, similiter quoque quanto spatio voluissent cum eis consisteret et cum omni

---

une fois redigée, elle était soumise à l'approbation du peuple, car la loi est faite par le consentement du peuple et une constitution royale ; c'est un contrat intervenu entre le roi et le peuple : « Lex consensu populi fit et constitutione regis. » (864, 25 juin, Edit de Pistes, c. 6, Pertz, *Leges*, t. I, p. 490.) Le 28 octobre 797, les Saxons vaincus donnèrent leur adhésion au capitulaire spécialement rédigé pour le gouvernement de leur pays : « Convenientibus in unum Aquis palatii.... venerabilibus episcopis et abbatibus seu inlustris viris comitibus..... simulque congregatis Saxonibus de diversis pagis, tam de Westfahalis et Angariis quam de Oostfahalis, omnes unanimiter consenserunt et aptificaverunt ut... » (Boretius, *Capitularia*, n° 27, t. I, p. 71.) En 803, le comte Etienne fit lire devant le peuple de la cité de Paris les capitulaires récemment ajoutés à la loi Salique ; tous les fidèles s'engagèrent à les observer ; les scabins, les évêques, les abbés, les comtes y apposèrent même leurs souscriptions : « Hæc capitula facta sunt et consignata Stephano comiti, ut hæc manifesta fecisset in civitate Parisius mallo publico et ipsa legere fecisset coram illis scabineis ; quod ita et fecit. Et omnes in uno consenserunt quod ipsi voluissent omni tempore observare usque in posterum ; etiam omnes scabinei, episcopi, abbatis, comitis, manu propria subterfirmaverunt. » (Boretius,

laient, et recevaient réponse ; aucun étranger n'approchait d'eux avant que le résultat de leur délibération sur chaque point n'eût été annoncé au glorieux prince et mis sous ses regards sacrés, et que tous n'eussent adhéré à la décision que la sagesse qu'il tient de Dieu lui faisait choisir. C'est ainsi que l'on procédait pour un, pour deux, pour autant de chapitres qu'il y en avait, jusqu'à ce que, par la grâce de Dieu, on eût pourvu à toutes les nécessités du temps.

XXXV.

Tandis que ces délibérations avaient lieu en l'absence du roi, celui-ci restant avec la foule recevait les présents, saluait les grands, s'entretenait avec ceux qu'il voyait rarement, compatissait aux souffrances des vieillards, se réjouissait avec les jeunes gens et s'occupait des autres choses de même nature tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre séculier. Néanmoins, aussi souvent que ceux qui s'étaient retirés le voulaient, il allait les trouver et siégeait avec eux tout le temps qu'ils désiraient; ceux-ci en toute

---

Capitularia, n° 39, t. I, p. 112.) En même temps, le roi manda à ses missi d'interroger, chacun dans l'étendue de son missaticum, le peuple sur ces mêmes capitulaires et de lui demander son adhésion : « Ut populus interrogetur de capitulis quæ in lege noviter addita sunt; et post quam omnes consenserint, subscriptiones et manufirmationes suas in ipsis capitulis faciant. » (A. 803, Capitulare missorum, Boretius, *Capitularia*, n° 40, c. 19, t. I, p. 116.) Charlemagne, ayant appris que les sujets du royaume d'Italie se refusaient à obéir à des capitulaires ajoutés à la loi, parce qu'ils n'en avaient pas eu notification, écrivit à Pépin de faire publier et ensuite observer ses capitulaires. (Karoli ad Pippinum filium epistola, Boretius, *Capitularia*, n° 103, t. I, p. 211.) (Voyez sur les assemblées : de Lézardière, *Théorie des lois politiques*, t. I, p. 513 et suiv.; Lehuerou, *Histoire des Institut. Carloving.*, p. 291-311; Guizot, *Essais sur l'Histoire de France*, 7e édit., p. 215-238; Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1860, t. III, p. 462-502, 509-511.)

1. Voyez le chapitre XXII et le chapitre XXIX.

2. Louis le Pieux aimait à s'entretenir ainsi avec ses sujets : « Interrogans omnes a maximo usque ad minimum, si eis placuisset. » (Thegan, *Vita Hludowici*, c. 6, Pertz, *Scriptor.*, t. II, p. 591.)

familiaritate qualiter singula reperta habuissent referebant, quantaque mutua hinc et inde altercatione vel disputatione seu amica contentione decertassent apertius recitabant. Sed nec illud prætermittendum quomodo, si tempus serenum erat, extra, sin autem intra diversa loca distincta erant ubi et hi abundanter segregati semotim et cætera multitudo separatim residere potuissent, prius tamen ceteræ inferiores personæ interesse minime potuissent. Quæ utraque tamen seniorum susceptacula sic in duobus divisa erant, ut primo omnes episcopi, abbates, vel hujusmodi honorificentiores clerici absque ulla laicorum commixtione congregarentur[1]; similiter comites vel hujusmodi principes sibimet honorificabiliter a cætera multitudine primo mane segregarentur, quousque tempus, sive præsente sive absente rege, occurreret[2]; et tunc prædicti seniores, more solito, clerici ad suam, laici vero ad suam constitutam curiam, subselliis similiter honorificabiliter præparatis, convocarentur. Qui cum separati a cæteris essent, in eorum manebat potestate, quando simul vel quando separati residerent, prout eos tractandæ causæ qualitas docebat, sive de spiritalibus, sive de sæcularibus seu etiam commixtis. Similiter, si propter quamlibet vescendi vel investigandi causam quemcunque convocare voluissent, et re comperta discederet, in eorum voluntate manebat . Hæc interim de his quæ eis a rege ad tractandum proponebantur.

---

1. Au concile de Mayence en 813, on divisa les grands en sections : « Convenit nobis de nostro communi collegio clericorum seu laicorum tres facere turmas, sicut et fecimus. In prima autem turma, consederunt episcopi cum quibusdam notariis.... In alia vero turma consederunt abbates ac probati monachi.... In tertia denique turma sederunt comites et judices.... mundanis legibus decertantes, vulgi justitias perquirentes.... » (Mansi, *Concilia*, t. XIV, p. 64.) La même division de l'assemblée en trois parties fut observée en 811 :

familiarité lui faisaient connaître les solutions trouvées, lui racontaient les propos qu'ils avaient échangés, leurs désaccords, leurs discussions, leurs luttes amicales. Il ne faut pas oublier que, si le temps était beau, l'assemblée se tenait en plein air ; dans le cas contraire, à l'intérieur, dans plusieurs locaux séparés de façon à ce que ceux des grands qui avaient été choisis en nombre suffisant pour délibérer pussent le faire à l'écart du reste de la multitude, et que les autres personnes de rang inférieur n'assistassent pas à leurs discussions. Dans les deux cas, les enceintes destinées aux grands étaient séparées en deux parties pour que tous les évêques, les abbés et les clercs du rang le plus élevé pussent se réunir sans aucun mélange de laïques. De même les comtes et les autres dignitaires laïques, conformément à leur rang, s'éloignaient du reste de la foule dès le matin, jusqu'à ce que commençassent les délibérations en présence ou en l'absence du roi. Alors ces grands, les clercs de leur côté, les laïques du leur, se rendaient, selon la coutume, dans la salle qui leur avait été désignée et où on leur avait fait honorablement préparer des sièges. Une fois éloignés de la multitude, il restait en leur pouvoir de siéger tous ensemble ou séparément, selon la nature des affaires à traiter, spirituelles, séculières ou mixtes. Ils étaient également libres de faire venir qui bon leur semblait pour se procurer des aliments ou pour poser quelque question à celui qu'ils avaient convoqué, et de le renvoyer après avoir eu ce qu'ils voulaient. C'est ainsi qu'avait lieu l'examen des affaires que le roi proposait à leurs délibérations.

« In primis separare volumus episcopos, abbates et comites nostros, et singulariter illos alloqui.... » (Boretius, *Capitularia*, n° 71, c. 1, t. I, p. 161.) La discorde éclata parfois entre les laïques et les ecclésiastiques comme on le vit à l'assemblée d'Epernay (846). (Pertz, *Leges*, t. I, p. 388.)

2. Ermold le Noir, qui a décrit une assemblée tenue à Vannes, nous montre l'empereur présidant la réunion et haranguant ses fidèles du haut de son trône. (Ermoldus Nigellus, *In honorem Hludowici Carmen*, l. I, v. 111 et suiv.)

XXXVI.

Secunda autem ratio regis erat interrogatio quid unusquisque ex illa parte regni qua veniebat dignum relatu vel retractatu secum afferret [1], quia et hoc eis non solum permissum, verum etiam arctius commissum erat, ut hoc unusquisque studiosissime usque dum reverteretur tam infra quam extra regnum perquireret, si quid tale non solum a propriis vel extraneis, verum etiam sicut ab amicis ita et ab inimicis investigaret, intermissa interim nec magnopere unde sciret investigata persona. Si populus in qualibet regni parte, regione, seu angulo turbatus, quæ causa turbationis esset, si murmur populi obstreperet, vel tale aliquid inæquale resonaret, unde generale consilium tractare aliquid necessarium esset, et cætera his similia. Extra vero, si aliqua gens subdita rebellare, vel rebellata subdere, si necdum tacta insidias regni moliri vel tale aliquid oriri voluisset. In his vero omnibus quæcumque cuilibet periculo imminerent, illud præcipue quærebatur, cujus rei occasione talia vel talia orirentur.

---

1. L'assemblée générale était pour le roi une occasion d'entretenir ses relations avec les comtes et les évêques, et de procéder à une enquête générale sur l'état du royaume. On notait même d'avance les points sur lesquels il convenait d'interroger les fonctionnaires : « Brevis capitulorum quibus fideles, episcopos et abbates alloqui

XXXVI.

La seconde occupation du roi consistait à s'informer auprès de chacun si dans la partie du royaume d'où il venait, il s'était produit quelque évènement digne de mention ou d'examen; car non seulement il était permis à chacun de ces grands, mais il leur était même expressément enjoint de s'enquérir avec soin avant de revenir auprès du roi des affaires intérieures et extérieures du royaume, tant auprès des nationaux que des étrangers, auprès de leurs amis comme auprès de leurs ennemis, sans tenir grand compte des personnes par l'intermédiaire desquelles ils obtenaient ces renseignements. Si dans quelque partie, quelque région ou quelque coin du royaume, le peuple était agité, il s'informait de la cause de ce mouvement. Il demandait si le peuple murmurait ou si quelque désordre était survenu dont il fallait que l'assemblée générale se préoccupât, et autres questions semblables. A l'extérieur, quelque nation soumise cherchait-elle à se soulever, telle autre qui s'était révoltée voulait-elle faire sa soumission, une autre non encore vaincue préparait-elle une attaque contre le royaume; il s'inquiétait de tous les évènements de cette nature. Dans toutes les affaires qui menaçaient d'être un danger pour l'Etat, il cherchait surtout à savoir la cause qui les avait fait naître.

---

volumus et commonere de communi omnium utilitate. Primo commemorandum est..... Quærendum est..... Interrogare volumus..... Iterum inquirendum ab eis..... » (Boretius, 811, *Capitularia*, n° 72, t. I, p. 162.)

XXXVII.

Post illa quæ in synodo apud martyrium sanctæ Macræ [1] de majorum constitutionibus collecta et regi Hludowico nuper defuncto fuere directa, hæc de ordine palatii et dispositione regni, vobis ad institutionem istius regis nostri ac ministrorum ejus regnique provisorum [2], sicut scriptis et verbis seniorum didici, et ipse adhuc in adolescentia mea vidi, devote jussioni vestræ obediens obtuli. Personas autem hominum, et mores ac qualitates illorum per quos si aliqua sunt collapsa restituantur vestra solertia providebit, quoniam de his quos tempore domni Hludowici imperatoris vidi palatii procuratores et regni præfectos, neminem scio esse superstitem : scio tamen de illorum nobilitate natos pro patribus filios, licet illorum mores ac qualitates ignorem. Ipsi vero procurent ut non sint moribus ac virtute, atque pro ætatis quantitate vel temporis qualitate, sapientia et studiis bonis degeneres ; quatenus merito patrum loca et officia suppleant, et se in ipsa suppletione caute custodiant, ne, ut sanctus Gregorius dicit, in culmine honoris positi usu gloriæ permutentur, sicut Saul, qui prius in electione honoris extitit humilis, postea reprobari meruit propter elationem tumoris.

---

1. Voyez sur le concile de Sainte-Macre le chapitre V.

XXXVII.

Comme additions aux décisions des ancêtres, réunies lors du synode tenu au tombeau de sainte Macre, et présentées au roi Louis, mort récemment, voilà, touchant la hiérarchie et l'organisation du palais et du royaume, les règles que j'ai recueillies dans les écrits et de la bouche de nos prédécesseurs, et que j'ai vues encore appliquées dans ma jeunesse; elle serviront à l'éducation de notre jeune roi et à l'instruction de ses officiers et de ceux qui gouvernent le royaume; je vous les offre pieusement pour obéir à votre requête. Quant au choix des personnes qui par leurs mœurs et leurs qualités sont capables de relever celles des institutions qui sont ruinées, c'est à vous de vous en préoccuper; car de tous ceux qu'au temps du seigneur Louis, empereur, j'ai vus à la tête du palais et du royaume, aucun, je le sais, ne survit : mais je sais que les pères ont laissé des fils de leur noble race pour les remplacer; j'ignore, il est vrai, leurs mœurs et leurs qualités. Qu'ils aient soin surtout par leurs mœurs, leur vertu, autant que le permet leur jeune âge, et aussi la nature des temps, par leur sagesse et leurs efforts de ne pas dégénérer, afin de tenir dignement la place et les offices de leurs pères; venus à cette succession, ils prendront bien garde, comme le dit saint Grégoire, que, placés au faîte des honneurs et jouissant de la gloire, leur âme n'en soit pas changée, se souvenant de Saül qui, d'abord, lors de son élévation, se montra humble, mais qui, plus tard, mérita le blâme par la hauteur de son orgueil.

---

2. Busæus donne *quæ provisorum*.

ADDENDA ET CORRIGENDA.

Page IX, ligne 15. *Au lieu de :* partisan d'Hincmar, *lisez :* qui n'est autre qu'Hincmar lui-même.

P. 32. *A ajouter à la note 1.* Il est assez difficile de déterminer l'époque à laquelle Adalhard écrivit le *De Ordine.* L'absence du mot *imperator* semble, au premier regard, nous autoriser à en placer la rédaction antérieurement à l'an 800. Mais on doit prendre garde que le remaniement d'Hincmar nous est seul parvenu ; or, Hincmar a pu faire disparaître de l'opuscule d'Adalhard un titre qui n'avait plus sa place dans un ouvrage adressé à Carloman. On ne saurait donc rien conclure de l'emploi exclusif du mot *rex* pour désigner le souverain. D'autre part, le sentiment d'admiration pour le gouvernement carolingien qui se dégage de l'œuvre d'Adalhard ne permet pas de supposer qu'elle ait été composée pendant les années d'exil (814-821). Rentré en faveur après 821, Adhalhard, fort de son expérience des affaires, aurait pu profiter des loisirs de la vie monacale pour tracer un tableau de l'administration de Charlemagne ; mais, il semble s'être donné, jusqu'à sa mort, tout entier à la direction de son abbaye et s'être complétement désintéressé de la politique et des choses du siecle. Reste donc la période de sa vie comprise entre 800 et 814, pendant laquelle il a pu écrire le *De Ordine ;* il était alors commis au gouvernement de l'Italie ; et, si l'on songe que c'était la coutume des dignitaires de l'Eglise de tracer aux princes leur regle de conduite, on n'hésitera pas à penser qu'Adalhard a dû écrire son livre entre les années 800 et 814, pour l'instruction du roi Pépin ou pour celle de son fils Bernard. D'ailleurs, la description des assemblées telle qu'elle est reproduite par Hincmar répond bien à cette époque brillante du règne de Charlemagne.

P. 41. *A ajouter à la note 10.* Les auteurs du *Gallia Christiana* (t. II, col. 28) mettent au nombre des archichapelains Vulfade, ce prêtre consacré par Ebbon, qui devint archevêque de Bourges par la volonté du roi et malgré l'opposition d'Hincmar. Ils s'appuient sur ce fait qu'il est dit *abbas* dans une lettre adressée par le pape Nicolas à Charles le Chauve ; mais, à l'époque carolingienne, le chef du clergé palatin ne portait plus ce titre ; et nous savons, d'autre part, que Vulfade fut abbé de plusieurs monastères. En second lieu, les mêmes auteurs citent une lettre de Charles le Chauve où celui-ci appelle Vulfade « fidelem suum ministerialem. » Pour expliquer l'emploi de cette expression, il n'est pas nécessaire de supposer que Vulfade ait été archichapelain. Car, outre qu'il peut avoir reçu du roi des missions spéciales, il fut chargé par Charles le Chauve de l'éducation de son fils Carloman ; à ce titre, il était officier du palais, *ministerialis.*

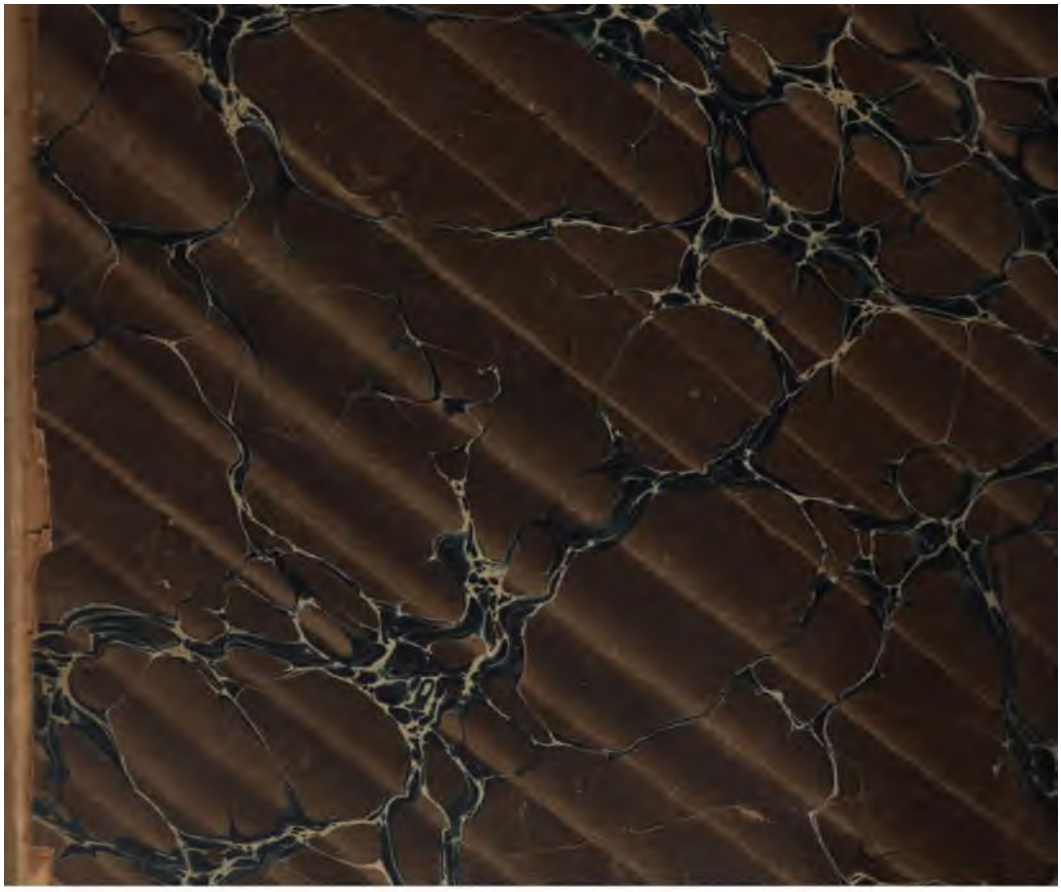

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.

DATE DUE

JUL 06 2002
SEP 12 2003
SEP 03 2003
JUN 18 2004